This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Presented to the library by
L. R. Farnell Esq.

TAYLOR INSTITUTION

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

176f 10

LA

VIE PRIVÉE

A

VENISE

DU MÊME AUTEUR

Tiepolo. Les fresques de la Villa Valmarana à Vicence. Etude. — Reproduction par C. Jacobi. Venise F. Ongania 1881. prix fr. 200.

(tirage de 100 exemplaire numérotés)

Un magnifique volume in folio contenant 58 planches, frontispice, portrait de Tiepolo et vignettes dessinés par le peintre G. Favretto.

Carlo Goldoni. Etude. — Venise F. Ongania 1880. fr. 4.

Elegante volume in 12° di pag. 132.

Questa è d'ogni alto ben nido fecondo
Vinetia: Et tal, che chi lei uede stima
Veder raccolto in breue spatio il mondo.

LA

VIE PRIVÉE

A

VENISE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS
JUSQU'À LA CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE

PAR

P. G. MOLMENTI

Ouvrage couronné par l'Institut royal
des sciences, des lettres et des arts de Venise

VENISE
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
FERDINAND ONGANIA
73, Place Saint Marc 74,
1882.

TAYLOR INSTITUTION
LIBRARY
26 JUL. 1928
OF OXFORD

À

Madame

SOPHIE de PROZOR

née de SWIĘTORZECKA

Ferdinand Ongania
Éditeur

NOTE DE L'ÉDITEUR

L' Histoire de la vie privée à Venise par P. G. Molmenti a été couronnée par l' Institut royal des sciences, des lettres et des arts de Venise.

Imprimée depuis et livrée au Public, elle a reçu un accueil qui a pleinement confirmé le suffrage si flatteur de notre Académie. Deux éditions, tirées à plusieurs centaines d' exemplaires, ont été facilement écoulées.

Animé par ce brillant succès, j' ai entrepris d'en publier une traduction en langue française, à l' occa-

sion du troisième Congrès géographique, qui doit se réunir cette année à Venise.

L'histoire de Molmenti se présente cette fois au grand public de l'Europe. L'éditeur pour l'en rendre plus digne, l'a fait traduire par un écrivain français distingué.

Venise, 1881.

F. ONGANIA ÉDITEUR.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION ITALIENNE

L' Histoire ne doit pas se borner aux institutions et aux grands événements politiques et militaires, elle doit s' occuper aussi des coutumes et des mœurs intimes des Nations. Dans cet ouvrage, sans chercher comment Venise est sortie victorieuse des guerres qu' elle a soutenues ni par quelles mesures sages et opportunes elle a su rendre l' Etat fort et glorieux, j' ai regardé de près la vie privée de ces Vénitiens qui, aujourd' hui graves magistrats dans les Conseils travaillaient à affermir le Gouvernement, et demain soldats prenaient les armes pour combattre les ennemis de la religion et de la patrie.

J' ai essayé de dégager l' histoire des légendes, en remontant aux sources et en appuyant le récit sur l'autorité irrécusable des documents. J' ai commencé par le tableau des temps les plus reculés, parce que évidemment les premiers habitants des îles de la lagune apportèrent avec eux les usages des Vénitiens de la terre ferme, chez qui se mélaient les traditions des Romains et des anciens Vénètes.

J' ai voulu retracer les fêtes de la vie et du foyer

domestique, les entreprises commerciales, les progrès moraux et matériels, le mouvement puissant et varié de la vie populaire, le changement des modes et des habitudes, les honneurs rendus aux arts et aux lettres. Ce côté de l'histoire de Venise n'a pas encore été l'objet d'une assez longue étude.

Mon intention a été de faire revivre la Ville forte et hardie au moyen-âge, joyeuse et magnifique au XVIe siècle, souciante et corrompue dans les temps qui suivirent.

J'ai tâché de souffler, d'inspirer un esprit de vie, une âme nouvelle à ma chère patrie bien aimée, en lui rappelant ses jours de gloire et de deuil, et, après l'allégresse et les triomphes, les malheurs et enfin les défaillances humiliantes, pires que tous les malheurs.

Mon ouvrage se divise en quatre parties: Les origines; le moyen-âge; la Splendeur et la Décadence.

La première partie qui traite de l'époque, où fermentaient les forces encore latentes, est comme une introduction à l'histoire détaillée de ces siècles, où la Vie sociale atteint à Venise le plus haut degré de splendeur.

Pour éviter les répétitions, nous avons quelquefois rassemblé dans une seule partie ou dans un seul chapitre des descriptions qui se rapportent à des âges différents. Ainsi, par exemple, lorsque, dans la période de la renaissance je parle des Confréries des arts et des fêtes et, dans la dernière partie, des Couvents, j'embrasse même les siècles antérieurs. En outre, tout en ne passant pas sous silence les choses connues, je me suis plus volontiers occupé de ce qui l'est moins, m'arrêtant à ces détails qui échappent parfois et qui servent cependant à donner plus de relief à la peinture de la vie privée d'un peuple.

Je ne veux pas finir sans rappeler que je suis redevable à quelques amis de quelques documents curieux, et nommément au commandeur Cecchetti, directeur des Archives de l' Etat et à Mr Baracchi, vice-directeur des Archives du Notariat à Venise. Mais je n' ai demandé des conseils qu' à Mr Frédéric Stefani, qui la génereusement mis à ma disposition sa riche bibliothèque et sa précieuse collection de documents.

P. G. Molmenti.

INTRODUCTION

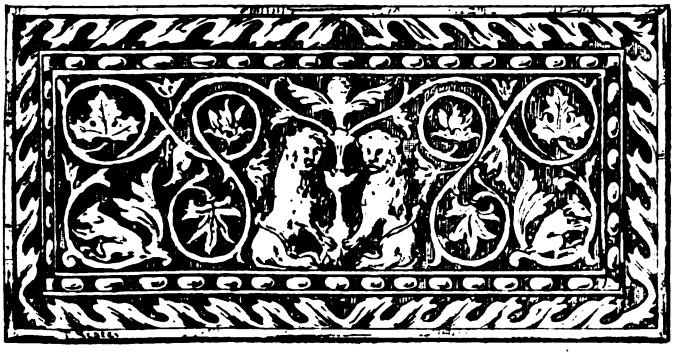

LES ORIGINES

La manière de vivre, les coutumes des peuples ont presque toujours leur racine dans l' obscurité lointaine des siècles. On ne peut nier l' action matérielle de la civilisation et de la barbarie, mais, quelle que soit la diversité des formes qu' elles revêtent, il est bien rare qu' elles détruisent complètement ces traits caractéristiques, par les quels une race se distingue de l' autre.

Qu' ils descendent des Gaulois, des Sarmates, des Germains, des Scythes ou des Paphlagons, les Vénitiens sont indubitablement une des populations les plus anciennes, non seulement de l' Italie, mais de toute l' Europe. Leur

arrivée et leur séjour dans la péninsule remontent à une si haute antiquité, qu'elle se confond avec la fable. Une vaste forêt, qui des embouchures du Pô s'étendait jusqu'au Tagliamento, portait le nom de Phaéton. Les légendes parlent des voyages de Jason et d'Hercule; de l'oracle de Géryon, qui ordonnait de jeter les dés d'or dans la fontaine d'Abano; de Dédale et d'Icare, qui peuplaient de statues les îles Electrides, et des amours d'une nymphe appelée Sola, qui peut-être a donné son nom à la Solana sur les bords du lac d'Arquà (*).

A l'aurore de la vie des peuples, les rites, les symboles, le traditions se ressemblent: tous les mythes ont une source commune et une connexion intime entre eux. Mais peu à peu le monde mystérieux des fables s'éclaircit et le mythe, qui a en soi une raison d'être psychologique et qui révèle la conscience des peuples primitifs, cède la place à la sévérité austère de l'histoire.

Nous en découvrons les premières lueurs, pour ce qui regarde nos aïeux, dans le récit que nous a laissé Strabon de la guerre des Tusces ou Thyrrhéniens contre les Ligures, les Cimmériens, les Celtes et les Vénètes. Il paraît que ces âges lointains ont été fréquemment troublés par des guerres acharnées, terribles, entre ceux-ci et leurs voisins les Gaulois, les Insubriens et les Etrusques, jusqu'à ce qu'ayant chassé ou forcé de s'identifier avec eux les autres nations qui habitaient le pays, les Vénètes se furent alliés aux Romains. La région occupée par eux ne forma, sous la Republique romaine, qu'une seule province avec la Gaule cisalpine: elle portait le nom de *Gallia togata.*

Les historiens font une description séduisante des grandes et célèbres villes qui s'élevaient alors dans ce

(*) Pignoria — Origines de Padoue, ch. VIII. Padoue, Tassi MDCXXXV.

pays, de la fertilité du sol et des richesses des anciens Venètes, qui formaient avec les Gaulois l' appui et l'ornement de la capitale. Même au temps de la décadence romaine, l'Insubrie et la Vénétie, grâce au commerce et à la navigation, purent supporter, sans en être écrasées, la lourdeur des impôts.

Dans les campagnes, la magnificence des villas, la salubrité de l' air, l' amenité des sites rendent ces provinces dignes de rivaliser avec les plages de Baïa :

« Aemula Bajanis Altini litora villis »

Dans les villes règne une fiévreuse activité : on bâtit des palais impériaux à Altinum, à Aquilée, à Vérone ; des fabriques d' armes à Concordia ; un hôtel des monnaies à Aquilée (*). On ne rencontre partout que bourgades ou villes florissantes.

Néanmoins, les mœurs, jadis très-sévères, restent pures. « Cette nation » dit Pline, « a toujours conservé la pudeur et la frugalité de ses ancêtres. » Les femmes, simples et modestes, étaient pleines de réserve: ce qui, selon la juste observation de Filiasi, suffit pour caractériser une société; car jamais les femmes ne se relâchent dans leurs mœurs, si d' abord les hommes ne sont tombés dans la mollesse et le vice. Leurs penchants étaient contenus et leur vie réglée par le calme de leur âme. L' Etat gouvernait la famille et s' occupait même des mariages.

Une fois par an, toutes les jeunes filles nubiles se rassemblaient et, en présence des magistrats, les jeunes gens choisissaient parmi elles. Les plus jolies étaient naturellement choisies les premières ; mais une loi prévoyante avait assuré l'avenir des autres. Quiconque avait pris une belle fiancée était obligé de payer une somme, laquelle, sous

(*) Filiasi — Mémoires historiques des Vénètes premiers et seconds, Tome I. MDCCCXI.

forme de dot, passait dans les mains de celui qui consentait à épouser une laide (*). Cette coutume, qui venait de l'Asie, berceau des premiers Vénètes, nous la retrouverons chez les seconds. Leur costume aussi était asiatique, avant leur alliance avec les Romains, dont ils empruntèrent la toge: ce qui valut à leur pays le nom de *Gallia togata*. Ils portaient alors, comme leurs voisins d'Italie, un sayon de lin (bleu chez eux, car le bleu a toujours été leur couleur préférée), de larges culottes, et sur la tête une tiare ou *piléus*, qui ressemblait à la mitre des Troyens. Ils ornaient leur cou d'une chaîne. A toutes les époques, les Vénètes se montrèrent simples dans leurs habillements; ils ne connurent jamais ni le faste ni la mollesse des Phrygiens, des Etrusques et des Latins; ils ne surent jamais ce qu'étaient les *bombyx*, les byssus, les *nebulae* et tant d'autres étoffes précieuses. Juvénal, en ses satires, fait allusion au *bardo cucullus*, propre aux gens de la campagne, mais que ne dedaignaient pas les citadins, même les plus aisés (**).

Si les habitudes de la vie était simples, la propreté du corps n'était pas négligée. On appréciait beaucoup à Rome une certaine composition de vitriol, qui servait à nettoyer la peau et qu'on appelait *terra veneta*. Ces mœurs sévères contrastaient étrangement avec la mollesse et la delicatesse des colonies étrusques (les Adriens, les Euganéens et les Albagi) établies dans le pays.

Toutefois, gardons-nous de croire que les Vénètes, devenus Romains, n'aient pas subi l'influence de la capitale. Ils ont adopté quelques-uns des spectacles chers aux Latins. Ici, comme ailleurs, on a vu les hommes dans l'arène lutter avec les bêtes. Il y a eu des combats de

(*) Pignoria, œuvre citée, chap. XI.

(**) « Contentusque illic veneto duroque cucullo. » Sat: 3.

gladiateurs à Altinum, à Aquilée, à Padoue. Mais la douceur des mœurs de nos aïeux répugnait aux jeux sanglants, et ils se plurent davantage dans la course des chars et des chevaux, qu' ils élevaient avec beaucoup de soin, dans les représentations théâtrales, et dans les jeux *isélastiques*, qui consistaient en luttes, courses et concours de chant et de poésie.

Pendant la durée de l' empire, nos aïeux passèrent par toutes les alternatives du malheur et de la prospérité. Le siége d' Aquilée, entrepris en 238 par le tyran Maximin, qui s' opposait aux deux empereurs Maxime et Balbin élus par le Sénat, fit briller leur courage et leur fermeté. La ville se défendit avec une rare vigueur : elle sut, bravant la famine et affrontant la mort, se signaler par des actes innombrables d' héroïsme. Comme on manquait de cordes pour les arcs, les femmes offrirent volontairement leurs cheveux. Aussi, après la mort de Maximin, pour conserver la mémoire du dévouement des femmes d'Aquilée, on frappa une medaille à l' effigie de Quintia Crispilla, épouse de Maxime : le revers figurait un temple avec la légende *à Venus chauve*. Ce trait, que l' histoire a conservé et qui était digne de l' être, est une précieuse indication des mœurs et du caractère de ces fortes générations du passé.

Le V.e siècle de l' ère chrétienne est marqué dans l' histoire en traits de sang. Aux invasions des Vandales et des Huns, *ces fléaux de Dieu*, invasions terribles mais passagères, succèdent celles des Hérules, des Ostrogoths, moins barbares que les Hérules, et enfin des Longobards, très féroces d' abord, mais qui, sous l' influence du climat, s' adoucissent par degrés et se mêlent avec les vaincus.

Sous le choc des Barbares, l'empire croule. Les orageuses incursions de ces peuplades du Nord, à l' étroit dans leur

patrie, mettent à feu et à sang la péninsule, qui nous offre alors sur toute son étendue le double spectacle d'incroyables lâchetés et de massacres épouvantables.

Placée entre la terreur et les ruines, la vie, l'âme de l'Italie, dans ces temps affreux, se retirait aux extrémités de la péninsule. Le noble héritage des aïeux était recueilli dans nos lagunes par quelques fuyards qui, réunissant leurs forces et travaillant à la même œuvre, jetaient les fondements d'un état, dont l'histoire est remplie d'événéments souvent heureux, quelquefois malheureux, mais glorieux toujours. La première Venise, ayant perdu jusqu'à son nom, donnait ainsi naissance, parmi les marais de l'Adriatique, à la Venise nouvelle.

Voyons maintenant, avec quelque détail, dans quelles stations de l'estuaire s'était réfugiée notre liberté nationale, pendant les différentes incursions des Barbares, et de quels éléments s'est composé ce nouveau peuple.

Nous prendrons pour nous guider le diacre Jean (Sagornino), le plus ancien des chroniqueurs parvenus jusqu'à nous, la chronique anonyme d'*Altinum* et celle d'André Dandolo (*).

Les terres couvertes de verdoyantes forêts de pins, qui occupent l'espace compris entre Grado et les embouchures du Pô, étaient connues dès les temps les plus reculés.

On les traversait pour aller de Ravenne à Aquilée : c'était de l'une à l'autre ville le chemin le plus court et le plus sûr. Il faut bien supposer qu'il y avait plus d'une station pourvue de tout ce qui pouvait être utile au trajet. Si les eaux du Grado étaient le mouillage ordinaire des

(*) Sagornino, Chronicon Venetum. Venetiis 1765. — Cronica Altinate, Archiv. Stor. Ital. VIII., 1845. — Dandolo, Chronicon. Rer. Ital. Script. v. XII.

flottes romaines et le vrai port d' Aquilée ; si, de l' autre côté, Malamocco, Albiola et Fossa Clodia étaient des ports de Padoue ; si les habitants d' Altinum eux-mêmes, comme il semble probables, se servaient des ports de Lido, de Treporti, de Sant' Erasmo, il est permis de conclure, non seulement que tous ces lieux étaient connus depuis longtemps, mais qu' ils formaient des centres de mouvement commercial, des foyers de populations fortes et actives. Les Chroniqueurs vénitiens, fidèles à l' esprit du temps, voulurent éclairer d' une lumière poétique et religieuse les antiques demeures de leurs aïeux, et ils imaginèrent, comme on peut le voir par la Chronique *Altinate*, des voix d'en haut appelant les émigrés et les conduisant vers ces îles éparses.

Mais ces îles, étaient, je le répète, connues depuis longtemps. Derrière les plages, de longues zones de terrain, défendues d' un côté par les marées et, de l' autre, séparées de la terre ferme par de larges rivières, s' étendaient dans l' estuaire supérieur, depuis l' embouchure du Tagliamento jusqu' à celle du Piave. Là florissaient probablement ces races de chevaux dont on a remarqué l' affinité avec les chevaux arabes, et qui étaient fameux dans les cirques de Rome ; là croissaient ces grands troupeaux de bœufs, qui depuis ont donné son nom à l' une de ces plages.

Est-il possible d' admettre qu' Altinum n' ait pas connu les îles de Torcello et de Burano, qui lui font face ? N'y a-t-on pas découvert des pierres romaines, faisant allusion à ses jardins publics ?

Cet étroit mais poétique et riant archipel, qui va de Torcello à la Venise actuelle et au Lido, était, déjà avant l' arrivée des émigrés, couvert de riches vignobles et de fertiles cultures (*). Ce qu' était le groupe de Rialto,

(*) Cronica Altinate.

nous le verrons tout à l'heure; bornons-nous pour le moment à dire que, depuis l'époque appelée troyenne, un château-fort se dressait sur la pointe d'Olivolo, vis-à-vis du port dit plus tard *Porto de Veniesia*. Quel indice plus puissant d'une nombreuse population et d'un grand mouvement maritime et commercial ?

Moins riche en îles, l'estuaire inférieur (de Venise aux embouchures du Pô) laissait voir, à l'extrémité de la terre ferme, des bandes de terrain qui durent être peuplées de bonne heure, et où s'éleva quelque petite bourgade. Mais le cours changeant des fleuves les fit bientôt disparaître, à l'exception de Capo d'Argïne et de la tour lointaine *delle Bebbe*, bornes du Dogat.

Tel était l'estuaire de Venise.

Maintenant, faisons connaissance avec ses nouveaux habitants.

À l'approche des Barbares (d'après le récit des Chroniques) le patriarche d'Aquilée, suivi d'un grand nombre de citoyens et emportant avec lui les corps des saints et les trésors de l'église, vint se réfugier à Grado. Les citoyens qui le suivirent devaient être la plupart des vieillards, des femmes, des enfants, ou des hommes incapables de porter les armes; car, pour les autres, ils n'abandonnèrent jamais la patrie en danger, témoin le glorieux siége d'Aquilée et la vigoureuse défense de tant d'autres villes. Grado fut bientôt l'île la plus riche de la Vénétie. Ceinte de murailles fortifiées, elle renfermait beaucoup de grands édifices et des temples magnifiques, parmi les-quels la cathédrale de Sainte Euphémie, ornée de colonnes précieuses, de fines mosaïques, et de marbres rares. Grado n'eut pourtant jamais une importance politique considérable, par la raison peut-être qu'il était le siége principal du pouvoir ecclésiastique.

La population de Concordia chercha un abri dans l'île, que les chèvres, conduites par les bergers dans ses pâturages, firent nommer Caprule et plus tard Caorle. On y retrouve encore aujourd' hui dans les noms des vestiges de quelques races anciennes, disparues partout ailleurs. Les réfugiés se livrèrent aux travaux des champs et à l'élève des troupeaux, ils affermirent le sol de tout le territoire compris entre les embouchures de la Livenza. Les nouveaux habitants de Caprule, dit la Chronique d'Altinum, se distinguèrent dès lors, non seulement par l'établissement de colonies agricoles, par la chasse et la pêche, mais aussi par leurs canaux et leurs écluses, par l'art de régler le cours des eaux.

Bibiana, peut-être Bevazzana, située entre Grado et Caorle, s'unit dans la suite, se confondit avec la terre ferme, et n'est point du tout la tour lointaine qui s'appelle aujourd' hui *delle Bebbe*, comme l'avance Zanetti dans ses notes à la Chronique du diacre Jean, qui ont induit en erreur même les érudits allemands.

Parmi les marais du Frioul, sur une presqu'île formée par les eaux des embouchures du Piave et de la Livenza, Héraclée, elle aussi peuplée d'emigrants d'Aquilée et de la fleur des habitants d'Opitergium, était renommée pour ses temples et ses monuments, mais surtout pour avoir été le séjour de quelques-unes des grandes familles, d'où sortirent les premiers doges.

A sept lieues de là, et non loin de l'embouchure du Piave, se trouvait une ville moins importante, appelée *Jesolo*, et plus tard *Equilio*, à cause des chevaux qu'on y élevait avec les bêtes de somme, les porcs et les chiens. Les hommes qui l'habitaient, descendus peut-être des collines vénètes, étaient fiers et indomptés; aussi, durant 90 ans consécutifs, ils ne se lassèrent pas de lutter contre Héraclée,

où les restes de l'ancien patriciat romain tâchaient de se reconstituer et faisaient sentir leur prépondérance.

Torcello, l'île la plus riante des lagunes renommée pour son port, s'enrichissait en 452 par les mains des émigrant d'Altinum et se décorait d'églises, où l'on trouve encore des fragments de marbres transportés de la terre ferme.

Amoriano était une ville industrieuse et populeuse. Les plages voisines n'étaient pas moins florissantes, et jusqu'au XVe siècle on y a vu, d'après, le témoignage de Marc Cornaro, de somptueux restes des basiliques anciennes.

Autres races et autres mœurs à Metamauco, eloigné de quelques lieues de Malamocco et entouré d'un rivage fertile. C'est là que, à la suite de leur évêque, se refugièrent en grande partie les citoyens de Padoue et avec eux son commerce, quand le feu et la hache des Huns eurent détruit cette ville, la plus ancienne et la plus célèbre de la Vénétie.

Nous exposerons tout-à l'heure les raisons pour lesquelles on y transporta le siége du Dogat; mais il est bon de faire observer dès à présent que les peuples qui s'y étaient rassemblés devaient avoir gardé le souvenir de leur origine. On sait que Padoue avait été la première des villes de la Vénétie: ses émigrés n'avaient pu l'oublier; et il était facile de prévoir qu'à la longue la prééminence de ceux d'Aquilée leur deviendrait insupportable. De ces causes naquirent les sanglants démêlés des premiers âges de la République: démêlés qui ne prirent fin que le jour où l'on conçut cette grande idée politique de fonder la Capitale dans le centre de l'estuaire, en y réunissant toutes les races et les humeurs les plus différentes.

Rivoalto, la plus modeste de nos îles, s'unit peu à peu avec Olivolo, ensuite avec Luprio et enfin avec les

Gemine et Dorsoduro. A peu de distance s'élevaient Popilia (Poveglia) et puis les deux Clugia, la grande près de la petite, toutes les deux enrichies par leurs salines.

A l'extrémité opposée à celle où s'élevait Grado, la région insulaire était terminée par le château de Capo d'Argine. L'action continue de la mer et des fleuves a changé la topographie des îles; quelques villes ont été détruites par les commotions politiques; d'autres ont été transformées par le temps et ne conservent aujourd'hui de leur ancienne magnificence que le nom. Dans la tristesse des crépuscules, dans la solitude désolée des lagunes de Grado, de Caorle, d'Altinum, d'Equilio, de Torcello, de Malamocco, la poésie des souvenirs évoque la vie exubérante d'une autre époque, quand les ouvriers fourmillaient dans les ateliers, et les mosaïstes grecs pavaient les églises et les édifices somptueux, quand l'industrie et le commerce y étaient en pleine prospérité.

Avec Romulus Augustulus (476) la majesté de l'empire romain tombait sans retour; et l'antique Venise, ainsi que tout le reste de l'Italie, se rangeait sous la domination d'Odoacre, et plus tard de Théodoric. Dans le temps où les empereurs d'Orient marchaient contre les Goths, nouveaux conquérants d'Italie moins barbares que les autres, et où l'Italie était livrée en proie aux horreurs de la guerre et de la famine, Cassiodore, écrivant au nom du roi Goth Vitige, invitait les *tribuns maritimes* des lagunes de la Vénétie à transporter les vivres de l'Istrie à Ravenne sur leurs *nombreux navires*. L'épître de Cassiodore nous montre les commencements de cette admirable puissance vénitienne, qui devait un jour faire trembler l'Europe entière. Cette race, sortie des ruines d'Italie, se levait à peine; mais, retrempée et fortifiée par le malheur, elle triomphait des premières difficultés et s'affirmait elle-même avec

une résolution, qui annonçait une carrière longue et certaine. On sait en effet, quel avenir de puissance et de gloire était réservé à ce peuple.

L'épître de Cassiodore est un document très important, qui nous initie à la vie des îles au VI.e siècle, cent ans environ après l'invasion d'Attila, et, quoique souvent reproduite, nous croyons utile de la remettre sous les yeux du lecteur : les documents et les peintures des mœurs de cette époque lointaine sont si rares !

« Les fameuses Vénéties » dit Cassiodore « déjà pleines « de nobles, touchent du côté du midi à Ravenne et au Pô, « et jouissent vers le levant de la douceur du climat io- « nien. Là le flux et le reflux cachent et découvrent tour « à tour la vue des champs. Là vos maisons ressemblent à « des nids d'oiseaux aquatiques, tantôt terrestres, tantôt « insulaires ; et lorsque, l'aspect des lieux ayant changé, « elles apparaissent subitement éparses sur la surface de « la mer, elles rappellent les Cyclades, ces habitations qui « ne sont pas l'œuvre de la nature, mais celle de l'indu- « strie humaine. Car la terre solide fait corps avec de « petites branches flexibles liées ensemble, et vous ne crai- « gnez pas d'opposer aux vagues ce rempart si frêle, quand « le rivage n'a pas assez de hauteur pour repousser la « masse des flots. Les habitants ne possèdent en abon- « dance que des poissons. Riches et pauvres y vivent dans « l'égalité. La nourriture est commune : l'habitation est « pour tous à peu près la même : ils ne savent pas en- « vier les pénates d'autrui, et, vivant ainsi, ils échappent « au vice, auquel est soumis le monde entier. Toute leur « émulation se réduit au travail des salines... Vos faulx et « vos charrues sont les cylindres : de là naissent tous les « fruits que vous moissonnez ; et, grâce à elles, vous pos- « sédez ce que vous n'avez point fait. Toute production

« est sujette à votre art ; on peut, en effet, dédaigner l'or ;
« mais qui peut se passer du sel, du sel qui donne à tous
« nos aliments le goût et la saveur ? »

Sans doute ce style est emphatique et d'une élegance recherchée ; mais il n'en trace pas moins un vif tableau de l'état de la Vénétie maritime, des mœurs des habitants et de leur commerce.

Ceux qui s'étaient réfugiés dans les lagunes de l'Adriatique s'étaient mis à lutter contre la nature, pas assez fertile pour nourrir une aussi nombreuse population ; et par un travail lent, mais fécond, ils se créaient eux-mêmes leur nouvelle patrie. Ils appartenaient à toutes les conditions; *homeni degni et illustri* e *poveri plebei* (*), mais le lien du malheur les rassemblait tous en un seul faisceau.. Un savant étranger (**) a dit que les riches et les nobles de terre ferme ne devaient pas avoir en grand nombre cherché leur salut dans les îles ; par cette raison qu'au moment où Venise s'élève, on y voit apparaître une race d'hommes forte, robuste, infatigable, sans aucun indice d'une civilisation corrompue ou tombée en décadence. Mais si l'on veut bien réfléchir que, outre leur vie, les riches avaient à sauver leurs biens, et que, d'autre part, la dépravation romaine ne s'était pas communiquée à leurs mœurs, on comprendra aisément que le magnifique patriciat des cités vénètes n'a pas dû, quand l'estuaire lui offrait un asile sûr, se résigner à la mort ou se courber sous le joug des Barbares. Il est cependant probable que, après les premières invasions, beaucoup de familles aient fait retour dans leur pays natal, où elles conservaient les possessions de leurs aïeux ; mais, quand les Goths d'abord

(*) Sanudo — Cronachetta ; Venezia tip. del Commercio, 1880.

(**) Gfrörer — Histoire de Venise, depuis sa fondation jusqu'à l'an 1084. Leçons à l'Université de Fribourg, II, Venise 1878.

et ensuite les Longobards, eurent solidement assis leur domination en Italie (on sait à quel prix terrible !), l'asile provisoire devint la patrie nouvelle et définitive.

Les plus anciens chroniqueurs rappellent le nom de plusieurs familles puissantes rassemblées dans les îles, et qui dans la suite, venant celles-ci d'Héraclée, celles-là de Jesolo ou des contrées Altinates (Torcello, Mazzorbo, Burano, Ammiano, Costanziaca) transportèrent leur siége à Venise. Ils rappellent les Partecipazi *sages et bienveillants*, les Candiani *hardis et belliqueux*, les *opulents* Barbolani de Parme, les *puissants* Centranici, les *paisibles* Selvo de Bergamo, les Mastalici de Reggio, qui bâtissaient des églises pour obtenir le pardon de leurs fautes, les Magi *effrontés*, les *vaillants* Mauroceni de Mantoue, et *la douceur* des Gransoni de Garde, *la bonté* des Faliero de Fano, *la magnificence* des Caloprini de Crémone, les Moncanici (Mocenighi) que suivait une grande multitude de domestiques, les Vallaresso, *moqueurs et incrédules*, mai fondateurs d'églises, les Contarini de Concordia, *bienfaisants et de bon conseil*, les Barbarigo, *savants en architecture*, les Saponari de Salona, qui élevèrent beaucoup de monuments, les Pintori, instruits, qu'on le remarque bien, dans l'art de la peinture, les Sapinti agriculteurs, les Villiareni Mastalici qui avaient apporté beaucoup d'or et d'argent, et une foule d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer. Or, qui étaient ces hommes, non issus chez nous des classes pauvres, mais venus du dehors, accompagnés du prestige ordinaire des familles riches et de sang illustre ? Qui étaient ces *majores* que les chroniqueurs nomment toujours au premier rang parmi ceux qui composaient les anciennes assemblées ? Sans aucun doute les nobles (*ottimati*) qui devinrent dans la suite des temps les patriciens (*patroni*) souche de l'aristocratie vénitienne, venus

ici avec leurs *clients*, d'où est sorti le peuple proprement dit (*).

L'épître de Cassiodore nous apprend que les Vénètes menaient d'abord une vie laborieuse et frugale. Peu de temps après, ils auront commencé à se livrer au commerce et à orner leur nouvelle patrie, où il semblait que se fût recueilli l'ancien esprit de vigueur et de liberté. On ne peut se former une idée de la vie d'alors, que par les travaux ardemment entrepris pour forcer l'île à subvenir aux besoins de l'existence. L'art y doit avoir promptement triomphé de la nature: il maîtrisa la fougue des eaux par des remparts ingénieux faits d'osier et de claies; il recouvrit de terre ces espaces marécageux qu'on désigne par le nom de *tombe* (tombes); il régla les canaux; prépara des abords et des abris aux barques (*cavane*); ouvrit des écoulements (*jaglationes*); creusa des citernes; réduisit les prairies; planta des vignes et des arbres; raffermit les fondements (*junctoria*) c'est-à-dire les bandes de terrain courant autour des jardins et des habitations; fabriqua enfin des salines et des moulins en profitant du flux et du reflux des eaux salées. — « Vous frappez monnaie avec vos salines baignées de vos sueurs », disait Cassiodore. Et, en effet, dès les prémiers temps, les provinces voisines furent pour le sel tributaires de Venise, qui fit aussi un grand commerce de poisson salé. Elle échangeait du pain et du sel contre du fer de Carinthie, pour son usage personnel comme pour son commerce avec l'extrême Orient. Ainsi le travail se subdivisait: les uns conquéraient la terre pour avoir des champs et des potagers, les autres se tournaient vers la mer pour la pêche et le sel.

(*) Stefani — Histoire de l'Aristocratie de Venise. — Ouvrage encore inédit que l'auteur m'a laissé consulter.

Outre les grandes îles, chaque amas ou banc de sable, formé par les alluvions de la Brenta, du Sile, du Piave ou des autres fleuves, chaque îlot, d'abord environné de marais ou de canaux étroits et tortueux, était rendu accessible et habitable.

Les terrains inoccupés devenaient la propriété du premier qui s'en emparait; chaque île formait un centre, presque une famille ayant son propre gouvernement et ses propres magistrats, jusqu'à ce qu'elle fît partie de la grande commune vénitienne.

Ainsi, tandis qu'autour des châteaux de la Toscane et dans les plaines de la Lombardie, la plèbe rampe dans l'avilissement, et qu'à Rome, tombée sous le fer des Barbares, les nobles et le peuple agonisent dans la servitude, la nouvelle Venise inaugure ses premières institutions, sillonne de ses premiers vaisseaux l'Adriatique et pousse en ses voyages jusqu'aux côtes d'Orient. Un grand peuple sort des ruines foulées par les pieds des Huns, et l'ancienne civilisation se relève et le pénètre de son esprit.

Il n'entre pas dans notre cadre de suivre en détail les événements qui amenèrent les conflits de la Commune de Venise avec les conquérants barbares de l'Italie et avec Pepin son roi : guerre celle-ci plus remarquable que les autres, car elle donna lieu au choix du siége définitif de l'Etat dans les îles de Rialto, qui devinrent depuis notre Venise. L'historien des mœurs ne peut toutefois s'abstenir de rechercher l'origine de ce fait, ni les modifications que ce fait a dû apporter dans les idées et les rapports des citoyens entre eux et avec l'Etat.

Les partis opposés qui agitaient les îles de la Vénétie étaient le produit de causes diverses, que les vieux historiens n'ont pas fouillées avec assez de soin ou qu'ils ont même complètement négligées. Nous n'en dirons

qu' un mot en passant. Nous avons plus haut passé en revue les populations émigrées qui ont peuplé les différentes îles de l'estuaire; mais il faut remarquer qu' une bonne partie des fugitifs se réfugia dans des terres qui dépendaient déjà de leur municipalité, de sorte que là même ils se trouvaient chez eux. D' autres, et en grand nombre, étaient venus occuper des terres sur lesquelles leurs pères n' avaient jamais prétendu aucun droit. On sait que l' estuaire supérieur, depuis les îles de Rialto jusqu' à Capo d' Argine, avait dejà précedemment été soumis à la Municipalité de Padoue, de même que les îles de Torcello et le groupe dit des *Contrade*, ainsi que Murano et le Lido de Saint' Erasme devaient avoir appartenu aux habitants d' Altinum (Æmula Bajanis, etc.), le territoire d' Equilio et d' Héraclée peut-être aux habitants de Concordia, tandis que celui de Grado avait fait partie de la juridiction d' Aquilée. Dans ces âges reculés, le malheur commun ne laissait pas le loisir de discuter les droits de chacun; mais plus tard, une fois la fureur des barbares apaisée, les jalousies et les intérêts particuliers ont dû se faire jour. Ces raisons naturelles suffiraient pour jeter quelque lumière sur les premières luttes entre Equilio et Héraclée, qui ensanglantèrent frequemment le canal de l' Arco (Orfano) et sur les révolutions qui finirent par faire transférer d' Héraclée à Malamocco le siége ducal. C'était, selon nous, le choc d'éléments divers voulant réciproquement se supplanter. Ainsi, par exemple, les descendants des émigrés d' Altinum ont dû combattre la préponderance des descendants des émigrés d' Aquilée, et plus tard les originaires de Padoue, trouvant insupportable la domination des autres, ont dû l' attaquer. Il faut ajouter à cela que tandis que les Grecs, dont il paraît incontestable que nos pères re-

connaissaient la souveraineté suprême (*), favorisaient tantôt les uns tantôt les autres, les plus faibles cherchaient un appui auprès des maîtres de la terre ferme, où plusieurs familles illustres conservaient encore fort probablement une partie de leur ancienne fortune. On ne saurait croire en effet, que les nôtres eussent volontairement abandonné, tout l' héritage de leurs pères, lorsqu' un nombre considérable de Vénéto-Romains, anciens possesseurs du sol, s' y maintinrent, comme l' attestent des chartes anciennes conservées dans le Code diplomatique de Padoue.

De sorte que voilà deux partis bien distincts, celui des vénéto-grecs et celui des vénéto-italiques, qui durent grossir avec le temps par l' immigration d' illustres familles d' origine grecque, comme les Partecipazio, ou d' origine longobarde, comme les Candiani.

Toutes ces causes de division amenèrent l' invasion du roi franc Pepin, laquelle se termina par la défaite légendaire de Malamocco, et par la paix honorable d' où sortit la nouvelle et meilleure organisation de l' Etat. Il ne faut pas se borner à voir dans la translation du siége ducal au milieu des îles de Rialto, la nécessité de préférer un pays moins découvert et plus sûr, mais celle aussi de ramasser et de fondre en un lieu sans importance historique, les meilleurs éléments d' origine diverse qui étaient dispersés dans l' estuaire. D'autre part, le changement de capitale signifiait changement de système politique, et si Héraclée avait représenté la souveraineté grecque, Malamocco la tendance vers les Francs, Rialto exprimait l' idée de l' indépendance nationale (**). Agnello Partecipazio, qui en 814, pour conjurer le danger suprê-

(*) Mais Gfrörer exagère, dans son étude, fort belle d' ailleurs, la sujétion de Venise envers les empereurs de Constantinople.

(**) Gfrörer, XII,

me de la patrie, avait transporté le siége du Gouvernement à Rialto, assainissait, comme nous allons voir, les terrains marécageux, instituait une magistrature spéciale pour garantir les plages contre les envahissements de la mer, décorait les monuments, joignait les îles par des ponts et affermissait l' Etat.

C' est alors que commence la vraie Venise, la Venise illustre.

Première Partie
Le
Moyen-Âge
du IX siècle
au XIV inclusivement

CHAPITRE I.

Le Gouvernement

La première constitution de la vie politique dans les îles emprunte son organisation à l' ancien Etat romain, fortifié successivement par quelques institutions des peuples récemment venus en Italie, modifié par les conditions spéciales du pays.

Qui étaient ces *tribuns maritimes* dont parle Cassiodore? Pour bien éclaircir ce point, nous serons naturellement amenés à expliquer le peu que nous savons de la forme primitive du gouvernement chez nos aïeux et de leur législation: deux choses dont personne n' ignore l' action directe sur les mœurs et la vie privée des citoyens.

Dandolo et d' autres chroniqueurs rapportent que, dès l' an 421 la population s' étant beaucoup accrue dans

les petites îles de Rialto, la ville de Padoue y envoyait trois consuls pour les gouverner; mais ni la chronique d'Altinum ni celle de Sagornino ne font allusion à l'envoi des consuls. Nous croyons que ces traditions, qui n'ont d'autre appui qu'un manuscrit des archives de Padoue (*), doivent être rapportées à des rivalités de communes, bien qu'on ne puisse affirmer qu'elles ne renferment pas quelque chose de vrai. Ce qui paraît indubitable, c'est que la municipalité padouane avait, dès les temps les plus reculés, un ou plusieurs tribuns maritimes dans son port de Malamocco, et peut-être aussi dans ceux de Chioggia et d'Albiola. Ces tribuns ont dû former le noyau de la magistrature dans les îles de l'estuaire inférieur, et l'on a pu en imiter la forme dans l'estuaire supérieur, quand même il n'y aurait pas eu anciennement des tribuns à Grado. Quoi qu'il en soit, les historiens les plus autorisés sont unanimes à admettre comme système primitif de gouvernement celui des tribuns, qu'ils subdivisent en grands et petits (*maggiori e minori*), selon l'importance du centre de population auquel ils étaient préposés, ou peut-être même selon la mesure et le degré de leur pouvoir. Mais leur charge était-elle annuelle ou à vie? Ou bien héréditaire dans quelques familles? Et dans quelle classe étaient-ils choisis? Quel était leur mode d'élection? Nous ne saurions le dire. Si les nombreuses chroniques où il est question de l'origine des familles patriciennes, que souvent elles qualifient de *tribunizie*, méritaient quelque créance, il faudrait croire que le privilége de fournir des tribuns

(*) Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce document existant dans le Recueil Stefani de Venise. Il appartient aux commencements du XV.e siècle : les noms des consuls ne sont pas identiques à ceux que donne Sanudo, et les signes du Zodiaque dans l'édification de Rialto présentent de notables différences.

n'appartînt qu'à celles-ci. Mais cette opinion ne résiste pas à l'examen. Les privilèges aristocratiques ne furent légalement établis que plus tard dans la *Serrata del Maggior Consiglio*. Rien n'eût été moins nécessaire que cette révolution, s'il eût déjà existé une caste réunissant dans sa main la somme des affaires publiques.

Les races rassemblées des différentes parties de la Vénétie dans l'estuaire, avec leurs traditions séculaires et leurs usages romains, ont pu très probablement tirer les tribuns de ces vieilles familles de chevaliers et de centurions, qui avaient fourni jusque-là, dans les villes détruites, les magistrats municipaux. Mais ces fonctions ne devaient pas être héréditaires dans les îles pas plus qu'elles ne l'avaient été à Rome. Ajoutez que, dans la suite des temps, cet asile d'hommes libres, qui avait servi aux Vénéto-Romains, servit de même sans doute aux Goths, aux Longobards, aux Francs vaincus à leur tour et chassés de leur nouvelle patrie. Aussi, dans les premiers âges de la République, on a dû voir des familles d'origine longobarde, gothique ou franque, prendre place peu à peu dans le gouvernement de l'Etat, à côté des plus anciennes familles italiques. Ces mots de la Chronique d'Altinum : *de romana autem sive de salica* (*franca*) *traxerunt legem* etc. ne laissent aucun doute sur ce point, comme, d'ailleurs, les coutumes longobardes et quelques charges (telle que le *Gastaldo*) d'origine évidemment longobarde, les noms mêmes et les habitudes de quelques grandes familles, qui apportèrent au nouvel état avec des humeurs diverses le triste germe des factions (*).

Ces observations échappèrent en partie à nos historiens, ou ne furent pas appréciées selon leur importance. Il ne saurait paraître superflu que, dans un ouvrage des-

(*) Stefani, ouvr. cité.

tiné à étudier la vie privée d'un peuple, on entretienne le lecteur des éléments qui ont concouru à le former, et de certains faits particuliers de sa vie politique.

Dépuis que, par suite des vicissitudes de l'Italie, l'asile provisoire de l'estuaire devint une demeure stable et définitive, les différents groupes de races émigrées, qui représentaient les restes de tant de municipalités romaines, durent s'occuper de bonne heure de la nécessité d'un gouvernement assez bien ordonné pour assurer à l'intérieur la paix et la justice, assez fort pour défendre contre les ennemis du dehors leur nouvelle patrie. Ainsi les premiers tribuns maritimes étant désormais insuffisants, chaque île et chaque centre de population eut le sien, qu'on renouvelait ordinairement d'année en année. Les tribuns eux-mêmes trouvèrent utile de s'unir entre eux, et de cette manière se forma la *Consociazione*, qui fut le premier germe de la fameuse *Comune Venetiarum*. Tant qu'à Padoue et à Oderzo, malgré leur décadence, se maintint avec les ducs grecs une représentation de l'Empire et des traditions romaines, en même temps qu'un rempart contre les invasions des Longobards, c'est aux ducs que devaient, selon toutes les vraisemblances, recourir les gouverneurs de l'île, tandis que le plus grand effort des Vénitiens devait se porter vers la marine et l'industrie. Mais quand, vaincus à la fin, les Grecs disparurent complètement de la Vénétie continentale (641), le besoin d'une plus grande unité dans la direction des affaires publiques ne tarda pas à se faire sentir dans les îles. Il est possible qu'à cette époque quelques-uns des tribuns, appelés pour cela *Maggiori* (plus grands), fussent investis d'une autorité spéciale sur les autres; mais ce n'est là qu'une simple conjecture, qui ne s'appuie sur aucun document. Ce qui est certain, c'est que, un peu moins d'un demi siècle (697)

après la fin de la domination grecque à Oderzo, on sentit la nécessité de créer dans les îles un chef unique, un duc, que le peuple en son harmonieux dialecte appela *doxe*; titre qui depuis, avec quelques légères modifications, fut adopté dans toutes les langues et dans les rapports internationaux. Cette nouvelle institution, appelée à donner à l'Etat plus de force et de cohésion, devait réparer les dommages causés à la patrie par la désunion des tribuns, qui n'avaient su la defendre ni contre les Longobards venant de l'embouchure des fleuves assaillir les îles sur des barques armées, ni contre les pirates Istriens, Liburniens et Dalmates, courant la nuit l'estuaire mal gardé.

Le premier doge, avec l'assentiment, ou du moins sans l'opposition de la Cour grecque, fut élu en 697 à Héraclée, où une assemblée générale réunit les nobles, le clergé, les citoyens et tout le peuple des Vénéties: *majores, mediocres et minores et magna venetorum conglobatio.* Cette circonstance remarquable, attestée par les chroniqueurs les plus autorisés, sert à prouver l'indépendance désormais acquise de fait sinon de droit, et la participation directe du peuple à la souveraineté.

Il faut encore arrêter notre attention sur ces quatre classes dans lesquelles la nation se partage: les magistrats, les nobles, le clergé et le peuple: ce peuple énergique, à qui ses maîtres n'imposent point et qui ne se laisse pas donner l'exclusion, comme en d'autres pays, mais qui s'affirme ici pouvoir politique (*). Plus encore, en parlant de l'élection du doge, les chroniqueurs, comme l'observe Gfrörer, nomment l'archevêque et le clergé après le peuple: ce qui montre en quelle estime on l'avait, et l'esprit propre de la constitution de Venise, où le clergé était tenu le plus possible loin des affaires. Le concours du

(*) Gfrörer, ouvr. cité. IV.

peuple vénitien à l'élection du chef de l'Etat rappelait à la fois les comices romains de l'ancienne République et les assemblées des hommes libres des Longobards. Cet usage n'existait certainement pas chez les Grecs, et doit être pris en sérieuse considération par quiconque étudie l'histoire de Venise. Si tout le peuple avait conservé ce droit souverain de disposer de lui-même, le pouvoir des tribuns, même dans l'âge précédent, dut sans doute être partagé avec les citoyens, et peut-être avec une sorte de Conseil des pères de famille, et même avec des assemblées générales dans quelques cas particuliers, pour l'approbation des lois, des impôts, etc.

De la connexion logique de ces faits jaillit un rayon de lumière sur la vie privée d'alors et, dans la grande obscurité de ces temps, la moindre lueur est précieuse.

L'élection du doge, si elle a dû être une nécessité, a été aussi une preuve de sens pratique et de dévouement à la patrie. Il est rare que de pareilles révolutions s'accomplissent sans de violentes commotions, car les peuples ne se dépouillent pas volontairement de leurs principaux droits pour en revêtir un seul citoyen.

Il faut dire que l'autorité attribuée d'abord au chef de l'état était mal définie, quoique la formule énonçant les droits de l'élu, telle que la rapporte Dandolo, fût celle-ci : *Decreverunt omnibus Ducem preesse, qui equo moderamine Populum sibi subditum gubernaret* (*). Il était nommé à vie, et, comme rien peut-être ne bornait son pouvoir, il en abusait aisément, paraît-il, et donnait lieu à de fréquents désordres. Toutefois, il semble que

(*) Quant au commandement des armées et des flottes vénitiennes, on n'en parle pas même plus tard, dans les *Promissioni*. C'était anciennement un droit du doge, à ce qu'il semble, mais dans la suite il dépendait du Grand Conseil.

les formes, les offices, l'esprit de l'administration tribunitienne n'avaient pas complètement disparu, car même sous les premiers doges, les tribuns, continuèrent à administrer les îles, en se subordonnant, il est vrai, au Magistrat suprême. Les îles avaient droit d'appel auprès de celui-ci : mais il ne faut pas croire pour cela que les tribuns fussent un corps intermédiaire entre la nation et le doge.

En 737, la volonté du peuple substitua au dogat à perpétuité le gouvernement annuel de deux maîtres des soldats (*magistri militum*). Cette charge qui existait à Ravenne et dans l'Italie méridionale, où dominaient les Grecs, avait pour but direct l'organisation de la défense de l'estuaire. On peut inférer de là que les tribuns s'étaient vus dépouiller avec peine de l'autorité judiciaire et administrative, et que le peuple même, particulièrement celui de l'estuaire inférieur, était peu content d'avoir concentré tous les pouvoirs dans la main d'un doge siégeant dans la lointaine Héraclée. Lorsque, quelques années après on revint pour toujours à la forme du gouvernement ducal, ces deux importantes modifications y furent introduites : on adjoignit d'abord au prince, comme assesseurs, deux tribuns, origine des conseillers ducaux ; et puis, on transporta le siége du gouvernement à Malamocco, sur le littoral de l'Adriatique, beaucoup moins exposé aux attaques du dehors.

Dans le Rialto, nous ne trouvons qu'en 960, pour la première fois, une vraie représentation nationale, régulièrement organisée. Lorsque le fils de Pierre Candiano III et son associé à la souveraineté, s'étant révolté contre lui, eut été battu et chassé, tous les évêques, le bas clergé et le commun des citoyens, d'un accord unanime, s'assemblèrent et firent serment de ne plus reconnaître pour doge le fils exilé, ni pendant la vie, ni après la mort du

père. Exemple sans précédent : les évêques et le peuple qui s'assemblent solennellement pour délibérer en commun, à titre d'autorités politiques, sur une affaire d'état d'une si haute importance (*) ! Mais, quelques années plus tard, le peuple et le clergé, ne se souvenant plus de leur serment, ramenèrent en triomphe le banni et le reconnurent pour doge. Il paraît que, pour donner au gouvernement plus d'indépendance et de solidité, on institua un conseil, sans l'adhésion duquel le chef de l'Etat ne pouvait rien entreprendre (**). On tâchait ainsi de réduire la puissance exagérée des doges et de mieux régler la constitution populaire. Ce n'est pas la seule fois que nous apparaît l'importance de l'intervention des hommes du peuple. Dans la même année 960, ceux-ci discutent avec les évêques, les patriciens et les bourgeois, la loi qui défendait le commerce des esclaves, et en 971 celle qui prohibait l'expédition d'armes et de bois de construction navale dans le pays des Sarrasins (***).

Aux tribuns succédèrent, comme représentants du gouvernement, les *Gastaldi* ducaux (****). Les *giudici* (juges), les *ministeriali* (ministériels), les *decani* (doyens), les *riparî* instruisaient les procès et faisaient exécuter les arrêts ; les *boni homines* et le conseil *rogatorum* avaient pour mission d'interpréter la loi et, s'il s'élevait des con-

(*) Gfrörer, XXI.

(**) Gfrörer, XXI.

(***) Fontes rerum Austr. XII, 19-26

(****) Les Gastaldi jugeaient toute sorte de causes. Pour citer un exemple en 1111 Dominique Canovario de feu Dominique di Saint Isaïe donne quittance à Angelo de feu Dominique Orso di San Bartolomeo *de quatour libris denariorum quas mihi dare debuisti de quibus multotiens supra te proclamavi et ante nostrum gastaldum et alios bonos homines ad rationem conduxi.* (Arch. di Stato, Arch. San Zaccaria).

testations graves, le peuple avait le droit de choisir des arbitres. Les *capi-contrada* et les *inquisitori dei sestieri* veillaient à l'ordre (*).

C'était, comme on le voit, un état bien ordonné et entouré de justes garanties. Mais, quel qu'il soit, on est émerveillé de n'y trouver rien d'arbitraire (**), et l'on comprend que le grand pape Hildebrand se soit un jour écrié : — l'esprit et la liberté de Rome antique vivent encore à Venise ! — Seulement, par intervalles, les jalousies et les rancunes qui divisent ordinairement les grands entre eux, ou le peuple et les grands, faisaient explosion. En effet, tantôt à cause des ambitions illégitimes et des refus violents, tantôt à cause des luttes de suprématie entre les divers éléments qui ont concouru à former l'état, cette époque fut pour les Vénitiens la plus agitée, la plus ensanglantée par des tragédies domestiques. Machiavel a observé que, de tous les princes qui ont siégé à Héraclée ou à Malamocco, deux seuls ont pu, en administrant la République, achever tranquillement leurs jours; et il ajoute avec raison que Venise, plus qu'aucune autre commune du moyen-âge, avait éprouvé la fureur des factions. Mais c'est pour elle un titre de véritable gloire que d'avoir, avant tous les autres états et dans un espace de temps plus court, su rétablir la paix sur des bases solides. Les disputes une fois apaisées, les grands prirent d'énergiques mesures : l'âpre férocité et les rancunes acharnées furent en quelque sorte liées et tenues en respect par l'idée suprême du salut de la patrie. Tandis que, dans le reste de la péninsule, les luttes des partis détruisirent l'indépendance, elles servirent ici, au contraire, à élargir la li-

(*) Cecchetti. — I Veneziani fino all'anno 1200. — Venezia, 1870, p. 22.

(**) Crotta. — Memorie storico-civili, ecc. Venezia 1818 p. 47.

berté du pays. Car, d'une part, il s'y forma peu à peu une classe de citoyens qui aida plus tard au développement libre et sage des institutions, et de l'autre, le peuple se sentit des forces nouvelles, il commença à avoir conscience de ses propres destinées, il se retrempa à l'école virile du malheur, il grandit dans le mouvement et l'ardeur des passions et des intérêts.

Pour ne pas devancer les temps, il faut observer que cette époque, qui embrasse la période comprise entre le Xe siècle et les Croisades, est des plus remarquables dans l'histoire civile des Vénitiens, parce que tout lien de dépendance politique avec l'empire grec est désormais rompu. Pour des raisons faciles à comprendre, nos aïeux prétendirent que Venise était née libre et n'avait jamais cessé de l'être ; mais, en réalité, cette indépendance complète n'était pas possible en ces temps-là, et aucune nation de race latine n'aurait alors songé à méconnaître les droits souverains de l'empire romain et de son successeur l'empire grec (*). C'est après la restauration de l'empire d'Occident, que devaient commencer pour les Vénitiens les difficultés, placés comme ils étaient sur les confins de l'Italie. Leur intérêt commercial leur conseillait de rester unis aux Grecs ; mais ces liens mêmes se relâchèrent avec la décadence de l'empire byzantin. Dans la guerre contre le roi Pepin, ils avaient été défendus par la flotte grecque, mais désormais leurs vaisseaux parcouraient en maîtres l'Adriatique ; et, leur influence se substituant à celle des Grecs, ils dominaient dans l'Istrie et la Dalmatie. L'Istrie et la Dalmatie furent soumises en même temps que les Narentins, en 998 ; Venise conclut alors des traités de commerce très avantageux avec la Serbie, l'Egypte et la Syrie. Tous les ports

(*) V. l'en-tête des documents : « Regnantibus dominis nostris etc. »

de l'empire grec étaient ouverts à ses navires, qui y entraient et en sortaient exempts des droits habituels d'ancrage et de douane.

Cependant, un changement de grande importance avait lieu dans le gouvernement intérieur, changement qui en améliora la forme et établit la première base du pouvoir aristocratique. Le doge Vitale Michiel II, ayant péri violemment, on songea à se prémunir contre les actes arbitraires des doges et les sanglants caprices de la plèbe. De là l'origine du *Maggior Consiglio* (Grand Conseil), qui conserva la liberté et créa la puissance de la patrie.

Les excès de quelques doges montraient l'insuffisance des conseillers et des citoyens *priés* (*pregadi*) d'assister le chef de l'Etat : mission qui leur avait été confiée sous le gouvernement paternel de Dominique Flabanico (1032). Il fut donc résolu qu'à l'avenir deux électeurs par *sextier* choisiraient tous les ans 480 citoyens. Ces 480 élus formèrent le Grand Conseil, qui finit par absorber toute la puissance du doge et du peuple. On commit au *Maggior Consiglio* le soin d'élire les autres conseils et les magistrats, ainsi que de préparer le sujet des délibérations de l'assemblée populaire. On maintint les *pregadi* (Sénat) et les conseillers qu'on porta au nombre de six, et qui formèrent avec le doge le *Consiglio Minore* (petit Conseil) appelé dépuis la *Signoria*. Plus tard, (1179) on institua le Tribunal des Quarante, qui devint par la suite un des corps les plus importants de l'Etat, et auquel on commença à attribuer, en l'ôtant au doge, le jugement d'appel dans les causes civiles et criminelles. Le doge devait jurer la constitution, comme on dit aujourd'hui, ou la *promissione* (la Promesse), comme on disait alors.

De cette manière les citoyens, n'étant pas retenus par la volonté d'un seul, purent s'illustrer dans les affaires

publiques, tandis qu'auparavant, remarque l'historien Giannotti, il était arrivé à Venise ce qui était déjà arrivé à Rome, où tant que le gouvernail resta aux mains des rois, le citoyens ne purent pas sortir de l'obscurité. On ne saurait douter que les réformes dont nous parlons n'aient été préparées de longue main par ces puissantes familles, qui devaient trouver leur part trop faible dans le gouvernement et voir, d'ailleurs, avec inquiétude la liberté de la patrie à la merci de la vertu ou de la fortune d'un homme.

Pour mettre un frein aux caprices de la foule, qui élisait tumultuairement le doge dans les assemblées, le Grand Conseil choisit 11 électeurs (*), qui, dans la basilique de Saint Marc, devaient élire le Magistrat suprême et le soumettre après à l'approbation du peuple. Mais celui-ci, à l'election du doge Ziani, se voyant dépouillé de son pouvoir, s'émut et se souleva pour revendiquer ses droits. Les grands, usant de prudence, démontrèrent que les nouvelles réformes ne tendaient qu'à régulariser l'élection et persuadèrent au peuple de se contenter du droit de sanction. De son côté, Ziani, le nouvel élu, ajoutait à ces arguments celui de l'or jeté avec profusion à la foule ameutée. Elle s'apaisa. Il fut alors décidé que le nouveau doge serait présenté à la multitude par ces paroles : *Questo xe missier lo doxe, se ve piaxe.* (Celui-ci est messire le doge, s'il vous plaît.)

Mais il paraît que plus d'une fois le peuple, voulant ressaisir le pouvoir qui lui échappait, essaya de se réunir dans des assemblées délibérantes, comme lors de l'élection d'Henri Dandolo, solennellement fêtée par tous les habitants, de Grado à Capo d'Argine. Un reste de

(*) Le nombre de ces electeurs, dont le choix était aussi long que laborieux, parvint dans la suite jusqu'à 40 et, plus tard, à 41.

répresentation populaire, nous le trouvons dans ce fait, pas assez connu, mais qui ressort clairement d'un registre (*notatario*) de la République: jusqu' à la *Serrata* du Grand Conseil on appelait à faire part de la *consulta* (commission) pour la révision de la *Promissione* ducale, et pour l' élection même du doge, tous les podestas de Torcello à Cavarzère. On trouve mention de ce fait en l' an 1289 comme d' un usage établi.

Mais la limitation toujours plus étroite des droits du doge et de ceux du peuple eut pour conséquence la tranquillité dont Venise jouit au milieu de ses conquêtes et de sa gloire. On travaillait sans cesse à perfectionner la constitution du pays. Sous Jacques Tiepolo (1229-1249), on ajouta aux magistrats du *proprio* et du *forestier*, auquels ressortissaient les procès des citoyens et des étrangers, et aux *Avogadori di comun*, auquels étaient dévolues les affaires avec le fisc, le *Piovego* et la *Petizion*, qui devaient protéger l'un les droits de la commune et l' autre ceux des particuliers. Il y avait, en outre, un grand nombre d' officiers pour veiller sur le commerce et maintenir l' ordre dans la ville.

Et, malgré la barbarie des temps, la civilisation naissait de toutes ces institutions, qui réglaient la vie matérielle et contribuaient à la grandeur de la patrie, en écartant à la fois la licence de la foule et la tyrannie d' un seul, en équilibrant les forces croissantes par la juste distribution de l' ordre et du bien-être. Chacun, dans la mesure de sa condition et de ses moyens, devait se prêter à l'Etat, et si, par hasard, quelqu' un refusait la charge à laquelle on l' avait appelé, il perdait ses droits civils (*). Une prudence avisé était la qualité prédominante

(*) En 1189 le doge Orio Malipiero et ses six conseillers décrètent que « Jacobus Julianus de continio Sancti Juliani, » qui avait refusé une

de cet état social. Il y avait dans le génie vénitien je ne sais quelle froide énergie, qui imprimait une singulière unité aux institutions, aux coutumes, aux idées. Ces temps-là furent en effet, les plus heureux pour la République.

Tout en conservant les formes democratiques, le gouvernement se concentrait de plus en plus dans la main d'une classe instruite, sage et disciplinée, dont le doge était, pour ainsi dire, le représentant. On essaya avec adresse et prudence, de soustraire son élection même à la sanction du peuple. On en vint ainsi à diminuer les inconvénients politiques de l'autorité populaire, en réduisant graduellement ce droit d'élection, qu'aucun état démocratique ne saurait abolir, mais que le gouvernement de Venise restreignit notablement. Les modifications que le Grand Conseil faisait subir tantôt au mode d'élection du doge, tantôt au nombre des électeurs, témoignent de son désir de favoriser en quelque sorte les aspirations des familles, qui, au moyen du commerce, croissaient en opulence et en ambition. Il y avait entre ceux qui détenaient la plus grande part du pouvoir et ceux qui en étaient avides, une guerre sourde, qui éclatait parfois en tumultes. Ainsi l'antagonisme des Dandolo et des Tiepolo partagea longtemps le peuple en deux factions. Il y eut un moment où celui-ci se lassa de sa soumission et, faisant tout à coup revivre ses anciens droits, il proclama doge, le 2 novembre 1289, Jacques Tiepolo. Mais les grands opposèrent une résistance victorieuse et, le tumulte apaisé, ils nommèrent un doge à leur tour : Pierre Gradénigo, dont le caractère promettait de savoir

charge que lui avaient conférée les electeur, « nullum honorem, nullum officium de nostra curia habere debeat quod per electores fiat et insuper nulla ei ratio debeat in curia nostra tenere. » (Arch. di Stato, Duc, ed atti diplom.)

mieux tenir tête à l'audace populaire. Esprit lucide et pénétrant, doué de sens pratique, âme retrempée dans les luttes civiles, Gradénigo, qui estimait que la patrie était au-dessus de tout droit individuel, vit clairement que Venise n'aurait pu maintenir et accroître sa grandeur, si on n'excluait pas du gouvernement l'apparence même de la force changeante du peuple.

On était instruit par l'exemple des autres villes d'Italie, où les excès de la multitude avaient fini par faire tomber la commune sous la puissance d'un seul.

En gardant les formes de l'élection primitive, il était à craindre que, d'une année à l'autre, le Grand Conseil ne se recomposât avec des hommes nouveaux; ce qui ne répondait ni à l'intérêt public ni aux visées des grands. Pour écarter ce danger, on statua que, tous les ans le jour de la S.t Michel, cent membres seulement du Conseil en sortiraient pour être remplacés par une junte formée d'un nombre égal de citoyens. De sorte que, tout en parant au danger des changements radicaux, quelques-unes des familles principales pouvaient continuer, pendant plusieurs années de suite, à faire partie du Conseil. Depuis déjà l'an 1286 on avait proposé de n'admettre au Grand Conseil que ceux-l à seulement, dont le père ou l'aïeul y avait siégé autrefois. Cette proposition, qui excluait les hommes nouveaux, fut repoussée. Mais en 1297, Gradénigo présenta une seconde fois et fit approuver une loi, d'après laquelle tous ceux qui, dans les quatre dernières années, avaient été membres du Grand Conseil, pouvaient seuls, eux et leurs héritiers, succéder à cette dignité, sans autres modifications ultérieures, pourvu qu'ils réunissent au moins douze voix de la Quarantie. Cette loi pouvait, à la fin de l'année, être reproposée une seconde fois et modifiée par le Conseil, mais

l'aristocratie, dont Gradénigo était le représentant, interpréta la loi selon ses convenances et son intérêt. A cela, hâtons-nous de le dire, il n'y avait rien d'arbitraire ; la noblesse, qui l'avait conçue dès l'origine, ne faisait qu'affirmer une fois de plus sa prépondérance. La délibération de Gradénigo, qui supprimait l'action des hommes nouveaux, avides de réformes, et écartait les causes de faiblesse intérieure, fut improprement appelée *Serrata del Maggior Consiglio ;* improprement, car même après la *Serrata*, pendant un certain espace de temps, on trouve tous les ans des élections nouvelles, et les principales familles eurent la possibilité de participer encore au patriciat. Il est vrai que les conditions pour y entrer se firent toujours plus difficiles ; mais on aurait tort de croire que le Conseil se soit tout à coup renfermé dans une sévère immobilité. En enlevant beaucoup d'espérances ambitieuses aux citoyens privés, et en jetant la première base de l'aristocratie héréditaire, qui fut organisée plus tard dans le XVe siècle, cette innovation occasionna des complots, des conspirations secrètes, qui s'efforçaient d'éclater en révoltes au grand jour. Mais la République, aidée par la fortune et par le soupçon, en sortit toujours victorieuse.

Ainsi se terminait la période qu'on a appelée démocratique et commençait la souveraineté des patricines.

CHAPITRE II.

Les Lois

Il est prouvé, par les patientes recherches d'un grand nombre d'écrivains, qu'il n'existe pas de lois écrites avant le XIe siècle. Du moins, il n'en est point parvenu jusqu'à nous. En effet, nous trouvons seulement dans ce siècle la première loi civile et criminelle, celle du Magistrat *del Proprio* (*), et la seconde, la *Promissione del Maleficio* de titre criminelle, publiée en 1181 par le doge Orio Malipiero. Après ces lois écrites, les seules dont nous ayons connaissance, on arrive à l'an 1242. En cette année, le doge Jacques Tiepolo recueillit et rangea dans un ordre nouveau, développant les unes, modifiant les autres, cette série de lois anciennes, tant civiles que criminelles, qui portent le nom de *Statuto Veneto* (Statut de Venise).

L'ère d'une législation bien ordonnée ne commence qu'alors.

D'après une vieille tradition (il est vrai qu'aucun document n'en prouve l'authenticité) Marcello, le deuxième des trois premiers doges, avait fait de bonnes et claires lois (**). Leur existence nous est en quelque sorte attestée: d'abord, par un privilége accordé en 1094 aux ha-

(*) Foscarini. — Letteratura Veneziana, l. 1.
(**) Sandi. — Stor. civil. c. VIII. l. 2.

bitants de Loreo, sous promesse qu' il leur serait fait justice, *d' après le droit vènitien* (*): et ensuite par ce fait authentique qu' un certain Buono Orio, *gastaldo* de Torcello, ayant à juger un différend survenu entre l' abbé d' un monastère d' Ammiana et un curé de cette île, il juge d' après *la loi* (**) et selon sa lettre. Il semble dès lors qu' on peut, sans crainte d' erreur, regarder comme certaine l' existence de lois écrites jusque des le Xe siècle. Nous trouvons en effet qu' à la date du mois de juin 960, le doge Pierre Candiano IV, se rapportant (et ceci est digne de remarque) à une loi antérieure du doge Orso I, qui interdisait le commerce des esclaves, décrète à nouveau l' abolition de ce trafic inhumain. On a du même doge des lois qui défendent de transmettre à Constantinople les lettres provenant de l' Allemagne, et d' autres qui prohibent l' expédition d' armes et de bois de construction navale dans les pays sarrasins (***). Mais, il faut l' avouer, plus nous avançons dans la nuit des temps, moins nous avons de preuves sûres; et ce n' est que par induction que l' on peut affirmer l' existence de lois écrites sous le premier gouvernement de Venise.

Rappelons-nous cependant que la chronique d'Altinum nous a laissé des renseignements positifs sur le droit aux premiers siècles. Elle nous apprend que les lois particulieres de Venise étaient tirées des lois romaines et saliques, et que, dans les contestation, on jugeait d' après la coutume ou bien d' après des chirographes ou des mémoriaux. Personne n' était poursuivi pour vol, s' il n' était pas accusé par deux témoins recommandables. Reconnu coupable, on lui arrachait un œil ou on lui coupait une

(*) Foscarini — ouvr. cité.
(**) Cecchetti — ouvr. cité.
(***) Gfrörer — XXIII et XXIV.

main ; en cas de récidive, il perdait l'autre œil. Ces dispositions semblent révéler une certaine influence des lois des Longobards sur les lois criminelles des Vénitiens.

Après avoir énuméré, avec son inépuisable érudition, une longue série de lois différentes qui, dans les temps anciens, étaient en vigueur dans la péninsule, Sandi s'attache à prouver l'existence de lois écrites même dans les premiers siècles. Il suffit, pour se ranger à son avis, de la connaissance certaine que nous avons des rapports directs et continuels des îles avec l'Empire d'Orient. Il n'y a point, et il ne peut y avoir de societé civile sans lois : on ne peut donc pas supposer que, même dans la première constitution de Venise, elles ne fussent pas traduites en acte public. On a vu quelle était la condition des peuples qui se réfugièrent et s'établirent dans les îles. Les habitants des colonies et des dépendances romaines ravagées par les Barbares, ont dû emporter avec eux, en même temps que la civilisation des Romains, l'idée du *droit*. Et, nous l'avons déjà démontré, il ne faut pas croire que ces flots d'émigrants n'étaient formés que de la lie grossière du peuple : les premiers à fuir devant l'invasion ont dû être les citoyens qui avaient le plus à perdre, et à qui les institutions politiques ne pouvaient qu'être familières. Soutiendra-t-on qu'il n'y avait parmi eux ni juges ni magistrats d'aucune sorte, ni gens ayant exercé dans leur patrie des fonctions publiques ? Si les cités envahies par les Barbares fondèrent un état au milieu des lagunes, en associant entre elles des populations d'une même nationalité et de mœurs, sinon tout à fait identiques, certainement peu dissemblables, il semble que l'œuvre de réorganisation civile n'a dû être ni longue ni difficile. Les rivalités, les luttes intestines survenues dans la suite ne prouvent pas du tout l'anarchie ou l'ab-

sence de lois, car on a vu les mêmes faits se produire dans toutes les nations.

De tout ce que nous venons d' exposer, nous voudrions conclure que des lois écrites ont dû exister dès le premier âge de la République, et déjà même sous le Tribunat et qu' elles n' ont pu être dérivées que du romain et, très probablement, pour le droit criminel, des lois longobardes et saliques. À mesure que la société de Venise croissait en nombre, on devait travailler à des réformes plus appropriées au caractère du nouvel état. De ces réformes a dû naître plus tard un droit spécial, qu' en maint endroit l'on trouve mentionné sous le titre de lois vénitiennes (*).

Ce ne sont pas seulement des lois écrites qui nous manquent : nous déplorons également le défaut de documents relatifs au droit, antérieurs aux premières années du Xe siècle.

Ainsi, pour les temps anciens, obscurité profonde. Couvaincus toutefois que des lois écrites existaient déjà alors, nous pensons, en outre, qu' à part de légères différences, elles devaient être semblables aux lois postérieures. Car si l' existence d' une législation aux XIe et XIIe siècles se déduit des documents, il est évident que, sans lois écrites et constantes, une société en voie de progrès, qui faisait des traités internationaux et armait des flottes dès le VIIIe siècle, n' aurait pu subsister durant plusieurs centaines d' années.

Nous allons à present glaner quelques faits qui nous mettront à même de nous former une idée de ces lois et de leur application pratique dans le droit civil et criminel. (**). Il y eut d' abord entre les administrés et l' admi-

(*) Cecchetti, — ouvr. cité.

(**) Une remarque curieuse à faire, c' est que tous les actes an-

stration des rapports intimes. Si nous avons des mémoires qui nous prouvent qu' aux XIe et XIIe siècles la justice était exercée au milieu du peuple. sous la présidence des grands, il est vrai, mais non sans le concours de juges plébéiens, on est d'autant plus fondé à croire qu' il en était de même dans les âges précédents, et avec une juridiction du peuple plus étendue. De là la simplicité des premières coutumes. On traitait les affaires publiques sous la voûte du ciel, en un lieu découvert, et les juges avaient pour témoins l' air libre des champs et la présence bruyante de la foule. Et nous pensons que cela s' est fait jusqu' aux temps, où quelques documents nous offrent un peu de clarté pour conjecturer les faits antérieurs d'après les postérieurs. Après l' an mil, le doge, aidé de ses conseillers, rendait la justice dans son palais ducal, et quelquefois sur les lieux en contestation ou dans les églises. Le serment était toujours admis comme preuve (*).

En effet, un doge de l'an 1100, Vitale Michiel, sur les instances d' une dame Stéphanie, veuve Lupareni, remariée à un sieur Bembo, invite ladite dame à produire la preuve d' une créance faisant partie de ses deniers do-

ciens, même les actes publics, sont tous dressés par le notaire, comme si l'on reconnaissait à la loi une autorité supérieure à celle du prince. La *Correzione al Maleficio* (loi contre les maléfices) sort de l'étude de Paterniano da Pozzo (1181, mars ind. XV, Rialto). — Dans les R. Archives du notariat, parmi les différentes formes d'actes notariles, nous en avons découvert un très-curieux. Le 24 avril 1239 une femme est excommuniée pour avoir voulu rompre le vœu de chasteté qu' elle avait librement juré de garder. La rédaction de l'acte est faite *in barca episcopi iuxta ripam de cà Barbani a Castello.*

(*) Cinquante années, à peu près, avant l'an mil, on introduisit l'impôt du dixième. Quelque temps après, les citoyens interpellés répondaient en déclarant qu'ils l'avaient payé, et ils le juraient. Le serment avait donc la valeur d' une preuve et suffisait pour attester l' extincion d' une dette.

taux, qu'elle réclame comme lui étant due par les héritiers de son mari. Elle se présente avec son fidéjusseur et des témoins irréfragables, prouve sa prétention, et le doge lui même, toujours assisté de ses juges, ordonne qu'elle soit nantie d'un fonds de terre et d'une maison appartenant à feu son mari. Mais les héritiers n'ayant pas fait remise des immeubles, peut-être parce qu'il ne s'agissait que d'une assignation sur ces propriétés, et la dame Stéphanie n'ayant reçu d'ailleurs aucun autre paiement, un nouveau jugement a lieu et, après une évaluation consciencieuse, on lui adjuge une somme déterminée en argent comptant. Cette procédure, quoique peu nettement indiquée dans le document, trahit néanmoins une forme assez régulière et juridique ; en effet, la preuve légale suit la requête et la comparition de la dame Lupareni, et le jugement est conforme au droit. Pour quelle raison la partie evincée n'a-t-elle pas exécuté le premier arrêt par la remise des immeubles ? On ne sait pas supposer, à moins d'imaginer qu'il ne se soit agi que d'une simple assignation sur les immeubles, ou que les possesseurs, ne voulant pas s'en laisser déposséder, aient proposé d'en payer le prix.

Ce qui demeure constant, c'est que, l'éstimation faite, la plaignante rentra dans son bien par le second jugement (*).

Un autre doge, Dominique Michiel (1123) se rend au champ San Zaccaria et, en présence des parties, avec l'aide d'un juge et de quelques *probi viri*, il accorde ensemble un certain Bonaldi et une abbesse de ce monastère, appelée à répondre de l'occupation d'un terrain enclavé dans le champ même où le jugement a lieu. Mais, soit que le pacte ait été violé, ou pour autre cause, Bonaldi,

(*) Cecchetti — ouvr cité.

à quelques années de là, porte une nouvelle plainte contre l'abbesse ; et dans le même champ, le juge, ayant demandé à l'abbesse sur quels actes elle fondait les droits qu'elle faisait valoir sur le fonds en question, elle répondit ne pouvoir les exiber parce que le feu les avait détruits. Le juge, ne tenant aucun compte d'une pareille déclaration, exigea de Bonaldi la communication de ses documents. Bonaldi produisit un testament de ses aïeux. Le juge l'examina et, après avoir *ouï et pesé* (udito e ponderato) les raisons des deux adversaires, il accorda à Bonaldi la libre possession du terrain (*). Jugement expéditif, mais équitable et droit, basé sur la preuve juridique d'un acte indiscutable. Il est certain que le testament devait renfermer la preuve matérielle de la possession, car il n'est pas possible de supposer qu'on jugeât en faveur de Bonaldi sur la simple déclaration du testateur. — Nous avons fait allusion tout-à-l'heure à un différend (1096) entre un curé et le supérieur d'un couvent, au sujet de la propriété d'un alleu. Les parties furent invitées à produire leurs titres écrits, sur lesquels on aurait basé l'arrêt. Des documents légaux écrits existaient donc depuis et même avant ces temps reculés. Mais ni des documents ni des actes n'auraient pu être copiés et conservés, si le pays n'avait eu une législation bien organisée et fonctionnant régulièrement.

On pourrait citer beaucoup d'autres faits pour démontrer l'existence d'actes de succession, de propriété et d'asservissement du sol, de cessions ou de ventes, de locations, d'investitures, d'hypothèques, de censives ; d'une masse d'écritures, en un mot, se rapportant à une organisation de la justice, selon l'esprit et les lumières du temps, laquelle exercée par des juges, des conseillers, des tribuns et des *gastaldi*, des délégués, des *ripari*, des *fanti*, des

(*) Cecchetti — ouvr. cité.

jurés, des notaires (*), montrait assez combien ces institutions étaient anciennes et profondément enracinées dans le pays.

Le droit de propriété était sagement réglé. Celui qui avait affermi et cultivé, en les disputant à la mer, quelques lambeaux de terre, devenait possesseur légitime du fonds ; voilà donc les droits de propriété réglés dès le Xe siècle. Nous avons des contrats d'achat et de vente à peu-près de la même époque ; leur esprit et leur forme ne s'écartent guère de ceux des temps postérieurs.

Un contrat de vente d'un terrain du terictoire de Chioggia conclu en l'an 1031, entre un sieur Venerio et les sieurs Bianco et Nadal, acte passé par devant Domenico, prêtre et notaire, contient, outre la promesse d'éviction, celle aussi du remboursement des améliorations qui pourraient être faites par l'acquéreur. Cette prévision ne révèle-t-elle pas une connaissance exacte du droit ? Un second contrat d'achat et de vente, remontant au mois de décembre 1088 (**) entre un autre Venier et quelques compropriétaires d'un terrain à Chioggia, vendeurs, et un certain Dominique Gradénigo, acquéreur, assigne les limites du fonds, la servitude du passage, et avec l'éviction, le paiement de 5 livres d'or, en cas de spoliation. Il existe, en date du mois de mars 1039, l'acte d'une donation simple et régulière faite par la dame Marie Jubiani, avec le consentement du son mari (***), à un sien parent, Etienne

(*) Lo Statuto Annonario (Loi sur les vivres) du doge Sébastien Ziani (1173) nous montre déjà en vigueur et en fonction au XII siècle lois et magistrats, juges, avocats et camerlingues.

(**) Archiv. di Stato. — Ester. Arch. Tolentini.

(***) Les epoux ne pouvaient donc pas, independamment l'un de l'autre, contracter des obbligations, acquérir des droits, etc. comme sous le droit romain (Cost. 1, 3 cod) *Ipso viro meo consenciente,* disent quelques actes de donation (V. par ex : une donation d'immeubles

Jubiani. L'objet de la donation est un terrain, héritage de famille situé à Luprio, que *nulla penita cogente aut suadente vel vim inferente*, elle transmet en pleine et libre propriété au donataire et à ses héritiers, avec la description des limites et avec d'autres particularités, répondants à des prévisions légales aussi justes que prudentes. Un curieux document du mois d'août 1087 (*), dressé par Dominique Serico, notaire à Rialto, par lequel les associés d'une fabrique à Luprio invitent leur co-associé Foscari, à participer à la construction d'une digue, montre, dans l'énumération des conditions réciproques, que même alors, pour prévenir ou assoupir les démêlés, on en venait à des transactions, transformant en acte légal les conventions arrêtées d'un commun accord. Mais ce qui mérite encore davantage de fixer l'attention, c'est un acte (du mois de janvier 1098) (**) de concession à cens pour 29 années, qui est la vraie emphythéose, et par lequel le couvent de San Giorgio Maggiore, transférant la possession d'un terrain au nommé Vitale, fixe la redevance annuelle, payable à la Saint Martin, de trois sous de Vérone et d'une paire de poulets. Le terrain défriché et amélioré, Vitale s'engageait à payer au censier le tiers de la récolte du vin ou une somme d'argent déterminée d'avance. Sauf l'intervention de celui qui accorde la censive dans la stipulation du contrat, ce document est conçu avec une prudente et sage régularité.

Continuons notre rapide examen, car ces anciens et précieux papiers sont un brillant témoignage de la sagesse civile de nos pères.

faite par une dame Storlato à l'Eglise de S. Felice en Ammiana. Arch. Not. Att. Rainaldo prete 1152 janvier.

(*) Arch. di Stato. — Arch. San Zaccaria.

(**) Ibid. ibid.

Il nous plaît donc de faire mention de deux documents d'attestation et de témoignage légal (*) : le premier de l'an 1072, par lequel le nommé Rosso de Rialto déclare avoir été témoin de la livraison d'une certaine quantité d'alun faite à un certain Serzi, qui la niait, paraît-il, par un autre Rosso qui lui intentait une action en justice ; le second de 1098, d'un Vérulo prêtre, qui se constituait aussi témoin dans une affaire relative à une clôture placée dans un endroit où elle gênait la propriété d'autrui.

Les Vénitiens qui avaient changé de demeure étaient sujets aux lois de leur pays ; et nous voyons par un document du 13 jullet 1117, l'evaluation et la remise faite à Pise entre les mains de l'ambassadeur vénitien, résident dans cette ville, des effets d'un certain Gradénigo, qui y était décédé (**). Dans un autre document de 1150, on lit qu'un certain Ziani, légat du doge à Constantinople, fut nommé arbitre dans la liquidation d'une société commerciale établie dans cette ville, entre un sieur Henri Jubiano de Murano et Raymond Donno de San Biagio (***). Un arrêt du doge Polani du mois de decembre 1140, en faveur d'une veuve Gradénigo des Santi Apostoli pour la restitution d'une dot (****), mérite aussi d'être signalé. Mais ce qui attire plus particulièrement notre attention, c'est un document du mois d'avril 1086, par lequel un sieur Paul Salomon de Rialto, donne quittance à un sieur Pantaleo, également de Rialto, d'un dossier d'actes de garantie relatifs à une propriété. Le vendeur étant appelé d'abord, en cas d'eviction, à présenter sa défense, il remet

(*) Archi. di Stato. — Arch. S. Zaccaria.
(**) Bibl. Marc. — Cod. Ms. Cl. XIV, Cod. LXXI.
(***) Arch. di Stato. — Duc. ed atti dipl. B. 5.
(****) Ibid.

cependant à l'acquereur les titres de la propriété vendue, mais avec l'obligation de les restituer, dans un délai assigné, passé lequel il semble que l'action en revendication de l'autre dût être prescrite.

Nous voulons rappeler un acte de prêt de 1176, clair et explicite, et une vente ou cession d'un terrain faite un siècle auparavant, c'est-à-dire en juillet 1078, laquelle mérite une attention particulière pour sa forme légale et pour les divers incidents qu'il contemple et qu'il prévoit. Une quittance de legs, laissés par un Ferrario en faveur d'un prêtre, en mai 1056, n'est pas moins digne d'être prise en consideration, soit pour son antiquité soit pour la regularité de sa forme (*).

Nous rappellerons aussi une renonciation de droits sur biens immeubles, datée du mois de septembre 1061, d'un prêtre vicaire de San Zuliano (**), et un acte de nantissement qu'un sieur Scaranto de Chioggia Mineure, en qualité de fidéjusseur d'un certain Stania, fit dresser par un Tribun, sous-diacre et notaire (**). Cet acte, daté du mois d'octobre 1081 explique comme quoi Stania s'engageait à donner la garantie de trois salines et deux parts d'un vignoble à un Morari, religieux du monastère de S. Giorgio, à condition d'investir de la propriété des salines et des vignobles le monastère même, lequel, si Stania meurt ou ne tient pas ses engagements, aura néanmoins le droit de rester en possession régulière dudit alleu ; tout cela en retour de l'admission au nombre des religieux d'un fils de Stania, auquel le monastère s'engage à payer 100 deniers *moncusi*, nécessaires peut-être pour la dotation du novice.

(*) Archiv. di Stato. — Archiv. S. Zaccaria.
(**) Ibid. ibd.
(***) Ibid. Archiv. S. Giorgio.

Quel ensemble de faits plus concluants pourrait-on exiger pour preuver l'antiquité de la legislation vénitienne? Si des documents à peine postérieurs à l'an mil en constatent l'existence, n'est-il pas logique de supposer qu'à quelques légères différences près, elle doive remonter jusqu'à l'enfance de la nation constituée en état indépendant? Et nous disons indépendant, car, surtout en fait de lois, soit que l'empire grec, soit que l'influence franque exerçassent tour à tour leur prédominance politique sur les Vénéties, il est certain que le droit est absolument national.

Si l'on considère que, eu égard à l'époque, le gouvernement était bien ordonné dans ses actes privés, dans le droit civil, on ne saurait admettre que pour les délits communs il ne procédât point de la même manière.

Cette agrégation toujours plus nombreuse de populations diverses devait exiger un œil vigilant et une main forte pour prévenir et châtier les tumultes, et pour garantir la vie et les biens.

En parcourant la première loi criminelle de 1181, on y trouve une grande conformité avec les peines rapportées dans la Chronique d'Altinum et qui étaient en vigueur bien avant cette époque. L'assassinat était puni de mort (*). Pour le meurtre volontaire ou par le poison il y avait plusieurs peines. Dans le premier cas, on punissait le meurtrier, comme l'assassin, par le supplice du gibet, et l'on prélevait sur ses biens une somme en faveur des héritiers du mort, et une autre pour l'état, à titre d'amende. Si, au contraire, la mort était l'effet du poison administré, le coupable était pareillement condamné à la potence ou

(*) La Chronique de Jean (Sagornino) raconte que le doge Orso (860) fit pendre près du fleuve un des assassins de l'évêque de Torcello.

au bûcher. Et quand le crime n'amenait pas la mort, mais portait atteinte au cerveau de la victime, la punition, paraît-il, proportionnée à la gravité des cas, consistait dans la perte de l'une ou des deux mains, ou dans la perte des yeux. (*)

C'est à l'égard du vol que la loi de 1181, base de celles qui ont suivi, et continuation de celles qui avaient précédé, croît en vigueur. Celui qui volait pour une valeur ne dépassant pas 20 sous, était marqué et fouetté; s'il recidivait, pour une somme égale, on lui arrachait les yeux. Pour une somme supérieure, il était pendu.

Si un voleur, surpris en flagrant délit, s'était défendu les armes à la main, ou si en fuyant il avait blessé quelqu'un, il perdait les yeux et la main droite.

Celui qu'on trouvait caché dans la maison d'autrui, avec une mauvaise intention, était fouetté et marqué; celui qui se laissait aller à un acte de violence dans la maison d'autrui perdait la vue.

Il nous a plu de reproduire presque textuellement ce tableau des crimes et des peines, dans le but aussi de prouver que cette législation criminelle tendait surtout à protéger la propriété. Nous voyons, au contraire, que pour la violence contre les personnes pour les coups et les blessures, la loi était moins sévère: on en était quitte pour une simple amende payée à l'Etat ou au blessé.

Si la douceur pour les délits de cette nature prouve que les anciennes lois de Venise s'écartaient du droit romain (**), elle prouve aussi, croyons-nous, que ces insulairs

(*) Cecchetti — ouvr. cité.

(**) Il y avait aussi des amendes dans la loi Salique. Le fils, au lieu de venger la mort de son père, recevait de l'assassin une somme d'argent, suivant le tarif légal, et la justice était satisfaite. En cas de vol, si le voleur était de haut parage, il était cité devant le Tri-

jaloux de leurs biens, obtenus par de longues sueurs, s'efforçaient de s'en garantir la possession par des peines extrêmes.

bunal du roi, tandis que le voleur pauvre était condamné par le juge ordinaire, qui, sans autre formalité, le faisait pendre. Lacroix — Mœurs usages etc. au moyen-âge, Paris 1877, ch. I.

CHAPITRE III.

Les grands et les citoyens

Les démocraties favorisent l'essor des grandes maisons, qui savent entretenir l'humeur changeante du peuple et savent en profiter.

On le vit à Venise, où la forme républicaine n'excluait pas la puissance de quelques familles. Celles-ci se groupaient en castes et, avançant graduellement, elles établissaient leur suprématie dans les discordes intestines. Ce fut un retour ininterrompu vers les origines. Aussi, dans l'âge suivant, pour augmenter le prestige et caresser la vanité du petit nombre, on chercha aux patriciens des aïeux dans l'antiquité romaine, ou dans les maisons royales. Assertions, en général, logiques ; mais, en particulier, d'une démonstration presque impossible. Il est certain que les grands seigneurs des terres voisines se rassemblèrent dans ces lieux, où, apportant avec eux beaucoup de richesses, ou en gardant beaucoup dans leur ancienne patrie, ils se firent distinguer, dès les premiers temps de la République, par leur opulence comme plus tard par leurs hauts faits et les services rendus au pays. Ainsi dès le Xe siècle plus d'un s'appelle et signe *Nobilis*. Déjà au moment ou s'organisait la constitution vénitienne il se forma,

une sorte de patronage des nobles et des riches sur le reste de la population.

Les noms antiques joints aux richesses ont toujours eu une autorité considérable sur les foules. Et les Vénitiens pouvaient bien se vanter de cette suprématie civile, eux qui (exemple unique en Europe) avaient conservé leurs noms de famille jusque dans les siècles les plus obscurs du moyen-âge. Ce fait nous laisse voir, même à travers la distance qui affaiblit les traits de cette race, plusieurs des grandes familles qui vivent encore existant déjà à une époque, où même les maisons royales étaient inconnues dans le reste de l' Europe. Quelques-unes de ces familles, qui furent le véritable noyau de l' aristocratie, prenaient parti pour les Grecs ou pour les proches dominateurs de l' Italie, et l' Etat hésitait entre ces factions rivales qui agitèrent les îles durant les premiers siècles. Ainsi Obélérius, qui, en 1804 s' était montré partisan des Francs, avait donné lieu aux évenements qui firent transporter la capitale à Rialto.

Entre les Candiano et les Orseoli existaient des rivalités, qui, avec des alternatives d' apaisement et de fureur, tourmentèrent Venise pendant de longues années. Les Candiani, devenus dépuis les Sanudo, étaient une famille puissante, qui possédait de grandes propriétés dans le royaume italique, et à laquelle la tradition attribue un des premiers consuls venus de Padoue à Venise. Il paraît que, même après avoir acquis beaucoup de maisons, de fonds et de vallées dans l' estuaire, ils conservaient leur puissance dans la terre ferme. De sorte que leurs intérêts les faisaient pencher vers leurs voisins, les maîtres de la peninsule. Au contraire, les Partecipazio et les Orseolo étaient volontiers du parti de Byzance. Ces derniers, s' ils n' étaient pas une branche de la même famille, comme l' a

cru Fontanini devaient cependant être liés aux Partecipazio par la parenté et la communauté des intérêts (*).

Les grands seigneurs devaient avoir un nombre considerable de parents, d'amis, d'alliés et de clients, qui, partageant leurs passions politiques, aggravaient et éternisaient les querelles.

Lorsque le doge Pierre Candiano IV (959) commença à ne tenir aucun compte des devoirs de sa charge, ne consultant que son bon plaisir et ne se souciant point de ce que la loi imposait, ne déguisant plus ses instincts de tyrannie, quelques-uns, et parmi eux, avant tous peut-être, les Orseolo, ourdirent un complot, se soulevèrent, mirent le feu au palais, et, dans le vestibule de l'Eglise de Saint Marc, ils massacrèrent le doge fuyant avec son enfant (**). Le fils de Candiano, Vitale, patriarche de Grado, se sauva en Saxe, où il demanda à l'empereur Othon II de le venger, tandis que la veuve Valdrada de Toscane, aidée par la faveur des Candiani et d'autres nobles, se rendait à Pavie et sollicitait l'imperatrice Adélaïde, mère de l'empereur, de déclarer la guerre à Venise. Dans la ville, cependant, la factions des ennemis de Candiano relevait la tête, et faisait élire doge Pierre Orseolo (976), qui réussissait à calmer les animosités et à rétablir l'ordre et la paix. Mais les troubles ne tardèrent pas à recommencer. Les manœuvres secrètes des Candiani mettaient en péril la vie même du doge, qui, voulant d'ailleurs se soustraire à la vengeance des allemands Othons, quittait secrètement Venise, et se retirait dans l'âpre solitude de l'hermitage de Cossano en France. La fuite de Pierre Orseolo ranima le parti de Candiano: on élut doge dans les comices le

(*) Stefani — ouvr. cité.

(**) Sanudo — Vite dei duchi di Venezia, (Rerum Ital. Script., vol. XXII).

frère de Pierre Candiano, Vitale, qui lui aussi devait finir dans le cloître de Saint' Ilario. On voit par ces événements combien la paix s' accordait peu avec cet ordre de choses, et comme dans les familles des grands les joies et les splendeurs du pouvoir étaient prés des chutes tragiques, des massacres, des douleurs et des rages de l' exil ou du cloître.

Le règne de Tribuno Memmo fut également troublé par les luttes atroces des Morosini et des Caloprini. Il y avait entre ces deux familles une haine profonde : chacune tâchait de gagner des partisans et ajoutait sans cesse aux anciens griefs de nouveaux outrages et de nouvelles violences. Si nos chroniques. étaient moins concises, et si en les lisant il ne fallait pas séparer la vérité historique des préjugées traditionnels, combien de dètails de la vie intime de cet ordre, qui forma depuis l' aristocratie, ne découvrirait-on pas dans les querelles des Morosini et des Caloprini ! Les légendes ne manquent pas. Presque toutes ont pour sujet l' amour, prélude des passions qui se développeront sous l' ardent soleil de la Palestine, entre le fanatisme religieux et les aspirations vers la patrie lointaine. Ainsi la cause de l' inimitié des deux familles rivales aurait été le refus de Dominique Morosini d' accorder la main de sa sœur cadette à un Caloprino, qui en était éperdûment épris. Mais, en réalité, les Caloprini représentaient avec les Candiano le parti franco-germanique, qui voulait probablement introduire un gouvernement despotique sous la protection de l' Allemagne ; tandis que les Morosini et les Orseolo représentaient le parti qui, défendant les droits politiques de la nation, voulait que ses rapports avec l' empire d' Orient fussent, non des rapports de sujétion, mais d' alliance et d' amitié. A les bien considérer, ces querelles cachaient moins un sentiment politique que des ambitions person-

nelles, car les Orseolo eux-mêmes s' allièrent plus tard à l' Allemagne pour essayer de transformer le gouvernement ducal en monarchie absolue. Toutes les tentatives et tous les efforts ne tendaient et n' aboutissaient qu' à cela. Les Orseoli, qui contractent des liens de parenté avec les rois slaves et les rois de Hongrie, qui cherchent des épouses pour leurs fils dans la cour de Byzance, laissent assez voir leur tendance à rendre le pouvoir héréditaire en leur famille et à substituer la puissance du nom et de l' or à l' égalité républicaine. Le principe héréditaire ne se révèle pas moins clairement dans la résolution prise par plusieurs doges d' associer leurs fils au trône. Ajoutez l' appât des évêchés vacants, ardemment convoités par les puissantes maisons pour leurs cadets. Ainsi le pouvoir spirituel se subordonnait au pouvoir politique, et les Orseoli purent long temps se les partager tous les deux. Mais, en augmentant les rentes de Grado, centre spirituel de la Vénétie, et faisant acquerir au clergé autorité et puissance, Gregoire VII parvint à dérober ce siége à la tutèle des doges (*).

Pour se frayer la route vers la souveraineté héréditaire on ne dédaignait pas de recourir au peuple, et d'en flatter les passions, comme le prouvent, sous le doge Renier Zeno, les querelles des Tiepolo aristocrates, et des Dandolo partisans de la plèbe, mais, en somme, les uns et les autres également désireux de reunir dans leurs mains le pouvoir partagé. De sorte que les luttes qui ensanglantaient la République dans les premiers siècles étaient plutôt rivalités de nobles que discordes du peuple. Il est probable qu' après une rébellion infructueuse celui-ci aurait, là comme dans les autres villes d' Italie, acclamé

(*) Gfrörer — VI.

un maître. Mais la destinée devait épargner à Venise la soumission de tous à l'ambition d'un seul.

Les excès des grands furent la cause principale de la *Serrata*, grâce à laquelle le pouvoir n'appartenant plus qu'au Conseil, où tous étaient égaux, le danger de voir l'état à la merci du petit nombre était écarté.

Cependant, en face de la noblesse, se formait et s'élevait une caste plus modeste, mais peut-être tout aussi illustre, celle des citoyens, élite du peuple, qui avaient su faire leur chemin par le travail ; un travail intelligent et souple, prenant mille formes, ne négligeant rien et s'appliquant à tout.

Le titre de citoyen vénitien était *de jure* (*), ou accordé par faveur. On appelait citoyen *de jure* celui qui, étant né dans la ville, de parents légitimes, avait eu pour père et pour aïeul des citoyens de Venise. Les citoyens étaient de deux sortes : *de intus* et *de extra*.

Les premiers, une fois obtenu ce titre, pouvaient prendre et remplir quelques charges intérieures de la ville et exercer librement quelques arts, même parmi les principaux ; les seconds avaient le droit de naviguer sous la protection du drapeau de S. Marc, et celle de commercer dans la zone du commerce vénitien avec des privilèges vénitiens.

Dans la vue d'accroître leur puissance, les grands n'exclurent pas du gouvernement, même après la *serrata*, les citoyens originaires : ils leur permirent de développer leurs facultés et leur énergie, sous l'action prépondérante, bien entendu, du principe aristocratique. La libre Venise, dont le gouvernement offrit un admirable exemple d'équilibre politique, ne pouvait pas se renfermer de si bonne heure dans l'intolérance d'une caste privilégiée,

(*) On l'appela plus tard originaire.

Avec le temps, les citoyens, ces *gentilshommes du peuple*, comme les appelle Pierre-Marie Contarini, formèrent un second degré de noblesse, correspondant à l'ordre équestre dei Romains, qui prit dans les derniers temps le nom d'*Ordre des Secrétaires*, et tint le rang des nobles de terre ferme. Pour conquérir les bonnes grâces de cet ordre, qui avait su par le commerce et par son instruction devenir une classe considérable, ayant parmi le peuple une clientèle étendue, le Grand Conseil décrétait que le droit exclusif à la charge de Grand Chancelier appartiendrait à cet ordre, qui formait comme un anneau intermediaire entre l'aristocratie et le peuple. Cette charge, d'ailleurs très lucrative, honorait, dans le citoyen qui en était revêtu, l'ordre tout entier, heureux d'une si haute représentation dans le gouvernement.

La charge de Grand Chancelier était, en apparence du moins, la première, après celle du doge, car elle était à vie et jouissait de prérogatives et de privilèges des plus précieux.

La caste patricienne exclue, le choix tombait naturellement sur l'ordre des citoyens, dont les familles croissaient en nombre avec le temps et les événements. Chef de la chancellerie ducale et premier secrétaire de toutes les assemblées du Gouvernement, il avait libre accès auprès de tous les Conseils d'état, ancune fonction ne lui était interdite et il avait droit à une place plus haute que celle même des senateurs ; inférieur seulement aux Conseillers de la Seigneurie et aux Procureurs de S. Marc. Il portait une robe de pourpre, était richement renté par la République, faisait, après son élection, une entrée solennelle dans la ville, et après sa mort, on lui rendait les mêmes honneurs funèbres que au Doge. Paré du titre de chevalier et de l'étole d'or, jouissant de toutes les préro-

gatives de la noblesse, excepté de celle d'une voix délibérative au sein du Conseil, ce citoyen élévait en sa personne l'ordre d'où il était sorti et, sans rien perdre de sa suprématie, la caste nobiliaire avait dans ce corps ainsi favorisé non pas un appui accidentel, mais un puissant auxiliaire qui secondait ses vues politique (*). Les citoyens avaient, en effet, non seulement le droit de concourir à tous les emplois, quelquefois très-confidentiels de la Chancellerie ducale, et aux grades supérieurs de la milice, mais c'est parmi eux que d'ordinaire on choisissait les représentants de la République auprès de quelques petites cours, où ils prenaient le titre de *Residenti* (résidents). Ajoutez à cela, concluerons-nous avec Contarini, d'autres charges de grand honneur et profit assignées à l'ordre des citoyens, telles que Grand Chancelier en Candie, Châtelain à Crème et autres encore auxquelles il n'était pas permis aux nobles d'aspirer. Quoi de plus ? Sur-chef de chiourme dans les galères en temps de guerre (**).

Ambitionné par tous ceux qui habitaient Venise, le titre de citoyen était accordé par privilège à ceux qui ne s'en étaient pas éloignés durant vingt années consécutives. Ceux qui, nés à Rialto de parents étrangers, avaient fait dans la ville un séjour fixe de dix années, avaient droit à la prérogative de citoyens *de intus*, et à celle de citoyens *de extra*, s'ils y demeuraient encore six années de suite.

On l'accordait aussi à ceux qui habitaient la ville durant l'espace de vingt années (***), ou à ceux qui, venus

(*) Ferro — Diz. del diritto comune e veneto, t. III Venezia, MDCCLXXIX.

(**) Contarini — Compendio universal di republica. Venetia, 1602 pag. 80.

(***) Arch. di Stato — Libri d'oro del M. C. 1305, 4 sett. D. III, 68.

avec leur famille à Venise, y avaient habité deux années seulement, mais en y supportant toutes les charges publiques. Le titre de citoyen *de extra* fut, en outre, accordé aux artisans étrangers. Vers la fin du XIVe siècle, ayant octroyé le titre *de intus* à tous ceux qui, venus avec leurs familles, s' étaient fait inscrire au bureau des *Provveditori* de commune, il y eut un tel débordement de demandes, que, pour les endiguer, on dut statuer que ces faveurs ne pourraint être à l' avenir accordées que par six conseillers, par six chefs, par trentedeux membres de la Quarantie, et par deux tiers du Grand Conseil (1403). Plus tard on institua un Collège pour obvier aux abus devenus trop frequents (*).

Dès les premières années du XIVe siècle, nous voyons donc la ville, grâce à ces privilêges, croître en activité et prendre un aspect brillant de santé et de force. C' est un perpétuel concours d'éléments généreux, de forces nouvelles, produisant, sous mille formes, des effets merveilleux. Les artistes accouraient en foule dans cette ville, dans ce foyer de richesses et de sage munificence. La quantité de lettres de naturalisation accordées vers ce temps, suffit pour donner une idée du mouvement et de l' activité de ce peuple.

En 1268 un décret du doge Lorenzo Tiepolo conférait à David, juif de Négrepont, le titre de citoyen, en raison des services qu' il avait rendus à Venise. N'est-ce pas une preuve que, par-dessus tout préjugé, on tendait chez nous à encourager et augmenter l' activité intérieure ? Les Juifs, honnis alors dans toute l' Europe, étaient ici tolérés, quoique, à vrai dire, ils ne fussent pas libres d' y trafiquer à leur maniere (**).

(*) Ferro — ouvr. cité.
(**) Filiasi — Memorie dei Veneti primi e secondi, t. 6.

Dans les premières années du XIVe siècle nous voyons les *Provveditori* de commune proposer souvent ceux qui avaient droit à la naturalité pour avoir fait un séjour de 25 ou de 15 années, en supportant les charges publiques. Ces priviléges nous laissent voir les éléments divers qui ont formé la société venitienne.

On y rencontre des Italiens de tout pays; les arts les plus raffinés y alternent avec les plus vulgaires. La naturalisation est sollicitée et obtenue (1305-1310) tour à tour par un chiffonnier de Crémone, habitant dans la maison Querini à S. Giuliano, par un Daniel Verisilli véronais, un Giberto padouan, tous deux corroyeurs, par un Natale de Isola, pelletier, un Cavomaior de Feltre, marchand de comestibles (*ternarius*), un Philippe de Pise, gantier, un Pierre, notaire des Consuls de Padoue, un Jean de Vérone fabricant de camisoles (*zuperius*), un Jacques da Riva qui avait une boutique de *Calderiis* à Rialto, un Guillaume Marchesi batteur d' or à San Lio, un Morone de Mantoue, par les Buono ingénieurs, ancêtres probablement du grand Bartolommeo, plusieurs marchands de futaine de Crémone, un Maître Jean de Plaisance, physicien (médecin), et un Maître Robert de Boulogne, physicien aussi, un Maître Rabacino de Florence, professeur de grammaire, un sieur Ventura florentin, Cirondo lucquois, un Codalesne, chaudronnier de Ferrare, un maître Mino, peintre de Sienne, par un Bonaccorso de Milan, par un Flordenimo de Fabriano, etc. Et déjà depuis cette époque le titre de citoyen était accordé non seulement aux Italiens, mais encore aux étrangers; par exemple, à un Frederic de Passau, *cortellarius*, à un Philippe, également de Passau, et à un Conrad teinturier allemand (*).

De cette manière, un sang nouveau, toujours frais et

(*) Commemoriali, t. I e II, l. I e III. Venezia, 1876, 1878.

vigoureux, renouvelait les membres de l'Etat. En outre, la République conférait le droit de naturalisation intérieure et extérieure, avec la jouissance des prérogatives nobiliaires, à celui qui avait rendu des services au pays, ou qui s'était distingué par ses talents, comme par exemple le privilège accordé (1312) à maître Ravagnino physicien de Belluno, pour son excellence dans l'art. Depuis déjà l'époque où Venise commençait à dominer sur les mers par ses vaisseaux, et à se faire respecter et admirer en Europe pour son organisation politique, le droit au titre de citoyen *de intus et extra*, dont elle savait si bien garder le prestige, avait été souhaité par les étrangers, non seulement comme un honneur, mais comme un avantage. Les conditions du navigateur étaient alors très-mauvaises : les mers infestées de pirates, les ports sans sûreté, où souvent il fallait, par mesure de prudence, entrer à rebours, la poupe en avant et avec les arbalètes à la main, afin d'être prêts à se défendre ou à fuir (*). Mais à l'abri du drapeau de S. Marc, personne n'avait rien à craindre. Les citoyens les plus notables des autres contrées, les princes mêmes, pour protéger leur commerce et leurs intérêts, pour avoir à l'occasion l'appui de Venise, ambitionnaient le titre de citoyens. Il fut accordé aux Scrovigni de Padoue (1301), à Azzone marquis d'Este et d'Ancone (1304), aux seigneurs Dacamino, à Dalmasio de Banholis capitaine général du St. Siége à Ferrare (1312), à Maladino ban de Croatie et de Bosnie (1314), aux Seigneurs de Carrara (1318), aux seigneurs de la Scala (1329), à Ludovic Gonzaga seigneur de Mantoue, à Azzone Visconti vicaire général à Milan (1322), à Ortensius de Polenta (1336), aux Malaspina (1339), à Henri patriarche de Costantinople et à Ga-

(*) Barberino — documenti d'amore. (Riv. maritt. Roma, feb. 1878).

leazzo comte de Montefeltro (1343), au duc d'Athènes et aux comtes de Sanseverino (1344), à Humbert II Dauphin de Vienne (1345), à Obert Pallavicino (1348), à Etienne empereur de Grecs et roi de Rascia (1350) etc. Ainsi Venise pouvait avec orgueil se sentir supérieure aux autres peuples, et comme autrefois Rome, par son seul nom relever l'autorité et imposer le respect de ses citoyens.

CHAPITRE IV.

Le peuple dans l' armée et dans les fêtes militaires et civiles.

C' est dans cette période que se développent les germes de la prospérité nationale. Animé de sentiments élevés et de fortes passions, le peuple travaille activement à enrichir la patrie par le commerce, à l' orner de belles œuvres, à consolider ses libres institutions, à la défendre contre les menaces de l' étranger.

Nous parlerons plus loin de ce grand mouvement commercial, auquel participait avec le peuple la noblesse, non moins soucieuse des secrets du négoce que des affaires d' état.

Occupons-nous pour le moment des rudes fatigues et des exercices virils de ce peuple sage et aguerri, plein de foi et d' enthousiasme, qui combat vaillamment, célèbre ses victoires par des fêtes splendides et, durant la paix, se livre à l' industrie et au commerce. Les exercices militaires n' ont pas dû sembler trop durs à cette forte race d'hommes de mer, habitués à défier les tempêtes, non seulement pour leur trafic, mais aussi pour la défense du littoral contre les incursions des ennemis. Ce sont les citoyens de Venise, et non ses prisonniers, qui se courbent, sur les avirons des premières galères.

Le tir de l'arbalète étant reconnu *utile ymo necessarium* (*), on prend toutes le mesures pour perfectionner les Vénitiens dans cet art. Les plus forts parmi les jeunes gens qui avaient atteint l'âge de quinze ans, se rassemblaient les jours de fête sur la rive de Saint Marc, et, montant de longues barques appelées *ganzaruoli*, ils les conduisaient en ramant jusqu'à San Nicolò del Lido, où ils s'exerçaient yeux et bras, en tirant à la cible. Tout chef de quartier était obligé par serment à faire inscrire parmi les arbalétriers ceux qui avaient atteint l'âge de quinze ans, et n'avaient pas dépassé celui de 35 (**). Quant aux arbalétriers, ils étaient divisés en com-

(*) Arch. d'Etat — Misti Cons. X. vol. VI, fol 37. — 1364.

(**) Voici le serment d'un de ces chefs de quartier : « Je jure sur les saints Evangiles de Dieu, moi qui suis le chef de mon quartier, que, avec mes compagnons, ou avec quelqu'un d'eux, quatre jours après que ce présent Règlement me sera donné, à moi ou à quelqu'un de mes compagnons, j'inscrirai ou je ferai inscrire moi et mes compagnons et tous les hommes de mon quartier depuis 15 ans en sus jusqu'à 35 et que, aussi bien à mes dits compagnons qu'aux autres, j'ordonnerai d'avoir à se munir d'une bonne arbalète pourvue de corde et de coche, et qui lui appartienne en propre. Excepté ceux qui à moi ou à mes compagnons ou plus grand nombre d'entre nous auront paru être trop pauvres pour faire la dépense d'une arbalète, tous les autres seront tenus, jusqu'à quinze jours après que j'aurai donné l'ordre, sous peine de quarante sous d'amende pour chacun, de me faire voir leur arbalète et de jurer qu'ils ne l'ont pas empruntée, mais qu'elle est bien à eux. Toux ceux qui, dans le terme susdit, ne me montreront pas leurs arbalètes, comme ci-dessus, je donnerai leur nom aux inquisiteurs de mon sextier comme coupables ; et cela dans le troisième jour depuis qu'ils seront tombés sous cette peine, et je suis tenu à le faire dans ce terme, sous peine de XL sous pour chaque terme. De plus, je diviserai tous les susdits arbalétriers en dizaines, pour chacune desquelles je constituerai un chef, celui qui à moi et à mes compagnons ou au plus grand nombre d'entre nous paraîtra le plus avantageux, et je donnerai à chaque chef le nom de tous ceux de sa dizaine et je lui donnerai son Regle-

pagnies composées chacune d'abord de dix hommes, et puis de douze ; d'où leur nom de *duodene* (*). Le chef de la *duodena* s'engageait par serment à conduire ses hommes aux tirs et à les faire tirer continuellement et loyalement, *senza alcuna fallacia*, avec leurs arbalètes bonnes et suffisantes (**). Les *duodene* constituaient une sorte de milice intérieure ; elles étaient composées de nobles et d'hommes du peuple, ayant par conséquent pour chef ou un noble ou un homme du peuple. Pauvres et riches, jeunes gens et hommes mûrs, dans la ville comme dans les forteresses, tous étaient arbalétriers ; aussi peut-on dire que c'était une nation armée. Chaque galère commerciale était tenue d'avoir, parmi ses arbalétriers, quatre gentilshommes ayant passé l'âge de 20 ans (***).

ment, qui me sera donné par la Cour supérieure et je lui ferai jurer de l'observer. Et je donnerai par écrit les noms de ces chefs avec leurs dizaines aux inquisiteurs, mettant à part la noblesse et à part le peuple artisan. Et je ne puis mettre ensemble ceux du peuple avec les nobles. Et pour faire et accomplir toutes ces choses je puis exiger le serment et imposer des peines, selon que je le jugerai utile d'accord avec tous mes compagnons ou le plus grand nombre d'eux ; et je livrerai par écrit les noms de tous ceux qui auront encouru les peines, que nous aurons établies, aux susdits inquisiteurs trois jours après qu'ils seront tombés sous ces peines ; et toutes ces choses doivent être faites et accomplies dans 22 jours, à partir du jour où le présent Règlement m'aura été donné, à moi ou à quelqu'un de mes compagnons, sous peine d'encore XL sous. — Arch. d'Etat. Miscell : Actes diplom. B. IV.

(*) Le Chev. Jean de Sardagna va publier un livre, destiné à faire beaucoup de bruit, sur l'organisation militaire des Vénitiens, en général, et en particulier sur les *Duodene*. — En attendant, nous remercions M. Sardagna d'avoir bien voulu nous communiquer ses belles études sur ce sujet.

(**) Archiv. d'Etat. Miscell. Actes diplom.

(***) Ibid. — Liber Novella, 1356, 26 febr., fol 121. — Partium A, 9 luglio in Pregadi, fol. 96.

Avec le temps on en augmenta le nombre.

Faut-il s'étonner si, dans une telle exubérance de vie, ces jeunes soldats se laissaient aller à des disputes et à des violences? Les *Raspe* parlent non seulement de petites balles lancées par les arbalétriers contre les croisées et les poulaillers des citoyens, mais aussi de coups de couteau, de rixes et de meurtres.

En 1299 on construisit dans les places les plus spacieuses de la ville quelques *tirs*, grâce auxquels les Vénitiens étaient redoutés dans les batailles navales pour leur adresse à lancer les dards et les flèches (*). Et le Conseil des Dix, considérant que *exercitium balistandi* était *multum utile et fructuosum terrae nostrae,* choisissait un chef par sextier, avec la charge de surveiller les tirs. Il y en avait surtout à San Vitale, en Barbaria delle Tavole, à San Geremia, à Santa Fosca, a San Polo, à San Giacomo dell' Orio, à Santa Margherita, à la Giudecca, à San Francesco della Vigna (**). Les actes des Dix contiennent des indications précises et d' abondants détails sur l' institution des tirs à la cible et sur les solennelles épreuves (joutes) du Lido. L' imagination se plaît à revoir ces fêtes brillantes, les armes, les enseignes variées, le sourire des fières patriciennes et des belles filles du peuple.

La première joute avait lieu habituellement le jour de Noël. Aussitôt les arbalétriers arrivés au tir de San Nicolò del Lido, des billets ou des marques indiquaient *quis debebat esse primus quis secundus;* le premier qui touchait le but recevait pour prix *brachia decem scar-*

(*) Gallicciolli — Memorie Venete antiche, 1,311.

(**) Arch. d' Etat — Misti Cons. X. Vol. IV, fol. 32 — Vol. VI, fol. 28, 62, 81. — Vol. VII, fol 24.

lati, le deuxième six, et le troisième une arbalète et un carquois.

La seconde joute solennelle était fixée au premier dimanche du mois de mars, et le premier gagnant avait *brachia decem borselle, secundus brachia sex borselle et tertius unam balistam cum uno carcassio.* Au mois de mai, pendant les fêtes de Pâques, la troisième épreuve avait lieu *et ille qui primus dabat in signo* obtenait *brachia decem tintilane, secundus sex, et tertium unam balistam cum crocho* (*). Ainsi la patrie élevait ses vaillants défenseurs. Même plus tard, l' aristocratie victorieuse loin de desarmer le peuple vaincu, l'obligeait à se rompre au maniement des armes par des exercices et des combats publics.

Dans les jeux populaires, dans les joutes et les luttes, le gouvernement tenait en éveil l' émulation, mettant tous ses soins, comme la Grèce en sa belle époque à fortifier le corps en même temps que les âmes. Les factions elles-mêmes contribuaient à entretenir la valeur des citoyens. Le peuple, en effet, qui tantôt suivait l'une et tantôt l' autre, trouvait une issue à ses passions violentes et aux jalousies réciproques dans certains jeux, où l'on faisait preuve d'un courage fougueux et effréné. Ainsi, vers l' an 800, s' introduisit entre les deux factions de' Héraclée et de Jesolo la lutte, qui consistait à se battre avec de gros bambous.

C' est peut-être cette lutte qui, en 1292 fut l'origine de la guerre à coups de poing, qui avait lieu de septembre à Noël, sur des ponts sans parapet, d' où souvent les combattants, battus et contusionnés, roulaient dans l'eau. Un autre exercice d' équilibre et d' agilité, c'était *les forces d' Hercule;* hautes pyramides d' hommes aux atti-

(*) Arch. d' Etat. Misti Cons. X. Vol. VI. fol. 130, 131.

tudes variées et différemment groupés, dont l'usage remonte au XIIIe siècle. L'échafaud, sur lequel se dressaient ces pyramides, était un plancher posé sur des tonneux, ou sur deux barques plates (chiatte) selon que le jeu s'éxécutait sur la terre ou sur l'eau. Le peuple de Venise était partagé en deux partis, les Castellani et les Nicolòtti, qui habitaient les uns au-delà du Grand Canal vers le levant, et les autres vers le couchant (*). Dans les luttes à coups de poing, dans les forces d'Hercule et en d'autres semblables exercices, les passions s'enflammaient, un parti cherchant à l'emporter sur l'autre. Les régates, qui devinrent depuis un spectacle public, où se déployait toûte la magnificence vénitienne, furent instituées dans le but d'exercer les chiourmes à bien manier la rame sur les galères et les autres navires de guerre. Le plus ancien souvenir que l'on ait conservé des régates remonte à l'an 1300. Quinze ans plus tard, un décret était rendu relatif aux régates annuelles devant avoir lieu à la fête

(*) Cette division se fait précisément sous le doge Sebastien Ziani. Les Castellani habitaient dans les trois sextiers de Castello, San Marco et Dorsoduro; les Nicolotti, anciennement nommés Cannaruoli, dans les autres trois de Santa Croce, San Polo et Cannareggio. Au XIV siècle, cinq rues de Dorsoduro passèrent aux Nicolotti, à savoir: San Nicolò dei Mendicoli, l'Angelo Raffaele, San Basilio, Santa Margherita e San Pantaleone. Voici de quelle manière: En 1307 Rambert Polo, évêque Castellano, exerçant son droit, réclamait le paiement de ce qu'on appelait alors la dime des morts: les quatre premières rues, suivant l'exemple de la dernière, se refusèrent de la payer. La rue San Pantaleone fondait son refus sur l'exemption qui lui avait été accordée par le prédecesseur de l'évêque, Barthélémy Querini. L'évêque Polo, ayant bravé la colère du peuple en s'acheminant vers l'eglise Sainte Marguerite, fut tué par les émeutiers à l'endroit appelé Malcantone. Les cinq rues furent excommuniées et les Castellani ne daignant plus avoir pour camarades leurs habitants, ceux-ci s'unirent aux Cannaruoli. Les haines entre les deux partis durèrent longtemps.

delle Marie. Les régates alors n' étaient pas un divertissement. Le décret de 1315, rappelle comme quoi les maîtres de l' Arsenal devaient tenir prêts *duos platos*, avec cinquante hommes pour chacun, *aptos ad regattam* (*). Aussi les rameurs robustes ne manquaient pas aux galères de la République. Il y avait encore, en fait de jeux belliqueux et d' exercices utiles, les chasses aux taureaux, les joutes et tes tournois.

L' origine de la chasse aux taureaux devait être très ancienne à Venise. Ces *cazze* ou *feste* n' y furent jamais cependant, comme en Espagne, un spectacle barbare : les animaux n' étaient que des bœufs, et l' on n' exposait pas la vie humaine pour les tuer. Quelquefois un boucher tranchait net, par un coup bien asséné, la tête de l' animal.

D' autres fois le bœuf, retenu par deux cordes attachées à ses cornes, était, assailli, par les chiens et, ne se pouvant guère défendre, il bondissait et ruait en mugissant, jusqu' à ce qu' il tombât exténué sous les morsures des chiens. Ces chasses avaient lieu ou sur la place de Saint Marc ou sur les principales esplanades de Santo Stefano, Santa Maria Formosa, San Polo, autour desquelles on dressait de vastes échafauds (**).

Mais le spectacle favori du Moyen-âge et fréquent à Venise, où il se donnait avec une grande pompe, c' était le tournoi (***). Les gentilshommes se plaisaient aux joutes et, parmi la fureur des combats, naissaient quelques

(*) Cicogna — Lettera intorno ad alcune Regate Veneziane. — Venezia 1856.

(**) Sanudo, XXV, c. 126 tgo.

(***) Un décret du 17 juin 1367 ne permettait pas de faire des joutes ou des tournois en aucun lieu, si ce n' est avec le suffrage de huit membres du Conseil des Dix. — Arch. d' Etat. — Misti Cons. X. (1363-74).

usages chevaleresques et quelques règles d'honneur qui, même aujourd'hui, à la distance de tant de siècles, donnent un attrait particulier à cette époque.

Ainsi un expédient d'éducation militaire se changeait en un puissant instrument de civilisation. Aucun pays du monde n'offrit aux joutes un champ plus magnifique que la place de Saint Marc. Le doge occupait la loge qui domine la porte principale de la basilique, en présence des dames assemblées sur une estrade élevée pour la circonstance, des nobles et de tout le peuple. Dans la place décorée de peintures, de draperies, de drapeaux et d'écussons, la lice était environnée d'une barrière dont l'approche était interdite *ne homines recipiant sinistrum ab equis et ut ludum melius facere possint* (*). Les combattants étaient habillés de pourpre et d'or montés sur des chevaux aux harnais reluisants. On donnait pour prix aux vainqueurs des couronnes d'or garnies de pierreries, et des ceintures d'argent d'un art achevé. En 1253, à l'occasion de l'élection du doge Rinieri Zeno, on fit une joute : toutes les fenêtres et tous les balcons sur la place Saint Marc étaient couverts de draps d'or et de soie. Le février 1338, on fêtait la conquête de Trévise par un autre tournoi solennel, qui avait lieu sur la même place. « L'étranger est frappé de stupeur à la vue de tant de magnificence », disait en 1364 Pétrarque qui, avait assisté, assis à la droite du doge, au tournoi donné à l'occasion de la soumission de Candie.

Dans cette sorte de jeux, qui exigeaient autant d'adresse que de courage, éclatait la valeur d'une nation, non seulement maritime, mais aussi martiale et belliqueuse.

« Elle se montra si habile dans le maniement des

(*) Arch. d'Etat. — Lib. Fronesis (1318-1325), fol 160. — 1322, 5 febr.

chevaux et des armes, si infatigable et animée de tant d'ardeur, qu'elle laisserait derrière elle les plus vaillants combattants de mer ou de terre (*).

Martin da Canale raconte qu'en 1272 six gentilshommes du Frioul vinrent à Venise *correr giostre e gualdane*. C'étaient : Tartaro della Frottina, Francesco di Sbroiavacca, Giovanni d'Azzano, Enrico da Fiume, Mangusso d'Annone, Massuto da Santo Stefano. Mais voici les propres paroles du naïf historien :

« Et III iors devant la quaresme, aprés mangier, armerent li VI damoisiaus de Frieul lor cors de totes armes, et monterent en lor chevaus. Et li haut homes de Venise monterent en lor chevaus per henorer li VI damosiaus ; et Monsignor li dus vint a bele conpagnie as fenestres de son Pales : li haut homes de Venise d'aage i vindrent ; dames et damoiseles a plante. Et se aucun venist avant que me demandoit coment il iosterent, ie lor respondrai que il iosterent l'un encontre l'autre : fors tant soulement, que li premiers ior vint avant un damoisiaus de la maison Monsignor Iaque Teuple, non pas de ison lignaie ; et arma son cors de totes armes, et monta en bon chevau, fort et isnel, et se mist el renc. Et lors adresa en vers lui un des Forlans la teste de son cheval ; et lors leisent andeus coure, l'un encontre l'autre, lor chevaus esperonant, lor gleives abeissies. Mes tes fu lor vistes, que il ne guaaignerent riens, fors solement que li damoisiaus brisa son gleive sor li Forlans. Et se aucun venist avant qui me demandoit qui fu li Forlans, ie lor diroie, que il avoit a non Iohan d'Asan.

« En celui ior meisme leiserent core li Forlans l'un encontre l'autre, lor gleives abaisies, et lor chevaus espe-

(*) Petr. Senil. ad Petrum Bononiensem.

ronant; et iosterent par maintes fois. Mes il ne guaaignerent riens, fors tant solement que li Tartar de la Fratina iosta si durement, que il prist li hiaume de Frances de Bruiavache el somet de son gleive : si le li toli d' el chief, et a poi que Frances ne chai a la tere. Et se li las dou hiaume ne fusent brisies, cheu fust Frances de celui cop : mes il se tint mult bien au cheval.

« Li autres iors apres vindrent li Forlans, apres disner, armes de totes armes et montes en lor chevaus. Et lors vint avant un boriois de Venise : Uguelin estoit apeles. Il estoit armes de totes armes et montes en bon chevau, et comensa la iouste encontre li Forlans : mes tes fu lor aventures, que nus n' en guaaigna riens, fors que de ioster et briser glaives. Celui Uguelin iosta, et Henric da Fum iosta par maintes fois celui ior aveuc lui.

« Le tiers iors apres, fist un des damoisiaus de Frieul metre un gleive en mi le renc. Li gleive estoit cort et gros, et avoit envelope un parchemin environ; ou il avoit letres escrites que disoient, que or venist avant aucuns, et preist celui glaive; que il estoit gentil damoisiaus et fils de chevaliers : si pora ioster aveuc lui en quel maniere que il vodra, que il le troveroit el renc, armes de totes et montes en son cheval. Et lors vint avant un boriois de Venise, que l' en apele Belvis, et estoit nes en Trevis. Il prist celui gleive, et arma son cors, et monta en bon cheval, et se mist el renc dedens les cordes. Li damoisiau de Frieul estoit aparilles, et lors comensa la ioste entr' iaus, et iosterent par maintes fois. Si fu tel lor aventures, que nul d' iaus ne chai ; mes il brisierent lor glaives de sor lor cors. Apres cele ioste, ne demoura gueires que II damoisiaus de Frieul iosterent ensenble si durement, que andeus briserent lor gleives l' un de sor l' autre, et paserent outre. Que vos

diroie ie ? Il ne demora pas graument, que les Veneciens que a chevaus estoient comencierent lances a briser li uns vers l' autre : et li damoisiaus de Frieul comencerent lances brisier. Si fu la feste grant et merveilleuse ; que mult furent henore les Forlans en Venise : et tot ce que ie vos ai contes, fu tres devant Monsignor li Dus Laurens Teuple, que as fenestres de son Pales éstoit, a bele conpagnie (*). »

Le caractère hardi de cette époque adonnée aux armes révélait par les fêtes mêmes, qui fortifiaient les âmes et élevaient le patriotisme des citoyens On en célébrait pour perpétuer le souvenir de la première victoire signalée des Vénètes, qui enlevèrent Ravenne aux Longobards et la restituèrent à l' Exarque.

La fête *delle Marie* était une commémoration du massacre des pirates slaves, ravisseurs des épouses vénitiennes. La défaite des Tartares hongrois, sous le doge Tribuno, avait donné lieu à des réjouissances publiques, auxquelles participait un grand nombre d' Italiens. Mais, parmi les fêtes de Venise, les deux plus célèbres étaient l' Ascension et le Jeudi Gras.

Les solennités du jour de l' Ascension furent instituées en souvenir du triomphe remporté en l' an 997 par les armes vénitiennes sur les corsaires narentins. Plus tard, dans ce même jour, on fêta la domination des mers, que plusieurs ont cru avoir été accordée à la République par le pape Alexandre III, lorsque, au temps de ses démêlés avec Frédéric Barberousse, il s' était réfugié à Vénise. Parmi le nombre infini de descriptions de la fête de la *Sensa*, il nous plaît de rapporter celle-

(*) Arch. Stor. It. — t. VIII. — La cronique des veniciens de maistre Martin Da Canal.

ci, inédite, d'un Milanais du XVe siècle. « Le matin du jour de l'Ascension, je montai en barque pour voir la fête qu'on a l'habitude de faire tous les ans. Et ainsi je vis le Bucentaure paré de taffetas. c'est-à-dire couvert de taffetas cramoisi ; il était poussé en avant par dix bancs de rameurs, et à chaque banc il y avait deux hommes. Dans ce Bucentaure se tenait le doge, vieillard de 70 ans, grand et de bel aspect, habillé de drap d'or cramoisi *(rizo)*; sa robe est si longue que deux écuyers l'aident à la porter ; il était coiffé d'un bonnet de *zetonino* rouge avec un ornement d'or tout autour. Et ainsi il restait assis au milieu de l'évêque de Riete et de l'archevêque de Spallatro... Et ils allèrent aux deux châteaux et le Duc épousa la mer à 15 heures avec un anneau du prix de six ducats. Et puis il revint en arrière et ils vinrent entendre la messe à Santo Nicolò de Lio... La messe fut célébrée avec des chanteurs... assez bons pour le petit nombre qu'il y en a ; et l'orgue joua les cérémonies du duc *(le cerimonie del duca)* quand on chanta l'épître, et le duc prit dans sa main un chandelier avec une torche blanche allumée. Lui seul était debout.

« Et puis on chanta l'épître, et le Duc tint un chandelier avec un évangile ; et, quand on eut fini, on porta le livre à baiser au Duc, et puis aux autres ambassadeurs, selon leur rang. Puis vint l'offrande, et celui qui chantait la Messe, alla vers le duc, et le duc offrit une pièce de monnaie qu'il tenait attachée au bout du mouchoir. C'était un trône ou bien un ducat ; puis on fit l'élévation du corps du Christ. Les fidèles étaient contents avec dévotion ; quant aux autres, que Dieu leur pardonne. Après on donna la paix à baiser et la messe finit... Je vis monter sur le Bucentaure le cortége du

Doge et autres personnes, et puis ils arrivèrent à Venise; et le Duc donna à dîner à la compagnie; je n'assistai pas au dîner, car il me sembla que je ne pouvais y aller sans présomption, et pour cette raison je n'y allai pas. Mais me trouvant à Vêpres à Saint Marc, un gentilhomme vénitien, qui vint s'asseoir à côté de moi, me dit qu'il avait dîné avec le Doge et que le dîner avait été riche et somptueux (*). »

C'est encore un fait d'armes glorieux qui avait donné lieu à le fête du jeudi gras.

En 1053, voulant mettre fin aux vieilles et terribles luttes de suprématie, on décida que Grado devait être reconnu pour siége principal et métropole de la Vénétie et de l'Istrie, tandis que le patriarchat d'Aquilée devait se contenter des siéges épiscopaux qu'il avait sous sa juridiction dans la terre ferme de Lombardie. Mais les colères ne s'apaisèrent pas. En 1162, Ulric, patriarche d'Aquilée, ayant rassemblé une nombreuse troupe d'hommes du Frioul, fondit tout à coup sur Grado et l'occupa.

Les Vénitiens, armant une flotte à la hâte, sous les ordres de Vitale II Michiel, reconquirent Grado et amenèrent à Venise le patriarche Ulric avec douze de ses chanoines, pour leur faire couper la tête — dit Sanudo. Mais, sur les instances du Pape, ils furent renvoyés dans leur pays, à condition que le patriarche dût expédier tous les ans, le jour du jeudi gras, un taureau et douze porcs — symbole dérisoire du patriarche et de ses chanoines — pour servir de spectacle à la foule. Et

(*) Arch. [illegible]t. de Milan. Cart. dipl. Venetiis die XXIII, 1476 Magn. Ill. et ex principi Domino duci Mediolani. — Nous devons à la courtoisie de l'illustre C. Cantù ce document et d'autres ainsi que des notices puisées dans la volumineuse correspondance des ambassadeurs milanais auprès de la République vénitienne.

tous les ans la fête se renouvelait avec de grandes démonstrations de joie et de folles réjouissances (*); on brûlait des feux d'artifice, même en plein jour ; on assommait le taureau et les porcs sur la place de Saint Marc ; puis le Doge, suivi de son cortège, passait dans la salle du *Piovego*, où on avait construit quelques petits châtelets de bois, symbolisant les châteaux du Frioul, que le Doge et ses conseillers abattaient avec une massue de fer. L'aristocratie vénitienne comprit de bonne heure combien la pompe extérieure et les fêtes servaient non seulement à fortifier l'esprit national, mais à maintenir la tranquillité et le bonheur du peuple. Aussi lorsque le Doge, dans les jours de solennité, se montrait à la ville sous l'ombrelle de drap d'or, il était précédé de pennons de taffetas doré, de petits pages soufflant dans des trombes d'argent, d'une foule de prêtres, de gentilshommes et de gens du peuple (**).

La recherche du luxe et des plaisirs suit toujours la richesse. Rolandino Padovano en sa chronique (***) fait allusion à ces grandes fêtes dites, *Corti bandite*, qui se célébraient à Venise : brillantes et magnifiques réjouissances pendant lesquelles se succédaient, sous la pompe et l'éclat des tentures, les chants et les danses, les jeux militaires, les tournois, les festins et les banquets. Dès le X siècle, dans les derniers jours qui précèdent le carême, le peuple se livrait à tous les divertissements. De là prit origine le Carnaval, dont nous trouvons mention en 1094

(*) Les feux d'artifice, invention italienne, [illegible]ent en France et ensuite en Europe au temps de Charles VI[illegible] ont été depuis l'ornement de toutes les fêtes. (Lacroix, Mœurs et costumes au moyen-âge, pag. 262).

(**) Da Canale, CCXXXVII.

(***) Lib. II cap. 14.

dans une charte du doge Faliero (*). En 1269 le Sénat prescrivit qu'on eût à considérer comme un jour de fête la veille du Carême (**). Ce fut alors que se formèrent ici des compagnies pareilles à la *Brigata spendereccia* de Sienne, dont parle Dante (***), et qu'on fit usage du masque grâce auquel on retrouva plus tard une ombre de l'égalité perdue, quand sous des vêtements d'emprunt, les nobles fraternisaient encore avec le peuple. Lorsque en 1319, eut lieu la *Serrata*, Gradénigo, pour calmer les esprits inquiets, conviait à de magnifiques banquets les gens de mer et se mêlait familièrement à la foule, qui oubliait ainsi peu à peu les droits qu'elle n'avait plus. Car le peuple s'est toujours laissé fasciner et séduire par le faste de la vie mondaine et par la familiarité des grands.

(*) Muratori — Rer. ital. t. XII, pag. 253.

(**) Sansovino — Venetia città nobilissima et singolare, avec les additions de Martinoni. — Venetia, Curti, MDCLXIII, lib. X.

(***) Inf. 29.

CHAPITRE V.

Les confréries des arts et leurs statuts. — Action bienfaisante du gouvernement sur le peuple. — Fin des confréries.

Dans le mouvement d' expansion de la République, le premier rôle fut joué par le peuple : il appartint, au contraire, à l'aristocratie dans l' action conservatrice qui succéda. Mais quand la *Serrata* de Gradénigo supprima, presqu' entièrement, l' intervention du peuple dans les affaires d' état et dans l' administration publique, les nobles ne purent pas oublier ceux qui avaient jeté les fondements de leur puissance et qui depuis avaient été des sujets si dévoués et si fidèles : ils jugèrent utile de gagner par des bienfaits ceux à qui on ôtait le pouvoir.

Eloigné du gouvernement, le peuple, suivant avec liberté ses larges destinées, continua son œuvre intelligente et pratique : il trouva moyen de déployer une ardente vitalité dans les corporations des arts et dans l'association des *fraglie*.

Il marcha en avant sans bruit et s' éleva, grâce à ces confréries, que réglaient des lois approuvées par la République.

Chaque individu, dans l' ordre de l' Etat, eut toujours une valeur et des droits, et l' histoire des métiers, qui est, pour ainsi dire celle du peuple, ne fut pas moins

glorieuse que l'histoire politique. Nous en parlerons brièvement, car la vie privée est un des éléments principaux de la vie nationale, qui, même dans les oligarchies, se compose en partie des idées et des sentiments populaires.

Les traditions romaines subsistant parmi les exilés des lagunes, ceux-ci ne tardèrent pas à suivre l'exemple de l'antiquité, et à réunir les métiers en corps ou collèges (*). Déjà vers le milieu du X.e siècle, on trouve mention des confréries.

Entre l'an 932 et l'an 944, on parle, au sujet de l'enlèvement des épouses vénitiennes, de la confrérie des *Casselleri* ou coffretiers; la Chronique, dite Sagornine, nomme au Xe siècle les *Ecoles* des forgerons, et en 1184 un document rappelle la procession des Ecoles. Transportées parmi les îles des lagunes, les institutions romaines se plièrent aux nouveaux besoins et, dans les XIVe et XVe siècles, elles se réorganisèrent selon des vues et avec des statuts spéciaux, auxquels on donna le nom de *Mariegole*, du mot latin *Matricula* (**).

Durant le cours du moyen-âge, où l'activité individuelle fut si grande, les associations ouvrières firent merveille. Tantôt, en se pressant aux urnes, en accourant aux assemblées générales, elles aidaient au développement des institutions politiques; tantôt elles faisaient descendre dans les places les citoyens armés, fournissant ainsi des chiourmes aux navires équipés avec une étonnante rapidité; tantôt ces frémissements et ces élans belliqueux s'apaisaient dans la sainteté de la foi, et elles élevaient des

(*) Parmi les collèges, ou corps de métiers, que rappellent les lois romaines, nous citerons ceux des forgerons (*fabrorum*) des bateliers (*navicularioruni*) et des boulangers (*pistorum*).

(**) Sagredo. — (Sulle Consorterie delle arti edificative. Venezia 1857) préfère et adopte l'étimologie *madreregola*, règle mère.

dômes et des basiliques (*). La forme des institutions changea, et l'économie civile et la raison d'état restreignirent les libertés des corps de métiers.

Les privilèges furent remplacés par des obligations spéciales d'utilité publique et par des tributs (**). Lors qu'au XIVe siècle, les nobles, dont l'audace avait crû avec les richesses, formèrent le dessein de se constituer souverains du peuple, le Conseil des Dix fit rédiger de nouveaux statuts et réformer les anciens. Exclus de l'administration publique, le peuple vénitien se tourna vers les Confréries, auxquelles la *Mariegola* imposait les règles de se bien gouverner; et l'Etat voyait avec plaisir se porter vers les métiers cette exubérance de vie populaire, qui aurait pu devenir une menace pour le sévère gouvernement des patriciens. Et tandis que, d'un côté, la noblesse travaillait à se subordonner le doge et le peuple et se concentrait toujours davantage, de l'autre, comme par esprit d'imitation, les métiers se resserraient et se groupaient à leur tour. Aussi le monopole devint un système; et de même que, dans le commerce, pour protéger les marchandises nationales, on interdisait l'entrée des marchandises étrangères, de même l'industrie était soumise aux mystères de l'initiation, et nul ne pouvait exercer un métier, s'il n'était inscrit dans les matricules (***). Afin d'ôter toute cause de mécontentement qui aurait pu, en agitant le peuple, le soulever contre la noblesse et mettre en péril l'ordre de choses établi, l'Etat protégeait hautement

(*) On aurait pu tirer du *Capitolare Rosso* beaucoup de lumières sur les Arts et Métiers: mais, ce document a été égaré. C'était un recueil de toutes les lois relatives aux Arts fait pour l'usage des *Giustizieri Vecchi,* institués en 1182.

(**) Sagredo — ouvr. cité, ch. II.

(***) Sagredo — ouvr. cité, ch. VI.

et honorait les Confréries. Le peuple, ainsi divisé en corporations, y trouvait une nouvelle source d' activité, qui lui ouvrait la voie de la fortune; il était heureux de travailler à la satisfaction de ses besoins et de ceux de la société, de pouvoir remplir des charges respectables, comme celles des *massari*, des *bancali*, des *gastaldi*, etc. et contenter à la fois son orgueil et son intérêt: aussi finissait-il par oublier la part qu' il avait eue autrefois dans le gouvernement de l' Etat. Le désir de revendiquer son ancienne participation aux affaires publiques s' affaiblit, après quelques tentatives malheureuses, et peu à peu s' éteignit. Ces deux éléments opposés, la noblesse et le peuple, se rencontrèrent quelquefois dans leurs courants, mais bientôt chacun d' eux reprit tranquillement son chemin. Jouissant d' une honnête aisance et occupé de son travail, l' homme de métier, devint partisan de la paix. Il ne suscita point de dissensions civiles et se garda bien de se soulever contre le patriciat, considéré alors comme un agent de force et de prospérité.

Il restait au peuple exclus de la vie politique ce moyen de contenter son légitime orgueil et d' augmenter son bien être, tandis que l' aristocratie, restée seule souveraine, continua, comme nous venons de le dire, à protéger les confréries, dont elle eut jusqu' au dernier jour le puissant appui et l' affection sincère. Le respect des institutions nationales, solennellement proclamé dans les premiers chapitres des *Mariegole*, les métiers le prouvaient par leurs actes, toutes les fois que le pays l' exigeait. Ils étaient toujours prêts, comme dans la conjuration Tiepolo-Querini, à courir aux armes pour défendre contre tout attentat et contre toute menace l' ordre civil existant.

Parmi ces associés, il y en avait beaucoup qui fai-

saient fortune et laissaient en mourant des legs aux corporations auxquelles ils avaient appartenu: aussi qu elques-unes devinrent très-riches, et presque toutes, plus ou moins, possédaient quelque chose. (*) C' étaient autant de petites et fortes républiques que ces *Scuole*, qui se plaçaient sous la protection d' un Saint, qui élevaient des édifices, décoraient les églises de tableaux des meilleurs peintres, et dépensaient de grandes sommes en œuvres de bienfaisance. Elles distribuaient annuellement plus de quatre vingt mille francs en aumônes, et les cinq écoles des *Battudi* avaient chacune plus de 1200 associés.

Ces *Battudi* donnèrent naissance aux Archi-confréries ou Grandes Ecoles de Saint Théodore, de Sainte Marie *della Carità*, de Saint Jean Evangéliste, de Saint Marc, de la Miséricorde et de Saint Roch. Les écoles secondaires étaient très-nombreuses et composées, pour la plupart, des différents corps d' arts et de métiers. Quelques arts formaient un seul corps, d' autres étaient divisés en plusieurs *colonnelli*. La loi marquait les limites des uns et des autres. Les corps de certains métiers étaient formés des seuls maîtres, d'autres de tous les ouvriers inscrits. Le nombre des associés n' était pas déterminé. Leurs assemblées délibératives se tenaient périodiquement, à des intervalles rapprochés. Les officiers élus s' appelaient le *gastaldo* ou *bancale*, qui en était le chef, le *vicario* (vicaire) qui le suppléait, en cas d' empêchement, deux ou plusieurs conseillers nommés *compagni* (compagnons), un *caissier*, un *receveur*, deux *syndics*, un ou plusieurs *taxateurs* pour le partage des impositions. Chaque associé payait à la confrérie une taxe annuelle dite *luminaria*, au gouvernement une capitation nommée *taglione*, et une troisième taxe sur le produit du

(*) Arch. di Stato. Inq. alle Arti, Fil. 1.

travail, dite à cause de son peu d' importance, *insensibile* (*).

On convoquait les chapitres ou Assemblées générales, dans lesquelles les hommes du peuple apprenaient à discuter, une ou deux fois par an, selon les métiers. La forme aristocratique du gouvernement se retrouvait dans l' ordonnance de ces associations, où dominait une espèce d' aristocratie, celle des Maîtres (*Capi Mistri*), dont les fils jouissaient de priviléges spéciaux, tels que celui de n' avoir pas à faire l' apprentissage de *garçoni* (garçons), ni à endurer les fatigues d' ouvriers, ni à subir d' épreuve pour la maîtrise. Ce n' était pas une aristocratie immobile, mais vive et se renouvelant sans cesse, comme l' observe Sagredo; car tout le monde savait que le garçon ayant achevé son apprentissage, devenait *ouvrier* et que l' *ouvrier*, après quelques années de peine, subissait une épreuve qui le faisait passer *maître*. Le maître léguait à ses fils le privilège de le devenir sans épreuve (**). Personne n' était reçu *garçon* avant douze ans accomplis. L' état de *garçon* durait de cinq à sept ans, celui d' ouvrier de deux à trois. Après l' examen, celui-ci, passé maître, acquérait le droit d' ouvrir boutique.

Les anciennes *Mariegole* renferment des lois rigoureuses et sages. Ainsi dans le Règlement des Pêcheurs de 1227, il leur est enjoint de ne point vendre la marée dans leur propre maison, les surveillants doivent se rendre tous les jours à la poissonnerie et, deux fois par an, convoquer leurs confrères pour leur donner lecture des articles du statut; quiconque veut vendre du poisson par les rues et les canaux de la ville doit entrer dans l' école

(*) Sagredo — ouvr. cité, chap. VII.
(**) Sagredo — ouvr. cité, chap. II.

et jurer d'observer le Règlement (*). Dans certains métiers, il était défendu de recevoir des enfants au-dessous de huit ans; dans d'autres, de leur imposer des travaux trop durs ou pouvant nuire à leur santé (**).

C'étaient des institutions solides et propres à développer les vertus modestes, mais sévères du peuple. Les hommes, familiarisés de bonne heure avec les idées sérieuses, exerçaient énergiquement leur âme et leur corps, et, se gardant de la corruption dans la prospérité, ils acquéraient la force de résister au malheur. Tout le monde ne pouvait pas entrer dans les métiers: il fallait, pour y être admis, produire des certificats de bonne vie, faire preuve de capacité et, de plus, promettre d'observer avec fidélité les statuts.

Les confréries ont été les premières à mettre en pratique le saint principe de la prévoyance et du secours mutuel: l'ouvrier honnête et probe était secouru dans sa vieillesse et dans ses maladies; il était à sa mort accompagné jusq'au tombeau par son Ecole, qui protégeait et pensionnait au besoin la veuve et les enfants du défunt. Chaque métier avait son hôpital et, pour subvenir aux frais, les confrères étaient tenus à débourser une petite somme. Les métiers avaient chacun sa bannière et, dans les réunions publiques, sa place marquée et ses prérogatives. Outre la fête particulière de leur patron, tous les ans, à la veille de la St. Marc, ils se rendaient processionnellement précédés du héraut de la Confrérie nommée *Università dei Mercanti* (Université des Marchands), à la basilique du Patron com-

(*) Arch. di Stato — Giustizieri vecchi. — Cod. Brera, II. 289. Capitolare dei pescatori.

(**) Ibid. Cod. Brera, II. 50. — Mariegola dei Cristallai (des fabricants de cristaux). On y lit, par exemple: puellae vel pueri non audeant laborare ad meriglum vel a colore ad plumbeum.

mun de la République, et ils y portaient une offrande de 120 livres de cire, par devoir de reconnaissance envers l'Eglise (*). Le lendemain, qui était la fête du pays, chaque corporation, bannière en tête, s'avançait dans la Basilique et défilait devant le siége du Doge, portant des reliques dans des châsses d'or et d'argent ornées de joyaux, des candélabres et des encensoirs d'une matière précieuse, et d'un travail admirable (**). Dans les fêtes religieuses et civiles, les arts rivalisaient de richesse et de magnificence.

Si cela ne suffisait pas pour nous faire connaître l'opulence des confréries, les remarquables édifices élevés par les principales d'entr'elles attestent de quel éclat rayonnait alors, au milieu des réalités de la vie, le culte du beau et du sublime. Une confrérie d'ouvriers-maçons entreprit en 1349 la construction de l'hospice voisin de l'église St. Jean l'Evangéliste. L'école de Saint Jean, en style lombard, fut achevée l'an 1481 avec une noble simplicité, mais aussi avec une richesse digne de cette corporation célèbre, qui avait une rente annuelle de 18,000 ducats, et qui comptait au nombre de ses membres des princes et de trés-hauts personnages, entre autres Philippe II, roi d'Espagne.

Plus tard, rien que dans le XVIe siècle, on vit s'élever : l'école de St. Marc, œuvre admirable de Martin Lombardo, le vaste bâtiment de l'école de St. Roch attribué à un autre Lombardo et qui coûta 47 mille ducats, l'école de la Miséricorde, due à Sansovino, et celle de St. Jérôme, ouvrage de Vittoria. C'est dans ces écoles que les réunions avaient lieu. On célébrait d'abord la messe à l'autel du patron, et puis on discutait, on délibé-

(*) Sagredo — ouvr. cité, chap. VII.

(**) Renier-Michiel — Origine delle feste Ven. Milano, 1829. vol 3, pag. 136.

on procédait aux élections. Ainsi dans ce grand centre politique et commercial naissaient et grandissaient les institutions, qui devaient servir de prélude aux idées de prévoyance, d' association, de secours mutuel, en un mot, à la civilisation économique des temps modernes. Le paupérisme était combattu par l' activité du travail et les forces morales et physiques se balançaient entre elles. Dès le XIVe siècle on disait que « tout Vénitien possédait quelque chose : d' où une certaine égalité entre tous et les égards des nobles et des riches pour le peuple. La pauvreté ne se confondait pas avec la mendicité, et celui qui par paresse tendait la main était noté d' infamie. Aucun vénitien ne voulait servir, parce-qu' il n' en avait pas besoin, chacun trouvant un emploi dans la culture des vignes, dans la pêche, dans la chasse, dans les salines, dans les métiers, dans la marine et dans le commerce (*). » Le gouvernement, dans sa sollicitude vraiment paternelle, savait pourvoir aux besoins des vieillards, sans les humilier par des aumônes. Il ordonnait que les Vénitiens pauvres, qui « à cause de leur âge ne peuvent plus naviguer » soient autorisés à vendre des victuailles « pour sustenter leur vieillesse et leur malheureuse famille ; » tandis que les jeunes gens devaient s' adonner à la navigation « et dépenser leurs années en mer comme ont fait leurs pères et leurs aïeux (**). »

Si les Vénitiens, dans les temps qui ont précédé leur décadence, n' étaient pas tous égaux devant le devoir, si la vie politique était interdite au peuple, sa vie économique brillait d' un nouvel éclat. De sorte que le plus grand attentat commis par la fausse liberté française sur

(*) Frère Enrico da Rimini. V. la Cronaca del De Monacis. Remondini, 1758.

(**) Loi de 1443. Au Conseil des X.

la prospérité et la liberté italiennes a été de supprimer tout d'un coup les Confréries, en confisquant leurs biens au profit de l' Etat, tandis qu' elle aurait dû simplement les transformer. Puisque les temps nouveaux ne pouvaient souscrire à certains privilèges et que le libre exercice d'un art ou d' un métier devait appartenir à chacun, il fallait, non pas abolir les Confréries, mais au contraire les rendre accessibles à tous. On tua par cette mesure la prévoyance et le secours mutuel pour les remplacer par le prolétariat moderne. Et quand la vieillesse vint apportant avec elle les infirmités et la misère, les ouvriers ne recoururent plus à leurs camarades, mais à l' Etat : ils ne demandèrent plus asile et assistance aux petits hospices entretenus par chaque métier, mais au vaste hôpital érigé par la commune et ouvert à tout le monde. Le peuple alors, ayant désappris à se suffire à lui-même, perdit sa noble fierté et toute notion d' épargne ; il s' habitua, au contraire, dans les jours de pénurie, à faire appel à la charité publique.

CHAPITRE VI.

Commerce et Industrie. — Valeur de la monnaie.

En 1267 Martin da Canal, racontant l' histoire de la ville « plus belle et plus plaisante du siècle, pleine de beauté et de tous biens » ajoutait « que les marchandises y corent par celle noble cité, comme fait l' eive des fontaines (*). » Deux siècles auparavant, le chroniqueur Jean disait que Venise surpassait de beaucoup toutes les villes d' alentour en richesse et en magnificence. Cette prospérité était due au commerce. Leur puissance s' étant accrue, les Vénitiens, qui, en arrivant dans les lagunes, s' étaient d' abord mis à trafiquer en détail, se tournèrent vers l'Orient et importèrent à Constantinople du bois, du fer brut et forgé, des céréales, des étoffes de laine, de la viande salée, exportant en échange de la soie, des fourrures, de l' ivoire, des pierreries, des aromes, du sucre, des épices et ainsi de suite. On comprend dès lors pourquoi les droits de sortie étaient huit fois plus forts que les droits d' entrée. Souvent, peut-être, les négociants des lagunes recevaient-ils à crédit des maisons grecques les cargaisons précieuses, qu' ils vendaient

*) Chronique 11.

à leurs risques et périls en Italie et dans les autres contrées de l' Europe (*).

Les vaisseaux de Venise abordèrent ensuite à quelques ports de l' Afrique et à la côte du Maroc, ils sillonnèrent la mer Noire et la mer d' Azof chargeant à la Tana de la poix, du chanvre et autres objets nécessaires à la marine; achetant les riches dépouilles de la Chine et des Indes saccagées par les Tartares, et parvenant à gagner de cette manière environ 47.000 sequins (**).

Non seulement l' Italie, mais encore quelques pays lointains étaient tributaires de Venise pour le sel. Elle ordonnait de ce commerce à son gré, empêchait par la force les habitants des Marches et de Bologne d' exploiter les salines de Cervia et de Comacchio (***). Tous les ans quarante mille chevaux venaient de la Hongrie, de la Croatie, de la partie orientale de l' Allemagne chercher le sel vénitien dans l' Istrie (****). En outre, dès le VIIIe siècle, les marchands vénitiens retiraient un gain considérable du trafic inhumain des esclaves, qu' ils achetaient aux corsaires et à d' autres malfaiteurs (*****). La grande quantité de vaisseaux de guerre et de commerce et l' ar-

(*) Gfrörer, XXIX.

(**) Filiasi, t. 6. — Scherer, Histoire du commerce de toutes les nations. Paris, 1857, t. 1, p. 194, 198.

(***) Filiasi. t. 6. — Les Vénitiens s' étaient appropriés, non seulement des salines, mais de tout le commerce fluvial. Ils avaient à cette fin des flottilles de légères galères, et de barques armées.

(****) Scherer, pag. 293, 294.

(*****) Gfrörer, VIII. — Caroldo, Historia Venetiana. — Ex. ms. du Recueil Stefani, p. 1, fol. 22. — Au milieu du VIII. siècle quelques marchands de Venise ouvraient un marché à Rome et achetaient un grand nombre d'esclaves pour les expédier aux Sarrasins en Afrique. Le pape Zacharie, ne voulant pas que des chrétiens fussent asservis à des païens, réunit une forte somme d' argent et délivra ces malheureux. — (Muratori, Rer. ital III, 164 et suiv.)

mement des navires étaient pour eux une nouvelle source de richesse (*). De fréquentes exemptions, en attendant, des franchises et des conquêtes, donnaient vie et force au commerce des nôtres. Les Longobards (568-714) accordaient sécurité et exemption de droits sur leurs marchés au peuple des lagunes, dont ils retiraient de l'avoine et des vivres. Charles-le-Gros en 883 lui octroyait pleine liberté de trafiquer dans tout son royaume, affranchissant le doge Jean Partecipazio et ses héritiers de l'impôt des douanes (**). L'acquisition de la Dalmatie, faite en 991 sous Pierre Orseolo II, élargit la domination du golfe adriatique, en rendant plus sûre et en développant la navigation vénitienne. Le même doge obtint des souverains de Constantinople un chrysobole, par lequel d'importantes immunités furent accordées aux armateurs et commerçants de Venise dans les limites de l'Empire d'Orient (***). Un autre chrysobole de l'empereur Alexis accordait en 1082 de grandes faveurs aux Vénitiens, qui pouvaient acheter et vendre toutes sortes de marchandises, sur tous les points de l'empire, sans être soumis au moindre droit. Telle était au commencement du XIe siècle la brillante floraison du commerce de Venise. L'Etat ne négligeait aucune occasion pour ajouter à ces avantages et nous voyons, durant le cours du XIIIe siècle, ses ambassadeurs négocier de nouveaux traités et de nouvelles conventions avec l'empereur de Constantinople, avec le comte de Biblos, avec le patriarche d'Aquilée, avec l'empereur d'Allemagne, avec le sultan d'Alep, avec les villes de Padoue, de Bologne, d'Osimo, de Recanati et d'Umana. Leur habilité et leur finesse s'exer-

(*) Gfrörer, VIII.
(**) Böhmer, Reg. Car. 957.
(***) Dandolo, Chr. 233.

çaient également sur les terres conquises par les Croisés, où ils avaient pu obtenir un gouvernement tout particulier.

Après la reforme de la constitution en 1172, on s' appliqua à rendre l' Etat toujours plus florissant et l' on s' occupa avec sollicitude de l' économie publique. On commit le soin de veiller sur la marine, la navigation, les vivres, les finances, etc. au *Consiglio Minore*, et aux *Visdomini* de mer (1195), dits Officiers de la table de la mer, celui d'exiger les droits d' octroi sur toutes les marchandises venant par voie de mer. Pour empêcher les contrebandes, des barques et des canots montés par des gardiens publics, armés de corselets et de ventrières de fer, couraient sur les eaux autour de la ville (*).

Presque toute la population de Venise, marins, artisans et marchands, étaient adonnés à la navigation. Dans les boutiques et au marché de Rialto s'étalaient le cinnamome, l' oliban, les huiles, les armes, les tissus précieux apportés de l' Orient. Et c' est aussi de l' Orient que provenaient ces petits objets de parure, dont on tirait de gros profits en Occident, dans les villes de l' ouest de la France, notamment à Limoges (**). Pour voir quelle était l'activité du commerce et avec quel empressement les particuliers s' offraient (nouvel indice de prospérité) á se porter garants pour l' Etat, il suffit de parcourir le *Liber Communis* autrement dit *Plegiorum* (***).

L' importation et l' exportation étaient sévèrement réglées. Les crieurs dans le *broglio*, à St. Marc ou à Rialto,

(*) Lib. Pleg. c. 46.

(**) Viollet-le-duc — Dict. raisonné du mobilier français — t. 3. partie 7, page 82, 83.

(***) Voy. Arch. Veneto, 1872. On y trouve d' importants détails sur la vie privée.

faisaient défense à tout Vénitien d' acheter et de vendre marchandises et vivres en certains pays sous peine de grosses amendes, voire de la confiscation de ses biens et de la destruction de sa maison (*). Des bateliers gagnés par l' Etat tenaient la croisière dans l' Adriatique, chassant et capturant les navires chargés de marchandises prohibées (**).

De leur côté, les citoyens veillaient à l' exécution de la loi. Le gouvernement avait-il défendu, par exemple, de vendre du bois en Egypte ? Un patricien, se trouvant de passage dans un port de l' Adriatique, voyait un navire chargé de bois, et soupçonnait que l' Egypte en fût la destination : il appelait à soi le pilote (*nauclerius*) et les matelots et exigeait d'eux le serment qu' ils respecteraient les ordres de la République (***).

Un autre point digne de remarque c' est le soin du gouvernement à empêcher les citoyens de porter ailleurs qu' à Venise les céréales ou le bois chargés dans les ports étrangers (****). Les bâtiments de transport, par un progrès continuel, s'agrandissaient et se transformaient. Aux barques servant à naviguer sur les fleuves (*cursorie*, *olcadi*) aux larges *galandrie*, appelées ainsi du grec *chelandie*, et aux *dromoni*, (dromons) avaient succédé les galères, les *cocche* (coques ou cogge) et les *asiri* (*****).

(*) Lib pleg. c. 44, 45, 80, 81, 82, 90.
(**) Lib. Pleg. c. 46.
(***) Ibid. c. 30.
(****) Ibid. c. 83.
(*****) On dit que le plus gros vaisseau fut construit en 1348, par la famille Liliado dans le nouvel arsenal (Gallicciolli, 1,320.) Il faut croire cependant que les Vénitiens construisaient de grands navires longtemps auparavant. Le *Liber Plegiorum*, de l'an 1223 à l'an 1228 rapporte plusieurs évaluations de navires et de galères. La quantité de bois nécessaire pour là construction d' une galère coûtait 170 livres et 337,

Les chantiers étaient l'objet de la vigilance et des soins du Gouvernement. Non seulement il ordonnait parfois qu'aucun charpentier (*marangonus*) ou calfat pût quitter Venise ou chercher ailleurs de l'ouvrage, sans la permission de la Seigneurie (*), mais il défendait qu'aucun Vénitien pût construire, dans les limites de la République, des navires n'ayant pas les mesures suivantes; longueur en *colombe* (?), pieds 56 : *lanzar* dans les *dauphins* (?), pieds 34 : largeur du pont, pieds 24; hauteur pieds 90, au plus, largeur du fond à volonté (**). De sorte que presque tous les bâtiments avaient les mêmes dimensions et pouvaient être convertis en vaisseaux de guerre: ce qui explique la prodigieuse facilité avec laquelle la République renouvelait ses flottes. De nombreuses, minutieuses et rigoureuses prescriptions réglaient le chargement des navires : beaucoup d'obligations étaient imposées à ceux qui devaient les conduire ainsi qu'à l'équipage (***).

La République faisait incessamment construire des galères, les armait, les équipait, les approvisionnait de vivres, et les mettait ensuite aux enchères (*cottimo*), les cédant au plus offrant, pourvu qu'il fût citoyen de Venise (****). L'adjudicataire chargeait les bâtiments de marchandises

pour celle d'un asiro; une paire de mats de la longueur de neuf pieds 5 livres. On évaluait une barque 18 livres, une galère 650, un galion 700.

(*) Lib. Pleg. c. 87.

(**) Lib. Pleg. c. 88.

(***) Arch. di Stato — Misti Senato, Reg. 1, f. 187, 188 — 22 janv. 1303.

(****) Par exemple, le 24 mars 1332 Andreolo Giustiniani acheta aux enchères la 10e galère, la dernière de l'escadre qui allait en Flandre : il l'eut pour 75 livres. La première fut la plus chère et fut adjugée à Zaccaria Contarini pour 81 livres. La troisième de sire Jean Michel Scazo fut adjugée à l'enchère la plus faible, 65 livres. — (Arch. di Stato — Misti Senato, Reg. 15, f. 6).

et les guidait souvent lui-même dans les mers du Levant ou dans les ports des Pays-Bas, suivant toujours cependant l'itinéraire tracé d'avance et prêtant serment de rester fidèle et d'agir en toute occasion pour *l' honneur da la Commune et de St. Marc*. Les commandants approuvés *ad unum ad unum* dans le Grand Conseil et dans les Pregadi (*) juraient de bien gouverner le navire et d'en avoir soin, promettant de le ramener à l'Arsenal avec tous ses agrès en bon état, au retour du voyage (**). Ils promettaient de rester sur leur galère à partir du jour où l'on commençait à charger, de surveiller les marchandises et la distribution du pain, du vin et de la viande à l'équipage, de tenir compte de l'entrée et de la sortie et d'agir dans l'intérêt de la Commune (***).

Ils étaient libres de choisir le pilote, les matelots et les bateliers qui leur semblaient les plus propres à servir l'Etat (****), mais ils devaient se porter garants de leur probité et de leur capacité (*****). De leur côté, les armateurs devaient s'engager à ne pas vendre ni confier leurs vaisseaux qu'à des Vénitiens, à en notifier la vente, à exiger le même engagement des acquéreurs et à legaliser les serments des acquéreurs des bâtiments vendus hors de Venise (******). Les navigateurs, animés de l'idée du vevoir et pleins de zèle, ne perdaient pas les nuits dans

(*) Archiv. di Stato. — Cerberus, pag. 12 — 22 febr. 1294 in M. C.

(**) Lib Pleg. c. 88.

(***) Arch. di Stato. — Actes des proc. de S. Marc.

(****) Lib. Pleg. c. 89.

(*****) Capitanei galeae debeant dicere probitatem et utilitatem Comitorum, Naucleriorum et Proderiorum. » (Arch. di Stato. — Cerberus, p. 1, 1278, die X augusti).

(******) Lib. Pleg. c. 90.

les ports et ne s'attardaient guère au chargement (*stalie*) des marchandises (*).

Prêts à exécuter avec audace les résolutions prises avec prudence, ils ne reculaient devant aucun danger, et entreprenaient des voyages qui effrayent aujourd'hui les navigateurs les plus hardis. Vers la fin du XIVe siècle, Venise, dit Gibbon, fait revivre l'industrie commerciale en Europe et atteint l'apogée de la richesse (**).

Pour diriger ce grand mouvement commercial, six escadres étaient équipées tous les ans aux frais de l'Etat (***), qui pouvait disposer de 36.000 marins, de 16.000 ouvriers dans l'Arsénal et de 3,300 navires épars dans toutes les parties du monde.

C'est à la mer que les Vénitiens devaient toute leur fortune, et c'est vers la mer qu'ils tournaient toutes leurs pensées. Dès le XIII.e siècle ils adoptèrent pour la marine les lois de Barcelone, reste de celles de Rhodes, et pendant longtemps droit commun des navigateurs. Il devait y avoir cependant des dispositions particulières pour la sûreté des

(*) Fincati, Splend. e decad. della marina mercant. di Venezia. (Riv. marit. Roma, maggio 1878) — Fincati, pour donner une preuve de la rapidité de la navigation, cite l'exemple de la galère de Sire André Arian, laquelle en 1408, chargée de pèlerins pour la Terre Sainte, partit de Venise en juillet et arriva à Jaffa en août, parcourant 1600 milles en 33 jours. Le plus fin voilier d'aujourd'hui ne ferait pas mieux.

(**) A l'époque de la guerre de Chioggia (1379), les citoyens de Venise prêtèrent la somme de 6.294.000. livres.

(***) La première se dirigeait vers la Mer Noire pour le commerce avec la Russie et le centre de l'Asie. La seconde allait à Constantinople et commerçait dans les ports de la Roumanie et de la Grèce. La troisième, par la Syrie et l'Asie Mineure, trafiquait dans l'Arménie. La quatrième se rendait en Egypte. La cinquième appareillait vers les côtes d'Afrique et d'Espagne. La sixième enfin passait le détroit de Gibraltar et fréquentait les marchés des îles britanniques et des Flandres.

transactions et la prospérité du commerce, si l'on songe aux progrès continuels de la navigation depuis le X.e siècle. En effet, plusieurs chapitres de la *Promissione del Maleficio* dans le Statut de Venise, se rapportent à la navigation. Le plus ancien statut destiné à servir de règle aux marins fut promulgué, en 52 chapitres, sous le doge Jacques Tiepolo le 1.r juin 1229. En 1255, sous le règne de Rinieri Zeno, fut publié un recueil de lois sur la marine, divisé en 129 chapitres et portant le titre: *Statuta et ordinamenta super navibus et aliis lignis* (*). Ces deux recueils incomplets, grossières réminiscences de la loi rhodienne *de jactu*, ne pouvaient suffire au commerce sans cesse croissant des Vénitiens, qui devaient sentir le besoin d'une législation uniforme et propre à assurer, même dans les rapports internationaux, les droits en litige. Il est donc probable que, dès l'an 1200, ils avaient adopté le *Consolato del Mare* (Consulat de la Mer), soit parce que ce code régissait les principales villes maritimes du Moyen-âge, (**) soit, parce que les Vénitiens jurèrent, en l'an 1215, dans l'église de S.te Sophie à Constantinople, de *l'observer fidèlement*.

Les flots de la mer n'ont jamais fait pâlir les Vénitiens: le souffle furieux des vents était une musique douce à leur oreille. On pouvait déjà dire à cette époque que « les jardins fructueux, les magnifiques châ-

(*) Le statut de Tiepolo, laissé dans l'abandon pendant plus de deux siècles, a été publié en 1477, à la suite du *Statuto Civile* par Philippe di Piero, en ancien dialecte vénitien. On l'a depuis réimprimé, avec l'édition des Statuts de 1492 et 1528. Le code de Zeno a été moins heureux. Foscarini le découvrit, après 500 ans, dans un manuscrit de la famille Querini. Il se trouve à la Bibl. Marciana, à la fin d'un manuscrit du XIVe siècle. (cl. II, Cod. XC. III).

(**) Marin, p. 7.

teaux des nôtres étaient la Dalmatie, l'Albanie, la Roumanie, la Grèce, Trébisonde, la Syrie, l'Arménie, l'Egypte, Chypre, Candie, les Pouilles, la Sicile et autres pays, îles et royaumes, où ils trouvaient profit, plaisir et sécurité (*). » Le cœur palpitant de joie, ils franchissaient les gouffres mugissants, conduisaient leurs navires dans les mers inexplorées, abordaient dans les terres inconnues et, de retour de leurs voyages, ils consignaient dans des écrits destinés à l'instruction de leurs fils et de leurs concitoyens leurs observations et leurs études. Ces relations écrites naïvement, sans prétention ni vanteries, étaient pleines de sages conseils et d'idées nouvelles sur le commerce et sur les mœurs, car souvent le philosophe, l'écrivain et le commerçant se trouvaient réunis dans le même homme.

A Marco Polo, parvenu à une si haute fortune sous le plus puissant souverain de l'Asie, à Marco Polo, regardé longtemps comme un écrivain fabuleux, et dont on a enfin reconnu la véracité, succédèrent, vers la fin du XIV.e siècle, les patriciens Nicolas et Antoine Zeno, qui découvrirent l'Islande et le Groënland, et qui, un siècle avant Christophe Colomb, touchèrent les côtes du Labrador (**). Partout éclataient l'énergie et l'esprit d'initiative personnelle : une sève généreuse courait dans les veines animant tout : toutes les forces, dans leur variété multiple, se développaient avec une régularité harmonieuse et, je dirais presque, eurythmique. Quoique le soin principal des Vénitiens ait été celui de construire d'abord des barques pour la pêche et ensuite des bâtiments toujours plus gros pour les besoins de leur commerce, on ne peut supposer que, même dans les

(*) Muazzo — Cron. man. (Museo Civico) citée par Filiasi.

(**) Zurla — Di Marco Polo e degli altri viaggiatori veneziani. Venezia, Picotti, 1818.

premiers temps, on n'eût quelque connaissance des arts dans les lagunes. Les riches amenèrent avec eux leurs domestiques et des artisans ; les pauvres continuèrent à exercer leurs métiers (*). Tout ce que l'art avait gardé de bon dans les provinces romaines passa dans la ville nouvelle (**), où se conservèrent quelques détails d'architecture propres seulement des Romains, tels que les parquets à *terrazzo* et les volets des fenêtres s'ouvrant en dehors *(scuri)* (***).

Le développement de la puissance maritime amena de grands progrès dans l'industrie. On ne peut douter que, même dans les âges les plus reculés, celle-ci ne fût déjà bien avancée, s'il est vrai qu'à Torcello, à Héraclée, à Equilio, à Malamocco, s'élevaient des monuments superbes. Sans doute, tout n'a pas été l'œuvre exclusivement des nôtres (****) ; mais ils n'étaient certes pas étrangers les architectes qui bâtirent à Venise 90 Eglises avant S.t Marc ; ni cet Hubert italien qui, au XII.e siècle, exécutait des mosaïques à Trévise ; ni celui qui en 1008 restaurait la cathédrale de Torcello dans le style latin (*****). La fonte des métaux, la fabrication des orgues, et, quelque temps après, l'orfévrerie, l'art de teindre les tissus etc. arrivèrent de bonne heure à un état florissant parmi les habitants des

(*) La Chronique d'Altinum énumère les différents métiers, et cite plusieurs familles qui vinrent avec une nombreuse suite d'ouvriers et qui batirent des églises.

(**) Zanetti — Della origine di alcune arti principali, etc. pag. 17, Venezia 1841.

(***) Voy. les notes manuscrités de Temanza sur un exemplaire des Arts de Zanetti. — (Venezia, 1752) Museo Correr, H. 2178.

(****) Les Vénitiens ont beaucoup appris des Byzantins et autres étrangers. Le patriarche Fortunato (808) voulant embellir les églises de Grado, fit venir « magistros de Francia » (Cod. Trévisan).

(*****) Cicognara, Storia della Scultura, t. 11, Venezia, Picotti, 1816.

lagunes (*). En effet, les écrivains anciens mentionnent, à l'année 814, un prêtre *Gregorio* fabricant d'orgues, et à l'année 864 Orso Partecipazio qui fit don à l'empereur d'Orient de douze cloches (**). Dans la Chronique Sagornine, on raconte qu'en 999 le doge voulait offrir en présent à l'empereur Othon III. un *eburneum sedile cum suo subsello, nec non argenteum scyphum et urceum miro peractum opere,* etc. Et l'empereur ayant envoyé en échange au doge deux manteaux royaux, Orseolo fit remettre à Othon « *recompensationis gratia, cathedram elephantiacis artificiose sculptam tabulis.* » Les arts les plus raffinés étaient donc anciens parmi nous. Il faut admettre cependant que, dans la série variée des artisans, il y avait aussi un grand nombre d'esclaves. On sait que le métier des armes était pour ceux-ci obligatoire : ils devaient de même être dressés et contraints à l'exercice des métiers de forgeron, de serrurier, de maçon, de charpentier, d'ébéniste, de cordonnier et autres pareils (***). On n'épargnait pas les vexations à cette classe, qui, plus d'une fois, jusqu'au règne du juste et doux Flabanico, dut forcément prêter son concours gratuit au service de l'Etat. (1032-1042) (****).

Ce peuple, actif dans le commerce et brave dans les combats, s'assimila vite tous les progrès de l'industrie, laquelle parvint à un très-haut degré. La fabrication des tissus en soie n'est plus au XII.e siècle un monopole de l'Orient, il se propage en Italie, en Provence, et même dans le nord de la France. On a cru longtemps, sur la foi de Nicolas Tegrimo, dans la *Vie de Castruccio*, que l'art de fabri-

(*) Zanetti, ouv. cité. — Filiasi, ouv. cité.
(**) Sabellico, p. 59.
(***) Gfrörer, XXV.
(****) Ibid.

quer les étoffes de soie ne s'était conservé qu'à Lucques, dont le peuple industrieux, après la ruine de sa patrie en 1309, se dispersa par toute l'Italie, par la France, l'Allemagne et l'Angleterre. « *Sericorum pannorum ars*, dit Tegrimo, *qua soli Lucenses in Italia et divitiis affluebant, ubique exerceri cepta*. Mais des étoffes de soie se fabriquaient chez nous bien avant cette époque, de même que l'on savait déjà en 1100 y brocher les étoffes d'or et d'argent (*) et tisser ces damas rouges qui, durant le moyen-âge, servirent à décorer les châteaux et les palais des rois en Europe. Un décret du 26 février 1224 ordonnait que le bailli du Négrepont ne pût faire que le commerce des soieries, des pierreries et des perles (**) ; et un arrêté du Grand Conseil en 1248 enjoignait aux surintendants de l'impôt des fabricants de draps d'or « non debeant emere nec emifacere de ipsis pannis purpureis nec cendatis nec etiam laborare nec facere laborari modo aliquo de ipsis (***). » Bientôt les camelots, les brocarts, les cramoisis de Venise rivalisèrent avec les manufactures orientales. La verrerie, les raffineries du sucre, les peaux tannées, l'industrie élégante, acquirent de la réputation et l'on vit se multiplier les fabriques d'émaux, de parfums, de produits médicinaux, les terres de couleurs, etc.

Cette brillante floraison du commerce fit bientôt naître la théorie du crédit, qui ne tarda pas à se perfectionner. La lettre de change, dont le monde est redevable à l'Italie, (****) avait, dès la fin du XIII.e siècle, un emploi fréquent à Ve-

(*) Viollet-le-Duc. ouv. cité, p. 356, 357, 362. Dans les mosaïques de la basilique Marciana les principaux personnages portent des robes de plusieurs couleurs et tissues d'or.

(**) Lib. Pleg. c. 25.

(***) Arch. di Stato — M. C. Secreta, 14 septembre 1248.

(****) Ferrara, Bibl. dell'Econom. vol. VI, Introd.

nise, où l'Etat même s'en servait pour transmettre de l'argent à ses représentants à l'étranger.

La Monnaie travaillait incessamment pour fournir l'instrument et la mesure des échanges. Ici, comme d'ailleurs dans presque toute l'Europe, l'unité idéale, sinon effective, de la monnaie au Moyen-âge, a été la livre, divisée toujours et partout en vingt sous, et le sou en douze deniers. Mais la valeur est mobile et conventionnelle, et c' est en vain qu' on a tâché de savoir ce que ces monnaies ont représenté dans les différentes époques. Les plus anciens deniers de Venise qui soient parvenus jusqu'à nous ce sont *les deniers impériaux*, et nous connaissons ceux de Ludovic et de Lothaire, (814-886) de 32 grains vénitiens: de sorte que le sou serait de 334 grains, et par conséquent la livre de 20 sous, de 6880 grains (*); ceux de Henri-le-saint et de Conrad (1002-1039), dont la forme est moins belle et la valeur intrinsèque plus faible, de 21 grains vénitiens, avec plus de 400 carats par *marc*; enfin ceux de Henri IV (1056-1106), plus petits, qui varient de 9 à 14 grains. On a beaucoup et inutilement discuté pour savoir si ces monnaies se frappaient dans la Venise terrestre ou maritime. Quelques-uns ont prétendu qu' un Hôtel des Monnaies existait dans les lagunes dès le temps de Théodoric: ils appuyaient leur induction sur la lettre célèbre de Cassiodore, sur la chimérique *redonda aurea* de Pierre Badoer (993), et sur le diplôme de Lothaire empereur délivré a Pierre Tradonico (840). La première monnaie véritablement vénitienne qu'on connaisse est le *marcuccio* ou *petit denier* de Vitale Michiel II (1156). L'évaluation de l'argent est chose compliquée et il est impossible de la déterminer avec précision. Les documents nous offrent de grandes différences de valeur entre les matières qui forment l'objet

(*) Zon, Cenni sulla moneta Veneziana. Venezia, 1847.

des échanges. Le susdit denier de Ludovic est la 12.e partie du sou, avec le fin de 28 $^{2}/_{3}$. Après 378 ans environ, on frappe le *gros* de 42 $^{1}/_{12}$ grains, et il en vaut 24, avec la seule augmentation de la moitié du métal. François Marchiori, maître monnayeur, en un mémoire, déclare qu'il est de 10 carats. Toutefois, sur ce point, comme sur d'autres, les auteurs ne sont pas d'accord, grâce sans doute à l'incurie des ouvriers et du réviseur. Un décret du 11 novembre 1457 (*), considérant « come le monede se fano cum pocha raxon e ordene che le una grandissima infamia » (comme quoi les monnaies se font avec peu de raison et d'ordre, que c'est une très-grande infamie) prescrit « qu'on doit pour mesurer, peser et travailler les monnaies, observer la méthode et les règles trouvées et mises en ordre par les maîtres monnayeurs, afin que les monnaies soient bonnes, justes et égales.» Padovan cite 22 *gros* du *Museo Civico* et de *Battacin*, tous *à fleur de coin*, frappés sous différents doges et qui n'ont pas un poids égal (**). C'est à l'an 1472 que remonte l'origine du ducat vénitien, sur lequel se régla le commerce; mais avec le temps sa valeur devint imaginaire, jusqu'en 1561, où Jérôme Priuli fit frapper le *ducat d'argent* de 6 livres, 4 sous, avec le fin de 617 grains. En 1659 Dominique Contarini frappe le *ducatello*, qui nominalement a une valeur égale et un fin de 363 grains. La valeur de l'argent semble donc augmenter avec le temps; mais cela n'est pas, car, en examinant le *calmiere* de Sébastien Ziani (1173) on voit qu'une livre de viande et une de carrelets poisson très-commun valaient deux sous: quantité d'argent qui aujourd'hui équivaudrait à environ 2 livres et

(*) Arch. di Stato — Senato Misti. R. 52 c. 54.

(**) Voy. sur ce sujet les excellentes études de Vincenzo Padovan, Sulle monete della Repubblica, dal secolo IX al XVIII. Venezia, 1879.

demie de notre monnaie. Le dit *calmiere* donne les prix en monnaie de Vérone, tres répandue alors dans l'Italie supérieure, et dont la livre était de 2160 grains d'argent fin, le sou en était par conséquent de 108 gros et le denier de 9. Le *marcuccio* déjà nommé était une monnaie de bas argent, de poids variant entre les 12 et 9 grains. Sébastien Ziani frappait un autre denier semblable, dit *piccolo* (petit) « en argent très bas, du poids de 6 grains. » La première monnaie connue, de quelque importance, est le gros ou *matapane* de Henri Dandolo (1192) en excellent argent, du poids de 42 $^1/_{12}$ grains et de la valeur de 26 *piccoli*. Dix gros formaient une livre *grossa*. Le *quartarolo*, contemporain du gros, valait $^1/_4$ de sou. En 1284 on décrétait le *ducat d'or*, dit plus tard *zecchino* (sequin) dont le poids et le titre ne furent jamais altérés. En 1330 François Dandolo frappait le premier *sou effectif*, dit *cenoglelo* ou *ginocchiello*, à cause de la figure du doge à genoux ; il est d'argent, de 16 grains et il valait de 16 à 18 *piccoli*. Nous avons du même Dandolo et de Foscari le *mezzanino* ou demi-gros, qui valait 1 sou et $^1/_2$; le gros alors en valait 3 (poids gr. 22 d'argent). Le petit sou *cenoglelo* valait 9 *piccoli* ; le petit sou *mezzanino* avait la même valeur. Le *grossone* de François Foscari pesait 61 grains et valait 8 sous, parce que la valeur du gros était montée à 4 sous. Le *mezzo bagattino* ou *piccolo* de Michel Steno, monnaie d'alliage, correspondant à $^1/_{24}$ du sou, fut frappé par plusieurs doges. Le *quattrino* valait $^1/_4$ de sou ; le *bagattino* $^1/_{12}$: vraie monnaie de cuivre qui dura depuis Pascal Malipiero jusqu'à Alvise Contarini. Nicolas Tron frappa le premier la *livre effective* (1472) de 126 gr. avec 120 d'argent fin. Plusieurs espèces de livres furent en usage à Venise : elles prenaient d'ordinaire le nom de la

monnaie, que représentait le denier, comme livre de piccoli (*libra parvorum*) celle dont le denier était le *piccolo*.

La livre des *gros ordinaires* était de la moitié plus grande que la précédente. Nous avons des documents, où une livre de gros équivaut à 10 ducats d'or (1331) mais c'était probablement la livre appelée livre de gros ou livre *grossa d' imprestidi* (livre grosse de prêt) ainsi nommée parce qu'on s'en servait dans la supputation des articles de la dette publique : elle se divisait en vingt sous, le sou en 12 gros, le gros en 32 *piccoli*. On eut ensuite la livre *de banco*, qui servait à supputer les articles dans le *banco giro*, institué en 1585 et qui valait 10 ducats ou 62 livres de *piccoli*, et plus tard 12 ducats ou 74,8 livres, et jusqu'à 96 en 1733. Les *librae auri*, que mentionnent les anciens documents, étaient, selon quelques-uns, des livres d'or de poids ; d'autres prétendent qu'il y avait des monnaies d'or ainsi appelées, et ils font entrer dans cette catégorie la *redonda* que jamais personne n'a vue (*). Nous supposons (et l'hypothèse nous paraît probable) que c'étaient des *livres* dont les deniers étaient représentés par des monaies d'or. Nous en disons autant des *librae argenti*. Outre la livre, comme unité monétaire de calcul, on fit usage du ducat : dénomination par laquelle on désigna d'abord le gros et plus tard le sequin (**). Ce nom ne fut donné à la plus belle et plus précieuse monnaie des Vénitiens qu'en 1543. (***). Le ducat d'or, ensuite *zecchino* (sequin) imprimé la première fois en 1284, montrait d'un côté l'effigie du doge age-

(*) Padovan, ouv. cité.

(**) « Monseignor Enric Dandle » en 1193 fit frapper « les médailles d'argent que l'en apele ducat » Da Canale Chronique etc.

(***) Arch. di Stato — Cons. X, Zecca, R. 1, c, 4.

nouillé à la gauche de S.t Marc qui lui donnait un drapeau; de l'autre, l'image de Jésus-Christ levant la main pour bénir. Le nom de ducat resta depuis à la pièce d'argent frappée en 1561 par Jérôme Priuli.

CHAPITRE VII.

Le costume dans les premiers temps.

Dans les commencements de la République, le peuple, méprisant les vanités vulgaires, décréta sous Daulo Tribuno l' égalité modeste de la vie et du vêtement (*). Mais peu à peu les modes bizantines s' introduisirent au milieu des lagunes et s' y maintinrent plus longtemps que dans les autres Etats de l' Italie. Il est vrai que l' on en retrancha ce qu' elles avaient de trop efféminé et qui répugnait à la virilité du caractère des Vènitiens. Beaucoup de princesses grecques, épouses des doges, étaient venues dans notre ville et beaucoup de nos patriciens avaient souvent été envoyés à la cour de Byzance. Par ces chemins la civilisation orientale entrait chez nous et y transformait mœurs, institutions, coutumes et costume. Ainsi l' épouse du doge Dominique Selvo (1071) fille de Constantin Ducas, empereur de Constantinople (**) et la derniére des princesses grecques venues à Venise, apporta de son pays des habitudes qui firent une grande impression sur ses contemporains et dépassèrent tout ce que l' on avait vu jusque-là de

(*) Gradenigo — Memorie di casi singolari d' ogni genere — Bibl. Marc. Ms. It. Cl. VII, Cod. 481.

(**) Morosini la donne pour sœur à Nicéphore Botoniate, qui ceignit plus tard la couronne impériale.

voluptueux et de magnifique. Elle ne se lavait qu'avec des eaux odoriférantes, embaumait son corps de parfums et se rafraîchissait le visage avec la rosée, que ses esclaves allaient tous les matins recueillir sur les fleurs. Les chroniqueurs rappellent, non seulement l'usage fréquent, mais aussi la variété des odeurs, les gants parfumés et les vêtements de soie, et les petites baguettes d'or dont elle se servait pour porter les aliments à sa bouche (*). Dans l'esprit des Vénitiens, une idée de péché s'attachait à ce luxe immodéré, et la maladie de la dogaresse Selvo, qui, peut-être à cause de l'abus des parfums, tomba en pourriture, fut considérée comme un châtiment divin. C'est un nouveau témoignage que les mœurs vénitiennes avaient conservé leur sévérité, et que ces marins, énergiques et vigoureux, ne pouvaient se faire à la mollesse orientale.

Quand les richesses augmentèrent avec le commerce, on imita volontiers les brillantes et magnifiques robes asiatiques, mais, comme pour conserver la tradition des premiers Vénitiens, on continua à préferer le bleu à toutes les couleurs. Les anciennes mosaïques du portail et du vestibule de la Basilique Marciana nous montrent les grands vêtus de longues robes descendant jnsqu'aux chevilles et retenues aux reins par une ceinture; ils ont par-dessus de riches manteaux attachés sur l'épaule avec agrafe d'or, et sont coiffés de barrettes rondes surmontées d'un bouton. Un manuscrit peint du XVe siècle (**), contenant la légende d'Alexandre III à Venise, représente, outre le doge drapé dans son manteau cramoisi au collet d'her-

(*) Nous trouvons donc parmi nous au XII. siècle l'usage des fourchettes, qu'on ne connut en France qu'en 1379: elles sont mentionnées pour la première fois dans un compte d'argenterie du roi Charles V.

(**) Mus. Civ. Correr — Ms. I, N. 384.

mine, (*) des personnages, qu' on suppose être des conseillers, habillés à la mode des patriciens de Byzance, avec des barrettes rondes, des manteaux verts, rouges ou violets. Les collets de peau d' agneau, de loup cervier, les zibelines, les martres, les petits-gris et surtout les hermines, étaient fort en vogue depuis déjà le XIe siècle (**). Outre la barrette et le petit bonnet blanc (***), l' usage du capuchon a dû se maintenir longtemps, s' il est vrai que le père du doge Lorenzo Celsi ne voulut pas ôter son *capuzzale*, que lorsque son fils eut posé une croix sur la corne ducale (****). Les robes tissues d' or et d' argent, longues jusqu' à terre, décolletées et serrées à la taille par une ceinture devaient donner aux matrones de Venise un air imposant et majestueux. Elles se couvraient les épaules d' un large manteau avec deux bandes pendantes de zibeline, en guise de collet, et se coiffaient d' un bonnet grec brodé d' or, d' où s' échappait leur chevelure dénouée.

Dans les fêtes religieuses, elles se paraient la tête d'un cercle d' or finement ciselé et se drapaient dans un long manteau de soie brodée, qui enveloppait leur personne et touchait presque à terre (*****). Le *palium*, que

(*) L'habillement des premiers doges devait être identique à celui des ducs grecs. Ramusio (Guerra di Costantinopoli, etc. Venezia, Nicolini 1604) établit une comparaison entre l'habillement des doges et celui des empereurs de Byzance.

(**) Voyez les documents cités par Cecchetti, *Doge di Venezia*, p. 9.

(***) Nous trouvons des modèles de ces bonnets blancs au XIVe siècle aussi. Dans le Capitolato d' Andrea Dandolo (1342) (Museo Civ. Correr). et dans la matricule des *Pelizeri d'ovra vera* (1324) (ibid) quelques miniatures nous montrent des conseillers ducaux et des ouvriers pelletiers coiffés du bonnet blanc.

(****) Gallicciolli 1, 412.

(*****) Vecellio — Habiti antichi et moderni di tutto il mondo, t. 1, 1590 — Donna nobile matrona venetiana antica.

les riches Vénitiennes portaient, si nous en croyons la tradition, au VIIe siècle, et qu'on continua à porter jusqu'au milieu du XVIIIe, était une longue tunique sans manches, selon la mode d'Orient. Sous le *palium*, le corselet ou, justaucorps, ouvert sur la gorge et serré avec des lacets, laissait voir la gorgorette (*). Sur la façade de l'église Saint Marc, deux mosaïques, peut-être du XIIe siècle, et représentant le transport des reliques du Saint et la procession solennelle dans la basilique, nous montrent que le costume primitif des Vénitiens était byzantin. Le doge, accompagné d'une grande foule, va entrer dans l'église: d'un côté une matrone, la dogaresse peut-être, somptueusement habillée, est entourée de plusieurs nobles dames; une d'elles porte sur sa blonde chevelure une couronne d'or d'où une écharpe bleue retombe sur ses épaules; une autre a les cheveux attachés par des rubans de couleurs variées; une autre, noue un voile autour de son visage; une quatrième s'agrafe sur l'épaule droite un manteau de pourpre doublé de vert, sous lequel flotte sa robe violette aux garnitures d'argent. Deux enfants, qui donnent la main aux femmes, sont habillés d'un cotteron rayé dans sa longueur de rouge et de bleu.

Les marchands vénitiens apportaient de l'Orient des draps, des étoffes, des tapis, ainsi que tous les bijoux, et les nouveautés les plus rares et les plus raffinées de ces régions. Au dire du moine de Saint-Gal, ils apportaient de temps en temps à Pavie *de transmarinis partibus omnes orientalium divitias* (**), et surtout les joyaux, les ceintures, les colliers, qui se retrouvent dans les mo-

(*) Rossi — Raccolta sui costumi dei Veneziani, vol. 2. (Bibl. Mar. Cod. it. classe VII.

(**) Muratori — Diss. sulle ant. ital. XV.

numents byzantins des XIe et XIIe siècles, et qui formèrent aussi la parure des Vénitiens (*).

Malgré le mélange de tant d'étrangers rassemblés dans les lagunes et malgré l'exemple des mœurs asiatiques, les femmes continuèrent à mener une vie retirée et toute consacrée à la famille : elles recevaient peu de visites d'hommes et sortaient rarement. Les jeunes filles, gardées avec un soin jaloux, ne pouvaient pas se marier avant l'âge de vingt ans, ni se montrer dans la rue sans qu'un double voile blanc de soie leur couvrît la figure et une partie du corps. Peut-être le *ninzioleto* blanc de nos femmes du peuple et la *tonda* de celles de *Chioggia* sont-ils des restes de cet ancien costume. La vieille coutume de marier les jeunes filles dans un jour déterminé subsistait encore, témoin la fête *delle Marie*, instituée en souvenir de l'enlèvement des épouses d'Olivolo, lequel eut peut-être lieu sous le règne de Pierre Tradonico, successeur de Jean Partecipazio (**). Les mariages se célébraient solennellement le dernier jour de janvier. Le peuple se rassemblait dans l'église épiscopale ; les mariées tout en blanc et les cheveux épars, entremêlés de fils d'or, s'y rendaient en grande pompe, tenant chacune une cassette (*arcella*) qui renfermait leur dot (***). L'évêque, ayant célébré la messe, unissait et bénissait les couples (*). (*V. n.* * *p. 115*)

(*) Viollet-le-Duc, ouv. cité t. III. 7. part. p. 82, 83.

(**) Quelques écrivains soutiennent que l'enlèvement eut lieu sous un Pierre Candiano, on ne sait pas trop si le IIIe ou le IVe du nom.

(***) In nomine domini Dei et Salvatoris nostri Jehsus Christi. « Anno domini millesimo centesimo quinquagesimo sexto mense decembris indictione prima Rivoalto. Testificor ego quidem Conradus manduca caseum de confinio Sancti Moijsi. Quod quand desponsavi Mariotam filiam meam in romanum mayrano, dedi sibi unam *arcellam* cum suis ornamentis, valentem inter totum libras denariorum veroniensium quin-

L'influence grecque ne se révélait pas seulement dans les usages et le costume, mais aussi dans les rites et les cérémonies religieuses. Le baptême se faisait par immersion, la communion sous des deux espèces, et il n'était pas permis de dire le même jour deux messes sur le même autel (**). Mais la délicatesse grecque, qui s'était glissée dans les habitudes, n'amollissait pas les âmes des Vénitiens, et ils savaient toujours combattre avec la même vigueur les obstacles de la nature, repousser avec le même courage leurs ennemis.

Tandis que les hommss parcouraient la mer, les femmes devaient partager leur temps entre leur ménage et la prière. Quand même les chroniques n'en diraient rien, la pieuse influence des femmes se révélerait par le grand nombre d'églises et de monastères bâtis dans l'estuaire. Et bien que dans les commencements de la société à Venise la femme n'apparaisse pas du tout, le sentiment de la famille a dû se conserver, grâce à elle, au milieu d'un peuple dont les nouveaux besoins et les nouveaux

quaginta. Et in die lune misi sibi pro dono libras denariorum veroniensium viginti quinque; scilicet secundum quod rationale fuerunt et valuerunt ille res, quas sibi tunc misi. In pasca misi sibi, pro dono *capitium* (cappuccio?) unum de auro valentem libras denariorum veroniensium quinque — hoc scio et per verum dico testimonium. » (Arch. di Stato — *Estere* — Arch. San Zaccaria) Les contrats de mariage parlent *de omnibus indumentis sericis et lineis et omnibus indumentis que more dantur feminis* (Marzo 1108. Quitanza di dote di Pietro Malacia. Est. Arch. San Zaccaria).

(*) Dans la vieille matricule des Casselleri (1449) citée par Gallicciolli. on lit : Anciennement la coutume de Venise était que toutes les jeunes filles de Venise, quand elles se mariaient, se mariaient dans l'église de San Piero de Castello devant l'évêque, le jour de la fête de Saint Marc, qui tombe le 31 janvier.

(**) Gallicciolli — III. 3, 6, 8.

appétits excitaient sans doute l'audace et l'esprit belliqueux.

De la bonne constitution de la famille dépendait la sainteté du foyer domestique, où se gardaient ces deux trésors : la fidélité de l'épouse et l'innocence des enfants. C'étaient-là les fruits du christianisme, qui avait su régler la morale en inspirant un juste sentiment des devoirs mutuels, en améliorant la condition de la femme, à laquelle il reprenait cependant la participation aux fonctions sacerdotales et aux affaires politiques, qu'elle avait eues dans l'antiquité.

Une grande partie de la vie des femmes se passe à Venise entre la tristesse des adieux, les anxiétés de l'attente et la joie des retours. Ce peuple, robuste et hardi, est tout bouillant d'ardeur guerrière, et l'air retentit souvent de cris terribles. Agités par des luttes fraternelles, les insulaires s'élancent sur les *cumbarie* et teignent de sang vénitien les canaux de l'estuaire. D'autres fois on équipe à la hâte des flottilles de *dromons* et de *chelandie*, et les Vénitiens, que les tempêtes de l'Adriatique n'ont jamais fait pâlir, contempteurs de la vie, pleins de fermeté dans les combats, affrontent sur les flots les Slaves, les Narentins, les Hongrois. D'autres fois, au contraire, le silence des îles est interrompu par des cris lents et joyeux. Les *tarede*, les *marciliane*, les *pandore* ont déployé les voiles, et les marins, avec la permission du doge et de son conseil (*), s'embarquent pour l'Orient, tous animés de l'espoir de revenir avec des trésors dans leurs patrie.

C'est merveille de voir le peuple vénitien joindre l'ardeur, l'audace, la fierté, la science du gouvernement,

(*) C'est la formule qu'on trouve dans les plus anciens documents.

à la simplicité de la foi, à la sévérité des mœurs. Les citoyens de toute classe, du doge au pauvre pêcheur, assistaient aux offices de nuit dans les églises. Dans beaucoup de testaments une somme était destinée pour *luminaria ecclesiae* (*), outre la dixième partie de son bien, que le testateur léguait d'ordinaire à des œuvres pies et au clergé (**). Au milieu du délire des factions et du tumulte des batailles et des trafics, cette nation cherchait les hauteurs sereines de la foi, et même plusieurs doges, dans les premiers temps, las de dignités et d'honneurs, s'en allaient finir leurs jours dans la paix du cloître. Mais les idées mystiques n'abaissaient pas les âmes, comme cela est arrivé dans d'autres pays où les visions apocalyptiques de la fin du monde épouvantaient les foules. Ce qui contribuait à entretenir leur énergie, c'étaient les exigences et les nécessités de leur vie laborieuse, aussi

(*) Gallicciolli — II, 192.

(**) Nous reproduisons, comme spécimen de legs laissés à des œuvres pies, à des églises et des couvents, un passage du testament d'Angelo Pesaro (1309) publié par Sagredo dans son livre sur le *Fondaco dei Turchi* (Milan, 1860). Nous y trouverons aussi le nom des principaux hospices de la ville.

« In primis omnium dimitto restam decimam. Item dimitto dari et distribui pro anima mea tantum de bonis meis prout inferius declarabitur, quod sit cum dicto meo decimo inter totum ad summam de librarum denariorum venetorum octo milia, de quibus volo quod dentur libras ducentas quinquagintas filiae Leonardi... confinii Sanctae Agnetis, pro suo maritare, et volo quod filia Marci Grimani de confinii Sanctae Fuscae ponatur in monasterium.. illi quod fuerit ei necesse ad intrandum in monasterium. Item loco fratrum minorum de Sancta Maria, ubi corpus meum ordino sepelire, dimitto libras trecentas de suprascripta summa ad utilitatem et fabricam dicti loci sicut videbitur comissariis meis. Et eodem modo dimitto loco fratrum predicatorum libras centum. Et similiter libras centum loco fratrum Eremitorum Sancti Stephani. Et eodem modo et forma libras quinquaginta loco fratrum de Carmine. Et insuper quadriginta aliis monasteris exitentibus de

bien que le culte des souvenirs et le caractère bien trempé du peuple, qui avait conservé la sobriété et la simplicité des anciens Enètes dans les mœurs et les vêtements. Un long voile descendait modestement de la tête sur les épaules des femmes du peuple; les hommes portaient des manteaux semblables à l' habit militare des Romains: une courte tunique, des haut-de-chausses boutonnés au-dessus de la cheville, ou bien des bandes roulées tout autour des jambes, des bonnets doubles et des capuchons, de longues barbes et tous leurs cheveux (*). Les habi-

Grado usque ad Caput Aggeris, quae nostri comissarii voluerint eligere, libras decem pro quolibet. Et libras vigintiquinque pro quolibet de septem hospitalibus Rivoalti, scilicet: hospitali Sancti Marci, hospitali Sancti Johannis Evangelistae, hospitali Sanctae Mariae Cruciferorum, hospitali Sancti Lazari, hospitali Domus Dei, hospitali Domini Misericordiae et hospitali Sancti Bartolomei de Castello. Et solidos quadraginta pro quolibet de aliis monasteriis et hospitalibus non specificatis in hoc testamento, quae sunt a Grado usque ad Caput Aggeris. Item de supra dicta summa octo milia librarum dimitto libras tria milia ad edificandum et construendum ac reparandum unum hospitale de novo pro anima mea, in quo continue debeant habitare viginti pauperes et infirmi ad minus et habeant... super eos caput sive rector qui curam habeat de ipsis et eos regat sicut meis comissariis melius apparebit. Cui prædicto hospitali pro substentatione, virtute et refrigerio dictorum pauperum et infirmorum et omnium habitantium in eodem dimitto annuatim libras denariorum venetorum trecentas de omnibus aliis meis bonis ultra suprascriptam summam octo milia librarum. Item de prædictas libras octo milia dimitto libras vigintiquinque pro quolibet de novem Congregationibus Rivoalti. Et libras quinquaginta pro pauperibus indecentibus. Et libras trecentas in auxilio maritandi vel monachandi pauperes... Residuum vero de praedictis libris octo milia; si quid fuerit, distribuantur pro anima mea in operibus pietatis... »

(*) Voy. les mosaïques, probablement du XIe siècle, mais qui nous montrent des costumes antérieurs, dans le vestibule de l'Eglise St Marc près de la chapelle Zeno, lesquels représentent la naissance d'Abel et de Caïn et la construction de l'arche de Noè.

tudes de chaque jour étaient simples et sévères (*). Le son de la cloche, nommée *Marangona*, appelait le peuple au travail, et l'invitait à neuf heures au déjeuner, à midi à un repas frugal. On quittait alors tout ouvrage manuel, la rumeur des boutiques se taisait, et tout le monde se rassemblait autour du dîner composé de poisson et de sauvagine (**). Les chevreaux et les sangliers devaient être des mets très-communs alors, car on a trouvé, à deux ou trois mètres sous terre, une quantité énorme d'os de ces animaux. Qu'on regarde dans le vestibule de la basilique de Saint Marc les mosaïques qui représentent divers usages du Xe siècle, et l'on se formera une idée de la manière dont étaient disposées les tables à manger dans les premiers temps de Venise. Hommes et femmes sont assis autour de la table quelques-uns sur un escabeau en fer de cheval, d'autres sur une espèce de triclinium. Sur la table il y a le *missorium*, large coupe de verre ou de cuivre, des couteaux de forme oblongue et des pains ronds. Mais il ne nous reste aucun mémoire sur le prix des denrées, avant la loi sur les vivres du doge Sébastien Ziani publiée en 1173 (***). Le tarif du Ziani qui fixe le prix le plus élevé des vivres, prend pour unité la livre de Vérone, laquelle correspond

(*) Il ne sera pas inutile de faire observer ici combien étaient grandes les souffrances des peuples opprimés dans les pays à donjons féodaux. Entre autres besognes, quelques vassaux étaient obligés de battre l'eau des fossés pour faire taire les grenouilles quand les dames châtelaines étaient sur le point d'accoucher; d'autres étaient obligés de marcher sur un seul pied, de baiser les verroux du chateau, ou de simuler l'ivresse en présence de leur seigneurs. — (Lacroix, Mœurs etc. pag. 42).

(**) Sabellico décrit un dîner, dont tous les mets étaient de foie du poisson nommé dans les dialecte *go* (Gobius niger).

(***) Arch. di Stato — Duc. B. 6.

à la livre italienne ou à un peu moins (*). Ainsi il nous est permis de voir que le vin de toute qualité, excepté le vin de Roumanie, coûtait deux sous la livre, la viande de bœuf également deux sous la livre, et il fallait 25 livres pour acheter mille livres d'huile. Entre les divers poissons, la loi du Ziani spécifie l'esturgeon, la truite et le turbot, qui coûtent trois sous et demi la livre; les grosses tanches et les brochets secs en coûtent trois; les autres poissons, le barbet, l'anguille, la sole, etc. se payaient deux sous la livre. Un siècle après, les prix n'ont guère changé, puisque le blé se payait de 16 à 17 sous le boisseau, le vin 20 sous le baril et l'on avait pour la même somme 400 œufs (**).

Les citoyens se retiraient chez eux à la troisième heure de nuit, et la cloche *Rialtina* (de Rialto) sonnait le couvre-feu. Avec ces mœurs austères, Venise croissait sans cesse en population et en puissance. Mais peu à peu de nouvelles idées se faisaient jour au milieu de cette race et en renouvelaient les forces.

(*) Cecchetti — Saggio sui prezzi delle vettovaglie. Atti dell'Ist. Ven. t. III, s. IV.

(**) Lib. Pleg.

CHAPITRE VIII.

Les Croisades — La chevalerie et les femmes — La langue et la culture de l'esprit.

Après l'an mil une autre société se forme en Italie, et l'ascétisme fait place à un nouveau sentiment de la vie. La foi n'est pas morte, mais elle se transforme; l'ardeur spirituelle et l'exaltation mystique s'éteignent, mais la ferveur religieuse se renouvelle.

Née au milieu de la rudesse des mœurs, la chevalerie amène avec elle une grande réforme ; et l'amour, qui en est la cause première, remplit les âmes et ennoblit la nature humaine. Cette institution est en même temps d'une grande utilité pratique, car elle supplée au défaut de protection individuelle.

Les batailles pour la foi et les guerres saintes commencent, et des peuples entiers se lévent à la voix d'un hermite austère, qui s'en va de contrée en contrée prêchant la délivrance du sépulcre de Jésus-Christ. Il semblait que là tout présageât, tout promît d'heureuses consolations et d'ineffables félicités. La force des idées dominantes était irrésistible, et des multitudes innombrables couraient prendre la Croix.

Mais la bravoure guerrière, si âpre et si rude jusq'alors, commence à s'adoucir et s'allie à des sentiments

aimables. Parmi ces masses d'hommes bardès de fer, le culte de la religion s'unit au culte de la femme, dont la douceur éveille l'esprit du sacrifice et inspire à ces âmes hautaines, non plus le désir brutal mais l'amour fécond en nobles et belles prouesses. Dans les champs de la Syrie, sous les murailles de la mystique Sion une douce et chère image accompagne la pensée religieuse et suit le croisé dans les hasards de la guerre et les horreurs de la violence.

A Venise, les Croisades ne rencontrèrent ni enthousiasme ni indifférence. Venise n'oubliait pas plus ses intérêts qu'elle ne leur sacrifiait l'idée du siècle : la raison chez elle gouvernait le cœur (*). Elle ouvrait des asiles pour les pélerins, qui en allant visiter le saint Sépulcre, traversaient les lagunes et, sans s'exposer elle-même et tout en étendant ses frontières, elle aidait puissamment les croisades (**).

Les Croisades et les nouvelles conquêtes des Vénitiens en Orient modifièrent leurs mœurs et leur vie sociale ; elles coopérèrent surtout au perfectionnement moral de la femme qui avait vécu oubliée dans le sein de la famille, ou avait cherché dans le cloître l'apaisement de ses passions.

Les Vénitiens avaient partagé les dangers du champ

(*) *Venezia e le sue lagune* — vol. 1, p. 1, pag. 35 — Sagredo, Storia civ. e pol. Venezia, 1847.

(**) Dès le Xe siècle on fonda, dans l'île de la Giudecca, un hôpital pour les pèlerins se rendant à Jerusalem ; un autre au siècle suivant dans l'île Saint'Hélène un troisième aux Santi Pietro e Paolo a Castello ; un quatrième dans l'île Clément. On accorda l'hospitalité aux moines guerriers combattant pour la Terre Sainte : aux Templiers dans l'église de l'Ascension ; aux chevaliers de Saint Jean à Saint Jean Baptiste des Friulani ; aux chevaliers allemands à la Tres-Sainte Trinité. (Ibid).

de bataille et les gloires du triomphe avec les français, les chevaliers alors les plus renommés de l' Europe ; mais ils n' avaient pas songé, eux, si grands par leurs vertus civiques, à réduire en règle les manières courtoises et les gracieux usages ; aussi c' était un spectacle nouveau pour eux que de voir des hommes qui, endossant la cotte de fer et ceignant l' épée de chevalier, juraient de soutenir le droit du faible contre le fort, et défendre femmes et enfants contre tout péril et toute offense. La nature toujours variée et fantastique de l' Orient ajoutait son enchantement à ces idées, dont l' influence devait inévitablement se faire sentir aux Vénitiens ; qui, non seulement naviguaient, trafiquaient, fondaient des colonies, mais qui songeaient à augmenter aussi les connaissances pratiques et rapportaient de leurs voyages des méthodes utiles aux arts. En effet, Venise se transforme après les Croisades, et l' élégance arabe commence à se greffer sur l' architecture, même sur celle de style bizantin.

Le costume change ; et, après le XIe siècle, les majestueux habillements orientaux font place aux modes italiennes et françaises.

Les mosaïques, placées dans le baptistère et dans la chapelle de St. Isidore à St. Marc, la couverture du retable ou *pala* d'or peinte vers l' an 1344, nous montrent ces vêtements nouveaux (*) : des manteaux doublés d'or et des collets d' hermine des barrettes ornées de fourrure, des manches étroites, des chausses collantes, de larges chevelures et des joues au teint luisant. Il existe un manuscrit curieux et important écrit en langue italienne par un Vé-

(*) Dans le baptistère, la mosaïque au dessus l' autel représente le doge Andrea Dandolo (1343) agenouillé devant le Crucifix, la Vierge, et plusieurs Saints. Outre le doge, on y voit deux magistrats coiffés de barrettes rondes et rouges.

nitien vers l'an 1260, qui contient une légende sur le voyage de Louis roi de France, au purgatoire de St Patrice en Bretagne, illustré de 41 dessins à la plume et coloriés (*). Nous y voyons quelques hommes portant une sorte de corne à la façon des doges, d'autres un bonnet qui se replie et tombe renversé sur l'épaule; d'autres un fronteau se terminant en pointe. Ils ont des habits noués au col et qui ne dépassent pas le genou, des manches larges et des bas justes. Les femmes portent des robes à longue traîne, des colliers de perles et un corset court, des chaussures plus longues que le pied à la pointe relevée. La coiffure aussi n'est plus la même, et au lieu du bonnet, des résilles d'or (*bugoli*) roulent les tresses autour de la tête en forme de guirlande.

C'est vers cette époque que s'introduisirent les différentes formes de manchettes, doublées de *dossi* et de vairs à *comeo*, ajustées le long du bras, en pointe et à *cortellazzo*.

« Sur le buste et le cou, dit Vecellio en parlant du costume au XIVe siècle, ils avaient de grands ornements; mais quant à l'habit, il était ouvert par devant, serré à la ceinture et si largement fendu qu'il lassait voir toute la poitrine. Les femmes laissaient pendre leur chevelure, mais en la renfermant dans un réseau d'or de grand prix, qui descendait jusqu'aux oreilles. » Les anciens li-

(*) Museo civ. Correr — ms. 1, num. 384. — Le dernier de ces dessins est remarquable. Il représente l'image de la Vierge Marie, d'après le fresque de Guariento, qui se trouvait dans la Salle du Grand Conseil; au-dessus on lit ce quatrain attribué au Dante:

L'amor che mosse già l'eterno padre
Per figlia aver de sua deità trina,
Costei che fu del suo fiol poi madre
De l'universo qui la fa regina.

vres mentionnent, en fait de parures féminines, les chaînettes d'or, nommées à cause du travail d'entrelacement, *entrecosei*, les samis d'or doublés de *varia rarissima* (*). les colliers, les bagues *cum crysolito*, ou *cum topazio*, ou *cum smaragdo pulcherrimo*, ou *cum lapide vetusto et miro opere sculpture imissum serpentem.*

Un document d'une importance particulière à cet égard, c'est le testament de Pierre Enzio (en date de 1123) qui laisse à Nella, sa fille, *unum parum de entrecoseis (armillis) aureis quas ei date fiant in die desponsacionis suae et cupam meam argenteam* (**).

Dans un autre testament de 1197 se trouve la description de plusieurs objets précieux, entre autres *duas cupas de argento unam sculptam cum apostolis, aliam puram de argento* (***). Dans quelques documents des siècles XIIe et XIIIe il est fait mention d'or et de pierreries, de coupes d'argent, de bagues d'or, d'une *cupa argentea, facta ad nielo*, de cuillers d'argent, etc (****). Au XIVe siècle on parle de *res et iocalia tam de auro quam de argento*, de *cutelli a tabula a manicis lefanti cum varetis de argento*, de *peteni de lefanti*, de *cuppe d'argento cum pedidus in auratis cum smaldis coopertis ad opera francisca*, de coupes d'argent *ad opera turchesca*, de *piruli d'ambra da olire*, et jusqu'à des *curadentes de argento.*

Après les femmes, les jeunes gens se mirent à leur

(*) Le Liber. Pleg. en date du 22 févr. 1224 parle de samis brochés d'or.

(**) Monumenta ecclesiae Venetae Sancti Moysis, etc. Venetiis, 1758 pag. 30.

(***) Cod. del Piovego, p. 158.

(****) Voy. Cecchetti — Arch. Veneto, t. 11, pag. 116.

tour à soigner leur personne ; ils laissaient flotter leur chevelure serrée d'un ruban autour du front ; ils portaient un petit justaucorps bien ajusté et des haut-de chausses étroits, des manches bouffantes des épaules aux poignets où elles étaient attachées, un bonnet mou ayant la forme d'une bourse.

Les mariages transportaient sans cesse au milieu des lagunes de nouveaux usages. Après la prise de Constantinople eurent lieu les noces du doge Pierre Ziani, avec Constance fille de Tancrède, roi de Sicile, et celles d'une nièce de feu le doge Henri Dandolo avec Maganipan, le Ban de Serbie. Quelques années plus tard une autre princesse sicilienne arrivait à Venise. A Pierre Ziani succédait en 1229 Jacques Tiepolo. Il avait eu de sa femme, Marie Sporlato, trois enfants. Pierre qui en sa qualité de podestat de Milan conduisit les troupes de la seconde Ligue Lombarde à Cortenova, y fut battu et périt misérablement dans les Pouilles : Laurent comte de Veglia, qui, dans la suite, fut élu doge, et Jean comte de Cherso et d'Ossero. Resté veuf en 1242 le doge Jacques Tiepolo, se remariait avec Jeanne Valdrada, sœur de Roger roi de Sicile, de laquelle il eut un fils et une fille. Ainsi le sang des Normands se mélait au sang des patriciens de Venise.

Beaucoup de princes dalmates et serbes ayant besoin de l'aide de la République, s'alliaient avec les patriciens et choisissaient leurs épouses parmi les belles Vénitiennes. Vers cette époque, une Dandolo et la femme de Laurent Tiepolo furent l'une reine de Rascia et l'autre de la Dalmatie (*). Celle-ci fut reçue à Venise avec de grandes

(*) Sansovino, Venetia, etc. liv. X, 474. — Palazzi dans sa brochure : *La virtù in giuoco*, ecc. (Venetia, Paré, 1681) dit que cette princesse était fille du roi de la Rascia.

fêtes, et lorsqu'elle entra dans le Palais, un somptueux banquet lui fut offert, selon l'usage, par les Colléges de la Cité et les Ecoles des Métiers. Cette princesse, femme d'une rare élévation de cœur, exerça un grand ascendant sur l'esprit de Tiepolo. Elle chercha à augmenter la richesse de sa maison par des alliances, obtenant pour son fils aîné Jacques la main d'une dame opulente de l'Esclavonie, maîtresse de plusieurs terres et châteaux et pour son fils puiné Pierre une patricienne de Vienne qui apporta en dot beaucoup de richesses (*).

En 1276 (**) une jeune et belle patricienne, Tommasina Morosini (***) épousait le fils d'André II, roi de Hongrie, nommé Etienne, qui avait été chassé de son royaume. Elle eut un fils appelé André, qui sut revendiquer ses droits et qui, en 1290 monta sur le trône. Il fit conduire sa mère en Hongrie avec une grande pompe et partagea le sceptre avec elle. En 1291 le Grand Conseil prenait la résolution de faire accompagner la Reine, non seulement par un ambassadeur, mais aussi par un gentilhomme, Jean Cornaro, procureur de St. Marc. Après la mort de son fils, Tommasina, ne se croyant pas en sûreté dans un pays étranger troublé par de continuelles révolutions, retourna à Venise et passa modestement le reste

(*) Sanudo — Vite dei duchi di Venezia (Rerum Ital, scriptores, t. XXII, p. 565. Mediolani, MDCCXXXIII) Palazzi. La virtù in giuoco, etc.

(**) Et non pas en 1261 comme l'affirment les historiens. On lit dans Sanudo: sous Jacques Contarini doge, le roi Etienne prit pour femme madame Tomasini, fille de messire André Morosini » Or le doge Contarini régna de 1275 à 1280.

(***) La Bibl. impériale de Vienne possède une chronique de Donato Contarini inédite et presque inconnue, même aux érudits, qui répand beaucoup de lumière sur la Tommasina. Contarini dit qu'elle était » très belle et avenante et de très-grandes manières. Cod. del Cat. Viennese, ms. 6260 p. 66.

de ses jours dans un palais à San Zuliano, dans la reu derrière les maisons du monastère de San Zorzi, avant d'arriver au pont des Ballote (*). Elle mourut au commencement du XIVe siècle. On lui fit des obsèques magnifiques; la sérénissime Seigneurie y assista avec l'évêque de Castello, Jacques degli Albertini (**).

Cependant, les fêtes de la chevalerie, les imitations des cours d'amour, et les tournois, dont le but suprême était de plaire aux femmes, s'étaient introduits, non seulement à Venise, mais encore dans les pays voisins. Les chevaliers vénitiens commençaient à rompre des lances pour deux beaux yeux, et à prendre les couleurs de la dame, qui leur donnait le prix de la victoire. Ces usages étaient favorisés par leur humeur gaie, peu constante en amour, et par la douceur de leur dialecte.

La Marche Trévisane était surnommée l'*Amoureuse*, à cause de son aménité et de la vie joyeuse qu'on y menait parmi les fêtes et les danses (***). La fête du Château d'Amour donnée à Trévise en 1214, est célèbre, de même que les tournois et le château de bois, festonné de guirlandes et de draperies à franges, recouvert d'or, de velours et de tentures précieuses. Les jeunes filles nobles de Trévise, parées de joyaux et enfermées dans un châtel peu solide mais très-somptueux, devaient se défendre avec des fleurs, des fruits et dés eaux de senteur contre une

(*) Donato Contarini, ibid.

(**) Ritratti e vite di donne illustri, vol. I, Venezia, Stamp. Coletti 1775.

(***) Une ancienne ballade :

Plasini cavalier francez
E la dama Catalana
E l'ovrar de Genovez
E la cour de Castellana
Los cantar Provençalez
E la danza Trevisana, ecc.

armée de jeunes assaillants, pourvus des mêmes armes. Les idées mondaines commencent à s'emparer des esprits, et les femmes aspirent à plaire: elles font ainsi contraste avec ces tendres figures féminines, qu'on voit errer dans les corridors nus des couvents. Un de ces doux profils de femme, c'est Julienne, la fille de Tolbert, comte de Collalto. Grandie dans les tours crénelées de son manoir, ne voyant que le ciel infini et la campagne qui s'étend devant Collalto avec ses larges lignes et descend dans la plaine toute riche de moissons, Julienne abandonna le monde avant de l'avoir connu, se fit religieuse et fonda, dans l'île de Spinalunga, un monastère, où elle consuma sa longue et sainte vie. Outre la Collalto, Euphémie Giustiniani, une Tagliapietra, et d'autres encore, ont laissé, vers la même époque, le souvenir de leur piété. Mais la liberté un peu licencieuse, qui semble être la compagne inséparable des mœurs élégantes, commence alors à pénétrer même au fond des cloîtres.

Dans le renouvellement des institutions sociales l'austérité diminue; l'amour et le plaisir, peu connus dans les âges rudes qui ont précédé les Croisades, sourient aux nouvelles générations. Nous avons une preuve évidente de la transformation des mœurs dans la fréquence des lois sur la moralité publique et sur les jeux. Voyons-en quelques-unes, comme exemple. Une loi de 1287 punit sévèrement ceux qui, étant mariés, contractent un nouveau mariage, et la servante et les esclaves qui s'entremettent des amours de leurs maîtres. En 1314 on s'occupe de réglementer la prostitution. Vers la fin du XIII.e siècle, et durant tout le XIVe nous avons beaucoup de décrets bannissant des officiers publics infidèles, condamnant des locataires peu exacts à payer leur loyer, et s'efforçant de réprimer les corruptions électorales, les con-

trebandes, les vols et les banqueroutes (*). Pétrarque, malgré son fervent amour pour Venise, se plaignait de la grossièreté et de la *liberté excessive du langage, qui fait qu'à Venise les honnêtes gens, les savants, les vaillants et les bons sont impunément outragés par les infâmes, les ignorants, les lâches et les méchants*. En 1303 on prescrivait que *quilibet tam masculus quam foemina qui tam iniuria alterius quam aliter nominabit vermemcanem perdat solidos viginti parvorum* (**).

Il serait difficile d'énumérer tous les décrets rendus pour modérer et régler les jeux, qui devaient être alors fort nombreux, et de tous les genres. Un édit du 8 septembre 1254 défend, sous peine de XX sous, le jeu sous les portiques des églises. Un autre du mois de mai 1268 ordonne que personne *audeat ludere in portico ecclesiae Sancti Marci vel in aliqua parte ecclesiae vel canonicae*, et il ajoute qu'il est permis seulement de jouer *ad tabulas et scacos in platea*. Un autre du mois d'octobre 1270 prévient les aubergistes de ne point recevoir *aliquem hominem vel personam qui ludet ad aliquem ludum ;* un quatrième du mois de mai 1299 ordonne qu'aucun joueur de profession n'ose demeurer à Venise : si on l'y découvre, qu'il soit mis en prison et, s'il y revient, qu'il soit fouetté et marqué (***). Et les décrets continuent, car les joueurs persistent.

Mais ce qu'on perdait en moralitè, on le gagnait en culture. Au milieu des luttes des armes et du commerce, de la politesse croissante des mœurs et des usages, devaient naître les luttes de la pensée et ces arts de la

(*) Museo Civico — *Capitolare dei Signori di Notte.*

(**) Ibid. Ibid.

(***) Ibid. — Cod. Cicogna, 51, 52, 56. — Arch. di Stato, M. C. 1278, 25 giugno Comune 11, p. 55.

paix qui contribuent au bonheur de la vie. Les accusations d'ignorance portées contre nos aïeux dans la lettre du Dante, que Foscarini a crue apocryphe, ne sont pas seulement éxagérées, on l'a prouvé, mais fausses.

Dans cette lettre Dante, quoique charmé *par la beauté et la nouveauté du site*, raconte à Guido de Polenta, dont il était l'ambassadeur auprès des Vénitiens, qu'ayant commencè devant le Conseil à parler latin on le pria *de chercher un interprète ou de changer d'idiome*, et que lui, surpris et indigné, finit son discours en italien, mais qu'il ne fut guère mieux compris.

Après avoir noté une si grande ignorance, il conclut réprouvant *les ignominieuses mœurs des Vénitiens et la fange de leur lascivité sans frein.* Si la lettre est de Dante, il suffira pour expliquer sa colère de remarquer qu'en cette année (1313) les Vénitiens penchaient du côté du pape. Mais nous avons une preuve de l'injustice de ces imputations dans Pétrarque, amoureux de la ville des lagunes, à laquelle il faisait présent d'une partie de ses livres, et où il trouvait *une élite d'amis dont je ne sais s'il existe une meilleure.* D'autre part la diplomatie de Venise était déjà connue dans le monde entier, et la République n'aurait eu ni force ni sécurité sans la sage prudence de ses fils ; car la prééminance sociale est toujours due à la grandeur de l'esprit et aucun Etat ne peut parcourir glorieusement sa carrière sans l'appui de l'intelligence et de la civilisation. Les Etats qui se sont élevés seulement par l'action et qui n'attendent rien que d'elle, ne durent pas longtemps.

Chez nous la bravoure guerrière a dû avoir pour compagne la culture, faible d'abord et incertaine, au point de ne pas se laisser apercevoir, mais qui devait néanmoins contenir les germes nécessaires an développement

de la civilisation. Déjà en l'an 733 on parla d'un certain Paolino, élu ensuite patriarche, qui enseignait les humanitès, et Ughelli cite quelques évêques d'Olivolo, qui, vers la même époque, étaient renommées pour leur savoir autant que pour leur piété (*).

Et nous trouvons au Xe siècle des professeurs publics des facultés comprises sous le nom de grammaire, de même que vers l'an 1200 il y avait des lecteurs de théologie et d'ecriture-sainte qui expliquaient en latin les endroits les plus profonds, *altiora et subtiliora* dit Marin Sanudo Torsello, et qui interprétaient en italien les passages se rapportant aux mœurs (**). Un autre indice d'instruction suffisante, c'est qu'on trouve peu de documents non signès par les Vénitiens de ces temps où les princes et les rois remplaçaient leur signature par un sceau. Aux XIIIe XIVe siècles quelques médecins devinrent célèbres pour des cures merveilleuses. La chirurgie n'était pas, comme ailleurs, laissée à la merci des charlatans et des barbiers, mais de par une loi de 1321 il était défendu à tout médecin ou chirurgien de donner ses soins aux malades, si d'abord il n'avait passé un examen et n'avait étè reçu docteur en quelque étude générale (***). En 1368 se constituait à Venise une Académie de Médecine, à laquelle étaient tenus d'assister tous les mois chirurgiens et médecins, pour discuter les cas douteux. De sages dispositions imposaient à ceux-ci le serment de ne pas prolonger frauduleusement les maladies et leur défendait de participer en aucune sorte aux bénéfices de la vente des médicaments. De leur côté, les apothicaires étaient tenus de faire soigneusement et légale-

(*) Gallicciolli, II,1713.
(**) Foscarini — ouv. cité l. III.
(***) Romanin — Stor. Doc. vol. II, pag. 397, vol. III, pag. 363.

ment leurs préparations, électuaires, sirops onguents et emplâtres. Aucun de ces articles ne pouvait dépasser la valeur de 10 sous, et ils devaient tout montrer *examinatoribus vel examinatori, qui per tempora erunt a Justiciariis constituti* (*).

Dans cette aube incertaine de la civilisation, on ne saurait méconnaître le bien que firent chez nous aussi les ordres monastiques. C'est dans les couvents que se forment les premières bibliothèques. Les religieux y passent de longues heures à recouvrir de cuirs peints, d'étoffes et de métaux précieux les volumes, à orner les manuscrits de dessins à la plume et d'initiales, de miniatures des saints les codes, les livres de prière et d'étude.

Dans ces parchemins enluminés étaient écrits les sermons de *Miraculis Virginis* et les *Notabilia Sanctorum*, des Cantiques et des Antiennes en latin demi-barbare, pauvres choses pour un vêtement si élégant et si riche, mais qui, en désarticulant la syntaxe de l'ancienne langue du Latium, préparaient la formation des nouvelles littératures (**). Nous avons dit un mot du progrès de certains arts, et il faut signaler les premiers rayons de la peinture, qui apparaissent dans les essais du Paolo, de Lorenzo, de Stefano et de Semitecolo, dans les mosaïques de St. Marc (***) et dans la miniature déjà fort avancée au XIIIe siècle. C'est principalement dans la miniature qu'il faut étudier la génèse de la peinture au moyen-âge. Chez nous les livres contenant des actes publics surpassent en

(*) Arch. di Stato. — Giustizia vecchia, B.^a 1 r, 1. Le statut des médecins et des pharmaciens, écrit l'an 1258, fut publié en 1859 par l'Imprimerie *del Commercio*.

(**) Carducci — Studii letter. pag. 14. — Livorno 1874.

(***) L'an 1100 est la date des premières mosaïques de S. Marc (Meschinello — La chiesa ducale di S. Marco. Venezia 1733).

beauté les manuscrits ecclésiastiques de liturgie chrétienne. Venise était donc, même sous ce rapport, différente des autres villes. Il est singulier que ce gouvernement froid et calculateur voulût que les pages où étaient inscrites ses lois d'une justice sévère fussent égayées des sourires de l'art. En effet, les livres coloriés de Venise, sont, pour la plupart des recueils de lois statutaires, et concernent les conseils législatifs, les magistratures de moindre importance, les sociétés civiles de religion et les corporations des métiers (*).

La poésie fait entendre timidement une voix incertaine. Après la seconde expédition de Charles d'Anjou, les ménestrels, venus de Provence, en Italie, eurent bientôt des imitateurs à Venise (**). Elle se glorifie en 1250 d'un poète indigène dans la personne de Bartolomeo Zorzi. Dans la *Biografia Provenzale* (***) on dit de Bartolomeo qu'il était *sage, d'esprit naturel et emprunté,* qu'il savait bien

(*) La première *Promissione* avec miniature est celle du doge François Dandolo en 1328. Elle se conserve dans les Archives d'Etat. Le premier *Capitolare* avec miniature est de l'année 1342 : il se trouve dans le Museo Civico ou Collection Correr. Une des plus anciennes *Mariegole* avec miniature est celle des *Pelizeri d' ovra vera* qui est du commencement du XIVe siècle et se conserve également dans le Musée. La plus ancienne miniature dans les *matricules* des *grandes écoles* de dévotion est celle de San Teodoro au Musée aussi. Un merveilleux manuscrit du XIVe siècle est celui de la *Comédie* de Dante, peinte en miniature par quelques élèves de l'école de Giotto, et gardée dans la Bibl. Marciana. Un livre de prières orné de plusieurs miniatures, d'un travail délicat et admirable, nous montre quel était l'état de la peinture à Venise, vers la fin du XIVe siècle. On le conserve à la Bibl. Nationale de Paris (Foucard — De la peinture sur les manuscrits de Venise. Actes de l'I. R. Acad. de beaux arts, Venise, 1857. — Wagen Kunstwerke und Künstler in England und Paris, 1837-39).

(**) Arteaga, Riv. del Teatro mus. Venezia, Palese MDCCLXXXV, t. 1.

(***) Bologna — Romagnoli 1870, n. LXX.

trouver et chanter en langue provençale, étant allé apprendre la gaie science à la Cour des Comtes de Provence (*).

Fait prisonnier par les Génois, et ayant entendu injurier sa patrie, dans une sirvente de Boniface Calvo, il en fit une en réponse, qui commence :

Beaucoup me suis étonné à un chant.

Les imitateurs ne manquèrent pas : on marcha sur les traces de Zorzi. Un anonyme, cité par Foscarini (**), écrivit au milieu du XIV.e siècle un petit poème en langue italienne, dans lequel il introduit le Dante, qui lui montre quelques versificateurs vénitiens de ce siècle, entre autres Jean Querini, contemporain et ami d'Alighieri, Antoine delle Binde, un des complices de Faliero, Jean et Bernard Foscarini. Mais le poète anonyme ne rappelle pas Antoine Cocco, l'ami de Franco Sacchetti, qui florissait vers 1370 ni Philippe Barbarigo, contemporain de Pétrarque et poète non méprisable, comme dit Foscarini.

Il est assez probable que les dames passaient des spectacles sanglants des tournois aux exercices poétiques des tençons, des romances et de ces sirventes ou *contestations*, composées de vers qui se chantaient à tour de rôle, l'un répondant à l'autre, et dans lesquelles réussit beaucoup Gidino de Somma-Campagna (***). Ce qui est certain, c'est que dès lors les *Cantastorie* (****) expliquaient dans son

(*) Bembo dans ses *Lettres*, Doni en ses *Marmi*, Redi dans les notes de son Dityrambe et Crescimbeni dans sa *Storia della Volgar Poesia*, parlent de Zorzi.

(**) Lib. III, pag. 338. Le poème s'intitule Leandréide. Cicogna en a parlé au long. Venezia, Antonelli 1857.

(***) Contrasto ou bien Serventese di Gidino da, Sonmacampagna Bologna, Romagnoli, 1869. (*Scelta di Curiosità Letterarie*, Disp. CV.)

(****) L'hypothèse qui fait de Martin da Canale un *cantastorie*

patois au peuple assemblé les fabliaux, les vers d'amour et la prose des romans qui arrivaient de France. On a dû entendre dans les rues de Venise la chanson de Roland, les amours de la blonde Isotte, de Geniévre et de Lancelot, de Fleur et de Blanchefleur, etc. (*). En 1200 quelques Vénitiens commencent à faire des vers dans leur dialecte. C'est à peu près à cette époque qu'appartiennent les petits poèmes de Giacomino de Vérone, cités par Ozanam et par Mussafia, et le *Lamento della Sposa del Crociato* (Plainte ou Lai de l'épouse du Croisé) mentionné par le padouan Brunacci (**).

Et ici les demandes se pressent : quand a-t-il commencé et comment s'est-il formé ce dialecte vénitien, si grave et si solennel dans les comices, si doux et si caressant dans les chants et la poésie? et quels en sont les premiers monuments?

Les dialectes naissent dans le temps même où se font les combinaisons ethnologiques, sans lesquelles ils n'existeraient pas. Ainsi, dans l'antique Venise, deux différentes langues néolatines se rencontrent : celle que nous appelons *ladina* et c'est le groupe dialectal auquel appartiennent, par exemple, les idiomes de Belluno et du Frioul; et une autre, qui est la *vénitienne* proprement dite, dans laquelle les altérations que subit le latin sont bien différentes et moins profondes que celles que on remarque

nous paraît fondée. Ce sont peut-être des preuves que la chaleureuse éloquence de la Chronique, les paragraphes très-courts, la répétition quente des tournures : *Que vos dirai-je? Primièrement vos conterai. Enci comme je vos di* et autres.

(*) Les fables d'animaux étaient aussi fort en vogue. Voy. Raimondo e Lesengrino publié par les soins de E. Teza (Pise 1869). Il en existe d'autres du même genre dans la Bibl. Marciana.

(**) Sulle antiche origini della lingua volgare dei Padovani. Venezia, 1759.

dans l'idiome lombard ou dans l'émilien, etc. Les différences qui existent entre ce type vénitien, qui finit par l'emporter entièrement sur le *ladino,* et le type lombard, émilien, etc. furent naturellement reproduites par la diversité des couches indigènes, auquelles dans les diverses régions vint se superposer le latin.

Mais toutes ces différences consistent essentiellement dans la différente manière dont, en raison de leur force et de leur nature, les idiomes antérieurs réagissent sur le latin ; c'est-à-dire dans les différentes transformations que subit, selon les contrées, la langue latine, et non pas dans la présence effective d'éléments grammaticaux ou *lexiquaux,* qui représentent les idiomes non latins. Quelques-uns ont cru saisir dans le dialecte vénitien beaucoup de rapports morphologiques avec la langue grecque, sans s'apercevoir que la présence de mots grecs introduits par les relations commerciales de temps plus ou moins modernes, en échange de beaucoup de mots vénitiens adoptés par l'orient grecs, n'avait aucune signification quant aux raison fondamentales du dialecte vénitien. Dans les actes publics on continua pendant longtemps à faire usage d'un latin barbare, et les plus anciens vestiges du dialecte nous les trouvons dans quelques *mariegole* du XIII.e siècle et dans quelques actes du podestat du Lido Maggiore (1312-1319) (*).

La chronique dite Sagornina, peut-être du nom de l'auteur, laquelle remonte à l'an mille et qui parle des choses de la ville pendant le cours de 600 années à partir de sa fondation, est écrite en latin, mais avec la syntaxe et les désinences italiennes. Peu de temps après, un nommé Zeno, abbé du monastère du Lido, écrit à son tour une

(*) Voyez sur ce sujet les profondes études publiées par M. Ascoli dans l'*Archivio glottologico italiano.* Vol. I. (Venezia antica).

chronique qui s'est perdue, et l'anonyme d'Altinum en écrit une autre. Ces chroniques comme celles d'un archidiacre de Grado nommé Fortunato, de Marsile Giorgi, de Pier Damiano de Chioggia, de Pierre Guilombardo, et de beaucoup d'autres (*) sont dépourvues de tout esprit critique, mais, en revanche, elles sont pleines de naïveté, d'évidence et de sentiment. Dans les écrits de Marin Sanudo le vieux et d'André Dandolo on trouve quelques lueurs d'art et de critique. Ce sont des écrivains pleins d'évidence et qui prennent une vive part à tout ce qu'ils racontent. Il ne faut pas rejeter l'opinion que Marco Polo, au retour de sa captivité, ait dicté en son dialecte natal son admirable récit, où il a déroulé sous nos yeux un spectacle si grandiose d'hommes, de pays et d'évènements divers (**).

Vers la fin du XIIe siècle, la physique, la métaphysique et l'éthique d'Aristote pénètrent à Venise, où elles deviennent bientôt l'objet de méditations profondes. L'étude du droit et des questions économiques s'étend. Après l'an 1000, les Vénitiens vont étudier les lois dans les écoles de Ravenne; en 1242 trois patriciens rassemblent et réunissent en un corps les Statuts vénitiens; l'université de Padoue acquiert une grande réputation dans les XIIIe et XIVe siècles (***); en 1342 le doge André Dandolo ouvre la série des nobles de Venise qui furent reçus docteurs (****). Dans la faculté des lois se signalèrent, peu

(*) Dandolo fait allusion à quelques anciens chroniqueurs de Venise, dont le nom même n'est pas arrivé jusqu'à nous. —

(**) Cicogna — Iscriz. venetiane, II, pag. 384.

(***) C'est en 1222, que l'évêque Giordano fondait cette Université, où il appelait le très-célèbre dominicain Alberto Magno. Gosia, de Bologne, y enseigna aussi le droit. — Facciolati, Fasti Gymnasii Patavini 1757.

(****) Sandi — ouvr cité, III, 231.

de temps après Dandolo, les doges Jean Gradenigo et Marc Cornaro, aussi que beaucoup d'autres nobles: premiers exemples de cette éducation profonde et solide, à laquelle le patriciat de Venise doit d'avoir excellé dans les sciences politiques.

CHAPITRE IX.

Architecture. — Les maisons et les églises.

Dans les premiers siècles, les maisons en bois, couvertes de chaume et de planches *(scandole)* (*), étaient cause de grands et fréquents incendies. Il y en eut deux terribles en 1105. Le premier, après avoir détruit la maison des Dandolo, dans la rue des Santi Apostoli, s'étendit jusque à San Stefano; le second, qui commença à Cà Zantani, dans les îles Gemine, dévora presque entièrement vingt trois rues. On a gardé le souvenir d'autres incendies encore: celui de 1114 qui détruisit tout Rialto, le neuf et le vieux; celui de 1167 et l'incendie de 1149: treize rues furent la proie des flammes (**). C'est pour cette raison qu'il n'était pas permis d'avoir des lumières, à Rialto, après une heure de nuit.

On parle encore de maisons de bois dans les siècles

(*) Bernard Giustiniani — (De origine urbis, etc, Venetiis, 1534.) parlant des premières habitations, dit: Solum sternebant et cylindris adaequato, componebant casas aut arundinaes, aut asseritias. Majoribus deinde aediliciis fundamenta supponere didicerunt, aut ex arundinibus, aut ex viminibus, ut nostra etiam aetas in veterum effossionibus aedificiorum hujusmodi saepe fundamenti genus non sine admiratione reperiatur.

(**) Gallicciolli — 1, 348, 349, 350, 351.

suivants, et il paraît que jusqu'au XVe siècle on avait conservé quelques *fabricae lignae copertae de canna* (*). Nous n'avons point de documents des temps tout à fait primitifs. Néanmoins, s'agissant d'un peuple aussi attaché à ses traditions, les écrits des temps postérieurs peuvent, à notre avis, nous fournir quelques clartés. Il y est souvent question de la *domus de statio* ou maison des patrons, et de la *domus a sergentibus,* maison des clients. Dans les villes romaines existait aussi l'usage d'entourer la maison du patron de celles de ses dépendants, et il était naturel qu'on ne fît pas autrement dans l'estuaire. Venise fut d'abord, presque entièrement bâtie en bois, le terrain peu solide dans ces commencements ne supportant pas le poids de la pierre, qui dut au contraire être largement employée à Torcello, à Iesolo, à Héraclée, à Grado, à cause de la solidité du sol et de la facilité de trouver du matériel dans les ruines d'Altinum, de Concorde, d'Aquilée. Le terrain des îles de l'estuaire devenait la propriété de celui qui y bâtissait d'abord; et de là vint peut-être que plus tard une grande partie des rues, des fondements, des ponts, sont restés, jusqu'à une époque très-avancée, la propriété des familles dont ils portaient le nom. Ce fait, qu'on n'à pas remarqué, se retrouve dans le moyen-âge même dans les villes de terre ferme, où la commune n'avait à s'occuper que de quelques rues principales; les autres, c'était aux particuliers à y penser (**). Quand le siége du gouvernement fut transporté à Rialto, les riches commencèrent à se bâtir des maisons de pierre, que plus tard on retirait des carrières de l'Istrie et de Vérone. Vers l'an 1000 s'élevèrent le palais ducal (bâtiment élégant, à ce que dit la chronique Sagornina) et,

(*) Gallicciolli — I. 236.
(**) Stefani — ouv. cité.

aux XII° et XIII° siècles, la demeure des Querini à Rialto, celles des Zane et des Dandolo sur la Riva del Carbon, la maison Giustinian à San Moisè, celle des Falier dans la rue des Santi Apostoli, et enfin l'habitation, plus spacieuse et plus ornée que les autres, des Memmi dans la rue Santi Ermagora e Fortunato (*). Les tours non plus ne manquaient pas (**) : dès le IX.° siècle, la chronique Sagornina parle de la *orientalis turris* du palais ducal, et dans le XIII siècle la maison Molin sur le quai des Esclavons, où descendit Pétrarque (***), était renommée pour ses *geminas angulares turres*. Mais, chez nous, les tours ne furent qu'un gracieux ornement des édifices, jamais une menace redoutable contre la tranquillité de l' Etat. Ce n'est pas qu'il n'y eut point dans la Vénétie des châteaux flanqués de tours, quelques-uns appartenant à des nobles qui s'y rendaient dans la belle saison pour jouir de la nature, comme celui de Bajamonte Tiepolo à Marocco, quelques autres à des feudataires de la terre ferme qui s'en servaient comme de forteresses. La féodalité ne fut cependant jamais ici cruelle et inhumaine, comme elle l'a été ailleurs. Autour des donjons des Zenone, de Collalto et San Salvadore, de Montegalda, de Montebelluna, de Montorio dans le Véronais, de Garda, de Montalbano dans

(*) L'empeureur Frédéric la visita alors come une merveille.

(**) Quelques tours de Venise furent transformées en clochers. Le clocher de San Paterniano, détruit il y a peu d'années, est digne d'être rappelé. Qu'on observe, pour les tours, les anciennes mosaïques dans le vestibule de la Basilique Marciana, qui représentent la construction de la tour de Babel. Ils sont aussi intéressants pour le travail des maçons. En général, nos clochers les plus anciens ont des bases de briques, tel que celui, par exemple, de san Giacomo dall'Orio. A Padoue, on conserve de belles tours, comme celles de Capodilista et des Zabarella. Celles des Lamberti à Vérone, a présent tour municipale, est superbe. —

(***) Petrarca — Senil, lib. II, 3

le Frioul, de Farra dans le Trévisan, se pressaient des bourgades populeuses et florissantes. Quel indice plus sûr de la douceur de caractère des seigneurs et de la protection accordée par eux à leurs vassaux (*)? Les maisons des riches à Venise avaient trois étages, à larges et hautes fenêtres; la façade en était ornée de moulures et de consoles sculptées *(sagome)*; d'armoiries et d'écussons supportés le plus souvent par un ange ou par un amour (**). Mais la plupart des maisons conservaient encore la beauté primitive qui s'accordait si bien avec la sévérité des mœurs (***). Basses et au même niveau, percées de croisées

(*) Au Xe siècle, un des Othons accordait à un Candiano la juridiction féodale du château de Mussestre, Les patriciens ont eu depuis plusieurs juridictions de ce genre. Celle du château de Valmareno accordée à Marino Falier est fameuse au XIVe siècle. Mais il faut chercher les mœurs féodales plutôt dans la terre ferme qui avoisine Venise qu'à Venise même. Une des ruines (elles sont en petit nombre) qui rappellent la vie des feudataires de la Vénétie au moyen-âge, c'est le château de San Salvadore des comtes de Collalto. Dans la première moitié du XIIIe siècle, les Collalto achetèrent aux Bonaparte de Trévise le coteau de San Salvadore et y dressèrent une citadelle formidable, environnée de trois rangs de murailles, munie de portes avec sarrasines, de remparts crenelés, de tours et de meurtrières. Dans la chapelle voisine il y a des fresques de Giotto. Quelques salles et beaucoup d'armes d'un grand prix nous rappellent le moyen-âge. Stefani, ouvr. cité.

(**) Souvent, quand les propriétaires cédaient à un autre leur habitation, on effaçait l'ecusson et on l'enduisait de chaux.

En 1797, un décret approuva la destruction des armoiries. Des façades avec des ornements en graphite, comme on en voit à Gênes nous n'en avons guère chez nous. On en peut voir un modèle dans la perspective d'une maison à Padoue, rue des Servi. On en voit aussi à Trévise.

(***) Voyez à Murano, devant l'église de Saint Pierre, un beau type d'un des premières maisons, construite avant le XIe siècle. Il ne reste plus trace, rue Santi Apostoli, du Cason mentionné par Gallicciolli.

à ogive, elles étaient à l'extérieur garanties par de revêtements de pierre où de bois *(revetenas)*, se terminant en talus ou ayant la forme d'un cône *(barbacane)*. On ne recherchait dans ces constructions ni l'élégance ni la grâce, ni les ornements ni les commodités ; il suffisait qu'elles fussent assez larges pour ceux qui devaient les habiter et solidement bâties (*). Plusieurs habitations avaient au rez-de-chaussée un portique, qui servait à débarquer les marchandises. D'autres, situées le long de l'eau, étaient environnées de cette bande de terre (junctorium) à laquelle se soudait la *gradata*, qui depuis fut appelée *riva* (quai). Au milieu de la cour *(terra vacua*, terrain vague, *curticella*, petite cour) se trouvait la citerne, nommée *pozzo* (puits), formée d'un large réservoir carré souterrain, recouvert d'argile et d'une couche de sable, lequel servait à filtrer l'eau des pluies qu'y versaient les gouttières. Les petits épaulements ou parapets *(vera)* étaient souvent ornés de sculptures, de figures chimériques, de méandres, d'animaux et de croix en style byzantin mêlé de style romain du moyen-âge. Ces *vere* étaient souvent construites avec les restes des temples anciens de l'estuaire, avec des fragments d'autels païens et de grandioses chapiteaux de colonnes.

Chaque maison avait, en outre, son four et des canaux souterrains, d'où les ordures s'écoulaient dans les eaux *(jaglacio e transjaglacio)*. A l'extérieur étaient placés des bancs de pierre *(banche de petra)* (**). Une curieuse partie des bâtiments était cette espèce de balcon à

(*) Muratori — Diss., ecc, XXIV.

(**) Dans un écrit de 1363, rapporté par Gallicciolli, III, 17, il est question d'une maison à Santa Maria Formosa, qui avait : *curiam, hortum, pontem, latrinas, anditum, porticum, studium (?) quod nunc est tenue et puteum.*

plancher, ouvert devant et fermé des trois côtés, qu' on appelait *Liagò*, peut-être du grec *Héliacon* (solaire). Voici la description qu' en fait Temanza : « Liagò était une partie essentielle des anciennes maisons des Vénitiens ; il y avait une espèce de balcon ouvert par devant, mais couvert et fermé des trois côtés... Il n' avait ni vitrages ni volets... Un autre petit balcon placé au dessous servait d' entrée : là commençait l' escalier, par où l' on montait. De sorte que chaque maison n' avait ordinairement que le rez-de-chaussée et un étage. Cette dénomination se conserve encore de nos jours dans quelques petites maisons de pauvres gens, et particulièrement de pêcheurs, dans les deux *sestieri* (quartiers) de Santa Croce et de Dorsoduro... Ces *Liagò* étaient la plupart du temps tournés au midi, pour jouir des rayons du soleil (*). » Lorsqu' on se mit à bâtir les maisons en pierre, le *Liagò* fut remplacé par l'*Altana*, espèce de plate-forme de bois placée sur le toit et qui sert à faire sécher le linge. Les parquets des chambres étaient en *terrazzo:* on appelait ainsi cet émail imité des Romains composé de chaux et de petits cailloux concassés, disposés avec ordre et polis.

Galvano Fiamma (1340), dans sa chronique citée par Muratori, dit que dans les anciens temps en Italie *non eran per domos camini ad ignem aut ulla caminata.* Muratori observe que c'est une erreur, l'antiquité de l'usage des *caminate* résultant d' une foule de documents ; mais il ne sait pas si la fumée sortait par les murailles ou par dessous les briques (**). Il est certain que nos pères avaient des cheminées avec manteau et tuyau *(fumaiuolo o rocca)* non seulement dans leurs cuisines, mais aussi

(*) Temanza, — Antica pianta di Venezia. Venezia Palese, 1781. p. 30.

(**) Muratori, Diss., XXV.

dans leurs chambres, et l'on rencontre fréquemment dans les monuments anciens le mots *caminato et caminus magnus* (*). En passant le seuil de ces maisons, on y aurait vu les pièces garnies de meubles lourds, dont la forme était empruntée, dans les premiers temps, à Byzance, et plus tard, après les Croisades, aux autres villes d'Italie, où l'on se servait de meubles carrés avec des colonnes en spirales, formant faisceau, et ornés de petits arcs. Au-dessus des lits larges, d'où les draps pendaient jusqu'à terre il y avait d'étranges formes de pavillons ou couronnes; quelques-unes soutenant des rideaux à ramages avec le ciel étoilé, se terminaient en une sorte de coupole (**), d'autres étaient à colonnes avec des chapiteaux découpés (***). Après l'an 1100 un certain luxe élégant s'introduit dans les meubles et les ustensiles domestiques. Ce qui vraiment caractérise le mobilier du moyen-âge c'est moins la richesse que le goût et la raison dans le choix des formes solides et variées. Le bois, le cuivre, le fer conservaient la forme qui leur convenait, sans être surchargés d'ornements et de décorations (****). Quand les Croisades eurent introduit de nouvelles coutumes et de nouveaux besoins, il ne devait manquer dans les appartements ni les tapis, ni les coupes dorées, ni les cuillers, ni les bassins d'argent aux formes variées, ni les candélabres et les *jocalia et argentariae pro usu domus*. Quelques salles étaient en forme de béquille. On appendait aux murs les pattes des sangliers et les cornes des cerfs, tués dans les chasses, les

(*) Gallicciolli — I ,344; III, 17.

(**) Leggenda dell'andata di Lodovico di Francia al Purgatorio, ecc. Museo civ. I, 384.

(***) Voy. la mosaïque représentant la naissance d'Abel et de Caïn dans le vestibule de St. Marc, près de la chapelle de San Zeno.

(****) Viollet-le-Duc — ouvr. cité.

drapeaux conquis dans les batailles, et les armes, qui souvent étaient une preuve de noblesse (*). Léonard de Nicolas Frescobaldi, florentin, dit que la maison de Remigio Soranzo, qui l'avait invité à souper un soir du mois d'août 1384, « paraissait d'or, et il y avait plusieurs chambres où l'on ne voyait guère autre chose qu'or et azur fin. » Les documents, les mosaïques er les miniatures nous laissent deviner ce qu'était à cette époque l'intérieur des maisons. Une grande abondance de livres, et d'objets de toute sorte se conservaient alors dans les monastères. Si nous parcourons les inventaires qui ne remontent pas au delà du XIII.e siècle, nous voyons que, outre les étoffes, les couvertures, les draps, les chemises, les mouchoirs pour les religieux, il y avait une quantité d'ornements et d'ustensiles d'église, des calices, des patènes, des reliques, des images d'ivoire et d'albâtre, des bagues garnies de pierres précieuses, des tentures de soie et dorées, des encensoirs, des croix d'argent émaillées, des candélabres, sans compter plusieurs corps de saints et de martyrs, qui étaient l'objet d'un culte fervent (**).

Il y avait, outre les maisons privées, quelques édifices appelés *albergarie,* que la République abandonnait aux étrangers, à qui elle laissait la faculté de se gouverner d'après les lois de leurs pays (***).

Mais si, à cette époque, les maisons privées étaient modestes, il n'en était pas de même des édifices publics et des églises : le citoyen, qui parfois était mal logé, pro-

(*) Gallicciolli — 1,396.
(**) ibid. — 1,685.
(***) Telles étaient les Maisons Neuves dans le Rialto neuf assignées aux Toscans, et les Magasins des Turcs et des Allemands. Quelques rues empruntèrent leur nom des étrangers qui les habitaient : *Calle degli Albanesi, Campo dei Tedeschi*, etc. Sagredo et Berchet. *Il fondaco dei Turchi, Milano.* 1860.

diguait ses trésors pour élever des basiliques à Dieu, pour décorer les autels des saints (*) ou pour donner des palais grandioses à ceux qui le gouvernaient. C'est surtout à l'édification des églises qu'on prodiguait tous ses soins. Dès le VIIe siècle, les chroniques nous parlent de celles de Grado, ornées de marbres choisis et de colonnes rares, de précieux tapis et d'étoffes dorées, de niches et de lampes d'argent. On en avait bâti seulement à Aquilium quarante deux, la plupart desquelles avaient le pavé et les murailles revêtus de mosaïques. L'ancien baptistère de Torcello, construit peu après l'an 641, était, nous disent les chroniques, environné de belles colonnes; au milieu s'arrondissait une conque de marbre, où des bêtes symboliques en métal jetaient de l'eau (**). C'est aussi à Torcello que s'élevait le couvent des Bénédictines, dédié à St. Jean l'Evangéliste, dont la magnificence émerveilla Marie, la nièce des empereurs Basile et Constantin, qui, vers l'an 1000, venait de la luxueuse cour d'Orient épouser à Venise le fils du doge Pierre Orseolo II.

Dans la seconde Venise le culte de la Religion s'alliait également à celui de l'art (***). On aimait à bâtir les maisons autour des églises, comme pour témoigner que Dieu et la famille s'unissaient dans leur pensée. Des vignes et des potagers étaient annexés aux églises: c'étaient

(*) Du reste, dans les autres pays aussi la décoration intérieure des Eglises était sompteuse. L'autel d'or de St. Ambroise á Milan date de l'an 835.

(**) La chronique anonyme d'Altinate dit, en parlant du pavé de la cathédrale de Torcello: *Pavimentum Ecclesiae fecerunt Rodamedium bellissima operatione.*

(***) Gallicciolli (II, 113) donne les premières dates de l'érection de nouvelles églises. La première, de l'an 444, fut celle de Saint Pantaléon. St. Jacques de Rialto ne fut pas, comme on l'a cru, la première Eglise de Venise. (II, 46.)

leurs petites métairies, selon l'opinion de Gallicciolli: sur la place où s' élève aujourd' hui l' église St. Marc existait le jardin des religieuses de San Zaccaria. Quelques historiens prétendent, mais sans fondement, que le patricien Narsès, général grec, ait en l'an 544 bâti sur cet emplacement deux chapelles, l'une consacrée a St. Théodore, et l'autre à St. Geminiano. Justinien, fils d'Agnello Partecipazio et collègue de son père au pouvoir, faisait savoir, entre 813 et 820 (*) que l' empereur Léon l'avait chargé de fonder un monastère de femmes, dédié à San Zaccaria, en l' ornant des reliques du prophète, des vêtements du Christ et de la Sainte Vierge, et d'autres trésors. La bulle ajoutait que l' empereur avait envoyé de Constantinople quelques architectes, afin que l' œuvre fût accomplie le plus tôt possible. C'est ainsi que le style byzantin se mariait avec les traditions romaines. Santa Fosca à Torcello, San Donato à Murano et la merveilleuse basilique de St. Marc, glorieux monument du grand art du moyen-âge (**) sont les modèles de ce style au IX.e siècle. Transporté secrètement en 827 d' Alexandrie à Venise, le corps de St. Marc fut déposé dans l'oratoire ducal; mais Justinien Partecipazio voulut que ce corps fût gardé dans un temple digne de l' Evangéliste, et il en jeta lui-même les fondements.

C'était un heureux présage que cette église de St. Marc, dans le nom duquel se résumèrent les triomphes de la patrie. Erigée en 831, détruite par l' incendie de 976, on délibéra sous les doges Pietro Orséolo (978) et Vitale Candiano (978) de « bâtir l' église en grande et convenable forme et de dépenser des deniers publics 5000 du-

(*) Fontes rerum austr., XII pag. 4 et suiv.
(**) Selvatico, — Archit. e scult. in Venezia, parte II.

cats par an (*). » Le doge Domenico Contarini (1043) commença à la réduire en sa forme actuelle, et elle fut achévée sous Domenico Selvo (1071). Dans le vaste édifice, enrichi d'environ cinq cents colonnes de porphyre, de vert antique et de serpentine, on n'admire pas un seul, mais tous les styles ; et si, d'un côté, les mosaïques aux figures longues, maigres, sèches, où il semble que toute la vie se concentre dans les yeux, sont l'expression d'une foi naïve et sincère, de l'autre, les couleurs riantes, la profusion de l'or, les marbres précieux révèlent le génie ouvert et serein du peuple. Le christianisme, qui partout a dans ces temps un aspect terrifiant, est ici plein de pompe, de richesse et de gloire. Des fragments païens d'Altinum et d'Aquilée alternent avec des reliques chrétiennes, des colonnes grecques avec des méandres et des ornements byzantins (**), de grossiers bas-reliefs du XIe siècle avec de bizarres et élégants entrelacements d'animaux et de fleurs du XIVe siècle ; ici l'enfance pleine de promesses, là la jeunesse pleine de vigueur. « C'est moins un temple où l'on va prier » a dit un savant étranger (***) « qu'un grand missel enluminé, relié en albâtre au lieu de l'être en parchemin, enrichi de pilastres de porphyre au lieu de pierres précieuses, et tout écrit dedans et dehors en caractères d'or. »

La mode de multiplier les églises et les monastères se propagea aux Xe et XIe siècles, tellement qu'on pouvait répéter les paroles d'un chroniqueur allemand : « le monde se revêtait partout d'une blanche robe d'églises. » Chez nous aussi il semblait que l'ancienne mythologie revécût dans une sorte de nouveau polythéisme, qui, au lieu des petits temples d'autrefois, demandait qu'on éri-

(*) Caroldo — p. 1., fol. 32.
(**) Meschinello — ouvr. cité, vol. 1, p. 13.
(***) Ruskin — *The stones of Venice*, vol. 1, London, 1867.

geât mille églises, où l'on consacrait des autels aux saints patrons, particuliers à chaque province et à chaque ville (*). Les citoyens privés, après avoir assaini à leurs frais un marais, y bâtissaient une église, probablement à titre de *giuspatronato* (juspatronat) et avec le droit d'élire les curés. Sur cette langue de terre qu'on appelle Dorsoduro, habitée d'abord par de pauvres pêcheurs, parce qu'elle était exposée à de fréquentes incursions, on édifia au IXe et Xe siècles les églises de St^e. Marguerite, de St. Barnabé, des SSt. Vitus et Modeste et de St. Grégoire. Cet espace de terre que l'eau environne et qu'on nomme la Giudecca, fut accordé par le doge Orso Partecipazio aux Barbolani, aux Iscoli, aux Selvo, qui rendirent l'île habitable et y fondèrent l'église de St. Euphémie. Les églises bâties par les citoyens étaient ensuite offertes en présent à quelque communauté religieuse *cum totis thesauris magnis vel parvis, sive aurum, argentum, aere, ferrum, palios sericos vel laneos, atque lineos de altaribus, quam de silcis seu de mapulas, et cuncta omnia sanctorum, etiam libros divinos diurnales atque nocturnales* (**). C'était une gloire que d'élever de nouveaux temples au Seigneur: aussi ne se lassait-on pas d'en élever. Le gouvernement fut obligé, vers le XIVe siècle de prendre des mesures pour limiter le nombre des églises et des couvents, pour la construction desquels on prenait et on dévastait *domos terras et possessiones* (***). Venise, sans refroidir le zèle religieux, sauvegardait les droits de l'Etat, conciliant la patrie avec Dieu. Ainsi les

(*) Gregorovius — Storia della città di Roma nel medio evo. — Venezia, 1876, vol. 1, lib. 11, cap. 1, p. 273.

(**) Arch. di Stato. — Chiesa di S. Luca, Catastico di S. Benedetto, num. 3 1013, 1791, C. 1, — Jéan et Dominique de Martin Falier donnent au monastère du bienheureux Michel Archange de Brondolo l'eglise de S. Benoît, située sur le canal de Rialto. (Février 1013).

(***) Gallicciolli — 11, 109.

moines étaient chargés de la garde du palais du doge. En 1379 André Contarini, pendant la guerre contre les Génois, leur ordonna de prendre les armes; et comme ils s'y étaient refusés, à cause, disaient-ils, que leur règle leur défendait de porter des armes, ils furent expulsés (*). Cependant, la charité se révélait sous plusieurs formes et accourait au secours des faibles et des délaissés. Dès l'an 977 Pierre Orseolo bâtissait un hôpital sur la place St. Marc, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les *Procuratie nuove* (**). Les hospices en grand nombre qui s'élevèrent depuis, destinés à recueillir des pauvres infirmes et des pèlerins allant en Terre Sainte, furent nommés Hôtels-Dieu. On faisait montre d'une grande magnificence, non seulement dans les édifices sacrés, mais aussi dans les bâtiments publics. Inscriptions, bas-reliefs, lions, colonnes, statues de marbres précieux, c'étaient autant de trophées de victoire qui servaient à embellir la ville. Ainsi en 1127 Domenico Michiel apportait de Césarée les deux colonnes de la *Piazzetta* (***), et au milieu du XIIIe siècle on apportait de St. Jean d'Acre, conquis sur les Génois, les deux colonnes de marbre qui se dressent dans l'extérieur du baptistère de St. Marc. Quand les Croisés prirent Constantinople en 1204 les Vénitiens, pour leur part de butin, eurent les quatre chevaux de l'hippodrome, qu'ils transportèrent dans leur patrie et dont ils ornèrent le portail de la basilique.

Près de la chapelle St. Théodore, le doge Agnello Partecipazio avait jeté, vers l'an 813 (****) les fondations du

(*) Gallicciolli II, 1812.

(**) Pierre Orseolo aimait les pauvres et faisait largement l'aumône; il dota l'hôpital de St. Marc. Caroldo, p. I, fol. 31. —

(***) Urbani de Gheltof — Le colonne della Piazzetta. — Venezia, 1878.

(****) Zanetti — en rapporte le commencement vers 900.

palais destiné aux gouverneurs du plus puissant état de l'Italie; quelque temps après, le nouvel édifice excitait l'admiration de l'empereur Othon II, hôte de Pierre Orseolo II (*), et en 1202 le seigneur de Villehardouin affirmait que ce palais était *mult riche et biaux* autant qu'aucun autre palais d'Europe (**). Les édifices publics devant être dignes de la majesté des représentants du Gouvernement, on résolut en 1340 d'agrandir et décorer la salle du Grand Conseil. On fixa la dépense à 8.500 ducats « sans y comprendre les peintures et les ors, pour lesquels l'on dépenserait encore 2000 ducats (***). »

La grande tour de St. Marc, commencée vers 911 est achevée en 1154 (****); et en 1104 on bonifiait un espace dans les marais, pas loin de St. Marc, pour y construire l'Arsenal, illustré par le Dante (*****). Ce vaste bâtiment fut agrandi encore et restauré en 1303, en 1312 et en 1325.

Mais déjà apparaissent les premières traces de l'art arabe, qui se marie avec grâce au style byzantin. Au déclin du XIV.e siècle, Venise rayonne de nouvelles splendeurs; tous les monuments, sur lesquels est gravée son histoire, tous les édifices, révèlent la noble audace de ces marchands-soldats. Dans les autres villes d'Italie, on ne rencontre que grands bâtiments lugubres, image des temps;

(*) Sagornino, dans sa description du voyage secret de l'empereur à Venise, observe que « *ad palacium venit et omni decoritate illius perlustrata, in orientali turre se cum duobus suis, retrudi et servari voluit.*

(**) Histoire ou chronique du seigneur Geoffroy de Villehardouin ecc. Lion, Rouille 1601.

(***) Arch. di Stato — Lib. Spiritus, f. 260, — Caroldo, p. 1 f. 263

(****) Gallicciolli — 1, 278.

(*****) En 1298 on construisit dans l'arsenal quinze galères, et ce furent les premières que fit le public pour trafiquer en Roumanie, comme nous l'apprend la Chronique de Muglia. — Gallicciolli, 1, 315

sur les lagunes, au contraire, les palais s'élancent avec un air de fête, une élégance originale, avec la grâce et l'harmonie du parler vénitien. A Florence, le sévère palais de la Seigneurie fut construit, comme l'a dit Machiavel, pour servir d'abri aux gouverneurs; à Venise, le palais des Doges, avec ses ogives, ses ciselures, ses arabesques, ses colonnades et ses balcons, semble au contraire une fantaisie de poète.

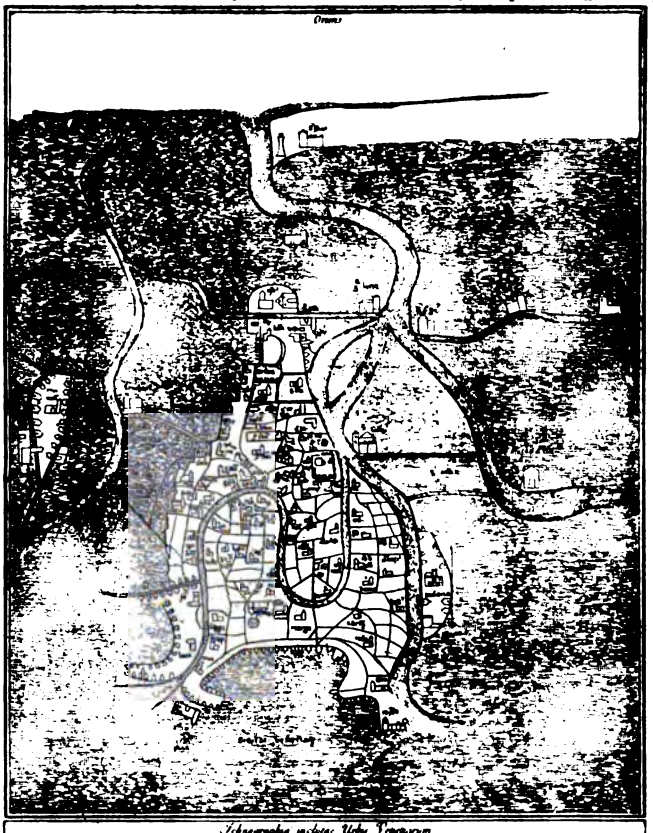

Ichnographia inclytae Urbis Venetiarum
Dumtaxat ex Codice Membranaceo Saeculi Decimi quarti Marcianae Bibliothecae signato CCCIC.
et in Publicum producta Curante Thoma Tomasino
A. R. S. CIƆIƆCCLXXX

CHAPITRE X.

Aspect de la Ville

Tâchons maintenant de décrire la ville au moyen-âge.

Nous n' avons pas un guide sûr pour nous diriger à travers les rues tortueuses, et nous devons nous résigner à suivre Temanza dans son *Plan* très-imparfait, que nous chercherons à compléter en nous aidant des vieux documents et de quelques livres.

Nous avons vu comment ceux qui avaient échappé à la fureur des Barbares avaient, grâce à leur industrie, formé un terrain solide et élevé des remparts contre les flots.

La nature ne se montrait pas propice: les canaux, les digues, les conduits (*emissarii*) souterrains prouvent quels efforts ont été nécessaires pour rendre le pays habitable, et témoignent de l' énergie d' une race qui tire de la nature inhospitalière sa force et sa sûreté. En effet, ce travail long et qui exigeait du courage, fut fécond et produisit de grandes choses. Quand les fugitifs eurent fixé leur demeure dans le groupe des îles de Rialto, appelé par la chronique d' Altinum *seconde Venise*, pour la distinguer de la Venise méditerranéenne, il se manifesta aussitôt une activité sans mesure.

On élut un triumvirat, auquel on commit le soin d'agrandir Rialto, de combler les endroits marécageux et d'assurer les plages.

On unit à la ville nouvelle les autres îles de Dorsoduro, Spinalunga, Luprio, Mendicola, Gemine, Ombriola et Olivolo, toutes formées d'un terrain solide, de calcaire mêlé de débris de crustacés, et que du grec *tymbos* (monceau de terre) on nommait *tombe* (tombes) (*). Les *dorsi* qui formaient la nouvelle Venise étaient au nombre de soixante, selon quelques-uns, ou de soixante-dix selon quelques autres. Quand la population s'accrut, on ferma avec des digues, on assainit et l'on rendit habitables ces bancs formés aussi de fange, appelés *velme* et *barene*, (**) tels que Iria, Ceo, Biria, Plombiola, Cannareggio, Teran, Adrio e Bancaria. Les espaces (*terre vacue*, terrains vagues) plus sujets aux inondations, furent abandonnés, et l'on cultiva, au contraire, avec soin les *champs herbeux* (*campi erbiferi*) mais on continua toujours, même pendant le cours des XIe, XIIe et XIIIe siècles, à combler les vastes marécages qui ça et là surgissaient des eaux, en y coupant les roseaux et les transformant en plaines herbeuses (*herbidi*) (***). On appelait *territoires* les terrains espacés autour des maisons, et *lacs* et *piscines* les étangs formés par le creusement des canaux (****),

(*) Gallicciolli, 1, 59.

(**) Ibid. 54, 55.

(***) Zanetti ouv. cité, p. 50.

(****) Cecchetti — (Arch. Veneto, t. 2, p. 95) parle de quelques lacs et piscines dont il tire les noms des parchemins conservés dans les archives des couvents supprimés, et qui se trouvent dans la collection des Mainmortes, dans les Roy. Arch. de l'Etat. Voici en quelle année et en quels endroits de la ville existaient des lacs: — 1013 à Dorsoduro, près de Businiaco: — 1075 à St. Gregoire: — 1079 près le canal Vigano à St. Gregoire (appartenant à G. Morosini protospata·

Le *Canal grande* qui partage la ville était appelé *della Zirada* à Sant' Andrea, *Businaco* à San Benedetto. Celui de la Giudecca s' appelait *Canal Vigano.*

Après la seconde moitié du XIIe siècle (*) la ville fut partagée en six sextiers (*sestieri*), trois en-deça du Canal Grande, à savoir : Castello, San Marco et Cannareggio; trois au-delà : San Polo, Santa Croce e Dorsoduro. Les églises, autour desquelles on bâtissait les maisons et d' où partirent, après l' an 1000, les rues *(contrade)*, font voir comment s' est formée la ville depuis les commencements.

Le sextier de Castello comprenait l' île d' Olivolo, placée à l' extrémité de Venise, où s' élevait l' église épiscopale Saint Pierre. En deça du canal de ce nom, se trouvaient les deux églises et les deux monastères de St.^e Anne et de St. Dominique, et l' hôpital des matelots.

A gauche de la petite rivière de Castello, à peu de distance de l' église de la Celestia, s' élevait l' Arsenal, qui comprenait la partie aujourd' hui appelée *Arsenal Vecchio.* Dans ce sextier, qui finissait avec la rivière du palais Ducal, s' élevaient, outre celles que nous avons nommées, les églises St. Blaise, St. Martin, Sainte Trinité, Saint Jean in Bragora, Saint Antonin, Saint Procolo, Saint Jean, Saint Sévère, Sainte Marie Formosa, Sainte Marine et Saint Léo 1.

rio et à Dominique, son frère): — 1165 propriété des Badoer, près de S. Giaçomo da Lorio et au Rio Marin — 1188 à St. Siméon. Il existait des piscines: —1081 près de Tornarico; — 1148 à S. Moisé; — 1166 à S. Zulian; — 1177 á Sta. Giustina; — 1178 à S. Salvatore; 1185, à S. Cassiano; — 1193 à S. Giovanni Evangelista; — 1204 à S. Agostino.

(*) Et non pas sous Agnello Partecipazio comme l'affirment quelques-uns par erreur.

Le sextier de Saint Marc renfermait Saint Basso, Saint Geminiano, Santa Maria in Broglio, (Ascension) Saint Julien, Saint Sauveur, Saint Barthélémy, Saint Benoît, Saint Ange, Saint Vitale, Saint Samuel, Saint Maurice, Sainte Marie Zobenigo, Saint Fantin et Saint Moisé.

Le sextier de Cannareggio, ainsi nommé pour les *canne* ou roseaux qui y croissaient, commençait à la rive du *Fondaco dei Tedeschi* et terminait au Canal de Cannareggio. Il s' y trouvait les églises : Saint Jérémie, Sainte Lucie, Saint Léonard, Saints Ermagora e Fortunato (*San Marcuola*), Sainte Marie Madeleine, Sainte Fosca, Saint Martial (*San Marcilian*), Saint Felix, Sainte Sophie, les SS. Apôtres, Saint Jean Chrysostôme, Saint Canciano, Sainte Marie Nuova.

Des trois autres sextiers au-delà de Rialto, celui de San Polo (Saint Paul) avait dans ses limites San Tomà (Saint Thomas) San Stin (Saint Augustin) Saint Apollinaire, Saint Sylvestre et Saint Jacques de Rialto.

Le sextier de Dorsoduro, ainsi nommé à cause de la plus grande solidité du terrain, comprenait: Saint Raphaël, Saint Basile, Saint Nicolas, Saint Trovaso, (les SS. Gervais et Protais), Saint Barnabé, Sainte Marguerite, Saint Pantaléon, Sainte Agnès, Saint Vio (Saint Vitus), Saint Grégoire et l' île de Spinalunga ou Giudecca.

Nous trouvons enfin dans le sextier de Santa Croce : Saint Siméon apôtre et Saint Siméon prophète, Saint Jean décollé, Saint Jacques dall'Orio, Saint Baldo (Saint Ubalde) Saint Eustache, Sainte Marie Mater Domini et Saint Cassiano.

Les noms des familles de la plupart des fondateurs de ces églises seront illustrés dans l'avenir par les vertus de leurs neveux. Autour de Venise surgissaient des eaux

de la lagune quelques îles, qui peu à peu s'agrandissaient et étaient mises en état de culture. Au levant, Sant'Andrea, à présent la *Certosa,* Sant' Elena des moines de Mont' Oliveto, San Giorgio Maggiore, San Servilio, San Lazzaro, destiné à soigner les lépreux, et Santa Maria en Nazareth où s'éleva le monastère des hermites de St. Augustin. À la pointe du canal Orfano une misérable cabane, abri pour les barques *(cavana)* donna naissance plus tard à l'hermitage et à l' hospice de San Clemente. Au nord, l' ancienne Murano et San Michele des Camaldules, où dès le X.e siècle il existait une église (*).

Dans cette période de croissance, la ville de Venise devait offrir un singulier aspect. Quelques rues, comme celle de Saint Marc, de Rialto et de Saint Moïse, avaient dix ou douze pieds de largeur; d' autres, étroites, s' ouvraient au milieu des habitations et s' appelaient *calli* (**); celles qui s' étendaient le long des canaux, s' appelaient *fondamenta* et plus souvent *junctoria.* On marchait sur la terre nue; les porcs des moines de St. Antoine se vautraient dans l' herbe, les chevaux couraient à travers la ville, et ce n' est que dans la seconde moitié du XIII.e siècle qu' on commença à paver avec des briques placées de face ou de côté les rues les plus larges, qui prirent justement le nom de *salizada.* Le mot *ruga,* peut-être du français *rue,* par lequel on désigne encore quelques-unes de nos rues, était déjà usité au moyen-âge, et nous trouvons entre autres, la Ruga *domorum de sergentibus* et la Ruga *degli Orefici* (orfèvres) a Rialto (***). Les îlots étaient re-

(*) Temanza et Trévisan.

(**) Elles étaient presque toutes de propriété privée, et se vendaient ensemble avec les maisons. Dans les anciens contrats on trouve souvent la concession de la sûreté de passage par les rues.

(***) Gallicciolli — I, 270.

liés entre eux par des ponts de bois, légèrement arqués, sans marches, dont la construction et l'entretien étaient à la charge des voisins (*). On jeta en 1180 le pont de Rialto sur des *burchielle,* et l'on l'appela le pont de la Monnaie ou *quartarolo,* peut-être à cause de la proximité de l'hôtel de la Monnaie, ou bien, comme d'autres le disent, parce que, avant sa construction on payait la quatrième partie d'un denier *(quartarolo)* pour passer d'une rive à l'autre sur de petites barques appelées *sceole* (**). En 1255 et en 1264 il fut reconstruit sur pilotis, plus large et de manière à pouvoir être exhaussé (***).

Les canaux (****) qui se croisaient partout et qu'on barrait avec des chaînes, étaient parfois bordés d'arbres. En sortant du labyrinthe des étroits sentiers, on devait aboutir à de larges piscines, à de petites baies, à des embouchures, ou bien à des champs de verdure où broutaient des troupeaux épars et parmi des bois épais (*****). A San Nicolò il y en avait un appelé del *Lovo;* un autre s'étendait en *Barbaria delle tavole;* et, sur la lagune vis-à-vis de St. Marc, l'île des cyprès s'arrondissait couverte de ces arbres sombres (******). Çà et là apparaissaient les salines en maçonnerie,

(*) On ne commença à construire des ponts de pierre qu'au XIVe siècle.

(**) Outre le Canal Grande, d'autres canaux avaient anciennement leurs traguets. — Gallicciolli, 1,256.

(***) Ibid. 1.49.

(****) On creusait peu les canaux artificiels, laissant à l'action de l'eau le soin d'achever le travail commencé. On les appelait *Comenzarie* ou *Scomenzere* (Ibid 1,205.206) Les canaux pour l'écoulement souterrain des eaux s'appellaient, nous l'avons déjà dit, *jaglationes.*

(*****) Ils étaient appelés les *Camps de l'herbe.* Sabellico, *alla Vigna* en nomme ainsi un, et un autre à Santa Sofia est mentionné dans le livre Mercurius. p. 86.

(******) Gallicciolli — 1, 204.

grandes et fortes, avec des digues et des siéges, entrée, sortie, *transjaglacio* et *junctorio*, (*) et même *cum aucellacionibus* et *piscacionibus* (**). Les moulins appelés aussi, comme on le voit fréquemment dans les documents du moyen-âge, *acquimoli* (***).

Et entre les maisons, sur les toits, sur le tranquille miroir de la lagune, flottaient les blanches voiles qui avaient donné l'impulsion au commerce, auquel Venise devait sa grandeur. D'année en année s'élevaient de nouvelles maisons qui embellissaient la ville; et la navigation et le commerce ouvraient de nouvelles sources de prospérité. Pour se défendre contre le danger des invasions étrangères, la place de St. Marc était, dès le XII.e siècle, ceinte de murailles crénelées; une autre muraille s'étendait le long de l'actuelle Rive des Esclavons (****); et à Olivolo se dressait un château-fort. L'endroit le plus célèbre était, même dans les premiers siècles, la place de

(*) On cédait les salines pour un nombre déterminé d'années contre quelques boisseaux de sel pour chacune par an ou le produit d'un ou plusieurs jours. — (Archiv. di Stato. — Arch. S. Giorgio, juin 1036.) Elles étaient fort nombreuses. Par exemple, un nommé Dominique de Foscaro Niciuro del Vico di Murano cède *duas sallinas de ipsas viginti octo*, construites dans un terrain de sa propriété. (Arch. della Fabb. di Santa Maria et Donato de Murano, mars 1042.) Le 25 septembre 1543 les Gradenigo font le partage de plusieurs salines sous Chioggia (Arch. priv. Correr, Cod. 11.)

(**) Arch. di Stato. — Arch. San Giorgio, settembre 1084.

(***) Gallicciolli — 1,241.

(****) Pierre Tribuno (888) dans la neuvième année de son dogat, voulant que le peuple vénitien fût à l'abri des soudaines incursions des ennemis, fit bâtir une muraille continue avec « de bons fondements et haute en commençant à l'extrémité du Rio del Castello jusqu'à l'Eglise de Sainte Marie Giobenico, scellant au bout « de la muraille une grosse chaîne, qui, traversant le canal près de « l'Eglise Saint Grégoire, empêchait qu'aucun navire ne pût pénétrer dans la ville. » Caroldo, p. 1. fol. 24, 25.

St. Marc, qui s'appelait *brolio* (potager) parce qu'elle était couverte de gazon et plantée d'arbres. Sur les deux bords de la rivière Batario, qui la coupait au milieu, s'élevaient, du côté où est à présent la basilique, la chapelle de Saint Théodore, et de l'autre, celle de San Geminiano. En 838 l'oratoire de St. Théodore agrandi fut dédié à Saint Marc; en 1172 le doge Sébastien Ziani élargit la place, l'orna de colonnades, fit combler le canal et démolir l'église San Geminiano, rebâtie plus loin en face de la basilique (*). Un siècle plus tard, ou à peu près, on commença à paver la place avec des briques *(lapidibus salizare)* (**). Sur la rue appelée Merceria, qui de la place Saint Marc conduit à Rialto, croissaient en quelques points des arbres vigoureux; un gros sureau se dressait à l'endroit occupé maintenant par la tour de l'horloge, un figuier très-feuillu à S. Salvatore. On y attachait les chevaux; mais en 1297 défense fut faite de passer à cheval par la rue des Mercerie (***), à cause de l'encombrement.

L'endroit où régnait la plus grande activité commerciale, c'était le Rialto, qui se partageait en deux, *ultra Canalem,* ou le Rialto actuel, et *extra Canalem,* qui comprenait St. Marc, St. Maria Formosa, St. Salvatore et St. Bartolommeo, et un hôtel de la Monnaie, qui y fut

(*) Au doge Ziani est dû l'agrandissement des places, la grande et la petite, ainsi que la démolition de la muraille qui les environnait. On peut mettre en doute, et même retenir pour fausse, l'assertion des historiens qui disent que les colonnes restèrent couchées pendant plusieurs années, faute d'ouvriers. On n'à pas fait attention qu'à l'endroit où elles furent dressées, s'élevait la muraille. Dans le plan de Temanza la petite place a des créneaux. Cette muraille fut élevée par Tribuno Memmo au IX.e siècle par crainte des Hongrois. (Zanotto Pal. Ducale, Vol. 1 pag. 22 et suiv.)

(**) Gallicciolli — 1, 294, 295.

(***) Temanza.

construit vers le milieu du IX.e siècle. Par-delà le pont de Rialto, où se trouvaient les trois autres sextiers, on voyait des croisements de canaux; des maisons modestes se regardaient dans l'eau; des barques étaient attachées devant les quais, ou cachées dans les *cavane;* d'étroites ruelles serpentaient ça et là, interrompues par des vignes, des vergers, des champs de verdure; une douceur de lignes et de teintes qui devait donner à cette partie de la ville un air de calme et de bienheureuse solitude.

Peu à peu on organisa mieux la police des rues, des quais et des canaux et l'on commença à faire payer des amendes aux transgresseurs des prescriptions qui s'y rapportaient (*). Aux temps du doge Domenico Michiel, il fut décidé que les rues étroites et peu sûres seraient éclairées la nuit par les soins des curés avec des lanternes *(cesendeli)* entretenues par le public (**). On prit d'utiles précautions hygiéniques pour les cimetières (***), on fit des travaux pour avoir de l'eau potable et pour entretenir les puits (****), on ouvrit des greniers publics à San Biagio (*****), on prit des mesures pour éteindre les incendies (******), et, pour ne pas citer tous les règlements, le gouvernement, à qui rien n'échappait, n'oubliait pas même de défendre aux hôteliers de mettre de l'eau dans le vin (*******).

Une des plus anciennes charges de judicature de la République fut celle des *Seigneurs de nuit,* qui prit une

(*) Lib. Pleg. c. 35.

(**) Ces lanternes ou *cesendeli*, du latin *cicindela* (*luciole*) étaient ordinairement placées devant les saintes images qui s'élevaient dans les rues.

(***) Arch. di Stato — Lib. Spiritus (1325-1349) — c 384.
(****) Ibid — Lib. Fronesis — c. 137 t.
(*****) Ibid — Ibid — c. 147. t.
(******) Ibid — Ibid — c. 253.
(*******) Ibid — Lib. Spiritus — c. 152.

forme stable seulement dans la seconde moitié du XIII.e siècle. Elle se composait de six patriciens chargés de veiller toutes les nuits à la sûreté publique; de contraindre les locataires à payer leur loyer, de poursuivre les bigames, les *bravi*, les assassins et les voleurs. Dans le *Capitolare* (*) ou règlement des *Seigneurs de nuit*, il y a, outre des lois de nature criminelle, qui peignent les mœurs, des détails si nombreux et si minutieux de la vie privée qu'ils ressuscitent devant nos yeux et font revivre la Venise du moyen-âge. Ce *Capitolare* commence aussitôt après la moitié du XIII.e siècle et finit en 1341. Il est prescrit, par exemple, que sur la rive des Esclavons, à partir de San Giovanni in Bragora jusqu'à Saint Marc, on ne puisse faire bouillir du goudron, ni enfoncer des pieux ni jeter l'ancre (1270) Les chevaux ne pouvaient pas galoper à travers la rue delle Mercerie, toujours encombrée de monde. Ils devaient tous porter un collier de grelots (1287). Les ordres et les prohibitions se succèdent rapidement. Il est fait défense d'encombrer les rues, de jeter des immondices en *canale, rivo vel gradata,* de se servir de matières *quae faciunt fumum male sanum;* d'attacher au rivage des radeaux de bois pourri; et, afin que l'air ne soit pas infecté, on décrète l' établissement d' asiles et d' hôpitaux (1300) pour ces *leprosi et habentes infirmitates abhominabiles*, qui mendiaient sur les ponts ou à la porte des églises.

Il suffirait de voir, comme exemple d'une ville bien policée, avec quelle promptitude, en toute circonstance, le remède s'opposait à l'urgence du péril. La peste a désolé Venise plus d' une fois. Dans l' horrible épidémie de 1348 « *la zente era in tanto spavento ch'el pare no vo-*

(*) Museo civ. — Capitolare cit.

leva andar dal fio ne el fio dal pare » (*) (telle était la trayeur de la population que le père ne voulait pas aller chez le fils, ni le fils chez le père). Mais l'Etat ne s'endormait pas et, prenant aussitôt des mesures proportionnées à la calamité, il fit choix de trois nobles, auxquels il donna le titre de *Sages* ou de surveillants de la santé publique *(provisores pro salute terrae)* et la mission d'examiner avec le plus grand soin et de mettre en œuvre les moyens les plus propres à étouffer la contagion.

Grâce à toutes ces dispositions, admirables pour l'époque, la ville s'embellit et crut en prospérité. Venise reçut tous les germes d'une vie large et pleine, et elle sut les féconder.

(*) Inscription de 1348 conservée dans le vestibule dell'Académie de beaux-arts où était alors la Confrérie de la Charité.

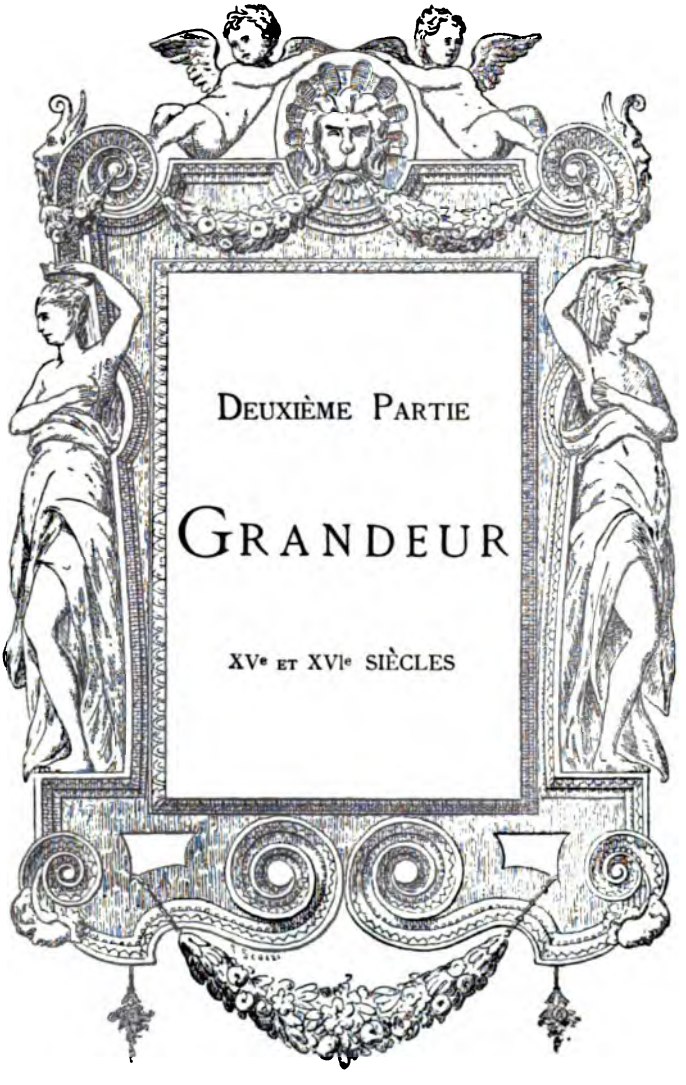

Deuxième Partie

Grandeur

XVe et XVIe siècles

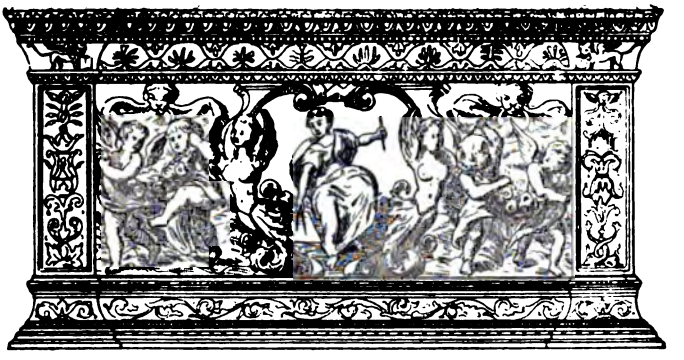

CHAPITRE I.

Considérations sur les institutions économiques, sur les lois et sur la politique des Vénitiens. — Le Gouvernement et le Peuple.

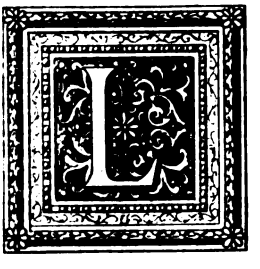

Les grands états, qui se sont signalés par une action efficace sur le cours des evénéments historiques, sont remarquables par leur originalité: ils fondent dans l'ordre politique ou économique, ou même dans les deux ordres à la fois, un ensemble d'institutions, où est virtuellement contenue la science de l'avenir. Ainsi les institutions économiques ont précédé à Venise la science des économistes, comme le Droit romain avait précédé à Rome la science des juristes. Souvent le peuple fait des établissements et énonce des vérités que les savants illustrent plus tard; de même qu'il élabore et chante le poème, avant que les

rhapsodes l'écrivent. A bien considérer les institutions économiques de Venise : le règlement des banques, les secours à l'industrie et au commerce, l'organisation des corporations et des maîtrises, le régime des colonies, lequel fournit à l'Angleterre un exemple libéral pour gouverner les siennes, la surveillance de la marine marchande, qui préparait une aide puissante à la marine militaire, on se trouve devant une série de problèmes, déjà résolus par le génie du peuple vénitien avant d'être posés dans les livres des économistes. Voyez, par exemple, la nature et la grandeur des discussions auxquelles donnent lieu l'ordonnance des banques et la surveillance à exercer par l'Etat sur leurs opérations (*). Le peuple ici n'attend rien que de sa propre inspiration et, dans les trafics, dans l'échange des monnaies, dans les applications du crédit, il a la conscience de développer des idées neuves et vraies. Les savants éprouveront dans la suite quelque difficulté à faire la démonstration de ce qui semble ne lui avoir coûté guère à concevoir et à exécuter.

A Venise la politique économique tient la place de l'économie politique ; et l'on y cultive, en attendant, la statistique, qui est avec l'histoire la science pouvant le mieux suggérer à l'homme d'état les mesures les plus efficaces pour les besoins du moment. Les récherches purement économiques font défaut ; mais les recherches statistico-économiques abondent et méritent le plus grand

(*) Lattes — La libertà delle Banche a Venezia, Milano, 1869. — La banque vénitienne fondée, dit-on, en 1157, jouissait d'un immense crédit. Au XIII.e siècle, le commerce des banques, auquel on donna sa forme moderne après la seconde moitié du XIV.e siècle, était devenu très-important et s'était fort repandu. En 1246, le pape Innocent IV déposa à la banque vénitienne la somme de 2500 marcs d'argent.

éloge. Si Venise a peu d'economistes, elle est riche en hommes d'état, qui, par devoir et pour s'acquitter de leur charge, s'entretiennent magistralement sur des matières d'économie civile. Les relations des provéditeurs de la terre ferme et des ambassadeurs à l'étranger, (*) l'ouvrage de Marin Sanudo Torsello, écrit en 1306 (**), les harangues prononcées par le doge Thomas Mocénigo au Sénat, celle surtout, vraiment admirable, où il expose avec la plus grande précision « la balance du commerce maritime et terrestre (***), » actif et passif entre les états de Venise et les nations étrangères, le discours de Thomas Contarini fait au Sénat le 28 décembre 1584, dans lequel l'orateur se montre contraire à la banque publique et favorable aux banques privées, (****) — tous ces documents prouvent combien les Vénitiens étaient avancés dans les sciences économiques. Si Pierre Verri

(*) Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato publicate e annotate da Eugenio Albéri. — Firenze, 1839.

(**) Dans cet ouvrage, intitulé *Liber secretorum fidelium crucis*, Marin Sanudo Torsello, dont le but est d'exciter la chrétienté à entreprendre une nouvelle croisade, indique les moyens de la réaliser, les chemins à suivre, les lieux à attaquer, leurs produits, leur population. Parmi d'autres remarquables renseignements, on y trouve la minutieuse énumération des diverses branches de commerce, unissant l'Occident à l'Orient, et l'on y parle du projet grandiose d'un système *continental* pareil à celui que, dans les premières années de notre siècle, Napoléon imagina au détriment de l'Angleterre. — Quadri, — storia della Statistica dalle sue origini fino alla fine del sec. XVIII. pag. 96. Venise, 1824.

(***) Pecchio — Storia dell'economia pubblica in Italia, pag. 11 Lugano. 1849. Blanqui — Histoire de l'économie politique, vol. 1 p. 270. Paris 1860. Gebhardt — Les origines de la Renaissance en Italie, p. 234. Paris, 1879.

(****) Lattes — ouvr. cité — Errera, Storia dell'econom. politica ne i secoli XVII e XVIII. p. 54 — Venezia, 1877. — Rota, — Storia delle Banche, p. 119. — Milano 1874.

avait vécu dans nos lagunes il n'aurait pu répéter ce qu'il dit en 1763 au sujet de l'état de Milan, « que personne n'avait encore rien écrit sur le système politique et économique de cette province ; » et en 1768 « que les faits de l'économie politique de l'Etat de Milan étaient restés dans l'obscurité la plus impénétrable jusqu'à ces dernières années. » A Venise, au contraire, on comprit, et bien avant les autres pays, que la connaissance exacte des faits économiques doit précéder toute recherche scientifique des faits mêmes, et l'on fit tous ses efforts pour acquérir cette connaissance, et pour qu'elle fût, autant que possible, rigoureusement vraie et complète.

L'anagraphe se pratiquait dès le commencement du XIVe siècle, et nous avons le recensement de 1338 des habitants de la capitale propres aux armes : ils montaient à 40,000 individus de vingt à soixante ans (*). A la même époque rien de pareil ne s'était fait à Florence, où nous voyons Villani évaluer approximativement la population de l'Athènes italienne à 90,000 âmes, d'après la consommation du pain. A Milan, ce n'est guère, qu'au XVIIIe siècle qu'a eu lieu le premier recensement. Le cadastre a été renouvelé à Venise en 1425, mais il paraît que son origine remonte à 1171, juste à l'année où la République commença à imposer des droits sur les immeubles et où elle institua la banque des prêts, c'est-à-dire la banque publique de l'Etat (**). Et cela tandis que seulement en 1498, s'achevait le premier cadastre régulier de Florence et en 1506 celui de sa banlieue (***) ; tandis que le recensement, qui était en vigueur dans la Lombardie, sous

(*) Quadri — ouvr. cité, p. 100.
(**) Id. ibid. p. 101.
(***) Id. ibid. p. 116.

Charles-Quint, avait pour base la consommation du sel ou les logements de la cavalerie du siècle précédent (*).

Quant aux institutions économiques, Venise ne le cède à aucun autre pays. Déjà en 1517 (**) nous trouvons ici les cinq *savi alla mercanzia,* magistrats spéciaux préposés aux mesures à prendre pour le commerce et la navigation; l'institution des consuls existe dès l'an 1117, Théophile Zeno étant allé en Sorie revêtu de cette charge (***); et combien d'autres magistratures ayant pour but l'exercice régulier du commerce et de l'industrie ! (****). Ici partout des surveillants surveillés des banques, dont la première fut fondée en 1171; ici enfin, pour ne pas trop nous étendre, des expositions de marchandises dès le XIII.e siècle.

L'autorité sociale qui fixe les rapports des hommes entre eux et avec l'Etat, et que nous avons dès l'abord étudiée, avait été merveilleusement organisée. C'est à l'équité de ses lois que la République est redevable du respect dont elle jouit pendant si longtemps: la vie de Venise s'y développe avec majesté, elles sont la régle et le frein de ses mœurs. Les premières lois furent réunies, au temps de Jacques Tiepolo (1229) en un corps de statuts, qui dans les siècles suivants a été soigneusement refondu et augmenté. Le droit fut l'objet d'études longues et réitérées de la part du gouvernement et d'une foule d'hommes éminents, jusqu'à ce qu'en 1678 le comte Marin Angeli, après dix années de labeur, eut ordonné la série de divers titres, sous lesquels les lois devaient être méthodiquement rangées.

(*) Quadri — ouvr. cité, p. 101.
(**) Crotta — Mém. p. 184.
(***) Id. ibid. p. 137.
(****) Errera — ouvr. cité p. 48.

Toutefois le principe d'après lequel la coutume, non seulement devait servir à interpréter et à compléter la loi écrite, mais qu'elle pouvait même la modifier et la détruire, était toujours en vigueur. Manin a donc eu raison de dire (*): que l'on aurait une idée bien imparfaite et inéxacte de la législation vénitienne, si on ne l'étudiait que dans les seules lois écrites. Quoi qu'il en soit, pour ce qui regarde la partie civile et commerciale, elle constituait un véritable progrès sur celle des autres états. Mais ce qui était encore plus admirable que les lois, c'était la manière dont elles étaient appliquées; c'était l'égalité d'âme et l'honorabilité sans tache des magistrats.

Aujourd'hui que l'élément de conciliation a tant perdu de sa force dans les causes importantes, on doit trouver digne de remarque cette disposition du code de Venise, d'après laquelle les contestations entre parents devaient être jugées par quatre arbitres; on les appelait des *confidents* et, lors qu'il était unanime, leur jugement ne pouvait donner lieu à aucune réclamation (**). Une autre disposition non moins remarquable est celle qui interdisait au fils de plaider contre son père, si trois au moins des quatre *confidents* n'avaient reconnu la légitimité de sa prétention, qui était ensuite jugée par de nouveaux arbitres.

Quant au barreau, il est vrai que l'avocat vénitien n'a jamais eu, aux temps de la République, une réputation particulière d'éloquence et de savoir, mais le tableau que nous en a tracé Goldoni dans l'immortelle comédie qui porte ce titre, n'en est pas moins digne de considération.

« Je voyais, » dit le même écrivain dans ses Mémoires « qu'il n'y avait pas à Venise de condition plus

(*) Della giurisprudenza veneta, pag. 17.

(**) Cette institution porte la date du 26 mai 1555.

lucrative ni plus estimée que la profession d'avocat. Un noble de Venise, un patricien de la République, qui ne daignerait pas être négociant, banquier, notaire, médecin ou professeur d'université, embrasse la profession d'avocat, l'exerce, et donne le titre de confrères aux autres avocats. » En effet, entre toutes les professions libérales, celle d'avocat était la plus honorée et la plus avantageuse. On en permettait l'exercice à celui qui était né dans la ville dominante ou dans les Etats qui lui étaient soumis, mais il devait prouver qu'il y avait fait un séjour de dix ans. L'exercice en était également permis aux étrangers, qui, pendant le cours non interrompu de trois lustres, avaient fixé leur demeure à Venise (*). Jusqu'au milieu du XVI.e siècle (1537) le barreau était une carrière ouverte aux ecclésiastiques; mais depuis cette époque ou leur refusa même la qualité de Consultant. D'après des lois fort anciennes les pupilles, les veuves et les pauvres avaient droit à la protection gratuite de leurs intérêts, sous la direction des magistrats. Le gouvernement nommait, pour la défense des prisonniers, deux avocats, qui, devant la Quarantie Criminelle, plaidaient leur cause, en présence du peuple, qui avait toute liberté d'y intervenir (**). Seulement pour les affaires criminelles, ressortissant au Conseil des Dix, la Défense, qu'on ne refusait jamais, devait être faite par écrit. Les imputés, quel que fût le tribunal qui dût les juger, fût-il même le Conseil des Dix, avaient le droit de choisir pour les défendre deux avocats, aux-

(*) Hors de Venise, le doctorat était une condition nécessaire: ce qui explique pourquoi c'était déjà une garantie que de tenter la concurrence dans la métropole. Il n'en était pas de même dans les pays moins importants.

(**) Ils étaient appelés les *Avocats nobles des prisonniers*. Ces fonctions étaient un échelon vers les hautes charges de l'Etat, comme à Rome au temps de la République.

quels, selon les cas, on en ajoutait deux autres tirés au sort. Il y avait encore, avec le titre de *ordinari,* des avocats, appartenant tous à la caste patricienne, attachés aux tribunaux appelés *cours,* c'est-à-dire au *Proprio,* au *Forestier,* à la *Petizione,* au *Procurator* et au *Mobile.* Jusque au XIV.e siècle aucune cause ne pouvait être plaidée sans les avocats ordinaires; mais, dans la suite, ce privilége, s'il ne fut pas abrogé, tomba en désuétude, exactement comme il arriva à Rome, quand les *actions* ou formules sacramentelles furent abolies. Cependant, au XVI.e siècle on fixa le nombre de ces ordinaires jusqu'à 24 pour les Cours et jusqu'à 6 pour les magistrats à Rialto, et les parties avaient la faculté du choix. Mais la plupart d'entre eux, n'ayant souci que de leurs honoraires, se contentaient de leur titre et ne plaidaient jamais, laissant ce soin aux *sollecitatori* (solliciteurs), dits communément *intervenienti,* qui étaient de jeunes avocats n'appartenant pas à la noblesse. Jusqu'à 1530 l'avocat fiscal était un seul, paraît-il: il y en eut plusieurs dans la suite, qui étaient confirmés par la Quarantie criminelle et payés par le Gouvernement. Nous ne devons pas négliger de dire qu'aucun état ne devança Venise dans l'institution du Ministère public. Cette institution y remonte au XIII.e siècle et fut connue sous la dénomination d'avocats de la Commune *(Avvogadori del Comune)* (*). Nous ne devons pas non plus passer sous silence qu'un ordre législatif inférieur, celui des *Fanti* et des *Comandadori* laissa un souvenir des plus honorés. Les premiers étaient chargés de publier les lois, d'enregistrer citations et mandats, et de faire toutes intimations et avertissements; les seconds, bonnes gens, issus

(*) Sclopis — Storia della legislazione italiana, vol. II cap. 6 e passim.

du peuple et façonnés à l'antique, élevés dans de sévères principes moraux, ayant le culte des traditions sacrées, exerçaient leur ministère avec une probité si stricte que jamais, dans un si long espace de temps, on ne put les prendre en défaut. Leurs registres, petits mémoires informes et grossiers, où ils consignaient les conventions et les pactes conclus entre les parties, et qu'on appelait des *paroles de volonté,* étaient tenus avec la plus scrupuleuse exactitude. Aussi étaient-ils l'objet du respect universel. Leur ministère, grâce à l'épreuve honorable et solide des siècles, était devenu un véritable culte pour le peuple comme pour les patriciens.

Si, comme nous l'avons déjà dit, le barreau vénitien, malgré ses mérites et ses avantages, n'atteignit pas la hauteur à laquelle lui donnait droit l'autorité qu'il exerçait, nous croyons pouvoir l'attribuer à une double cause: la première reconnue par d'autres écrivains, la seconde que nous allons indiquer pour la première fois. Il est étonnant, en effet, comme l'observe Andrès qu'un état libre et florissant qui a produit tant d'hommes d'état éminents et tant d'habiles diplomates n'ait rien laissé d'excellent dans les annales du barreau. Andrès, de même que Collini et M.re Zanardelli tout récemment (*), en accusent l'emploi du dialecte, qu'ils estiment peu propre à la gravité de l'éloquence. Nous croyons plutôt que cette infériorité est due à la négligence de l'étude du droit romain, qui est et sera toujours, quoi qu'on en dise, la source la plus précieuse, la base la plus sûre, la synthèse la plus admirable de la science juridique. On sait qu'à Venise le droit romain n'avait pas autorité de loi, mais de simple doctrine, en tant qu'il concordait avec les maximes de la justice naturelle et de l'équité. On ne l'en-

(*) L'avvocatura, Roma, 1879. pag. 41.

seignait qu'à ce titre dans l'université de Padoue et dans les autres écoles de droit (*). Il est juste cependant de dire que les écrivains ne s'accordent pas tous dans une appréciation peu favorable des tribunaux de Venise. Le comte Frédéric Sclopis, le savant historien des législations italiennes, n'hésite pas à écrire, après en avoir exposé la marche et les usages, que « le barreau vénitien eut une longue et brillante célébrité » (**). Goethe, séduit et fasciné par l'éloquence de nos avocats, en fait dans ses voyages en Italie, une description dramatique et prestigieuse. Paravia exalte aussi avec beaucoup de chaleur l'*Eloquence des Vénitiens* (***). Dernièrement un des nôtres, examinant un recueil de discours, en prend occasion pour parler du barreau de Venise, non seulement avec l'indulgence de l'amitié, mais avec l'enthousiasme de l'admiration (****). Il loue beaucoup les harangues de Pierre Badoaro, de Navagero, de Foscarini, de Frangipane et d'autres. Mais pour revenir à la législation celle-ci était de nature à satisfaire complètement une population à tel point jalouse de ses droits et avide de jugements équitables, qu'elle avait pour devise : *pane in piazza e giustizia in palazzo* (du pain au marché et justice au palais).

Nous ne pouvons pas, et d'ailleurs cela serait peu conforme à l'esprit de notre ouvrage, résumer toutes les dispositions des lois vénitiennes d'ordre civil ou commercial (*****). Nous nous bornerons à passer en revue les di-

(*) Manin — ouv. cité, p. 17.
(**) Sclopis — v. 2. p. 562.
(***) Torino — 1855.
(****) Giuriati — Arte forense, p. 28. Torino 1878.
(*****) Ce résumé, du reste a été fait avec perspicacité par Manin dans le livre que nous avons rappelé : et une nouvelle synthèse se-

spositions essentielles et, par de courtes comparaisons avec la législation actuelle, nous en ferons ressortir plus sûrement la valeur.

Pour ce qui concerne les personnes, les fils légitimes étaient sous la puissance paternelle. A seize ans accomplis, leur père les pouvait émanciper ; une simple déclaration par devant notaire suffissait.

La recherche de la paternité n'était pas interdite aux enfants illégitimes. Le bruit et la voix publique avaient la valeur d'une preuve irréfragable.

Dans la divergence actuelle des opinions sur le droit de l'enfant naturel à avoir un père même devant la loi, cette disposition doit paraître d'une bienveillance excessive. Les enfants naturels étaient à la vérité exclus de la noblesse ; ils ne pouvaient pas posséder des biens féodaux ; ils n'étaient pas successibles dans les fidéicommis ; mais ce n'était pas un frein suffisant. La voie du scandale restait toujours largement ouverte, et sans doute les cas où l'on en profita n'ont pas dû être rares. Il est surprenant aussi qu'on ait si peu fait usage de l'adoption, bien que l'histoire rappelle celle des Cathérine Cornaro et de Bianca Cappello par la République. L'adoption ayant pour but surtout dans les premiers temps, de ne pas laisser s'éteindre des noms illustres et de familles considérables, il semblerait qu'une république éminemment aristocratique, oligarchique même plus tard, dût avoir un culte plus grand pour une institution qui supplée à la nature marâtre et qui ne peut certes pas recevoir d'application (ou seulement dans une mesure bien restreinte) de ceux que la fortune a moins favorisés. On

rait l'inutile répétition d'un ouvrage distingué, quoique trop circonscrit.

ne peut expliquer ce phénomène qu'en supposant que ces hommes, si jaloux de la grandeur de leurs maisons, ne voulaient pas en étendre le prestige au delà de leur descendance effective.

Il y avait, en revanche, une coutume fréquente à Venise: c'était celle des enfants pauvres (*figliuoli d'anima*), qu'on recueillait par charité dans les grandes familles, auxquelles rien ne les attachait que le seul lien de la bienfaisance.

Le père devait à sa fille qui se mariait une dot proportionnée à sa condition. Dans l'impuissance du père, c'était à la mère ou aux ascendants de pourvoir à la dot. Nous applaudissons d'autant plus à cette disposition que nous regrettons de ne pas la retrouver aujourd'hui dans nos lois nationales. Est-il prudent de ne compter que sur les sentiments naturels dans la soif de l'or et la fièvre de cupidité qui nous dévore? Il nous semble que la République vénitienne se montrait plus prévoyante.

C'était également une loi sage que celle qui condamnait la femme, séparée de son mari par les tribunaux ecclésiastiques pour crime d'adultère, à perdre sa dot au profit du mari et à ne pouvoir la recouvrer que si l'union s'effectuait une seconde fois. Nous ne pensons pas qu'il faille se servir de l'intérêt matériel pour inculquer la morale; mais quiconque connaît le cœur humain ne trouvera pas inutile le frein qui, même indirectement, force au respect de la moralité ceux qui s'en affranchiraient volontiers.

Pour ce qui concerne la propriété, nous ne nous étendrons pas sur la législation vénitienne, admirable à cet égard malgré ses imperfections et bien que plusieurs décisions nous doivent aujourd'hui paraître vexatoires, peu libérales et peu en harmonie avec le progrès des

autres parties du code. Telles, par exemple, les lois qui interdisaient aux sujets vénitiens d'acquérir des propriétés, sans la permission du Sénat, ou d'employer de l'argent à l'étranger. Telle aussi la défense faite aux Juifs et aux Infidèles d'acquérir des immeubles : ils n'avaient que le droit d'habitation *(casacà)* pour le temps où il leur était permis de demeurer à Venise Telle enfin, pour ne pas parler du reste, la prohibition de prêter sur gage, en faisant toutefois exception pour les Juifs, à qui le prêt de sommes déterminées était permis dans leurs banques au Ghetto. Cette prohibition devait naturellement faire recourir à tous les moyens pour éluder une loi économiquement impossible.

Quant au commerce intérieur, nous trouvons dignes d'être mentionnées les mesures qui se rapportent aux sociétés commerciales. On sait combien il est difficile de les régler de manière à faciliter l'emploi des capitaux dans les spéculations utiles, tout en empêchant les fraudes provenant de ces assemblées artificieuses où la responsabilité tombe justement sur celui qui est le moins apte à répondre.

Les Sociétés à Venise s'appelaient Compagnies; chacune d'elles était tenue de se faire enregistrer par le magistrat des *sopra banchi*. Le compagnon, tant qu'il était inscrit sur le registre, était solidaire de celui qui *dépensait son nom*. Il y avait aussi les sociétés que nous appelons en participation, et qu'ils appelaient *Colleganze* ou *rogadie,* dans lesquelles justement on donnait de l'argent à quelqu'un pour qu'il le fît valoir en son nom, et dans lesquelles les relations juridiques ne se formaient qu'entre les associés. Le gérant devait rendre compte de sa gestion au commanditaire, qui pouvait lui demander son serment, le bailleur de fonds n'étant responsable que jusqu'à concurrence de sa mise.

Un décret singulier fut celui que porta le Sénat en 1363 et qui défendait au marchand vénitien de noliser des navires étrangers pour charger des marchandises destinées au Levant. Un autre décret non moins protectionniste fut celui du 27 juin 1598, par lequel on défendit aux négociants étrangers de transporter du Levant des marchandises dans les Lagunes. La tentative de pousser le pays dans le chemin de la liberté, en instituant le *port franc,* commencée en 1658 fut abandonnée en 1689.

Pour ce qui regarde la procédure qu'on suivait dans la discussion des causes, elle était presque en tout conforme à celle que la législation italienne prescrit pour la discussion des causes devant les préteurs (*). Le défendeur comparaissait à l'audience fixée et faisait sa réponse; dans une autre audience le demandeur répliquait; et ainsi de suite, jusqu'à ce que, la cause étant instruite, les parties comparaissaient de nouveau devant le juge pour la discussion orale. On publiait ensuite l'arrêt. L'appel avait lieu, selon les cas, devant l'auditeur *ancien* ou *nouveau* ou *très-nouveau.* L'appel confirmait *(Spazzo di laudo)* ou cassait *(Spazzo di taglio)* le jugement, ou remettait la décision aux magistrats suprêmes *(intromessione).* Les magistrats suprêmes étaient ou le collége de XII, ou celui

(*) Nous avons sur les habitudes du barreau des mémoires dès l'an 1311 où un certain Jacques Bertaldo, chancellier ducal, écrivait son livre *La splendeur des coutumes de Venise.* Le procès inquisitorial était anciennement en usage à Venise : on chargeait de l'inquisition générale deux inquisiteurs que l'on choisissait tous les mois, et de l'inquisition particulière une junte que l'on chosissait d'abord de cas en cas, et ensuite de mois en mois. En 1539 les Dix choisirent parmi eux trois membres qui, sous le nom d'*Inquisiteurs contre les violateurs du secret,* et plus tard sous celui d'*Inquisiteurs d'Etat,* devaient rechercher et punir ceux qui trahissaient les secrets de la République.

des XX, ou la Quarantie Civile ancienne, ou la nouvelle, et ceux-ci prononçaient un *spazzo di taglio* ou un *spazzo di laudo* définitif. Mais où les débats prenaient une particulière importance, c'était devant la Quarantie. Chaque partie y avait, d'habitude, deux avocats. Pendant que le quatrième plaidait, il y avait souvent un cinquième avocat, dit l'*interrupteur*, qui avait la faculté d'interrompre pour rectifier des inexactitudes de fait ou de droit, et réfuter les nouveaux arguments. On comprend combien ces interruptions devaient être gênantes pour l'orateur. Mais justement pour cela, c'était toujours le plus habile qui parlait le dernier, et qui profitait des interruptions pour animer et colorer son discours, pour lui imprimer cette vivacité que l'éloquence tient de l'improvisation. Le temps était mesuré aux adversaires par de justes balances: une clepsydre, placée sur le bureau du juge, réglait la discussion.

Les lois étaient si bien faites et les magistrats si intègres, qu'il n'y avait à redouter ni clientèles, ni recommandations, ni intrigues. Le gouvernement était affermi dans la main d'une aristocratie énergique et forte, qui s'assimilait toutes les institutions politiques, sans toutefois mettre des bornes au développement de la pensée et de l'action du peuple. Aussi les ateliers se multipliaient sans cesse dans la ville, et la population, occupée à des travaux divers, y était riche et heureuse.

Dans les entreprises de guerre, dans les spéculations commerciales et les négociations diplomatiques, les Vénitiens étaient toujours animés d'un désir, d'un vouloir national. Ils étaient à la fois pleins de force et de courtoisie; doués du courage politique et militaire, aimant peu à se vanter, habiles autant que sévères en leurs délibérations et conseils, ils étaient souvent choisis pour

arbitres dans les contestations des peuples d'Italie. *Eamus ad bonos Venetos* était la formule, qui nous a été conservée par Romanin, dont se servaient les cours lointaines pour soumettre les causes difficiles aux juges de la République, appellée à ce titre par Botta la *République Sainte*.

On ne peut assez admirer en effet la sérénité de jugement des Vénitiens, si l'on songe qu'il n'y avait pas de péril si pressant qui pût les troubler. Durant la guerre de Chioggia, on discuta devant le Sénat, entre autres choses, la question monétaire (*).

Quel glorieux exemple que celui de cet Etat, qui, jamais, dans aucune circonstance, ne perdit ni le calme ni la dignité !

Ce qui distingue la politique des Vénitiens c'est, qu'on nous passe le mot, ce sentiment d'égoïsme sain, qui leur faisait tout rapporter à l'avantage ou au désavantage qui pourrait en résulter pour la République. Héritiers d'un sens pratique traditionnel, ils n'ont jamais rien sacrifié à l'idéalisme. De là ce je ne sais quoi de grandiose et de fort, si éloigné de la sentimentalité : cette volonté d'être craints et respectés autant qu'aimés.

Il ne faut pas croire pour cela qu'ils s'appropriaient la devise des césars romains : *crudeli oderint dum metuant,* non ; ils accordaient aux peuples qui les servaient avec fidelité la paix et un gouvernement presque exempt de charges ; et c'est justement à ces souvenirs de bonne administration que nous devons l'affection presque filiale dont Venise est encore l'objet sur les deux rives opposées de l'Adriatique. L'amour et la vénération du peuple pour la République, que même après sa chute, dit Manin, il appellait *notre chère mère*,

(*) Arch. di Stato — Misti Senato, n. 36 (1377-1381).

s' explique en grande partie par l' excellence de la législation et la droiture de la justice. Il existe peu d' exemples de petits états, qui, grâce à la sagesse de leurs conceptions politiques, aient gouverné un vaste territoire. De tels états peuvent être difficilement des démocraties, car pour dominer avec des forces bornées des territoires si étendus, il faut un esprit politique toujours à l' éveil, ou, pour mieux dire, l' absence de nouveautés dans la société civile.

Ce qui de nos jours ressemble à l' aristocratie vénitienne, c' est l' aristocratie anglaise dans ces dynasties d' hommes d' état, qui se transmettent l' art, les secrets et les traditions du gouvernement, de sorte que les personnes peuvent changer, mais jamais le principe et la pensée fondamentale. La raison politique, qui avait sa formule la plus rigoureuse et la plus claire dans ses rapports avec l' Eglise, exigeait que l' Etat fût indépendant de l' action théocratique. Mais la République avait tout d' abord compris que cela n' était pas possible dans un pays catholique, à moins de bien déterminer les rapports de l' Eglise avec l' Etat, au moyen d' un ensemble d' institutions sévères et d' œuvres pies.

De ces deux ordres d' idées découlaient les institutions ecclésiastiques de Venise. Venise était profondément religieuse, comme le témoignent la magnificence des églises et celle du culte; mais l' Etat, protecteur de la Religion, s' arrogeait sur elle une espèce de police. De là les lois pour circonscrire les mainmortes, la surveillance des églises et des couvents, la justice égale pour le clergé et pour les laïques, les *placet* et les *exequatur* sévèrement maintenus, l' exclusion des ecclésiastiques, même nobles, des fonctions publiques (*); de là, quand l' Eglise osait s' ériger

(*) Arch. di Stato — Libro d' oro. Leggi M. C. 23 settembre 1498.

en pouvoir civil indépendant en face de la République, la résistance ferme et virile de celle-ci, allant jusqu'à l'energie de fra Paolo Sarpi. Mais ce qu'il y avait de plus admirable dans cette politique, c'est quelle n'était pas un effet du hasard, mais le résultat des délibérations les plus profondes. La République ne se laissait jamais entraîner aux excès, et même en luttant avec le pontife, elle respectait la Religion, ne favorisait point le protestantisme, et savait séparer avec sagacité les choses temporelles de celles de l'esprit.

Dans ces conditions le peuple devait se sentir fier et heureux; s'il comparait ses lois à celles des autres Etats, il devait se considérer comme une des nations les mieux gouvernées de la terre: et, en effet, bien des pays autour de lui souhaitaient d'avoir un gouvernement pareil. Il devait jouir d'une grande aisance, à cause de la modération des charges et de la grandeur de l'Etat, où les corruptions ne pouvaient pas être fréquentes. Car dans les aristocraties, les nobles qui administrent aussi la justice, sont placés dans des conditions sûres et indépendantes, et, tant que les passions politiques n'entrent pas en jeu, l'administration de la chose publique et de la justice est relativement intègre.

Le peuple vénitien devait enfin éprouver cette complaisance que donne la conscience de la force; car, à côté du réspect pour la Religion, il y avait chez lui le culte de la science, tandis que dans les autres contrées de l'Europe on défendait et comprimait toute liberté de pensée.

CHAPITRE II.

Nouvel âge et nouvelles idées —
Aspect de la ville.

Le moyen-âge n'était plus. La philosophie remplaçait la scolastique, la chevalerie passait de mode et, dans la lente disparition des idées féodales, à travers les révolutions de la pensée préparant au XVIe siècle la société moderne, rayonnait plus beau l'idéal de l'art (*). Une grande transformation s'accomplissait ; la mollesse orientale adoucissait de plus en plus les mœurs ; l'amour de l'étude, le luxe et le faste des ornements finissaient par triompher de la vieille austérité On courait après tout ce qui console ou réjouit la vie, on rouvrait les sources éternelles de l'art. Mais la culture faisait en Italie oublier le sentiment national ; les tyrans s'étaient élevés

(*) Nous nous rangeons à ces opinions par ce qu'elles répondent la plupart à nos idées, quoique nous sachions que beaucoup d'illustres penseurs donnent à ces faits une interprétation différente, et qu'ils pensent que l'âge moderne est, en grande partie, le prolongement, la continuation inconsciente du moyen-âge. Auguste Comte, mieux que personne, avec une haute indépendance d'idées et un profond savoir, a démontré l'influence bienfaisante du catholicisme sur la société du moyen-âge, sur la raison humaine et sur la civilisation moderne. (Cours de phisolophie positive, vol. V. leç. I, IV, Paris, 1864).

sur les ruines des libertés communales. L'Espagne, la France et l'Allemagne choisissaient la péninsule pour y vider leurs querelles, et les luttes entre les empereurs et le pape s'apaisaient un instant pour renaître plus terribles.

Au milieu des troubles de l'Italie, Venise jouissait d'une florissante et glorieuse indépendance, d'une civilisation enviable, et l'art faisait des lagunes sa demeure préferée. On ajoutait chaque jour à la ville de merveilleux embellissements; les palais peints par les grands maîtres de l'art, commençaient à se mirer dans les eaux du Grand Canal. Philippe de Comines, ambassadeur de Charles VIII en entrant à Venise en 1495 s'écriait ébloui: « Les galées passent à travers du Canal Grand et y ay « veu navire de quatres cents tonneaux au plus près « des maisons: et est la plus belle rue que je croy qui « soit en tout le monde, et la mieulx maisonnée, et va « le long de la ville. Les maisons sont fort grandes et « haultes, et de bonnes pierres, et les anciennes toutes « painctes; les aultres, faites depuis cents ans, toutes ont « le devant de marbre blanc, qui leur vient d'Istrie, à « cent mils de là, et encore maintes grant pièce de porphire « et de serpentin sur le devant.... C'est la plus triom- « phante cité que j'aye jamais veu et qui plus fait d'hon- « neur à ambassadeurs et estrangiers, et qui plus soige- « ment se gouberne, et où le service de Dieu est le plus « sollempnellement fait (*). »

Sur la place de St. Marc bourdonnait une foule heureuse et gaie: la lumière de notre soleil se réfléchissait sur les pierreries, les ors, les étoffes venues d'Orient. On recherchait les divertissements élégants, et non plus

(*) Mémoires de Comines, l. VII, ch. 18.

les luttes violentes, mais les passes d'armes courtoises. Cependant l'activité ne languissait pas, la vigueur des passions égalait celle des idées, la Religion communiquait à l'Art une force nouvelle, et la richesse de la poésie s'harmonisait avec l'abondance des biens matériels. On trouvait dans les familles la chaleur et la pureté des sentiments; dans les assemblées, la maturité d'esprit et le sens pratique. A la fin du XIVe siècle, Venise n'avait plus à craindre ses deux puissantes rivales: Gênes et Pise; et, déjà maîtresse absolue des mers, tandis que l'Italie était en décadence, elle atteignait le comble de la prospérité et devenait un des Etats les plus puissants de l'Europe.

Le milanais Pierre Casola, dans son *Voyage à Jérusalem* (*), nous a laissé un court, mais exact tableau de Venise au XVe siècle. Casola assure « qu'il n'est pas possible de dire ni d'écrire pleinement quelle est la beauté, la magnificence et l'opulence de la ville de Venise » et il ajoute naïvement qu'il rend ce témoignage à la vérité « et non pour capter la bienveillance des Vénitiens ». L'écrivain milanais vante la propreté des rues, la splendeur des édifices, parmis lesquels le palais ducal, le plus beau d'Italie, œuvre merveilleuse pour ses ornements de marbre et d'or, pour ses salles tapissées de tableaux célèbres et de tentures si précieuses « qu'on ne peut se rassasier de les regarder. » Puis il décrit les places *longues et spacieuses,* et la *multitude des marchandises,* et les magasins innombrables, et les boutiques de draps, de soie, de tapis et de fourrures. « Quant à l'abondance des victuailles, je porte témoignage qu'à mon avis il n'y a pas de ville plus abondante en Italie » et

(*) Viaggio di Pietro Casola a Gerusalemme — Milano 1865, p. 6.

l'on dirait qu'il reste confondu par le nombre des boulangers, des marchands de fromage, de volaille, de poisson, et par la profusion des vins muscats, de Roumanie, de Malvoisie, etc. Casola, pendant son séjour à Venise, visita plusieurs monastères et églises, et après avoir vu, dans les îlots qui couronnent la cité, le couvent de Ste Hélène des Camaldules, de St. Antoine de l'ordre de Mt. Oliveto, de St. Cristophe *degli Eremitani,* de St. Georges Majeur, de St. André, et dans la ville, ceux de St. François des Vignes, de St. Marie des Serfs, de la Charité, etc., après avoir enfin admiré l'église de St. Pierre, celle de St. Marc ornée de mosaïques, celle des Ss. Jean et Paul, une espèce de *panthéon pompeux,* il conclut que même à Rome il n'a pas vu *autant de belles églises.* L'admiration de Casola ne garde plus de mesure lorsqu'il vient à parler des fours de verrerie de Murano, égayé par de riants jardins, et de l'Arsenal, où il lui sembla qu'étaient déposées « toutes les munitions du monde pour armer des galères. »

Venise excite la même admiration enthousiaste chez un autre voyageur étranger du XVe siècle. Frère Félix Faber d'Ulm déclare que Venise est la plus belle et la plus précieuse entre les villes qu'il a visitées, soit dans la chrétienté soit dehors. La stupeur l'empêche de décrire dignement les grands et nombreux édifices, et notamment le palais des Doges. La foule se presse dans le rues: qui traite d'affaires dans les magasins, qui s'embarque ou débarque, qui travaille dans les ateliers. Les patriciens se promènent dans leurs robes splendides, pareils à des évêques. On prend le plus grand soin de l'éducation des enfants; le gouvernement ne permet point la moindre concussion; dans l'Arsenal la grandeur des ouvrages s'unit à une prodigieuse rapidité; partout la fermentation

du travail et la joie du bien-être. « Mirum est videre, » dit le moine en son grossier latin, « multitudinem navium onerarium continue intrantium et exeuntium (*). »

La place de Rialto, rendez-vous non seulement de tous les négociants mais aussi des patriciens, se décorait au XVe siècle d'une grande colonnade ornée d'une mappemonde, où étaient indiqués les chemins parcourus par le commerce de Venise (**). Les rues étroites et boueuses s'amélioraient ; les chevaux y galopaient encore, mais plus rarement (***), et les écuries du doge Michel Steno étaient les plus belles de l'Italie. On peut dire hautement que Venise, à cette époque, tenait en tout le premier rang.

Dans cette periode qu'on appelle la Renaissance, et qui embrasse tout le XVe siècle, c'est à Venise que le génie italien éclata dans sa vigueur. Ce fut alors que, dans toute l'Italie, on restaura les formes esthétiques de l'antiquité gréco-latine, et que la renaissance païenne illumina de ses rayons les marbres, les toiles, les livres. Sans doute quelques éléments nécessaires au développement de la civilisation ne manquaient pas au Moyen-âge,

(*) Faber frater Felix, Evagatorium terræ sanctæ, Arabiæ et Egypti. Stutgartiæ, 1849.

(**) 1459, mai 31. « Eodem die terminatum fuit per suprascriptos consiliarios, quod in muro novo construendo ponantur et giungantur istoriæ depictae in veteri muro pro ipsius istoriae memoria antiquitatis construendaque, antequam ipse murus in quo pictae sunt diruatur excipi et accopiari debeant, ut in muro novo ipsemet instaurari, et depingi possint. Et similiter reficiatur descriptio orbis sive Mapamundus, qui in medio ipsarum picturarum extare consueverat. Quæ terminatio etiam committatur præfatis provisionibus salis ut eam exequi debeant. » (Arch. di Stato. Senato terra, IV, 108).

(***) Arch. di Stato — Signori di notte al Criminal, Registre des procès, num. 5, 3 mai 1365. — Compilazioni delle leggi Busta 303. p. 29 Août 1392.

mais pendant la Renaissance, les lettres grecques, faisant leur entrée en Occident, commencent une ère nouvelle; et l'antiquité ressuscitée et le nouvel esprit italien, se pénétrant l'un l'autre, emportent avec eux toutes les idées antérieures (*). La science elle-même fut renouvelée par l'érudition. Les Grecs, qui en 1438 étaient venus à Florence traiter des questions de théologie, se réfugièrent en Italie, après la prise de Constantinople en 1453, y apportant beaucoup de livres classiques et enseignant la méthode de les interpréter et de les commenter. Ces Grecs fugitifs alimentèrent, mais ne créèrent pas le culte du passé, restauré déjà par le Dante, Pétrarque, et Boccace. La Renaissance, inaugurée par les écrivains du XIVe siècle, est une œuvre tout italienne. La péninsule fut bientôt envahie par une espèce de fanatisme érudit: on chercha les trésors de l'art grec et romain, on répandit les livres, et la découverte d'un écrivain grec ou latin valut presque, dit Tiraboschi, la conquête d'un royaume. La littérature demandait des règles à la tradition; et l'amour de l'antique égayait la rêveuse solitude des savants, régnait dans les palais, dans les cours, en tous lieux. La république de Lucques envoyait au duc Philippe Maria de Milan, en témoignage de gratitude, deux manuscrits; Cosme de Médicis à Alphonse, roi de Naples, comme gage de paix, un Tite-Live; Ludovic le More lui-même écoutait la lecture des classiques et faisait des vers latins. A Venise Jacques Foscari, les Barbaro et plusieurs autres avaient la réputation de savants collectionneurs de manuscrits; et plus d'un capitaine d'armée se reposait des travaux de la victoire dans l'étude ardente des sciences et des lettres.

(*) Burkhardt — La civilisation de la Renaissance en Italie, III part. p. 231.

On inaugura les académies, centre du savoir, et, après la moitié du XVe siècle, le Ficin et Laurent de Médicis en fondèrent une à Florence, qu'ils nommèrent l'Académie platonique et que ne tardèrent pas à imiter à Naples Antoine Beccadelli de Palerme et à Rome Pomponio Leto. L'imprimerie, découverte en Allemagne, devenait en peu de temps un art italien et atteignait son apogée à Venise. La peinture, qui s'élevait à des hauteurs admirables, ne suivait plus les inspirations d'un idéalisme mystique, mais elle retraçait la nature vivante et la beauté terrestre. Séduite par les enchantements de l'art, l'Italie oubliait son avilissement politique, et l'Arioste souriait, Fiorenzuola et Doni peignaient avec charme les mœurs licencieuses, tandis que, singulier contraste ! Jérôme Savonarole méditait dans la tristesse de son âme et tonnait contre le luxe et les arts.

Mais tandis qu'ailleurs le soleil de la liberté se couchait et que la nuit tombait sur la patrie, à Venise, la vertu, la sagesse civile et l'art brillaient encore à leurs zénith.

Le dernier discours du vieux doge Thomas Mocenigo, n'est pas seulement un tableau des rentes de la République, c'est aussi une vue, une prophétie mélancolique de l'avenir. Le vieux prince, après avoir de son lit de mort (1423) énuméré les divers genres de commerce, la force et le nombre des vaisseaux, la qualité et la quantité des industries et les richesses des citoyens, finit en exhortant chaudement les conseillers à veiller sur les destinées futures de Venise et à ne pas nommer doge François Foscari, homme audacieux et ambitieux, prêt à tout risquer, imbu d'idées nouvelles et dangereuses.

En effet, vers la fin du XV siècle, ce merveilleux mouvement commercial subit un temps d'arrêt, et la dé-

couverte de l'Amérique et le passage du Cap de Bonne Espérance, qui font prendre au commerce une autre route, enlèvent à Venise les gros profits. Dans le comble de la prospérité on entrevoit quelque indice de décadence ; le luxe, l'élégance fastueuse diminuent l'activité, et peu à peu l'aristocratie abandonne au peuple le commerce et l'industrie pour ne s'occuper que de politique.

La fin du XVe siècle marque le degré le plus élevé, non pas de la puissance vénitienne, mais de cette splendeur factice qui renferme les germes de la corruption et de la décadence. Un patricien de Venise se plaignait dans le siècle suivant, d'avoir vu s'introduire de son temps *trois mauvaises habitudes;* la flatterie et les cérémonies, le luthéranisme et la débauche (*). Cependant une vie intense continue à fermenter dans la ville, un je ne sais quoi de théâtral et de grand, de voluptueux et de fort, une pompe de magnificence qui étonne l'esprit. Dans le port et les larges canaux les galères superbes se balancent avec leurs énormes lanternes, tandis que les gondoles et les sérénades donnent à la ville un air d'aimable mystère. Les tournois sur la place de St. Marc se transforment peu à peu en représentation inoffensives, en assauts d'élégance, en luttes d'adresse plutôt que de force, et les vieilles armes ne sont plus qu'un objet de curiosité (**). On remarque partout une prodigieuse activité d'esprit ; l'audace et l'energie dans la vie politique n'ont pas encore disparu. Les nobles, soucieux toujours de l'Etat, cherchent à être utiles au public « aspirant sans cesse aux légations et aux magistratures, n'épargnant ni peines ni dépenses pour les obtenir ou les exercer. Ajoutez à cela

(*) Cornaro — Trattato della vita sobria. Padova. 1558, pag. 2.

(**) Jacques Foscari — le fils malheureux mais non pas innocent du doge était un passionné collectionneur d'armes.

qu' ils respectent les plus âgés, qu' ils applaudissent les meilleurs d' entre eux et qu' une salutaire émulation donne lieu à d' honnêtes débats, dont on recueille utilité et plaisir sans qu' il y ait à craindre qu' ils dégénèrent en tumultes civils et causent dommage ou scandale à la ville. » Ainsi en 1565, écrivant à messire Camille Paleotto, s' exprimait Salvago, qui visitait cette ville, refuge des libertés italiennes et rendez-vous des plaisirs (*). Plus tard, les nouvelles conditions du commerce, les acquisitions en terre ferme, la ligue de Cambray ébranlent fortement la République; mais elle peut encore, avec les trésors accumulés du passé, réparer ses pertes et oublier au sein des splendeurs les menaces de calamités plus graves.

(*) Ritratto della vita civile dei Veneziani nel 1565. Lettre à Camille Paleotto. Pise, Nistri, 1879.

CHAPITRE III.

La renaissance — Les humanistes et les Académies — Les jardins de Murano et les villas de terre ferme — Aristote et Platon — Leur influence sur la vie publique et privée.

La partie la plus noble de la vie privée des nations se manifeste dans la culture des sciences et des lettres. Aussi, nous étant proposés de considérer la vie de Venise en ces siècles sous tous ses aspects, nous allons tâcher de voir quels ont été l'amour et le talent de nos aïeux pour les lettres et les sciences.

Dans l'intervalle qui s'étend de la fin du XIVe siècle à la fin du XVe, les Vénitiens ont été le premier peuple d'Italie, non seulement pour leurs lois et leurs vertus militaires, mais aussi pour la hauteur à laquelle ils surent s'élever dans les lettres, dans les sciences et dans les arts.

Nous avons déjà vu combien étaient anciens les rapports commerciaux et les échanges d'idées et d'usages entre Venise et la Grèce. Un quartier de Byzance était destiné aux Vénitiens, et la colonie des Grecs était nombreuse dans les lagunes. Vers cette époque, leur doux idiome devint à la mode parmi les jeunes patriciens, qui l'apprenaient aux cours publics institués vers la fin du XIVe siècle. De cette manière la langue grecque, déjà connue par la pratique du commerce dans le Levant,

fut étudiée dans ses sources classiques. Des savants illustres de la Grèce, tels que Bessarion Chrysolore (*), Chalcondyle, Moschus, Sagundino, Lascaris et autres trouvèrent un aimable accueil à Venise, et de là ils surent faire mieux connaître à l'Italie et au monde le savoir et l'art de leur peuple classique. La renaissance de l'hellénisme sur le sol italien fut un des facteurs les plus puissants de la civilisation moderne (**). Dans ces deux siècles, où tout vit à Venise d'une vie prodigieuse, l'action alterne avec l'étude des lettres et les subtilités de l'esprit. On ouvre des écoles dans chaque sextier de la ville. Le Sénat favorise l'université de Padoue, *venuta per la Dio gratia in bona perfection,* en interdisant l'enseignement académique partout ailleurs et choisissant trois gentilshommes (14 mars 1514) qui « aient pour office d'être les Réformateurs de la susdite Etude (***). » Sous le doge André Gritti (1523) on y recrute les professeurs parmi les savant les plus célèbres d'Italie, assignant à quelques uns d'entre eux jusqu'à trois mille florins (****) par an. Dans l'université de Padoue les Vénitiens recevaient, déjà depuis deux siècles, cette sage instruction qu'ils devaient plus tard mettre en pratique dans les hautes fonctions civiles et dans les ambassades. L'université jouissait déjà d'une réputation européenne et les étudiants, dont le nombre alla jusqu'à 18.000 y accouraient des contrées les plus lointaines (*****). On comprend que tant

(*) En 1399 Chrysolore était appelè de Florence à Venise. Presque tous nos grands humanistes ont été ses disciples : Bruni, Poggio, Nicoli, Manetti.

(**) Gregorovius — Storia, etc. vol. VII l. XIII, cap. VI

(***) Sanudo — t. XXVII, c. 36.

(****) Riccoboni — De Gymnasio Patavino, lib. VI, cap. XX.

(*****) Les princes mêmes aspirèrent à faire leurs études à l'université de Padoue. Sanudo raconte que le 25 févr. 1524, on invita à

de jeunesse et une si grande exubérance de vie aient donné lieu à des rivalités et à des luttes, même armées, entre les élèves des différentes écoles, et quelquefois aussi entre étudiants et citoyens.

La *laurea* ou promotion au doctorat était une occasion de fêtes. Par exemple, le 17 décembre 1520 ce titre fut conféré avec beaucoup de pompe à André Priuli. Beaucoup de patriciens se rendirent à Padoue, et on servit un somptueux banquet dans le *Prato della valle* (le pré de la vallée). « Priuli, » continue Marin Sanudo, « était « logé dans le *Prà della valle* dans la maison Venier; « de sorte que le triomphe fut grand, et il donna à chacun « de ses promoteurs N. 8 une bague d'or et un cha- « peron de velours cramoisi (*). »

De larges libertés étaient accordées aux Réformateurs. Ils ne veillaient pas seulement au bon état de l'université, mais ils réglaient et dirigeaient l'instruction, exerçaient la censure sur tout ce qui s'imprimait dans les états vénitiens, et surveillaient les écoles, les académies, les galeries, avaient la garde des manuscrits précieux, etc. On ne négligeait dans l'éducation ni les exercices du corps ni le développement de la force et de la beauté. Dans une dépêche, en date du 10 janv. 1490 de l'ambassadeur milanais près de la République, on lit: « Hier est parti d'ici un prêtre, maître d'école, avec « trois jeunes garçons, dont deux sont gentilshommes et « l'autre est du peuple, qui savent danser avec grâce, « prêcher, rimer, et faire beaucoup d'autres belles cho- « ses (**). »

une fête dans la maison Dandolo « un frère du roi d'Angleterre qui étudie à Padoue. »

(*) Sanudo — t. XXIX, c. 384 tergo

(**) Arch. di Stato di Milano — Cart. Dip.

Dans la première moitié du XVe siècle, François Filelfo de Tolentino, Guarino de Vérone et Vittorino de Feltre, avaient fondé des écoles où accouraient les jeunes nobles qui désiraient s'instruire dans les langues grecque et latine; et dès les commencements du XVe siècle, Charles Zeno, le vaillant soldat, le vainqueur des Génois, avait ouvert sa maison, située à St. Augustin, à de doctes et agréables réunions. L'imprimerie fut introduite à Venise en 1468 et elle y fit de rapides progrès entre les mains de Jean et Vindelino de Spira, de Jenson, de Valdarfer, de André d'Asola et de beaucoup d'autres, mais plus particulièrement des Manuces. Alde fondait en 1495 une typographie grecque, qui acquit bientôt une grande réputation. Il mettait au jour Platon, Aristote, Plutarque, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Sophocle, Aristophane, Démosthène, etc. Doué d'esprit et pourvu d'études, animé par des pensées élevées et du désir enthousiaste de faciliter la diffusion de la culture grecque, Manuce fut une des figures le plus glorieuses de la Renaissance et un des plus nobles précurseurs de la civilisation moderne (*). Dans le dessein de publier les écrivains de l'antiquité, Alde rassembla autour de lui quelques hommes illustres, qui devaient l'aider dans son entreprise, et il institua une Académie dont les membres, qui dans leurs réunions conféraient en grec, s'occupaient surtout de la correction des textes classiques. Parmi les amis de Manuce, il y avait les savants Trifon Gabriello, Jean-Baptiste Ramusio et André Navagero, qui, pour fuir le bruit de la ville laborieuse, se rassemblaient souvent à Murano, petite île, délicieuse et solitaire, où il y avait des palais et des jardins, de vrais paradis terrestres « pour la douceur de

(*) Firmin Didot, Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise. Paris, 1875.

l'air et la beauté du site, dignes des nymphes et des demi-dieux (*). »

Cornélius Castaldi de Feltre composa un poème latin sur les jardins de Murano. Après avoir décrit l'île chère aux savants, le poète vante les agréments d'une villa où les frères Priuli

. . . . veniunt comitum semper dulci agmine septi.

Dans le jardin

In medio fons dulcis aquæ per concava ductus
Saxa, saporifero sinuosus murmure, in auras
Prosilit incertum Phydiæ, an ne Myronis an et sit
Fors utriusque labor; fontem amplum plurima circum
Fistula fundit acquas sinuoso e gutture lnycum;
Quatuor observant fontis latera ardua tygres.

— Prie les dieux — s'écrie le poète en s'adressant au lecteur — prie les dieux qu'ils te fassent la grâce d'être tout yeux et narines!

Nec modo te capient, atque haec in vota vocabunt
Narcissi, aut violæ, aut ridentes semper acanthi,
Vel sine fine etiam muscata rosaria: vel quæ
Gemmiferam Latio referunt donasse Damascum.

Ensuite:

. . . . . divite sylva
Exultant nivei flores nemus inter opacum,
Et mala e ramis nitentibus integra pendent
. . . . . .
Parte alia qua te læti demum exitus horti
Inter odoratas bene pexo crine cupressus,
Sensim dedaleas hilares inducit in aedes;
Suspicis ingentem caveam, quam ferrea texunt
Vimina, tercentum divisam ex ordine clathris.
Psittacus humana saepe hinc te voce salutat, etc.

(*) Calmo — Cherebizzi ec. Trévise 1661. liv. II.

Qu'ont de plus et de mieux les jardins appelés anglais ?

Navagero, dans ses lettres écrites d'Espagne à Ramusio, rappelle souvent le jardin de Murano, et il semble que rien ne lui tienne plus au cœur ; il veut savoir si on soigne les rosiers, si les lauriers sont grandis (*), et il se promet bien d'y passer encore de belles heures à son retour. « Navagero » disait Bembo dans une épître latine « n'excelle pas moins à cultiver ses amis que les lettres. Je me réjouis qu'il ait passé l'été dans ses jardins de Murano, car je ne doute pas qu'il ne cueille un fruit durable de ses heureux loisirs. J'apprends même que pour le récréer et l'abriter du soleil beaucoup de cèdres lui ont apporté de Benacus leur riant ombrage. » Je laisse aux autres les mitres et les couronnes : *rura mihi et rigui placeant in vallibus amnes* — répondait Trifon Gabriello au Sénat, qui l'avait proposé pour patriarche de Venise et évêque de Trévise. Dans ses villas de Bassano et de Padoue, mais plus souvent dans les jardins de Murano, il recevait Sperone Speroni, François Sansovino, Bembo, Jacques Zane, l'Arétin, Jérôme Molino et Bernard Tasso. A l'ombre paisible des treilles et dans la sereine clarté qui étincelait sur les eaux des lagunes, avec la perspective de Venise se détachant claire sur le fond bleu de l'horizon, ces *studieux*, comme le peuple même les appelait, lisaient les auteurs grecs et latins et discouraient sur l'art et la littérature.

Combien de limpides idées auront jailli dans l'esprit de Bembo, de Gabriello, de Navagero, à travers le feuillage vert des jardins, les lieux mêmes où aujourd'hui on respire la lourde atmosphère des sépulcres !

L'accadémie *della Fama* (de la Renomée) parvenait

(*) Naugerii — Opera omnia, Patavii, Cominus. 1518, p. 207

à une grande célébrité. Frédéric Badoaro l'avait fondée. Elle possédait une imprimerie que dirigeait Paul Manuce, une bibliothèque choisie, et pour le nombre des professeurs qui y enseignaient, elle pouvait se comparer à une université. Mais les dépenses excessives réduisirent Badoaro à de si misérables conditions pécuniaires qu'il viola les lois de l'Etat, en recourant à des princes étrangers, pour des secours d'argent, de sorte que le Sénat ordonna la suppression de l'académie et l'arrestation de son fondateur (*).

En 1550 on instituait l'académie des Pèlerins, qui avait deux imprimeries et une riche bibliothèque. Elle tenait ses séances tantôt dans les maisons des associés, tantôt dans les jardins de Murano ou de la Giudecca ou de St. Georges Majeur. Les Académiciens, du nombre desquels étaient Hercule Bentivoglio, Jason de Nores, Sansovino et Dolce, ne s'occupaient pas seulement de belles lettres, ils venaient en aide aux pauvres, recueillant et instruisant des enfants abandonnés, dotant des jeunes filles sans fortune, secourant des littérateurs indigents. Mais peu à peu l'energie intellectuelle s'affaiblit et, substituant à une simplicité originale un pompeux appareil, on tourmenta les idées pour les soumettre aux rigueurs de la forme. Toute naïveté disparut. Alors les académies se multiplièrent et prirent les dénominations bizarres de *gli Uniti* (Les Unis), *i Ricoverati* (les Réfugiés), *gli*

(*) Le duc de Brunswik passait alors une partie de l'année à Venise, dans le palais qui avait déjà appartenu aux Lorédan et qui appartient aujourd'hui à la duchesse de Berry. Pressé par le besoin, Badoaro eut recours à la bourse du duc. La chose resta secrète pendant quelque temps, mais Badoaro ayant manqué à ses engagements, le duc réclama auprès des Dix, qui firent un procès au patricien de Venise et supprimèrent l'Académie. Arch. di Stato. — Papiers secrets du Conseil des Dix.

Adorni (les Ornés), *gli Uranici* (les Uraniens), *i Riuniti* (les Réunis) *i Serafici* (les Séraphiques) etc. Les gentilshommes voulurent s'entourer d'érudits, non seulement dans les jardins de Murano, mais aussi dans les villes de terre ferme. Les tours crénelées furent au XVIe siècle remplacées par de riantes villas sur la Brenta, dans la Marche Trévisane et sur les collines du Frioul. Un écrivain français, qui joint à l'aménité du style la solidité de l'érudition (*), a décrit la villa Barbaro a Masér, œuvre de Palladio, décorée par Vittoria et peinte par le Véronèse. Le parc de la reine Catherine Cornaro à Asolo était renommé pour sa magnificence (**). Le florentin Antoine François Doni, esprit bizarre, dissertait sur la meilleure manière de bâtir, disposer et décorer les villas. La brochure de Doni est divisée en cinq chapitres, à savoir: villa pour prince ou de plaisance; pour gentilhomme ou de récréation; pour marchand ou d'épargne; pour artisan; et enfin pour paysan ou d'utilité. Faire de la campagne un lieu de rendez-vous agréables et instructifs était devenu le vœu général: on allait chercher à l'ombre des arbres l'oubli des soucis d'état et le repos des fatigues de l'étude. Un modèle de ces villas était le palais de François Morosini à Noale, où dans les prairies émaillées couraient des eaux limpides. Par une vaste et belle entrée on pénétrait dans une cour, où un portique à colonnes conduisait aux appartements bien disposés, avec des chambres pour les étrangers et une petite loge à larges fenêtres, nommée *Apolline* par les fondateurs de l'Académie *Pellegrina*. Là se rassemblaient les acadé-

(*) Yriarte — La vie d'un patricien de Venise au XVIe siècle. Paris, Plon, 1874.

(**) Crico — Lettere sulle belle arti trivigiane, pag. 86. Treviso, Andreola, 1833.

miciens, souvent autour d'une table bien servie, pour raisonner sur la philosophie et l'art, ou pour chanter et faire de la musique ou pour passer le temps en jeux et divertissements (*).

Ces magnifiques villas étaient ouvertes aux étrangers de toute sorte, mais l'accueil le plus aimable y était réservé aux littérateurs.

Doni raconte les gracieusetés que lui prodigua Frédéric Priuli dans sa belle villa, où souvent des « esprits admirables » venaient se livrer à d'aimables causeries, à des lectures érudites, à des exercices de musique.

« La salle où tu te trouves, » écrit Doni « est immense, et les yeux n'y rencontrent rien qui ne fasse « plaisir. Les parquets sont des glaces polies; le plafond « doré et sculpté avec une grande variété de peintures « et de couleurs, les ornements d'une rare invention, les « tableaux du Titien peuplés de figures divines, les paysages des Flandres, peints à la fresque par de bons « maîtres flamands, te jettent dans la stupeur; les dossiers, « les draps d'or et de soie, les dais, les rideaux brodés et « ouvragés, les bois de lit fouillés, peints et ciselés, n'ont « pas leurs pareils. Les tapis d'une richesse extrême, les « linons, les oreillers et autres meubles sont aussi beaux « qu'il est possible de les imaginer (**). »

Mais au milieu de ces passetemps littéraires, les Vénitiens surent se distinguer dans les sciences et en particulier dans la philosophie. Les études avaient toujours été, du reste, un grand honneur: et, dès les temps les plus anciens, les nobles qui avaient obtenu le diplôme de docteurs, jouissaient de privilèges extraordinaires, tel que

(*) Attavanta — Villa di M. F. A. Doni, Seconda villa. Firenze, Le Monnier 1857.

(**) Attavanta — Quinta Villa.

celui d'avoir une place distincte dans le Grand Conseil et dans les cérémonies solennelles et de prendre le pas même sur les chevaliers. Une preuve de la culture de la noblesse vénitienne, nous l'avons, dès l'âge précédent, dans le grand nombre de patriciens appelés, grâce à la renommée de leur droiture et de leur expérience, à remplir l'office de podestats dans les différentes villes d'Italie. Tel fut le nombre de ces patriciens que la République se vit obligée de promulguer une loi (*) pour défendre d'accepter l'offre d'une *podesteria* ou, comme on disait alors, *d' aller en seigneurie* à tout citoyen pouvant par ses actes ou ses conseils être utile à la patrie. Vers cette même époque, un autre temoignage de la gravité des études chez nous, nous l'avons dans les chaires de philosophie où professaient des nobles, et qui furent instituées en 1450 (**). Tous les ans, au mois de novembre, après les vacances d'automne, on inaugurait solennellement ce cours, dans la chapelle de St. Barthélémy, par une leçon ou lecture que faisait un jeune patricien. Et c'étaient aussi des patriciens, éprouvés dans les sciences, qui, pendant le cours de deux ans, enseignèrent du haut des chaires. Admirable exemple et certainement unique dans l'histoire des aristocraties! A chaque vacance de chaire, les concurrents étaient si nombreux, qu'ils allèrent quelquefois jusqu'au nombre de 14 et de 15, quoique l'enseignement de ces matières ardues dût être fait en langue latine (***).

Aristote régnait alors sur la science, et tout le savoir humain obéissant aux règles subtiles et captieuses de la

(*) Cette loi fut révoquée en 1277.

(**) Ce fut un nommé Dominique Bragadino qui le premier a professé dans une de ces chaires publiques. —

(***) Stefani — ouvr. citè.

scolastique, procédait par distinctions et sous-distinctions, qui servaient, il est vrai, à aiguiser le jugement. Mais dans la première moitié du XVIe siècle, la metaphysique de Platon, qui se rapproche davantage du christianisme, vint disputer l'empire à la philosophie d'Aristote: remarquable événement qui a dû puissamment influer, non seulement sur la direction des études, mais, selon nous, sur la vie et sur les mœurs. En effet, tandis qu'Aristote démontre que le commerce est le nerf des états, Platon enseigne, au contraire, que ceux qui gouvernent la cité ne doivent pas faire le commerce. Or, ce ne furent pas seulement les habitudes oisives et les séductions des plaisirs faciles venues du dehors, mais encore ces maximes infiltrées dans l'éducation, qui contribuèrent à détourner graduellement les nobles du commerce. On ne les vit plus à Rialto, comme dans le bon vieux temps, venir s'asseoir en toge à leur comptoir, ni réclamer le privilége d'embarquer deux fils sur chaque galère de l'Etat, pour qu'ils s'y exerçassent dans la double profession de négociants et de capitaines, ni transformer en riches magasins les vastes rez-de-chaussée de leurs palais. Les nobles montèrent à bord des galères comme capitaines, non plus comme négociants; et s'ils n'abandonnèrent pas tout à fait le commerce, ils ne l'exercèrent plus ouvertement. Ils aimèrent mieux acquérir des propriétés et des campagnes, où ils transportèrent le luxe de la ville, décorant leurs villas des tableaux de Giorgione, de Francia et de Pardenone; des stucs, des colonnes et des statues de Donatello, de Montelupo, de Sansovino (*).

(*) Doni — ouvr. cité, Terza villa.

CHAPITRE IV.

Les sciences — Les chroniqueurs et les historiens — Les poètes et les littérateurs.

Voyons maintenant quels progrès avaient faits à cette époque l'art nautique et la géographie.

Fidèles à l'exemple de leurs pères, ce n'étaient pas seulement les hommes mûrs qui entreprenaient de longues pérégrinations, mais aussi les jeunes gentilshommes, tels qu'Alvise Cà da Mosto, (1454) qui laissait à vingt-trois ans une relation de son voyage à Madère, aux îles Canaries, au Cap Blanc, au Sénégal et enfin aux îles du Cap Vert, découvertes par lui. Et dans ces relations, les peintures simples et poétiques des pays inconnus, de leur végétation luxuriante, alternent avec les observations sur la religion, sur les coutumes, sur les langues; les descriptions des conditions physiques du pays suivent les réflexions sur le commerce, les rectifications des cartes nautiques et géographiques.

Au XVIe siècle Jean Baptiste Ramusio, dans un volumineux recueil, réunissait des descriptions oubliées de voyages, des journaux de pilotes, de traductions d'anciens mémoires (*) des appréciations d'une grande valeur et des illustrations sur la géographie, sur la navigation, sur

(*) Ceux par exemple, de Hannon, de Diodore de Sicile, etc.

l'astronomie, sur la statistique. Tout ce qui touchait à l'art nautique continuait à être un objet d'étude; et l'on suivait avec ardeur les traditions de l'âge précedent, où Marin Sanudo, le vieux, contemporain de Marc Polo, avait écrit avec une lucidité et une pénétration surprenantes sur le commerce et la navigation du moyen-âge. Au commencement du XVe siècle, on fonda à Venise des chaires de mathématiques appliquèes à la science nautique; et nos ancêtres, les premiers en Italie, enseignèrent publiquement l'algèbre. Cent ans après, un modeste Camaldule, nommé Mauro, exécutait dans la solitude de sa cellule son planisphère, objet d'admiration pour les savants. Lorsque les vaisseaux portugais, ayant franchi le cap de Bonne Espérance, parcouraient dans leur largeur les mers de l'Inde et donnaient une nouvelle direction au commerce d'Europe, les Vénitiens, partagés entre la curiosité et la crainte, suivirent le progrès des découvertes, auxquelles ils avaient contribué. En 1496 un navigateur de premier ordre, qu'honoraient les souverains étrangers, Jean Cabotto, explorait la partie septentrionale de l'Amérique et trouvait le premier les variations de la boussole (*).

La science parvint à son apogée aux temps de Sarpi et de Galilée. La République, qui faisait le plus grand cas de ce dernier, l'avait nommé professeur à Padoue. Galilée eut pour contemporains des philosophes et des

(*) Dans les ouvrages de Foscarini sur des voyageurs vénitiens publiés par Morpurgo, (Marco Foscarini e Venezia nel secolo XVIII. Firenze. Le Monnier 1880), on attribue à Sebastian Cabot la découverte de la Floride et Terranova, due au contraire à son père. Jean Foscarini n'avait pas de notions précises sur les Cabot, que nous connaissons mieux aujourd'hui après la publication du premier volume des Diari (du journal) de Sanudo et les recentes études de Brown et d'autres anglais.

médecins de la plus haute renommée : Martial Rota (1555), Victor Trincavello (m. 1563), Nicolas Michelange Biondo (m. 1565), Nicolas Massa (m. 1569), Prosper Alpino (m. 1616) etc. Paul Sarpi marque le passage du XVIe au XVIIe siècle, mais il ne ferme pas le cycle de la grandeur vénitienne. Ce moine n'eut pas seulement le courage de combattre, devançant les temps, les excès de la cour de Rome, il fut en outre un des esprits les plus élevés et les plus puissants d'Italie. Il joignit la fermeté de la foi à la sainteté des mœurs et la souplesse d'une merveilleuse intelligence à la constance sereine de l'âme. Il excella dans la philosophie, dans le droit canonique, dans les sciences naturelles. dans les mathématiques, et fit preuve de connaissances profondes dans l'astronomie, dans la physique, l'optique, la perspective, l'hydraulique, l'anatomie, la chimie, la botanique, la minéralogie ; il apprit les langues latine, française, espagnole, portugaise, grecque ancienne et moderne, hébraïque et chaldéenne, et quelques autres idiomes sémitiques ; il fut l'ami de Charles Borromée, de Galilée, d'Acquapendente, auquel il fit part de ses observations sur les valvules des veines qui facilitèrent la découverte de la circulation du sang. La patrie était la première de ses pensées. Passant de la paix du cloître aux plus graves questions d'état, il témoigna, dans la lutte entre Venise et le pape, de son dévouement à la République. Avant de mourir, songeant à sa patrie, il murmura ces paroles : « Esto perpetua ! » Et il semblait, en effet, que Venise, grâce à la bonté de ses institutions, dût être immortelle.

Dans le commencement du XVIe siècle, le culte du génie grec se substitua, comme nous l'avons dit, à celui des sciences légales. Celles-ci furent abandonnées au point qu'à la fin de ce même siècle le droit n'était plus pro-

fessé à Venise. Mais on ne négligea pas la science d'état. Les rapports des Ambassadeurs suffiraient pour attester la sagesse civile des Vénitiens et combien étaient en honneur auprès d'eux les *disciplines* politiques. Dès l'an 1268 la République avait ordonné que les ambassadeurs, à leur retour dans la patrie, feraient devant le Sénat un rapport des choses qu'ils avaient vues et observées durant leur ambassade. Les plus anciens de ces écrits se sont égarés, et ce n'est que plus tard qu'on prit l'habitude de les conserver dans les Archives. Rédigés par des hommes consommés dans les affaires et dans la raison d'état, ils constituent un monument admirable de la sagesse et de la grandeur de Venise.

La chronique, qui racontait les faits avec simplicité, jour par jour, à mesure qu'ils se produisaient, sans aucun lien, avec une grande naïveté et beaucoup d'évidence, est remplacée, vers la fin du XVe siècle, par l'histoire partant d'une idée générale et tendant à un but politique. Mais le besoin de prendre note des événements pour l'enseignement de la postérité, était naturel à l'esprit positif des Vénitiens, et la Chronique, dont le journal de Sanudo est un modèle accompli, continua en face de l'histoire écrite par ordre de la République. Les anciennes chroniques de Sagornino, de Dandolo et de l'anonyme d'Altinum préparèrent les matériaux pour un travail plus régulier. Le premier qui parla des choses de Venise, d'après un plan arrêté et avec une certaine largeur de vues, c'est Marc-Antoine Sabellico. Il écrivit l'histoire de notre ville à partir de sa fondation jusqu'à l'an 1484. Venise, obéissant à la prudence qui fut de tout temps son salut, voulut qu'un patricien choisi exprès et nommé par décret spécial, eût la charge de raconter les événements. Ainsi l'histoire, dans l'intention de la République, devait

être véritablement l'institutrice de la vie et enseigner les moyens d'administrer la guerre et la paix. Après Sabellico, dont l'œuvre obtint l'approbation du gouvernement, cette fonction fut confiée à André Navagero, à qui succéda Pierre Bembo. Outre ces écrivains, une mention spéciale est due, parmi les historiographes les plus illustres, à Alvise Contarini, à Paul Paruta, à André Morosini et à Jean Baptiste Nani.

Le génie des Vénitiens, éminemment pratique, avait plus d'inclination pour les affaires politiques et commerciales que pour l'art poétique, qui leur semblait n'être qu'un frivole amusement. Dans la ville la plus belle du monde, où la poésie populaire était pleine de douceur et de sentiment, la poésie lettrée poussait mal ou ne poussait même pas du tout. Les lettres italiennes qui, durant le cours des XIVe et XVe siècles, avaient été l'image de la vie originale et multiforme, de la force des passions et de la spontanéité de l'esprit, commencent dans l'âge suivant à se corrompre: elles tombent dans la mignardise efféminée des madrigaux et des chansons érotiques.

Tandis que l'Italie des lettrés oubliait dans les fêtes et l'enivrement des Muses l'invasion espagnole et la liberté opprimée, Venise ne songeait qu'à son indépendance et à la bonté de ses lois. Ce n'est pas que les lagunes aient manqué de rimeurs qui marchant sur les traces de Pétrarque, sans avoir ni sa foi ni sa flamme, posaient en amants platoniques, et écrivaient des vers souvent insipides et forcés, car ils n'exprimaient aucun sentiment vrai. Plusieurs d'entre eux, aujourd'hui presque oubliés, eurent alors une réputation non commune, tels que les Navagero qui florissaient dans les premières années du XVIe siècle, Cornélius Castaldi (m. 1536), Jacques

Zane (m. 1560), Bernard Cappello (m. 1565) (*), Jérôme Molino (m. 1569), Dominique Veniero (m. 1582), Jacques Tiepolo (m. 1586) etc. L'élégant Cardinal Bembo, intelligent, érudit, épris de l'art et des artistes dont il fut le généreux Mécène, avait écrit dans sa jeunesse, parmi les bosquets d'Asolo, dans la demeure de Catherine Cornaro, où les visites des étrangers et les fêtes étaient si fréquentes, quelques dissertations artificielles sur l'amour; il devint le chef d'école des rimeurs énervés, aux pensées creuses, aux paroles sonores, qui recommençaient éternellement la paraphrase du chantre de Laure. Peut-être Gaspara Stampa est-elle parmi eux la plus *vraie,* car, tout en payant tribut au goût du siècle, elle a su rester originale. Dans ses trois cents sonnets, elle a chanté les pâles joies et les douleurs profondes de sa malheureuse passion pour Collaltino des comtes de Collalto. Le cœur, et non l'imagination, est la source des inspirations de cette femme qui, au milieu de l'allégresse générale, se tient à l'écart, solitaire et mélancolique.

Mais après la seconde moitié du XVIe siécle, le goût poétique suit rapidement la décadence des mœurs. Rarement les vers révèlent un sentiment: on n'y trouve qu'artifices de rhétorique, que raffinements convenus et flagorneries impudentes. Des hommes sans moralité triomphent: tel l'Arétin. L'Arétin vint à Venise en 1527. Elle resplendissait alors de toute la beauté de ses monuments, des magnificences du pouvoir, de l'éclat de sa noblesse, de sa sagesse, de son opulence et de sa gloire (**). La République, qui avait libéralement recueilli plusieurs poètes et artistes, tels que Molza, Berni, Doni, Franco, Rucellai,

(*) L'Arioste chante les louanges de Cappello — Orlando XXXVII, 8. XLVI, 15.

(**) Aretino — Letter,e l. 1. Parigi MDCIX.

Piccolomini, Speroni, Sansovino et autres, offrait la même hospitalité à Pietro Bacci, dit l'Arétin. Il fut courtoisement reçu par le doge lui-même. Bientôt le chemin de la fortune s'ouvrit devant cet homme sans pudeur ni conscience, louant, exaltant, rendant tous les services à qui lui donnait de l'argent, des joyaux, des habits, et couvrant d'injures ceux qui dédaignaient de lui payer un pareil tribut. Ses vers et sa correspondance sont le miroir de son âme abjecte. Rien ne lui manquait, pas même la faveur des honnêtes gens. Véronique Gambara elle-même, la chaste et pieuse dame de Correggio, qui, ayant perdu son mari, se voua à un éternel veuvage, gardant toujours le deuil dans ses vêtements et dans son âme, daignait compter l'Arétin au nombre de ses vrais amis. Elle l'appelait *divino signore Pietro mio* (son divin seigneur Pierre) (*). À son arrivée à Venise, il habitait une maison de Dominique Bollani, le long du Grand Canal. « Je ne me mets jamais à la fenêtre » écrivait-il à Ballani, « sans voir mille personnes, et autant de gondoles à l'heure du marché. A droite, ma vue s'étend sur les boucheries et la poissonnerie ; à gauche, mes regards ont pour champ le pont et le fondaco des Allemands ; devant moi, j'ai le Rialto, tout grouillant d'hommes d'affaires. Il y a des vignes dans les barques, de la chasse et du gibier dans les boutiques, des jardins sur les places; et je n'ai aucune envie de voir des ruisseaux arrosant des prairies, lorsqu'à l'aube je regarde l'eau couverte de tous les produits de la saison (**). » Il avait pour voisins les nobles Maffio Lioni et François Mocenigo, qui l'invitaient souvent à leurs fastueux banquets. Jamais rassasié de plaisirs et de

(*) Lettere di donne italiane nel secolo XVI, recueillies par Gamba, p. 20. Venise, 1832.

(**) Aretino ouvr. cité, l. 1.

voluptés, il aimait les femmes faciles et belles, la compagnie des bons vivants, et menait une vie débauchée avec quelques filles appelées les *Aretine*. Ingénieux, d'humeur enjouée, élégant, prodigue autant qu'avide, ayant quelques bonnes qualités parmi beaucoup de vices, il s'était lié d'amitié avec Sansovino et le Titien, qu'il recevait et régalait chez lui. Quelquefois, quand la neige tombait, le Titien et l'Arétin, dans une chambre bien chauffée, se mettaient à table et arrosaient de *trebbiano*, présent de la dame de Correggio, les grives assaisonnées de poivre et de laurier, et les jambons du Frioul, envoyés à l'Arétin par le comte Manfred de Collalto.

Dans sa maison, toujours pleine de monde, régnait sans cesse une bruyante gaîté. Pas un étranger de distinction ne passait par Venise, sans aller battre à la porte de l'Arétin. Et quand le joyeux aventurier voulait se soustraire à l'ennui des visiteurs, il s'en allait dans la jolie maison du Titien, rue des *Biri* dans la paroisse de St. Canciano. Du haut d'un portique, où l'on montait par quelques marches partant d'un riant jardin, la vue s'étendait sur la poétique lagune et sur les Alpes lointaines. Les appartements du peintre souverain s'animaient souvent de joyeuses réunions, auxquelles prenaient part Jules Camillo, le fameux Priscianese, Marcolini, les Zuccati, Sansovino, Jacques Nardi, Donato Giannotti et quelques femmes aimables, telles que Paule Sansovino, Julie da Ponte et Irène de Spilimberg. En 1540, Priscianese, Nardi et Sansovino y furent invités à un souper qu'égayèrent mille petites gondoles voguant dans les lagunes « ornées de très-belles femmes et retentissantes de chants et d'accords d'instruments de musique (*). »

(*) Lettre insérée dans la Grammaire latine de Priscianese, dont il existe une copie dans la Bibliothèque Marciana.

Sansovino aimait aussi à festoyer ses amis. Il donnait des soupers délicats, où figuraient les plus exquises primeurs (*), et où souvent, entre l'Arétin et le Titien, venait s'asseoir Sammicheli. L'Arétin, qui riait de tout et se plaisait dans la plus crapuleuse débauche, finit d'une manière ignoble son ignoble vie. Un soir, comme on racontait je ne sais quelle histoire graveleuse, il fut pris d'un rire convulsif, perdit l'equilibre, tomba de sa chaise et mourut d'une blessure à la tête (**). Ami de tous les hommes de quelque valeur, italiens ou étrangers, il fut la première et la plus honteuse personnification de ce temps, dont la corruption était déjà profonde.

(*) Cavalcaselle et Crowe, Tiziano, la sua vita e i suoi tempi. Firenze 1878 vol. 2. c. XVII.

(**) Mazzucchelli — (Scrittori ital. p. 71.) met en doute cet événement. L'acte de décès déclare qu'il mourut d'apoplexie, à trois heures du matin (Bongi, Vita del Doni, pag. 68. Lucca, 1852.)

CHAPITRE V.

Les beaux-arts. — L' art, image des mœurs. — Vie des artistes.

Les beaux-arts s'élèvent dans ces siècles, qu' ils marquent de leur sceau, à des hauteurs qui n'ont pas été dépassées.

L'architecture, qui jusqu'à ce jour avait été presque exclusivement religieuse, ne demande plus des inspirations seulement au christianisme, elle ne bâtit pas seulement des églises pour le peuple et des couvents pour les moines, elle bâtit pour les patriciens des palais qui ont à Venise une empreinte particulière d'élégance ; car on n' a pas ici, comme ailleurs, à opposer des donjons et des demeures inexpugnables aux multitudes factieuses ou aux assauts des tyrans.

L' architecture arabe ogivale (*), aux petites colonnes grêles, aux balustres sveltes, aux dentelles de marbre, aux broderies de pierre, laissa parmi nous des édifices d' une beauté admirable, comme les églises des Frari, des Sts. Jean et Paul et de St. Etienne, la Cà Doro, les palais

(*) L' architecture vulgairement comme sousle nom de gothique-allemande, n' est pas venue d' Allemagne, mais de l' Egypte et de la Perse. C' est en Allemagne et surtout en France, qu'elle prit ensuite la forme ogivale. (Selvatico, ouv. citè. IV.)

Ariani à l'ange Raphaël, Cavalli et Contarini sur le Grand Canal, etc. Il y a une si belle harmonie dans les frises, les colonnes, les quadruples lobes entremêlés à la partie supérieure des arcs de ces deux monuments superbes, et les deux génies de l'Orient et de l'Occident s'y marient avec tant de bonheur qu'on oublie le défaut absolu de symétrie dans les façades.

L'ogive des Arabes, qui l'avait emporté sur les courbes byzantines, cède peu à peu la place aux lignes de la renaissance. Il est difficile de distinguer avec précision la forme architectonique et décorative du XVe siècle de celle du XVIe, car la première se mêla avec la seconde, et celle-ci emprunta beaucoup à l'autre. Néanmoins, de notables différences existent, et la renaissance, que quelques-uns nient, n'a pas un même accent dans toute l'Italie. Chaque région a sa note artistique qui trahit, il est vrai, sa descendance directe de l'art monumental de l'ancienne Rome, mais qui, en en employant les éléments, les marie selon ses traditions et ses usages particuliers, et plus souvent selon l'idée d'un artiste puissant et dès-lors imité. Aussi voyons-nous la renaissance lombarde, bien différente de la renaissance vénitienne, porter l'empreinte du génie de Bramante, de Suardi dit le Bramantin, d'Ambroise de Fossano, de Caradosso. A Bologne c'est Nadi qui donne l'impulsion à l'architecture et à la décoration. Brunelleschi, les deux de Majano, Cronaca sont les princes de la renaissance florentine.

Naples a son Brunelleschi dans Agnello Fiore, Urbin dans Laureano, et ainsi de suite. Partout dans chaque petit état d'Italie, les principes artistiques sont les mêmes; l'application diffère ainsi que les détails. Ces différences sont moins sensibles quand la Renaissance est devenue adulte au XVIe siècle, par la raison que l'architecture

de toute l'Italie, fidèle aux règles de Vitruve (la Bible alors de quiconque se servait de l'équerre) se met à imiter directement les ordres romains et que la décoration profite des grotesques, dits à la Raphaël, depuis que le grand peintre en a fait l'ornement sublime des loges du Vatican.

Peu à peu l'art fantaisiste et souriant est chassé même de Venise par la renaissante antiquité classique. De 1450 à 1530 on voit élever, entre autres édifices, le *Fondaco* des Allemands, les *Procuratie* et l'escalier des Géants au palais ducal. Par ces œuvres principalement, les Buono et les Lombardi changent l'architecture de gothique en romaine; ils fondent la grâce avec la force, associent habilement la sévérité classique avec les hardiesses du moyen-âge, et l'élégance de la forme avec l'originalité de pensée (*). On doit au génie compréhensif et puissant des Lombardi, entre autres ouvrages, les églises des Miracles et de San Zaccaria, l'école de St. Marc, les palais Lorédano et Corner Spinelli sur le Grand Canal, etc. Au milieu du XVI.e siècle, l'imitation des Latins devint tojours plus générale: Vitruve régna en vrai monarque de l'art, et à Venise Sammicheli, Sansovino, Pallade, Daponte, Scamozzi, ces nobles talents, s'éprirent de l'ordre et de la froide régularité du style classique. Mais les disciples de Vittoria et de Longhena ne tardèrent pas à ouvrir le chemin aux extravagances du baroque (**).

La sculpture n'est pas moins florissante á cette époque, où abondent les nouvelles constructions et les nouveaux embellissements. Il y avait dans le royaume des intelligences une débordante sève de jeunesse; et les grands artistes de la Renaissance, comme pour satisfaire aux

(*) Selvatico — ouvr. cité, V.
(**) Id. Ibid., VI.

exigences croissantes, avaient tous un talent éclectique et multiforme. Les mausolés érigés par Riccio (*) et les Lombardi dans les églises des Frari et des St^s Jean et Paul, attestent à la fois l'excellence des artistes et la richesse et la piété des Vénitiens, comme aussi l'orgueil du nom. Alexandre Leopardo, sculpteur, architecte et fondeur, exécutait pour Barthélémy Colleoni, et sur le modéle du Verocchio, ce monument où le statuaire s'unit à l'architecte pour créer un véritable prodige.

Au XVIe siècle l'imitation du style classique contraste avec l'étrange ets ublime imagination de Michel-Ange, dont l'influence sur les talents italiens est irrésistible. Ce contraste est surtout frappant dans les statues de Sansovino et de ses disciples. Vers la fin du XVIe siècle, l'art, comme par un esprit de révolte contre les règles classiques, dérange les élégantes harmonies du XVe siècle et s'abandonne à toutes les extravagances. La sculpture, n'obéissant plus à la vérité, reproduit capricieusement dans le marbre des mouvements convulsifs, des membres tordus, des draperies brisées et flottantes. Du milieu de cette grande corruption du goût, surgit Alexandre Vittoria, artiste fécond et plein d'imagination que l'on a surnommé le Michel-Ange Vénitien. Il sut plier son talent aux élégances les plus fines et le laissa aller à des bizarreries extravagantes. Les bustes de Vittoria sont admirables pour la vérité des draperies, pour la recherche constante du naturel, pour le modelé consciencieux. Les statues déco-

(*) Antoine Riccio ou Rizzo, nè en 1430, selon Perkins (Sculpteurs italiens, I. p. 212), en 1410 selon Müntz (Les arts à la cour des papes, etc. p. 39, 40) a été un des plus grands artistes vénitiens et mériterait d'être plus connu. Sous le pontificat d'Eugène IV, il fut « Magister et operarius super fabrica palatii et ecclesiæ Sancti Petri.

ratives et les stucs sont les œuvres d'un génie patient: œuvres audacieuses et puissantes, avec cette rare agilité de main, qui ne connaissait pas d'obstacles, qui cherchait même les difficultés, et ne reculait pas devant l'étrange, pourvu que l'étrange fût neuf. Les disciples de Vittoria, n'ayant pas le talent du maître, exagérèrent ses défauts.

Mais, plus que l'architecture et la sculpture, la peinture a été l'image de la réalité vivante. Les artistes du XVIe siècle ne demandèrent point leurs inspirations à l'histoire ancienne, mais, quel que fût le sujet du tableau, ils ne virent et ne représentèrent que les patriciens aux riches costumes, les blondes vénitiennes, les pages aux cheveux bouclés, les banquets somptueux de leur temps. Jamais dans l'école vénitienne ne se révèle le sentiment intime de l'âme, l'idée religieuse des peintres ombriens ou toscans, mais la beauté, le sourire de la nature, la jeune ivresse des se .s. En un mot, l'art était l'image fidèle de Venise, qui se conservait riche et puissante au milieu des troubles affreux de l'Italie. Les progrès de la peinture furent néanmoins plus lents que ceux des autres arts. L'artiste du moyen-âge était impropre à rendre la vie individuelle, non pas faute de la comprendre, mais parce que les hommes sains et valides se consacraient plutôt aux armes et au commerce qu'à l'art. C'étaient les moines qui peignaient, et faisaient des miniatures de madones malingres ou de saints mortifiés par le jeûne. Les premiers vrais artistes de l'Italie ont été les Toscans et particulièrement les Florentins. L'art y était déjà adulte tandis qu'il balbutiait encore à Venise; et Masaccio accomplissait des miracles, quand sur les lagunes il n'y avait que les arides Vivarini. C'est seulement à la fin du XVe siècle que les peintres vénitiens montrèrent les aspects les plus séduisants de la vie dans leurs ouvrages,

faits pour plaire aux yeux bien plus que pour émouvoir le cœur. Ils n'étaient pas des penseurs, mais de libres esprits aimant le beau, ayant peu d'égard à la fidélité historique, contents de ne pas trahir la vérité, ne cherchant pas la profondeur de l'idée, mais l'effet des couleurs, la hardiesse des raccourcis, les reflets de la lumière, la transparence de l'air, la justesse du clair-obscur, la vigueur des contrastes. Dans leurs tableaux sacrés, il y a plus de réalité antique que de sentiment chrétien: on dirait des païens qui peignent des Christs et des Vierges, des Anges et des Saints.

Les premières lueurs de l'art vénitien apparaissent à Murano au début du XVe siècle, car les travaux de Paolo, de Lorenzo, de Stefano et de Semitecolo, au XIVe siècle, ne sont que de grossiers et informes essais. Jacobello del Fiore et André de Murano (*) ont plus de liberté dans les formes, mais ils sont encore inspirés par un vague mysticisme. André eut pour disciples les Vivarini, ses compatriotes. Cependant Mantegna s'affranchissait des entraves byzantines, et il imprimait à l'école vénitienne une tendance réaliste et classique. Quelques années plus tard, les richesses sans cesse croissantes, les nouveaux costumes des visiteurs, la magnificence des fêtes fournirent une grande variété de sujets, et des humbles boutiques des peintres sortirent de véritables chefs-d'œuvre. Les artistes aidés de la nouvelle manière de délayer les couleurs à huile (**) et suivant les leçons et l'exemple

(*) Lanzi cite un certain *Quiricius de Muriano* et un nommé Bernardino également de Murano, antérieurs à André. Le dernier est aussi mentionné par Zanetti. (Lanzi, Storia Pitt. dell'Italia, vol. VI, pag 18. Venezia, 1838.)

(**) Il paraît que l'art de peindre à l'huile s'est introduit à Venise en 1474. Antonello de Messine en possédait le secret, et Borghini

des Allemands, surtout d'Albert Durer, commencèrent à saisir les mille aspects de la vie réelle (*). Aussi, voyons nous les brunes et raides madones byzantines sur fond d'or céder la place aux tableaux de sujet sacré, dans lesquels respire une douce sérénité et règne une harmonie pleine de charme. Dans les Vierges, dans les Saints des Bellini, des Basaiti, de Cima de Conegliano, la suavité divine des types, jointe aux progrès de l'exécution et à l'observation attentive de la nature, montre que l'artiste tient les yeux tournés vers le ciel, mais sans perdre de vue la terre. Parmi les peintres de cette époque, les plus vrais, les plus francs, ont été Victor Carpaccio et Gentil Bellini, qui ont tous les deux merveilleusement retracé les splendeurs de leur patrie. C'est chez eux que nous trouvons d'abord les vives joies de la renaissance, nouveauté mêlée de traditions antiques qui porta jusque dans les tableaux le respect de la forme.

Avec Georges Barbarelli, dit le Giorgione (1478) la peinture devient plus hardie et magistrale. Le premier de tous il a peint avec des tons chauds et vigoureux les chairs palpitantes de vie, les beaux corps riches de jeunesse et de santé.

Titien Vecellio nous apparaît grand comme un génie, superbe comme un roi. Personne mieux que ce peintre, chez qui l'amour de la forme l'emportait sur le sentiment, n'a rendu l'agitation mondaine, le frémissement de la chair, les belles femmes à la chevelure blonde, à la gorge blanche et opulente, aux lèvres sensuelles, aux

et Ridolfi racontent que Jean Bellini, habillé en gentilhomme vénitien, alla, sous prétexte de se faire peindre, dans l'atelier d'Antonello, et, le voyant travailler, il découvrit tout le nouvel art.

(*) Thausing — Durer, Geschichte seines Lebens und seiner Kunst — Leipzig, 1876.

yeux voluptueux. Il mêle aux scènes de l'Evangile la vie contemporaine : ses Vierges ne représentent pas la mère de Dieu, belle d'une beauté éthérée, absorbée dans la contemplation des félicités célestes, mais la mère de l'homme, belle d'une beauté profane, émue de passions terrestres. Dans ses toiles les mille gradations de la lumière se fondent d'une manière admirable ; un mouvement plein de vérité anime ses miraculeux portraits. Il eut pour contemporains les Palma, Laurent Lotto, Boniface, Paris Bordone, Schiavone, Pordenone et Bassano, artistes qui possédaient tous le sens de la couleur, mais non pas tous la beauté de la forme et de l'idée. Boniface est au vieux Palma ce qu'est un imitateur à un grand original. Les Palma, l'oncle et le neveu, sont l'un la lumière et l'autre les ténèbres; le vieux est un grand artiste et, dans certaines parties, notamment dans le dessin, supérieur peut-être au Titien ; Palma le jeune est un ingénieux maniériste, plein de négligences, hésitant entre l'imitation du Vecellio et celle du Tintoret. Schiavone est bon coloriste, mais dessinateur incorrect; les Bassano, y compris Jacques, le meilleur de tous, n'ont pas toujours été d'heureux interprêtes de la vie des champs.

Jacques Robusti, dit le Tintoret, à cause de l'humble métier de son père, a prodigué l'imagination dans la composition de ses tableaux, et il s'est montré en quelques-uns sans égal pour la science du dessin : Paul Caliari, le Véronèse, est le plus fascinant des peintres vénitiens. Il eut le génie des fêtes à une époque où les fêtes semblaient des triomphes. Dans ses tableaux on entend encore, pour ainsi dire, un écho lointain de la gaîté de Venise, des illuminations, des foires, des mâts de cocagne, des joûtes, des sérénades et des régates. Le soleil, tremblant sur les flots glauques de la lagune, se réfléchit

dans ses toiles, où tout est plein de joie et d'animation. Véronèse a la franchise virile du génie, et avec son magique pinceau et sa riche palette il crée un monde enchanteur et varié : des femmes pleines de volupté et de mollesse et des jeunes filles roses à la bouche souriante, au front calme, de blonds adolescents et des hommes robustes, des regards voilés et des yeux de feu, des gorges éclatantes de blancheur et des chairs bronzées, des nains et des géants, des courtisans et des princes. Il figura sur une toile immense les noces de Cana, non pas en s'inspirant de l'Evangile, mais en regardant autour de lui, en représentant merveilleusement la réalité nue en plein air, en reproduisant les hommes et les modes de son époque, sans nullement se soucier de l'idée, mais se souciant de l'exquise perfection de la forme, de la riche architecture des enfoncements, de la vigueur du coloris. Et, en effet, les groupes sont si bien composés, l'intonation est si fraîche et argentée, les nuances si harmonieusement fondues, les accessoires traités avec tant d'ampleur et de goût, qu'il est impossible d'imaginer rien de plus vrai ni de plus parfait. Paul laissait prendre un libre essor à sa fantaisie, qui se plaisait aux hardiesses les plus étranges, plaçant aux côtés du Rédempteur des figures nues et lubriques, auprès des Apôtres un homme qui saigne du nez et des gens armés costumés à l'allemande. Un jour, en l'an 1573 il fut cité devant le tribunal de l'Inquisition pour donner des explications sur certain tableau représentant la Sainte Cène, commandé par des religieux, les frères des St.ᵉ Jean et Paul. Les Inquisiteurs trouvaient étrange de voir à la Cène de Notre Seigneur des reîtres portant des hallebardes, des serviteurs donnant du sang des narines, des bouffons jouant avec des perroquets, des apôtres se curant les dents avec des four-

chettes et autres choses semblables, qui pouvaient jeter le ridicule sur un sujet aussi vénérable. Véronèse, qui n'y entendait pas finesse, répondit qu'il peignait des figures et non pas des idées, que les peintres pouvaient se donner *les libertés que se donnaient les poètes et les fous,* qu'il faisait ses tableaux *sans prendre tant de choses en considération.* Condamné par le Saint-Office à corriger son tableau, il n'y toucha point, et il continua à peindre *avec cette considération que son intelligence pouvait comprendre.* Et après trois siècles nous le voyons encore, ce magicien du pinceau, avec son front large et son regard profond, ses lèvres ouvertes au sourire, sa figure pleine d'audace et d'élégance.

La vigoureuse imagination du Tintoret avait des splendeurs célestes et des profondeurs effrayantes. Dans quelques uns de ses tableaux, la lumière répandue se réfléchit sur l'eau de mille manières pittoresques, et tout palpite de joie; dans d'autres, une clarté livide entr'ouvre les nuages, une tristesse profonde assombrit les airs et il semble que l'artiste se soit inspiré des visions les plus funèbres. Pour le Tintoret le travail était un besoin et bien des fois il peignait presque gratuitement (*), ne demandant qu'à donner un corps aux fantaisies qui s'agitaient dans son fécond cerveau. Jacques Robusti nacquit un an après la mort de Giorgione : enfant, il vit mourir Jean Bellini, Cima de Conegliano, et plus tard Carpaccio, Paris Bordone, Titien Vecellio, Paul Véronèse. Il fut le dernier représentant de l'art vénitien du XVIe siècle.

Les temps les plus prospères politiquement et les plus glorieux ont ceci de singulier que les talents y naissent plus puissants et en plus grand nombre. De même

(*) Pour les tableaux de l'école de St. Roch il ne jouissait que d'une rente viagère bien mesquine.

que dans les époques agitées et laborieuses, que nous appellerons d'évolution ou de transition, les intelligences individuelles semblent avoir quelque chose d'incertain et d'incomplet; de même, dans les jours de prospérité et de grandeur, les esprits humains réfléchissent la sérénité olympienne de leur âge. Les peintres vénitiens nacquirent dans la double floraison du commerce et de la liberté, au milieu du faste des réunions patriciennes et des fêtes populaires. Le triomphe de la patrie rayonnait dans les arts, qui, apparus au lever de la grandeur de Venise, l'ont accompagnée et consolée à son déclin. Plus d'une fois les patriciens firent peindre leur portrait sur la tente de quelque ancien conquérant de l'Asie, ou, mieux encore, aux pieds de la Vierge et des Saints, afin que le peuple, en adorant la divinité, pliât en même temps le genou devant ceux qui représentaient la République. Sur la place de St. Marc ou sur le Môle, sous le ciel pur et le long des eaux tranquilles, se promenaient les Sénateurs drapés dans leur toge, et les Asiatiques aux costumes bizarres, aux étoffes bigarrées, qui étincelaient au soleil. Et au milieu de cette foule pittoresque, parmi le luxe aux mille formes et la variété infinie des couleurs, erraient le Giorgione, Palma, Boniface, Paul Véronèse, le Tintoret, Schiavone, qui ensuite fixaient sur leurs toiles cet éclatant spectacle.

Et ce n'était pas seulement l'art qui, chez eux, respirait l'allégresse et la joie, mais tout, l'existence et les mœurs et le climat, qui inspirait la mollesse. Le Giorgione mourut d'abus des plaisirs de l'amour, et si la chronique dit vrai, le Titien, déjà vieux, aurait oublié Violante pour la fille de Palma; Sébastien dal Piombo, devenu riche, laisse son talent s'engourdir dans la paresse et les voluptés. Ajoutez que, presque tous les peintres,

d'alors, vivaient dans la familiarité dépravée de l'Arétin, et se donnaient souvent rendez-vous chez la fameuse courtisane Véronique Franco. Sébastien dal Piombo était un bon joueur de luth, et le Giorgione chantait et jouait si admirablement qu'on demandait souvent son concours dans divers concerts et que les nobles « voulaient l'avoir à leurs réunions (*). »

À Rialto, près des boutiques d'étoffes brillantes, et des comptoirs des banquiers, se trouvait, outre l'école de musique et de peinture, la maison de Gentil Bellini, ornée de tableaux et de mosaïques, aimable rendez-vous des peintres. Nous avons dit un mot de la joyeuse compagnie qui se réunissait chez le Titien. Dans la maison du Tintoret, qui aimait le badinage et la bonne vie, on donnait aussi des concerts, auxquels prenaient part sa fille Mariette et Joseph Zarlino de Chioggia, le plus grand musicien de son temps. Jouissant de la plus large liberté, les artistes formaient une sorte d'aristocratie, que respectait celle même, si austère et si soupçonneuse, qui gouvernait l'Etat. Un jour certain gentilhomme, vainteux et niais, qui voulait se faire peindre par le Tintoret, ne cessait de lui recommander de bien rendre les dentelles, les bijoux, les riches étoffes, dont il était habillé. Le Tintoret perdit patience et, regardant en face le gentilhomme: « Allez donc vous faire peindre par Bassan! » s'écria-t-il. Bassan était un fameux animalier. Une autre fois, quelques prélats et sénateurs allèrent visiter l'atelier du Tintoret et, voyant la rapidité avec laquelle il maniait le pinceau, un d'eux se permit de dire que Jean Bellini et d'autres se pressaient moins, mais qu'aussi leurs ouvrages étaient plus soignés. — Cela peut bien être, répondit sèchement

(*) Vasari — Vite dei più eccellenti pittori, scultori etc. vol. 7. Venezia, Antonelli 1828.

le Tintoret, ces peintres n'étant pas entourés de fâcheux comme vous ! Ce propos mordant resta sans réplique, si grande était la liberté des artistes à Venise, à une époque où les princes italiens ne demandaient à l'art que des flatteries et des louanges. La Seigneurie favorisait les artistes sans lésiner, leur accordant des emplois lucratifs, leur donnant des commandes pour le palais ducal et les autorisant à ouvrir des ateliers dans les fabriques de l'Etat (*).

Les peintres vénitiens, qui parcouraient en triomphateurs le chemin de l'art, étaient naturellement exposés à l'envie et aux jalousies. Des rivalités surgirent par exemple, entre le Giorgione et le Titien, pendant qu'ils travaillaient à la façade de ce grand bâtiment situé sur le Grand Canal, au levant du pont de Rialto, qui fut jadis l'habitation des tribuns (du moins à ce que l'on assure) et plus tard le Magasin des Allemands ; ceux-ci devaient y exercer leur commerce sous la surveillance de trois Visdomini, des emballeurs, des peseurs, des courtiers, choisis par l'Etat. La charge de courtiers ou *messeti,* auxquels les marchands du *fondaco* devaient recourir dans leurs affaires, fut souvent conférée, à cause des sommes considérables qu'elle rapportait, même à des artistes célèbres, tels par exemple, que Bellini et le Titien (**). Ce courtage fut la cause principale des discussions qui éclatèrent entre ces deux hommes éminents. Ils eurent l'un et l'autre leurs partisans jusque dans la chambre du Conseil du Doge. Et ce ne fut qu'après de vives instances que le Collége des Prégadi en 1516 accorda au Titien,

(*) On permit à Titien d'ouvrir un atelier à Saint Samuel, dans une maison *olim del duca de Milan.* (Lorenzi, Monumenti per la Storia del Palazzo Ducale, parte I. pag. 161.)

(**) Cavalcaselle et Crowe — ouvr. cité, chap. IV.

Bellini étant mort, le courtage du *Fondaco* des Allemands, auquel étaient attachés plusieurs priviléges, à savoir: l'exemption des impôts, la jouissance d'une rente annuelle de cent ducats, et la commande du portrait du doge, avec un mandat de vingt-cinq ducats.

Le même Titien, ayant en 1527 battu le Pordenone dans un concours pour le tableau de St. Pierre Martyr, s'attira l'inimitié acharnée de son rival (*).

Cependant, même au milieu des disputes et des rancunes, les artistes montraient une âme noble et généreuse. Les deux frères Bellini, quoique ne vivant pas ensemble, s'estimaient beaucoup réciproquement; ils aimaient à s'entre-louer et chacun se déclarait inférieur à l'autre (**). Le Titien, ayant rencontré Paul Véronèse sur la place de St. Marc, lui dit en public qu'il était l'honneur de la peinture; et lorsque en 1530 il vit dans l'église de St. Jean des Bénédictins, à Parme, les peintures du Corrége il s'écria: « Que le ciel soit loué! Je trouve enfin un peintre! (***) » Le Tintoret n'était guère avide d'argent; si on lui faisait des observations sur le prix de ses ouvrages, il répondait quelquefois en le donnant pour rien (****).

André Schiavone, qui languissait dans la pauvreté, obligé de peindre des feuillages, des grotesques et autres bizarreries sur les coffres de mariage, ou à mettre des ornements sur la façade des maisons, trouva un bien-

(*) C'est une erreur, reproduite dans des travaux même très-récents sur le Titien, que celui-ci, outre Pordenone, ait eu Palma pour concurrent dans le même concours. Palma fut au contraire un des *bancali* de l'Ecole du Rosaire, qui firent obtenir la commande à Vecellio. (Carte della Scuola di S. Pietro Martire, all'Arch. di Stato,)

(**) Vasari — ouvr. cité, vol. 5.

(***) Ciani — Storia del Cadore, vol 11. Cap. III. Ceneda, 1862.

(****) Vasari — ouvr. cité, vol. 13. —

faiteur zélé dans Alexandre Vittoria, qui lui procura l'aide et l'amitié du Titien (*).

Les peintres, comme tous les arts et métiers, formaient une corporation et avaient leur *Mariegola*. Le *gastaldo* et ses collègues au gouvernement de l'art étaient tenus de jurer qu'ils rempliraient leur charge honnêtement et qu'ils chercheraient « de toutes leurs forces et leur pouvoir à apaiser les differends, sans favoriser leurs amis par affection ou nuire à leurs ennemis par haine et malveillance (**). » Les compagnons se réunissaient en chapitre deux fois l'an pour délibérer sur les besoins de la Corporation. Celui qui n'avait habité Venise au moins trois années de suite, n'avait pas droit de vote aux élections, et de même on ne pouvait fournir du travail à celui qui était *fuora dell' arte,* hors de l'art (***). Les préposés donnaient amicalement à tous les associés, sans distinction, le titre de *très-chers frères;* et l'auteur de l'Assomption, qui signait *Tician da Cador depentor* daignait avoir pour confrère un barbouilleur de chaises et de volets. Cette simplicité de mœurs et cette liberté, qui n'excluait pas la discipline, mais qui servait au développement des forces individuelles, eurent la durée de la puissance politique; car ce ne fut guère qu'au XVIIe siècle que les peintres voulurent se séparer des doreurs, des ornemanistes et de toute cette plèbe; et que dédaignant pour leur corporation l'ancien nom de métier, ils l'appellèrent *Collége.*

Ce sont en vérité les arts qui, dans leur développement et à travers leurs phases diverses, rassemblent et réfléchissent la vie intime du peuple vénitien.

(*) Ridolfi — Le meraviglie dell' arte vol. 1. p. 318. Padova 1838.
(**) Arch. di Stato — Mariegola di dipintori, carte 1, tergo.
(***) Ibid. — ibid. carte 7. 10. 36.

CHAPITRE VI.

Le gouvernement et le peuple. — Le commerce et l' industrie. — Fortunes nouvelles et nouvelle noblesse.

Quand le patriciat eut renoncé au commerce, l' activité populaire, d' abord ramassée en elle-même, prit un subit élan et se jeta dans cette voie que ne lui disputaient plus ses redoutables concurrents. Ce fut alors qu' abdiquant désormais tout espoir de liberté politique, le peuple se proposa des buts qui, atteints, devaient le dédommager de ses droits perdus: il aspira à devenir riche et socialement heureux. Le marchand consola le citoyen. Ainsi s' esplique sa résignation aux institutions oligarchiques: résignation qui, jusqu' aux derniers temps de la République sut concilier les plaisirs de la vie avec le respect d' une loi protectrice, mais non pas égale pour tous. Convaincu de cette vérité, le peuple vénitien fit toujours cause commune avec le Gouvernement dans les dangers de la patrie.

A Saint Nicolas dei Mendicoli, à l' extrémité de Venise, vivaient les pêcheurs, qui formaient une espèce de petite république ayant à sa tête un gastaldo ou doge (on lui donnait ce titre), douze présidents et un chancelier, tous préposés à l'administration de la pêche. L'aristocratie n' avait garde de s' opposer à ces innocentes

usurpations de titres et d'apparences : au contraire, elle envoyait des magistrats consacrer de leur présence cette ombre de libre commune.

Le 19 mai 1476, les balcons des hôtels bordant l'eau verte des lagunes, les fenêtres, les murs d'appui teints de rouge, étaient tendus d'étoffes et de damas, et les cloches sonnaient joyeusement à toute volée. Les habitants des rues l'Ange Raphaël et Saint Nicolas dei Mendicoli s'étaient rassemblés dans l'église S. Nicolas et avaient élu gastaldo ou doge Baldassar Civran. Par ordre du doge André Vendramin et de son Conseil, Ludovic Beaciano, secrétaire de la Chancellerie ducale, avait dirigé l'élection et ensuite accompagné Civran dans la visite que celui-ci fit au Doge (*).

La Seigneurie témoignait ainsi au peuple sa bienveillance et son affection. Le jour de l'Ascension le doge invitait à un somptueux banquet les pêcheurs de Saint Nicolas ; et le jour de la Purification, pendant qu'il visitait l'église de Sainte Marie Formosa, le métier des Casselleri (Menuisiers) lui faisait cadeau d'un chapeau de paille, de vin muscat et de quelques oranges. Quelqu'un pourra s'étonner du grand nombre de fêtes populaires à Venise ; mais le travail ardent et assidu n'amène-t-il pas, par une réaction naturelle, le besoin de se distraire, de renouveler ses forces? Cette considération explique la fréquence des divertissements, ainsi que leur entrain joyeux, autre effet de la saine vigueur que produit la vie laborieuse. D'ailleurs, les fêtes, qui aujourd'hui ne sont qu'une occasion de ne rien faire, étaient alors un art d'attirer le monde pour vendre et pour acheter, pour remuer de l'argent, une source de gain, une des mille

(*) Arch. di Stato — Collegio Notatorio, c, 41.

formes du travail. Les quinze jours de la *Sensa* (*) laissaient de grands profits et les fameuses *Sagre* (consécrations des églises) servaient aux peintres, aux sculpteurs, aux fabricants de damas et de tissus d' or à faire connaître leurs ouvrages.

Durant tout le cours du XVe siècle, le commerce resta florissant et l' échange des produits fut tel que les Vénitiens, dans la seule Italie septentrionale, avaient un roulement d' un million et soixante mille sequins, et dix millions étaient en circulation ailleurs. Ils frappaient un million de sequins en or, deux cent mille en argent, et huit cent mille sous également d' argent (**). La monnaie de Venise, comme celle de Florence, circulait dans l' Europe entière. Les Vénitiens, si nous en croyons le doge Thomas Mocenigo, pouvaient se dire les maîtres de l' or de la chrétienté. La ville renfermait au XVe siècle 190.000 habitants; la marine se composait de 3000 vaisseaux avec 17.000 hommes d' équipage, de 300 avec 8000, et de 45 galères de différentes grandeurs montées par 11.000 marins. Il y avait 3000 constructeurs et 3000 calfats. L' exportation des marchandises dans les diverses parties du monde était tous les ans de dix millions de ducats (***) et les bénéfices qu' on retirait du commerce, — véritable et rigoureux monopole, — montaient à deux millions. Les Florentins importaient à Venise seize mille pièces d' étoffe, qu' on écoulait en Barbarie, en Egypte, dans la Sorie, à

(*) Plus de 100,000 étrangers se rendaient à la foire de la *Sensa*. Les hôtels les plus renommés étaient ceux de *l' Agnus Dei*, du *Leon d'oro* (Lion d' or) de *la Campana* (la Cloche) à Rialto, dont Sanudo était un des propriétaires, *du Cavalletto* (Chevalet) de Salvadego et du Cappello (Chapeau) à St. Marc.

(**) Filiasi — Memorie, ecc. t. 6.

(***) Nous avons dejá dit que, jusqu' au delà de la moitié du XVIe siècle, on ne compte à Venise que par ducats d' or.

Chypre, à Rhodes, dans la Roumanie, en Candie, dans la Morée et dans l' Istrie. Ces mêmes Florentins apportaient tous les mois 70,000 ducats en marchandises, qu' ils échangeaient contre de la laine, de la soie, de l' or, de l' argent et des pierreries; si bien qu' aucune ville ne pouvait être comparée à Venise pour l' aisance et le luxe. Il y avait dans la ville trois mille tisserands en soie et seize mille en draps de futaine. On estimait les maisons à 7 millions et 50,000 ducats, produisant un demi-million de revenu. Il y avait un millier de gentilshommes, ou à peu près, jouissant chacun d' une rente de 700 à 4000 ducats (*). Dans le siècle suivant, la concurrence des Espagnols, des Portugais, et, plus tard, des Hollandais et des Anglais, qui se procuraient directement les denrées coloniales, porta le premier coup à la fortune de Venise en même temps que des villes anséatiques de la Baltique. Mais Venise ne s' en aperçut pas et, grâce à ses trésors accumulés, elle ne changea rien au faste de sa vie. Ses gouvernants virent bien les maux qui la rongeaient sourdement et ils essayèrent d'y rémedier en créant de nouvelles magistratures. L' Etat continua à favoriser le progrès des arts et de l' industrie et ne cessa, par le privilége de la naturalisation, de renforcer l'élément populaire en y grettant la fleur des populations les plus laborieuses d' Europe. Le Gouvernement logeait à ses frais les ouvriers en laine: industrie dont plus tard les Allemands et les Anglais s' emparèrent en grande partie (**). En 1576 un grand nombre de tisserands allemands avaient leurs ateliers et leur habitations dans la *Contrà de Santa Crose.*

Mais dès l'an 1502, le Grand Conseil s'inquiétait de

(*) Discours du doge Mocenigo.

(**) Les Anglais faisaient teindre leurs laines à Venise et à Florence.

voir « le nombre des vaisseaux diminué et réduit au point qu'à peine en trouve-t-on seize, qui, selon la loi et nos ordres, puissent transporter du sel. » Peu d'années après, Cristophe de Canal écrivait : « qu'anciennement la République avait à elle seule formé plusieurs armées, ce que certainement elle ne pourrait plus faire maintenant (1539), quoique le peuple soit uni et soumis, par la raison qu'il est à présent si bien pourvu des commodités de la vie, que rien au monde, excepté un besoin absolu, ne le ferait monter volontairement sur les galères. » L'ardeur même du travail dans l'Arsenal et l'honnête labeur des charpentiers, des calfats, des *remeri* se ralentissaient vers la fin du siècle, où « toute cette maîtrise n'était plus animée du bon esprit d'autrefois ; la plupart, au contraire, si ce n'est tous, étaient querelleurs, mauvais sujets presque des scélérats (*). » A l'époque où la République « formait à elle seule plusieurs grandes armées », les escadres mettaient à la voile au mois de mai. On voyait alors accourir les marins robustes de l'Adriatique, qui, bien payés et ayant la faculté d'emporter avec eux une certaine quantité de marchandises exemptes de droits, s'embarquaient avec joie, pour aller, dans les régions lointaines, voir de nouvelles coutumes et faire respecter le nom de la patrie. Ce nom était, en effet, connu et honoré dans le monde entier. Jusque dans l'Arabie et dans l'Inde on appréciait les monnaies d'or de St. Marc, et Vasco de Gama trouvait à Calicut le ducat des Vénitiens. Ceux-ci avaient en outre laissé dans les pays arabes les mots de *peso* (poids), *rotolo* (rouleau), *càntara* (quintal), *dramma* (drachme), *oncia* (once), etc. L'anglais Cooper assurait que, du temps

(*) Arch. di Stato — Relazioni, Collegio v. Secreta. F. 57. Relazione dell' Arsenale di Giovanni Priuli, 1591.

de ses voyages, les Asiatiques, de la Méditerranée à la Chine, ne connaissaient pas d'autre monnaie que le sequin (*).

L'industrie ne se ressentait pas encore de la décadence du commerce, et les draps vénitiens, qui atteignaient une production annuelle d'environ 28.000 pièces, étaient encore fameux partout au XVIe siècle. « Les draps de laine fabriqués à Venise » disait un contemporain « sont les plus fins qui se fabriquent en Italie et de plus longue durée, et de plus grandes dimensions; de même que les velours, les satins, les damas, les draps d'or, les draps d'argent, sont les plus fins, de plus grande hauteur et de plus longue durée qui se fabriquent dans tout le monde (**). »

Les Vénitiens étaient effectivement les premiers dans cette branche de l'industrie; et Marin Cavalli, ambassadeur de Venise à la cour de France, parlant en 1546 des Génois, des Toscans et des Lombards, observait « que leurs ouvrages sont dans le goût français, c'est-à-dire que les étoffes qu'il font coûtent peu et durent moins. Et cela convient à merveille aux Français qui s'ennuieraient de porter long-temps le même habit. » Du reste, pour prouver quelle était la prospérité de l'industrie dans les laines, il suffit de rappeler cette vaste étendue de terrains, appelés *Chiovere,* où l'on exposait les draps au soleil et ces pierres percées, que l'on voit encore dans les façades des maisons, et où s'adaptaient de longues perches destinées à sécher les laines.

Le tissage des étoffes de soie, déjà connu chez nous,

(*) Filiasi — Memorie, ecc. t. 6.

(**) Paxi Bartolommeo — Tariffa de pexi et mesure, con gratia et privilegio, Venetia, 1403.

avait fait de grands progrès en 1309 (*) grâce aux Lucquois exilés par Castruccio. Cinquante ans plus tard ils formèrent une confrérie sous les auspices du *Volto Santo* (**). Un édit du Grand Conseil portant la date du 3 juillet 1410 défendait l'introduction de « velours et de draperies de soie d'or ou d'argent » (objets fournis tous par nos ouvriers) et ne permettait d'apporter dans la ville que les taffetas, les voiles de soie, *cetanini, saraxinadi* et *ochiadi* du levant. On fabriquait des velours, des samis, des damas, des *camocati, e zetani*, si recherchés pour leur brillant et leur durée, que l'Art de la soie de Gênes, par une délibération approuvée du Sénat, arrêta qu'il fallait imiter la manière de tisser des Vénitiens (***). Ceux-ci eurent depuis à soutenir la concurrence des Florentins et des Génois eux-mêmes, en Angleterre et dans les foires célèbres de la Champagne.

On a cru que l'art des tapisseries porté par les flamands à Venise en 1421 y était florissant (****) mais si l'on considère l'histoire de nos industries, et si l'on songe que chacune avait son Ecole et sa matricule, on mettra en doute la prospérité du métier des tapissiers, dont il ne reste aucun souvenir de matricule ou d'école. Il est vrai que ces tissus artistiques étaient fort appréciés (*****) et qu'au XVIe siècle on décorait de tapisseries

(*) Au milieu du XVIe siècle, cet art, quoique en décadence, rendait encore annuellement 500 mille sequins. — Filiasi, Mem. t. 6.

(**) L'église des Lucquois dite du *Volto Santo*, dont on conserve encore quelques restes se trouve près des ruines de l'Eglise *dei Servi*.

(***) Quamvis in camocatis predictis externis (di Venezia) non ponatur plus seta quam in nostris.... accidit quod quarto fili sete qui in camocatis ponantur magis stringuntur tanto opus videtur speciosius. — (Chapitres de l'Art de la Soie, Bibl. de l'Université de Gênes c. 113)

(****) Urbani de Gheltof — Degli arazzi in Venezia, Venezia. 1878.

(*****) Le comte Leoparde Martinengo possède dans son palais des

les salle du palais Ducal, comme, un siècle plus tard, les appartements des patriciens (*). Il est encore vrai qu'il devait exister chez nous quelques fabriques de tapisseries, car cette fameuse bataille de Pavie, exécutée d'après un carton du Titien, avec des ornements de Jules Romain et du Tintoret, dont Charles V fit don au marquis d'Avalos (**), était véritablement un ouvrage vénitien.

Les *cuoridoro* ou cuirs dorés, dont on couvrait les murs des chambres, les fauteuils et les livres, étaient l'objet d'un commerce si considérable avec le Levant et l'Espagne que les Vénitiens n'y gagnaient pas moins de 100.000 ducats par an (***). Ce métier, qui au XVIe siècle comptait 71 boutiques, était une branche de l'art des peintres, comme aussi l'art des doreurs, qui jouissaient également d'une grande réputation et qui souvent étaient appelés dans les pays étrangers (****).

Parmi les plus jolies industries de Venise celles des verres et des dentelles étaient les plus renommées.

tapisseries très-belles, réunissant le mérite de l'exécution et celui de la composition.

(*) En 1580, Bianca Cappello faisait cadeau à un Tiepolo de tapisseries fabriquées à Florence et représentant l'histoire de David.

(**) Jacquemart, Histoire du Mobilier, liv. I. Paris, 1876.

(***) Campori, dans sa monographie sur la Manufacture des Tapisseries à Ferrare, parle des cuirs dorés des Vénitiens. Dans les « Atti dei Procuratori di S. Marco » (Arch. di Stato) nous trouvons :

« 1484. Angelus Magister coreorum aureatorum.

« 1496. Marco dei cuori d'oro.

« 1540. Matio de li cuori.

« 1560. Isaac dai cuori d'oro.

« 1590. Andrea Giacomo e Francesco cuoridori.

« 1597. Dona Ortensia fa cuoridoro. » etc.

(****) La Corporation de l'art des peintres était divisée dans les *colonnelli* suivants : peintres, doreurs, miniaturistes, dessinateurs d'étoffes et brodeurs, fabricants de cuirs dorés, de cartes à jouer, de

Venise devait posséder déjà au XVe siècle des fabriques de dentelles, celles qui servirent au couronnement de Richard III d'Angleterre étant vénitiennes. Cette industrie, qui fut particuliérement favorisée par la dogaresse Dandolo Malipiero et par Morosina Morosini Grimani, ne doit pas cependant être confondue avec les grandes industries qui fleurirent sur les lagunes. Elle était riche et belle, mais elle n'avait ni règlements ni statuts. Elle n'était pas constituée en société, où les éléments populaires pouvaient exercer leur influence et imprimer l'impulsion de leur énergie. Les femmes, dans leur maison, travaillaient sur le coussin les plus fines dentelles, sans dépendre de personne. Les sœurs dans les couvents employaient leurs longs loisirs à ce gracieux ouvrage de patience. Viena Vendramin Nani, à qui César Vecellio dédiait en 1591 un livre, excellait à faire de la dentelle « et à y exercer les femmes de sa maison, asile des jeunes personnes les plus vertueuses de la ville. » A mesure que les richesses augmentaient, le luxe se raffinait; et les dentelles n'ornèrent pas seulement les autels, les parements ecclésiastiques, les chemisettes élégantes et les robes des femmes, mais encore les habits des hommes. On en inventa de nouvelles formes et l'on publia beaucoup d'ouvrages pour en enseigner l'art (*). Il y avait le *burato*, le point à réseau, le point coupé, le point à festons, le point à carreaux

masques, peintres de boucliers et d'armes de défense. (V. Mariegola. Arch. di Stato).

(*) Les titres de ces livres sont curieux. En voici un, pour citer un exemple. Les universaux des belles broderies anciennes et modernes dans lesquelles un esprit distingué (pellegrino ingegno) soit d'homme, soit de femme, pourra de notre temps s'exercer honnêtement à l'aiguille — par Nicolas d'Aristotèle, dit Zoppino, Venise, 1537.

et le plus renommé de tous, le point de Venise, qui était l'objet du commerce le plus actif dans les contrées les plus éloignées, et qui fut depuis imité en France, où Colbert fit venir exprès des ouvrières de Venise. Une loi de 1542 défend les broderies en soie et argent plus hautes de deux doigts, lesquelles *au grand dommage de plusieurs nobles et bourgeois* servaient de coûteux ornement aux draps, aux oreillers et aux couvertures, à l'occasion des naissances et des baptêmes. On trouve encore dans les archives vénitiennes d'importantes commandes de *concieri* et *bavari*, données par des patriciennes qui faisaient ainsi prospérer cette industrie. Elle ne commença à décliner que vers la fin du XVIe siècle, et finit ensuite à Burano et à Pellestrina pour ne se relever que de nos jours.

La verrerie florissait déjà au XIe siècle. En 1292 un décret du Grand Conseil ordonnait que, pour éviter le danger des incendies, les fabriques et les fours existant à Rialto fussent transportés dans l'île de Murano, où cette industrie avait déjà sa matricule particulière. La verrerie se divisait en six branches : les verriers (*fioleri, verieri, fornasieri*), les ouvriers en cristaux, en marguerites, en perles, les miroitiers, les divers marchands ou placeurs (*stazionieri*). Il paraît que la première origine des verroteries est due aux Allemands. Ce sont eux qui au XVe siècle faisaient à Murano étendre le verre en forme de cannes, qui, transportées en Allemagne et là coupées en petits morceaux, étaient renvoyées à Venise, qui les vendaient ensuite dans le Levant (*). On contrefaisait, en outre, des vases d'agate, de chalcédoine, d'émeraudes, d'hyacintes et d'autres pierres précieu-

(*) Monografia della vetraria veneziana e muranese. Venezia, Antonelli, 1874.

ses (*). On ne sait pas au juste qui a d'abord inventé ces fameuses glaces qui décoraient les appartements des princes et des rois; mais quoique l'usage des miroirs d'acier existât encore au XVIe siècle, on sait qu'en 1507 les frères Gallo sollicitaient l'autorisation « de fabriquer seuls les glaces de vrai cristal, chose précieuse et singulière. » Il semble toutefois que l'inventeur en ait été au XVIIe siècle un nommé Mathieu Reder ou Redor, dont il est fait mention dans la *Mariegola* de St^e Marie des *Marzeri* comme « inventeur de miroirs de cristal. » Le Gouvernement tenait sous sa surveillance cette industrie, dont il confiait l'administration, présidée par le *gastaldo* et la *banque* (**), à un magistrat qui changeait tous les ans. L'ouvrier ne faisait ordinairement que travailler et dormir, car ce qu'on appelait les *mute* se partageaient en six heures de travail et six heures de sommeil, le travail ne cessant ni la nuit ni le jour tant que les usines étaient en activité, c'est-à-dire pendant 44 semaines. Le jour de repos c'était le samedi; le travail recommençait tous les dimanches et les fêtes au tomber du jour. Aussi le samedi l'île été pleine d'animation et de fête, et l'ouvrier, propre et rasé, mettait ses plus beaux habits. Comme dans tout Murano il n'y avait aux XVe et XVIe siècles que deux endroits où l'on vendait publiquement du vin (*bastioni*) (***), le rendez-vous des ouvriers était dans les *casini* ou salles privées, où ils allaient faire leurs parties aux cartes. Il y avait encore les conversations, le spectacle (****), les festins, auxquels assistaient aussi

(*) Scoto — Itinerario, ouero descrittione dei viaggi principali in Italia. Padova, Bolzetta.

(**) Voy. la monographie citée ci-dessus.

(***) Aujourd'hui pour une population dix fois moins nombreuse, il y en a plus de vingt.

(****) On y jouait même l'opéra.

les nobles, le jeu de boules, et la fameuse *fête des taureaux*, dont raffolaient maîtres et chefs d'usine. L'ouvrier était assuré d'avoir non seulement de l'ouvrage, mais de plus une pension de soixante dix ducats pour les jours stériles de sa viellesse. La corporation se chargeait des dernières années de l'ouvrier, qui avait usé son existence à travailler devant le feu des usines, dix-huit heures par jour. Dans eette floraison de toutes les industries, la population croissait tellement en richesses et en nombre, que la petite île de Murano au XVIe siècle ne comptait pas moins de trente mille habitants.

Il ne s'est jamais rencontré ailleurs plus grande activité jointe à plus haute perfection, comme dans la Venise de cette époque. On regardait comme le dernier des plébéiens celui qui n'était pas immatriculé à un métier. Il n'y avait point de prolétaires, ou si peu, que le recensement de 1582, ne donne que 187 mendiants. La bienfaisance publique était sagement réglée et laissée plutôt à l'initiative privée. Le vicentin Gaëtan Tiene, homme charitable et pieux, fondait à Venise le premier hospice des Incurables ; peu après, un chirurgien, nommé Gualterio, en fondait un autre près de l'église St. Jean et St Paul, et Jérôme Miani qui, après avoir passé sa jeunesse dans les aventures des camps, s'était tourné vers Dieu, recueillait les enfants nus et infirmes, les nourrissait, les vêtait, les élevait et, le premier en Italie, il instituait des asiles pour l'enfance. Même quand la République agonisait, il n'y avait guère dans la ville sur 137 à 140.000 habitants fixes, que 5630 individus sans emploi ou profession (*). La province était dans un même état de prospérité. On a remarqué avec raison que personne n'a retracé mieux que Manzoni la condition des

(*) Sagredo, ouvr. cité, c. VI.

sujets de la République (*). Le cousin Bortolo, qui vivait dans le pays de St. Marc, où tout se faisait posément et d'une manière judicieuse, le cousin Bortolo, qui n'était jamais à court d'argent et qui recueillit Renzo fugitif, est le vrai type de l'homme du peuple soumis à la domination vénitienne. Non loin du peuple lombard, qui sous le gouvernement d'Espagne, finit par s'avilir et tomber dans la gueuserie, la vanité, la coquinerie, la superstition et l'ignorance (**) il y avait la libre terre de St. Marc, où quiconque avait le désir de bien faire était reçu à bras ouverts, et où les ouvriers trouvaient beaucoup d'avantages, celui surtout qui fait le prix des autres, la sécurité (***).

Toutes les forces des Vénitiens tendaient vers un seul but, qui était le bonheur de notre patrie, laborieuse et gaie, mondaine et austére, asile sûr des savants et des artisans. Il semble, en apparence, qu'il n'y ait de place que pour l'aristocratie fière, puissante et arrogante, décidant de la guerre et de la paix; mais dans le bas le peuple ne languit point: il acquiert, au contraire, une opulence exstraordinaire, résigné à l'autorité des patriciens, mais sans discordes ni divisions, et animé par la foi qui fait les miracles, par la force qui brise toutes les résistances, je veux dire la foi dans le travail et la force qu'il donne. Ce ne sont ni les complots ni les révolution, mais le travail et le bon vouloir qui firent monter le pauvre enrichi à côté du fier patricien dans les Conseils de la République. Ce tître de noble, auquel étaient attachés des priviléges et des droits, le peuple y tournait

(*) Sagredo, ouvr. cité, c. VI.

(**) Cantù — Commento storico ai Promessi Sposi, Milano 1874. pag. 63.

(***) Manzoni — Promessi Sposi, c. 17.

ses désirs et ses efforts, jusqu'à ce que, peu à peu, la République ayant besoin de rajeunir ses forces épuisées, lui ouvrit le livre d'or. Beaucoup d'hommes du peuple parmi les riches furent admis au Grand Conseil, à l'occasion des guerres de Chioggia et de Candie. Pour prouver combien était convoité le nom de patricien, il suffit de rapler *le sieur Lunardo de l'Agnella,* marchand d'avoine, de la rue Marie Mater Domini, qui mourut de chagrin pour n'avoir pas été reçu dans le Grand Conseil, après avoir offert à la Seigneurie pour la guerre de Chioggia sa personne, un domestique et la paye de cinquante rameurs pour un mois (*).

C'étaient particulièrement les vallées des pays de Bresce et de Bergame qui envoyaient à Venise des hommes pauvres, mais pleins de bonne volonté, dont quelques-uns par un travail obstiné et souvent pénible surent s'élever et atteindre les sommets. Au milieu du XVIe siècle on voit arriver de Bresce un nommé Bartolommeo Bontempelli; il loue une mercerie à S. Salvadore à l'enseigne du *Calice*, il fait fortune, établit une banque et gagne tant d'argent qu'il en prête aux princes, aux ducs, aux rois. L'amour de l'or n'empêchait pas la générosité. Bontempelli éleva un autel à S. Salvadore, restaura à ses frais l'église des *Converties* à la Giudecca et donna trente mille ducats pour la construction de l'hôpital St. Lazare des Mendiants, auquel il en légua 100.000 encore après sa mort.

Il nous semble intéressant de remonter à la source de ces richesses qui, dans le XVIIe siècle valurent aux familles du peuple l'agrégation à l'aristocratie (**).

(*) Bibl. Marc. Codice. XXIX, c. VII.

(**) Au XVIIe siècle la noblesse de Venise admit dans ses rangs : parmi les étrangers, les Van Axel et les Gheltof hollandais, les

Un certain Joseph Persico, par exemple, vint des vallées de Bergame à Venise et entra dans la boutique d'un marchand de soieries, rue San Lio, « chez lequel il était employé aux services les plus bas, jusqu'à aller à travers les rues, le *bigolo* à la main, puiser aux puits publics l'eau pour la cuisine. » Ce même Joseph ouvrit plus tard une boutique de draps d'or et de soie et, jusqu'au jour où il acheta la noblesse pour cent mille ducats, il tint l'aune « et mesura de ses mains la marchandise aux acheteurs » (*).

Bientôt le peuple s'engraissa, les fortunes augmentèrent rapidement, et l'on vit s'élever près des palais des patriciens les palais des bourgeois et les égaler en magnificence. Les Angelieri, venus de Lucques au XIVe siècle, bâtirent à Sainte Marina le palais qui appartint depuis aux Marcello, et les Muti de Bergame celui qui au XVIIe siècle devint la propriété des Baglioni, autre famille de bourgeois, anoblie depuis, et enrichie par l'art de la typographie. Le palais à Sant'Apollinare, sur le Grand Canal, acheté par les Tiepolo, a été bâti à ce que l'on dit (mais nous ne le croyons pas) sur un dessin de Sansovino, par les Cuccina, bourgeois. Le palais à San Cassiano élevé par les Bonomo, famille bourgeoise, fut ensuite (en 1648) acquis pars les Albrizzi, bergamasques, enrichis dans le commerce des toiles. Un nommé Giovita Fontana vint de Plaisances à Venise en 1577 pour y exercer le commerce, et le commerce lui donna les moyens

Widmann allemands qui d'abord avaient été *bastazi* (portefaix) au Fondaco, les Fonseca, espagnols, qui avaient vendu du sucre, les Cotoni, banquiers grecs. C'est de Bergame que vinrent les Tasca, négociants de camelots, les Gozzi et les Castelli, marchands de soie, les Maccarelli, marchands de laine, etc. etc.

(*) Voy. un manuscrit de la Bibl. Marciana (It. Cl. VII, num. 1908.)

de bâtir un palais à San Felice sur le Grand Canal. Un de ses fils fut nommé gouverneur de Caserte par le duc de Guise. En 1646, les Labia offrirent cent mille ducats pour être inscrits au rôle du patriciat, et ils purent, en trafiquant, élever le vaste bâtiment de St. Jérémie, où ils donnèrent à quarante gentilshommes un banquet servi dans de la vaisselle d'or. Le président De Brosses raconte dans ses voyages en Italie, que tout le monde allait voir les diamants de la Labia, lesquels ne craignaient pas la comparaison avec ceux des princesses et des reines.

En 1684, afin de se procurer de l'argent pour la guerre de la Morée, on agrégea encore au patriciat quarante familles.

Les richesses acquises par l'industrie et le commerce sont un titre de gloire pour les Vénitiens, qui occupent ainsi une grande place, dans l'histoire morale des nations, aussi bien que dans l'histoire politique. L'oligarchie n'avait pas étouffé le génie actif du peuple, qui sachant à la fois calculer et oser, finit par conquérir l'aisance matérielle, tandis que le patricien, ayant abandonné le négoce qui avait fait sa puissance, sommeillait sur ses lauriers et sur ses trésors, ou n'aiguisait son esprit que dans les ruses de la politique.

CHAPITRE VII.

Les palais des patriciens. —
Bibliothèques et collections d' art. —
Les maisons du peuple.

L' élégance des arts a une grande influence sur les mœurs privées. Déjà vers la fin du XVe siècle le goût se manifestait en toute chose, et l' on peut dire que le costume même empruntait ses formes à l' Art, qui régnait partout, dans la maison modeste du pauvre comme au palais du Doge. Avec les richesses augmenta la magnificence des palais surgis des eaux comme par enchantement. « Je ne parle pas » dit Casola dan son *Voyage* « de la multitude des grands et beaux et riches palais, l' un de cent, l' autre de cinquante, l' autre de trente mille ducats, ni de leur possesseurs, car ce serait une entreprise trop dure pour moi, et faite pour qui aurait à rester un long temps en la dite ville de Venise (*). » Le loyer annuel des maisons *à l' usage des gentilshommes* était de 50 à 120 ducats d' or (**).

L' intérieur de ces habitations ne le cédait pas à l' extérieur. Les jolis entrelacs des arcs cintrés, les colonnes en spirale, qui soutenaient les ogives des façades de mar-

(*) Casola — ouvr. cité, p. 7.

(**) Arch. di Stato à Milan. — Correspondance de l' ambassadeur du duc de Milan à Venise, Antoine Guidobono, 17 fév. 1462.

bre, étaient reproduits dans l'ornementation intérieure et dans le mobilier des appartements, non pas spacieux, mais peints et décorés avec une élégance sévère. L'ustensile le plus vulgaire et le meuble le moins nécessaire avaient une valeur artistique. Des frises splendides environnaient la partie supérieure des chambres dont les plafonds « remarquables pour les moulures » comme dit Sansovino, et les arabesques, étaient tantôt à caissons de bois sculptés, dorés et coloriés, tantôt, selon le style du XIIIe siècle, à longues et grosses poutres peintes et ciselées dites *intelaradure alla tedesca* (*).

Les murs tapissés de cuirs tannés, dorés ou argentés, avec des ornements et des figures *(cuori d'oro)*, ou bien de tentures de soie quelquefois brillantées de pierres précieuses ou rayées de lames d'or; les battants, les jambages et les linteaux des portes ciselés ou incrustés; les cheminées décorées de fantastiques entrelacements de feuillages, de chimères, de sirènes, d'Amours, dans le goût lombard: tout était admirable pour la richesse ou l'exquisité de la forme. Il existe encore, entre autres, dans le Palais Ducal, un merveilleux modèle de décoration murale du XVe siècle, dans la chambre *degli Scàrlatti*, qui était d'abord la chambre du doge et fut depuis le lieu de réunion des douze de la Seigneurie, qui portaient des toges d'écarlate. Autour du plafond à rosaces d'or sur fond bleu court une élégante frise toute sculptée: la cheminée, ouvrage de Lombard exécuté sous le dogat

(*) « Dans ces plafonds, une poutre parallèle correspond par intervalles à la travaison, en guise de corde, dans l'imposte de la voûte, et sur cette poutre il en pend une autre, qui descend perpendiculairement du haut du plafond et qu'on appelle *monaco*. Il y a à Venise dans les églises de St Etienne et de la Miséricorde des planchers construits de cette manière. » (Caffi, Sulla scultura in legno, pag. 14.)

d'Augustin Barbarigo, c'est-à-dire entre 1486 et 1501, est un chef-d'œuvre pour la finesse merveilleuse des ornements, qui s'enroulent et se déroulent avec une souple élégance.

Mais ce dont nous avons le moins d'exemplaires, ce sont les meubles et les tentures, le temps en ayant consumé une grande partie, et le mercantilisme du siècle en ayant livré aux étrangers ce qui en restait. Nous n'en essayerons pas moins de reconstituer de notre mieux, par l'imagination, l'intérieur d'un palais patricien du XVe siècle. Au milieu de la pièce où se tenaient habituellement les gentilshommes, on voyait sur la table de noyer au style châtié, et le long des murs ou sur des consoles, dans un charmant désordre, des amphores, des céramiques, des vases d'or et d'argent, de grandes épées, des médailles, des cymbales, des luths et des livres reliés en cuir guilloché. Déjà perçait le goût des antiques, et l'on rassemblait dans des vitrines les statues et les objets découverts dans les fouilles (*). Descendant des plafonds ou attachées au mur, brillaient des lampes de style oriental, en cuivre doré ou bronze niellé, gravées, émaillées, garnies de cristaux aux mille couleurs (**), ou

(*) Dans la petite église des Esclavons à Venise, parmi les tableaux de Carpaccio, il y en a un, important pour l'histoire du costume, qui représente St Jérôme dans sa cellule. Le Saint, qui est vêtu de blanc et de rouge avec un collet marron, est assis à sa table de travail. A ses pieds. des manuscrits épars, d'où pendent des cachets; sur la table, parmi les papiers et l'écritoire, un coquillage et une sonnette; sur le mur, un autel sous une niche. Derrière un lutrin et un fauteuil de velours rouge, on voit sur une tablette, rangées avec goût de petites statues de Vénus, un cheval et quelques fragments antiques. Voy. sur les peintures de Carpaccio l'illustration de Ruskin. The Shrine of the Slaves. Kent, 1877.

(**) Viollet-le-Duc, ouvr. cité, T. I. 1re partie, p. 149.

des lanternes ornées de petites colonnes torses, fermées par des miroirs de différentes formes, qui produisaient sur les murs l'effet d'une peinture en clair-obscur (*), ou bien des lanternes en fer battu avec des découpures et des volutes de la plus grande élégance (**). Dans les bibliothèques se conservaient ces précieux manuscrits en parchemin, dont les pages peintes en miniature avec une patience infinie dans le silence des cloîtres, respirent encore l'aimable ingénuité de ces temps. La vaisselle de table était d'or et d'argent, les verres et les fioles de Murano avaient une transparence et une élégance particulières ; même les vases de cuivre, qui servaient à rafraîchir les boissons, étaient couverts de bizarres damasquinures (***). Les chambres à coucher servaient aussi de salles de réception. Autour des glaces des lits au magnifique appareil, et des alcôves soutenues par des cariatides dorées, se découpaient des encadrements dentelés, bordant des panneaux, des marqueteries, des ornements d'une extrême délicatesse (****). Dans les premières an-

(*) On trouve un modèle de ces lanternes dans le Museo Civico. N° 938 selon Lazzari (Notizie delle opere d'arte e d'antichità della Raccolta Correr. — Venezia, 1859.)

(**) Un exemplaire de ces admirables ouvrages en fer battu existait dans la collection Mylius de Gênes. (Catalogue de la collec. N° 337.) C'est un ouvrage vénitien du XVe siècle. Il a été reproduit dans l'*Art* de Paris, an. V, to. IV, p. 29.

(***) Les inventaires du XIVe et XVe siècles en mentionnent quelques-uns. Ces vases sont de cuivre, et pouvaient parfois contenir plusieurs flacons. On les fabriquait principalement à Venise, et ils passaient en Occident, pour des ouvrages de Damas, c'est-à-dire d'Orient. Les vignettes des manuscrits montrent parfois de ces vases larges, plats, de forme cylindrique, ou triangulaire, dans lesquels sont placés plusieurs bouteilles ou flacons » (Viollet-le-Duc, ouv. cité, 2 par. p. 148.)

(****) On peut voir un des plus beaux modèles de lit de cette épo-

nées du XVI siècle le lit du doge était couvert d'or, et Contarini dit en décrivant le Palais (*), qu'il a vu dans la chambre Ducale la *lettiera coperta de aurea maiestate.* A côté du lit, le prie-Dieu était placé sous ces diptyques ou petits autels de bois à aiguilles découpées, avec des saints auréolés d'or, beaux ouvrages où souvent le ciseleur gravait son nom a côté de celui des Vivarini et des autres qui en avaient peint les images (**). Les armoires, les coffres, les malles pour les trousseaux, les cassettes pour les bijoux, pour les corbeilles de mariage, (et qu'on appelait justement à cause de cela des *mariages)* étaient ciselées ou peintes de scènes de mœurs et de batailles (***). On faisait de si folles dépenses pour l'ameublement d'une pièce, qu'une loi de 1476 ordonna

que parmi les vignettes de la Hipnerotomachia de Polifilo. Venezia, Aldo, 1499.

(*) Petri Contarini — Argo Vulgar. Venezia, Tortis, 1542.

(**) Une de ces anciennes *ancones* à bas-reliefs existe à Torcello (Finocchietti - Della scultura e tarsia in legno. Firenze, 1873.) Les images masquées par des volets à panneaux sculptés et historiés étaient l'ornement indispensable des chambres à coucher dans les XV° et XVI° siècles. Une image d'argent renfermée dans une espèce de petite chapelle d'un forme curieuse, existe dans le Musée d'art industriel de Milan. Elle est du XIV° siècle. Nous nous rappelons avoir vu une très-belle *ancone* enrichie de peintures de Vivarini, dans l'atelier d'un peintre vénitien. Elle a été vendue à un Américain.

(***) Il existe encore quelques spécimens de ces coffres, quoique la plus grande partie du mobilier des XV° et XVI° siècles ait été détruite. C'est un miracle, si on a retrouvé au fond des greniers. quelque meuble ancien. On n'en trouve qu'un petit nombre du temps de Brustolon, et encore ne sont-ils pas d'une belle conservation, à part quelques cadres et les fameux fauteuils qui étaient dans la villa de Stra et que l'on garde maintenant en partie dans la Villa Royale de Monza et en partie dans l'Académie de Venise. Il y a encore au Palais Pesaro quelque meuble vénitien des temps les plus reculés, entre autres un lit assez bien conservé.

qu'entre le bois, l'or et les peintures, on ne pût dépasser 150 ducats d'or (*).

Il y avait pourtant encore, au milieu de cette élégance fastueuse, je ne sais quoi de sévère ; et quoique la Renaissance eût considérablement modifié le goût, l'ameublement, la physionomie des appartements gardait encore une empreinte du moyen-âge ; et dans les compartiments des plafonds, sur les murs comme aussi sur les tables et sur les chaises de bois d'une couleur morte, les sveltes ogives s'entremêlaient aux petites colonnes torses, aux trilobes, aux rosaces. L'art du ciseleur se perfectionnait de jour en jour, et les Canozzi ou Genesini de Lendinara, excellents marqueteurs (**), les Morazzoni, renommés pour leurs cadres, les frères Marc et François de Vicence, auteurs du Chœur des Frari, Bernardino de Venise, qu'employèrent beaucoup les ducs d'Este, avaient fouillé et décoré les meubles, que les vicissitudes de la mode et du temps ont condamné à périr dans le feu ou dans l'échoppe des regrattiers.

Le lent travail de la marqueterie (vulgairement appelée *certosina,* en souvenir des paisibles ouvriers qui passaient leur vie dans les cloîtres à prier et à manier la gouge) s'essaya d'abord à Venise. Depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XIVe siècle, on formait en incrustant des bois coloriés dans l'ivoire et les lames métalliques, de riches et gracieux dessins sur les coffrets, les bahuts, les tables, les chaises en croix, les fauteuils au large dossier (***).

(*) Arch. di Stato. — M. C. 17 nov. 1476.

(**) On devait aux Canozzi le fameux chœur du *Santo* à Padoue, que détruisit un incendie en 1779, et les armoires de la sacristie de St. Marc à Venise. (Caffi, dei Canozzi o Genesini Lendinaresi. Modena, 1852).

(***) Jacquemart — ouvr. cité, L. I.

Dans les pavements reluisants on incrustait des marbres orientaux (*); et pendant que dans les autres pays on faisait encore usage pour les fenêtres de toiles blanches et fines, huilées et cirées (**), le jour entrait dans les palais vénitiens à travers les petites vitres circulaires soudées ensemble par des rubans de plomb, ou bien à travers les vitraux peints, représentant des écussons et des personnages, semblables à ceux qui, exécutés sur le dessin de Barthélémy Vivarini, furent placés en 1473 dans l'église de St. Jean et St. Paul.

Il y avait, en outre, dans les maisons les oratoires, qu'on décorait avec beaucoup de luxe. Le nombre en était si grand que le patriarche Jérôme Querini, de crainte que les églises ne restassent dépeuplées défendit aux prêtres, sous peine d'excommunication, de célébrer la Messe dans les chapelles privées (***).

Partout éclatait la richesse, et quand Pierre, le fils du roi de Portugal, vint à Venise en 1428, il voulut visiter les habitations des patriciens. Elles lui semblèrent, disent les Chroniqueurs contemporains « non pas des maisons privées, mais des palais dignes des plus grands princes, et des rois. » Casola ne parle pas seulement du commerce, des arts, de l'aisance des Vénitiens au XVe siècle, mais il entre dans les maisons, il les décrit et s'arrête même sur les habitudes des familles. L'écrivain milanais, conduit par le gentilhomme Zorzi chez la noble dame Dolfin,

(*) « On ne voit pas, pendant des siècles, une chose plus belle, plus gracieuse, plus durable que celle-ci; car on les conserve en les frottant à plusieurs reprises avec une éponge ou un drap, et si on veut les voir reluire longtemps, on les recouvre de toiles pour ne pas les tacher en marchant. » (Sansovino, l. IX.)

(**) Belgrano — Vita privata dei Genovesi, cap. XIII. Genova, 1875.

(***) Le pape Clément VII rendit aux prêtres la faculté de célébrer la Messe dans les maisons des particuliers. — Gallicciolli, t. III.

qui venait d'accoucher, était émerveillé du luxe de l'appartement, et il s'écriait, « que la reine de France, en pareil cas, n'aurait pas autant de pompe. » Voici la description de la chambre de l'accouchée, écrite avec cet accent de simplicité naïve, qui nous transporte dans les temps anciens :

« La reine de France, ni autre seigneur de France, « n'aurait eu en pareil cas tant de pompe. Et l'ambas- « sadeur du duc dit la même chose, en assurant que « notre très-illustre duchesse n'aurait pas eu à ce degré « tous ces ornements. Et le dit ambassadeur du duc me « choisit pour entrer avec lui, par faveur (car l'endroit « ne pouvait pas contenir plusieurs personnes) afin que « je visse et que je pusse aussi ailleurs raconter. Et é- « tant dans cet endroit, souvent il me demandait ce « qu'il me semblait tantôt d'une chose, tantôt d'une autre. « Je ne sus jamais lui répondre autrement qu'en serrant « les épaules *(stringendo le spalle)*, nam on estimait que « la chambre où nous étions, et où était l'accouchée, je « parle de la construction qui ne peut s'enlever, avait « coûté 2000 ducats et plus. Et cependant le lieu ne dé- « passait pas en longueur douze bras. Il y avait une che- « minée tout en marbre de Carrare luisant comme l'or, « avec ses figures et ses feuillages, si finement travaillée « que ni Praxitèle ni Phidias n'y pourraient ajouter. Et « le ciel de la chambre d'or et de bleu d'outremer, et les « murs étaient d'un si beau travail que je ne puis le redire.

« Une boiserie de lit estimée seule 500 ducats, im- « mobile et fixe à la vénitienne ; tant de belles figures « et si naturelles, et tant d'or partout que je ne sais « pas si au temps de Salomon, qui fut roi des Juifs, auquel « temps l'argent était réputé chose vile, il s'en soit ja- « mais vu l'abondance qu'on en voyait là. Pour les or-

« nements du lit et de la femme, c'est-à-dire les cou-
« vertures et les oreillers, qui étaient six, et autres dra-
« peries, j'ai pensé de les taire plutôt que de les dire,
« doutant qu'on les croie. C'était en vérité admirable.
« Je veux dire une autre chose, qui est vraie, et que peut-
« être on ne croira pas, mais l'ambassadeurs ducal ne
« me laisserait pas accuser de mensonge. Il y avait dans
« la dite chambre XXV damoiselles vénitiennes, et l'une
« plus jolie que l'autre, qui étaient venues visiter l'accou-
« chée. Leur vêtement très-honnête, comme je l'ai dit
« plus haut, à la vénitienne : elles ne montraient que qua-
« tre ou six doigts de nu sous les épaules par devant et
« par derrière. Elles avaient, ces damoiselles, tant de
« joyaux sur la tête, sur le cou et dans le main, c'est-
« à-dire de l'or, des pierres précieuses et des perles, que
« c'était l'opinion de ceux qui étaient là qu'il y avait
« la valeur de 100 mille ducats. Leurs visages étaient
« fort bien peints (*molto bene depenti*), et aussi le reste du
« nu qu'on voyait (*). »

Du reste, si dans les appartements réservés à la famille régnaient tant de luxe et de bon goût, dans le vestibule, autour duquel s'ouvraient de spacieux magasins, on déposait, en revanche, les marchandises venues de l'Orient. Et le commerce n'imprimait pas de tache à la noblesse du nom, et le contact des balles de laine et des barils d'epiceries, n'offusquaient pas la gloire des drapeaux et des trophées appendus au mur.

Les palais vénitiens avaient plusieurs portes qui ne conduisaient pas toutes dans le vestibule (*entrada*), mais quelquefois dans de vastes cours ceintes de murailles que bordaient des créneaux de style arabe (**). Dans ces cours

(*) Casola — ouv. cité, p. 109. et suiv.
(**) Par exemple, le palais de Foscari.

s'ouvraient les puits à la *vera* (margelle) artistiquement sculptés et montraient ces pittoresques escaliers sans cage qu'on admire encore dans les palais Sanudo à Sainte Marie des Miracles, Cappello à St. Jean Latéran, Centanni à San Tomà, etc. etc. (*).

Au XVIe siècle, le passage des idées du moyen-âge à celles de l'antiquité renaissante est déjà accompli. La grandeur païenne revit dans toute sa splendeur : la recherche du luxe s'accuse chaque jour davantage, et dans l'intérieur des appartements les meubles deviennent plus riches et moins simples. « Quant aux appartements, » écrivait Sansovino, vers la fin du XVIe siècle, « aux meubles et aux incroyables richesse, on ne peut même les imaginer, loin de pouvoir les décrire pleinement... Et bien que nos vieux fussent économes, ils devenaient magnifiques dans l'ornement de leurs maison. Ce sont des constructions sans nombre avec les plafonds des chambres et des autres pièces dorés et peints, et historiés de peintures et d'artifices excellents (**). » Franco dit à son tour : « Les bâtiments de cette ville offrent un spectacle admirable à qui les regarde du dehors. Mais quand on en voit le dedans, elles étonnent et émerveillent encore davantage, car elles sont ornées de très-belles peintures, de sculptures, de moulures, de tapisseries, d'or et d'argent, et en telle quantité d'autres ornements précieux, que, si l'on voulait les raconter, ceux qui ne les ont pas vues pourraient les prendre pour des mensonges (***). » La richesse toutefois ne se séparait jamais de la beauté ; et,

(*) Un escalier merveilleux, mais avec cage, est l'escalier en limaçon du palais Contarini à San Paterniano, connu aujourd'hui sous le nom de *Scala a bovolo* de Minelli.

(**) Sansovino — li. IX.

(***) Franco — Habiti ecc. Venetia, 1610.

d'ailleurs, on ne cessait d'inventer de nouvelles formes d'armoires, de crédences, de tables, de chaises, de portes et d'escabeaux. « Et, en vérité » c'est Sansovino qui parle « on ne voit nulle part ailleurs d'édifices plus commodes, plus recueillis, plus à l'usage de l'homme que ceux-ci. » La vie privée de ce siècle était écrite dans les tableaux, les tapisseries, les meubles ; comme la vie publique l'était dans les monuments. Avec le temps, le faste devient toujours plus extérieur et s'étale principalement dans les salons grandioses des étages supérieurs, dans les salles de parade et de réception, dont chacune pourrait contenir un appartement d'aujourd'hui (*). Dans les vestibules, ornés de moulures et de bas-reliefs, disparaissent peu á peu les marchandises, et on remplace les anciennes armes par de gigantesques hallebardes d'apparat aux hampes couvertes de velours cramoisi, garnies de bossettes de cuivre jaune et de franges de soie rouge et aux fers reluisants, où sont gravés des fruits, des victoires et des trophées (**) ; sur les paliers des escaliers, s'élèvent des statues, des fragments de colonnes antiques avec des inscriptions. Même dans la *salle* (ou portique) on suspend de précieux trophées d'armes, des écussons géminés, des drapeaux (***). Les portes, aux modénatures de marbre rare conduisent dans les grands salons où l'or, les velours, la soie réfléchissent de mille manières la lumière sur les murs que parent les tableaux des artistes célèbres de Venise (****). Les notices sur des œuvres de dessin de la pre-

(*) Selvatico — ouvr. cité, VI.

(**) Douze hallebardes dont les hampes ont la longueur de m. 2,32 et les fers de 0,97 sur une largeur de 0,31, se trouvent dans la salle d'armes de notre Musée. Lazzari les décrit dans ses *Notizie* etc.

(***) Grevii — Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiae — t. v. p. III.

(****) Tassini — Condanne, pag. 64.

mière moitié du XVIe siècle, écrites par un anonyme, que l'on croit être Marc-Antoine Michiel, et publiées par Morelli, font voir la quantité d'œuvres admirables qui devaient alors tapisser les murs (*). Les poutres de Sansovino ciselées, brodées d'arabesques d'or, et soutenues par des corniches, non moins richement ouvragées, remplaçaient les caissons dans les plafonds. Quant à la manière de décorer murs et planchers au XVIe siècle, nous en avons des types en quantité dans les salles aux quatre portes et dans celles de l'*Anti-collegio* et du *Collegio* du Palais Ducal. Ces plafonds si riches, ces portes chargées d'arabesques, ces magnifiques cheminées sont toutes des œuvres de Palladio, de Vittoria ou de Sansovino, qui étaient alors les princes de l'art de la décoration à Venise. Dans des niches très-ornées et masquées de rideaux de soie, se dressaient les lits, sculptés et peints par les vieux maîtres, (**) aux couvertures damassées, garnies de franges d'or et d'argent, et aux draps tissus et ouvrés « de point coupé avec des dentelles » (*de ponto tagiado con merli*). Aux encognures des chambres s'arrondissaient de petites corbeilles de jonc remplies de fleurs et d'herbes odorantes (***).

L'excellence de l'art se montrait partout, depuis les

(*) *Notizie d'opere di disegno*, publiées par J. Morelli. Bassano, 1800.

(**) La maison dite des *Proverbes* rue des Saints Apôtres conservait encore dans les premières années du siècle, une chambre meublée dans le goût du XVIe siècle, avec une boiserie de lit merveilleuse, peinte par un élève de Bellini. Cette notice nous est donnée par Cicogna. La maison fut démolie en 1840. Elle devait son nom aux deux proverbes suivants sculptés en bas-relief: *Chi semina spine, non vada discalzo* (Quand on sème des épines, il ne faut pas marcher pieds nus) et: *Dì di te e poi di me dirai* (Parle de toi et après tu parleras de moi).

(***) Aretino — Lett. citées, li. I.

chaises de *nogara* (noyer) recouvertes de velours et de gros clous, ou de tapisseries, de cuirs pourpres et d'or et d'argent avec des arabesques, des fleurs, des feuillages, des oiseaux en relief, jusqu'aux petits escabeaux de bois gracieusement ornés (*), aux soufflets ciselés et dorés, aux jolis chenets de cheminées (**).

Les panneaux des coffres, par devant et sur les côtés, étaient peints par des peintres fameux, tels que le Giorgione et André Schiavone (***), ou finement marquetés par les meilleurs artistes d'alors, au premier rang desquels brillent frère Jean de Vérone (1505) et Georges Vénitien (1510), l'auteur du chœur de Messine. Sur les tables et sur les consoles, que supportent des corbeaux découpés à jour, étaient rangés des livres aux fermoirs et aux ciselures merveilleuses, des verres coloriés de Murano, des graphites d'or et piqués de perles irisées, des vases aux anses légères, des majoliques précieuses, des animaux chimériques, des armoires d'aventurine, des vasques ciselées et damasquinées à écussons et emblèmes, des bassins d'argent (****) des coupes et des plats d'émail en relief, aux mille couleurs. Dans certains objets la fantaisie de l'artiste se laissait aller aux caprices les plus bizarres : les pierres encastrées dans quelques meubles y formaient

(*) Le modèle de ces escabeaux à entrelacements et ornements nous a été conservé par l'incision de Jacques Franco (Habiti, et.) qui représente Sébastien Véniero (1572.)

(**) Deux merveilleuses figures en bronze, qui servaient de chenets, ont été tout récemment vendues par une de nos familles patriciennes au baron Rotschild.

(***) Le Giorgione a lui aussi peint des rondaches, des armoires, des alcôves (recinti da letto) et des coffres représentant la plupart du temps les fables d'Ovide. (Ridolfi, vol. 1, p. 124.)

(****) Dans l'inventaire du palais Correr, il y a un très-grand nombre de bassins d'argent, dont chacun valait environ 100 ducats.

d'élégants dessins: l'or dans quelques coupes et quelques vases disparaissait sous les turquoises et les gemmes. Quelques bassins d'argent, qu'on appelait à la vénitienne, étaient ciselés en relief dans les côtés du dedans, et tout blancs en dehors avec des figures dans un rond niellé au milieu (*). Sur les étoffes, les couleurs les plus vives, les plus opposées entre elles s'harmonisaient dans un riant étincellement. L'art valait encore plus que la matière, et le bon goût l'emportait sur l'or et les diamants. Parmi les trophées d'armes damasquinées, parmi les boucliers et les heaumes accouplés, les admirables ouvrages du mantouan Ghisi ne devaient point faire défaut (1554). Chacun voulait avoir sa collection d'armes, et rien que dans une salle du palais Correr à San Simeone Grande il y avait 14 rondaches, 36 hallebardes, dont quelques-unes couvertes de velours, 8 arcs à la turque, 12 lances, 2 étendards, 1 banderole et les armoiries de la maison avec estoc et timbre (**). Le bronze prenait toutes les formes, de la plus grandiose à la plus gracieuse, dans les brasiers, les chenets, les chandeliers, les sonnettes, les écritoires, dans tous les accessoires du mobilier.

Après le mariage de Bianca Cappello, Marius Sforza, ambassadeur de Florence, vint loger dans le palais *Trevisan* sur la *Canonica*. Le murs étaient peints et tendus d'étoffes de soie, la façade décorée d'emblèmes et d'ornements et des blasons du doge, des Médicis et des Cappello.

Dans le palais Vendramin Calergi, il y avait des colonnes de jaspe oriental, des cheminées de brèche noire, des portes incrustées d'ivoire et d'ébène. La chambre d'or,

(*) Campori — Raccolta di cataloghi e d'inventari inediti. Modena, 1870. p. 11.

(**) Mus. Civ. Correr, Arch. de famille, n. 71.

comme on l'appelait, de la grande maison Cornaro, renfermait une magnifique cheminée ornée de cariatides d'or. Les murs étaient couverts de tapisseries de samis d'or et on attribuait à la dorure de l'entablement la valeur de dix-huit mille sequins. Les cheminées en marbre grec, les chambranles des portes en vert antique, les plafonds étincelants de stucs et de dorures faisaient la richesse de l'hôtel des Tiepolo à Saint Apollinaire. On peut dire qu'en ce siècle les murs de presque tous les appartements patriciens étaient pompeusement revêtus de damas, de *soprarizzi,* des draps d'or et d'argent.

Mais l'art, miroir des mœurs, nous en fait voir les transformations. Les objets artistiques sont plus riches, plus raffinés que ceux du siècle précédent, mais moins vrais, moins sentis, moins sincèrement exécutés. Vers la fin du XVIe siècle, le luxe n'a plus de retenue et les meubles les plus somptueux ne sont plus exclus de la vie intime. On fabrique déjà des armoires qui paraissent des mosaïques de pierres précieuses; des meubles d'ébène incrustés d'ivoire et de pierres précieuses, ornés de bronzes ciselés et de statuettes. On surcharge de stucs les plafonds, les lignes pures s'exagèrent en courbes étranges ou en contours capricieux qui annoncent le XVIIe siècle. Vers la fin du XVIe, Venise pouvait compter presque cent palais superbes. Parmi le plus remarquables, pour l'ameublement intérieur, il y avait celui des Grimani à Sainte Marie Formosa, avec des loges au rez-de-chaussée, ornées de statues antiques, de bustes, d'inscriptions, avec des salles et de grands escaliers à stucs et à tableaux de François Salviati, de Camille Mantovano et de Jean de Udine. Dans la demeure de Foscarini à la Madonna del Carmine on conservait de précieuses antiquités; dans celle des Vendramin on admirait des toiles de Giorgione, de

Jean Bellino, du Titien et de Michel-Ange. Le palais Cornaro à Saint Luc avait des salles royalement décorées; et les grandes constructions des Lorédan rue Saints Ermagora e Fortunato, des Grimani à Saint Luc, des Dolfin à Saint Sauveur, des Cornaro à Saint Maurice, coûtèrent plus de 200.000 ducats chacune (*). Les cours embaumaient d'orangers, de jasmins et « *di altre delitiose piante e verzure.* » Plusieurs palais avaient des jardins soigneusement cultivés et à grands frais (**). Les plus renommés, vers ce temps, étaient ceux d'Erizzo à San Canciano, environnés de vastes édifices; ceux des Michiel rue St^e Gervais et Protais, et des Buono à St. Ange, tous merveilleux pour les fontaines et les plantes rares. Un jardin de César Ziliolo, chancelier ducal, était célèbre pour ses arbres, qu'il avait fait venir de l'Orient. Sansovino dit: « On visite à St^e Marie Dell'Orto, le jardin de Thomas Contarini, Procureur de St. Marc, à Saint Antonin, celui de Santo Moro, etc. A la Giudecca le jardin des Gritti est délicat et précieux pour ses plantes et ses bâtiments, pour ses sculptures et ses peintures. Ce sont encore de beaux jardins que celui d'André Dandolo sur la pointe de cette île, vis-à-vis de St. Georges Majeur, ceux des Mocenigo, des Vendramini, des Cornari, et de beaucoup d'autres, qui, dans cette île, et par toute l'étendue de la ville (sans rien dire de Murano) sont répandus en abondance avec une extraordinaire beauté et beaucoup d'agrément. On y trouve une si grande variété d'embellissements, de si beaux ombrages et des sculptures et des peintures, et des fontaines, et tant d'autres inventions gracieuses et riantes, que quiconque les

(*) Sansovino — liv. IX.
(**) Scoto — ouv. cité.

regarde, s'y plaît, non sans consolation et plaisir (*). »

Martinioni, dans ses additions au livre de Sansovino, en nomme beaucoup d'autres, parmi lesquels celui de Sante Cattaneo à la Giudecca n'était pas le dernier. Il fallait traverser, pour s'y rendre, une salle richement ornée de peintures à l'huile et de fresques, et une galerie à colonnes qui en faisait le tour et qui conduisait à une cour, où il y avait des grottes et des rochers, des sources jaillissantes, ingénieusement distribuées et semées de coraux, de coquillages et de petites statues. Du pavé de briques s'élançaient partout des jets d'eau. Par cette cour on entrait dans le jardin, qui donnait sur la lagune en face de Malamocco et de Chioggia, et où il y avait en abondance des plantes et des fleurs rares. Une loge toute tapissée de beaux tableaux terminait le jardin. « En somme » conclut Martinioni avec emphase « on peut dire qu'il y a dans cette habitation, la terre, la mer, le mont, la plaine, la ville, la campagne, le bois, la forêt, le jardin et finalement tout ce qui peut récréer et réjouir le cœur et l'esprit. »

Le luxe et la pompe de la métropole se propageaient aussi dans la terre ferme par le moyen des nobles vénitiens, qui allaient y gouverner les villes et y prodiguaient des trésors immenses. Le Grand Conseil et le Sénat, pour obvier à un tel gaspillage, firent paraître quelques lois spéciales, dites des *Reggimenti* (**), qui, entre autres choses, établissaient la manière dont les habitations des gouverneurs de terre ferme devaient être meublées. Comme on ne prend pas des mesures contre des vices qui n'existent point, nous pouvons inférer de ces prohibitions de la Sei-

(*) Sansovino — liv. VIII.

(**) Les plus importantes sont celle du 22 juillet 1593, M. C. et celles des Pregadi qui portent les dates suivantes : 29 juin 1595, 20 mars 1598, 22 juin 1609, 3 mars 1618.

gneurie, restées toujours sans effet que, l'habitude du luxe devait être alors excessive et invétérée.

Donc, les lois somptuaires défendaient de tendre de noir toute la maison pour la mort d'un parent. Etaient également défendues les tentures de soie sur les murs du *portego* ou salle et des chambres qu'on pouvait orner de *rasetti* de caurelots et de cuirs *(cuori)* mais sans miniatures ni figures, et d'une hauteur déterminée. Il n'était permis de couvrir de tapisseries qu'une seule pièce. Etaient en outre défendus les tapis par terre, les couvertures des tables en soie et en or, les rideaux de soie aux croisées, excepté aux croisées de la chambre principale. Pas plus de douze chaises de soie ou de velours; aucun siége doré; pas de coffres ou de bahuts couverts de soie ou de velours; pas de battants de portes en or ciselés; pas de lits de noyer dorés ou peints en miniature; ni des pavillons, ni des moustiquaires ou des couvertures avec broderies d'or; ni des fourreaux d'épée ou de poignard à ciselures d'or ou doublées de velours, etc. L'argenterie ne devait pas dépasser 60 marcs; les carrosses ne pouvaient pas être capitonnés de velours ou de soie, ni avoir des ornements en or, ni être tirées par plus de deux chevaux; les harnais des chevaux ne pouvaient pas être en soie, mais en cuir simple, sans ornements. Les lois étaient sévères; mais, en revanche, les mœurs devenaient chaque jour plus fastueuses, si bien que les législateurs durent relâcher de leur rigueur; et dans la seconde moitié du XVIIe siècle, on permit aux gouverneurs les riches ameublements pour leurs palais et de l'argenterie pour la somme de 1500 onces, lesquelles ensuite (en 1770) furent portées jusqu'à 6000 (*).

(*) Arch. di Stato. — Sénat, 11 mars 1653, id. 16 mai 1682, id. 26 avril 1749.

La culture classique popularisée par l'imprimerie et la lumière de l'art avait chassé de tous les cœurs les austères vertus du moyen-âge, y substituant l'amour du faste et l'insouciante bonne humeur. A la Renaissance le bien et le mal éclatèrent à la fois sous des formes et des caractères grandioses (*). Dans les maisons des patriciens de Venise, qui savaient manier avec la même adresse les armes et les affaires, se pressait une foule de poètes et d'érudits, et l'amour universel de l'étude fit partout surgir des bibliothèques et des cabinets d'art d'une grande importance. Outre les bibliothèques publiques des monastères de St. Jean et St. Paul, de St. François, des Frères Mineurs, de St. Etienne des Servi, de St. Georges Majeur, de St. Dominique, de St. Antoine (**), celle de Jacques Contarini à Saint Samuel était célèbre. Il s'y trouvait une collection, non seulement de tous les livres imprimés et des manuscrits concernant l'histoire de Venise, mais aussi d'ouvrages de science et d'art, de dessins, d'instruments mathématiques et géographiques, etc. Les palais de plus illustres patriciens, des Barbaro, des Dolfin, des Valier, des Erizzo, des Mocenigo, des Da Mula, des Paruta, des Gradenigo, des Da Ponte, des Michiel, des Lollini, des Soranzo, des Malipiero et de beaucoup d'autres studieux épris des lettres et des sciences, renfermaient des riches et abondantes bibliothèques, fournies de catalogues en bon ordre (***). Les armoires et les rayons de noyer d'un joli dessin contenaient les livres élégamment réliés en parchemin (****), et maintes fois peints

(*) Gregorovius — Lucrèce Borgia, l. 1.

(**) La dernière avait été fondée par le cardinal Grimani et avait précédement appartenu à Pico della Mirandola.

(***) Sansovino — liv. VIII.

(****) Rossi — recueil cité, vol. 14.

sur la tranche et le dos (*). Il y avait aussi des musées, où les étrangers venaient faire provision de statues, de tableaux de dessins et de medailles antiques (**).

Dans le palais Grimani à St. Marie Formosa, le cardinal Dominique, mort à Rome en 1523, avait formé une collection splendide d'objets d'art, dont faisait partie le fameux Bréviaire. Ces musées de tableaux, de statues, de manuscrits enluminés, de médailles, et plus spécialement d'armes historiques, aux gaînes chargées de pierres précieuses et de ciselures, on les appelait *studi* (études). Au temps de Sansovino les *études* fameuses étaient celles de Gabriel Vendramin, de Léonard et d'Alvise Mocenigo, de François et Dominique Duodo, de Jean Baptiste Erizzo, de Simon Zeno, de Jean Gritti, de François Bernardo, de Jean Paul Cornaro et d'autres. On citait aussi les collections d'armes de Nicolas Salomon, de Nicolas Soriano, de Jean Baptiste Querini, de Caterino Zeno, de Louis Pasqualigo, de Fabius da Canale, etc. (***). Venise, Vérone, Bresse et Serravalle étaient connues dans le monde entier pour la fabrication des armes de luxe (****), bien trempées, à la lame niellée à la poignée d'ivoire

(*) Jean Baptiste Casotti florentin, qui en 1713, accompagna à Venise Frédéric Auguste de Saxe, décrivant entre autres choses le couvent de St. Georges Majeur, parle de la riche bibliothèque dont les livres aux couvertures peintes forment sur les rayons une espèce de parterre agréable à voir. (Casotti, Lettere p. 18.) La famille Piloni de Bellune possédait une merveilleuse collection de livres peints sur la tranche et la couverture par César Vecellio. Elle a été vendue à des etrangers.

(**) Notizie d'opere di disegno. Préface.

(***) Sansovino — livr. VIII.

(****) « Vincent Leureiro, en société avec Louis Caorlini et autres notables commerçants de pierres précieuses fabriquèrent un grand casque avec quatre couronnes pour Soliman, l'empereur des Turcs,

incrustée de joyaux, à la gaîne de velours brodé d'or (*). Les casques vénitiens couverts de velours cramoisi, avec des ornements en bronze doré, étaient aussi fort recherchés (**). On n'estimait pas moins les instruments de musique sortant de nos ateliers, notamment les plus fins et les plus rares. Caterino Zeno, possédait un orgue de grand prix, qui avait été fabriqué pour Mathias, roi de Hongrie ; et Augustin Amadi avait pu recueillir quelques anciens instruments grecs.

Il y avait naturellement beaucoup moins de luxe, mais il y avait encore de l'élégance dans l'ameublement des maisons populaires. C'était alors une époque heureuse pour le peuple. L'aisance et le faste, fruits d'une activité intelligente (***), arrivèrent à un tel degré que vers la moitié du XVIe siècle, le peuple, abondamment pourvu des biens de la fortune, ne voulait plus quitter la patrie et se hasarder sur les galères (****). Il songeait dès lors à avoir chez soi toutes les commodités. A l'extérieur, les maisons avaient conservé la simplicité ancienne. Elles avaient deux ou trois étages et, toutes, un balcon qui prenait toute la façade, et sur les balustres toujours découpés à jour, grimpait quelquefois la vigne, pour finir sous

garni et plein de tant de pierreries que ce prince de grand jugement et puissant, demeura stupéfait en voyant une œuvre si distinguée, et qu'ils en devinrent riches » (Sansovino, livre VIII.)

(*) Au XVIe siècle, on prisait fort une arme à deux tranchants, à lame cannelée et à courte poignée. On l'appelait *langue de boeuf*. Viollet-le-Duc, ouv. cité, t. VI, 8ème partie, p. 172, 173, 174.

(**) Ibid p. 257. 273. — Dans la salle d'armes de Turin on conserve quatre casques vénitiens, trois simples, de fer bronzé, et un couvert de velours cramoisi, avec des ornements en bronze doré et l'écusson des Tiepolo.

(***) Scherer, Histoire du Commerce etc.

(****) Da Canale — Dialoghi di militia navale. — (Bib. Marc.)

la gouttière à modillons saillants (*). Sur les toits, l'*altana* (terrasse) et sur le devant cette loge de bois à plancher appelée *liagò*; et à la place des délicieux jardins des patriciens, le petit potager égayait la propreté de ces habitations. Dans les chambres aux parquets luisants et bigarrés, il y avait des armoires, des coffres, des lits de noyer, des étoffes, des tapis, de l'étain fin, du cuivre, des chaînettes d'or et des couvert d'argent (**). Dans les demeures décentes des gondoliers on voyait aux murs les portraits de leurs aïeux, champions de l'aviron, et souvent, comme un gage d'affectueux respect, le fils suspendait à côté de l'image paternelle le drapeau conquis dans la régate.

(*) Un modèle de ces habitations se voyait encore, il y a peu d'années, sur le champ de Ste. Marguerite. Aujourd'hui, le balcon de bois, la belle gouttière, tout a disparu sous la main du badigeonneur. La manie de tout renouveler fait la guerre à la vieille Venise.

(**) Sansovino — liv. IX.

CHAPITRE VIII.

Pompes nuptiales, — Baptêmes et funérailles.

Nous allons voir combien, même par rapport aux mariages, s'était altérée la simplicité des temps anciens. Les dots modestes du moyen-âge, augmentant de jour en jour, montèrent plus d'une fois vers la fin du XVe siècle, jusqu'à la somme de 15.000 sequins. Cette dépense, énorme pour l'époque, non seulement faisait brèche aux patrimoines des particuliers, mais elle déshabituait du travail, du commerce, de la navigation, les jeunes gens qui trouvaient plus commode de s'enrichir en se mariant. Un décret du sénat du 9 avril 1535 observait « que la jeunesse ne s'adonne plus ni au commerce dans la ville, ni à la navigation, ni à aucune autre louable industrie, mettant tout son espoir dans ces mariages exorbitants. » On avait déjà fait plusieurs lois restrictives et, entre autres, il avait été arrêté en Pregadi l'an 1505 qu'« aucun gentilhomme ou bourgeois ne pût donner en dot, ni s'engager à donner, ni lui-même ni un autre pour lui, plus de trois mille ducats en tout, garnitures, robes, cadeaux, trousseaux, toutes choses comprises, ni qu'il puisse dépasser cette somme sous le nom de démissoire, ou n'importe quel autre nom (*). » Par décret du Sénat

(*) Arch. di Stato. — Pregadi, 4 nov. 1505.

(1551 3 juillet), les contrats de mariage durent être soumis à l'approbation du Doge, de ses conseillers et des censeurs. Peu de temps après, on permit les dots de quatre et de six mille ducats (*) ; mais les lois observées d'abord, perdirent graduellement de leur efficacité, jusqu'à ce que les dots, augmentant sans cesse, parvinrent, à quarante et à soixante mille ducats d'argent. Les patriciens pouvaient néanmoins posséder des biens paraphernaux, sauf le droit des maris de réclamer une dot, avec l'obligation de la restituer intacte en cas de mort ou de séparation. Tout gentilhomme était tenu de notifier son mariage dans le terme d'un mois devant les trois *Avogadori di Comun*, en produisant pour témoins deux parents à lui et deux de la mariée, lesquels devaient déclarer la condition du père de celle-ci (**). Les fils d'un patricien et d'une bourgeoise étaient inaptes à faire partie du Grand Conseil, si avant le mariage, leurs parents n'avaient pas fait examiner le contrat par l'*Avogheria*, qui devait s'assurer de la légitimité de la mère, du père et de l'aïeul de la mère. Les preuves étaient ensuite soumises à un Conseil, qui s'appellait *Colleggetto*, composé de la Seigneurie et des trois *Avogadori* (***). Le noble qui épousait une esclave, une servante ou « une paysanne ou bien tout autre personne de basse et abjecte condition » était, lui et ses fils déchu du rang de la noblesse (****) et il devenait simple bourgeois ou citoyen originaire.

Après le XIVe siècle la dépense qu'on faisait pour les trousseaux n'était pas modique. Chaque dame, outre

(*) Arch. di Stato. — Grand Conseil, 23 mars 1551. 18 décem. 1560.
(**) Ibid. — Avogaria, liv. X.
(***) Confutazione della Storia di Amelot de la Houssaie, Amsterdam, 1769.
(****) Arch. di Stato. — Avogaria, Mariages, liv. X.

AQVESTO VA NO LE NOVIZE IN
IN GONDOLA.

sa dot en argent comptant et en immeubles, apportait au moins une douzaine de robes de velours, de brocart ou de satin tissu en or et en argent, des fourrures précieuses, du linge, des coffres, des tapis, des glaces, des perles, des bijoux, des objets d'or, etc.

Grande était la pompe dans la célébration du mariage des patriciens.

Deux jours avant les noces, les *novizze* (fiancées) recevaient la visite de leurs parents « et lorsque quelque parent veut rendre visite à l'épousée elle sort d'une chambre conduite par un vieillard, qui lui prête son appui, et qu'on nomme le *ballerino* (le danseur.) Arrivée en présence de ses parents, elle fait devant eux un pas et demi, puis un petit saut avec modestie et, s'inclinant gracieusement, elle prend congé d'eux et retourne dans sa chambre (*). » Après avoir accompli ces cérémonies, la fiancée montait en gondole s'asseyait hors du *felze*, qui était souvent de satin, (**) sur un siége couvert de tapis et, suivie d'un grand nombre de barques, elle allait visiter les monastères des religieuses où elle se trouvait avoir quelque parente. On avait l'œil aux moindres détails de la parure et, si les gondoliers de la mariée ne portaient pas des bas de soie écarlate, les autres gondoliers le poursuivaient de cris, de sifflets et de clameurs (***). Aux fenêtres et à la porte du palais flottaient de grands drapeaux des damas, des tapis; on allumait des pétards; les chapeaux et les livrées des domestiques étaient ornés de galons d'or, de médailles, de ferrets d'aiguillettes d'or et d'argent (****). Souvent plus de trois cents personnes

(*) Franco — Habiti ecc.

(**) Sanudo, t. 41. p. 108. — Une loi défendait en 1562, les *felzi* de soie et de satin. Elle fut observée comme à l'ordinaire.

(***) Aretino — Lettres citées. liv. 1 p. 170.

(****) Loi prohibitive. Sénat, 1562, 8 octobre. (Imprimée.)

accompagnaient les mariés à l'église, où les trompettes et les fifres jouaient même pendant la cérémonie (*). Au banquet, auquel assistaient soixante à soixante-dix femmes, les mets les plus délicats et des confitures étaient servi sur des plats d'or (**). Dans quelques mariages les témoins *(compari)*, dont le nombre s'éleva parfois jusqu'à quarante, firent chacun un présent de plus de 200 ducats. Le lendemain du jour des noces les *paranymphes* donnaient aux deux époux des pastilles et des œufs, et particulièrement à la mariée un panier, un aiguillier d'argent et un dé ciselé (***).

Pour surcroît de solennité, on introduisit l'usage d'offrir aux mariés des vers et de la prose, et certains divertissements comiques appelés *momarie*. (****) Le banquet terminé, un plaisant racontait les exploits des aïeux des mariés en les accompagnant de burlesques et ridicules amplifications. Mais nous en reparlerons plus loin.

Les compagnons de *la Calza* (du bas) égayaient les fêtes nuptiales ; et quelquefois en ces occasions se formaient de nouvelles compagnies, comme celle des *Contents* en 1506, composée de treize gentilshommes, qui s'assemblèrent pour célébrer le mariage de Sébastien Contarini avec une demoiselle Grimani (*****).

(*) « On maria la nièce du sieur Alvise Pasqualigo au sieur Zanfranco Morosini, au son des trompettes et des fifres : chose qui ne se faisait plus depuis des années, mais on se marie secrètement a l'église et puis on fait la fête. Mais avec les trompettes et les fifres, c'est la vraie et bonne manière ancienne » Sanudo, t. XI, p. 471.

(**) Arch. di Stato. — Lois prohibitives. Sénat, 1483, 29. janv; id. 1503, 12 jan. id. 1504, 21 nov. id. 1562, 8 oct.

(***) Mutinelli — Costume veneziano, cap. VII.

(****) Le plus ancien épithalame a été composé au XV• siècle pour les noces de Jacques Balbi et Pauline Barbaro.

(*****) Sanudo — t. VI, c. 40.

Cet éclat de parures, de bals, de banquets, plongeait les étrangers dans la stupeur, et lorsque Tan Gavardino, ambassadeur du soudan d' Egypte, entra, accompagné de dix nègres, dans le palais *Nani*, où cinquante patriciennes, habillées de brocart d' or, avaient été invitées au mariage d' une Nani avec un Badoer (*), il dut être bien vivement impressionné. On ne négligeait rien pour animer ces cérémonies. En 1507, dans le champ san Polo, la compagnie des *Eternels*, le jour des noces de Luc de Lezze avec la fille de Baptiste Contarini donna sur une estrade improvisée une grande fête qui dura jusqu' à 4 heures du matin. On joua une *momaria*, dont le sujet était Jason et la conquête de la toison d' or. Durant le banquet on apporta six bassins remplis de 4000 ducats, formant une partie de la dot de la mariée ; et cela, observe plaisamment Sanudo, « est bien fait pour qui peut le faire » (**). Une autre fête, où François Cherea joua une comédie intitulée *Orba* (Aveugle), fut donnée par la compagnie des *Valeureux*, (1525) chez Querini Stampalia à St^e Marie Formosa, pour le mariage d' un Querini avec une Mocenigo. Et l' on prenait tant de plaisir à ces divertissements qu' on vit en cette occasion, les *Valeureux* porter avant la solennité, durant huit jours, un habit d' écarlate (***).

À l' époque où Venise soutenait, après la ligue de Cambray, une lutte titanique pour recouvrer ses provinces, Sanudo, décrivant quelques fêtes, n' oublie pas de rapporter que plusieurs étaient d' avis que l' argent dépensé en passetemps serait mieux employé *à la guerre*. Mais il y eut un jour terrible, où la ville perdit sa gaîté.

(*) Sanudo, t. VI, p. 20.
(**) Ibid. t, VII, p. 79.
(***) Ibid. t. XXXVII, p. 237.

Le 15 mai 1509, après la déroute de Ghiara d'Adda, le Bucentaure conduisit encore le doge aux épousailles de la mer, « mais tous les yeux pleuraient; on ne voyait personne sur les places, le doge ne parlait pas et il demeurait triste et comme mort (*). » Et le vicentin Da Porto, écrivant en date du 1r mai à Savorgnano disait que « l'on n'entendait plus la nuit sur les lagunes muettes les symphonies, qui toujours en cette saison abondent dans la ville, au grand contentement des habitants (**). » Venise sortit victorieuse de cette épreuve et elle reprit sa gaîté. Le 26 juin 1514, pendant la guerre qui devait un an après se terminer par la triomphale bataille de Marignano la ville fut en fête pour le mariage du sieur Benoît Grimani avec la fille du noble homme Victor Pisani. Une troupe de compagnons de la Calza prépara une embarcation, l'orna de couvertures et de drapeaux et ayant fait une construction de planches et recouvert de tapis les places réservées aux femmes, elle y servit un souper somptueux, après lequel commencèrent les danses. L'embarcation ainsi parée et pavoisée parcourut tout le Grand Canal, suivie d'une foule de gondoles, au milieu des acclamations des spectateurs se pressant à toutes les fenêtres.

Quelques autres compagnons de la Calza décorèrent avec beaucoup de pompe un autre bateau, remorqué par six barques, sur lequel ils dressèrent un étendard aux armes du doge Foscari. Les ambassadeurs de France et de Ferrare assistèrent au bal, qui s'y prolongea une grande partie du jour suivant (***). En 1519, à un dîner de noce

(*) Sanudo — t. VIII p. 213.

(**) Da Porto — Lettere storiche dall'anno 1509 al 1513. Venise Alvisopoli, 1832.

(***) Sanudo — t, XVIII, p. 168.

dans la maison Grimani, il y eut plus de 350 invités, parmi lesquels le neveu du duc de Saxe (*). Dans cette même année l'usage des témoins s'introduisit pour la première fois, au mariage d'une nièce du doge Venier et un Jean Baptiste Grimani (**). En 1524 on célébra solennellement le mariage de Vienna, nièce du doge Gritti, avec Paul *Contarini dai Scrigni*. Le doge, vêtu de velours cramoisi et entouré de la Seigneurie, reçut dans son palais l'époux et tous ses parents. Le lendemain on dansa dans la salle des Pregadi: le bal se termina par un souper magnifique. Le jour des noces, cent dames parées de colliers d'or, de perles et de joyaux accompagnèrent à l'église St. Marc la fiancée habillée de velours rose et le fiancé qui était tout en noir. En tête des dames marchaient les valets portant des flambeaux, les trompettes, les capitaines et les officiers. Les conseillers et les procureurs occupèrent les stalles du chœur. L'église, ainsi que la place, était comblée. La Messe finie, cent dames, sortant par la grande porte, défilèrent le long des Procuraties et entrèrent dans le Palais. Là on servit un dîner, auquel on avait aussi invité six femmes du peuple. Après le banquet, la mariée, au moment de prendre congé, se jeta en pleurant aux pieds du doge; ensuite, toujours avec le même cortége, elle monta sur le Bucentaure, où commencèrent les danses. Aux accords de la musique et au bruit de l'artillerie, la nef dorée parcourut le Grand Canal jusqu'à la maison de Contarini (dans la rue St. Gervais et St. Protais) tendue du haut en bas de tapis et de tapisseries de haute lisse. Dans la *salle* et dans les appartements éclairés de cent torchères, le bal commença aus-

(*) Sanudo t. XXIV, p. 196.

(**) Ces témoins furent Antoine Bernardo et Frédéric Contarini. Sanudo, t. XXIV, p. 343.

sitôt. Parmi les présents offerts par les témoins à l'épousée, on remarqua celui de Bernardo Cappello, à savoir une grande corbeille d'argent qui renfermait une zibeline embaumée, ayant le cou paré d'une chaîne d'or (*).

Le luxe immodéré de cette époque se réfléchit dans les *Diari* de Sanudo, comme en un miroir. Ce journal est vraiment une source précieuse pour quiconque veut décrire les hommes et les choses d'alors (**).

Ce n'est pas seulement parmi les patriciens, mais encore dans les familles des secrétaires, noblesse secondaire, que les mariages se célébraient avec un grand faste. Morelli nous en fournit quelques renseignements, d'après les mémoires inédits de la famille Freschi; laquelle appartenait à l'ordre des secrétaires. L'auteur du manuscrit raconte que en 1497, David Freschi devant se marier, ses parents revêtirent la robe rouge des patriciens, avec l'étole de velours noir, à la mode des gentilshommes. La mariée portait une robe de soie blanche à queue traînante, aux manches ouvertes s'allongeant jusqu'à terre, des bandelettes au front garnies de perles, un collier et un corsage qui étincelaient de pierres précieuses. Le manuscrit parle aussi des musiciens qui précédaient le cortége, des présents du Doge, des réjouissances, des chants, des fêtes et des festins. En 1504 Samaritaine Freschi épousait un citoyen ou bourgeois de Venise, et les mêmes solennités recommencèrent, les mêmes banquets, les mêmes danses et concerts. On conduisit la mariée chez le doge (usage aboli en 1501 pour les mariages des nobles) et,

(*) Sanudo — t. XXXVII, p. 267, 269, 274, 282.

(**) Au moment où nous écrivons, l'édition des fameux *Diarii*, si ardemment désirée mais, dont on n'espérait pas pouvoir venir à bout, a atteint le troisième volume; tant de diligence dans une œuvre aussi difficile fait le plus grand honneur à la Commission royale qui s'en est chargée.

précédée de joueurs de fifres, elle fut accompagnée jusqu'à l'autel par vingt matrones. Elle portait une double robe de velours cramoisi, une gorgerette et des manches tissues d'or, des pierreries et des bandelettes dorées autour de la tête (*).

Cet éblouissant apparat, ces cérémonies si nombreuses et si multipliées étouffaient, pour ainsi dire, les affections intimes, les douces effusions du cœur. Le mariage était une sorte de fête publique; souvent négocié et conclu par des tiers, il était publié, comme un édit, dans la cour du palais du Doge (**). Magnifiquement parée, entourée d'amis et de parents, au bruit des compliments et de la musique, la jeune fille marchait à l'autel sans avoir peut-être rien senti pour l'homme, qui devait partager avec elle le fardeau de la vie. Cette absence d'affection dans le mariage, traité comme une affaire de convenance ou d'amour propre, a été le premier germe de la dissolution de la famille et de la décadence qui la suivit (***). Dans les mémoires du temps, on décrit des fêtes, des tournois, des bals, des parures, à l'occasion des mariages: quant à l'amour, a la pudeur, à la beauté de la mariée, on n'y prend pas garde et l'on en parle à peine.

Les bonnes vieilles coutumes ne subsistèrent que parmi le peuple, qui célébrait aussi avec de grandes réjouissances les mariages, mais qui laissait au cœur la liberté du choix. Dans le mariage on invoquait, comme

(*) Morelli, Operette. — Venezia, MDCCCXX, vol. I pag. 149 et suiv.

(**) Sansovino, liv. X.

(***) Ce sont là des vices que malheureusement on rencontre dans tous les pays. Guicciardini dans ses Ricordi (Souvenirs) parle du mariage comme d'une affaire, où il ne faut avoir égard qu'à la dot et aux relations sociales.

des augures propices, le ciel et le sort, et l'on consultait mille oracles et pronostics d'amour (*).

Dans les *sagre* les jeunes filles se laissaient suivre par les jeunes gens, qui allaient ensuite se promener sous les fenêtres de leur *belle*, et lui adressaient des propos galants et des déclarations brûlantes au moyen du chant, langage des amoureux (**). Lorsqu'ils courtisaient une jeune fille, les rudes et robustes ouvriers de l'Arsenal s'endimanchaient, se parfumaient, s'habillaient de velours (***). Si le jeune homme s'apercevait qu'il ne déplaisait pas, il demandait aux parents de la demoiselle la permission de lui faire la cour et, après un certain temps, les deux familles se réunissaient dans un repas et la demande formelle avait lieu. La demande était suivie par le gage, consistant en une bague d'or donnée par le fiancé en gage d'affection. Il y avait ensuite échange de cadeaux: l'homme donnait à la *morosa* (l'amoureuse) une fouace à Pâques, de la moutarde et un gâteau d'amandes à Noël; le jour des Morts des sucreries appelées *fave* (fèves), à la St. Martin des châtaignes, à la St. Marc un bouton de rose; de son côté, la jeune fille offrait à son amoureux des écharpes de soie, des épingles, des mouchoirs brodés, etc. (****). Le préjugé s'y mêlait pour sa part et certains cadeaux n'étaient pas permis, comme, par exemple les *peignes*, qui étaient des instruments de sorcellerie, les livres et les images des Saints, qui occasionnaient des désagré-

(*) De Gubernatis — Storia comparata degli usi nuziali in Italia, lib. I. c. III Milano, Treves, 1878.

(**) Bernoni. — Tradizioni popolari veneziane. Liv. IV. Venezia Antonelli, 1877.

(***) *Naspo Bizaro* di Alessandro Caravia. Venezia presso Domenico Nicolino, MDLXV, c. II.

(****) Bernoni — ouv. cité.

ments, les ciseaux et les épingles emblêmes des mauvaises langues et des objets piquants (*). Le fiancé choisissait parmi les siens le *compare dell' anelo,* qui devait envoyer à la mariée avec une boite de dragées un bouquet de fleurs artificielles et un bijou, plus six bouteilles de Malaga et de vin de Chypre et six de rossolis, pour le festin nuptial. C'était à lui, en outre, de donner le pour boire au bedeau et quatre chandelles de cire à l'Eglise, où se célébrait le mariage, qui avait presque toujours lieu le dimanche (**). La jeune fille en robe d'épousée, se rendait à la chambre de son père, se jetait à genoux et lui demandait en pleurant sa bénédiction. Après l'avoir reçue, elle allait à l'église accompagnée de ses parents et, la cérémonie accomplie, elle retournait chez elle, où l'on servait des rafraîchissements *(il rinfresco)*. Vers le coucher du soleil on se mettait à table et, le repas fini, la mariée avec le témoin ouvraient le bal (***).

Ces usages, qui ne sont pas encore tous perdus parmi notre peuple, doivent remonter à des temps reculés, quelques-uns ayant fourni des sujets de chants, de proverbes et de légendes (****).

Dans les maisons patriciennes les couches et les baptêmes étaient l'occasion de magnificences égales à celles des mariages; de sorte qu'en 1537 le Sénat, pour obvier aux dépenses excessives, défendit aux patriciennes comme aux bourgeoises de recevoir des visites pendant leurs couches (leurs parents exceptés) sous peine d'une amende de

(*) Bernoni — ouv. cité.
(**) Ibid.
(***) Ibid.
(****) Les femmes du peuple content encore quelques légendes fantastiques de mariages. Voy. Bernoni. Leggende popolari veneziane. 1, 2, 3, Venezia, 1873.

30 ducats. Une amende de 10 ducats était infligée aux sages-femmes qui n'avaient pas, dans le terme de trois jours, notifié au bureau des *Pompe* le nom et le domicile du mari. Pour s'assurer de l'exécution de la loi, le notaire ordonnait au capitaine et aux valets des *Pompe* de visiter les maisons, dans lesquelles ils avaient le droit de pénétrer partout et nommément dans la chambre de l'accouchée. Ceux qui s'y opposaient, nobles ou bourgeois, étaient condamnés à une amende de dix ducats. Quant aux plébéiens, ils encouraient la peine de la prison, du bannissement ou des galères (*). Mais avant qu'on eût songé à faire ces prescriptions, observées, comme d'habitude, tièdement, le luxe avait pu satisfaire à son aise toutes ses fantaisies. La chambre de l'accouchée où l'on recevait les amies ou parentes, on la parait, avec une magnificence extraordinaire, de tableaux, de sculptures, d'or et d'argenterie (**). Les chemises étaient rehaussées de broderies et les bords des draps tissus d'argent et de soie (***).

Dans les premiers siècles, on n'administrait aux enfants le baptême (qui alors se faisait encore par immersion) que longtemps après leur naissance, quelquefois même après plusieurs années. Plus tard, on transportait les nouveau-nés à l'église, couverts de bijoux, sur des chars surmontés de dais précieux (****); dans certains cas, les parrains ne furent pas moins de cent cinquante! Accompagné de témoins, le père se rendait ensuite devant les *avogadori* et notifiait sous serment le jour de la naissance et le nom de l'enfant (*****).

(*) Arch. di Stato. — Pregadi, 15 oct. 1562.
(**) Sansovino, X — Casola, ouv. cité.
(***) Arch. di Stato. — Sénat, 7 décem. 1542.
(****) Ibid. Pregadi, 15 octo. 1562.
(*****) Ibid. Avogaria del Comune. Naissances.

Un arrêté du Conseil des Dix, pris le dernier jour du mois d' août 1506, obligeait en outre tous les curés de Venise sous peine d' exil perpétuel, à déclarer dans le terme de trois jours, les enfants nobles qu' ils avaient baptisés (*). Naissances et noms étaient inscrits sur le Livre d' or.

Quant aux funérailles, Sansovino dit qu' on ne pouvait rien voir de plus magnifique. Dans les premiers temps, on entourait la mort de cérémonies sévères. On administrait l'extrême-onction au mourant étendu par terre sur la cendre, on enveloppait son corps dans un linceul et on le couvrait de laine, réservant la soie et les autres étoffes précieuses à ceux-là seulement qui avaient rempli, durant leur vie, des fonctions publiques (**). Peu à peu les rites sombres disparurent. On transportait processionnellement le patricien décédé dans l' église, où étaient les sépultures de sa famille. D' abord marchaient les porteurs des *peneli* (Bannières des Ecoles), et derrière eux les prêtres ornés d' étoles de différentes couleurs, selon les congrégations. Venaient ensuite, gonfalons en tête, au milieu d' un nombre infini de torches, les frères de l' Ecole à laquelle le défunt avait appartenu ; puis les capitaines maritimes et les marins deux à deux portant une chandelle à la main ; puis les frères lais appelés *gesuati*. Au milieu, à la lueur de cierges sans nombre, s' avançait, porté par huit personnes, le cercueil où le mort était couché, somptueusement vêtu de drap d' or. Derrière le cercueil, marchaient d' autres *gesuati*, puis

(*) Sanudo, t. VI, c. 186.

(**) Un décret du Conseil des Pregadi de 1334, dit: quod cadavera mortuorum non deferrantur ad sepulcrum induta alio indumento quam stamineo, in paenam librarum quinquaginta exceptis palatio serenissimi ducis, doctoribus, juristis, equitibus, et maedicis.

les domestiques en livrée de deuil, puis les *pinzocchere*, espèce d' hermites, puis d' autres frères des Ecoles, vêtus d' habits bigarrés, portant des lances et des torches. Venaient enfin un groupe d' enfants de l' hospice des Incurables et de celui de St. Jean et St. Paul, et la foule du peuple. La procession passait ordinairement par la place de St. Marc et par Rialto. — Jusqu' au XIIIe siècle, les tombeaux ne franchirent pas les portiques des églises; c' est plus tard que le Gouvernement permit aux optimates d' enterrer leurs morts dans les églises mêmes. Pendant qu' on descendait le corps dans le sépulcre, les parents du défunt, conformément à un usage qui existe encore en Orient, jetaient de grands cris et s' arrachaient les cheveux. Dans les siècles suivants, les parents tendaient de noir leurs hôtels. Le lendemain de l' enterrement, ils sortaient en longs habits de deuil, et se présentaient au palais ducal et à Rialto, pour y recevoir les condoléances de leurs amis.

À la mort du Doge, de la Dogaresse, des Procureurs, du Grand Chancelier, la pompe était encore plus grande. L' effigie du doge mort, fastueusement habillé, était exposée sur un catafalque dans la salle du Piovego, où elle restait trois jours, gardée par deux nobles vêtus de rouge et par les chanoines de St. Marc. Les funérailles du doge Lorédan furent magnifiques. Toutes les cloches de la ville sonnèrent le glas, les magasins restèrent fermés, et la mort du prince fut annoncée en forme solennelle dans toutes les provinces sujettes de la République. Vingt-deux gentilshommes vêtus d' écarlate veillèrent le corps. Les Ecoles précedèrent le cercueil avec cent dix-neuf gonfanons, et les magistrats, les patriciens, les marins, les domestiques du doge suivirent le cortége (*).

(*) Romanin, Stor. Doc. vol. V, p. 339 et suiv.

Les plus anciennes funérailles solennelles d' une dogaresse, morte du vivant de son mari, ont été, selon les chroniques, celles de Thadée Michiel, femme du doge Jean Mocenigo (23 oct. 1479). Dans l' église Saint Geminiano on plaça le corps revêtu du manteau d' or, avec un grand voile sur la tête et le petit bonnet ducal. Le lendemain, elle fut transportée dans sa sépulture à l'église St. Jean et St. Paul, accompagnée de tout le clergé, des ordres réguliers, des congrégations, des chapitres de St. Pierre et de St. Marc, des cinq Ecoles des *Battudi*, des trois ordres des *Pinzocchere*, de la Seigneurie, des ambassadeurs et de plusieurs nobles. Dans l' église on avait préparé le baldaquin réservé aux doges; cent marins environnaient le cercueil (*).

Le corps de la dogaresse, embaumé, devait rester trois jours exposé dans la salle du Piovego: d' après le cérémonial usité au XVe siècle, lorsque la princesse entrait dans le palais, comme pour lui rappeler la caducité des grandeurs humaines, on lui adressait ces propres paroles: « De même que Votre Sérénité est venue vivante dans ce lieu pour prendre possession du palais, de même je vous fais entendre et savoir que, lorsque vous serez morte, on vous enlèvera la cervelle, les yeux et les entrailles, et vous serez portée dans ce même lieu où vous devrez rester trois jours avant d'être inhumée. »

La République rendait également de grands honneurs funèbres aux ministres des potentats étrangers, car en 1497, l' ambassadeur de Ludovic le More étant décédé, la Seigneurie ordonna que le matin d' après « *des cloches doubles fussent sonnées à St. Marc* » et décréta *en Collége* « de lui faire honneur par ses obsèques (**). » Et les

(*) Rossi — recueil cité, vol. XII, p. 130.
(**) Sanudo — t. 1. p. 555-561.

obsèques furent, en effet, par delà tout ce qu' on peut dire, admirables.

Il est permis de conclure que le cérémonial, même dans les enterrements, était une manifestation de l' orgueil de caste, plutôt qu' un signe de douleur, et servait bien plus à mettre en évidence les vivants qu' à rendre hommage aux morts.

CHAPITRE IX.

Banquets et Festins.

L'art et le goût étaient des hôtes aimables qu'on accueillait partout. Les mœurs se raffinaient, et le souvenir des mâles et austères générations, nées dans l'intervalle des Croisades et de la guerre de Chioggia, s'affaiblissait chaque jour. La munificence des riches ne se bornait pas à la construction de palais, à la pompe publique, aux cérémonies nuptiales ou funéraires. On était prodigue au dehors, sans être économe chez soi. Dans les salons dorés, dans le cours des palais, on préparait des représentations scéniques avec un soin extraordinaire des accessoires, on donnait des festins et des banquets avec un faste princier. Le bal, auquel assistaient des cardinaux, et des prélats déguisés (*), n'avait pas alors les formes rigoureuses de l'étiquette moderne: c'était un plaisir plus naturel, et souvent les femmes dansaient avec les femmes et même les femmes et les hommes tout seuls (**). Une fête dans ces appartements aux murs couverts d'or, de tapisseries, de glaces de Murano, devait être en vérité un spectacle féerique: qu'on se figure des velours

(*) Sanudo, t. LII. p. 192.

(**) Grégorovius — Lucrèce Borgia, l. 11. — Le Monnier, 1874. Firenze.

et des soies de toutes les nuances, des robes et des coiffures bizarres, des pierreries étincelant à la clarté de centaines de flambeaux. Nous parlerons plus loin des grandes solennités de l'Etat en l'honneur des rois, des princes, des ambassadeurs, et qui étaient, pour ainsi dire, l'apothéose de la République : nous ne dirons maintenant qu'un mot des fêtes privées. La Giudecca, si morne aujourd'hui, était alors un lieu de joyeux rendez-vous. Sanudo en son journal décrit un superbe festin de trois cents couverts dressé en 1514 dans la maison Vendramin à la Giudecca, pour fêter la femme du capitaine général Alviano (*). En 1517 Gaspard della Vedova, secrétaire du Conseil des Dix, donna chez lui une fête, où l'on récita une espèce d'églogue et où l'on servit aux nombreux invités, parmi lesquels les Conseillers, un souper *très-excellent* composé de perdrix, de faisans, d'huîtres frites, de massepains et de dragées. Des chants et de la musique rejouirent les invités. « Et cela, il l'a fait, » observe Sanudo avec sa spirituelle franchise, « parce qu'il désire être Grand Chancelier (**). » Tant il est vrai que dans tous les temps les hommes se sont toujours ressemblés !

L'année suivante, une grande fête travestie eut lieu dans le palais Corner en l'honneur du cardinal Cybo. Il y avait deux autres cardinaux et ils dansèrent la danse du *cappello* (du chapeau), qui était une sorte de contredanse (***).

Les compagnons de la *Calza* contribuaient largement au succès des fêtes publiques et privées. Sanudo nous le laisse voir en maint endroit. Nous citerons

(*) Sanudo, t. XVIII, p. 133.
(**) Ibid. t. XXIII, p. 337.
(***) Ibid. t. XXVI, p. 30.

le passage concernant la fête que les compagnons dits *Ortolani* organisèrent chez les Pisani à San Paternian, (1518) où plusieurs patriciennes, qui avaient préparé leurs robes en brocart d'or et d'argent furent obligées de revêtir des habits moins éclatants (*). Les mêmes *Ortolani* fêtèrent en 1521 Pierre Antoine de San Severino, prince de Bisignano, qui avait demandé à entrer dans leur compagnie, par une fête et un souper *très-honorables* dans la maison Venier à Sant' Angelo sur le Grand Canal. Le vestibule, les appartements, le portique de la maison furent couverts de tapisseries et de tableaux. Dans l'endroit où le prince devait s'asseoir, on étendit un drap d'or précieux. Sur une étagère était rangée de la vaisselle d'argent pour la valeur de 5000 ducats. On invita les patriciennes les plus belles qui se trouvaient à Venise: elles vinrent toutes en robes de soie lamées d'or. Le prince, qui était beau, gracieux et tendre de cœur, ne se lassait pas de danser. La musique et les bouffons, mis de la façon la plus étrange, annoncèrent ensuite l'heure du souper. Le prince, avec douze personnes de sa suite, s'assit à une table à part, et fut servi par les compagnons mêmes de la Calza, car alors on ne regardait pas comme une fonction avilissante de servir les grands à table. Les plats furent au nombre de vingt-deux, composés de paons, de faisans, de perdrix, de coqs de bruyère; chaque plat était précédé de valets portant des torches; le pain, les huîtres, les bougies étaient dorés (**).

Alexandre Sansedoni siennois, qui fleurit vers la moitié du XVIe siècle et qui eut la réputation d'un bon littérateur, parle d'une fête qui fut donnée à la Giudecca,

(*) Sanudo — t. XXVI, p. 151.
(**) Ibid. t. XXIX, p. 329.

le 1r Août 1552, par le cardinal Marin Grimani, patriarche d'Aquilée, en l'honneur de Ranuccio Farnese, neveu du Pape. Au milieu du bruit des pétards et des accords des fifres et d'autres instruments de musique, abordaient aux quais les embarcations des gentilshommes toutes dorées, parées de velours, surchargées de franges de houppes, de festons de toute sorte. Les salons tendus de riches étoffes étoilées d'or, ornés de tapisseries et de peintures, brillaient d'un grand nombre de lumières et offraient un spectacle enchanteur. Douze gentilshommes, en costume pittoresque de marins, satin vert doublé d'armoisin rouge, coiffés d'un bonnet et de plumes de ces mêmes couleurs, sortirent d'une salle ayant chacun au bras une dame en habit blanc. Dans la cour, où étaient rassemblées plus de trois mille personnes, un Turc étonna les spectateurs par des jeux curieux et difficiles. Si nous devons ajouter foi à Sansedoni, le bateleur brisa d'un coup de poing un pilon de bronze, il tint en équilibre trois épées appuyées de la pointe sur son front, il soutint de la bouche, droite en l'air, une poutre que six hommes soulevaient avec effort. Du haut d'un clocher on avait tendu une corde, sur laquelle plusieurs grimpaient et glissaient avec une grande adresse, faisant plusieurs exercices de gymmastique. Dans le canal de la Giudecca se pressaient, pour voir ce spectacle et les régates, plus de trois mille gondoles, remplies de dames, de valets, de patriciens, vêtus d'habits éclatants d'or et d'argent. Quel magique coup d'œil! L'heure du dîner sonna: on avait dressé une table, où pouvaient se tenir cent convives. Des valets de chambre, portant des bassins et des aiguières d'argent ciselés en arabesque, donnèrent à laver. Le dîner, qui dura quatre heures et où l'on servit 90 plats, fut égayé par la musique et les lazzis des bouffons. Quatre masques, bizar-

rement vêtus d' une tunique de satin blanc et d' un scapulaire d' argent, apparurent tenant des corbeilles remplies de jolis ouvrages de religieuses, et ils les distribuèrent gracieusement aux dames. Lorsque, vers la fin du banquet, on ouvrit les pâtés, il en sortit plusieurs oiseaux qui prirent la volée à travers la salle : ce qui produisit un agréable désordre, chacun essayant d' en prendre un. Les danses commencèrent bientôt après et, lorsqu' ils se retirèrent, les invités furent accompagnés jusqu' aux gondoles par un nombre infini de flambeaux (*).

Dans les banquets ordinaires, les bourgeois de Venise dépensaient habituellement de 4 à 500 ducats. (**). On est étonné de la variété et de la profusion des mets, qui ne devaient pas seulement chatouiller le palais mais plaire aussi aux yeux des convives. Quand les rapports avec l' Orient devinrent plus intimes et plus fréquents, l' usage des épices se généralisa, et les mets s' assaisonnèrent avec la cannelle, le poivre, les clous de girofle, la noix muscade, le gingembre, etc. (***). Les Vénitiens retiraient du Levant toutes les délicatesses de la table et ils en trafiquaient ensuite avec la haute Allemagne. Ce genre de commerce était si actif, que l' on transportait des lagunes en Occident même le jus de citron en barils (****).

Les richesses ayant augmenté, le goût se raffina, et les palais exigèrent des mets toujours plus délicats (*****),

(*) Lettre de M. Alexandre Sansedoni à M. Isiphyle Toscani. Per nozze Sansedoni-Tolomei. Sienne, Toscane, 1868.

(**) Arch. di Stato. — Sénat, 9 janvier 1488.

(***) Dall' Horto dans son Historia dei semplici aromati, (Venetia, 1616) énumère toutes les drogues que l' on apportait des Indes Orientales.

(****) Arch. di Stato. — Sénat Mar. 1601, F. 151 ; 1602, 14 mars, F. 153.

(*****) Il existe aux Archives d' Etat un petit livre très-curieux des

servit sur les tables les poissons les puls exquis et les plus rares de l'Adriatique (*); et la poissonnerie de Rialto, établie en 1332, ne suffisant plus à la consommation, on en établit une autre à l'extremité du Môle, précisément sous la Monnaie. Pour cette raison, le pont qui conduit au moderne Gabinet royal, était appelé *Ponte della pescaria* (**). Il y avait des boucheries à St Marc, mais le marché principal de la viande se trouvait à Rialto, dans la partie restée intacte de la grande maison des trois frères Querini: cette maison avait été démolie pour les deux tiers, parce que les frères Marc et Pierre avaient trempé dans la conjuration de Baiamonte Tiepolo (***). La partie de la grande maison que possédait le troisième frére Jean, fut respectée et devint plus tard propriété de la Ville (****). En 1339 les boucheries, qui étaient près de l'église de St. Jean à Rialto (*****), furent transportées dans la grande maison des Querini, qui fut depuis appelée par le peuple *Stalon* et finit par devenir le marché de la volaille. La consommation des victuailles devait être bien grande (******), s'il est vrai, comme le dit Sansovino, qu'on

dépenses d'un anonyme de 1460 — L'anonyme tien note, jour par jour, de tous les mets que l'on servait à sa table. Voici un de ses menus. « Latuca — burago — caules — pomes — amygdalae — caseus — caro bovina — caro vitulina — pario pullorum — pisces arbores — pisces ophini. » (De la Bibl. 134, Miscellanea, actes divers; ms.)

(*) Constantino Cesare — *De li scelti et utilissimi documenti de l'Agricoltura*, trad. par Nicolò Vitelli. — Venetia, 1652.

(**) Tassini — Curiosità veneziane, t. II pag. 57. Venezia, 1863.

(***) Arch. di Stato. — Conseil des X. Décret 5 novembre 1310.

(****) Fulin — La casa grande dei tre fratelli Querini (Archivio Veneto, tomo XI, parte I, 1876.)

(*****) Cicogna, Iscrizioni, III, 40.

(******) Dans la Chronologie Vénitienne (Cronologia Veneta) imprimée à Trévise en 1649. (éd. Siméon da Ponte) on trouve le calcul du pain que Venise consommait dans une année, à savoir 634 888 bois-

vendait toutes les semaines 500 bœufs, 250 veaux et « un nombre incroyable de chevreaux et de volail- « le (*). » Sanudo rapporte que dans les banquets on servait fréquemment « des perdrix, des faisans, des paons, des pigeonnaux et tout ce qu'on peut donner (**). » On apportait une quantité extraordinaire d'herbages et de fruits, non seulement de la Terre ferme, mais aussi des potagers de la Giudecca et des îles verdoyantes qui entourent Venise. On servait beaucoup la sauvagine dans les dîners, car les Vénitiens, fidèles aux habitudes anciennes, se plaisaient beaucoup à la chasse (***). Ils avaient à cet effet de petites barques appelées *fisolare* (de *fisolo*, grèbe) et ils allaient chasser les oiseaux aquatiques dans les vallées. Alors près des eaux s'élevaient beaucoup de forêts et de bois de pins, qui offraient un asile à beaucoup de ces oiseaux; on y trouvait des courlis, des harles, de mouettes, des pies, etc. Les nobles allaient à la chasse en grande compagnie avec beaucoup de serviteurs, non seulement dans les vallées et les plaines du Trévisan, mais aussi dans les campagnes de Padoue, dans les bois aux

seaux. — On tuait 520 bœufs par semaine; il y avait 200 boutiques de marchands de fruits et 54 auberges ou hôtels. Voy. dans le *Saggio sui prezzi*, etc. de Cecchetti le prix des vivres.

(*) Sansovino — l. VIII. p. 316.

(**) Sanudo — t, LVIII, p. 192.

(***) Au moyen-âge, les nobles, en Italie et en France, passaient la plus grande partie de leur temps à la chasse. Gaston Phèbus, un des preux chevaliers de ce temps-là, disait: « En chassant, on évite le péché d'oisiveté, car, qui fuit les sept péchés mortels, selon notre foi, il devrait être sauvé. » Le moine de St. Gall raconte que Charlemagne lui-même était un chasseur passionné. Il parait qu'à Venise, avant l'invention de la poudre, la chasse à la sarbacane était fort en usage; car on trouve, dans les fouilles des quais et des *fondements*, un très-grand nombre de balles d'argile, de la grosseur des noisettes.

alentours de Vicence et jusque dans l'Istrie. On attachait au haut des portes, en guise de trophées (*), les hures des sangliers et les bois des cerfs.

Le luxe de la table était grand et l'art de la bonne chère très-perfectionné à Venise. On servait le plus ordinairement en hors-d'œuvre les truffes, les huîtres, les salades de laitue et de carottes, les saucissons, les jambons et les salaisons (**). Parmi les potages, Garzoni spécifie « la soupe grasse ou maigre, ou dorée, ou anglaise, ou à l'oseille, ou d'autre sorte, le potage impérial ou napolitain (***). » Parmi les mets les plus savoureux, le même Garzoni rappelle la *mortadella* de Crémone, le cervelas de Milan, le fromage de Plaisance, les tripes de Trévise, les lamproies du Binasco, l'esturgeon ferrarais, la saucisse modenaise, les pâtes de Gênes, les grives de Pérouse, les oies des Romagnes, les cailles de Lombardie, etc. (****). On servait au dessert des fruits de toutes sortes : amandes, cerises, potirons frits, poires, abricots, melons, prunes, raisin, pêches, etc. Ils avaient d'étranges habitudes dans la préparation des mets, car non seulement ils mettaient du sucre dans toutes les sauces (excepté les sauces piquantes) en y ajoutant souvent des eaux de senteur (*****), mais dans certains mets ils mettaient aussi de l'or pour ragaillardir le cœur (******), pensaient-ils. Outre les vins d'Orient, on buvait, aux banquets des riches, les vins de Hongrie, du Rhin, de la Moselle, de l'Autriche, etc. (*******).

(*) Sansovino, — l. X, p. 454.
(**) Garzoni — Teatro, p. 586 et suiv.
(***) Garzoni — ibid.
(****) Garzoni — ibid.
(*****) Lacroix — Mœurs, etc. p. 178.
(******) Viviani, *Trattato del custodire la sanità*, Venezia, 1626. p. 85.
(*******) Voyez Roberto James — *Nuova farmacopea universale.* — (Venezia, Pezzana — 1758).

Des candélabres d'or et d'argent brillaient sur les tables, à côté des surtouts chargés de douceurs et des assiettes et des coupes finement ciselées et niellées. Dans les crédences qu'on exposait à l'occasion des dîners ducaux, il y avait un très-grand nombre d'objets d'or et d'argent, admirablement travaillés (*). Mais vers 1300 les vases et les plats d'argile furent revêtus de la terre blanche de Vicence, plongés dans un bain de plomb brûlé avec le tartare, le sable et le quartz (**), et rendus ainsi impénétrables aux liquides. En 1446 le florentin Luca della Robbia porta la céramique à une grande perfection. Bientôt l'art du faïencier fleurit aussi à Venise, et l'on vit sur les dressoirs des majoliques rivalisant d'élégance avec les verres de Murano (***). Dans quelques occasions on mettait des fontaines, des statuettes de sucre et d'autres ornements sur les tables, devant lesquelles étaient rangés des trépieds, des bancs, des chaises et des tabourets. On pliait les serviettes en forme de mitres, de turbans, de couronnes, de pyramides, etc. (****). Les salles à manger et les tables mêmes étaient souvent parées de plantes odoriférantes, au milieu desquelles, dans un baquet rempli d'eau, frétillaient toutes sortes de poissons. Aux branches des arbustes, d'où pendaient des corbeilles argentées pleines de fruits, étaient attachés, avec des faveurs de soie, des levreaux, des lapins et des oiseaux (*****). On voyait dans les festins les échansons, les crédenciers,

(*) Rossi — Rec. cité, vol. 11.

(**) Raffaelli — Mem. stor. delle majoliche di Castel Durante, p. 10.

(***) Venise se fit une célébrité par ses faïences légères à reliefs repoussés. Lacroix — Les arts au moyen-age,. Paris, 1879, p. 64.

(****) Garzoni — ouv. cité. p. 587.

(*****) Le *Trinciante* de M. Vincent Cervio augmenté et arrangé par le chev. Reale Fusoritto de Narni. Venetia, Varisco MDCCIII, p. 50.

les serviteurs verser à laver penchant des coupes d'argent, donner la serviette, servir à table, rincer les verres et découper (*). Dans le *Trinciante* de Vincent Cervio on trouve la description des dîners des seigneurs d'alors (**). Par exemple, dans un banquet à l'occasion des noces du prince de Mantoue (1581), après la représentation d'une comédie, on ouvrit les portes d'une très-belle salle somptueusement parée. Autour d'une table, à laquelle on montait par cinq degrés, et qui était placée sous un dais, étaient assis les princes, les ducs et les cardinaux. Au milieu de la salle, cent grandes dames, fastueusement habillées, entouraient une autre table resplendissante de cristaux vénitiens. « Le souper dura l'espace de trois heures « d'horloge » continue Fusoritto « Plusieurs échansons et « deux découpeurs servaient à la première table, où l'on « apporta trois plats ou services, trois d'office et trois « de cuisine, c'est-à-dire deux de viande, et un de poisson, « d'œufs et de laitage. La première table était couverte « de quatre nappes finement ouvrées, et sous chaque nappe « il y avait un *cuir*, afin que les nappes ne se salissent pas. « Et le premier service d'office, c'était les salades en re- « lief représentant des animaux de cèdres, des lettres « de racines, des châteaux de raves, des murailles de ci- « trons ornées de fines tranches de jambon, de boutargue, « de harengs, d'anchois, de câpres, d'olives, de caviar, de « fleurs et d'autres choses assaisonnées ; il y avait en- « suite des pâtés de sauvagine figurant des lions dorés ;

(*) Garzoni — ouv. cité, p. 587.

(**) Dans le palais Morosini à St. Etienne il y a un tableau de l'école de Bassano, représentant le souper de Cana. Le peintre a retracé un banquet vénitien. Beaucoup de patriciennes vêtues de brocart d'or sont assises autour de la table, sur laquelle, reproduites avec un grand soin, étincellent la riche vaiselle et les élégantes coupes de Murano.

« des pâtés d'aigles noirs debout, de faisans qui parais-
« saient vivants, de paons blancs environnés de la roue
« de leur queue, et pleins de faveurs d'or et de soie de
« diverses couleurs: des dragées dorées, pareilles à des
« ferrets d'aiguillettes, pendaient tout autour de ces paons,
« qui se dressaient comme s'ils étaient en vie, ayant
« des parfums dans leur bec enflammé, et une de-
« vise d'amour entre une patte et l'autre. Il y avait encore
« trois grandes statues de massepain de la hauteur de
« quatre palmes chacune; et l'une figurait le cheval du
« Capitole, au naturel, l'autre un Hercule avec le lion,
« et l'autre une licorne plongeant sa corne dans la bouche
« du Dragon. Il y avait ensuite beaucoup d'autres choses,
« dont la table était remplie, à savoir des glaces, du blanc-
« manger en demi-relief, des tasses de nonnettes, des bis-
« cuits royaux, des tourtes aux pignons, aux pistaches, des
« tourteaux, des gâteaux feuilletés, des pâtisseries à la
« milanaise, des recuites dorées à la manière des Roma-
« gnols, des viandes salées, des olives, des langues salées,
« des dindonneaux garnis de pâte frite, des poulets ma-
« rinés, du raisins frais, des fraises, des griottes, de grosses
« asperges cuites au beurre et de plusieurs manières.
« Quant aux serviettes, dont nous aurions dû parler plus
« tôt, elles étaient ouvrées de différentes façons; et il y
« avait des colonnes, des arcs, des triomphes d'un très-
« bel aspect, avec un nombre infini de banderoles de dif-
« férentes étoffes avec les armes dorées de tous les sei-
« gneurs qui étaient à table (*). »

Des chants, des poésies, des représentations d'opéras égayaient les dîners. A un banquet du doge Augustin Barbarigo, Cassandre Fedele avait improvisé sur la lyre des

(*) Il trinciante, etc. p. 48.

vers latins, et dans le catalogue d'Antoine Groppo (*) se trouvent les titres de quelques représentations données aux banquets publics de 1571 à 1605.

Les Vénitiens étaient renommés même à l'etranger pour la magnificence avec laquelle ils faisaient les honneurs de chez eux à leurs hôtes illustres. On prépara pour le roi Henri III dans les appartements du Conseil des Dix un déjeuner uniquement composé de sucre (**). Les nappes, les serviettes, les assiettes, les couverts, le pain, étaient de sucre, d'une imitation si parfaite, que le roi demeura agréablement surpris, lorsque la serviette, qu'il croyait de toile, se rompit entre ses mains (***). Dans la salle du scrutin avaient été préparées deux autres tables chargées de compositions et de figures de sucre. Le plat posé devant Henri représentait une reine assise sur deux tigres, dont le poitrail montrait les armes de France et de Pologne. A droite de la table royale, deux lions avec une Pallas et une Justice; à gauche, un St. Marc et un David.

Sur les autres tables se dressaient des figures éparses de chevaux, d'arbres, de vaisseaux, etc. Les plats furent au nombre de 1260, et 300 les objets de sucre distribués aux dames (****). Et non seulement dans les banquets solennels

(*) Groppo — Catal. dei drammi per musica. Venezia, 1745.

(**) Béatrice, femme de Ludovic le More, venue à Venise en 1493 parle aussi dans ses lettres d'une « collation au Palais Ducal, accompagnée de bruit de trompettes et d'un nombre infini de torches, et composée de différentes choses toutes en sucre doré, lesquelles étaient au nombre de 300; avec une infinité de plats de confitures et des verres à boire au milieu, lesquels s'étendaient par la salle, que c'était un très-beau spectacle. »

(***) *Della Croce* — Historia della pubblica e famosa entrata in Venezia del serenissimo Henrico III. — Venezia, 1574, p. 24.

(****) Ibid.

et dans les dîners du doge on étalait cette magnificence, mais encore dans les banquets privés des nobles. Aussi, pour arrêter ces folles prodigalités, on fit des décrets, qui, selon l'habitude, restèrent sans résultat. Au XIVe siècle, les soupers et les festins avec des femmes, à moins qu'elles ne fussent des parentes, furent défendus depuis le mois de septembre jusqu'au dernier jour du carnaval; et afin d'empêcher « les choses deshonnêtes et les légèretés » *(multa inepta et vana)* on décréta que personne, depuis la St. Michel jusqu'au I.r jour de carême, *post sonum tertium campanae,* ne pût garder à souper chez lui ni hommes ni femmes (*). Plus tard, en 1450 on défendit les repas, où l'on aurait dépensé plus d'un demi ducat par tête, dans le but de combattre l'usage des dîners de société extrêmement coûteux *en abomination de Dieu et du monde* (**). On tâchait aussi de mettre un frein à la dépense excessive des ornements, des tapis pour les tables, des ustensiles d'or et d'argent damasquinés (***). Durant le XVIe siècle, les décrets ne cessèrent de pleuvoir; mais l'art de les éluder se perfectionnait à mesure. On interdit la vente des faisans, des paons, des dindes, des francolins, des coqs sauvages; celle des truites et des autres poissons d'eau douce; on défendit toutes les sucreries et les confitures, excepté « les massepains et les friandises ordinaires » (****). Quant aux gouverneurs de terre ferme, ils ne pouvaient sous peine de 200 ducats d'amende, servir à leur table d'autres mets que ceux qui étaient permis à

(*) Arch. di Stato M. C. 13 févr. 1339. — M. C. 15 mai 1356.
(**) Ibid. Sénat, 14 janv. 1450.
(***) Ibid. 9 janv. 1469; 14 janv. 1495.
(****) Ibid. 13 septem. 1549; 17 septem. 1549; Term. Provv. 21 janv. 1559.

Venise, ni envoyer en présent des confitures ni du sucre candi, sous la même peine, ni donner en un même banquet de la viande et du poisson, sous peine de 400 ducats.

CHAPITRE X.

Habillements et parures.

La mode changea souvent à Venise, mais le luxe y fut toujours le même. Les brocarts d'or surfin, les velours, les perles, les satins, les hermines, les zibelines se portaient quotidiennement avec la plus grande désinvolture, comme les seuls dignes de vêtir et de parer nos belles compatriotes. Une chronique de Lio dit « qu'en 1433 plus « de six cents femmes à Venise sortent habillées de soie, « d'or, d'argent, de pierreries, que c'est une *majesté* « de les voir » (*che è una maestà vederle*). Vers la moitié du XVIe siècle, Henri Goltzius gravait au burin les formes variées de la splendide existence vénitienne, les mariages, les triomphes des patriciens et les précieux habits des matrones. Aucune nation des temps modernes n'égala Venise dans la rapide transformation et la richesse des modes. La France seule au XVIIIe siècle rivalisa avec elle, qui l'avait devancée dépuis longtemps.

Draps de soie et de velours, futaines et camelots avaient grand cours. La fabrication des camelots était si considérable qu'on en exportait en très-grande quantité dans les autres pays, notamment à Gênes (*). On emprun-

(*) Belgrano — ouv. cité, chap. XL.

tait de l'étranger les modes les plus belles, et on les greffait sur la mode nationale. Nous avons vu que les Vénitiens, lorsqu'ils se trouvèrent en contact avec les autres Italiens, abandonnèrent les modes orientales pour adopter celles de France, d'Allemagne et d'Espagne, qui étaient déjà en vogue dans toute l'Italie (*): si bien que Dante rappelle avec regret les anciennes et chastes habitudes florentines, et Jean Villani reproche aux femmes de son temps « les ornements de couronnes et de guirlandes d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, les résilles et les entrelacements de perles, et autres coiffures élégantes et coûteuses, et de même, les vêtements entrecoupés de différentes étoffes et de draps rehaussés de soie et de plusieurs sortes, avec des ornements de perles, de pierres précieusses sur la poitrine et des chiffres et des lettres. » Et Sacchetti, raillant le perpétuel changement des modes, s'écrie: « Si une nouvelle bizarrerie apparaît, chacun s'en empare... N'a-t-on pas vu les femmes avec des fichus tellement ouverts qu'elles montraient le dessous des aisselles? Et puis elles firent un saut et se couvrirent jusqu'aux oreilles.... Les femmes portent des capuches et des manteaux. Elles n'ont qu'à ôter les caleçons, et elles ont tout ôté. » Galvano Fiamma (**) décrit les jeunes Milanais habillés à l'espagnole avec des habits serrés à la taille, et Jean Musso, chroniqueur de Plaisance, déplore que ses jeunes concitoyens affectionnent des vêtements courts et étroits au point de laisser voir sans nulle pudeur ce que la décence exige que l'on cache, en portant attachés en cinq endroits à de courts jupons de longues chausses de drap brodées de soie, d'or, d'argent et de

(*) Mutinelli — Costume veneziano, ch. V. Venise, 1831.

(**) Cronique inédite. (Liv. XVIII, c. 6) citée par Muratori dans les Antiquités italiennes, Diss. XIV.

perles. On se tondait la tête à mi-oreille se coiffant d'une perruque, et les jours de fête on portait des habits mi-partis. Les femmes renfermaient leurs cheveux dans des filets d'or et de soie. Leurs robes, toujours selon Musso, étaient de velours, amples et longues, avec ceintures d'argent et manches larges, finissant en pointe et touchant la terre (*).

Telles nous apparaissent les Vénitiennes peintes par Carpaccio et Gentile Bellini, habillées d'étoffes roses, le corsage court étincellant de joyaux et les épaules nues, les chemises fines et les manches courtes de drap d'argent et d'or (**). Au début du XVIe siècle, Priuli écrivait dans son *Diario* (Journal) qu'il y avait à Venise deux usages difficiles à extirper: « le jurement habituel aux personnes de toute classe, et ces habits à la française entrés trop avant dans les mœurs, encore que la nation fût très-haïe par toute l'Italie (***). » Les robes de soie aux belles couleurs et aux formes variées, à longues queues traînantes et garnies de boutons d'argent, donnaient aux femmes une grâce de reines, une majesté pleine d'élégance. Sur la place de St. Marc, dans les solennelles promenades *(listoni)* de Santo Stefano et San Polo, on voyait briller au soleil les volants de satin, les brocatelles et les soies, les ors et les diamants. Les patriciennes aussi quittèrent le vêtement lourd dit à la *dogalina,* et prirent une robe sans corset, avec des passements d'or et des manches garnies verticalement de gros boutons du même

(*) Manzi — Discorso sopra gli spettacoli, ecc. degli Italiani nel secolo XVI. — Mutinelli, Costume. ch. V.

(**) Voy. dans l'Académie royale de Beaux-arts les tableaux de Gentile Bellini et de V. Carpaccio, dans lesquels revit l'antique Venise.

(***) Gallicciolli — I, 341.

métal (*). La gorgerette soutenue par des fils métalliques appelés *vergole,* monta peu à peu si haut qu'elle dépassa la tête, d'où pendait jusqu'à terre un long voile qui couvrait toute la robe (**). Les queues ont toujours été très-longues, et Mauro Lapi, de l'ordre des camaldules, dans une lettre au doge Christophe Moro (1462) recommandait: *ne mulieres tam longas caudas in vestimentis habeant, et per terram trahant, quae res diabolica est.* En hiver, on faisait usage de larges pelisses et de manchons de martre, de fouine, etc. doublés de satin (***). La lettre de Rambert et de Jacques Contarini, écrite le 16 février 1444 à André leur frère, à Constantinople, nous fait connaître le faste des habillements d'alors. Il y avait dans le trousseau de la jeune Contarini, qui devait épouser Foscari, une robe de brocart d'or à courtes manches; une autre d'or bordée de cramoisi, à manches ouvertes fourrées de petit-gris, et une queue d'un bras et demi; une autre de draps à fond d'or et violet fourrée d'hermine; une autre à manches tombant jusqu'à terre, dites *Arlotte,* d'hermine chamarrée. Parmi les autres parures de l'épouse de Foscari, il est fait mention d'un *fermaretto* — petite agrafe pour les cheveux — ornée d'une grosse perle, et d'une autre pour les épaules enrichie d'un gros diamant, d'une perle et d'un rubis balais, du prix de 3500 ducats (****).

Outre les tableaux célèbres de Carpaccio et de Gentile Bellini, quelques autres tableaux, presque inconnus, que l'on conserve dans l'église de St. Alvise, nous montrent de curieux ajustements reproduits par le même

(*) Vecellio — Habiti antichi e moderni di tutto il mondo, 1590, t. 1.
(**) Ibid.
(***) Ibid.
(****) Morelli — Operette.

Carpaccio. En effet, le naïf et grand peintre habille les personnages de la Bible à la vénitienne, et dans un tableau représentant le roi Salomon et la reine de Saba, lesquels se tiennent aux deux côtés opposés d'un petit pont de bois qui traverse un fossé, le Sage a une robe de samis d'or et les cheveux coupés à la façon de Bellini: la reine une robe de *soprarizzo*, et les cheveux roulés sur le chignon. Dans un autre tableau, Rachel porte un habit de soie, d'une coupe singulière; il est ouvert sur le flanc de manière à laisser voir une jambe. La gorge est peu couverte, et la coiffure affecte la forme de la corne ducale. Un autre tableau de Carpaccio, que l'on admire dans le Museo Civico, représente deux femmes à la coiffure haute et aux magnifiques habits, assises sur un balcon. Une d'elles badine avec deux chiens, tandis que vis-à-vis un enfant joue avec un paon. Sur le balcon, épars ça et là, une paire de pantoufles à talons hauts, un oiseau, deux colombes, deux vases de fleurs et un fruit (*).

Les jeunes filles nubiles se couvraient la tête d'un voile blanc de soie; et les peines les plus sévères furent plus tard infligées aux filles perdues qui s'étaient permis d'imiter cet usage (**). Les fiancées s'habillaient d'une manière fantastique. Elles portaient quelquefois « une couronne de riches pierreries et les cheveux épars sur leurs épaules entremêlés de fils d'or et arrangés avec tant de bonne grâce qu'elles ressemblaient à des déesses (***). Les mariées posaient parfois sur leur chevelure au savant

(*) Lazzari — Notizie della Raccolta Correr, p. 10.

(**) « Depuis quelque temps, au scandale des honnêtes gens les courtisanes ont introduit l'usage de se couvrir de fanchons blancs de soie, quand elles sortent, qui est l'ajustement propre des jeunes filles nubiles ou se destinant à la Religion. » (F. Lorédan, *Prov. alle pompe* 1598, 23 septembre).

(***) Franco, ouv. cité, p. 7.

désordre, un petit bonnet de velours (*). et il y en avait qui s' habillaient de robes mi-parties blanches et drap d' or (**). Bertelli nous montre une épousée de Venise portant les cheveux dénoués, les seins nus dans une large gorgerette et une robe de brocart à fleurs et ramages (***). Le vêtement des veuves était, au contraire, une robe de laine noire et un large châle de même couleur.

L' arrangement des cheveux séyait à merveille au visage rose des Vénitiennes. Les cheveux tressés s' enroulaient autour d' une petite couronne d' or à *la ducale* (****). Les toques ayant passé de mode, restèrent les coiffes, que l'on portait d' or et d' argent tissus, avec deux petites ailes de dentelle, qui pendaient sur les épaules et qu' on garnissait de perles et de pierreries. Casola, à qui rien n' échappe, observe en outre que les femmes *vanno con le crine ante li ogii,* et qu' elles achètent la plus grande partie de leurs cheveux. C' étaient des paysans qui, selon Casola, faisaient le commerce des cheveux. Ils les exposaient *sur des perches, dans la place St. Marc.* D' une autre coiffure du XVe siècle, consistant à porter les tresses tordues en cones (*****), il est fait mention dans une poèsie latine en ces termes :

> Harum hanc atque illam ex aliens
> Capillis in sum num verticem turritus
> Nodus adstrinsit.

En 1550 les femmes se frisèrent pour la première fois les cheveux « en commençant aux oreilles et suivant « la ligne droite jusqu' au sommet du front, couvrant

(*) Sanudo t. XXIII. p. 201.
(**) Ibid XXIV — p. 196.
(***) Bertéllii — Diversarum nationum habitus. Patavij, 1589.
(****) Vecellio — ouv. cité, t. I
(*****) Tomasini — Ritratto di Cassandra Fedele. Padova, 1636.

« ensuite de petites coiffes la partie des cheveux qu'on « tressait, » d'où descendait un voile transparent. Elles pensaient que cette coiffure devait les embellir beaucoup, mais, peu contentes encore, elles mirent bientôt à la mode les cheveux blonds, n'épargnant aucun soin pour leur donner la couleur et l'éclat de l'or (*). A cette fin, toutes les Vénitiennes de bon ton se teignaient les cheveux avec différentes eaux et, pour les faire sécher, elles s'exposaient au soleil sur les toits des maisons, sur ces terrasses de bois qu'on appelle *altane*. Là elles s'asseyaient, vêtues de toile légère, la tête couverte, en guise de chapeau, d'un cercle de paille très-fine, appelé *solana*, et se mouillaient la tête avec « une petite éponge attachée au bout d'un fuseau » (**). Une recette curieuse, entre autres, pour blondir les cheveux est celle transcrite par un contemporain dans une traduction manuscrite des *Aphorismes* d'Arnauld de Villeneuve, célèbre médecin français du XIVe siècle. « Prends centaurée onces 4, gomme adragante arabique onces 2, savon sec onces 1, *lume de feza* L. 1. et fais bouillir; tu teins ensuite tes cheveux au soleil » (***). Cet usage nous explique pourquoi les femmes peintes par les artistes de Venise ont toutes les cheveux d'un blond roux. Il paraît que les coiffures continuèrent à être assez extravagantes tout en changeant plus que la lune, car après 1550 nos femmes portaient des boucles tordues en forme de cornes (****).

Les cabinets de toilette n'étaient ni moins élégants

(*) Vecellio — ouv. cité, T. 1.

(**) Ibid. — Passi, Donneschi difetti, ecc. — Les femmes blondes selon les peintres vénitiens. — Paris, Aubry. 1865.

(***) Aforismi di Arnaldo da Villanova. — Pour rendre les cheveux blonds. (Museo Civico, Cod. Cicogna, 1248).

(****) Vecellio — ouv. cité.

ni moins riches que les ajustements : sur la toilette, couverte de fines dentelles, brillaient épars toute sorte de colifichets, brosses, petits pots, boites de parfums, miroirs d'or (*).

Une autre mode bizarre était celle des *calcagnetti* (petits talons), dont on conserve encore quelques formes au Museo Civico. Cette chaussure, inventée d'abord pour se garantir de la boue dans les rues, devint par la suite un nouveau motif de luxe effréné. On allongea les queues des robes pour couvrir cette espèce d'échasses, qui atteignirent la hauteur de plus d'un demi-mètre. Aussi les femmes avaient de la peine à marcher et tombaient fréquemment, non sans se blesser quelquefois : elles eurent besoin de se faire soutenir par deux servantes ou deux cavaliers. « Leurs femmes (des Vénitiens) » dit Casola, l'écrivain tant de fois cité, « me paraissaient pour la plupart petites, parce que s'il en était autrement, elles ne porteraient pas des chaussures aussi hautes que celles qu'elles portent ; car, en vérité, j'en ai vu quelques paires, les unes vendues et les autres à vendre, hautes au moins un demi bras milanais ; elles sont si hautes, qu'en les portant, quelques-unes paraissaient des géantes ; et même il y en a qui ne sont pas sûres de ne pas tomber, à moins de bien s'appuyer sur leurs esclaves (**). » Les décrets du Gouvernement ne réussirent pas plus que les railleries de la satire à déraciner cette mode ridicule (***) : les sabots allèrent toujours croissant en hauteur. Mais, quoique laide et dangereuse, cette chaussure ne manqua point de défenseurs. La bizarre Angélique Tarabotti en

(*) Dans le testament de Bernardin Zanchi (1524) existant au Museo Civico, on parle d'*un éventail et d'un miroir d'or.*

(**) Casola — ouv. cité.

(***) Arch. di Stato. — M. C. 2 mars, 1430. — M. C. 8 mai 1512.

fit une chaude apologie, quand déjà les sabots se démodaient, et il y eut même un désœuvré qui se chargea d'expliquer en détail comment il fallait les porter en marchant (*).

On dépensait de grosses sommes dans les dentelles, qui servaient de garniture aux habits, aux *rocchetti* (peignoirs), aux coiffes, aux mouchoirs et même aux souliers. Les chemises étaient élégamment brodées en or, en argent et en soie, les bas cramoisis tissus d'or, les fraises ornées de roses de perles, les toques de velours et les collets chargés de rosaces d'or émaillé (**). On tissait les éventails avec des plumes menues, et les lames, d'ivoire ou d'écaille, étaient incrustées d'or, d'argent, de pierres précieuses. On fabriquait des gants de dentelle, de peau coloriée ou de soie brodée (***). « On ne peut dire vraiment » s'écrie Sansovino « quelle est la richesse des vêtements et du linge des Vénitiennes; car tous leurs effets, de soie ou de lin, sont brodés, ornés, rayés, et de telle manière empreints de beauté par l'artifice de l'aiguille, de la soie, de l'argent, de l'or, avec tant de propreté et de délicatesse, que chacun avoue qu'on ne trouve nulle part rien de mieux, véritable indice d'une âme pure et d'un jugement tres-fin (****). »

Elles ornaient de préférence leurs doigts de bagues montées en turquoises et leurs poignets de bracelets d'un travail exquis (*****). Nous apprenons pas les lois somptuaires qu'il se fit un grand étalage d'or et de joyaux dans notre ville, qui, dès le XIIe siècle trafiquait en An-

(*) Caroso — Nobiltà di dame. Venezia, 1600.
(**) Aretino — Lettere, l. 1.
(***) Rossi — Rec. cité, *Costumi*, vol. 2
(****) Sansovino — l. X.
(*****) Vecellio — ouvr. cité, t. 1.

gleterre des pierres précieuses apportées de l' Orient (*). L'orfévrerie fut toujours florissante dans les lagunes. Même avant l'incendie de 1230 le trésor de St. Marc était célèbre pour ses gemmes d'une grande rareté; et l'histoire a conservé les noms de Léon dal Molino (1138), de Mondino de Crémone (1334), des frères Sesto (1412), de Léon Sicuro (1466), de Livius d' Astore (1476), de Jacques de Filippo (1483), de Victor Camelio et d'Antonello di Pietro (1484), d' Albert di Pietro et de Sylvestre Grifo (1495), de Paul Rizzo (1500), les uns nés à Venise, les autres y demeurant, qui ont tous acquis de la réputation en l'art délicat de l'orfévre (**). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les femmes avaient l'habitude de porter une quantité extraordinaire de colliers, enrichis de perles et d'autres pierres (***). Mais, il est juste de le faire remarquer, ces objets précieux n'ont pas toujours servi seulement à flatter la vanité féminine; plus d'une fois ils ont été spontanément offerts à la patrie, dans les heures de crise et de danger.

Le luxe des femmes finit par amener la ruine des familles. Elles demandèrent chaque jour de nouvelles inspirations au miroir, se couvrant dès le matin de jabots, d'affiquets, de guipures, de rubans, de fraises et de voiles (****). La propreté même du corps dégénéra en raffinement excessif. Les Vénitiennes comme il faut se parfumaient tout le corps, et infusaient dans leurs bains du musc, de l'ambre, de l'aloès, de la myrrhe, des feuilles de cèdre, de la lavande, de la menthe, etc. (*****). — La pâ-

(*) Flores istoriarum, ecc. Londres, 1570, p. 340.
(**) Jacquemart — ouv. cité, l. IV.
(***) Vecellio — ouv. cité, t. I.
(****) Les femmes blondes etc. Paris Aubry, 1865.
(*****) Marinello, Ornamenti delle donne, Venezia MDCX, l. I.

leur des joues fut relevée par le fard, dont on ne tarda pas à se servir impudemment pour se peindre les seins, que les robes largement décolletées ne cachaient guère aux yeux (*). Pour conserver l'éclat et la fraîcheur du

(*) Dans le *Naspo bizaro* d'Alexandre Caravia, on lit quelques vers plaisants à l'adresse des femmes. En voici quelques-uns :

No ve impiastrè i bei visi con beleto
Ch' el ve vasta le carne, e ve le stropia.

(Canto II.*)*

Ne barbouillez pas vos beaux visages de fard, car il vous gâte les chairs et vous les abîme ; (littéralement vous les *estropie*).

Fazzandose le tette rosse e bianche
E descoverte per galanteria.

(Ibid).

Se faisant les tetons rouges et blancs, et les découvrant par galanterie.

Fino quele che lava le scuele
No se vergogna d'esser sbeletae.

(Ibid).

Même les laveuses d'écuelles n'ont pas honte de se maquiller.

Casola avait dit sur cet usage de découvrir les seins :

« Les femmes de Venise s'efforcent, tant qu'elles le peuvent en public, surtout les plus jolies, de montrer la poitrine, je dis la gorge et les épaules, si bien que plus d'une fois en les regardant je me suis étonné que leur vêtement ne leur tombât du dos. Celles qui en ont les moyens, celles mêmes qui ne les ont pas, sont pompeuses en robes et ont beaucoup de bijoux, des perles sur la tête, autour du cou; elles portent beaucoup de bagues aux doigts, des rubis balais, des diamants. J'ai dit celles mêmes qui n'ont pas les moyens, parce qu'on m'a dit que plusieurs en empruntaient. Elles sont pleines d'artifices et s'arrangent le visage comme toutes les autres parties qu'elles montrent afin de paraître plus belles. »

teint, nos femmes s'appliquaient la nuit sur le visage une tranche de veau cru, qu'on avait fait baigner quelques heures dans le lait (*). On imprima, en outre, mille étranges recettes et l'on prépara mille onguents pour adoucir et blanchir les mains et les pieds, pour donner aux ongles la teinte des roses, pour rendre lisse et parfumée l'épiderme du corps (**).

Les hommes, d'abord tout aux affaires, commencèrent à leur tour à varier leur costume, à courir après les caprices de la mode, gardant toujours néanmoins la toge patricienne comme habit de cérémonie. Au XVIe siècle, les nobles portaient une robe longue de drap noir ou de serge fourrée d'hermine, qu'ils agrafaient sous le cou avec des crochets de fer, laissant voir *le col de la chemise bien arrangé* (***). Mais cet habillement étant commun aux bourgeois, aux docteurs, aux marchands, etc. aussi bien qu'aux nobles, il fut convenu que ceux qui devaient accompagner le prince, quand il sortait du palais, devaient être vêtus de violet (****). Les patriciens, en dehors des grandes solennités et à la différence des nobles de terre ferme, ne portaient presque jamais ni épée ni pistolet (*****). Le chevalier du doge, qui ne s'éloignait jamais de son seigneur, et l'accompagnait aux Conseils et à la promenade, était habillé de satin, de velours cramoisi, et de la même couleur étaient son pourpoint, ses culottes et ses souliers. Dans les jours solennels, les Sénateurs prenaient le même costume (******). Ceux-ci portaient

(*) Rossi — Rec. cité, Cost. v. II, p. 52.

(**) Marinello — ouv. cité

(***) Vecellio — ouv. cité, t. 1. Habito ordinario e comune a tutte le nobiltà venetiane.

(****) ibid. Giovani nobili venetiani.

(*****) Tiepolo — Rettificazioni, ec. vol. II. p. 362.

(******) Vecellio — ouv. cité. Habito del cavaliere del principe.

d'ordinaire la robe ducale noire avec l'étole de velours (qui était pour les chevaliers de brocart d'or) et les bas et les souliers rouges. En hiver, les habits, relevés de broderies, de galons d'or et d'argent, on les fourrait de peaux surfines de grand prix (*). Les seize écuyers du Prince avaient le manteau, la barrette, les hauts-de-chausses, et les souliers de velours noir et une ceinture de soie autour des reins (**). Les adolescents étaient coiffés de hauts bonnets noirs, dits à *tozzo, ceints d'un voile ou de guirlandes de petites perles de verre de bel aspect, avec quelque médaille ou pierre précieuse.* Ils portaient de petits pourpoints de soie, de satin ou de canevas, avec de boutons d'or, des passements et des dentelles (***). La chevelure longue et bouclée leur descendait sur les épaules, si bien que Lapi dans la lettre citée au doge Moro, conseillait au prince de défendre aux jeunes gens de porter « *capillaturas lungas, ut faciunt mulieres, idest post octavum et decimum annum.* » Les uniformes militaires n'étaient pas bien différents de ceux du reste de l'Italie. Le commandant général de la flotte portait lui seul un bonnet *à tozzo,* et recouvrait son armure d'un manteau d'or attaché sur l'épaule par une grosse agrafe d'or. Même parmi le clergé le luxe était grand, et la couleur azurée de la soutane distinguait les curés des simples prêtres, dont la robe était noire, et des clercs, dont la robe était grise. Au XVIe siècle, les prêtres, qui ne voulaient pas même se raser la barbe (****), furent obligés de s'habiller de noir.

(*) Vecellio — ouv. cité. Senatori moderni et cavalieri.
(**) Ibid. Scudieri del doge.
(***) Ibid. Habito di giovanetti della città.
(****) Cent trente ans de décrets réitérés, ne suffisaient pas, dit Gallicciolli, pour ôter la barbe à notre clergé.

Les gracieuses modes italiennes du moyen-âge avaient été imitées par les nations étrangères et notamment par les Français (*). A présent, par le retour naturel des choses, c'étaient les Italiens qui suivaient les modes du dehors. Malgré sa large hospitalité, Venise se montrait même à cet égard, moins corrompue que les autres villes de la péninsule, et ne méritait qu'une partie seulement des reproches adressés par Sansovino aux Italiens « d'avoir, « avec les idées, changé le costume et de vouloir paraître « tantôt français et tantôt espagnols! »

Mais le XVIe siècle finissait; et, dans le siècle suivant, à Venise comme ailleurs, on tomba dans l'extravagance des habits et dans un luxe véritablement insensé.

(*) Viollet-le-Duc, Dictionnaire, etc. vol. IV, 5e. partie, p. 468.

CHAPITRE XI.

Lois somptuaires.

On avait oublié la noble gravité des aïeux : les vertus publiques vers la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècle, s'affaiblissaient et pliaient devant les séductions d'une société frivole (*). La République cherchait à mettre un frein à la licence, mais l' amour de la pompe était inné au génie de la nation, qui préférait à tout autre plaisir celui des yeux. Au commencement du XVIe siècle, le luxe s' emporta à de tels excès que, dans la diète d' Auguste de l' an 1508, l' ambassadeur Hélian éveilla la jalousie des princes de l' Empire en affirmant qu' à Venise l' usage de la vaisselle d' argent était très-commun, tandis qu' eux, les princes de l' Empire, mangeaient dans des assiettes de terre ou d' un métal sans prix !

Les lois somptuaires de la République nous donnent une idée des habitudes et des mœurs d' alors.

(*). Le luxe se généralisait en Europe. A la fin du XVIe siècle, René Benoist, un des confesseurs de Henri IV, tonnait contre les ajustements et les habillements des hommes de son temps. Chaque excès amène une réaction, et Jean de Schweichen raconte qu' en 1571 il s' était formé, parmi les gentilshommes de la Slésie, une compagnie dite des *Impurs*, dont les membres faisaient vœu de ne jamais se laver.

Dès l'an 1299, le Grand Conseil défendait les garnitures dépassant 5 livres de *piccoli*, lesquelles ne devaient être attachées ni aux fourrures ni aux manteaux, comme aussi les boutons d'or ou d'ambre côutant plus de 10 sous de gros. Il était en outre défendu de posséder plus de deux pelisses de petit-gris, et plus d'un manteau doublé de taffetas (*). Après quelques années, une autre loi ordonnait que nulle femme habitant Venise ne pût porter de *bochetam* ou autres joyaux, ni des ceintures d'argent d'un prix supérieur à dix ducats, ni des bourses brodées en perles, ni des *concieri* (coiffures) d'or ou d'argent, de perles ou de marguerites. Tout le trousseau des jeunes filles nubiles ne devait pas coûter plus de 30 livres, ni celui des femmes mariées plus de 70 livres de gros. On s'abaissait à des détails de tailleur, et l'on finissait par ne rien obtenir.

Quant aux hommes, aucun enfant de moins de douze ans ne pouvait porter de l'or, de l'argent, des perles, du velours, des fourrures de petit-gris, d'hermine, etc. De douze à vingt-cinq ans, on pouvait porter des ceintures et ceinturons ne dépassant pas le prix de 25 ducats (**). Un autre décret défendait les habits de deuil, c'est-à dire l'usage des draps noirs et verts foncés (***).

Mais que pouvait la loi contre la vanité des femmes? En 1437, le patriarche Laurent Giustiniani avait, lui aussi, défendu les ajustements fastueux des femmes, mais celles-ci recoururent au Pape, qui leur permit de les reprendre (****). Parmi les transgressions, en voici quelques-unes qui nous semblent curieuses: Les *Avogadori di Comun,*

(*) Arch. di Stato — 1299, 2 mai. M. C. Fractus, c. 194.
(**) Ibid. — 1340, 21 Mai.
(***) Ibid. — 1348, Sénat, 7 Août. Misti XXIV. p. 91.
(****) Rossi — Rec. cité, vol. III.

ayant vu, un dimanche de carnaval, la femme du noble homme Jean Zorzi feu Bertuccio, habillée d'une robe blanche de soie aux manches et au collet de mesure illégale, firent mesurer la robe et décrétèrent que le tailleur et la femme de Zorzi avaient encouru les peines établies par le décret de 1400. La même chose arriva en 1401 à la femme de Pierre Contarini de St. Pantaléon (*). Pendant les fêtes pour le couronnement d'André Gritti, une nièce du nouveau doge, femme d'un certain Pisani, laquelle portait une robe d'or interdite par les lois, s'étant présentée au Palais, Gritti lui ordonna de s'en retourner chez elle et de se déshabiller (**). Mais de tels exemples trouvèrent bien peu d'imitateurs.

Le Sénat continuait à publier des édits, modifiant ou résumant les précédents. Tantôt on ne permettait pas aux mariées de porter des robes coûtant plus de 200 ducats (***), tantôt on proscrivait les habits, les mantelets, les livrées de drap d'or et d'argent, les manches doublées de brocart (****), et les pelisses de martre, d'hermine ou de loup cervier (*****). En 1440 on défendait les longues queues, mais sans aucun fruit; au contraire, on inventa pour les soutenir ou les relever, certains fermoirs d'or garnis de joyaux (******).

Mais les mesures prises au mois de novembre 1476 furent les plus importantes de toutes: elles défendaient l'emploi de l'argent et les broderies sur les robes, le *ponto in aiere per fil,* soit fait à l'aiguille soit d'or ou

(*) Arch. di Stato — 1400, 18 fév. m. v. *Avogadori di comun Terme.*

(**) Sanudo — t. XXXIV, p. 98.

(***) Arch. di Stato — 1425, 29 mars. Sénat.

(****) Ibid. 1455, 26 févr. m. v. Sénat. 1442, 4 mars M. C.

(*****) Ibid. 1472, 20 févr. Sénat.

(******) Rossi — Rec. cité. V. 111.

d'argent; l'usage des robes garnies de perles et de pierreries, « excepté une rangée sur la robe ou le pourpoint, « en ne portant pas de cape, » mais non pas d'une valeur au-dessus de 500 ducats. On prenait aussi des dispositions minutieuses contre les boutons et les mules d'or, d'argent et de soie, les habits de drap d'or, de satin et de damas, les chaînettes de métaux précieux, de pierreries et de perles, les oreillers, les rideaux, les couvertures, les tours de lit, les couvercles que l'on faisait de drap d'or et d'argent, de brocart, de velours, de satin, de tabis, de broderies précieuses, de diamants et de perles (*).

Mais la maladie était devenue chronique et résistait à tout traitement. La mode, qui est femme, changeait avec une très-grande mobilité, et le Sénat le 15 octobre 1504 publia ces très-sages considérations : « Parmi toutes les dépenses superflues et inutiles que font pour la pompe les femmes de cette ville, la plus ruineuse pour nos gentilshommes et bourgeois, c'est de changer fréquemment les façons de s'habiller, comme *inter cœtera* elles ont fait, en supprimant la queue traînante et introduisant l'usage de porter les robes rondes, sans queue. Et maintenant, depuis peu de mois, quelques-unes ont commencé *iterum* à faire faire et à porter des robes à queues longues et larges, qui traînent par terre ; et il n'y a pas de doute que si on n'y pourvoyait pas, elles voudraient toutes suivre cette mode, selon leur habitude, et les facultés des susdits gentilshommes et bourgeois en recevraient dommage, comme chacun de ce Conseil comprend très-bien par sa prudence ; parce que les robes susdites qu'on voit toutes être rondes, seraient mises de côté, et il faudrait faire d'autres robes neuves, ce qui entraînerait une grosse dépense. » On proscrivit donc les robes à l'*Al-*

(*). Arch. di Stato — 1476, 17 novem. M. C. Reg., p. 160.

lemande, les manches trop larges, les tabliers brodés d'or et d'argent, les habits de plusieurs couleurs, garnis de velours, de franges et de rubans etc. (*). Mais plus tard on se relâcha de nouveau, et, ayant reconnu que les étoffes d'or et d'argent étaient le plus bel et le plus *honorable* ornement de la personne, il fut permis de faire tailler des manches dans ces étoffes. Le 18 décembre 1512, le Sénat, « ayant quelque égard aux femmes qui souffraient beaucoup en temps d'hiver pour ne pouvoir se couvrir la gorge que de voiles, » leur accordait de faire usage de collerettes de drap de soie, et même de fourrures.

Non moins sévères étaient les ordonnances contre le luxe des coiffures et des diamants. Pour abolir l'usage de certaines coiffures dites *á fungo* (à champignon) qui cachaient le front, on recourut jusqu'au patriarche, afin que par le moyen des confesseurs et par des mandements publiés dans les paroisses, il blamât cette coiffure, *offuscantem frontem* (**). Les coiffes d'or et d'argent étaient tolérées, mais elles devaient être sans broderies et ne pas coûter plus de dix ducats (***). Les arrêts les plus rigoureux étaient dirigés contre les perles, cette gracieuse et riche parure des femmes. Il n'était permis de porter autour du cou qu'un fil seulement de la valeur tout au plus de 200 ducats (****), et les *concieri* pour la tête, les chemises, les ceintures garnies de perles étaient sévèrement défendues (*****). Enfin il fut arrêté en 1562 en *Pregadi*

(*) Arch. di Stato — 1505, 25 octobre, Sénat. 1507, 4 janvier, Sénat.

(**) Ibid. 1480, 15 mars, t. *X*.

(***) Ibid. 1522, 24 jav. m. v. Sénat.

(****) Ibid. 1541, 5 mai, Sénat.

(*****) Ibid. 1548, 5 janv.

qu'aucune femme, excepté la Dogaresse et ses filles, ne pût porter des perles d'aucune sorte dix ans après son premier mariage, et qu'il n'en fût accordé aux *novizze* (fiancées) qu'un fil ne dépassant pas la valeur de 400 ducats, numéroté et poinçonné par le Magistrat *alle pompe*. Les contraventions étaient punies par des amendes de 200 ducats, dont 100 au profit du dénonciateur, 50 des ministres du bureau et 50 des *Provvisioni dei fuochi*.

Une amende de 50 ducats était infligée (1579) à qui portait des habits à falbala, brodés, et garnis de rubans semés de perles. Les hommes et les femmes, comme pour se jouer des lois, aiguisaient leur esprit et cherchaient de nouvelles manières de s'habiller; et les Provéditeurs, par de promptes mais inutiles mesures, défendaient aujourd'hui les rubans couverts de marguerites, demain « d'autres petits cordons appelés garnitions » tantôt les étoffes étrangères, tantôt « certaines *romaines* et certaines capes, paletots et manteaux brodés, à falbala et doublés de peluche (*). » Ces prohibitions, toujours renouvelées, ne prouvent, nous le répétons, que l'inefficacité du remède; le Sénat lui-même finissait par avouer que les raffinements du luxe et les stratagèmes pour le satisfaire étaient arrivés à un point que la loi en était réduite à l'impuissance. Un exemple: quand les grandes dames et les bourgeoises étaient invitées par le Magistrat à faire remise des perles défendues par la loi, elles en présentaient de fausses. D'ailleurs, la République elle-même, qui se montrait si sévère contre les dilapidations des particuliers, trouvait utile, en certaines occasions, d'étaler la plus grande pompe, et elle souhaitait que ses ambassadeurs à l'étranger surpassassent tous les autres en ma-

(*) Arch. di Stato. — 1598, 19 janv. — 1599, 21 janv. — 1602, 28 janv.

gnificence. Dans certaines solennités, quand la dignité de l' Etat l'exigeait, elle allait jusqu' à autoriser elle-même la transgression de ses propres décrets, par la raison qu' entre toutes les supériorités, la richesse et le luxe, qui en est l' emblème, sont les plus visibles et les plus appréciées. L' histoire nous apprend que toutes les aristocraties placées à la tête de l' Etat, commencent par la simplicité mais finissent par le faste, lorsqu' elles dégénèrent et perdent leurs forces dans les raffinements de la sensualité. Les nations étrangères avaient, dès les premiers siècles, porté leur luxe au milieu des lagunes mais, tant que les nobles s' appliquèrent aux affaires, l' habitude du travail modérait et corrigeait le penchant à la prodigalitè. Il en est du commerce comme de l' amour : interrompez-le, il périt. Quand la richesse s' épuise, la ruine commence, et avec la ruine le luxe, qui la recouvre et la dissimule (*). Quand la République cessa d' être commerçante, elle dut, séduite à son tour, s' entourer d' une certaine pompe extérieure ; et les femmes, qui dans le passé avaient mené une vie casanière, souvent dans les occasions solennelles devinrent, pour nous servir d' un mot de Montesquieu, « un objet de luxe. »

En 1574, lors de l' entrée de Henri III à Venise, le Sénat ordonnait aux Provéditeurs de laisser libre cours à toute sorte de pompe, et deux cents patriciennes des plus belles se rassemblèrent dans la salle du Grand Conseil vêtues de blanc et ruisselantes de diamants. Les parures de la tête, de la poitrine et du cou étaient de perles et de pierreries qui, avec l' or, furent estimées d' une valeur de 50,000 écus (**). En 1576 on fit une brillante réception au duc et à la duchesse de Mantoue, et dans

(*) Baudrillart — Histoire du luxe. Paris, Hachette 1878. Liv. I.
(**) Vecellio — ouvr. cité, t. I.

le palais Grimani à St. Luc, il y eut une fête, à laquelle assistèrent 100 grandes dames nobles habillées de blanc, parmi les plus belles de la ville, et toutes parées d'une telle quantité d'or et de joyaux que rien de plus, malgré la prohibition des lois, qui leur permirent pour cette fois de se montrer ainsi parées (*). Le 19 avril 1608 on arrêta dans le Conseil des Pregadi que, à l'occasion de la venue des ducs de Savoie, il fût permis aux femmes de porter les vêtements et les joyaux qui leur paraîtraient les meilleurs pour l'ornement de leur personne. Ces exceptions n'avaient pas seulement lieu pour les solennités publiques, mais aussi pour des fêtes privées (**). On attachait la plus grande importance à l'habit. En 1502 les deux ambassadeurs de Venise, envoyés à Ferrare aux fêtes pour le mariage d'Alphonse d'Este avec Lucrèce Borgia, durent, avant de quitter la ville, se faire voir en public et devant le Sénat réuni, dans leurs habits neufs, qui consistaient en grands manteaux en forme de palliums, de velours cramoisi, fourrés d'hermine, avec chapeau pareil. Ces habits demandèrent l'un trente-deux et l'autre vingt-huit bras de velours (***). Les lois elles-mêmes admettaient donc que le faste convenait à la dignité des fonctionnaires publics. Etaient exceptés des mesures prises contre le luxe, dès le mois de mai 1340, le doge, la dogaresse et ceux de leurs parents qui habitaient le palais, les chevaliers, les juges et les médecins. Quelquefois on permettait l'usage des perles aux filles et belles-filles du Doge habitant dans le Dogat; « item aux dames et femmes des ambassadeurs étrangers, résidant ou de passage dans notre ville. » Et comme, — ajoutait le décret, — il

(*) Sansovino — Liv. X.
(**) Arch. di Stato. — 1439, 3 juin. M. C.
(***) Arch. di Modena. — Gregorovius, Lucrèce Borgia, Liv. II.

est convenable que les femmes se servent de parures qui aient une valeur et ne fassent pas dommage, on accorde l'usage des chaînes et des *tondini* (petits ronds) d'or et d'argent (*).

Le Chef de l'Etat déployait toujours la plus grande magnificence. Rinieri Zeno ajouta en 1249 à la corne, qui était de velours rouge en forme de mitre (**), un ornement d'or façonné en couronne. Un siècle après, Laurent Celsi l'enrichit d'une croix de diamants. En 1473 Nicolas Marcello voulut que le bonnet ducal fût tout d'or, et l'on y mit dans la suite tant d'ornements et l'on en augmenta le poids jusqu'à atteindre une valeur de 150 mille ducats.

En 1320 une loi ordonnait que le Doge devait porter, au moins dix fois par an, un collet d'hermine fixé sur le manteau par des boutons d'or (***).

Une autre loi de 1339 veut que la majesté des habits ajoute à celle du Prince. En 1473 il se faisait voir en public vêtu de drap d'or et, dans les occasions solennelles, il marchait précédé par des musiciens aux trompettes d'argent, par huit étendards de soie, de diverses couleurs, rehaussés de broderies d'or, et suivi par ses écuyers portant la chaise, le coussin et l'ombrelle. Venaient ensuite le Grand Capitaine avec les officiers, le Chancelier avec les Secrétaires, et enfin, les Conseillers, la Seigneurie, les chefs de la Quarantie Criminelle, le Conseil des Dix,

(*) Arch. di Stato. — 1497, 23 mai. Sénat.

(**) Zanetti voudrait prouver que la coiffure du doge n'est pas de forme byzantine, mais imitée de celle des empereurs d'Occident, et que probablement les formes variées des couvre-chefs des anciens Vénitiens ont été empruntées aux Allemands, parce que ceux-ci, habitant un pays froid, portaient des bonnets, bordés de petit-gris.

(***) Sansovino — L. XI.

les Avogadori et le Sénat (*). Le Doge André Gritti, homme de belle prestance, soignait beaucoup sa toilette, et il ornait sa robe de ramages d'argent et son large manteau de broderies d'une grande valeur (**).

Ses successeurs trouvèrent que ce n'était pas encore assez, et le surpassèrent dans la richesse des draps d'or et d'argent.

Le costume des Dogaresses n'était pas moins splendide: elles portaient de très-longs manteaux et des habits de brocart d'or, ouverts sur le devant et fourrés d'hermine. Du petit bonnet façonné en corne ducale, dont elles étaient coiffées, descendait un léger voile de soie; au cou elles avaient des perles et des pierreries de grande valeur; aux flancs une ceinture en forme de chaîne, qui descendait jusqu'à terre. Elles portaient chez elles une robe dite à *la dogalina,* de velours ou de satin cramoisi (***). La République ne fut pas non plus avare de priviléges envers les fils du Doge: elle leur accorda l'habit sénatorial avec les bas rouges des chevaliers (****). Mais le Sénat, qui faisait de pareilles concessions pour le lustre de l'Etat, ne se lassait pas en même temps de multiplier, comme nous l'avons vu, les lois contre le luxe, cause de corruption et d'appauvrissement.

(*) Voy. la *Procession du Doge le jour de Rameaux.* C'est une gravure d'environ quatre mètres, imprimée à Venise par *Matteo Pagan in Frezzeria al segno della Fede* (entre 1556 et 1569). Il en existe un bel exemplaire dans le Musée de Bassano.

(**) Sansovino — liv. XI.

(***) Vecellio — t. I. Franco, *Habiti d' huomeni et donne*, etc.

(****) Sansovino — liv. XI.

CHAPITRE XII.

Les mœurs. — Germes de corruption. — Les esclaves.

Dans une cité populeuse, entrepôt et chemin du commerce d'Orient et d'Occident, on comprend que les mœurs n'aient pu conserver l'antique sévérité. Mais les mœurs des autres villes d'Italie n'étaient certes point meilleures. Déjà en 1300 Dante reprochait

> Alle sfacciate donne fiorentine
> L'andar mostrando colle poppe il petto.

« Aux florentines effrontées de montrer la poitrine avec les mamelles. » L'avarice des prêtres, toujours d'après le Dante, « attristait le monde. » Boccace nous montre le Juif Abraham scandalisé des vices de Rome; Sacchetti écrit que « tout vice de cupidité régnait chez les prêtres » et Ste Catherine de Sienne appelle « ribauds et fourbes les prêtres de son temps, qui dérobaient le sang du Christ. » A ces tristes tableaux Pétrarque ajoutait « que dans les villes les entremetteurs ont le champ libre, et que partout gémit la pudeur offensée. » Mais Sansovino, sur la fin du XVIe siècle, faisait observer que Venise « était en général moins corrompue que d'autres villes, bien que de tout temps elle ait été le refuge des étrangers, qui ont l'habitude d'introduire leurs usages dans la maison d'autrui. »

Sans doute ces paroles étaient en grande partie inspirées par l'amour de Venise; mais il est certain que la corruption dépendait ici de conditions toutes particulières, et que néanmoins, au milieu de l'immoralité universelle (*), sur les rives des lagunes vivait encore une des populations de l'Europe les plus saines de corps et d'esprit. Quiconque étudie la vie privée des Vénitiens ne doit pas oublier que l'on rencontrait alors sur la place et le môle de S.t Marc des hommes de toute nation et de toute couleur. Là se donnaient rendez-vous, pour ainsi dire, toutes les coutumes et toutes les traditions, toutes les splendeurs et toutes les misères du monde. L'Orient, pour ne rien dire du reste, portait à Venise ses infâmes habitudes, que le Gouvernement, il est vrai, ne négligeait pas de frapper de sévères châtiments. Tandis qu'il ressort des *Diarii* de Priuli qu'au début de 1500 le nombre des prostituées n'était pas moindre de 11,000 (**), nous lisons dans ceux de Malipiero que la sodomie était punie même par la peine de mort, signe indubitable de la gravité du mal. En 1482, Bernardin Correr, patricien, et en 1545 François Fabrizio, prêtre, furent condamnés, pour ce délit honteux, à être décapités entre les deux colonnes de la *Piazzetta*. On brûla ensuite leurs cadavres (***). Les peines les plus sévères, les précautions les plus intelligentes furent emplo-

(*) La pire corruption se trouvait chez les prêtres. Par exemple, en 1532 le cardinal de Médicis, étant venu à Venise, quitta le soir son hôte, l'ambassadeur impérial, pour aller passer la nuit chez la courtisane Zaffetta. — (Sanudo, t. LVII, p. 36).

(**) Le 25 octobre 1514, on imposa une taxe à toutes les filles soumises, destinée aux grands travaux d'excavation de l'Arsenal. — Sanudo, t. XIX. — Montaigne dit avoir lui-même connu à Venise environ 150 courtisanes « faisant une dépense en meubles et vêtements de princesses. »

(***) Arch. di Stato. — *Misti*, XX, 169. *Criminali*, VI. 74.

yées pour extirper ce vice abominable. On infligea plus d'une fois aux sodomites, le supplice de la *cheba* (*). Une loi du 16 mai 1455 accordait l'usage des armes aux deux nobles élus par chaque quartier pour détruire *vitium sodomiae*; une autre du 22 mars 1458 ordonnait que le Collége, chargé de procéder contre les Sodomites, dût se réunir tous les vendredis (**); enfin quelques auteurs parlent de certaine prescription bizarre faite par le Gouvernement aux courtisanes, qui devaient se tenir à la fenêtre la gorge nue, afin d'attirer les hommes et de les détourner du péché contre nature (***).

Dans la matinée du 27 mars 1511, un violent tremblement de terre jeta la frayeur dans Venise. On crut que c'était un châtiment du ciel pour les péchés des hommes, et le patriarche Antoine Contarini prêcha alors contre les horreurs sans nombre que l'on commettait, invitant les pécheurs à la pénitence et ordonnant des jeûnes de trois jours au pain et à l'eau et des processions et des récitations de litanies : « choses » conclut finement Sanudo « que je loue quant *ad bonos mores et ad religionem*, mais quant à rémédier aux tremblements de terre, qui sont

(*) La *cheba* était une cage de bois, que l'on suspendait à mi-hauteur du clocher de St. Marc. Là on renfermait les coupables, exposés aux rigueurs des saisons et aux insultes de la plèbe. Les condamnés recevaient le pain et l'eau, qu'on leur donnait pour nourriture, au moyen d'une petite corde. Ce supplice dura jusqu'en 1518, année où, comme le raconte le chroniqueur Erizzo, P. François de S. Polo essaya de s'échapper en brisant la cage où on l'avait renfermé. Voy. l'opuscule existant dans la Bibl. Marciana intitulé : *Lamento di Pre Agostino messo in cheba e condannato a pane e acqua* (1518).

(**) De même à Lucques on institua en 1448, l'*Uffizio dell' onestà*, chargé de punir les passions contre nature et de favoriser les amours licites.

(***) Gallicciolli — t. VI.

chose naturelle, *nihil valebat* (*). » Le 18 mai 1529 une grande foule se pressait dans la place St. Marc, autour de la *pietra del bando* (pierre du ban) sur laquelle un hermite de Pérouse, demi-nu et déchaussé, se frappant la poitrine avec de gros cailloux, exhortait les Vénitiens à faire pénitence de leurs péchés, et annonçait la fin prochaine du monde (**). Tous ces faits, dont l'histoire ne tient aucun compte, servent à nous faire comprendre les tendances de l'époque et ce qu'étaient alors les hommes, leurs idées et leurs mœurs.

Les condamnés pour délits contre la morale étaient souvent exposés à la risée publique, l'Etat voulant avec raison que le peuple même couvrît de telles fautes de son mépris. Le 10 juillet 1502, les Seigneurs de nuit prononcèrent un étrange arrêt contre un homme du peuple, nommé Alvise Beneto, qui était arrivé à un tel point d'infamie que non seulement il trafiquait de l'honneur de sa femme, mais qu'il tenait registre de ses profits. Il fut condamné à faire, vêtu de jaune et coiffé d'une paire de cornes (***), le tour de la ville sur un âne. Une autre fois, (9 juil. 1507) le long de la Merceria, on donna le fouet à trois filles de joie coupables de s'être livrées à des Turcs (****). Le 23 mars 1514, par ordre de la Quarantie, on plaça sur un échafaud, dans la place S.t Marc, avec une couronne de diables sur la tête, un avocat au Tribunal des étrangers, atteint et convaincu de faux témoignage dans un acte de procuration (*****).

La ville était quelquefois attristée par des violences,

(*) Sanudo — t. XII, p. 40.
(**) Ibid. — t. L, p. 223.
(***) Ibid. — t. IV, p. 137.
(****) Ibid. — t. VII, p. 55.
(*****) Ibid. — t. XVIII, p. 32.

des blessures et des meurtres. Mais des condamnations terribles suivaient de près les délits, et la cruauté des lois répondait à l'atrocité des hommes. Parfois les assassins, nus jusqu'au nombril et attachés à un pal, étaient transportés sur une barque de S.t Marc à Sainte-Croix, le long du Grand Canal, déchirés durant le trajet par des coups de tenailles rougies au feu. De Sainte-Croix ils étaient traînés par un cheval jusqu'à un certain point de la ville, où on leur coupait la main droite; et de là enfin conduits à la Piazzetta, entre les deux colonnes, où avait lieu la décapitation. On hachait leurs cadavres en quatre morceaux (*).

La police vénitienne était fine et prévoyante. On punissait avec la dernière rigueur toute parole prononcée contre l'Etat. Un nommé Rizzardo, français, qui avait insulté les Vénitiens en disant qu'il aurait voulu se laver les mains dans leur sang, fut condamné à être pendu (**). Mais la République pouvait vivre en sûreté, car il y avait toujours quelqu'un qui veillait à son salut, soit pour obtenir le prix accordé aux révélations, soit « par zéle d'amour pour la patrie » selon la réponse que fit à la Seigneurie le gentilhomme Grioni, qui refusant toute récompense, dénonça en 1449 Crassiotti, voleur des pierreries du Trésor de S.t Marc (***).

Le Gouvernement devait se préoccuper beaucoup de la moralité publique, si en 1510 il avait même essayé de déshabituer les soldats des propos obscènes et des blasphè-

(*) C'est à ce supplice que fut condamné Pierre Ramberti pour avoir tué sa tante maternelle et deux de ses cousins. Ramberti s'empoisonna dans le cachot; mais Nadalin da Trento, coupable de vols sacriléges, Jacques dei Secchi et d'autres encore subirent la peine affreuse. — V. Criminali e Registri dei Giustiziati.

(**) Tassini — Condanne ecc, p. 49.

(***) Arch. di Stato — Raspe, vol. IX.

mes. Mais les Provéditeurs *in Campo*, consultés par le Collége sur ce sujet, répondirent, qu'à ce mal il n'y avait guère qu'un remède, celui de couper en deux les blasphémateurs, comme le faisaient les Turcs (*).

Parmi les nobles, il y en avait beaucoup qui mettaient en péril leur vie pour la cause publique et s'appliquaient à servir la patrie, mais il y en avait aussi quelques-uns qui obéissaient aux passions les plus perverses et aux instincts les plus bas. On en voyait qui s'entr'aidaient dans les candidatures par des moyens illicites, qui s'injuriaient dans les Conseils, qui menaçaient les juges dans les prétoires, troublaient les assemblées, contractaient des dettes et ne rougissaient pas de changer leurs maisons en repaires de *bravi* et de bandits (**). Dans une dépêche du 25 juin 1492 Thadée Vimercati, ambassadeur milanais près de la République, rapporte comme une chose presque incroyable que: « à cause de l'expulsion récente des ru-« fians de ce pays, trois gentilshommes jusqu'à présent « ont dû partir d'ici. Ils avaient des femmes dont ils ti-« raient profit et ils exerçaient le métier de rufian, ainsi « que plusieurs prêtres et moines. On me fait bien sa-« voir, — ajoute l'ambassadeur, — que ces ordres et ces « décrets sont faits en grande partie pour détourner les « gentilshommes de cette spéculation et de cette besogne « honteuses et illicites (***). »

Pourtant, les nobles ne pouvaient pas trouver un encouragement à mal faire dans les priviléges de la loi, qui n'avait égard à personne. Laurent Polani, Sébastien Bollani, Alexandre Navagero, Balthazar Molin, patriciens

(*) Sanudo — t. X, p. 12.

(**) Tout cela peut être prouvé par des documents. V. Cecchetti, *Nobili e popolo di Venezia*. (Arch. Veneto, vol. III. p. 436).

(***) Arch. di Stato de Milan. Carteggio degli oratori milanesi. Disp. 25 giugno 1492.

tous les quatre, étant convaincus de vol, perdirent la vie en 1513 par la main du bourreau (*). Ni leur noblesse ni leur hautes relations ne purent sauver de l'échafaud Georges Bragadin (1417), André Contarini (1430), Jérôme Tron (1504), Gaspard Valier (1511), Orsatto Priuli (1515), Ludovic Erizzo (1547), Alexandre Bon (1566), Gabriel Emo (1585) et beaucoup d'autres. Le 3 février 1503 on imposa une grosse rançon à certains jeunes patriciens, qui la nuit erraient par les quais de la ville, brisant les gondoles qui s'y trouvaient amarrées (**).

Des peines sévères étaient aussi édictées contre le *broglio* (***), contre les brigues des patriciens, peu soucieux du bien commun, qui s'efforçaient d'obtenir par des voies indirectes des places, des charges, des gouvernements et autres dignités, dont la distribution doit être faite avec justice et sincérité (****).

Les mâles vertus du passé faisaient une guerre implacable à la corruption, et le père lui-même n'hésitait pas à demander avant les autres la condamnation de son fils coupable. Marin Sanudo raconte, avec une brièveté terrible, que Ser André Morosini était avogador et que son fils, pour avoir embrassé une femme et lui avoir pris un joyau, avait été conduit en Pregadi, et le père disait publiquement: « pendez-le! coupez-lui la tête! » et ainsi il fut condamné (*****).

(*) Arch. di Stato — Criminali, vol. II.

(**) Sanudo — t. V. p. 386.

(***) On appelait ainsi, en souvenir de l'ancien *broglio* cette partie de la loge des Procuraties, où les patriciens avaient l'habitude de se rassembler avant de se rendre au Conseil, et où ils s'entendaient pour les nominations et nouaient toute sorte d'intrigues. De là le mot *broglio* ou intrigue.

(****) Arch. di Stato — 1588, 12 oct. C. X; 21 oct. 1623, C. X.

(*****) Sanudo — t. III p. 117. (12 mai 1500.)

Les mauvaises mœurs exigeaient de prompts remèdes, puisque en 1518 un ordre du Conseil de Dix, publié à Rialto et à St. Marc, expulsait du pays les entremetteurs dans le terme de trois jours (*).

Aux vices publics répondaient naturellement les vices de la vie privée. L'existence tranquille des femmes était aussi parfois troublée par de petites intrigues et par des vengeances vulgaires. Pour donner une juste idée de ces mœurs, voici une anecdote qui nous semble significative. Le 4 mars 1522 au matin, on trouva les portes de Marc Antoine Veniero, d'André Diedo, de Nicolas Tron et d'Antoine Cappello toutes noircies et souillées de poix. Veniero, sur la porte duquel on avait en outre collé une paire de cornes, porta plainte au Conseil des Dix et rappela l'exemple du doge Veniero, qui avait laissé mourir en prison un de ses fils pour avoir fait à une grande dame une insulte du même genre. On vint à découvrir que la coupable était une certaine Mariette Caravello, femme d'un patricien nommé Moro. Elle avait fait souiller les portes des palais patriciens, pour se venger des dames Veniero et Diedo, qui avaient refusé de l'accompagner à une fête chez le sieur Marc Grimani. Mariette fut condamnée a dix ans d'exil (**).

On ne recherchait plus comme autrefois les douceurs du foyer domestique : la vie conjugale était combattue par le désir des plaisirs changeants (***) et par la facilité de se procurer des esclaves magnifiques dans les marchés d'Orient.

(*) Sanudo t. XXVI, p. 213.

(**) Ibid. — t. XXXIII, p. 4. 33. 39, 86, 233.

(***) La bigamie n'était pas inconnue. Sanudo (t. LVI, p. 57) parle d'un sieur Paul de Canal qui fut condamné, le 24 avril 1532, pour avoir épousé d'abord une prostituée et ensuite une patricienne.

Au fond du tableau de l'existence vénitienne se dressent ces figures d'hommes et de femmes sans patrie, jetés au milieu des lagunes on ne sait par quels étranges événements. Dès les temps les plus reculés, des lois, aussi sévères qu'impuissantes, punissaient même de mort les marchands vénitiens qui exerçaient le trafic de la chair humaine; mais ce trafic ne cessa que vers la fin du XVIe siècle. Dans les Archives du notariat, il existe des volumes entiers de contrats d'achat et de vente, de permutation, de donation, de cession etc. d'esclaves: ces volumes commencent au XIIe siècle et arrivent presque jusqu'à la fin du XVIe, mais dans une mesure décroissante. Il est curieux de voir des notaires ecclésiastiques intervenir pour dresser de pareils contrats; car presque tous les notaires étaient prêtres jusqu'en 1600 environ, malgré l'Etat, les Papes et les Conciles. Il arriva même des cargaisons d'esclaves à Venise, et on les vendait aux enchères, à St. Georges et à Rialto. C'étaient pour la plupart des Russes, des Tartares, des Sarrasiens, des Mingréliens, des Bosniaques, des Grecs, de *genere Avogassiorum* (Circassiens), de *genere Alanorum* (*). Les Circassiennes, les Géorgiennes et les femmes des régions voisines, jeunes filles de douze, de quatorze et de seize ans, déclarées « saines et entières de leurs membres occultes et manifestes (**) » étaient vendues, au XIVe siècle pour 40, 50 et 60 ducats d'or, prix très-élevé, si l'on tient compte du temps. De 1393 à 1491 on enregistre dans les Archives des Notaires vénitiens 150 ventes d'es-

(*) Cibrario — Della schiavitù e del servaggio. Milano, 1868.

(**) Sana omnibus suis membris, infirmitatibus et magagnis tam publice quam occultis (Actes Fusculo Nicolò, 1368, 7 octobre 111, f. 4) Sana a male caduco, a male capitis et brachiarum et tibiarum et corporis. (Instr. d'achat d'une esclave, Actes Fusculo, 1372, 31 mars).

claves des deux sexes, depuis l'âge le plus tendre jusqu'à 37 ans. Le minimum du prix est de 16 ducats d'or, égaux à 382 livres italiennes environ, le maximum de 87 ducats, égaux à livres 2093. L'esclave vendue par contrat devenait l'absolue propriété de l'acheteur, qui pouvait faire d'elle ce qu'il voulait et *per anima et corpore iudicandi, tamque de re sua propria* (*).

A Venise on baptisait les esclaves et on substituait le nom de baptême à leur nom originaire. Leur vie n'était pas triste, et ils devaient être traités mieux que les domestiques, car dans les testaments conservés aux Archives des notaires, on dispose en faveur des esclaves, surtout si elles avaient quelque enfant, de legs de maisons meublées et d'argent, suffisants pour leur assurer une existence aisée: ce qui ne s'est jamais fait pour les domestiques. En examinant les testaments et les contrats, il n'est pas facile d'en déduire quelle était la vie de esclaves. Dans l'acte de sa dernière volonté un habitant de St. Sylvestre ordonnait qu'un de ses esclaves dût s'employer au service de sa femme dans tout ce qu'elle voudrait pendant six années entières, et qu'après il fût libre et affranchi et pût jouir du legs fait en sa faveur. Les esclaves devaient servir de nourrices, car dans quelques instruments d'achat et de vente on cède des esclaves « avec leur lait » (**). Une noble dame se fait, par contrat, céder d'un sien neveu ou cousin, une esclave qu'il possédait, la lui payant à un prix très-élevé. Entre deux prêtres a lieu la vente

(*) Dans une note de *choses* de la *Chomessaria de missier Sebastian Badoer dade a Madonna Agnexina Badoer*, après avoir indiqué des bois de lit, des meubles, des étagères, des lampes, etc. on nomme trois esclaves Marcelle, Esther, Bienvenue, estimées 180 ducats.

(**) Arch. notar. — Actes Filosofis Domenico, 1405, III, 2, 5. — Actes de Paolo 1445, III, 5, 4.

et achat d'une esclave, mais le lendemain on résilie le contrat, l'esclave étant enceinte.

La basse sensualité de l'Orient envahissait les rives des lagunes; et il n'y a pas à s'étonner si les églises, ouvertes alors même la nuit, durent être fermées à cause des désordres qui s'y produisaient, ni si des patriciens oublièrent leur fierté jusqu'à donner leur nom à quel que courtisane (*), et à ouvrir leurs palais à des bals de prostituées (**); ni enfin, si au dire d'un ambassadeur milanais, le doge Pierre Mocenigo lui-même, déjà septuagénaire, couchait souvent entre deux Turques jeunes et belles, qu'il avait amenées du Levant (***).

Les esclaves n'avaient pas coopéré seulement à la dépravation des mœurs, mais aussi à la diffusion de superstitions, troublant le jugement et surexcitant l'esprit du peuple par des sorcelleries et autres opérations diaboliques, contre lesquelles on promulgua le 28 octobre 1410 une loi des plus sévères (****). Les curés même, durant la messe, recommandaient aux fidèles, par ordre du Patriarche, de dénoncer les sorcières, qui, croyait-on, opéraient secrètement leurs malefices (*****) et

(*) En 1526 un certain André Michiel épouse une riche courtisane, Cornélie Griffo. On célébra le mariage dans le monastère de St. Jean à Torcello (Sanudo, t. 41, p. 108).

(**) Sanudo — t. XXVI, p. 277. — t. XXXV p. 221 — t. XXXVII, p. 349.

(***) Arch. di Stato de Milan — *Carteggio diplomatico.* Dispaccio 11 feb. 1475.

(****) Gallicciolli, 11, 20, 863, 864. La loi du Grand Conseil dit: *Sclavos et servos... in faciendo herbariam, vel facturariam, aut in dando aliquid comedere, vel portare adossum, quod est herbaria et facturaria etc.*

(*****) Sanudo — t. XXVI, p. 115. (25 nov. 1518).

jetaient ainsi un levain de corruption parmi le peuple (*).

(*) Du reste, les superstions du moyen-âge persistaient dans toute l'Europe; sorcelleries, peur du diable, magie, songes, visions, prophéties, amulettes, talismans, etc. Quand Ravaillac assassina Henri IV, le Juif errant s'était laissé voir à Beauvais, à Noyon, et dans plusieurs villes de la Picardie. — (Lacroix, Sciences et Lettres au moyen-âge, p. 282.) — Jean Pierre Stoppano, dans un livre manuscrit sur les actes de St. Charles Borromée (Bibl. Ambros.) atteste avoir entendu dans les procès des sorcières qu'en leurs conventicules, elles étaient fréquemment sollicitées par le diable à fouler la Croix sous leurs pieds et qu'elles virent en jaillir du sang toutes les fois que, dans leur aveugle frénésie, elles essayèrent d'obéir. (Cantù, Commento ai Promessi Sposi, Milano, 1874, p. 82.)

CHAPITRE XIII.

Les femmes — Vie privée — Divertissements et jeux.

Un vieil adage dit que la meilleure femme est celle dont on parle le moins. Nous ne savons ni jusqu'à quel point cette maxime est vraie, ni si elle est de nature à plaire aux sexe, auquel pourtant nous devons tant de gloires et de chefs-d'œuvre dans les beaux-arts et même dans les sciences. Pétrarque a salué les femmes de ce vers :

Schiera di un bel silenzio assai contenta

« troupe heureuse d'un beau silence, » et il se contredisait, lui qui avait rendu immortel le nom d'une obscure Avignonnaise.

L'histoire de Venise, jusque dans les derniers temps, ne parle que de la chose publique : guerres, traités de paix et de commerce. Dans les merveilleux événements qui ont illustré les Vénitiens et nous ont montré en eux le peuple le plus laborieux et le plus héroïque du moyen-âge, le nom de la femme disparaît ou s'entoure d'une mystérieuse poésie. L'étranger qui visite les monuments de la ville et en admire les superbes vestibules, les escaliers de marbre, les salles spacieuses et les lambris dorés, ne songe pas à chercher le nom des femmes gracieuses qui les habitaient, qui du haut des balcons en

saillie sur les canaux écoutaient les sérénades des jeunes patriciens, et dans les salons se livraient à l'entrain joyeux des danses, se serrant contre le bras des princes étrangers, fiers souvent d'obtenir la main de leurs filles.

L'existence des femmes a été douce à Venise et pleine de repos. Elles ne se mêlèrent pas aux affaires d'état, comme les hétaïres d'Athènes: aucune Aspasie ne dirigea les conseils d'un Périclès ni n'inspira un Socrate ou un Xénophon vénitien. Les Romaines sont célèbres pour leurs vertus domestiques dans les temps républicains, et sous l'empire elles participèrent aux révolutions civiles. Sempronie, Cornélie, mère des Gracques, Livie, Agrippine, Messaline remplissent beaucoup de pages dans l'histoire de Rome. Le gouvernement vénitien, au contraire, ne permit pas à la femme de sortir de sa sphère naturelle. Pour les Vénitiens, la vie en famille, d'abord modeste et réservée, garda encore un des traits des anciennes mœurs, tant que dura chez les nobles l'activité commerciale. Aussi longtemps qu'ils restèrent assis aux comptoirs de Rialto, ne perdant pas de vue les cartes de l'Orient le plus lointain et des côtes de l'Atlantique, peintes sous les portiques de St. Jacques, les femmes vécurent chez elles et, n'ayant pas d'autre occupation, elles se firent une étude de l'art de se parer. Les fêtes solennelles de la République leur offraient une heureuse occasion de se rassembler et de déployer leur luxe. En effet, dans ces âges de splendeur, il est rare de rencontrer chez elles un esprit supérieur. Nous les voyons, à travers les plus riantes images, souriantes et heureuses du chaste bonheur des matrones. Grégorovius parlant de l'Italienne de la Renaissance, observe justement qu'elle visait moins à se former le cœur qu'à étudier son maintien, qui lui donnait en effet un air modeste et grave. Les grandes dames de Venise

essayaient sans cesse les plus capricieuses coiffures, ce qui devait mettre en relief leur beauté remarquable, dit Sansovino, entre toutes celles d'Italie. Sur la toile des peintres, les belles Vénitiennes des temps passés vivent encore en leur pompeux costume; elles y vivent dans l'Olympe, entre Jupiter et Apollon, ou sur les écueils de Naxos, dans les terres du roi de la Phénicie, dans les forêts mythologiques, dans les épisodes de l' Evangile, dans les apothéoses et les allégories. Les graves matrones, les filles du peuples et les courtisanes sensuelles palpitent encore devant nous, grâce au pinceau de Paul Véronèse et du Titien, florissantes et débordantes de vie. Elles ont les cheveux blonds comme l' épi mûr, les yeux couleur de la mer, les traits réguliers et doux, les joues roses et légèrement rebondies, les lèvres épaisses et rouges, les seins de neige, et je ne sais quelle expression de calme et quelle noblesse qui enchante.

A peine voit-on paraître la femme dans la vie sociale des derniers temps. De la gondole ou sur les *listoni* (allées) elle échange un sourire d'intelligence avec les élégants cavaliers, et, assise sur son balcon, elle prête l'oreille aux chants petillants de poésie et d'esprit, qui dans les soirées sereines se répandent sur les lagunes. L'histoire nous a conservé dans Catherine Cornaro un type de ces patriciennes gracieuses et douces. Douée d'une rare beauté, elle épousa Jacques Lusignan, roi de Chypre, et, demeurée veuve, elle céda son royaume aux Vénitiens, oubliant le diadème parmi les plaisirs d'Asolo, le luxe, les fêtes et ses hôtes illustres.

Vis-à-vis cependant de la dame, on voit s'élever et régner la courtisane. Celle-ci, à la vérité, n'exerce aucune influence sur les affaires publiques, mais on lui décerne des honneurs extraordinaires; elle inspire l'art, elle en est

la Muse. La courtisane ne le cède en rien à la dame noble: ses ajustements sont aussi riches, ses coiffures aussi bizarres, ses manières aussi avenantes.

On estime encore les femmes de mœurs pures et d'un esprit éclairé, telle que Cassandre Fedele (née en 1465), on leur rend encore hommage; mais le monde désormais subit un autre charme: sa faveur est pour Bianca Cappello (née en 1548) enlevée par un vulgaire aventurier et mise sur le pinacle par ruse politique; ou bien pour la très-belle Véronique Franco (née en 1553), se laissant aller aux molles délices du siècle, flattée par les puissants, respectée par les hommes les plus illustres, qui vont chez elle pour admirer en elle l'Aspasie vénitienne. Elle ne choisit pas ses amants (*) et, des bras d'Henri III, qui emporta en France le portrait de la belle courtisane peint par le Tintoret (**), elle passe dans ceux de Ludovic Ramberti, frère de Pierre, l'assassin dont nous avons déjà parlé. Dans son testament, Ludovic lègue au fils de Véronique les biens de *cà Manzo* et veut qu'il en partage les fruits avec sa mère. Au Musée de Venise dans un acte attribué à ce Ramberti, le testateur déclare qu'il est sain d'esprit, mais de corps exténué « soit à cause de mon âge, que des nom-
« breux désordres que je fais avec ma bien-aimée Madame
« Véronique Franco, à laquelle je laisse un bon lit de
« plumes, car elle pourrait en avoir grand besoin, à condi-
« tion qu'elle ne puisse ni le vendre, ni le mettre en gage,

(*) Au Musée Civico on trouve dans le *Recueil Cicogna*, une copie manuscrite du *Catalogue des principales et plus honorées courtisanes de Venise*, dans lequel on lit : *Vero : Franco a Santa Mar. Formosa piezza so mare, scudi 2.* Voyez le catalogue dans la *Prostituzione a Venezia* de Lorenzi.

(**) Dans son voyage en Italie, Montaigne parle de la célèbre courtisane.

« ni le donner aux Juifs. » L'étrange testateur conclut en ordonnant qu'on lui fasse une tombe de pierres cuites et qu'on sculpte dans la pierre vive une épitaphe en vers vénitiens, « afin qu'ils soient entendus de tout le monde, et que l'on y grave desssus un grand *V.* et un *F.*, pour rappeler qu'ils ont été faits par la très-docte Véronique Franco (*). » Ce testament est certainement apocryphe, mais il prouve la triste célébrité dont Véronique jouissait à cette époque. Jeune encore, elle se repentit de ses déportements, et, mettant toutes ses espérances en Dieu (**), elle fonda en 1577 et entretint de ses libératités le pieux refuge du Secours, où l'on recueillait les filles repenties.

Les femmes mariées, dans leur lutte avec les courtisanes, perdaient peu à peu le doux sentiment de la famille et de la dignité de leur sexe; elles laissaient leurs nobles qualités dépérir et ne cultivaient que celles qu'on leur demandait, c'est-à-dire celles qui pouvaient servir à la volupté. Castiglione enseignait que la femme ne devait pas être réservée au point de fuir les sociétés et les propos un peu libres; et Manolesso (***) appelait vertueux Alphonse D'Este, parce qu'il ne touchait jamais aux femmes d'autrui et que, dans son veuvage, il se contentait de déflorer des jeunes filles, avec le consentement de leurs parents. Il est vrai qu'il les mariait ensuite, en les dotant richement (****).

Sur la fin du XVIe siècle Venise subit à son tour la mauvaise influence de l'Espagne. La politique y resta tou-

(*) Cicogna — Iscrizioni veneziane.

(**) *Lettere di Donne italiane del sec. XVI*, recueillies par Gamba p. 209. Venezia, Alvisopoli, 1832.

(***) Manolesso ne fut pas, comme on le croit généralement, ambassadeur vénitien. C'était un simple citoyen qui écrivit une relation sur Ferrare, intercalée par erreur parmi celles des ambassadeurs.

(****) *Relazioni degli ambasciatori veneti*, s. II, v. II. p. 422.

jours sincèrement nationale, mais les mœurs s'en ressentirent. Bruyante et fastueuse, cette influence pénétra jusque dans le silence des églises, où elle altéra la solennelle simplicité des rites religieux.

L'amour se réglait avec une espèce de pragmatique, par certaines lois où, au milieu des égarements de la volupté, on retrouve quelques réminiscences des idées chevaleresques. En effet, si d'un côté l'homme qui, dans le terme de six mois, ne déclare pas son amour à celle qu'il aime, passe pour un niais; si la femme ne peut pas refuser les soins d'un cavalier; et si on appelle l'amour une abeille qui, faisant du miel, prodigue les douceurs, de l'autre côté, on soutient qu'un mari ne doit pas faire la cour à une autre femme, on regarde comme un homme méprisable celui qui se vante d'une faveur reçue, et l'on va jusqu'à prétendre que celui qui se laisse voir la nuit dans la rue de sa bien-aimée, pour faire croire qu'il a tout obtenu d'elle, est digne d'être enterré vivant! (*) Il y avait aussi des écrivains qui s'efforçaient de prouver par des raisonnements et des sophismes, par l'absurde et le paradoxe, la supériorité de la femme sur l'homme (**).

D'après tout ce que nous venons de dire, on peut conclure que l'existence des femmes était pompeuse, mais étroite, sans aucune satisfaction de l'esprit. Il ne faut pas se persuader toutefois qu'il ne se trouvât point de femmes ayant une certaine culture littéraire et musicale. Si nous en croyons Vasari, Irène de Spilemberg, née en 1540 et morte à 19 ans, était une très-belle vierge, lettrée et musicienne, célébrée par toutes les plumes des écrivains d'I-

(*) Scelta di lettere amorose di Ferrante Pallavicino, Luca Asserino, etc. Venetia, 1587.

(**) Domenichi — La nobiltà delle donne. Vinetia, 1552.

talie. Mariette fille du Tintoret, ne fut pas seulement renommée pour ses portraits, elle travailla encore à des œuvres d'invention, dit Ridolfi, et elle en emprunta quelques-unes à son père. Au nombre des Italiennes les plus fameuses, il faut compter Cassandre Fedele, morte en 1558. Politien fit exprès le voyage de Venise pour la connaître, avouant ensuite qu'il « était en doute si, en comparaison du prodigieux Pic de la Mirandole, il ne devait pas lui acccorder la première place. » Une grâce décente distingue quelques poésies de Modesta dal Pozzo *(Moderata Fonte)* morte en 1592, ayant à peine accompli sa vingtième année. On trouve dans les recueils du XVIe siècle des sonnets écrits par des femmes de Venise. Cassandre, *sœur honorée* de Gaspara Stampa — ainsi l'appelle Sansovino, — recueillit et mit au jour, en les faisant précéder d'une lettre affectueuse, les poésies de Gaspara et d'une certaine Hippolyte Mirtilla, un nom probablement supposé; et Franceschina Bellamano, chanteuse excellente et joueuse de luth, inspira un des poètes contemporains les plus vantés, qui chanta pour elle en ces termes:

Deh! s' io non son d' udirvi ancora indegno
Ch' io v' oda, prego, un' altra volta: sorda
Sia poi l' orecchia a canto altro men degno.

« De grâce, si je ne suis pas indigne de vous entendre encore, que je vous entende encore une fois, et que mon oreille après reste sourde à tout autre chant moins noble! »

Quand les femmes, renonçant à la solitude de leurs appartements, formèrent de réunions, les madrigaux et les *Cantate* (*) furent le passetemps préféré de leurs

(*) Les madrigaux étaient à la mode dans toute l'Italie. On les écrivait pour des voix avec ou sans accompagnement, à trois, à quatre parties et même davantage, en style imitatif mêlé parfois de

aimables sociétés. François Sansovino, écrivant en 1586, dit que dans les *études* de musique, qui étaient fort nombreuses, les *virtuoses* s'assemblaient fréquemment pour chanter et jouer, et il ajoute qu'évidemment la musique avait son siége à Venise (*). Dans les palais de Veniero, poète gentilhomme, du comte Zantani et d'autres, on donnait des séances musicales, auxquelles prenaient part Parabosco de Plaisance, organiste à St. Marc, Balbi et le maestro Perison Cambio, dont la mort fit écrire à Veniero un sonnet avec les jeux de mots habituels :

> Quando egual cambio in cambio a noi fia dato
> Di si gran cambio?

Entre la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle florissait à Venise un certain François Anna, organiste dans une église de la ville (**), qui mit en musique quelques *rispetti d'amore* (chansons d'amour) dont la vogue, pour la suavité des sentiments comme pour la musique, devait être grande de son temps.

Au début du XVIe siècle, arrivait à Venise Adrien Willaert, flamand, qui donnait une grande impulsion à l'art musical, en le purgeant de beaucoup d'erreurs et en introduisant le chant double. Willaert fut nommé en 1527 maître de chapelle à St. Marc, où il eut pour successeurs Cyprien van Roore et Joseph Zarlino (***).

fugues *(fugato)*. La *cantata* est un petit poëme lyrique pour voix avec accompagnement d'instruments. Ce mot était aussi employé pour exprimer la musique de chant, en général.

(*) Sansovino, l. VIII.

(**) Petrucci, *Frottole musicali*. Venezia, 1503. C'est Petrucci qui obtint le privilége *invictissimi dominii Venetiarum* pour l'invention des caractères métalliques, avec lesquels on commença à imprimer la musique.

(***) Zarlino, élève de Willaert, fut le grand législateur du contre-point rigoureux. Il eut sur le contre-point de rudes querelles avec le florentin

Dans les joyeuses réunions, on lisait parfois les nouvelles grivoises de Cinzio Giraldi, de Brevio, de Bargagli, de Calmo, de Straparola, de Parabosco, où ni la décence ni le goût ne sont pas toujours respectés. Vers la moitié du XVIe siècle, ces réunions reçurent une nouvelle vie de la beauté et de l'esprit de Me Cécile Cornaro, *à qui on peut donner parmi les belles la place qu'occupe le soleil parmi les étoiles inférieures ;* d' Hélène Barozzi Zantani, *qui égale en beauté la grecque Hélène et en chasteté la romaine Lucrèce ;* de Lucrèce Cappello, *aux manières angéliques et célestes ;* de Pauline Donato, *qu' il faudrait appeler d'un nom de déesse ;* de Pauline Pisani, *qui est telle qu'il serait plus facile de cacher l'aurore au lever du jour que la noblesse ou la bienséance ou la beauté quand elle se montre,* de Mariette Pisani, *qui ne peut assez rendre grâce à la nature de la grande part de beauté qu' elle lui a donnée* (*). »

Nicolas Franco, dans un dialogue dédié à la marquise Del Vasto, disserte sur la beauté et cite quelques noms de patriciennes de Venise, auxquelles il aura peut-être parlé d'amour dans quelque grand salon, couvert de tapisseries ou de tableaux de nos glorieux peintres. Mais comment pénétrer du regard dans les appartements vénitiens des siècles passés ? Nous voyons le luxe des ameublements et la magnificence des banquets ; mais la vie intérieure ne peut se deviner que par des fragments épars. Si parmi les rires et les chuchottements des jeunes patriciennes on n'avait parfois entendu la voix de quelque galant conteur, aurait-on imprimé à Venise des livres comme, par exemple, les *Trattenimenti* (Entretiens) du toscan Scipion Barga-

Vincent Galilei. V. Galilei, *Discorso intorno all' opere di messer Gioseffo Zarlino da Chioggia.* Fiorenza, Marescotti MDLXXXIX.

(*) Domenichi, ouvr. cité p: 261, 262.

gli « où d'aimables femmes et des jeunes gens représentent des jeux agréables et honnêtes, racontent des nouvelles et chantent quelques chansonnettes amoureuses? (*). »
Il y a, entre autres, le jeu des *Ortolani*, dans lequel des hommes et des femmes déguisés en jardiniers, portant les attributs qui s'y rapportent, parlent de la culture des fleurs, prises comme allégories des sentiments de l'âme; il y a le jeu des défis et des raccommodements; il y en a un autre enfin où l'on propose quelques questions d'amour; par exemple, si l'amant d'une noble dame doit s'adonner aux armes ou aux lettres; si en amour c'est l'art ou si c'est la nature qui vaut le mieux; si c'est la beauté de l'âme ou celle du corps qui a le plus de prix; s'il faut aimer ouvertement ou en secret. Des nouvelles interrompent par instant les entretiens. Parmi tous les jeux, celui du *bagno* (bain) est le plus curieux. « Chacun de vous, jeunes amoureux » enseigne Bargagli « se supposera malade, si par hasard il ne l'était pas effectivement, de quelque maladie d'amour. Et vous croirez tous sans difficulté, que chacune de ces nobles dames est une veine ou un petit bain d'eau, qui a les qualités d'une matière minérale, qualités arrivées à leur maturité et propres à guérir plusieurs et différentes sortes de ces maladies. Quand donc l'un de vous, esprits amoureux, sera appelé par notre jeu, il devra, se montrant plein du désir d'être délivré du mal qui l'afflige et le consume, dire quelle est la nature de ce mal; puis quand il aura entendu quel est le bain approprié à ce mal, il ira promptement vers la dame désignée pour l'en guérir, et lui racontera en détail les tristes et douloureux effets que produit en lui sa maladie et, s'il le peut, il lui en découvrira aussi les causes. D'autre part, la jeune femme choisie

(*) Presso il Giunti, MDLXXXVII.

pour cette opération, fera savoir au malade le traitement qu'il devra suivre, pour qu'il puisse recouvrer entièrement la santé qu'il a perdue. »

C'étaient là les inepties qui devançaient les enflures du XVIIe siècle et les mièvreries du XVIIIe En parlant de la poésie de cette époque, nous avons fait observer que la pensée était pauvre et la forme ampoulée et artificielle, et que cet art mesquin était souvent inspiré par les femmes. Dans les poésies de cette époque on ne rencontre point de personnages de femmes vivant d'une vie consistante et réelle: ce ne sont que types abstraits, que personnifications ou symboles servant à exprimer des caprices bizarres et des idées artificielles. Les poètes, représentant une société d'aimables dames, attribuaient à chacune d'elles une allégorie, empruntée souvent du jeu des cartes, une métaphore, une image quelconque, — variations galantes, toujours à l'usage des amoureux. Nicolas Franco, l'écrivain déjà cité, composait en 1526, une série d'octaves, remplies de fleurettes et de tropes sous le titre de *Temple de l'Amour*, où l'on trouve l'éloge de plusieurs nobles dames de Venise (*).

Un autre faiseur de madrigaux affectés, Troïlus Pomeran, décrit une troupe de patriciennes, à chacune desquelles il avait attribué un emblème du jeu des tarots (**). Le *monde* était porté par Adrienne Corner, la *justice* par la Barbarigo, l'*Ange Gardien* par Isabelle Sanudo et le *feu* par Blanche Contarini. La Mocenigo tenait le *traître* suspendu, et Laure Bollani le *diable*, pour démontrer « qu'il faut pour notre salut fuir le vice et embrasser

(*) Tempio d'Amore di M. Nicolò Franco. Venezia, Marcolini, MDXXVI.

(**) Troilo Pomeran da Citadella *I Triomphi composti sopra li tarocchi in laude delle famose gentildonne di Vinegia.* Venezia, Nicolini 1534.

la vertu. » La *mort* était portée par Paule Cappello, le *temps* par Marie Léon, la *fortune* par Paule Moro, la *force morale* par la Quirini, *l'amour* par Orsetta Foscolo, le *char triomphal* par Marie Lorédan, la *tempérance* par Blanche Zeno, le *pape* par l'Alberti, l'*empereur* par la Pisani, la *papesse* par la Zane, l'*impératrice* par Mariette Pasqualigo, la *bagatelle* par Paule Valier. La signification de chaque emblème est expliquée en vers puérilement maniérés. Ce genre d'allégories est, pour ainsi dire, le précurseur de la satire du XVIIIe siècle, où souvent on trouve accolé à des noms patriciens d'hommes et de femmes, des dénominations et des emblèmes de défauts et de vices.

Pour se faire admirer des femmes à qui ils adressaient leurs vers langoureux, les poètes allaient à la chasse des calembourgs les plus bizarres. Ainsi Dragoncino de Fano, publiant quelques stances en l'honneur des nobles vénitiennes célèbres « pour la chasteté de leurs pensées et de leurs cœurs pudiques, » disait:

Laura, Laureata Badoaro
Di salde lodi e non di verde lauro.

(Laure Badoaro *laurée* de louanges solides et non de verts lauriers.) (*).

Le *Temple de la Renommée* de Jérôme Parabosco, directeur des séances de musique qui avaient lieu chez le poète Dominique Veniero, est une composition dédiée à la *clarissima et valorosissima* madame Adrienne Cornaro (**).

Et pour finir, un anonyme du XVIe siècle, qui se faisait

(*) Dragoncino — Stanze in lode delle nobil donne venetiane del secolo moderno. MDXLVII.

(**) Parabosco — Tempio della fama in lode di alcune gentildonne Venetiane. Vinegia, MDXLVIII.

appeller *Ameto Pastore* et qui, amassant toutes les fleurs de la rhétorique, décrit les qualités de treize dames de Venise, transporté par les charmes de la superbe Isabelle Priuli, s'écrie: « Par sa rare beauté elle élève si haut dans le ciel le bruit de sa gloire, qu'il semble qu'elle ajoute à volonté ou ôte leur clarté et leur splendeur à la lune et au soleil! » (*).

Ces flatteries serviles, ces méchantes poésies pleines de concetti, formaient les délices des gens du bel air, et chatouillaient agréablement les oreilles des dames et des cavaliers (**).

Outre ces divertissements et les délicieuses promenades en mer, dont parlait Pétrarque, il y avait les jeux, et surtout celui des échecs. Les damiers spacieux incrustés d'argent et d'or, de chalcédoine, de jaspe et d'autres pierres précieuses, et les figures du plus fin cristal, étaient dignes de l'élégance vénitienne (***). Dans les brillantes réunions ne devaient pas manquer non plus les jeux de hasard ni les émotions du tapis vert, si l'on songe que la première fabrique de cartes à jouer s'élève à Venise (****),

(*) Stanze in lode di alcune dame veneziane di autore anonimo del secolo XVI. Venezia, Alvisopoli, MDCCCXXXV.

(**) D'Ancona — Poesia cortigiana del secolo XV. (Nuova Antol. 1876).

(***) Sanudo, t. XLIII, p. 385.

(****) Il paraît que l'inventeur des cartes à jouer a réellement été un Vénitien. Au XVe siècle il y avait en Italie une suite de dessins, un album de cinquante pièces, très propres à amuser les enfants. Vers la fin de ce même siècle, un esprit inventif, *probablement un vénitien,* crut voir dans cet album d'enfants les éléments d'un jeu nouveau, propre à servir à l'âge mûr de récréation attachante. (Merlin. *Sur l'origine des cartes à jouer*. Paris, 1870 p. 57). V. en outre Bullet, *Recherches Historiques sur les cartes à jouer*. Lion, 1757. Singer, *Researches into the history of playing cards*. Londra, 1816. Bettinelli, *Il giuoco delle carte*. Poemetto. Cremona, 1775.

et que les cartes vénitiennes étaient dessinées et coloriées par les artistes les plus célèbres, leurs figures servant à exprimer allégoriquement les idées qui étaient à la mode. Le jeu des tarots était fort en vogue chez nous et l'on en gravait des cartes, élégamment dessinées, avec *la permission du Sénat*. Mais, dans la suite, le Conseil des Dix réfléchissant aux revers subits de fortune dont il affligeait les familles, promulga le 26 mars 1506 une loi qui défendait les jeux de hasard, la vente des cartes et des dés, et faisait aux domestiques une obligation de dénoncer leurs maîtres, s'ils jouaient en cachette (*). Le *lotto*, ruine du peuple, qui régna en Italie dans les XIVe et XVe siècles, sous le nom de *Bourses*, finit par pénétrer à Venise (**). Déjà en 1521 on tirait à Rialto des loteries avec primes de tapis, de meubles, d'habits, etc. Sanudo nous en raconte l'origine de cette manière : « A Rialto il s'est produit une nouvelle manière de gagner en livrant peu de fonds à la fortune; et on commença par des choses sans valeur: auteur Jérôme Bambarara. Puis on en est venu à des choses plus importantes. D'abord qui voulait, donnait 20 *piccoli*, puis on en vint à 3 livres, puis à 1 ducat, et on mettait pour primes des tapis, des espaliers et autres choses. Et on s'y prend de cette manière: qui veut être du jeu, on le note sur une feuille de papier, et il fait sa mise en argent comptant . . . Tous ceux qui ont mis se rassemblent dans certaines boutiques destinées à cela, où il y a dans deux petits sacs autant de bulletins que ceux qui ont joué; dans un sac et dans l'autre autant de bulletins écrits, et sur l'un est écrit tel prix, sur l'autre *pacientia* (patience). Etant ainsi tous rassemblés, on appelle un enfant et on fait bien mêler les bulletins dans les

(*) Sanudo, t. VI, p. 147.

(**) Annali universali di statistica, vol. VII, p. 9. Milano, 1824.

dits petits sacs, et ensuite on tire le nom du premier sac et l'on va au second; s'il vient une prime, elle lui appartient; s'il vient le bullettin où est écrit *pacientia*, il ne gagne rien, et c'est sa malechance. De sorte que chaque jour à Rialto on se livre à ces pratiques, et il paraît que Ludovic de la Faita veut mettre 4000 ducats, contre quiconque voudra être du jeu, pour le nombre de bulletins qu'on voudra, à 10 ducats par bulletin » (*).

Le 19 mars 1594 un décret de la Seigneurie instituait la première loterie publique (**).

(*) Sanudo — t. XXXII, p. 305.
(**) Cicogna — Schede, B. 495 Museo Civico.

CHAPITRE XIV.

Le théâtre.

La comédie sort en ce siècle des langes de l'enfance et prend une vraie forme dramatique. Dans les représentations publiques, les compagnons de la *Calza* introduisent de grandes réformes; ils embellissent les spectacle et l'entourent de pompe et de magnificence. Déjà dans les premières années du XIVe siècle, lorsque dans les églises et les rues on jouait les mystères (*), Albertin Mussato padouan, écrivait, le premier en Italie, une tragédie sur le modèle des Latins, et faisait voir sa patrie l'emportant sur l'orgueil du tyran Ezzelino. La tragédie de Mussato, où la vigoureuse inspiration du poète s'associe au sentiment élevé du citoyen, resta sans imitateurs, et jusqu'à la fin du XVe siècle les mystères continuèrent à être joués sur des tréteaux improvisés dans les places publiques. On

(*) En l'an 1304 le clergé représentait encore dans le Frioul la création d'Adam et d'Eve, l'annonciation et la délivrance de la Vierge. (Muratori, antiq. med. œvi, t. II). — Rolandino, en sa Chronique de Padoue, raconte qu'en 1243 on représenta dans le Prà della Valle, le mystère de la Passion et de la Resurrection. En France, le monument le plus ancien de l'art dramatique est « Le mystère d'Adam, » écrit par un Français au milieu du XIIe siècle.

mêlait à ces spectacles, qui exigeaient d'énormes dépenses, des naumachies, des joutes, des jeux funambulesques et autres semblables divertissements.

On écrivait en outre des pièces comiques pour des réunions privées: telle était la *Momaria*, composition originale et tout à fait vénitienne, sans aucune illusion théâtrale, mais où les poètes faisaient preuve d'esprit, de gaîté et d'ironie. Elle avait pris origine, comme nous l'avons déjà dit, dans les noces, où le banquet fini, un plaisant qui simulait un personnage héroïque, racontait les entreprises des ancêtres des époux, avec mille ridicules exagérations et turlupinades, d'où le titre de *Momaria* ou *Bombaria*, soit du nom du dieu da la satire, soit du mot vénitien *bomba*, qui signifie au figuré *bubbola* ou *baia*, c'est-à-dire raillerie (*). Aucune règle ou tradition ancienne n'entravait la fantaisie du poète: il pouvait se donner libre carrière, se permettre les hardiesses les plus étranges, et allier à son gré les personnages réels aux personnages fictifs. Plus tard, la *momaria* ne servit plus seulement à égayer les mariages, elle devint le spectacle favori des riches, et descendit enfin dans la rue et sur les places publiques. Une *momaria*, décrite par Sanudo, fut représentée sur la place de t. Marc le jeudi gras de l'an 1532. Apparaissait d'abord la déesse Pallas à cheval sur un serpent, tenant d'une main son égide et de l'autre un livre. Suivait la Justice avec ses emblèmes, à cheval sur un éléphant. Venait après la Concorde, sur une cigogne, portant un sceptre dans une main et dans l'autre une sphère. Derrière elle la Victoire à cheval, avec le sceptre, l'épée et le bouclier. La Paix marchait à sa suite, montée sur un agneau, avec un sceptre entouré d'une branche

(*) Mutinelli, Cost. ven. c. VII. — D'autres pensent que *momaria* dérive de momos, (*mime*) et signifie tout simplement mascarade.

d'olivier. Arrivait enfin sur un serpent l'Abondance, les mains chargées de moissons. En face de ces figures allégoriques il y en avait d'autres qui représentaient l'Ignorance sur un âne, la Violence sur un serpent, la Guerre et Mars, l'Indigence montée sur un chien et tenant la corne d'abondance remplie de paille. La bataille s'engageait entre les deux partis et la victoire souriait aux allégories de la Paix, de la Concorde, de l'Abondance, etc. La scène représentait le temple de Janus, orné d'armes et de trophées : après la victoire il se fermait, et celui de la Paix s'ouvrait. Des danses variées terminaient le spectacle (*).

On dépensait beaucoup d'argent pour la mise en scène de ces ouvrages. On introduisit bientôt la mode d'improviser des vers devant le Doge, et de préparer des représentations dans les cours et les salons des palais. Les étrangers y assistaient en foule. Les acteurs étaient luxueusement habillés de soie et la scène parfaitement arrangée. On voyait souvent parmi les spectateurs les ambassadeurs étrangers et quelquefois le légat du pape, déguisé (**). Les pièces de théâtre devinrent le plaisir préféré des Vénitiens, et on organisa des représentations, non seulement dans les maisons privées, mais jusque dans les monastères. « Ce soir (17 févr. 1532) » dit Marin Sanudo « des frères dans le monastère de Saint Jean et St. Paul jouèrent entre eux une comédie, et on en joua une l'autre soir à Saint Dominique, mais aucun laïque n'y intervint. »

Mr D'Ancona (***) cite, d'après Sanudo, quelques

(*) Sanudo, t. LVII. p. 191.

(**) Ibid. t. XXXVII, p. 399.

(***) D'Ancona — Orig: del teatro in Italia, vol. 2. § LX. Firenze, Le Monnier, 1877.

fabulae et comédies qui, de 1506 à 1520 furent représentées dans les maisons de Caterina Cornaro, des Bragadin, des Lippomano à Murano, des Morosini, des Foscari, des Priuli, des Cappello, des Trévisan, des Mocenigo, etc. (*). Parmi toutes devait se distinguer, même pour le luxe des décors et des costumes, la représentation du *Miles Gloriosus* de Plaute, joué le 19 février 1514 par les compagnons de la *Calza,* dits les *Immortels,* dans la cour de la maison Pesaro à St. Benoit. Dans les intermèdes, la scène représentait l'enfer avec des flammes, des diables et des boucs, et un personnage amusait l'auditoire par une pantomime. Il feignait d'être un nécromant, et se transformait ensuite en Adonis sur un char triomphal, rempli de nymphes, qui, accompagnées de musique, chantaient, frappant avec des marteaux sur des enclumes en forme de cœurs. Dans l'auditoire ou distinguait l'ambassadeur de France, beaucoup de patriciens, les fils du Doge, et les nobles dames en robes d'orfroi, qui étaient accourues en foule à ce divertissement aussi agréable que rare (**). Il paraît que la comédie proprement dite, n'était pas connue à Venise avant 1500. En effet, un décret de la Seigneurie, portant la date du 29 décembre 1509 observe que le spectacle théâtral *a paucissimo tempore citra, appareat introductum in hac civitate* (***). Cependant un jeune patricien nommé Grégoire Correr, avait composé dès 1464 une tragédie latine, intitulée *Progne.* Mais elle ne fut jouée la première fois

(*) Les patriciens se plaisaient à jouer la comédie. Sanudo raconte qu'une comédie de Plaute fut jouée par les fils de Lazare Mocenigo, chez lui *à la Charité, et ils la jouèrent en latin, et ce fut une belle chose à voir et à ouïr ces jeunes gens.*

(**) Sanudo, t. XIX, p. 271.

(***) D'Ancona, œuvre citée.

qu'en 1558, dans une traduction italienne faite par Domenichi, qui se fit passer pour l'auteur de la pièce (*). En 1515 Trissino écrivait sa *Sophonisbe,* déclarée admirable par ses contemporains. En attendant, même parmi les comédiens de profession, on trouvait quelques bons auteurs. Un nommé François Cherea lucquois, chancellier de François da Sanseverino et favori de Léon X, s'étant enfui de Rome pendant le sac de 1527, se réfugia à Venise, où il monta les comédies des Latins et d'autres composées par lui-même. Il eut plusieurs imitateurs: le mosaïste Valère Zuccato et sa femme Polonia, G. Armonio Manso, frère crucifère, François Berettaro, Franciotto, Giampaolo, Trapolino, Cimador et Tizone (**). Les meilleurs de tous furent Ange Ruzzante, surnommé *Beolco,* Ludovic Dolce, Antoine da Molino, surnommé le *Burchiello,* et André Calmo.

Ruzzante, honoré par Sperone Speroni du titre de nouveau Roscius, obtint un grand succès comme auteur à la fois et acteur de comédies, dans lesquelles il se servit du patois rustique de Padoue (***). Dolce traduisit en vers blancs l'*Agamemnon,* l'*Oedipe, l'Hercule furieux,* l'*Hippolyte,* la *Médée,* la *Thébaïde, Thyeste,* les *Troades* de Sénèque et l'*Hécube* d'Euripide; il composa les tragédies originales: *Didon, Jocaste, Iphigénie, Marianne, les Troyennes,* et quelques comédies: le *Capitaine,* la *Fabrizia,* le *Mari,* le *Jeune garçon,* le *Rufien* (****). Antoine de Molino, doué d'un esprit enjoué, introduisit dans les comédies la variété des dialectes: nouveauté heureuse, heureusement imitée par André Calmo, qui composa quel-

(*) Napoli Signorelli, Storia dei teatri 1778. T: III, c: 4.
(**) Ces deux derniers sont mentionnés par Sanudo.
(***) Tiraboschi. Letter. Ital., t. VII, p. V. Venezia, Antonelli 1842.
(****) Allacci. Drammaturgia. Venezia, Pasquali, MDCCLV.

ques églogues et des pastorales badines, mêlant notre dialecte avec le bergamasque, avec le grec moderne et le patois des Dalmates dans les pièces : l'*Espagnole,* le *Saltuzza,* la *Potion,* la *Rhôdienne* et le *Travaglia.* Bientôt parut la comédie populaire avec ses types invariables et ses masques qui tournaient en ridicule les défauts caractéristiques, la manière de parler et de s'habiller d'un pays donné. Pantalon, marchand honnête et débonnaire, fut le masque vénitien. Dans ces productions les facéties, les lazzi et les bouffonneries destinées à faire rire le peuple tenaient une large place. Les comédiens en jouant y mettaient beaucoup du leur. Ainsi naquirent les *commedie dell'arte,* dont on n'arrêtait d'avance que le sujet et le plan, laissant le dialogue au bon plaisir du comédien. Plus tard, dans le théâtre, comme dans le costume italien, l'imitation espagnole se fit remarquer ; toutefois une certaine originalité de pensée subsistait ; et Flaminius Scala, dans son *Teatro delle favole rappresentative,* nous a conservé quelques échantillons des comédies *dell'Arte,* qui nous montrent que ces comédiens, improvisateurs de dialogues grossiers, observaient, plus qu'on ne le croit généralement, la vérité des mœurs. La comédie licencieuse, pleine de l'esprit et du brio populaires, florissait à Venise avec un immense succès dès le XVIe siècle. Vainement avait-on défendu en 1518 les soupers, les mascarades, les comédies, surtout les comédies, parce que, selon Sanudo, on voyait s'y glisser des *p.... bien mises ;* vainement le Conseil des Dix et, notamment, le magistrat des *Exécuteurs contre le blasphème,* essayaient de mettre un frein au goût pour les jeux scéniques : les spectacles, en dépit des décrets, continuèrent avec autant de fréquence que de magnificence (*). Et déjà aux tré-

(*) D'Ancona, œuvre citée.

taux succédait peu à peu les théâtres. Le Tintoret ornait les échafauds improvisés, et une Compagnie de la *Calza* appelait Georges Vasari à brosser les décors et à mettre en scène la *Talanta*, comédie de l'Arétin. En 1565 André Palladio, qui avait élevé à Vicence d'après les modèles de l'antiquité le théâtre Olympique, en construisait un de bois, pour une autre compagnie, dans l'atrium du monastère de Sainte Marie de la Charité. Frédéric Zuccari y peignait douze tableaux, et on inaugurait le théâtre par la représentation d'un *Antigonus* de Dal Monte de Vicence. Un autre théâtre fut aussi bâti par Sansovino à Cannareggio.

Vers la fin du XVIe siècle, la musique s'unit à la poésie dans les œuvres scéniques. Elle avait déjà dans les spectacles accompagné les passages poétiques et, dans les intermèdes, les pantomimes alternaient avec des concerts, lesquels, au dire du Trissino « empêchent de goûter l'esprit de la comédie. » Mais ces hommes de bonne humeur n'avaient pas le temps de s'ennuyer.

Selon tous les historiens de la littérature, le véritable opéra, ou la musique mêlée à une œuvre dramatique, ne se rencontre pas avant l'année 1583, où apparaît la *Daphné* de Rinuccini. Mais avant cette époque des représentations musicales, des fables allégoriques et pastorales avaient souvent réjoui la résidence ducale. Ainsi en 1571, le jour de la St. Etienne, on avait donné devant le doge Alvise Mocenigo « Le triomphe du Christ pour la victoire sur les Turcs. » En 1573 un ouvrage de Cornélius Frangipani dont les personnages étaient Protée, Isis, Mars, Pallas, Mercure et des chœurs d'amazones et de soldats, fut joué, sous le titre de tragédie, dans la salle du Grand Conseil. Les vers de Frangipani n'ont rien de tragique; mais ayant dédié sa pièce à Henri III, le poète (meilleur courtisan

que poète) pensait que « on ne peut louer personne dans un style plus élevé que celui des tragédies. » Il nous apprend lui-même comment son ouvrage fut joué: « Tous « les acteurs ont harmonieusement chanté, tantôt seuls, « tantôt accompagnés, et enfin le chœur de Mercure était « composé de musiciens, qui avaient tous les instruments « dont on a jamais joué. Les trompettes introduisaient « les Dieux en scène, mais on ne put mettre en mouvement « la machine tragique, à cause de la grande presse qu'il « y avait. On n'a pas pu imiter l'antiquité dans les com- « positions musicales, qui ont été faites par Claude Merulo, « et jamais les anciens n'ont dû être arrivés au degré « où est arrivé Monsieur Joseph Zarlino, auteur de la « musique composée sur quelques vers latins de moi et « qu'on a entendue sur le Bucentaure allant au-devant du « roi. Il était aussi l'ordonnateur de toute la musique « qui fut faite sur l'instance de Sa Majesté (*). »

D'autres poésies de ce genre dans lesquelles il y avait des chœurs de nymphes, de tritons et d'autres divinités mythologiques qui chantaient et dansaient, furent représentées dans les dernières années du XVIe siècle, devant les doges Nicolas da Ponte et Marin Grimani. C'étaient de petites compositions en vers entremêlées de musique, qui finissaient presque toujours par un compliment au prince et à Venise. Moderata Fonte (Modesta Pozzo-Zorzi) en écrivit une en 1581, intitulée *les Fêtes*. L'Année, qui touche à son déclin, prend congé et emmène avec elle les fêtes, qui, par de douces mélodies et des vers délicieux, font honneur au Prince. Un chœur commence, un autre le suit et ils finissent tous ensemble en chantant:

(*) Tragedia del S. C. Cornelio Frangipani *dediée au très-chrétien et très invincible* Henri III., etc. Venetia, Farri, 1574.

« Et en quel endroit jamais trouverons-nous un asile meilleur qu'ici ? Ici des jours sereins et joyeux naît un double plaisir ; ici, comme en paradis, la vertu règne avec la paix, le rire et l'allégresse. »

Et alors un Epicurien conclut que l'on ne trouve vraiment d'autre bien au monde que les fêtes et les jeux. Un Stoïcien lui réplique qu'il n'y a d'autre bien, au contraire, que la vertu, et que tous les plaisirs passagers sont des « fleurs caduque, un nid de serpents venimeux et méchants. »

Mais le chœur n'aime pas les mélancoliques entretiens et félicite le Prince de ses joyeuses réunions dans ses riantes villas de la Brenta. Le Stoïcien continue à murmurer contre l'Epicurien que la Vertu seule est le vrai, le suprême bien, et le Chœur chante un hymne à Venise, asile des grâces. Tout à coup la Sibylle Erythrée s'avance sur la scène et prédit au Doge une longue et glorieuse existence. Le Stoïcien, qui ne se résigne pas à être battu, en appelle de ses débats avec l'Epicurien à la Sibylle, qui, avec beaucoup de bon sens, donne tort à l'un et à l'autre. Elle dit au Stoïcien que, même les plaisirs, lorsqu'on en jouit discrètement, contribuent au bonheur et en font partie ; elle dit à l'Epicurien que la félicité ne consiste pas seulement dans les plaisir. Ce dialogue, comme forme, est moderne, mais le fond rappelle les batailles des sens contre la raison, de la vertu contre le vice, si communes dans les anciennes moralités, qui exprimaient l'idée religieuses des luttes de l'esprit avec la chair. A Venise, où la vie était si active et si exuberante, rien d'ascétique. Le Stoïcien, qui méprise les plaisirs, a autant de tort que l'Epicurien, qui voudrait passer toute sa vie dans l'ivresse et la joie. La véritable perfection réside justement dans cet équilibre

moral, qui ne méprise pas les biens terrestres pour cet idéal élevé, que tout homme néanmoins doit sentir et garder au fond de son cœur. Le Stoïcien et l'Epicurien se laissent en effet convaincre par les raisons de la Sibylle et, tandis qu'ils lui rendent grâces, le chœur chante: « On doit bien redoubler la fête, car le Stoïcien et l'Epicurien sont tout les deux sortis d'erreur. » Alors apparaît la Poésie, qui fait beaucoup de compliments au Prince, au Collége, à la Ville merveilleuse et belle et le tout finit par cette chanson :

« Que la bonté du Roi céleste vous accorde tous les ans et pour mille ans, ô héros illustres, des jours joyeux et des fêtes heureuses, et jamais un ennui! Qu'elle vous prête toute faveur et tout bonheur, des jours joyeux et des fêtes heureuses! »

Comme on le voit il y avait dans ces essais artistiques le germe de l'opéra: mais même avant la *Daphné* de Rinuccini, le fameux Zarlino donnait à l'Italie, dans *l' Orphée*, le premier drame musical.

Ainsi, tandis que dans les autres parties de la péninsule florissaient la comédie et l'opéra, Venise, réservée à l'honneur de donner plus tard avec Zeno et Goldoni de justes règles au théâtre, ne se montrait pas, même en ces temps, inférieure au reste de l'Italie.

CHAPITRE XV.

Luxe public — Les Compagnies de la Calza
Les Foscari — Tournois.

Maintenant voyons quelles étaient alors les fêtes publiques, qui révèlent le génie différent des siècles et des nations. Les conditions particulières de la ville, la douceur du climat, le caractère de la population, tout contribuait à ce qu'une grande partie de l'existence vénitienne s'écoulât en plein air, sur les places et dans la rue.

Le Gouvernement lui-même offrait au peuple, qui se laissait séduire par la pompe, des solennités qui étaient l'expression d'un sentiment profond et d'une grande idée. Au moyen-âge, les fêtes servaient à fortifier les bras du peuple; maintenant, elles n'avait plus ce but, mais elles gardaient toujours la haute signification civile de rappeler des gloires nationales, de célébrer des victoires anciennes et des faits héroïques, ou de perpétuer le souvenir de grands malheurs et de seconder en même temps le génie des arts et de l'industrie. La patrie, comme la religion, a ses pompes et son culte.

En 1400 on élevait à la dignité de doge Michel Steno, le gentilhomme qui, dans sa jeunesse, avait indirectement

motivé la conjuration de Marin Faliero (*). Nous avons déjà remarqué que vers cette époque les mœurs avaient commencé à se relâcher, et que, non seulement pour Venise et pour l'Italie, mais pour tous les peuples d'Europe s'ouvrait une ère nouvelle. A l'occasion du couronnement de Michel Steno, Venise fut pleine de fêtes et de réjouissances, grâce à quelques jeunes gens, qui se réunirent pour festoyer cet heureux événement et s'intitulèrent Compagnons de la *Calza*, parce qu'ils portaient sur leurs chausses étroites une devise de couleur. Cette compagnie était à l'origine composée de patriciens et de citoyens, réunis à seule fin de s'amuser. On y admettait, non seulement des Vénitiens, mais des étrangers et des femmes, qui s'appelaient *Compagnes* et portaient la devise sur la manche de leur robe. Les Compagnons se subdivisèrent dans la suite en plusieurs groupes, dont chacun avait un chef et s'appellèrent de différents noms. Immortels, Perpétuels, Eternels, Paons, Heureux, Principaux, Libéraux, Fraternels, Puissants, Fortunés, Allumés, Courtois, Florissants et Bienheureux. Chaque parti avait dans les fêtes son costume particulier, garni d'or et de pierreries et portait la chausse de droite diversifiée de couleurs va-

(*) Sanudo, dans la Vie des Doges de Venise, raconte que, dans une fête au palais ducal, Michel Steno épris d'une demoiselle d'honneur de la dogaresse, s'était rendu coupable d'un acte peu convenable, et le Doge l'avait fait chasser de la salle. Michel, pour se venger, aurait laissé sur le fauteuil du Doge la fameuse inscription:

Marin Falier — da la bela mugier,
I altri la gode — e lù la mantien.

Steno n'eut, pour une telle insulte, qu'une peine légère; de sorte que le Doge indigné trama la conjuration contre la République. La critique historique ne saurait voir qu'une pure invention dans ce récit. En effet, les Actes de la Quarantie démentent en très-grande partie la tradition vulgair, et Marin Sanudo, qui, jeune encore, avait très-probablement

riées et différemment disposées (*). Quand cette jeunesse pleine de vie et de gaîté était réunie, l'élégance de leur habit troussé et la couleur des étoffes faisaient un ensemble fantastique et agréable aux yeux. Les pourpoints bien ajustés de velours, de soie, brodés d'or et entourés d'une ceinture, avaient les manches ouvertes dans leur longueur et attachées par des rubans, d'où s'échappait la chemise bouillonnante. Les bas étroits, à rayures de couleur longitudinales, les chaussures percées au bout, sur les épaules un manteau de drap d'or, de damas ou de velours cramoisi avec un capuce, sur la doublure duquel était brodée la devise particulière de la Compagnie. Du bonnet noir ou rouge, ayant sur la pointe un joyau ou pendant sur l'oreille, s'échappait souvent la chevelure épaisse et longue, attachée par une faveur (**). Instituées en 1400 et disparues à la fin du XVIe siècle, les Compagnies de la *Calza* furent la forme la plus vraie de ces temps brillants et heureux, où notre République fut pour les étrangers un objet d'admiration. Dans les fêtes privées, dans les cérémonies du mariage, dans les réceptions du Doge, dans les théâtres, partout enfin où la vie se présentait sous son aspect le plus riant, nous retrouvons son joyeux compagnons. Toujours prêts à s'amuser et à amuser les autres, ils arrangent les spectacles, dirigent les fêtes, réjouissent par

puisé à cette source, fit depuis, en marge de son livre, sinon des rétractations, du moins des notes dubitatives, après s'être procuré sur ce fait des renseignements ultérieurs. La conjuration de Faliero a été l'effet de causes bien plus graves qu'un ressentiment personnel.

(*) Tentori, Saggio sulla Storia ecc. di Venezia, t: 1 diss. XIII Venezia, Storti 1785.

(**) Voyez les œuvres du Carpaccio et plus particulièrement le tableau de Gentile Bellini représentant la place de S. Marc, n: 555 du Catalogue de l'Académie vénitienne de beaux-arts.

leurs chants les banquets du Doge, substituent aux vieux mystères les comédies de l'antiquité, et portent jusque dans les églises un goût pur et un air de fête (*).

Les Vénitiens, au dire de Robertson, surpassaient en luxe à cette époque les plus grands rois d'outremont: tout débordait de sève, tout frémissait de vie et faisait pressentir une transformation sociale, intellectuelle et politique. Les luttes hardies de l'arbalète sur le Lido et des barques à trente rames avaient cédé la place aux mélodieuses sérénades et aux pittoresques régates; dans les jeux guerriers de la place de St. Marc on faisait désormais plus de cas de l'appareil élégant que du courage même et de la force. Il est curieux de voir le Sénat s'occuper de rendre toujours plus enchanteresse la place de St Marc, pour *sito et qualità el più belo spectaculo de questa cità.* Au commencement du XVIe siècle, la place n'était pas seulement encombrée en partie par des arbres et des vignes, par quelques misérables cabanes et huttes de tailleurs de pierres, mais, *quod pejus est,* salie par des latrines où « chacun se permet de faire et de déposer ses ordures. » Pareille chose ne pouvait être tolérée, et on décida qu'un certain maître Zorzi Spavento, *proto e ingegner* (chef et ingénieur) désencombrerait la place chassant les tailleurs de pierres et arrachant les arbres et les vignes, afin d'ôter tout empêchement aux spectacles et aux tournois qui s'y tenaient (**).

Venise voyait tous les jours augmenter ses richesses

(*) En 1529 la Compagnie de la *Calza*, nommée des *Reali*, fit chanter au mois de mai des messes solennelles à Sainte Marie. En 1564 en juin, celle des *Accesi* dont Hiéronyme Foscari était prieur, en fit chanter dans l'église de la Croce. (Cicogna, Schede ms. au Museo Civico, B. 495).

(**) Arch. di Stato. — Senato Terra, 1, R, 15; 1504 7 f. 2

et ses plaisirs. Lors du couronnement déjà mentionné du doge Michiel Steno, les compagnons de la *Calza* dépensèrent deux mille ducats chacun ; et les réjouissances se prolongèrent pendant plusieurs mois. Quand Thomas Mocenigo fut élu Doge (1414), soixante mille personnes assistèrent au tournoi que donnèrent sur la place les orfèvres et les joailliers ; 460 cavaliers et un brillant cortége de valets et d'écuyers accompagnaient le marquis de Mantoue et celui de Ferrare, qui venaient prendre part à la joute. Pour l'élection de François Foscari (1423), les réjouissances durèrent toute une année, au bout de laquelle Foscari conduisit au palais la Dogaresse. Dans les noces de son fils Jacques avec Lucrèce Contarini, on déploya une telle pompe, que nous avons cru voir dans ces cérémonies nuptiales des fêtes plutôt publiques que privées. La mariée avec les parents des deux familles et soixante dames, fut conduite, sur des barques magnifiquement parées, au palais ducal, où était préparée une fête de bal. L'accompagnement solennel suivit la bénédiction nuptiale. Dix-huit jeunes gentilshommes de la Compagnie de la *Calza* se rassemblèrent dans la maison d'Eustache Balbi leur chef, et, montés sur des chevaux superbes, ils firent d'abord le tour de la place de St. Marc et de la cour du palais, puis se rendirent à Saint Samuel et, par un pont de barques sur le *Canal Grande,* ils passèrent à Saint Barnabe, où était l'habitation de la mariée. Le costume que portaient en cette occasion les jeunes gens de la *Calza,* nous est décrit par les deux frères de la Contarini dans une lettre adressée à un troisième frère, qui se trouvait pour lors à Constantinople. « Nous portions la chausse de la Compagnie, et sur le dos des camisoles de brocart d'argent, et justaucorps de velours cramoisi, avec les manches ouvertes doublées en fourrures

et des ceintures cramoisies ; sur la tête des bonnets teints de pourpre *à la Sforzesca;* et nous avions chacun deux valets portant la livrée à quartiers, avec notre devise, et quatre autres valets portant les chausses de la devise ; et chacun avait un coursier recouvert de velours vert, piqué d'argent, qui une chose, qui une autre. Et tous les Compagnons, montés sur de très-beaux et grands palefrois, des meilleurs qu'il y ait, nous arrivâmes dans le camp de la soldatesque. Et outre tous nos valets, il y avait tant d'autres jeunes gens, tous vêtus de soie, et tant de soldats, qu'il y avait en tout plus de 250 chevaliers. Le Chef était habillé comme nous, si ce n'est que sa robe traînait par terre ; sa barrette était de velours cramoisi, et il avait six valets de pied autour de son cheval, tous portant les livrées de la devise. Messire Iacomo en avait autant. Le Chef avait vingt chevaux et messire Iacomo vingt-cinq. Et nous montions tous à cheval de cette manière ; d'abord marchait en avant un gros de trompettes et de fifres, puis tous les jeunes gens vêtus de soie, puis tous nos chevaux couverts d'étoffes, puis la moitié des Compagnons ; puis encore des trompettes et des fifres ; puis le Chef, et derrière lui, les autres compagnons ; et enfin tous nos autres valets (*). » L'épousée couverte d'or et de joyaux accompagnée de deux Procureurs de St. Marc et de soixante dames, descendit à l'église St. Barnabe, et après y avoir entendu la messe, elle retourna chez elle. Les compagnons de la *Calza* se répandirent par la ville au milieu des cris joyeux de la foule et des bannières et des drapeaux flottant dans les airs. Vers le soir ils se rendirent au palais ducal. Cent cinquante nobles dames, fastueusement habillées, montèrent sur le Bucentaure et allèrent prendre à St. Barnabe

(*) Morelli. Operette, vol. 1 p. 139.

la mariée pour l'accompagner au palais, où le Doge et la Dogaresse, en habits de gala et suivis d'un nombreux cortége de nobles, vinrent au devant d'elle. Dans la cour du palais il y avait un fourmillement étincelant de pages et de damoiseaux, aux costumes élégants et variés. L'allégresse dura encore quelques jours. La Compagnie de la *Calza* continua ses cavalcades; François Sforza, alors capitaine général de la République, fit publier un tournoi; les soupers et les bals se succedèrent au palais; il y eut des courses de barques et des sérénades, jusqu'à ce que les fêtes prirent fin avec la joute donnée par le Doge.

En 1472 la ville célébra aussi publiquement les noces de Catherine Cornaro, qui épousa Jacques Lusignan roi de Chypre, et fut adoptée comme fille par la République, et dotée de 1000 livres, équivalant à 100,000 ducats de Venise. Lorsque Catherine ayant renoncé à la couronne, et s'étant retirée dans son château d'Asolo, vint passer l'hiver de 1491 à Venise, elle put assister à une joute que certains Stradiotti audacieux firent à cheval sur le Grand Canal gelé (*).

Les tournois qui eurent lieu sous les dogats de Mocenigo et de Foscari, avaient été précédés par d'une grande joute donnée en 1406 pour la soumission de Padoue à Venise. En 1458 quelques tournois, mentionnés par Spino, mirent aux prises les capitaines de Barthélémy Colleoni (**). Berthold D'Este fut vainqueur dans une joute en 1463. En 1486 sous le doge Jean Mocenigo, Robert Sanseverino fut le chef d'une autre joute, à laquelle intervinrent, avec un brillant appareil, le marquis de Ferrare, le seigneur de Camerino, les comtes de la Mirandola et les princes de Parme.

(*) Bembo. Istoria veneziana, l: 1. Venezia, Zatta, 1790.

(**) Pietro Spino. Historia della vita e fatti dell'eccel: Bartolomeo Coglione. p. 197. Venetia, 1569.

CHAPITRE XVI.

Les fêtes religieuses et civiles
— Le couronnement de la dogaresse —
Réceptions solennelles.

Les fêtes de la religion alternaient avec celles de l'Etat, et la foi se trouvait souvent en harmonie avec le sentiment patriotique. Pour ne rappeler que quelques-unes des solennités de l'Eglise, nous citerons le premier et le dernier jour de l'année, l'Annonciation de la Vierge, la fête de Sainte Marie de la Charité, en souvenir de la fuite du pape Alexandre III ; les visites du Doge le premier mai au monastère des Vierges, vers la moitié de juin à l'église de St. Vitus, en souvenir de la conjuration de Tiepolo; et le 17 juillet pour le recouvrement de Padoue enlevée à la ligue de Cambray ; l'Assomption et la Nativité ; le quinze d'octobre en pieux souvenir de la reddition de Famagosta, la Toussaint et la St. Nicolas en mémoire de la conquête de Constantinople par Henri Dandolo.

Jamais comme en ces deux siècles et comme en cette ville, les fêtes religieuses, les victoires, les paix, les visites des princes, les noces illustres ne furent célébrées avec plus de splendeur. Casola, qui en 1494 fut présent à la procession de la Fête-Dieu sur la place de St. Marc, ne trouve pas de paroles pour décrire les gentilshommes

habillés d'étoffes d'or et de velours, la richesse des décorations, la profusion des fleurs, la quantité des cierges, la variété des couleurs. A l'entrée solennelle des procureurs, des patriarches, des grands chanceliers, etc., qui devaient parcourir les *Mercerie*, les négociants avaient l'habitude de mettre en parade les objets de leur commerce, de parer leurs magasins de marchandises, d'objets d'art, de tableaux et de gravures.

Mais il suffit de passer en revue les cérémonies, qui avaient lieu au couronnement de la dogaresse, pour se rendre compte de ce que devaient être cette ville à l'époque de sa gloire. Au XVe siècle, cette solennité devait être d'un effet admirable. A sa première entrée dans le palais, la dogaresse était suivie d'un cortége nombreux de nobles dames, de conseillers, de procureurs, de secrétaires et d'une foule de valets et d'écuyers, qui portaient des drapeaux et des étendards d'or et s'accompagnaient de fifres et de trompettes d'argent. Sur le seuil de l'église St. Marc, la princesse était reçue par les chanoines, en pompeux appareil, revêtus de leurs chasubles solennelles, portant la Croix et des flambeaux d'argent, *cum li piviali solenni, cieri d'arzento croce et apparati.* Dans les banquets, préparés au palais pour les confrèries des arts, ily avait profusion de *coupes et de flacons d'argent avec de bonnes confitures et de meilleurs vins* (*). La pompe solennelle avec laquelle on avait l'habitude de conduire la dogaresse de sa maison privée au palais ducal, au XVIe siécle, est décrite avec une énergique évidence dans les Cérémoniaux (1464-1592) et dans Sansovino, qui donne en outre beaucoup de détails sur le couronnement de la Dogaresse Zilia Dandolo, femme de Laurent Priuli

(*) Il trionfo della Dogaressa nel secolo XV. Venezia Tip. Cecchini, 1874.

(1557) et Morosina Morosini, femme du doge Marin Grimani (1597).

Les Métiers prirent une grand part au couronnement de la dogaresse Dandolo. Le bateau des orfévres, dans les régates sur le Grand Canal, était suivi de 14 gondoles étoffées de damas cramoisi. Tous les corps des métiers, précédés de leurs *gastaldi* (chefs) et de leurs massiers, défilèrent en ordre avec leurs étendards déployés, au bruit des trompettes et des tambours, autour de la place de St. Marc. Avec de grandes cérémonies et de grandes réjouissances, la princesse visita ensuite au palais les différents Métiers, qui avaient tendu les salles de tapisseries d'Arras, de tapis, de damas et de draps d'or. Dans la salle du Grand Conseil on servit un somptueux banquet. Le jour suivant les métiers descendirent sur la place avec leurs enseignes, et retournèrent ensuite au palais au milieu de l'allégresse universelle. Enfin le Doge, avant de prendre congé des invités, examina soigneusement et vanta les décorations des salles, en remerciant les *gastaldi* qui lui baisaient la main (*).

En 1597 le couronnement de Morosina Morosini, femme du doge Grimani, ne fut pas moins brillamment fêté. Les bouchers avaient construit près du pont de la paille un arc très-élevé, sur lequel on avait peint toutes sortes de figures et d'images, des ornements, des devises, des trophées, etc. Quand la Dogaresse descendit dans la place, plus de mille jeune gens la précédaient appartenant aux Métiers, tous élégamment vêtus de livrées de soie, qui marchaient deux à deux avec leurs enseignes pour distinguer les Arts entre eux (**). En sortant de l'église, la princesse se rendait au palais, où l'attendaient tous les

(*) Sansovino — l. X.
(**) Ibid.

Métiers pour lui présenter, par l'intermédiaire de leurs *gastaldi*, leurs souhaits et leurs félicitations. Les barbiers avaient, entre autres choses érigé dans une salle ornée de tapisseries et de fins tapis un arc et l'avaient chargé d'inscriptions et d'emblèmes. Dans la salle meublée par les orfévres il y avait une immense armoire remplie d'argenterie; les tailleurs, les cordonniers, les merciers avaient aussi paré avec un luxe rare d'autres salles, les miroitiers avaient fait une exposition de grandes glaces, les pelletiers de fourrures précieuses, les armuriers d'armes étincelantes. C'était à qui aurait fait preuve de plus d'élégance et prodigué le plus de richesses. Les plafonds tendus d'étoffes azurées, les portes dorées et argentées, les colonnes revêtues de soie et de tapis, les chaises doublées de velours, les escabeaux dorés. Chaque métier avait dressé une table où les mets fumaient dans des plats d'argent, et il invitait à déjeuner la princesse, qui traversait les salles aux accords de plusieurs instruments de musique (*).

Depuis, on s'abstint de couronner les dogaresses, et seulement en 1656, comme exception et par une faveur particulière de la République, on couronna Elisabeth Querini, femme de Bertucci Valier.

L'Etat étalait toute sa magnificence dans les réceptions des princes et des ambassadeurs étrangers, moins pour suivre la coutume, que pour donner une haute idée de sa propre puissance. Lorsqu'en 1428 Pierre, fils du roi de Portugal, vint à Venise on lui donna un grand bal, auquel assistèrent 120 femmes, toutes habillées de drap d'or couvertes de diamantes et de perles, et 130 habillées de cramoisi également couvertes de pierreries. *Cela lui parut*

(*) Sansovino — l. X.

une grande chose, disent les écrivains contemporains (*). Agostini raconte dans le premier volume de sa Cronique qu'au mois de mars 1422 le comte François Sforza et Blanche sa femme étant arrivés à Venise, le doge alla au devant d'eux sur des *trailles* (ponts volants), et la dogaresse, en compagnie de deux cents dames vêtues d'or et parées de pierres précieuses, sur le bucentaure (**). L'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, invité par le Pape Eugène IV à un concile tenu à Ferrare (1438), afin de réunir l'église grecque à l'église latine, s'arrêtait dix-huit jours à Venise, où il fit une entrée triomphale, ramené par le Doge et la Seigneurie qui avaient été au devant de lui au Lido. En 1476 François Gonzaga, marquis de Mantoue, alors au service de la République, fut conduit sur le bucentaure, à travers le Grand Canal, jusqu'à sa maison rue St Gervais et St Protais. Le marquis était inscrit dans le rôle d'une Compagnie de la *Calza*, et ses compagnons allèrent le recevoir jusqu'à Chioggia (***). Béatrix D'Este, épouse de Ludovic le More, duc de Bari et puis de Milan, vint en 1493 à Venise avec d'autres princes ses parents et avec des ambassadeurs milanais pour mieux resserrer l'alliance qui venait d'être conclue entre Venise et Milan contre Charles VIII, dont on prévoyait la descente en Italie.

Béatrix, femme d'un esprit élevé, décrit à son mari l'accueil brillant et courtois reçu par elle, dans quelques lettres fort importantes, que Milan conserve dans les Archives de l'Etat. Les préparatifs pour l'arrivée solennelle et pour le séjour des hôtes de Milan au milieu des lagu-

(*) Filiasi — vol. 7.

(**) Rossi — Rec. cité, vol. 3, p. 4.

(***) Sanudo — Ragguagli sulla vita e sulle opere, parte 1, p. 50. Venezia, tip. Alvisopoli, 1837.

nes, surpassèrent en faste et en éclat tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Dans ses lettres, Béatrix prend note des détails les plus curieux, des bals, des spectacles, de la bizarre représentation allégorique donnée au palais ducal. Sept ans après, les humeurs et les circonstances avaient changé. La République fêtait la captivité de ce même Ludovic, dont elle avait accueilli la femme avec de si grandes démonstrations d'honneur, de ce Ludovic qui, mobile en ses desseins, s'était allié à ceux qui conjuraient contre la République.

La disgrâce de son nouvel ennemi fut l'objet de grandes réjouissances: les foules couraient par les rues en y allumant des feux, les maisons s'illuminaient et les cloches carillonnaient. L'allégresse dura jusqu'au lendemain soir, et Sanudo écrit en date du 14 avril 1500: « Ce soir on a allumé du feu sur la place de St. Marc comme d'habitude. Hier soir la Seigneurie fit porter sur la place, 30 charretées de bois, et l'ambassadeur de France, arrivé aujourd'hui, fit acheter un chargement de bois et fit jeter du feu du milieu de sa maison et il fit brûler le bois avec le bateau qu'il paya (*). »

Venise était renommée pour son hospitalité: elle avait l'art de rendre son séjour agréable, non seulement aux grands personnages étrangers qui s'y rendaient en grande pompe, mais à toutes les personnes de distinction qui y venaient incognito. Lorsque, le 17 février 1502, la marquise de Mantoue, la duchesse d'Urbin et la marquise de Cotrone vinrent, en personnes privées, visiter la reine de l'Adriatique, elles furent logées dans le palais Trévisan à St. Eustache, reçurent la visite des Sages, qui leur offrirent leurs services, et on leur fit de riches présents (**).

(*) Sanudo — t. III. p. 84.
(**) Ibid. — t. IV. p. 110.

En 1502, à l'occasion de la venue d'Anne de Candalles, reine de Hongrie, il y eut des régates d'hommes et de femmes, des joutes de rameurs sur le Grand Canal, des festins et des banquets sur le bucentaure et au palais, la République dépensant ainsi plus de 400 ducat par jour (*). Le marquis de Mantoue était venu à Venise en 1520. Il logeait à Sainte Sophie, dans le palais de son ambassadeur. Pour fêter cet hôte illustre, les compagnons *Immortels* construisirent sur le Grand Canal une salle en charpente, où ils donnèrent un bal avec le concours de 50 dames. D'autres bals travestis avaient lieu cependant sur deux bateaux, dont l'un portait les armes de Contarini, et l'autre celles de Molin. Il y eut en outre des joutes sur l'eau, des régates, de la musique, des chants, des pétards. Sur une barque tendue de tapis et armoriée aux armes de Mantoue, on servit un somptueux dîner au marquis, lequel monta ensuite sur le plancher, où les danses continuèrent à la lueur de deux cents torches. La foule, amassée sur les quais ou dans les rues, assistait au spectacle (**). Alphonse d'Este, duc de Ferrare, arriva en 1562 à Venise avec une suite de plus de trois mille personnes. Accompagné de la Seigneurie, il traversa le Grand Canal pour s'arrêter au palais des ducs de Ferrare (***). Un témoin oculaire fait de son entrée cette description: « C'était un noble et beau spectacle que de voir les fenêtres des nombreux palais, qui sont le long du Canal Grande, toutes parées de fines tentures, et remplies de très-belles matrones et d'hommes estimables, qui regardaient avec beaucoup de joie la venue de ce

(*) Sanudo — Ragguagli ec. p. 1, pag. 185 et suiv.

(**) Sanudo — t. XXVIII, p. 323.

(***) Le palais des ducs de Ferrare, qui était d'abord des Da Pesaro, servit plus tard de Magasin aux Turcs.

seigneur; et une infinité de gondoles chargées de gentilshommes, de femmes et d'enfants circulaient pour la même cause; et de même, des brigantins et d'autres barques allaient et venaient par ce canal, en festoyant leur hôte de mille manières, et donnant des signes évidents de leur allégresse. Et telle était la presse, que souvent, l'un heurtant l'autre, des vaisseaux sombrèrent. Et les places et les rives des *traghetti,* dont un grand nombre entoure ce canal, étaient partout si pleines de monde, qu'on n'y aurait pu jeter un grain de mil . . . . Le duc déscendit sur la rive de son palais, où il trouva un pont de la longueur de 50 pieds et de la largeur de 20. Et les portes et les fenêtres du palais étaient toutes superbement parées de festons et des armoiries de St. Marc et de la maison D'Este. On avait de même décoré six autres palais, que la sérénissime République avait magnifiquement fait préparer pour les personnages principaux, c'est-à-dire pour les très-illustres seigneurs don François et don Alphonse, le seigneur Galéas Gonzaga, le comte de la Mirandola, le comte de Novellara et le seigneur Cornélius Bentivoglio; de sorte qu'il semblait qu'un palais rivalisait avec l'autre de luxe et d'ornements. On avait pour chacun d'eux paré une gondole de fins tissus d'Arras, à l'exception de celle du duc, qui était couverte de brocart. On mit de même cinquante autres gondoles avec des tapis à la disposition de la cour (*). »

Les peintres, les historiens et les poètes ont décrit, avec les couleurs les plus vives et les détails les plus minutieux, la fameuse entrée à Venise d'Henri III, roi de Pologne, rappelé en France pour succéder à son frère Charles IX. Henri, avant de rentrer en France, voulut

(*) La entrata che fece in Venetia l'Ill. et Eccel. Signor Duca Alfonso II. Estense Duca V di Ferrara. Venetia, Rampazetto. 1572.

visiter la plus riche, la plus élégante et la plus extraordinaire ville qui fût alors au monde. Plusieurs princes d'Italie accoururent à Venise pour faire accueil au nouveau roi et ajouter à la solennité de cet événement. Les spectacles donnés à cette occasion furent non moins brillants que fantastiques: feux de joie, excursions, banquets, illuminations, sérénades. Les historiens nous racontent la réception faite au monarque aux frontières de l'Etat, et le nombre des musiciens qui allèrent au-devant de lui; la gondole parée de brocart d'or, et l'arrivée à Murano; ils nous décrivent les jeunes patriciens destinés au service du souverain, habillés de simarres de soie, et la garde d'honneur de soixante hallebardiers à la livrée de soie orange, armés de haches anciennes. Accompagné du doge, le roi, au bruit des décharges de l'artillerie, fut conduit à Venise sur una galère de quatre cents rameurs, suivie d'un très-grand nombre de galères, de brigantins, de fustes, de barques, ornées de tapisseries et draps d'or, de velours, de glaces et d'armes. On avait élevé à St. Nicolò du Lido un arc de triomphe dessiné par Palladio, peint par le Tintoret et Paul Véronèse. Le fils de Catherine de Médicis fut logé dans le palais Foscari, tendu pour la circonstance de tapisseries, de draps d'azur tissus d'or, de satins et de velours parsemés de lis. Il y eut ensuite les fameuses régates, les luttes sur le ponts entre les Nicolotti et les Castellani, des banquets publics au palais ducal, où dans la grande salle on prépara des tables pour trois mille personnes, qui mangèrent toutes dans des assiettes d'argent. Après le banquet, on joua un opéra, dont la musique était de Zarlino (*).

(*) Benedetti — Feste et trionfi nella felice venuta di Henrico III, ecc. Venetia 1574. — Sansovino, œuvre citée. — Mutinelli, Annali urbani, Venezia, 1841.

Les ambassadeurs étrangers étaient également l'objet de toutes sortes d'honneurs et comblés de dons. Léonard Botta, ambassadeur de Milan près de la République, envoie en 1476 au duc Galeazzo Maria Sforza une curieuse description de l'accueil fait par la Seigneurie aux ambassadeurs tartares. L'ambassadeur tartare « bel homme, à l'aspect grave, » vêtu d'un costume « pareil au costumes hongrois, » se présenta avec une suite de douze personnes à la Seigneurie, exprima par l'intermédiaire de deux interprètes, les sentiments d'amitié de son empereur, au nom duquel il offrit en présent deux armures et un cheval. La République, « afin d'étendre son nom et sa renommée, » offrait pendant trois mois une splendide hospitalité à l'ambassadeur asiatique, lui faisant voir toutes les singularités de la ville. Botta, en bon milanais, observe que les Tartares, habitués à ne se nourrir que de chair de cheval, d'eau, de lait et de miel, « parce que ils n'avaient pas connaissance du vin, » se résignaient fort bien à en boire, même si la malvoisie leur échaufait un peu la tête. « *Deinde* la Seigneurie » continueBotta « a « donné à l'ambassadeur une robe de brocart d'or cra- « moisi, une de damas alexandrin, et une de damas vert. « Et comme lui et sa suite n'avaient apporté chacun « qu'une chemise (croyaient-ils aller à la campagne?) la « Seigneurie a dépensé vingt ducats pour leur faire des « chemises longues à la tartare. *Ulterius* elle envoie en « présent au gran Tartare :

« Une pièce de brocart d'or peluché cramoisi.

« Une pièce de brocart d'or alexandrin.

« Une pièce de brocart d'or vert. Toutes longues « de 18 bras pour faire de chacune sorte deux robes à la « tartare.

« Item une pièce de damas cramoisi etc.

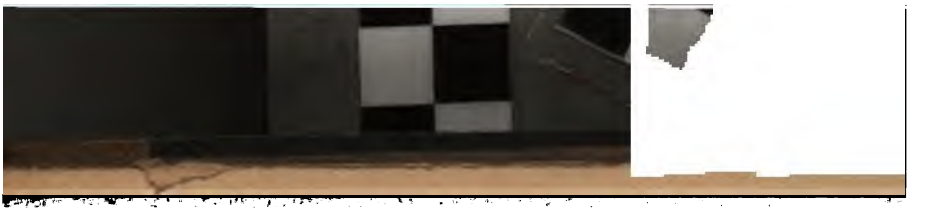

« Item 10 rubis balais de 30 à 60 ducats l'un.

« Item 10 perles de 20 à 40 ducats l'une.

« Item 12 épées italiennes de plusieurs sortes.

« Item 12 cuirasses fort belles.

« Item, elle leur fournit les chevaux et les défraye jusq'uà ce qu'ils arrivent à la présence du Grand Tartare (*). »

Venise voulait que la renommée de sa magnificence retentit jusqu'au fond de l'Asie.

Peu après la moitié du XVIe siècle, sous le doge François Veniero, le cardinal de Lorraine, envoyé par le roi de France, pour négocier une alliance avec la République et Bona Sforza, veuve de Sigismond, roi de Pologne, purent admirer à leur tour l'opulence des Vénitiens (**).

À la nouvelle de la victoire de Lépante (1571), Venise retentit de cris de joie, et pendant que la Seigneurie se rendait à la basilique, pour y élever au ciel des prières d'actions de grâces, les magasins des différentes nations fêtèrent la nouvelle par des illuminations, et les portiques de Rialto, sous lesquels se trouvaient les boutiques des drapiers, furent tapissés de draps d'or, bleus et écarlates, entremêlés de trophées, formés avec les dépouilles turques, au milieu desquels rayonnaient les peintures de Jean Bellino, de Raphaël, de Giorgione, de Michel-Ange, de Pordenone, du Titien. Un grand arc de triomphe avait été élevé au pied du pont de Rialto, et à toutes les fenêtres flottaient des drapeaux et des tapis.

Enfin la solennité avec laquelle, aprés la délivrance

(*) Arch. d'Etat de Milan. — Carteg. dipl.

(**) Sanudo — t. I. p. 181. — Les ambassadeurs logeaient d'ordinaire dans les hôtels, parmi lesquels était célèbre celui de la *Cerva*. (biche)

de la peste en 1577, on posa à la Giudecca la première pierre du temple construit sur le dessin de Palladio et dédié au Rédempteur, fut splendide et admirable, pour le nombreux concours du peuple, pour l'éblouissante variété des couleurs, pour la richesse des ornements et des décorations.

Nous ne parlerons pas d'autres fêtes, car elles se ressemblent toutes.

Tout était devenu pour Venise une occasion de joie, de pompe, de divertissement. Le peuple, cherchant une compensation à son inaction politique, s'attachait à ce faste glorieux et s'oubliait dans les conflits entre Castellani et Nicolotti, dans les chasses des taureaux, dans les fêtes du carnaval, qui servaient à montrer toutes les séductions de la richesse, tous les caprices de la mode. Dans les fêtes du carnaval surtout éclataient l'ardeur et la joie de la vie, l'harmonie des couleurs, la pompe et l'émulation du luxe. Au milieu de la multitude animée, mobile, joyeuse, parmi la lueur des torches et le bruit des trompettes, circulaient des masques aux mille déguisements étincelants d'or et de pierreries, et des matrones aux robes précieuses, dont la queue immense était soutenue par des servantes. Au milieu de cette fermentation le peuple était, pour l'époque, bon et pacifique. On voyait rarement dans la foule énorme des gestes menaçants et des rixes. Tout ce grand mouvement passait, et s'écoulait paisible et joyeux, comme une véritable fête de famille.

Mais Venise, qui s'amusait et jouait au milieu des plaisirs, perdait peu à peu ses glorieuses traditions guerrières. L'esprit brillait encore d'une vive lumière, mais déjà l'âme et le corps avaient faibli.

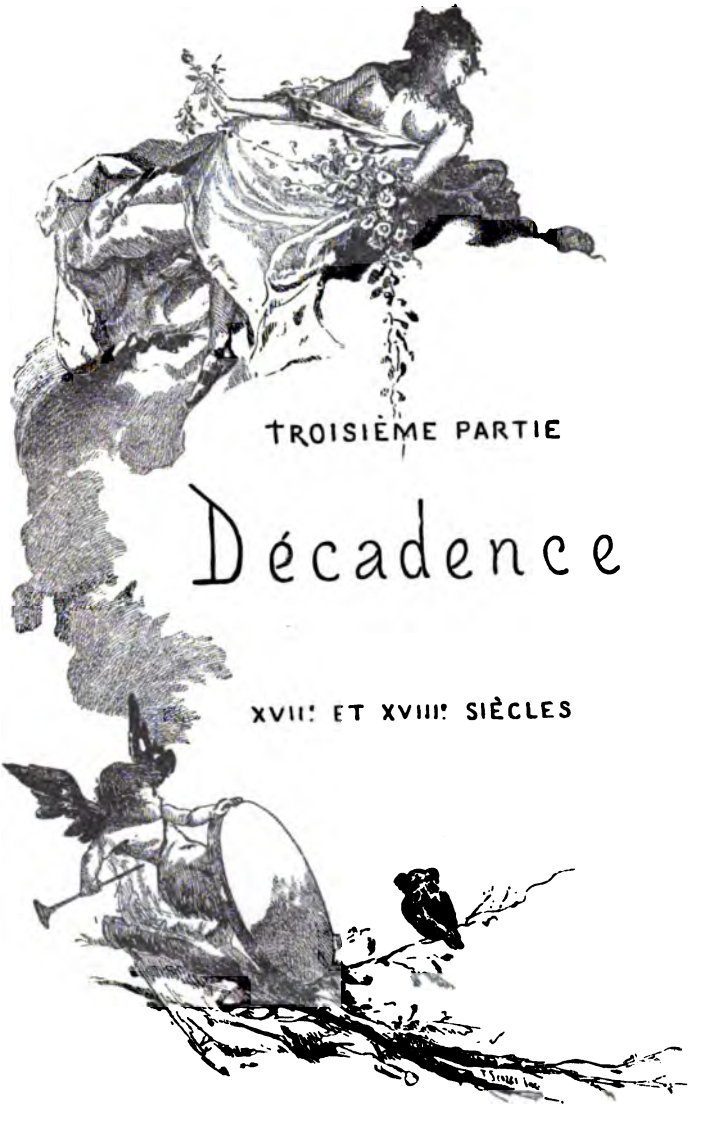

TROISIÈME PARTIE

Décadence

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

CHAPITRE I.

Situation de Venise — Le Gouvernement — Les nobles et le peuple.

Au XVIe siècle les Vénitiens avaient encore le sentiment et l'orgueil de leur grandeur. L'âge des hautes conceptions et des actions généreuses n'était pas encore passé: les arts et les lettres rayonnaient dans tout l'éclat de leur force. Mais, ayant perdu une grande partie de ses possessions maritimes, la République faisait vainement tous ses efforts pour arrêter la décadence fatale du commerce. « Le commerce, autrefois si considérable, de cette place fameuse entre toutes, est presque réduit à néant: il a définitivement pris d'autres routes » écrivaient les *Savii*

alla Mercanzia au commencement du XVIIe siècle (*). Et en 1610 Léonard Donà s'écriait en plein Sénat: « Où sont à présent les navires et les galions, si nombreux, que nos ports pouvaient à peine les contenir? (**) » Tandis que les conditions économiques du pays empiraient, l'économie politique — étrange contraste! — devenait une science, et la République pouvait s'énorgueillir des Ortès, des Algarotti, des Zanon, des Carli, des Marchesini, sans parler des économistes d'un rang inférieur et des hommes d'Etat qui traitèrent avec profondeur beaucoup de questions d'économie civile. Il est vrai, du reste, que l'on fit à Venise peu de cas de ces savants et qu'ils eurent très-peu d'action sur les établissements économiques de leur pays (***). On peut citer comme preuve le solitaire Ortès, dont la réputation chez nous était plutôt celle d'un mathématicien et d'un philosophe que d'un économiste, et qui n'aurait pas publié ses œuvres sans les instances d'Algarotti. Quelle différence avec les honneurs accordés aux économistes dans les autres états de l'Italie! Les réformes économiques opérées dans la Lombardie autrichienne sont dues à ses illustres confrères, le toscan Neri, l'istrien Carli, les milanais Beccaria et Verri. De même en Toscane et à Naples les économistes Bandini, Paoletti, Broggia, Galiani, Genovesi, Filangieri, Palmieri, Melchior Delfico ont pris une très-grande part au renouvellement des institutions sociales. Dans notre République, au contraire, les hommes d'état se rient de la science économique, ceux qui la professent sont réduits au silence, et ils passent sans que personne s'aperçoive de leur passage.

(*) Marin — Stor. del Com, VIII. 103.

(**) Arch. priv. Doná — Libro uff. e mag. cit. dal Romanin, Stor. Doc. vol. 9. c. 7.

(***) Pecchio — ouvr. cité, p. 269 — Errera. ouvr. cité, p. 90,308.

L'Etat tendait à resserrer de plus en plus son centre politique, tandis que l'aristocratie restreignant son activité à la chose publique, se renfermait toujours davantage en elle-même. Quoique le Livre d'or, dans les moments d'extrême besoin, s'ouvrît aux bourgeois enrichis, une barrière insurmontable s'élevait toujours entre le patricien et l'homme du peuple. Si de temps à autre l'aristocratie accueillait dans son sein quelques hommes du peuple, elle n'envoyait pas en échange, comme l'aristocratie anglaise, des hommes de son rang faire partie de la classe populaire (*). La noblesse de tous les enfants, et non seulement de l'aîné, exclut toute alliance avec le peuple: l'aristocratie, qui n'est pas limitée par le droit d'aînesse, n'a plus rien de commun avec la multitude (**). Au contraire, un pair du Royaume-Uni qui a des enfants bourgeois, sait les aimer et les comprendre, il mêle ensemble des idées, des races et des noms, il ne déchoît pas, il ne dédaigne pas, il n'est pas dédaigné. Les agrégations à la noblesse vénitienne étaient en trop petit nombre et séparées par de trop longs intervalles pour pouvoir infuser un nouveau sang au Grand Conseil. Il devait bien sentir que sa dernière heure était proche, lorsque, le 22 février 1774 il avouait mélancoliquement combien la République souffrait de la trop sensible diminution du nombre

(*) Macaulay, History of England, V. 1, c. 1.

(**) Observons cependant que bien que la coutume du droit d'aînesse ne fut pas générale, ce droit existait, comme dans la famille Contarini, pour la comté de Joppe et d'Ascalone, avec le titre héréditaire de chevalier et dans les familles Querini et Morosini, pour ce même titre de chevalier affecté à une de leurs branches. Il n'y avait point de loi ordonnant l'égalité entre frères dans la succession du père: ce qui n'empêchait pas que tous les frères n'eussent des droits identiques par rapport à l'Etat. (Voy. Tiepolo, *Rett. di alcuni equivoci nella Storia Veneta del sig. Darù*, vol. II, VI.)

des membres composant le corps souverain de l'aristocratie. Mais la proposition d'introduire de nouveaux éléments ne trouvait guère plus d'écho alors que les plaintes de l'avant-dernier doge Paul Renier, qui s'écriait, prévoyant les événements: « Nous n'avons point de forces ni de terre ni de mer; nous n'avons point d'alliés; nous vivons au hasard et par accident, et ce qui nous soutient, c'est l'idée seule, l'opinion de la prudence de la République (*). » Les causes de la décadence vénitienne étaient multiples et de nature diverse. Les idées audacieuses qui commençaient à agiter le monde, le désir de réformes qui se manifestait partout, les besoins croissants de la civilisation, les nouvelles découvertes étaient choses connues au milieu des lagunes; mais elles ne pouvaient avoir une action bienfaisante sur un corps désormais énervé et réduit à la décrépitude. De cette manière le Gouvernement ne se fortifiait point et l'on voyait en même temps se relâcher les forces morales d'une aristocratie altière, patriotique, et qui, placée dans d'autres conditions, aurait pu retrouver son ancienne énergie. Car Venise, même à la veille de sa chute, valait mieux que sa réputation, mieux que ne le permettaient les temps malheureux. L'histoire se fait au moyen des comparaisons, et quiconque examinera sans passions la vie, les mœurs, les événements, verra que la corruption, quoique très-grande à Venise, l'était encore davantage dans le reste de l'Europe. Au milieu de l'arrogante domination de l'Espagne, — une honte pour notre patrie — et qui, depuis le traité de Château-Cambrésis, dura presque un siècle et demi, Venise sut garder son indépendance. Notre aristocratie trouvait encore la force de répondre avec une fierté sévère à la vaine jactance des Espagnols; et depuis l'in-

(*) Romanin — Stor. Doc. vol. VIII, l. XVII, c. VII.

terdiction de Paul V jusqu'à la guerre pour la succession de Mantoue, le Gouvernement de St. Marc eut encore le courage de se montrer, seul en Italie, constamment et ouvertement anti-espagnol (*).

Mais déjà dans le sein de l'aristocratie vénitienne se manifestait le mal dont elle devait périr. Quand la perte de la plus grande partie de l'archipel vint réduire encore le champ d'action du commerce, il se forma peu à peu une classe de nobles sans fortune, qui néanmoins continuèrent, par droit de naissance, à partager avec les grands la souveraineté de l'Etat. On vit alors une partie de la noblesse demander ouvertement à la République des moyens de subsistance, pendant que l'autre, la plus fortunée, consacrait à la patrie, comme l'avaient fait les ancêtres, son sang et ses biens. Les scissions et les antagonismes dans le corps aristocratique étaient par conséquent, inévitables, dès cette époque ; et il est merveilleux que l'œuvre de Pierre Gradénigo, ait pu, malgré cela, et sans besoin de nouvelles réformes, durer encore deux siècles. Il se constitua ainsi une oligarchie plus étroite, tandis que la pauvreté des Barnabotti (ainsi appelés parce que les gentilshommes déchus habitèrent tout d'abord, dans la rue St. Barnabé, des maisons appartenant au public) ouvrait la voie aux corruptions de toutes sortes, et précipitait la ruine de la République (**). Ces nobles appauvris gardaient leur droit de vote dans le Grand Conseil, dont ils formaient la partie la plus vénale et la

(*) Fulin — Breve sommario di Storia veneta. Venezia, 1873, p. 63.

(**) Les Barnabotti de Venise ont un pendant, plus triste encore, dans les *poveri nobili* (pauvres nobles) de Gênes qui, vivaient des legs provenant de fondations dans les achats de St Georges, et qui à l'élection du doge, vendaient publiquement, dans la loge des *Banchi*, leur voix au plus offrant.

plus tumultueuse, toujours prêts à participer à toute tentative de révolte (*). On remarquait en eux tous les défauts et les vices qui naissent de l'alliance de la misère avec la vanité: corrompus et corrupteurs, turbulents, séditieux, ils nouaient des intrigues, ils sollicitaient des faveurs, spéculant sur le besoin de celui-ci, sur l'ambition de celui-là, sur la faiblesse de tous. Ils vivaient au jour le jour, cherchant la fortune sur le tapis-vert; et lorsque les nouvelles idées françaises se répandirent en Europe, ils devinrent les plus chauds partisans de la Révolution, par rancune contre la vieille aristocratie et par espoir de pêcher en eau trouble. Les chefs du parti étaient Georges Pisani et Charles Contarini. Pisani, effronté, ingénieux, plein de véhémence dans ses harangues, tonnait du haut de la tribune du Grand Conseil contre le Gouvernement, invectivait contre l' oligarchie prétendue ennemie du peuple, et finissait par demander à mots couverts une augmentation de la pension des gentilshommes pauvres. Le doge Paul Renier, avec le bon sens qui distingue le Vénitiens, observait que le véritable amour de la patrie consiste, non pas à exciter des troubles et des désordres, mais à travailler tous d'un même cœur à la grandeur de l'Etat, à la sécurité et à la gloire nationale. Le 8 mars 1780 Georges Pisani, porté par la faveur de ses amis, était élu procureur de St. Marc. Ce procureur, greffé sur la tige d'un révolutionnaire, ne garda nulle mesure et ne se gêna pas pour annoncer son dessein de renverser la constitution, de se défaire du Doge, de la Seigneurie et des riches, qu'il remplacerait par une sorte de loi agraire en faveur des nobles pauvres (**). Mais le Gouvernement ne

(*) Romanin — Lezioni di Storia Veneta, vol. II, XIII. Firenze, Le Monnier 1875.

(**) Pour bien faire connaître son libéralisme, il se servait de cu-

pouvait souffrir plus longtemps que l'on conspirât avec tant d'impudence contre les institutions nationales. Le soir de son entrée solennelle (29 mai 1780), pendant que Pisani donnait une fête splendide dans le palais des Procuraties, on inonda la salle de petits billets où étaient écrits ces mots: *Ancuo ingresso e doman processo; Ancuo bordelo e doman castelo.* (Aujourd'hui l'entrée et demain le procès; aujourd'hui le tapage et demain la bastille). En effet, deux jours plus tard, le nouveau Procureur arrêté par Cristofoli, officier redouté du Conseil des Dix, était enfermé dans le château de San Felice à Vérone. Après la chute de la République, Pisani, sorti de prison, s'empressa de rentrer à Venise: mais, en butte aux soupçons et au mépris des aristocrates aussi bien que des patriotes, il dut se retirer à Ferrare, où, après le traité de Campoformio, il déchargea sa bile dans ses *Mémoires* restés en partie inédits (*).

Jusque dans les dernières années qui précédèrent la catastrophe, le peuple, attaché à ses anciennes lois respectuex par culte traditionnel de la vieille république, n'éprouvait pas le besoin d'une existence plus libre et plus active. Les fêtes instituées dans un but politique se célébraient

rieuses cartes de visite. On y voyait un jeune homme, au-dessus duquel brillait une étoile, un chat tenant entre ses pattes une lance surmontée du bonnet phrygien, un pilastre, un coin de mer la proue d'une gondole et la mâture d'un navire, qui portait écrit sur sa voile: *Le procureur Georges Pisani.* Les gens qui ne croyaient pas à l'ostentation du tribun Pisani observèrent finement et.. (ils étaient nombreux) que le jeune homme, sous l'étoile, le représentait lui-même, parodie de César, et que le chat était pour sûr l'emblême de son astuce.

(*) Vita, processi e pensieri di Giorgio Pisani, ex-veneto. Ferrara, 1798. Le premier volume seul a paru, mais le reste de l'ouvrage existe.

squeraroli (fabricants de barques). Interrogé par les Inquisiteurs, le *gastaldo*, après avoir répondu que le métier avait été constitué en corp, l'an 1610, ajoutait que les garçons (apprentis) y étaient reçus jusqu'à l'âge de 14 ans et qu'il fallait pour devenir *maitres-chefs* six ans pour les garçons et deux pour les ouvriers (*). Sur 60 maîtres, 45 travaillaient aux *squeri* (chantiers) 15 étaient sans ouvrage. Les inquisiteurs demandaient, en outre, quel étaient les revenus, les taxes, et le loyer de l'Ecole, les dépenses qu'on pourrait supprimer, et enfin les moyens à employer « pour donner plus d'aliment au métier. » A cette dernière question, le *Gastaldo* répondait longuement que l'amélioration la plus importante pouvait venir du Gouvernement lui-même, qui devrait autoriser les *squeraroli* à choisir, dans la saison de la coupe, les bois les plus propres à leur travail. Un autre obstacle au développement de ce métier, c'était le monopole des *pegolotti* (vendeurs de poix) qui se faisaient payer la matière première à des prix exorbitants. « Ce qui pourrait enfin, concluait le *Gastaldo*, être d'un immense avantage au métier, ce serait la faculté de l'exercer non seulement dans les *squeri*, mais aussi (en employant les radeaux) dans la mer, sans opposition de la part des calfats de l'Arsenal (**).

Comme on voit, il n'y avait partout que priviléges et monopoles (**): priviléges et monopoles qui avaient

(*) L'epreuve à faire pour passer maitre, c'était de construire un vaisseau, s'ils voulaient *fabbricar di grosso*, ou bien une gondole, s'ils préféraient *lavorar di sottile*.

(**) Arch. di Stato — Inquis. alle Arti, B. 1. c. 303, et suiv. Les *squeraroli* ne pouvaient travailler qu'autour de la barque transportée à terre, tandis que les calfats devaient radouber et calfeutrer les bâtiments dans l'eau.

(***) Jusqu'à Turgot, les conditions des arts et métiers étaient bien

fait la prospérité de Venise dans les siècles passés, mais qui faisaient sa ruine depuis que les nouvelles théories du libre échange lui avaient déclaré la guerre. Les Arts, jadis si riches et si filorissants, languissaient.

La mode et l'amour de la nouveauté forçaient quelques métiers à disparaître par défaut de commandes, de consommation ou de bénéfices (*); d'autres étaient menacés par la liberté d'exercice (**), d'autres, pour *rétablir l'équilibre de l'économie vacillante,* demandaient la diminution des taxes (***) ou de l'intérêt des capitaux empruntés (****); d'autres enfin exhortaient le Gouvernement à combattre en faveur *des pauvres travailleurs, réduits en grande partie à l'indigence,* les abus, les contrefaçons et l'arbitraire (*****). Peu d'années avant la chute de la République, sous le dogat de Paul Renier, André Tron, esprit non moins élevé que sérieux, fit la descriptions des usines et ateliers des différentes industries, en déplorant les causes de leur décadence et en en montrant l'activité plus ou moins affaiblie ou tout à fait épuisée. Il rendit justice à la République, qui, même alors, s'appliquait à les encourager et les favoriser par des pri-

pires en France. Les forgerons n'y pouvaient pas forger de clés, ni le fabricant de meubles fabriquer des malles, ni le tailleur raccomoder de vieux habits, ni le fripier en confectionner de neufs ni les savetiers faire des souliers même pour leur femme et leurs enfants, etc. (Levasseur, Hist. des classes ouvrières en France etc. Paris 1859).

(*) Arch. di Stato — Inquis. Arti. Arte Peltreri e Stagneri (Travailleurs de vaisselles d'étain) B. 1. c. 4.

(**) Ibid. Arte Prestineri (boulangers) c. 16. Mastelleri (fabricants de baquets de bois) c. 51. — Sartori (tailleurs) c. 291. — Tintori, (teinturiers) c. 349 ecc.

(***) Ibid. Arte dei Frittoleri (marchands de beignets) c. 86. Bossoleri e Tornidori (Tourneurs) c. 126.

(****) Ibid. Arte dei Tesseri da tela (tisserands de toile) c. 36.

(*****) Ibid. id. dei Tagliapietra; (tailleurs de pierre) c. 64.

viléges et des subventions, mais il ne cacha point son peu de confiance dans un retour de prospérité, à cause de la concurrence des autres pays, de la contrebande et de la navigation exercée par des étrangers ou des incapables. La fabrication du verre, la branche jadis la plus florissante du commerce de Venise, languissait vers la fin du XVIIIe siècle, comme celle du drap de laine qui avait produit vers le milieu du XVIe siècle jnsqu' à 28,000 pièces, et qui aujourd' hui était descendue, malgré les efforts du Gouvernement, à 700 ! De même les tissus de laine et de chanvre ne suffisaient pas même à la consommation nationale, surtout les qualités fines, et, si l' on excepte Bresce, l' industrie du fer était imparfaite dans tous les états vénitiens, ainsi que celle de l' or, de l' argent et de quelques autres métaux.

En revanche, on imprimait beaucoup ; et, comme pour nous consoler de la stérilité de la plus grande partie des industries, nous découvrons une certaine animation dans les filatures et les manufactures de soie. Même dans les derniers temps, un grand nombre de navires portant le pavillon de St. Marc parcouraient, il est vrai, la mer Jonienne, la Méditerranée, l' Océan, la Baltique et poussaient jusqu'aux Indes, mais ce n'étaient plus les anciennes galères chargées des produits nationaux et de capitaux considérables. La navigation n'attirait plus les Vénitiens. Dans la guerre de Chioggia, on avait pu, avec la seule population de Venise et des îles, reformer une armée capable d'arrêter les Génois victorieux ; dans les derniers temps, au contraire, les hommes du peuple, ayant perdu l'habitude de servir dans la marine militaire et marchande, ne se souciaient plus de chercher fortune au loin dans des expeditions dangereuses: ils préféraient les métiers paisibles de la ville et les faciles profits de la domesticité,

trouvant que désormais ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de prendre la livrée. Un drapeau conquis dans les régates, ou prix remporté dans les *forces d'Hercule* étaient d'héroïques trophées aux yeux des descendants de ceux qui avaient escaladé les murailles de Zara, de Ptolémaïs, de Constantinople! Les esprits s'engourdissaient et les mâles passions mouraient dans les âmes populaires. On adopta des usages étrangers, la vraie splendeur fut remplacée par une pompe vaine et la fatuité de ceux qui se souviennent d'avoir été grands et qui croient l'être encore, se glissa dans tous les cœurs. De sorte que, dans ces temps, qui s'appelaient *joyeux* parce qu'ils n'avaient rien de robuste, le luxe immodéré du dehors couvraient la faiblesse et le vide intérieur.

Ainsi que toute la vieille société d'Europe, Venise tombait enfin. Sa position, l'adroite souplesse des caractères, la sagesse de sa constitution, le service politique et civil obligatoire, l'influence absolument nulle du peuple dans le gouvernement de l'Etat, en un mot, tout ce qui avait fait jadis sa force et sa grandeur, finissait par n'être plus qu'un anachronisme. La vigueur, le courage et l'activité étaient des vertus qu'on admirait encore, mais on ne les aimait, on ne les recherchait plus: on préférait la douceur et la grâce. Tout ce qui brillait, tout ce qui avait un air de magnificence devint un objet de curiosité et de convoitise. Des bals, des concerts, des promenades, des causeries mordantes et fines, des intrigues galantes, des amours faciles, des passe-droits, un luxe ruineux, des réunions joyeuses, un perpétuel carnaval: telle nous apparaît à la surface et au premier coup d'œil la vie de Venise dans les XVIIe et XVIIIe siècles. Mais nous allons la considérer de plus près, dans ses moindres détails caractéristiques, car même ce qui semble une légère apparence contribue à rendre plus vive la description d'une époque.

CHAPITRE II.

Les palais. — Habillement et costume des nobles. — Luxe. — Lois somptuaires.

Nous montrerons plus loin que, même dans ces temps de décadence, il y a eu de nobles exemples de vertu et de talent, maintenant nous devons arrêter notre attention sur la surface frivole et corrompue de la société vénitienne, regarder les ombres pour contempler après la lumière. La corruption était, du reste, un effet de l'air vicié qu'on respirait alors; et ceux qui, renouvelant l'insulte de l'étranger, nous ont peint Venise comme le type de la dépravation, qui, se souvenant du mal ont oublié le bien, se sont arrêtés à la surface sans pénétrer jusqu'aux entrailles. La mollesse des mœurs n'était pas particulière à Venise, et ailleurs elle était peut-être encore plus grande.

Seulement à Venise la poésie des sites, la singularité du pays, la splendeur même des arts devaient concourir à rendre les vices du temps plus séduisants, plus raffinés, plus frappants que partout ailleurs. Pour soutenir le décorum de leurs familles, les nobles prodiguaient les trésors accumulés par le labeur intelligent des aïeux. Ils conservaient avec orgueil les documents d'un glorieux passé; mais ils traînaient une existence oisive dans leurs somptueux appartements, tout étincelants de lumières, et de

cristaux et d'une fastueuse opulence, chargés de cartouches, de stucs dorés, de fantastiques arabesques. On décorait, on meublait les vieux palais, noirs et sévères, avec éclat, avec profusion; et l'on en bâtissait de nouveaux, comme le palais Labia, majestueux et enrichi de peintures de Tiepolo, d'ornements de Colonna; les palais Pesaro et Rezzonico, modèles de style à la fois grandiose et baroque, dûs l'un et l'autre à la brûlante imagination de Longhena.

Dans les petits jardins, tels que celui des Malipiero à S. Samuele, se dressaient des groupes lascifs, taillés dans le marbre, des statues aux bras tendus comme pour inviter. Et tandis que les papillons voltigeaient sur les fleurs, on aurait pu, sous le feuillage des charmes, surprendre des soupirs d'amour. De nouvelles générations de plantes couvrent aujourd'hui ces jardinets de leur végétation touffue et variée; mais alors les plates-bandes étaient tapissées et embaumées de verveine, les bordures de buis étaient soigneusement tondues. Aujourd'hui les statues des nimphes aux formes superbes ont pris la couleur du fez, et les pariétaires grimpantes et la bourrache ont voilé les hanches voluptueuses et les belles gorges de marbre.

Le vestibule *(entrada)* des palais patriciens était spacieux, percé de deux portes, dont l'une ouvrait sur l'eau. Sur les murs, à côté des hauts bancs de bois peint, on voyait encore les trophées, formés de piques et de hallebardes, et les grandes lanternes des galères, souvenirs de temps plus heureux et plus honorables. L'escalier conduisait à l'entresol et à l'étage *noble,* composé d'une vaste salle et de chambres luxueusement meublées dans le goût baroque, ornées de tapisseries d'Arras et de glaces de Murano. La vie, qui ressemblait à la torpeur, qui deve-

nait une espèce de somnolence molle et douce, s'écoulait gaîment dans le confort et la pompe des loisirs dorés. L'habillement des hommes et des femmes s'harmonisait avec le mobilier des appartements: on devinait vite, à voir les meubles, quelles devaient être les habitudes. Les reflets des parquets reluisants, les murs tendus de brocarts, les légères moulures faisaient un cadre heureux aux femmes élégantes, aux sirènes enchanteresses, vêtues de satin et de damas, aux cheveux poudrés à blanc, couvertes de précieuses dentelles et parfumées d'essences. Les tapisseries sur le murs, les étoffes brochées d'or faisaient un fond en rapport avec les figures de ces patriciens, à l'habit de soie brodée, au long gilet où pendaient des breloques et des lorgnons qu'à chaque pas on entendait retentir, à la grande canne surmontée d'une pomme d'or, aux larges manchettes et à la poitrine inondées de dentelles. Les meubles gracieux et les nuances harmonieuses, blanc et or, rose et or, or et pistache, reposaient et récréaient les yeux. Les parois des cheminées étaient revêtues de plaques de porcelaine semée de petites figures bleues. De grandes glaces bordées de cadres à volutes capricieuses, à calices découpés, à mille jeux bizarres d'ornementation, brillaient sur les murs; des tables ciselées par André Brustolon ou par ses élèves, des armoires aux panneaux peints de fleurs, d'oiseaux, d'arabesques; des chaises élégantes; des canapés de soie, voluptueux confidents d'amours plus ou moins clairvoyants, mais toujours peu voilés. Le stucateur faisait preuve d'une grande habileté en profitant, comme dans les salles du palais Albrizzi à St. Apollinaire, des moulures taillées dans la pierre par les ouvriers du XVIe siècle. Elles lui servaient de point de départ pour les méandres et les rinceaux qu'il modelait d'une main hardie. Les voûtes des chambres voisines, soutenues par

des amours, se courbent en forme de pavillon ; des festons et de petites colonnes relèvent des arcs de fleurs et de feuillages, avec une grande finesse d'ornements et de grâce architectonique. Dans les palais Pisani à San Polo, Morosini à Santo Stefano, Mocenigo à San Benenedetto, Calbo-Crotta aux Scalzi, quelques plafonds sont décorés de stucs, qui, dans l'enfoncement central, encadrent une fresque. Dans le ciels des alcôves voltigent les amours lascifs. Les peintures, les stucs, les étoffes, se fondent à présent dans une couleur ambrée, tranquille, uniforme ; une douce odeur de vétusté s'exhale de partout: on sent courir dans l'air comme un frisson de volupté, l'on croit entendre dans les coins obscurs un froufrou de robes de soie imprégnées de parfums.

Bercés par des rêves de plaisir et par des idées de domination, les hommes du siècle passé n'avaient pas perdu le bon goût ; et l'élégance des meubles vénitiens était imitée même de l'autre côté des Alpes, comme l'avoue Mr Lacroix. Quelques Français prétendent néanmoins que le style, qui prit le nom de Louis XV, est plus pur et plus gracieux que le style italien de la même époque. Si cela est vrai pour la Toscane et pour la région méridionale de l'Italie, il ne l'est point pour Turin et pour Milan, ni surtout pour la Ligurie et pour Venise. La sculpture en bois fournit chez nous une belle carrière et put se conserver intacte, tandis que ses sœurs se corrompaient. La France n'eut pas un Brustolon, et celui-ci ou ses élèves durent bien faire quelque chose pour l'étranger, qui confirmât encore une fois notre primauté en fait d'art. Parmi les artistes célèbres de ce temps les Français rappellent Cafieri, dont ils s'approprient la gloire, quoique le nom soit évidemment italien. Ce que personne ne saurait nier, c'est que les sculptures en bois vénitiennes

sont si pures et si sveltes, si neuves et si gracieuses, que rien ne l'est davantage ; et que la manière de dorer, de nos artistes, sur une impression légère, est plutôt unique que rare.

Il semblait, en vérité, que l'insouciance heureuse de la société se communiquait à l'art: l'art riait comme la vie. L'incommodité la plus grave, c'était l'inappétence, mais le cuisinier y pourvoyait. Après lui, le personnage le plus important, c'était le maître de danse, qui devait régler la pragmatique sévère des saluts et des révérences, et diriger la mise en scène de cette comédie. Et la comédie, en effet, devint nécessaire: chaque palais avait son petit théâtre, et tous aspiraient à devenir de parfaits comédiens (*). Il est naturel que les artifices et les éblouissements de la scène plaisent aux sociétés artificielles et fastueuses (**). Parmi ces gens, poudrés à blanc, grande était l'autorité du perruquier. Albergati, le comique de Bologne, qui habita longtemps Venise, nous a laissé une amusante peinture de ce type dégoûtant, qui s'était fait de l'amour un second métier, et qui l'exerçait tantôt pour son compte, tantôt pour le compte d'autrui (***). « Notre profession » — c'est le Figaro qui parle — « a désormais bien mérité de la terre entière. Voyez si c'est vrai ; et je vous parle avec une franche sincérité. Quelques-unes de ces dames ne dédaignent pas de faire l'amour avec nous, et elles ont la facilité de nous voir tous les jours, sans que le monde trouve à redire, car le prétexte est tout trouvé: nous allons chez elles pour les

(*) Goldoni — Memorie, P. I.

(**) Taine — Les origines de la France contemporaine, t. I, l. 2, chap. II.

(***) Masi — La vita, i tempi, gli amici di Francesco Albergati. Bologna, Zanichelli, 1879.

coiffer. Il arrive parfois que, la coiffure se prolongeant même pendant une couple d'heures, on ne trouve pas le temps d'échanger un mot; alors, si la dame est avisée, quand le moment est venu de se faire poudrer, elle s'adresse aux importuns qui l'entourent, et, pleine de sollicitude pour leurs habits, elle les renvoie, et nous pouvons enfin causer entre nous librement. Mais ces cas sont rares, car quiconque a un peu de prudence évite de rendre visite aux dames à l'heure de la toilette, cette heure étant celle de la colère ou de l'amour. Il y a d'autres dames qui nous choisissent pour leurs secrétaires intimes et pour leurs messagers; celles-là nous comblent de cadeaux et nous honorent de leur haute protection (*). »

On peut dire, en vérité, que dans le dernier siècle la pudeur de beaucoup de femmes ètait confiée, ensemble avec les mouches et la poudre, aux dieux du boudoir, lesquels, au dire de Ludovic Savioli, gracieux poète de Bologne:

Gelosi custodivano
I nèi, l'acque odorate,
I vari fior, le polveri,
Le gemme e l'onestate!

« gardaient jalousement les mouches, les eaux de senteur, les fleurs et les poudres, les diamants et l'honnêtete. »

Les majestueuses patriciennes, qui autrefois vivaient dans la retraite, sortaient rarement, et ne se paraient qu'à l'occasion de quelque cérémonie publique, commencèrent à se faire voir dans les rues la gorge découverte (**), et finirent bientôt par perdre leurs journées

(*) Albergati — Opere. Il saggio amico, Atto II, scena. II. Venezia, Palese 1784.

(**) « Elles s'en vont les seins nus et ne s'aperçoivent pas de l'er-

à s'attifer et à échanger des visites ou à déposer chez leurs connaissances des cartes ornées d'images lascives et de divinités mythologiques (*).

Dans les claires nuits d'été, elles se promenaient sur la place et le môle, au milieu d'une foule de galants efféminés et de sigisbées chevelus (**). La toilette et le miroir prenaient bien sept heures par jour aux femmes (***). L'arrangement du toupet était une affaire grave. Un peigne de cuivre jaune retenait les cheveux pommadés et semés d'une poudre jaunâtre qui ne devait pas beaucoup servir à la propreté de la tête, car certaines petites bêtes dégoûtantes — « hôtes jadis des têtes vulgaires » (****) la parcouraient en tous sens. Les chevelures se chargeaient tous les jours de nouvelles boucles *(rizzoni)*, d'ornements, d'oiseaux, de fleurs, de fruits (*****) ; et les coiffures altières, les chapeaux à plumes, les queues traînantes, les hanches postiches, les paniers, avaient fini par affecter les formes

reur qu'elles commettent ! » Scipio Galerano. Lo scudo di Rinaldo. Venezia, Hertz, 1646, cap. XXIX,

(*) On faisait grand usage de cartes de visites gravées. (Museo Civico, Ballarini, Lett. aut. 1780 vol. 1. p. 42.) Dans le même Musée, on conserve une curieuse collection de ces cartes. Au XVIe siècle, elles étaient en miniature ; on les grava depuis. Il y en a une gravée finement par Fontana sur un dessin de Delera, qui mérite une mention spéciale. Elle représente un Adonis nu dormant au pied d'un chêne et d'un rocher, où se becquètent deux colombes. Sur cette carte on lit le nom de Ludovic Manin, qui devait être le dernier doge de la République !

(**) Gozzi — Opere, Sermoni.

(***) Vittorelli — Il tupè, stanze.

(****) Vittorelli — Il tupè. — « Madame nourrit dans son toupet un bataillon caché, et telle est la multitude des habitants, que plusieurs y font les chevaliers errants. »

(*****) « Elles cultivent leurs cheveux comme des jardins. » Businello, Satire, La moda. (Museo Civico, Codice Cicogna, 633.)

les plus étranges (*). Sur leurs cheveux, faux presque toujours et poudrés à blanc, elles posaient, déjà depuis le XVIIe siècle, un chapeau en forme de corbeille; aussi, une satire du temps dit qu' « elles portent, à la façon des marchandes d'herbages, un éventaire sur la tête » (**).

Un écrivain du XVIIe siècle, se servant d'une image dans le goût de l'époque, disait que « le visage comparé à la masse de cheveux qui l'environne, semblait le point de la terre comparé à la circonférence de tout le ciel » (***).

Et Goldoni, un siècle plus tard : «combien de changements en fort peu de temps ! Des *polonaises*, des *lévitiques*, des fourreaux, des habits à l'anglaise, des habits à la turque, des chapeaux de cent manières, des bonnets qu'on ne saurait définir..... » (****). Vers la fin du XVIIIe siècle, quelques femmes se montraient sur la place chaussées de petites mules, en corsage et cotillon courts ; séduisant costume, qui ne devait pas peu troubler les graves magistrats du *Collége des pompes* ! (*****). Le *Zendaletto*,

(*) Gozzi — ouvr. cité, vol. II. — En 1773 quelques dames s'étant montrées à Venise avec des paniers moins volumineux que d'habitude, il en naquit un scandale, et la ville se partagea en deux factions, l'une pour et l'autre contre. Pour faire cesser le désordre, il ne fallut rien moins que l'intervention du magistrat suprême de la République. Voyez la brochure sur les *Guardinfanti* du véronais Cavattoni.

(**) Businello — Satire.

(***) Scipio Galerano, ouv. cité, c. XIX.

(****) Gaspard Gozzi, plaisante aussi, avec son élegance habituelle, l'étrangeté des modes, les cheveux imitant la feuille des choux, etc.

(*****) Ballarini — Let. cit. vol. I. mai 1791. — Ballarini agent de Dolfin ambassadeur à Paris et à Vienne, tient son maître au courant de tout ce qui se passe à Venise. Ces lettres, écrites avec beaucoup de malignité, peignent l'époque sous des couleurs fausses, et l'on se tromperait fort en prenant tous les récits de Ballarini pour de l'or de coupelle. Souvent, pour amuser son maître, il invente de petites historiettes et exerce son esprit aux dépens du prochain. Quoi qu'il

ancien habillement d'origine orientale, qu'avait sans doute imaginé la jalousie ou la méfiance des hommes, et qui consistait en un voile noir épais enveloppant toute la personne de la tête aux pieds, s'était transformé en la plus attrayante parure : le voile couvrait la tête, se roulait en serpentant autour du corsage, et venait se nouer à la taille, laissant flotter par derrière ses deux bouts. Le contour était garni de dentelle et l'on voyait à travers tantôt un œil étincelant de malice, tantôt une natte de cheveux, tantôt le visage tout entier. A partir du premier dimanche d'octobre jusqu'au carême, à la fête de la *Sensa* et aux élections des Doges et des Procureurs, hommes et femmes portaient le *tabarro* ou *bauta* mantelet de soie noire qui couvrait la tête, et sur lequel on posait le chapeau à deux ou trois cornes. Avec la *bauta* et le visage caché par un loup ou demi-masque, soit blanc, soit noir, les patriciens et les plus graves magistrats pouvaient, sans contrainte ni cérémonie, s'en aller librement partout.

Ainsi, aux idées sérieuses et à la magnificence se substituaient les exquises délicatesses des modes françaises. Celles-ci faisaient tous les ans leur première apparition à la *Sensa*. On choisissait ce jour de fête pour exposer sur la place un mannequin gigantesque, habillé à la dernière mode. Les fabriques du pays ne suffisant plus à satisfaire l'amour de la nouveauté, on faisait venir de Paris et de Milan les étoffes brochées d'or et d'argent.

Les hauts talons, qui alourdissaient la marche des

en soit, si l'on a l'art de séparer le vrai des mensonges sans nombre, on peut trouver dans la correspondance de Ballarini de très-curieux renseignements, même sans y voir un témoignage de haute autorité, comme le voudrait Mutinelli. Il serait à désirer qu'on fît un choix ou un résumé de ces lettres.

patriciennes, furent remplacés par les petits souliers au bout relevé et garnis de boucles de diamants (*), qui laissaient les mouvements libres. Aussi, comme on parlait un jour devant le doge Contarini de la commodité des nouvelles chaussures, un conseiller, un mari sans doute, qui avait ses raisons pour désirer que les femmes ne pussent se mouvoir à leur gré, s'écria d'un ton bourru: « trop de commodité ! trop de commodité ! » (**). La mode des talons hauts dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle et alterna avec celle des petits souliers. Dans une espéce d'almanach pour le mois de mars 1688 une femme dit: « Nous marchons tantôt sur un piédestal de bois haut d'un demi bras et tantôt, comme des laquais, sur une semelle de quelques doigts (***). » Les recherches de l'ajustement se raffinèrent d'année en année. Outre les bracelets, les colliers, les pendants. d'oreilles, les bagues, les perles, les fleurs, les Vénitiennes avaient l'habitude de se mettre dans les cheveux beaucoup d'épingles de toute forme, d'or et d'argent, façonnées souvent en filigrane (****). Elles faisaient une grande consommation d'eaux de senteur de poudre de riz, de gants, dont le parfum se répandait à trois mille lieues (*****) ; elles portaient les ongles très-longs (******), et marquaient leur visage de mouches, qui eurent toutes une signification. La mouche sur le nez était un signe d'effronterie ; aussi l'appelait-on

(*) Le prix d'une paire de souliers à boucles de diamants s'élevait jusqu'à la somme de 10000 livres vénitiennes !

(**) Saint-Didier — La ville et la République de Venise, p. 363. Paris, 1680.

(***) *Pallade Veneta* per il mese di marzo 1688. Venezia, Poleti.

(****) Rossi — Recueil cité, Costumi. etc. v. II.

(*****) Businello — Satire citée.

(******) « Peut-etre pour témoigner qu'elles sont des bètes » dit l'auteur déjà nommé Scipio Galerano.

l'*effrontée*; la *passionnée* occupait le coin de l'œil; la *coquette* et la *galante* s'arrondissaient au-dessus ou au-dessous des lèvres, ou remplissaient le creux de la fossette; l'*assassine* enfin était placée au coin de la bouche (*). Ainsi, les lèvres de corail, le visage de rose, le flanc arrondi de Chloris et les cheveux lascifs, la main faite au tour, le sein d'ivoire de Nice se parèrent de nouveaux attraits, en se parant de « ces mouches si jolies disposées dans un ordre savant »

« i vaghi nei
In giust' ordin partiti. »

Les petits éventails ornés de feuillages, au manche d'ivoire, d'argent ou d'or (**) s'étaient transformés dans ces grands éventails, brillants de perles et de diamants, garnis de manches d'écaille qui trouvaient des poètes pour les célébrer en vers héroïques (***). L'éventail, arme et symbole de la coquetterie, eut son langage particulier, et fut tour à tour entre les mains des belles Vénitiennes, un encouragement, une promesse, un éloge, une menace, un pardon. Combien de sourires malins, combien de tendres soupirs n'auront-elles pas dérobés sous ce gracieux voile de soie, peint quelquefois par Rosalba Carriera ou par quelque autre artiste célèbre! (****)

En 1768 un satirique anonyme invectivait contre les coiffures, les robes bigarrées semblables à des tulipes, et contre le maintien de *mesdames les dames vénitiennes*

(*) Knigt dans le *London* dit qu'en Angleterre les mouches avaient une signification politique.

(**) Franco Habiti. etc. p. 10.

(***) L'*Eventail*, petit poème de l'abbé Charles Belli. Venise, 1782.

(****) Blondel en son Histoire des éventails (Paris, Renouard, 1875) reproduit un superbe éventail attribué à Rosalba Carriera.

dans des vers très-médiocres, mais qui peignent fidèlement les mœurs d'alors, adressés à Elisabeth Maffetti Dandolo, renommée pour ses exploits amoureux. Chaque vers est suivi de son commentaire :

« Robe à cloche — elle fait usage du cercle étroit et rond.

« Manteau à la romaine (*) elle le laisse glisser des épaules.

« Allure de levrette — elle marche en sautillant.

« Parler de fermière — son langage est trivial.

« La gorge à l'hermaphrodite — elle ne porte pas de corset.

« Les mains à l'hermite — elle croise les mains.

« Les bras à la blanchisseuse — elle a les bras tout nus, etc. etc. »

Les hommes semblaient rivaliser avec les femmes de luxe et de parure : ils s'habillaient comme elles à la mode de France. Au XVIIe siècle les nobles pour la plupart portaient encore la longue robe noire, fourrée de peaux précieuses en hiver, et serrée à la taille par une ceinture garnie de clous d'or, mais dans la suite, ils adoptèrent, quand ils ne siégeaient pas dans le Conseil et n'exerçaient pas de fonctions publiques, le costume français. Les culottes courtes et les bas de soie blancs, la petite

(*) Marie Lippomano Querini, femme du dernier ambassadeur de Venise à Paris, écrivait de cette ville à son amie Elisabeth Foscarini-Vidmann, le 19 février 1797. » Vous me décrivez avec beaucoup de grâce l'habillement de nos dames vénitiennes, et il me semble, d'après votre description, qu'à mon retour à Venise j'y trouverai beaucoup de changements. Elles s'habillent donc à la romaine? Ici les élégantes ont adopté pour le moment le costume grec, et ne semblent pas disposées à le quitter de sitôt... Les modes aujourd'hui tiennent beaucoup à l'esprit de la nation. » (Arch. priv. Widmann-Rezzonico).

épée et le chapeau triangulaire, les manchettes et les tours de gorge de dentelle, s'introduisirent après la seconde moitié du XVIIe siècle et durèrent jusqu'à la fin du XVIIIe. Mais déjà cent ans plus tôt la jeunesse était si efféminée qu'un écrivain se demandait si par hasard, on n'assistait pas à la transformation naturelle du sexe fort dans l'autre (*).

Au XVIIIe siècle, les nobles ne portaient la toge en ville que rarement. Ils avaient sous les Procuraties des cabinets à voûte, où ils déposaient la robe patricienne, qu'ils endossaient avant de se rendre au *Broglio* et au Conseil. Businello, mordant poète satirique, décrit les jeunes gens tout parfumés et le visage sans poil; il raille la mode du chapeau luisant qui semble gras et des manchettes longues comme des draps de lit, des larges culottes et des faveurs, « des galons incarnats, verts et bleus (**). »

Et Gaspard Gozzi s'écrie à son tour avec un sourire amer : « damerets inertes aux petits membres grêles et aux entrailles de coton ! » (***)

On avait mis à la mode en France une coiffure bizarre, mais non pas nouvelle, car elle n'était pas inconnue aux Romains; Venise l'adopta et, après la seconde moitié du XVIIe siècle, elle devint commune. Les nobles et les citoyens les plus éminents avaient porté jusqu'alors les cheveux courts et la barbe longue; comme on le voit dans les toiles du Titien et du Véronèse.

On sait qu'ils prenaient le plus grand soin de leur barbe, la taillant selon la forme voulue par la mode, et regardant presque comme indigne du nom d'homme

(*) Scipio Galerano, œuvre citée. c. XV.
(**) Businello, Sat. cit.
(***) Gozzi, Sermoni.

quiconque avait le menton nu (*). Mais, vers l'an 1557, Paul Foscari, qui semble avoir été le dernier personnage important resté fidèle à l'ancien usage, passait déjà dans notre Venise pour un homme grossier et réfractaire au progrès. On avait généralement adopté les moustaches et la barbiche et l'on portait déjà les cheveux longs en 1665, quand le patricien Vinciguerra de Collalto apporta de France la perruque, qui alors coûtait souvent jusqu'à trois mille francs. La date est historique et tous les chroniqueurs l'ont rapportée. Nous les en remercions, car il importait de savoir l'époque précise de cette révolution de la mode, qui eut tant d'influence sur le costume et peut-être même sur l'art. Mais la mode ne prit pas racine en un jour, le Gouvernement étant peu favorable à cette nouveauté. En effet, le Conseil des Dix, par un décret en date du 29 mai 1668 (**) défendit rigoureusement l'usage de la perruque, et chargea les Inquisiteurs d'Etat eux-mêmes de faire observer le décret. Mais les Vénitiens, si religieusement soumis aux lois politiques parfois très-sévères, semblaient éprouver un secret plaisir à transgresser les lois somptuaires. De sorte que le décret sur les perruques resta, comme d'ordinaire, sans effet. Le chevalier Nicolas Erizzo, libertin élégant, portait une ample perruque qui lui couvrait presque entièrement le front sillonné par une large balafre, gagnée dans ses folles aventures de jeunesse. Mais la perruque n'était pas du goût de son père: fidèle aux us et coutumes du vieux temps, il ne pouvait tolérer les habitudes efféminées de son fils, le dameret, qui, outre cette nouvelle et singulière

(*) C'était la coutume de tous les pays. Le grand Thomas Morus, devant être décapité, posa son cou sur le billot de manière à ce que sa barbe ne pût être touchée.

(**) Arch. di Stato. Cons. A.

coiffure, portait des chaussettes rouges et des souliers blancs.

Le vieil Erizzo, après des remontrances souvent réitérées et toujours envain, ne soufla plus mot, mais dans son testament il ordonna que celui d'entre ses fils qui porterait perruque et bas rouges, fût déshérité, substituant dans la succession, en cas de désobéissance, l'hôpital de la Pitié. Il mourut en 1679 et son fils, tenant absolument à garder sa perruque et ses bas rouges, intenta un procès à l'hôpital : le procès finit par une transaction. Nicolas Erizzo dut, pour conserver le droit de se coiffer et se chausser à sa guise, — débourser la somme de six mille ducats. —Mais l'usage se généralisait peu à peu, surtout quand les modes françaises se furent introduites à Venise. Alors on vit les perruques à petites boucles pendantes, dites *a gruppi* (à nœuds), les perruques à la *cortesana* avec une raie au milieu, les perruques à la *Dolfina*, hautes et finissant en une queue, que l'on renfermait dans une bourse de soie noire. La perruque, anathématisée par les décrets du Conseil des Dix, devint au XVIIIe siècle la coiffure nationale, et à ne la point porter, on risquait à Venise de passer pour un homme sans considération. Ainsi varient les goûts des hommes ! Antoin Benigna, modeste chroniqueur, qui du fond de sa pharmacie tenait registre de tous les commérages de la ville, de tout ce qu'il entendait et voyait (*) mentionne à la date du 7 janvier 1757 la mort du *noble homme Antoine Correr, fils de son Excellence feu Pierre de San Marcuola, âgé de 84 ans, mort avec ses cheveux : dernier des patriciens sans perruque.* Le conseiller Jean Rossi rapporte dans ses *Memoires* l'anecdote

(*) Benigna — Mem. autog. (1714-1760.) Bibl. Marc. It. cl. VII, Cod. 1620.

suivante, qui peut nous donner une idée du prix qu'on attachait à la perruque, dans le siècle passé : « Notre pére nous a raconté lui-même qu'ayant environ 27 ans lorsqu'il se fiança avec Anne Mocenigo, notre mère, il aspirait à obtenir un emploi public. Il dut à cette fin se présenter devant un grand personage, octogénaire. Il s'avança respectueusement. Le vieillard était en train d'écrire ; il leva les yeux et, sans quitter la plume, il toisa notre père de la tête aux pieds et ne dit mot. Envain celui-ci multipliait ses révérences, le vieillard restait muet. Comprenant à la fin qu'elles ne serviraient pas à rompre ce sourcilleux silence il s'approcha, et, timidement, humblement, il exposa l'objet de sa visite.

« — Vous aspirez à cet emploi ? Vous ? Oh ! il sera bien difficile que vous l'obteniez ! — dit le gros bonnet d'un air dédaigneux.

« Il était bien naturel que son interlocuteur, qui n'avait rien à se reprocher, lui demandât, non sans étonnement, ce qu'il avait à craindre.

« — Savez-vous bien quelle est l'importance de la charge, que voux sollicitez? lui répondit le vieillard. Il faut des hommes mûrs et graves pour la remplir convenablement, et non des blanc-becs portant des toupets faits avec leurs propres cheveux. Sénèque l'a dit en son épître 105, on ne peut attendre rien de bon de ces jeunesses-là ! »

« — Que faut-il donc que je fasse ?

« — Quoi ? mon jeune Monsieur ! se faire couper au plus vite les cheveux et se coiffer d'une perruque, comme font les honnêtes gens.

« — Celle que je vois là-bas, monsieur, c'est la vôtre ?

« — Oui, sans doute, c'est la mienne. Mais il ne

faut pas que la vôtre soit aussi plate ; la vôtre doit être analogue à votre âge, elle doit être pointue. La perruque plate est propre de la vieillesse : le jeune homme doit porter perruque, mais non pas usurper la forme réservée aux vieillards. Il faut atteindre mon âge, il faut travailler, entendez-vous ?

« — J' entends, Monsieur.

« — Eh bien ! vous pourrez revenir.

« Notre père sacrifia donc sa belle chevelure, il se fit tondre, et s' appliqua sur la tête une perruque ayant un nombre déterminé de petites boucles aux côtés, et par devant, un toupet en pain de sucre : une perruque enfin selon les règles. Ainsi accoutré, il se présenta, sans la prévenir, à sa fiancée, qui jeta un cri. — Mon Dieu ! monsieur Gérard ! Qu' est-ce que je vois ? Etes-vous devenu fou ? Vous paraissez un autre ! — Il fallut bon gré mal grè se résigner. Muni de ce bouclier, mon père reparut devant le vieux satrape qui le reconnut sur le champ et s' écria : — À merveille ! mes compliments ! Approchez-vous. Quelle mine de galant homme ! Vite, qu' on apporte à déjeuner à ce brave garçon ! — Et mon père obtint sans autre difficulté ni retard, l' emploi qu' il désirait » (*).

Cependant, exténuées à force de raffinements, les âmes peu à peu s'engourdissaient, tandis que le luxe sans mesure épuisait les plus riches patrimoines. Il semblait que la République de Venise dût finir, comme les Républiques grecques, au milieu du faste et de l' ivresse. Le Sénat se préoccupait vivement de cet état de choses et il cherchait à empêcher « les mauvaises et détestables inventions des tailleurs qui, changeant de modes à chaque saison, engendrent la ruine des familles. »

Déjà en 1658 le Sénat désapprouvait l' abus du luxe

(*) Rossi — Rec. cit. Coutume etc. V. 3.

par ces paroles: « Le luxe et la vanité se précipitent aujourd'hui dans les plus grands excès, au point que le relâchement des hommes les porte à se ruiner dans des rivalités de grosses dépenses » (*). C'est dans ces termes, enfin, que l'an 1781 le Grand Conseil sollicitait le Sénat à rémédier au gaspillage inconsidéré des richesses; « L'esprit de vanité et de légéreté se reproduisant sans cesse sous des aspects divers, d'autant plus nouveaux pour le système de notre gouvernement, qu'ils désorganisent les patrimoines des citoyens et les rendent impuissants à servir le pays, il devient indispensable de faire usage de lois opportunes, etc. etc » (**). Les lois reviennent fréquemment à la charge, avec une aussi grande qu'inutile persistance, contre le luxe des femmes, allant jusqu'à indiquer la manière de coudre et de garnir les robes. En examinant les mesures somptuaires prises par le Gouvernement, même dans ces derniers siècles, on voit se succéder d'année en année et se renouveler les décrets, qui interdisent les robes n'étant pas *de simple soie* et sans ornement, les queues traînantes, les manchons de peaux rares, les draps et les voiles brodés d'or et d'argent, les manches ouvertes longues et pendantes, les colliers émaillés, les agates, les cornalines et les épingles à cheveux de filigrane, les dentelles fabriquées ailleurs que dans la ville, les brandebourgs et les collerettes ornées de pierreries, les bas d'Angleterre, les gants ornés d'or et de perles, les éventails en métal précieux (***). On menace de peines sévères les merciers qui débiteraient en cachette des rubans de soie et de satin, des garnitures prohibées, des étoffes et

(*) Arch. di Stato. Sénat, 9 nov. 1658.
(**) Ibid. M. C. 30 avril 1781.
(***) Arch. di Stato. — Provvedit. sopra pompe.

des dentelles provenant de l'étranger (*). Même dans les *Promissioni* ducales, il était question du luxe immodéré et l'on établissait certaines règles pour l'habillement des dogaresses, qui devaient donner aux autres patriciennes l'exemple d'une pompe pleine de dignité, mais aussi de modération (**). Ce n'était donc pas seulement la jalousie soupçonneuse des gouvernants qui défendait à la dogaresse d'accepter des dons et de posséder des fiefs, mais la pensée aussi d'eviter les occasions de trop grosses dépenses. On supprima « comme un acte peu conforme à la modération du Gouvernement » le couronnement des dogaresses, et on leur interdit de se parer le front de la corne ducale.

Les gondoles avaient donné lieu à un luxe bizarre. Dans l'origine, c'étaient de simples barques couvertes d'une étoffe de couleur, légères et minces, faites pour la navigation des canaux (***). Mais déjà au XVIe siècle on costruisait des gondoles aux proues dorées, aux *felzi* (cabines) tendus en soie ou en satin, ornés de crépines et de broderies et aux *ferri* (éperons) tordus de mille manières, garnis de clous élégants, de petites pyramides et de fleurs. Des lois sèvères tâchaient de ramener la gondole à la simplicité et à l'élégance, en ordonnant de les tendre en un drap noir de laine dit *rascia*, et défendant en même temps aux bateliers de s'habiller de soie ou de drap avec des ornements et des houppes d'or. Quand les gondoles furent toutes uniformément noires, le luxe s'étala dans les lanternes, dans les écussons de cuivre

(*) Arch. di Stato. Sénat 1600. 27 oct. etc.

(**) Promissio Seren. Venet. Ducis, serenissimo Aloysio Mocenico Duce MDCCLXIII, ex typ. Pinelliana.

(***) Winne de Rosemberg — Trionfo dei gondolieri, Napoli 1790, p.13.

jaune qui parent les *felzi* dans les plaques, les gaffes et les vis dorées.

Les mesures, d'autant plus sévères qu'elles étaient impuissantes, ne réussissaient ni à calmer la soif du luxe ni à empêcher la dilapidation des fortunes.

CHAPITRE III.

Corruption des mœurs — Passe-droits — Point d' honneur et duels.

Déjà au début du XVIIe siècle les mœurs des nobles étaient corrompues et, entre autres faits qu' on pourrait citer à l' appui, le banissement de Léonard Pesaro nous peint au vif la vie déréglée de quelques-uns de ces jeunes patriciens, qui se croyaient tout permis. Dans cette heure de transition entre le passé glorieux et la lente agonie de Venise, il restait encore une certaine énergie fière, qui, mal dirigée, se portait aux caprices les plus iniques, aux excès les plus atroces. Ainsi la nature belliqueuse de Léonard Pesaro, qui rassembla en lui seul tous les crimes de son temps, s' assouvissait par des violences inouïes. Adonné aux femmes et courant après les aventures, il ne négligeait aucune occasion de montrer son courage, cherchant querelle aux plus braves pour mesurer son épée avec eux. Il fit si bien que le Conseil des Dix dut le condamner à plusieurs reprises. Le 28 février 1601 passant avec quelques débauchés de son âge sous les fenêtres de Lucréce Baglioni, maîtresse du noble Paul Lion, il lui adressa mille vilenies et impertinences, la chargeant de les transmettre à son amant. Le soir du même jour, dans une fête de noces chez Minotto de San

Barnaba, il rencontra Lucrèce masquée en compagnie de Lion. Pesaro s'approcha d'eux, en murmurant des injures entre ses dents: — Qu'as-tu, fou? demanda Lion en souriant, d'un air tranquille. — « J'ai ce qu'il me plaît » répondit Léonard « et si quelqu'un a envie de mesurer ses forces contre moi, je suis à ses ordres. »

Lion s'éloigna en disant que ce n'était ni l'heure ni le lieu de faire des esclandres. Mais, peu satisfait de son algarade, Pesaro sortit de chez Minotto, s'arma, se joignit à quelques amis, alla à la recherche de son compagnon d'exploits, Camille Trévisan, qui était à Ognissanti chez Camille Cocchia, sa maîtresse, l'arracha du lit en lui disant: « Marche! Il y a un coup de main à faire! » Puis, couverts de masques et armés d'épées, de targes et de morions, ils se dirigèrent vers la maison Minotto, montèrent l'escalier, frappèrent de leurs boucliers la Lucrèce et blessèrent mortellement Lion. Le blessé ayant été transporté dans une chambre, quelques personnes voulurent appeler le chirurgien, mais elles en furent empêchées par les amis de Pesaro. Un gentilhomme, touché de pitié, alla secrètement avertir le chirurgien, lui fit prendre un déguisement et le conduisit au cevet de Lion. Mais celui-ci rendit bientôt le dernier soupir. Pesaro et les siens ne trouvaient pas encore que c'était assez et au milieu des cris et du tumulte, ils couraient de salle en salle, leurs épées nues à la main. Beaucoup de personnes restèrent blessées, hommes et femmes, travesties ou non, quelques uns en défendant leurs femmes. Ils avaient renversé de leurs épées et éteint les torches, excepté une seule que le marié tenait dans une main, tandis que de l'autre, saisissant une chaise, il défendait l'épousée, qui était parée de perles et de joyaux d'une grande valeur.

Banni plusieurs fois, Pesaro ne cessait de défier la

justice, se plaisant à faire tout ce qu'on lui défendait, menant une vie « insolente, criminelle, tyrannique, » en compagnie de plusieurs amis et avec l'aide de quelques *bravi* et hommes d'épée, qu'il tenait, non seulement à Venise, mais aussi à Noale, à Mirano. à Mestre et dans d'autres pays voisins.

Il commettait toute sorte de violences et de rapines, tuait, rançonnait, soudoyait des assassins, extorquait des marchandises, volait aux Juifs, bâtonnait prêtres et femmes, payait ses créanciers avec des arquebusades. Un jour, ayant vu une jeune fille qui dansait dans une fête champêtre, la fit enlever, la garda quelques jours à Mirano, et puis la conduisit à Venise où, au bout de deux mois, il l'abandonna. Elle fut recueillie par pitié dans l'hospice du Secours. Une autre fois, entrant dans la maison d'un Juif, nommé Caliman, il voulut forcer les armoires et les caisses. Le pauvre diable tâchait de résister, mais sa femme, ayant vu Pesaro se préparer à lancer contre lui un énorme et terrible mâtin, se hâta de livrer les clefs à l'insolent gentilhomme, qui emporta tout ce qu'il trouva de précieux.

Au moment de sortir, il lui cracha au visage en l'injuriant, et obligea le vieux Caliman à lui faire tenir pour le lendemain cinquante ducats.

Il en était arrivé à ne pas souffrir qu'on osât lever les yeux sur lui. — « *Chi guardistu* ? » (Qui regardes-tu ?) demandait le bandit, si quelqu'un en passant le regardait et, se jetant sur lui, il forçait le malheureux à lei demander pardon (*). Mais ni son nom, ni ses alliances,

(*) Tel était aussi le marquis lombard Annibal Porrone, qui périt assassiné à Venise. En 1583 le pontife absolvait par un bref le bandit Alphonse Piccolomini, qui à vingt-cinq ans confessait avoir déjà commis 370 homicides.

ni ses amis ne purent désarmer la justice, et Pesaro, après avoir été privé de la noblesse, fut banni de la ville et de tous les pays soumis à la République. Dans le cas où il aurait été pris en rupture de ban, il devait être conduit au milieu des deux colonnes de St. Marc, « afin que là, sur un échafaud élevé, — disait la sentence, —. sa tête soit coupée, jusqu'à ce qu'elle soit séparée du tronc et que mort s'ensuive. » On promit la somme de 300 ducats à qui apporterait sa tête; on lui confisqua tous ses biens meubles et immeubles, présents et futurs, et l'on défendit, sous les peines les plus sévères, de lui offrir asile ou d'entrer en rapport avec lui. On n'épargna pas non plus ses compagnons, parmi lesquels on nomme Gabriel Morosini (*). Léonard Pesaro fut le plus audacieux, mais non le dernier des bandits de Venise. Même après la seconde moitié du XVIIIe siècle, les *bravi* n'avaient pas disparu, et les insolences des petits seigneurs *(signorotti)* n'avaient pas encore cessé. Le 23 janvier 1760 on bannit sous peine de mort un comte Alamanno Gambara, feudataire très-redouté dans le territoire de Bresce, à cause des *bravi* et des brigands dont il s'entourait (**).

L'épée, autrefois consacrée au service de l'Etat, n'était prête désormais que pour les querelles privées. Il y avait des tireurs d'une grande force. L'école vénitienne s'approchait moins de l'école espagnole ou napolitaine, que de la française. C'est justement à Venise au XVIIe siècle que fut inventée une méthode mêlée, différente sans doute de la méthode d'aujourd'hui, car elle était moins

(*) Cet arrêt de bannissement fut publié le 3 avril 1601 sur l'escalier du Grand Conseil. Il fut imprimé, mais on le trouve difficilement.

(**) Arch. di Stato, Criminali, Vol. CLXXVI, Voyez sur Gambara les *Famiglie celebri italiane* d'Odorici.

variée et en apparence plus académique, quoique l'arme plus large et plus pesante limitât presque l'assaut au coup droit. On se conformait pour les duels aux règles de chevalerie, exposées dans les fameux volumes de Muzio, de Fausto de Longiano, d'Attendolo, de Possevino, de Pigna, de Birago, etc. La bourgeoisie commerçante ne touchait pas à l'épée, mais celle qui était d'une condition plus relevée s'en servait bien. Par exemple, dans la classe des secrétaires et dans celle des avocats le duel était d'usage, témoin l'*avocat vénitien* de Goldoni, toujours prêt à dégaîner. Suivant la jurisprudence de l'époque, on ne procédait d'après les règles que pour les duels entre grands personnages. Dans les volumes innombrables publiés sur ce sujet on discute, avec les plus subtiles distinctions, les insultes, les démentis, la forme des cartels, le choix du terrain et des armes, les personnes avec qui un chevalier peut ou non se battre, les armes à employer, etc., etc. Les duels, à l'exception des cas où ils étaient réglés, se réduisaient à de véritables rixes à l'épée. On dégaînait pour les questions les plus frivoles, à propos de tout, à propos de rien. A Bergame un Sicilien, dont l'impertinence semblait être le métier, eut plusieurs affaires pour ne vouloir céder à personne le haut bout de la rue; mais un jour il rencontra un chanoine décidé qui, le visant avec un pistolet, l'obligea de descendre dans la boue. La différence de rang social ou de grade militaire, n'était pas toujours un obstacle au duel. Parmi les hommes de guerre vénitiens prévalait la manière de voir de Jean Jacques Trivulce, qui déclara qu'un enseigne de gens d'armes ne pouvait refuser de se battre avec un simple soldat à pied « car c'est de l'armée que naît la noblesse. » Les secrétaires, les littérateurs et les avocats pouvaient croiser l'épée avec les sénateurs. Attendolo dit : « que

la seconde source de noblesse, c'est l'étude des lettres et principalement des lois, parce qu'elle est jointe avec les armes (*). » Les richesses étaient aussi un titre pour se battre. L'action en réparation d'injures était ordinairement prescrite dans l'espace d'un an; on appelait l'offensé *demandeur* et l'offenseur *coupable;* le demandeur devait suivre le tribunal du coupable (*il foro del reo*). Le *provoqué,* même étant d'un rang inférieur, était admis à se battre; le *provocateur,* au contraire, devait être d'un rang égal ou supérieur. Alciato admet la liberté de la provocation, et son opinion prévalut maintes fois. On envoyait le cartel par un messager, assignant une limite à l'acceptation, — d'ordinaire quarante jours — et nommant un procureur pour recevoir la réponse; ou bien, si la remise du cartel ne pouvait pas s'effectuer, on l'affichait, et l'affiche dans ce cas remplaçait la citation. Celle-ci devait renfermer les attestations de ceux qui pouvaient témoigner de la réalité de l'offense. La définition que donne du duel Pigna, l'auteur préféré du Sénat Vénitien, est la suivante: « c'est un combat entre deux parties égales, en témoignage et en défense de ce qui est vrai ou réputé vrai, entrepris pour l'honneur et accompli dans un jour artificiel à une heure indiquée et dans un lieu sûr (**). » Il y avait aussi des gens qui traitaient de « la manière de faire la paix par une voie chevaleresque et chrétienne, » sans que l'aveu de son propre tort pût porter atteinte à l'honneur. Pour qu'on puisse voir en quelle forme, dans les disputes chevaleresques on rédigeait les rétractations, nous reproduirons cette *satisfaction de paroles donnée par un sujet de dignité ecclésiastique à un gentilhomme patricien de Venise:* « Lorsque, ac-

(*) Attendolo — Lib. I. p. 31.

(**) L'ouvrage de Pigna a été imprimé à Venise en 1554.

« compagné de deux serviteurs, je rencontrai Votre Sei-
« gneurie *chiarissima* (renommée, illustre) avec un ser-
« viteur, je lui dis, pour ne pas l'avoir connue: — que
« V. S. suive son chemin! — et en même temps je pris
« le côté de la rue où elle se trouvait, quoiqu'elle s'y
« trouvât, étant habitué, à cause de l'habit que je porte,
« à me le voir céder par chacun. J'entrai ainsi tout de
« suite dans la maison du docteur Livello où j'allais, de
« sorte que V. S. n'eut pas le temps de me répondre,
« mais à peine ai-je appris qui elle est, j'ai regretté mon
« erreur et j'ai fait prier V. S. de me pardonner; et je
« déclare présentement avoir erré dans l'action susdite,
« je reconnais en Elle un seigneur digne d'être respecté
« et honoré de chacun, et capable de repousser toute
« offense, un supérieur auquel il me semble qu'il est de
« mon devoir de céder le pas en tout endroit. Repen-
« tant et plein de regret, je la supplie donc de me par-
« donner et de me recevoir dans ses bonnes grâces (*). »

Comme on le voit, les Vénitiens de ce temps n'avaient pas une notion juste de l'honneur: la peur et la servilité alternaient de la plus étrange manière avec les bravades et l'arrogance; la science chevaleresque avait dégénéré en une science de casuistes (**).

(*) Modo del far la pace, etc. par G. Cesare Valmarana, Milan, 1649. p. 87.

(**) Paul Fambri, qui a composé un livre excellent sur la jurisprudence du duel, est présentement occupé à écrire la *Tecnique du duèl.*

CHAPITRE IV.

La galanterie — Anecdotes et médisances.

Il semblait que certaines tendances à la bravade, qui faisaient que presque toutes les querelles se dénouaient par les armes, fussent les derniers éclairs de l' ancienne énergie, prête à s'éteindre. Et tandis que sur le sommet de quelque montagne, entre les murs de son château, le feudataire avec ses *bravi* étaient environnés, pour ainsi dire, d' une mystérieuse terreur, les habitants de la ville devenaient tous les jours plus élégants, plus coquets, plus enjoués. Calculateurs et vaniteux, ils intentaient volontiers un procès à leur famille pour resoudre une question d' intérêt ; ils perdaient de réputation une femme rien que pour dire: « elle m' a cédé ! » ils mettaient de l'art dans la séduction et faisaient parade de sentiments qu' ils n' éprouvaient pas (*). La femme était douée, en général, d' intelligence et de finesse; mais rien ne l' empêchait dans son désœuvrement de s' abandonner au vol capricieux de son imagination et, se complaisant dans une domination idéale, elle régnait, souveraine d'un peuple phtysique (**).

(*) Carlo Gozzi, — Memorie inutili. Venezia, Palese, MDCCXCVII, p. II, c. XXIII.

(**) Ibid. id. ecc. p. I. c. III.

Ses sentiments n'étaient que caprice et fantaisie, jamais un élan du cœur, une poésie vraie, un sincère besoin d'effusion. « Oh ! amoureuse ! — disait-elle en se moquant — je suis bien, moi, la femme qui s'amourache ! » Et, si elle avait remarqué un jeune homme, elle l'emmenait dans sa gondole à la Giudecca ou à Murano ; ils descendaient dans quelque cassine solitaire, ils mangeaient, buvaient, riaient, badinaient, et insensiblement le *vous* se changeait en *toi* . . .

Cette société, pour qui le superflu était le nécessaire, se peignait en miniature dans le monde des enfants, qui poudrés à blanc et leur petite épée au côté, s'inclinaient baisant gracieusement la main aux fillettes, comme leurs pères, vieux enfants, la baisaient aux dames. Les hommes, à l'exemple des femmes, étudiaient les sourires cérémonieux et les attitudes élégantes devant le miroir ; tout était chez eux plein d'artifice : la démarche, le langage, la manière de s'asseoir, la manière de saluer. On peut dire vraiment qu'ils ressemblaient à ces statuettes de porcelaine, dont ils encombraient les encoignures de leurs salons. Pourtant les Vénitiens du siècle passé étaient, pour la plupart, des esprits faibles, mais non des cœurs pervers.

Animés souvent par une certaine pointe d'ironie, aimant le badinage et la satire où s'égaye la verve des époques de décadence, ils n'aspiraient qu'à passer agréablement leurs jours. Leurs habitudes étaient, il est vrai, molles et relâchées, mais la sensualité ignorait chez eux les transports violents ; et maintes fois le *Cavalier servente,* qui aidait sa dame même à s'habiller, n'était allé au delà d'un baiser sur la main. La frivolité était extrême, les mœurs libres et faciles, mais le libertinage ne se vautrait pas dans l'obscénité et ne s'exaspérait pas, comme dans la décadence de Rome, jusqu'à la brutalité et à la

démence. Il y avait plus de vices que de crimes, plus de petites passions que de perversité. C'était un calme voluptueux que l'art embellissait; c'était le repos d'un peuple qui, après avoir virilement vécu se retirait au sein des plaisirs élégants. La galanterie vénitienne n'a jamais été l'expression d'une lubricité aveugle et convulsive, mais d'une légèreté riante et tranquille, fleurie de madrigaux sucrés, accompagnée de vers, d'œillades amoureuses, et de caprices. « Pour qui pratique beaucoup et fait l'a-« mour souvent » — disait l'abbé Chiari — « la galan-« terie devient une espèce d'habitude et ne laisse plus « de forte impression. Si même il conçoit quelque pas-« sion ou amour, ce n'est qu'un amour superficiel, à fleur « d'eau, qui se disperse et ne se reconnaît plus au pre-« mier souffle d'orage... Où trouveriez-vous aujourd'hui « ces passions violentes et si mémorables, qu'inspiraient « jadis les femmes vues seulement à travers un voile épais, « et courtisées une fois par mois de la hauteur d'une fe-« nêtre? Plus on aime, plus on apprend à aimer; et l'on « peut dire franchement que l'amour aujourd'hui n'est « plus une passion, mais une simple habitude (*). » La vie des patriciennes est décrite en quelques traits énergiques par Goldoni, qui les place dans la bouche d'un batelier: « Mon *illustrissime* maîtresse, dès le point du « jour, me fait préparer la gondole. Vite, Menego, à bord! « Va chez la coiffeuse et tâche qu'elle vienne à l'instant. « Allons, va chercher le médecin, car la maîtresse a le « mal de mer. Cherche le barbier, qu'il vienne lui faire « un lavement. Avant le jour, Menego, à bord! La maî-« tresse court tout Venise. Après dîner sur la place, et « Menego avec sa barque à attendre; le soir au spec-

(*) Chiari — Commedie da camera. Venezia, 1771, t. II.

« tacle, et l'on rentre à sept heures (*). » Il nous a été permis de feuilleter dans des archives privées (**) quelques correspondances originales du siècle passé. Les lettres, écrites d'une écriture roide sur du papier fort rongé par le temps et jauni par l'humidité, exhalent encore un parfum d'élégance. En remuant ces vieux feuillets, on croit entendre des chuchottements, sentir des caresses mystérieuses voir des apparitions légères, estompées, images gracieuses de femmes à la souple démarche.

Nous avons vu sourire, nous avons entendu parler cette Catherine Corner, qui, après son divorce avec Montecuccoli, fut la douce amie de Pierre Pesaro. Catherine est le type de quelques grandes dames du XVIIIe siècle, aimables et aimantes, mais non pas effrontées, spirituelles sans malignité, gaies sans trivialité. Elle prête une oreille complaisante aux flatteries et sourit aux traits plaisants de ses adorateurs; mais elle ne néglige pas pour cela les affaires, et de sa propre main elle additionne les bilans annuels de ses revenus, elle correspond avec les personnages les plus illustres de l'Italie. Quelques-unes de ses lettres reflètent, comme un miroir, les vagues amours et l'insouciant enjouement, qui sont le caractère du temps. La Corner belle, vive, intelligente, devait exercer une grande attraction sur ces cœurs sensibles, où le feu prenait vite. Quelquefois, le retour lui étant refusé, l'amour se transforme en une amitié respectuese.

Voici en quels termes un amant infortuné écrit à Catherine: « Votre dernier billet est un nouveau trait de « votre excellent caractère. Je vous en rends grâces, car « autant je désire être rangé au nombre de vos amis et « serviteurs, autant je me sens éloigné de contracter avec

(*) Goldoni — Puta Onorata, Atto I, sc. IV.
(**) Arch. Widmann-Rezzonico.

« qui que ce soit des liens d'une autre nature. Mon hu-
« meur mélancolique, l'âge et l'expérience ont mis dans
« mon cœur pour la plus douce des passions, je ne sais
« si je dois dire de l'horreur, du mépris ou de l'insen-
« sibilité. Ajoutez cet esprit d'indépendance, qui a toujours
« prédominé en moi, et qui chaque jour acquiert plus de
« prix à mes yeux. J'ai eu peur de vous perdre, Madame,
« et c'est à cette crainte qu'il faut attribuer le redou-
« blement, que vous avez remarqué, de ma tristesse habi-
« tuelle. Si, au milieu des biens et des maux qui m'entou-
« rent, vous voulez agréer mon estime et mon respect, je
« vous les consacre, Madame, et je me croirai fort honoré
« si vous voulez bien m'accorder la faveur de vous voir
« de temps en temps. Je sens qu'à ces conditions je pourrai
« vous approcher avec plus de confiance et rire avec plus de
« facilité. Autrement, je serais un atrabiliaire, un homme
« à détester. Vous ne voulez pas me réduire à cela; aussi
« j'accepte avec plaisir et gratitude l'offre généreuse de
« votre amitié, et je ferai tout au monde pour ne pas
« m'en rendre indigne. Je suis avec respect votre obéissant
« serviteur. »

Un autre adorateur cache mal, sous les formes cérémonieuses, je ne sais quel ressentiment jaloux.

« J'ignore s'il y a quelque intérêt pour vous à sa-
« voir que mes craintes et mes soupçons ont pris depuis
« hier beaucoup plus de consistance. Je sais bien qu'avec
« beaucoup moins d'esprit que le vôtre on peut justifier
« votre manière d'être envers moi; mais ce n'est pas
« d'être convaincu ou persuadé que j'ai besoin: quoi-
« qu'elle s'accorde parfaitement avec *la sensitive* à votre
« égard et qu'elle en soit même l'esclave, *la partie*
« *intellectuelle* de mon âme n'est cependant pas celle
« qu'il me faut calmer. »

L'amoureux, plus infortuné que platonique conclut: « Prononcez donc enfin l'arrêt définitif, qui ouvre le « passage à un rayon d'espérance et m'anime à con- « cevoir des projets, à les caresser et à les effectuer; ou « bien qui me condamne à m'enfoncer dans le plus pro- « fond abîme de la désolation. »

Et dans une lettre écrite des monts de Tarso près de Ceneda: » Je vous ai dit plusieurs fois que ce n'est « pas la mauvaise foi ou quelque autre sentiment inju- « rieux pour vous, qui me met souvent dans l'inquiétude, « dans une humeur fâcheuse, mais la crainte de vous « voir prévenue en faveur d'un personnage estimable, « parmi le grand nombre de ceux qui vous font la cour, « ne fait que rendre justice au mérite d'autrui et hon- « neur à vous qui savez le distinguer . . . . J'ai déjà « heureusement accompli la partie la plus malaisée de « mon voyage, et les montagnes au milieu desquelles « je me trouve présentement me semblent riantes en com- « paraison des hauteurs alpestres, où je me suis traîné « en grimpant comme un chamois. Mais ni les forêts ni « la chasse ne peuvent éloigner un seul instant de mon « esprit la pensée de mon bonheur futur; et Dieu veuil- « le qu'il vous plaise d'y contribuer, car vous seule le « pouvez! »

Un quatrième perd contenance et, annonçant son arrivée, il s'écrie: » Tout me fait espérer de pouvoir « être mardi soir à Venise. Où s'arrrêtera ma gondole? « Ma première maison est celle où habite mon cœur. Dans « ce moment, plein d'ardeur et de tendresse, je vous serre « et embrasse les genoux en idée. Oh douceur! »

Le 15 juin 1782 le patricien Nicolas Venier, en partant de Venise, écrivait à Catherine: » Il m'importe « peu de quitter Venise, mais par Dieu! ce qui m'est

« pénible, c'est de m' éloigner de vous. » A cette époque, Catherine vivait retirée, la cause de son mariage étant pendante: « Tout finira bien » lui écrivait Venier, « et j'espère vous voir heureuse comme vous le méritez. » Durant sa longue absence, Venier écrivait fréquemment à son amie. Ses nombreuses lettres renferment des détails remarquables; nous croyons utile d'en citer quelques-unes. Le 10 septembre de ladite année, il écrivait de Paris: « Paris est beau: mais je préférerais toujours à la rési- « dence d' une grande ville le moindre village, où habi- « terait l' adorable madame *Cattina*. Ne prenez pas mes « paroles pour de vaines galanteries: elles jaillissent du « fond de mon cœur, qui est tout à vous. Je me suis « éloigné de Venise par prudence plutôt que par envie « de courir le monde en ces moments; mon voyage a « d' ailleurs plus d' un objet, que j' espère vous commu- « niquer un jour. Il me sera profitable de connaître la « différence et le caractère des nations. Je me réserve « de vous faire la description de Paris, mais si vous vou- « lez que mon séjour ici me soit agréable, donnez-moi « bientôt et souvent de vos nouvelles. »

Parlant ensuite du séjour et de la société de Paris: « Les promenades et les spectacles peuvent seuls d' abord « amuser l' étranger pour quelque temps. Mais s' il lie des « connaissances, il trouve alors un genre de société dont « on n' a pas idée ailleurs. On ne s' y introduit pas sans « difficulté, et il y faut du temps: pour moi, je com- « mence à peine à goûter ce plaisir. J' ai vécu jusqu' à « ce jour avec les Ambassadeurs, chez qui on voit peu « de Français. Le spectacle du Grand Opéra surpassa mon « attente: un genre de ballets et un goût dans l' art de « s' habiller inconnus dans le reste de l' Europe. Les da- « mes se montrent presque toujours coiffées d' un petit

« chapeau, avec peu de fleurs et de plumes, posé sur le « milieu de la tête et incliné vers les yeux. La reine, « qui se montre toujours ainsi, donne le ton. Maintenant, « les dames vont toujours en chemise, je veux dire, elles « portent une chemise de mousseline avec des bandes de « cordonnet sur les habits. Si vous avez des ordres à me « donner, je vous servirai promptement : il suffit que vous « me fassiez avoir une adresse sûre... Une élégance, une « aisance, un naturel, un sans-gêne admirable règne à « Paris. Mais c'est un pays où la vie coûte cher... on « apprend ici à compter les sous, car ils s'en vont sans « qu'on s'en aperçoive. Une dame ne pourrait goûter « Paris, qu'à la condition d'y faire un séjour raisonnable « et d'y mettre une bonne petite somme. Ainsi a fait la « Barbarigo, et je crois, que, malgré cela, elle ne s'y est « pas encore trouvée assez bien. C'est que les femmes y ont « moins de commodités que les hommes, et il n'y a que « les ambassadrices pour pouvoir jouir de tout.. »

Dans sa lettre du 19 novembre, il disait : « Si j'ai « tant de joie à recevoir vos lettres, combien n'en au- « rais-je pas davantage si j'étais près de vous ! Cet éloi- « gnement, je vous assure, m'ôte tout autre plaisir.. A « mon retour à Venise je ne me résignerai pas facilement « aux spectacles, ceux d'ici étant bien différents, surtout « dans les ballets, dans le comique et dans le tragique, « comme aussi dans le goût des décors. Mais quant à l'é- « légance des Françaises, il me sera facile de l'oublier « en retrouvant ma bonne dame et amie, toujours bien « disposée en ma faveur.

« Cette lettre a été écrite hier, car aujourd'hui, 19 « du mois, je me lève avant le jour pour faire ma toi- « lette et m'habiller, devant aller à Versailles : la chose, « est un peu incommode, à cause de l'heure, du froid et

« du voyage, qui n'a rien d'amusant. On le fait presque « tous les mardis ; une fois à Versailles, on voit la Cour, « le corps diplomatique et des étrangers venus de par- « tout ; on dîne chez le Ministre, Mr de Vergennes, on « revient ensuite à Paris, à l'heure de l'Opéra. On s'ar- « rête à Versailles aux jeux de la Reine, qui est belle et « très-aimable... »

Et dans celle du 29 novembre : « Nous avons ici de « retour le duc d'Artois, qui apporte d'Espagne huit che- « vaux superbes, et une boite, dit-on, remplie de billets « pour un million, dont S. M. le roi d'Espagne lui a fait « présent pour le dédommager de tant de frais que lui a « coûtés ce voyage. Ici on ne parle que de millions. »

Et le 2 décembre : « Pourquoi Paris n'est il pas « plus près de Venise ? J'aurais plus souvent de vos nou- « velles. Il faut attendre la réponse un mois et c'est vrai- « ment trop pour qui voudrait vous entendre à toute heure. « Mon cœur est en Italie, mais je ne puis me détacher de « cette ville enchanteresse, non pour les femmes mais « pour le reste qui attache et retient... Vous fréquentez « les théatres et les cercles, j'espère : et vous faites bien « car il faut passer la vie le plus joyeusement qu'on « peut... Nous avons eu ces jours-ci un nouvel opéra in- « titulé l'*Embarras des richesses*, musique de M. Grétry : « spectacle superbe ! Le maestro Tacchini, italien, est ici « à Paris occupé à écrire trois opéras ; mais les maestros « italiens réussissent difficilment ici dans ce genre, parce « qu'ils doivent écrire l'opéra et la musique des ballets « qui s'y entremêlent : il y a des morceaux de musique « où dans le même temps les danseurs dansent et les chan- « teurs chantent. Il faut que le maître de musique se con- « certe avec le maître des ballets, tout autrement qu'en « Italie... »

Nous empruntons encore ces passages à la lettre du 18 mars 1783 : — « Le carnaval à Paris n'est pas plus « brillant que le carême, les assemblées et les théâtres « étant ouverts toute l'année. Nous avons seulement eu « plus que d'habitude quelques bals très-brillants à Ver- « sailles, des bals et des jeux : la reine aimant les deux « choses, tout le monde tâche de lui faire sa cour. Pour « moi, après plusieurs revers, je me suis tiré de mon jeu « avec honneur et j'ai gagné une petite somme, qui m'a « servi à couvrir une partie de mes frais ; et j'ai eu « cette satisfaction qu'à la table de jeu de la Reine, elle « me souhaitait publiquement la bonne chance. »

De Paris Venier passait à Londres, et de Londres, après un court séjour en Hollande, il écrivait d'Anvers à la Corner : « Le voyage de la Hollande a été pour moi « plus instructif qu'agréable. Amsterdam, entrepôt de « marchandises, et de richesses est la ville où je me suis « arrêté le plus longtemps. J'ai eu l'occasion d'y faire « plusieurs observations importantes pour le commerce « de notre République (qui devrait y envoyer un Con- « sul, des bâtiments vénitiens arrivant sans cesse dans ce « port) et pour tout particulier qui établirait des relations « avec ce pays, comme j'ai fait moi-même afin de tirer quel- « que profit de mon voyage. Du reste, les campagnes sont « très-belles, quant aux jardins et aux promenades, et « la Haye est un bourg charmant. Vous aurez à Venise « la fête de la *Sensa*, le théâtre et des divertissements, au « milieu desquels je vous prie de ne pas oublier celui « qui vous estime et vous aime, et vous est tout dé- « voué. »

Mais les voyages et les distractions n'effaçaient pas l'image de Catherine de l'âme de Venier, qui toujours plus épris, finit par demander la main de la belle. Elle

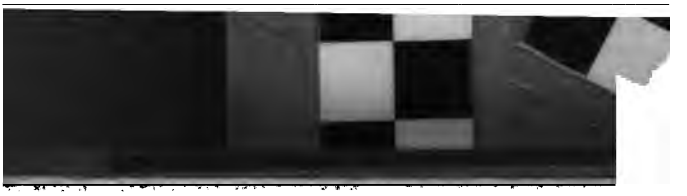

refusa. Voici par quels mots elle conclut une longue lettre adressée à son malhereux amant. « Tout entretien étant « inopportun, j'espère que vous voudrez bien éviter d'en « faire naître l'occasion, en cessant de me voir pendant « quelque temps; cette interruption ne m'empêchera « point d'avoir toujours pour vous les sentiments de sin- « cère estime, avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre « servante très-obligée. »

Quel était le motif de ce refus? Quelque tendre sentiment, peut-être, dont on pourrait chercher l'explication dans certains jolis petits billets en français.

« Je ne sais pas » écrivait-elle dans un de ces billets » mais, je ne suis pas si gaie aujourd'hui qu'hier au « soir. Serait-ce parce que j'ai un jour de moins à vous « voir? Quand avez-vous fixé votre depart? Je voudrais « que tous les cheveaux fussent encloués. Adieu, je ba- « dine au moins, car je ne vous aime pas. »

Les commérages, les petits scandales, les nouveautés piquantes, ces éternels aliments de la médisance et de la satire, excitaient peut-être la curiosité de la noble Vénitienne. En tout cas, ils aiguillonnaient la plume de celui de ses amis qui lui écrivait en ces terme : « Ma chère « Madame! Pour me porter moi-même passablement j'ai « besoin de me figurer que, non seulement vous vous « portez bien, mais que vous êtes gaie, animés et con- « tente d'avoir échangé cette ennuyeuse uniformité de « la ville contre les distractions de votre séjour actuel. « On s'y amuse, n'est-ce pas? Des fêtes, des compli- « ments sur votre danse gracieuse, quelque amourette, la « continuation des anciennes connaissances, des visites, « des amoureux, quelque nouvelle relation nouée. Ici, « au contraire, la place déserte, les théâtres dépeuplés; « celui de Saint Moïse avec les intermittences de la fièvre,

« des têtes dans les loges qu'on ne revoit plus le reste « de l'année, des chapeaux de paille faits pour piquer la « curiosité. M.r Pierre M.., usant de son droit de maître, « a ouvert une lettre adressée à un valet de chambre, son « confident, et il y a trouvé les preuves d'une liaison en- « tre sa maîtresse et le chevalier M... Alors congé du « domestique et de la pucelle, sans injures, avec un calme « plein de noblesse. Le comte A.. mal raccommodé avec « son amie, après mainte et mainte dispute, vit captif « des charmes de la B... Le comte de K... allemand de « nation, assiste publiquement à la représentation en com- « pagnie de M.e T. V. dans la place d'honneur au « théâtre. Une belle jeune fille a été conduite par deux « tuteurs mûrs au café de la Mira. On ne peut décrire « la révolution qui s'est faite dans les galanteries de la « Brenta et l'inutilité à laquelle s'est trouvé réduit tout « l'appareil de petits chapeaux, de mantelets, d'ombrelles, « de plumes, de coiffes, et des autres trophées du monde « feminin, qu'avaient exposé les illustrissimes habitantes « des petites casines, des petites palais, des petits jardins « situés entre le Dolo et l'Oriago. Un sonnet qui se prê- « tait aux commentaires, un dîner au casino de San Be- « nedetto le jour du mariage, un autre à Mestre par le « Chevalier M. voilà tout ce qu'ont fourni les noces V. « — La Banti est arrivée ; et ceux qui jouissent d'une « loge à S. Benedetto même au troisième rang, même à « prix d'or sont contents. Voici une lettre qui sera peut- « être ennuyeuse à lire, mais elle m'amuse à écrire. Je « ne puis la clore sans vous dire sérieusement que je « crois que vous produisez, sur les malheureux mortels « les effets attribués par la fable aux divinités. J'ai peur « que le pauvre Toni, votre batelier, n'ait le malheur « d'être fatalement devenu fou pour trop aîmer sa maî-

« tresse. Il se regarde comme renvoyé, et s'en afflige au « point qu'il ne cherche même pas un nouveau maître; « il est bien décidé à ne point se détacher de vous ; il « ne veut pas partir, il se plantera comme une senti- « nelle à votre porte; si ce chemin est fermé pour lui, « il se mettra dans l'eau jusqu'à la ceinture à la porte « de la *riva* comme un troisième pieu ; en attendant, il « ne mange pas, car il a quelques chose dans la gorge « qu'il ne peut avaler. Il proteste de n'être pour rien « dans la pétulance indiscrète de son camarade, qui ne « mérite pas, autant que je le connais, de rester une heure « au service de qui que ce soit.. Pour moi, je n'ai pas « bougé de Venise et n'en bougerai point. Aujourd'hui « le temps, après une belle matinée, est devenu pluvieux. « Beaucoup de lecture, beaucoup de promenades, une « heure de théâtre, plusieurs heures de mauvaise humeur: « voilà mon existence. Il y avait à Venise des personnes « que j'aurais pu voir, mais je m'en suis abstenu ; j aime « jouir de la solitude au milieu de la capitale. Je ne « sais qui m'a dit que vous comptiez vous rendre à Pa- « doue. Je sais que votre mère est allée souvent chez G. « voir la mère du Chevalier, excellente connaissance, mais « à laquelle il ne faut pas trop s'attacher, les 84 années « de cette dame ne faisant pas espérer une amitié bien « longue; elle est toujours cependant bien arrhée pour « le paradis. Je vous baise les mains mille fois. J'espère « que vous brûlerez ces bêtises bonnes pour vous, mais non « pour d'autres. Mes respects à Son Eminence. »

C'eût été vraiment dommage que Catherine Corner eût brûlé cette lettre, pleine de cet esprit malin, propre des Vénitiens, que Goldoni a peint si merveilleusement dans le *Don Marzio*, le médisant, de sa *Bottega di Caffè*.

Mais cette frivolité d'esprit et cette légèreté de cœur n'ont pas empêché la Corner de ressentir, paraît-il, une vraie et forte passion pour Pierre Pesaro. Dans les belles lettres que Pesaro, ambassadeur à Rome, adressait à *sa douce amie* en 1795 et 1796, on sent le mélancolique pressentiment de la ruine prochaine de Venise: pressentiment singulier au milieu d'un peuple insouciant, qui ne se doutait nullement de la destinée qui l'attendait.

« Les Français » écrivait Pesaro à Catherine au mois d'avril 1796 « descendent à grands pas en Italie; on « dit que le roi de Sardaigne signera la paix, par la grande « raison qu'il ne peut plus soutenir la guerre: imaginez « quelle sera cette paix et quelles en seront les condi- « tions! Après tant d'années de lutte on ne sait pas « encore la nature des rapports de Rome avec la France; « est-elle ennemie, amie ou neutre? Dans cette incer- « titude, on verra les Français envahir tranquillement « l'Etat et opprimer les habitants. Ah! les prêtres!! On « voudrait être en paix avec les Français, mais on n'ose « prononcer leur nom, car il ne plaît pas à Pie VI; on « voudrait faire la guerre, mais on ne le peut pas, car « tous les moyens manquent. En somme, on ne fait et « l'on ne fera rien, parce qu'on ne sait que faire, et « quand la tempête éclatera — elle est imminente — y « pensera qui en sera broyé! » Et le 21 mai 1796: « Ici on n'entend parler que de guerre, d'occupations de « pays et de traités de paix. Mon plus grand labeur est « d'extraire la vérité de 500 rapports contradictoires. « Ici tout le monde fait de la politique; chacun a ses « renseignements particuliers, et gare si l'on y prête foi! « Vous ne sauriez vous faire une idée de la confusion « de ces têtes de prélats et de cardinaux! » — « Oh! les « affreux temps!» — s'écrie-t-il le 16 juillet 1796 — « jusqu'à

« présent on défend les territoires avec la diplomatie, mais « je doute que ce jeu d' escrime puisse durer long- « temps ! »

Ces graves soucis d' Etat ne lui font pas oublier ses devoirs de courtoisie envers sa gracieuse dame et, dans le mois d' août de la même année, il envoie à Catherine une robe en l' accompagnant de ces paroles: « Je vous « expédie un habit de peu de valeur, en simple laine, « mais fait à la mode et avec quelque goût, à ce qu'on « me dit. Rappelez-vous qu'il faut que la robe soit rete- « nue un peu sur la poitrine, les manches attachées sur « l' épaule avec le ruban: et le corsage fixé en bas avec « quelques épingles sur les petites faveurs blanches que « vous verrez: habit de ville et de campagne, de cérémo- « nie et d' usage ordinaire. »

Quand Venise tomba, Pesaro en sortit. Avant de partir pour Londres, il écrivit à Catherine un billet. Sur le cachet de cire d' Espagne se découpe une feuille entourée de cette divise (en français): *je ne change qu'en mourant.* Le billet dit: « Je pars, Madame, parce que je ne puis « faire autrement: c' est écrit dans le livre de ma destinée. « Je ne vais pas vous voir, pour ne pas raviver votre « douleur et la mienne et pour pouvoir partir. J' en- « tends encore vibrer dans mon oreille et dans mon « cœur le *Caro ti* (mon chéri). Je me recommande à « votre souvenir: vous serez toujours devant mes yeux. « Votre image est profondément gravée dans mon âme: « elle est ineffaçable . . . . Je vous baise les mains: « adieu ! »

C' est le ton d' un gentilhomme. Combien de fois la pensée de Pesaro, exilé dans les brouillards de Londres, se sera envolée à Venise, dans une maison bien connue de la rue San Marziale, au milieu des amis entourant

Catherine, à qui les ans semblaient ne rien ôter de ses charmes ni de sa vivacité !

Dans les derniers temps de la République on vantait les conversations pleines d'esprit attique, où brillaient Isabelle Teotochi Albrizzi, Justine Renier Michiel et Cornélie Barbaro Gritti. Mais le cercle de Catherine Jeanne Dolfin Tron était encore plus célèbre. Il n'y avait pas un personnage illustre, italien ou étranger, qui ne fût allé au moins une fois rendre visite à Me Tron. Elle charmait tout le monde par son brio vénitien, par la courtoisie et la grâce de ses manières. Les poètes chantaient ses louanges :

Sulle rive d'Adria belle
D'alte cose si ragiona,
S'empion tutte le favelle
Del gran nome della Trona.

Elle était vraiment l'enfant de son siècle et de Venise. La facilité de ses mœurs ne l'empêchait pas d'honorer les nobles cœurs et les esprits d'élite ; la galanterie ne l'empêchait pas d'aider de ses conseils et autrement Gaspard Gozzi, dont la fortune n'égala pas le talent. Catherine était belle. D'après le portrait que nous en a laissé un de ses adorateurs, elle avait les cheveux blonds, le front serein, les yeux d'azur, la bouche de roses, la gorge opulente et d'une blancheur de neige, les mains et les pieds très-petits. Charles Gozzi lui-même, l'écrivain bourru, laissait dans la préface de *Marfisa bizzarra* tomber des éloges sur les lis et les roses de son teint. Elle n'était pas seulement un objet d'envie pour les femmes, mais de haine pour beaucoup d'amoureux évincés, qui lançaient contre elle à la dérobée le dard empoisonné de l'outrage et de la calomnie. Pierre Antoine Gratarol, secrétaire du Sénat, qui dut s'exiler de son

pays et qui attribuait à la Tron ses disgrâces, écrivit sur « la princesse vénitienne » (c'est ainsi qu'il l'appelait), des paroles pleines de fiel. Nous allons les rapporter, car à travers les exagérations, la moquerie violente et l'épigramme cruelle, on peut voir l'influence qu'exerçaient les femmes à Venise dans la seconde moitié du dernier siècle.

— « Son Altesse a souvent autour de son mœlleux « sopha un cercle composé de personnes de toutes les « conditions, et qui sait le mieux médire des autres et « chatouiller sa vanité à tous les endroits, possède le « mieux ses bonnes grâces. Souvent vive et gaie, quoique « toujours maladive, je ne sais pourquoi, elle excelle à « lancer les traits piquants du ridicule sur le tiers et le « quart. Elle se met souvent à haïr les nombreuses per- « sonnes qu'elle aime en même temps, et puis de nou- « veau elle passe de la haine à l'amour, et de l'amour « à la haine, sans que personne échappe à ces alterna- « tives, pas même celui qui la tient sous ses pieds, et « de qui elle achète ou loue une tendresse innocente « *au mois,* — du moins à ce qu'elle dit elle-même dans « ses accès de colère. — Elle menace, persécute, pro- « tège, dispense des faveurs, le tout à coups de décrets « du Sénat (*). » Un homme capable de parler d'une femme, sur ce ton grossièrement insultant, ne mérite pas créance. En réalité, Catherine Tron fut telle que la souhaitait le XVIIIe siècle. Il est exact toutefois que, dans les derniers temps de la République, les femmes eurent une certaine influence sur les affaires d'Etat, et que parfois, à travers les médisances, les commérages, les madrigaux, les caresses des voix féminines, la poli-

(*) Gratarol — Narraz. Apologetica, ch. XL. Venise, 1797.

tique sut furtivement se glisser. Elles ne furent pas toujours étrangères aux élections des charges les plus hautes. Ainsi Marie Querini, femme du chevalier Pierre Correr, ambassadeur à Venise en 1756 écrivait elle-même à son mari d'avoir *tout risqué* pour lui obtenir la nomination de bailli de Constantinople (*). Elle ne réussit pas, mais douée d'une âme noble et vertueuse, elle conseilla à son mari de se résigner et de ne pas se démettre de ses fonctions d'ambassadeur concluant: « vous savez « mieux que moi combien il faut peu de chose en ce « pays pour se discréditer (**). » En attendant, elle ne cesse de s'employer, rend visite au Sérénissime et confère chez elle avec des personnes « habiles à manier des intriques (***). » En 1762 Correr obtient enfin la place ambitionnée.

Du reste, alors comme toujours, la causerie empruntait des traits et des finesses à la chronique scandaleuse, qui montait les escaliers, circulait dans les salons, les boudoirs, les casinos, redescendait dans la rue et se répandait dans les places publiques. Cette époque était bizarre en son originalité. Une alternative de fêtes bruyantes, et de sourdes malédictions, de misère cachée et de munificence étalée, d'élégante immoralité et d'hypocrites apparences: voilà l'existence vénitienne d'alors.

Les dernières Vénitiennes a l'esprit enjoué du XVIIIe siècle furent Catherine Barbarigo, Marina Querini Benzon et Cécile Zeno Tron, qui joignaient à une remarquable beautè la gaîté insouciante et la vivacité coquette. Tommaseo, parlant de cette dernière, a dit avec âpreté qu'elle

(*) Arch. priv. Correr. Cod. *C* réserv.
(**) Ibid.
(***) Ibid.

fut « tristement fameuse » et lui a reproché d'avoir traîné jusqu'en nos jours sa vieillesse sans pudeur (*).

Les Vénitiens chantonnent encore une strophe en leur dialecte, qui est une injure atroce contre la Cécile et sa jolie amie Benzon. A vrai dire, on juge trop durement ces aimables représentantes d'un passé, qui, malgré ses erreurs et ses vices, garde néanmoins, si on l'observe sans passion, beaucoup de douceur et d'attraits. Au reste, la Tron devait être d'une grâce irrésistible, si nous en croyons Parini, qui, vieux et dompté par le malheur, courut, à cause d'elle, le danger d'être offert en spectacle

Ai garzoni ed al popolo
Di giovanili pene (**).

Dans les derniers temps, quelques autres femmes s'adonnaient à cette littérature d'une sentimentalité morbide, que la France avait inventée avec les *pouffes au sentiment*. La belle Elisabeth Caminer, que Parini a honorée pourtant de ses louanges si peu banales, souillait son esprit et sa plume, dit le rébarbatif Charles Gozzi, en traduisant du français les comédies larmoyantes qui corrompaient le goût (***). Irmide Partenide, c'est-à-dire Louise Bergalli, femme de Gaspard Gozzi, au lieu d'avoir soin de ses enfants et de son ménage, passait ses journées à traduire les *Amazones* de Mᵉ de Bocage, s'enveloppant, pour se garantir du froid, de la couverture et se coiffant de la perruque du comte, son mari: « femme tourmentante » s'écrie Tommaseo, à laquelle songeait peut-être le malheureux Gozzi lorsque, avec un sourire plus triste que les larmes, il disait: « Enfants, ne faites

(*) Tommaseo, ouvr. cité.
(**) Parini. Il pericolo, ode XII.
(***) Gozzi Carlo — Ragionamento ingenuo.

jamais de vers. Vous perdrez la santé avec le jugement (*). »

Mieux, cent fois mieux, ces mignonnes et galantes petites dames aux cheveux blancs, qui nous sourient encore dans les pastels de Rosalba et dans les jolis tableaux de Longhi! Belles images des belles femmes d'autrefois, pourquoi ne pouvez-vous nous conter en votre doux langage les histoires délicieuses de l'amour, du beau monde et du monde des plaisirs ?

(*) Tommaseo — ouv. cité.

CHAPITRE V.

Les divorces. — Les sigisbées. — Les courtisanes.

A cette époque, les exemples d'une véritable intimité conjugale n'étaient pas fréquents; fréquentes, en revanche, étaient les requêtes, par lesquelles « se rapportant aux lois publiques » l'épouse *infortunée* ou l'*infortuné* époux sollicitait du Conseil des Dix l'autorisation de pouvoir s'adresser à la Curie patriarcale, afin d'obtenir « un monitoire de divorce. » Pendant le procès, la loi prescrivait à la femme de se retirer dans un couvent, et lui défendait de sortir ni voir personne, excepté ses parents et son avocat (*). Quand le mariage n'était pas dissous d'un consentement mutuel, presque toujours la femme implorait le divorce pour les traitements barbares du mari (**), ou parce que le mariage n'avait pas été consommé, ou parce qu'il n'avait pas été librement contracté, ou pour dilapidation de la dot (***), pour se libérer des créanciers du mari (****), pour ne pas

(*) Arch. di Stato — Capi del Cons. X. Suppliche per divorzi B. I, et II, 1782-1788.

(**) Ibid. Ibid. num. 1.

(***) Ibid. B. II, num. 158.

(****) Ibid. Ibid. num. 4.

participer à sa situation notoirement douloureuse (*). Le mari, au contraire, portait dans le sanctuaire auguste du tribunal ses larmes de désespoir, parce que sa femme avait abandonné la maison; et c'est pourquoi, — singulière manière de l'y ramener! — il implorait le divorce (**). D'autres fois il demandait la dissolution du mariage, parce que sa femme, livrée à de mauvaises habitudes et excitée par des galants, faisait obstacle à sa carrière (***); ou parce qu'elle avait un méchant caractère et faisait des dépenses ruineuses (****); ou parce qu'elle avait tenté de mettre la main sur l'argent de la famille (*****); ou finalement parce que le mariage ne satisfaisait pas aux justes et saintes lois canoniques (******). Parmi tant de causes, pour lesquelles on sollicitait le divorce, la jalousie, indice d'énergie et de passion, apparaît rarement. C'est que, dans les mariages, on continuait à rechercher l'avantage de certaines alliances, à obéir, plutôt qu'à l'impulsion du cœur, aux convenances et aux droits du sang. Quelquefois l'époux ne voyait sa fiancée qu'au moment de signer le contrat, et, avant le mariage, il ne pouvait lui parler qu'en présence de la mère ou de quelque parent. Quand il y avait plusieurs frères un seul se mariait, pour ne pas morceler le patrimoine de la famille.

Ce qui donna lieu à la calomnie, répétée par Amelot, qu'une femme devait suffire, non seulement à son mari, mais encore à ses beaux frères, renouvelant ainsi la hon-

(*) Arch. di Stato. Suppliche ecc. B. II num. 8.
(**) Ibid. Ibid. num. 14.
(***) Ibid. ibid. num. 33.
(****) Ibid. B. I. num. 39.
(*****) Ibid. Ibid. num. 43.
(******) Ibid. B. II num. 123.

teuse coutume, que Jules César attribue aux Anglais de son temps (*).

Là où manquait l'amour sincère, le mari était remplacé par le sigisbée. La galanterie des femmes avait, comme nous l'avons dit, sa douceur et son charme; mais le *sigisbéisme* fut un métier, une passion ignoble formée de qualités négatives et peu viriles. Quand la mode, au commencement du XVIIe siècle, prescrivit que les affections domestiques ne devaient pas s'étaler en public, on inventa les *cavalieri serventi,* souvent même on les exigea dans les contrats de mariage. Cette *institution* était peut-être d'abord inoffensive, mais elle devait fatalement passer la mesure. On ne tarda pas à voir paraître les *sigisbées,* dont les gondoliers et les soubrettes étaient les confidents secrets (**). Les *sigisbées,* martyrs de la galan-

(*) Businello a mis cette calomnie en vers; mais on jugerait mal des mœurs d'une nation, en acceptant comme des vérités les cris d'indignation des satiriques, toujours mécontents du siècle où ils vivent. —

(**) Il existe un ouvrage singulier et non vulgaire, intitulé : « *L'espion Chinois, ou l'envoyé secret de la cour de Pekin, pour examiner l'état présent de l'Europe.* Traduit du Chinois. Cologne MDCCLXIX, » dont l'auteur, selon Barbier, est Goudar. L'ouvrage est en six volumes. Dans le tome II, p. 117 et 156, il décrit le sigisbée génois et en rapporte le *code* supposé. Il ne parle pas, en vérité, du sigisbée vénitien, mais, il fournit sur Venise quelques renseignements, qu'à titre de curiosité et à cause des jugements, empreints d'une spirituelle malignité, nous demandons la permission de transcrire. Venise, jadis forte et glorieuse, touchait à son déclin, et elle commençait à avoir ses détracteurs, qui la raillaient et la calomniaient, pour se venger peut-être de la crainte et du respect qu'elle avait su imposer dans le passé. On se rit toujours de la grandeur déchue... Mais écoutons l'Espion Chinois :

Vol. II, lettre 74. Le Mandarin Sin-ho-ei écrit au Mandarin Champ-pi-pi daté de Venise : « Je suis maintenant à Venise; c'est-à-dire, au milieu de la mer, dans un grand navire fait de pierres, que l'art et la nature tiennent à l'ancre depuis plus de treize siècles....

terie, esclaves du beau sexe, nerveux comme lui, se pâ-

« Chacun tient ici son équipage à l'ancre et cet équipage est une espèce de tombeau tendu de noir, où l'on s'enterre régulièrement cinq ou six heures par jour..

« En entrant dans cette ville, on respire un air de volupté, dangereux pour les mœurs. Tout est spectacles, plaisirs et divertissements frivoles.

« Dans les autres Etats de l'Europe, la folie du carnaval ne dure que quelques jours; ici on a le privilége d'extravaguer six mois de l'année. La République en donne la permission, et avec elle le privilége du déguisement; ce qui est assez bien imaginé pour que les peuples puissent se livrer à leur vices sans aucune honte. »

Lettre 81. « Un étranger qui voyage dans cette République doit laisser sa langue à Fusine, et arriver à Venise muet.

« Le silence est l'emblême de ce gouvernement; tout y est secret et mistère. La politique se couvre d'une épaisse nuit.

« Les causeurs à Venise sont enterrés vivans dans un tombeau couvert de plomb. Un homme qui a parlé une fois est condamné à un silence éternel. Il y a des gens qui, pour avoir dit un mot, sont muets depuis trente ans.

« C'est une grande tirannie... »

Lettre 85. « Cette République à un souverain comme Gênes. Ce souverain à le même diadême; excepté que celui-ci ressemble plus à une corne. Ne t'imagine pas que ce soit celle d'abondance; il n'y a rien de si pauvre que ce Prince. Le Sérénissime est nourri, logé et vétu aux dépenses de la République. C'est un pensionnaire d'Etat à qui on accorde le nécessaire phisique...

« Quoique le Doge de Venise ne soit guère qu'une peinture cornue, tu ne saurais croire combien les nobles ici aiment à se faire peindre en corne. Il y a autant de brigues pour ce tableau-copie, que s'il était un original... »

Lettre 88. « Il y a ici deux ordres de citoyens, les nobles et les ignobles. Les uns et les autres tirent leur tige du même trone : excepté que les premiers ont fait écrire leurs noms dans un livre d'or et que les autres l'ont oublié : ainsi toute la différence est dans le livre.

« Il en est qui, pour réparer ce défaut de mémoire, prennent le parti de s'y faire inscrire, mais alors il faut payer une somme con-

maient d' amour (*), devinaient pour les satisfaire, les moindres désirs de leurs dames, les accompagnaient aux conservatoires ou aux théâtres pour y applaudir quelque cantatrice, quelque comédienne célèbre, et même à l' église pour y entendre la messe ou quelque fameux predicateur (**).

Ai perdoni se va per far bordelo
La messa serve per andar a spasso (***).

En effet, il n'existait plus de la religion que la forme extérieure: le sentiment était mort. Les patriciennes ne manquaient jamais de se rendre, toujours accompagnées de leurs sigisbées, aux cérémonies de l'église; elles s' y rendaient en habits de parade, non seulement dans les fêtes de St. Marc, de la Madone du Salut et des Carmini, mais aussi dans les solennités qui, les premiers dimanches du mois, se célébraient à la chapelle du Rosaire des Dominicains (****).

La femme qui se piquait d' élégance ne pouvait se passer d' un sigisbée. Celui-ci tenait souvent compagnie, assis près de son lit tout couvert de dentelles (*****). Gol-

sidérable à l' éditeur: de manière que le livre d' or est devenu un livre d' argent. »

(*) Goldoni, Memorie p. 11, c. IV.

(**) Le Conseil des Dix voulait que les églises fussent respectées et il défendait sévèrement aux femmes d' assister aux fonctions religieuses dans un costume peu modeste, autorisant les Chefs à procéder même contre les pères et les maris couvaincus de connivence. Arch. di Stato Cons. des X. Com. 13 mars 1797.

(***) Businello, Sat. citée. « On va aux pardons pour faire du bruit; la messe sert de divertissement. »

(****) Saint Didier, ouvr. cité, 3. partie.

(*****) Sujet d' un des tableaux de Longhi, que l' on conserve dans le Musée de la ville et qui serve à bien faire connaître les mœurs du XVIIIe siècle. Il existe encore dix petits tableaux de mœurs vé-

doni, observateur des plus fins, raconte en ses *Mémoires* l'anecdote suivante: Une dame se plaignait à son sigisbée, dans la maison de son mari, qu'un de ses laquais lui avait manqué de respect; et comme le cavalier exprimait l'avis qu'il fallait le punir: — « A qui appartient-il de me faire obéir et respecter par mes gens, si ce n'est à vous? » répliqua la dame — En effet, le maître de la maison, qui aurait été ridicule s'il s'était laissé voir en public avec sa femme, s'occupait ou à faire la cour à la femme d'un autre (*) ou se confondait dans la foule des pique-assiettes, des poétastres, des maîtres de musique et de danse, et des petits abbés potelés, roses, poudrés, attifés avec le dernier soin. On préférait les salons, où se dispensaient les faveurs, aux Conseils et aux Assemblées. Dans les boudoirs des patriciennes, s'énervait la force d'âme des Vénitiens, que la séduction enveloppait dans ses spirales tortueuses.

Les artifices dont les femmes se servaient pour plaire devaient être bien adroits, car on voit beaucoup de jeunes gens se prendre aux lacets de vieilles coquettes. Par exemple, au dire d'un contemporain, Thérèse Depretis Venier, instruite dans tous les secrets de l'amour et du chant, de la danse, de la musique et de la déclamation, avait su inspirer une folle passion à Pepoli et à Widmann, deux beaux jeunes hommes, qui jetaient l'or à pleines mains

nitiennes du même peintre dans le palais Morosini à Santo Stefano. Ils furent exécutés par un Grimani dei Servi, et dans l'angle d'une toile représentant un rhinocéros, on lit ces mots: — Vrai portrait d'un rhinocéros conduit à Venise le 1751. fait par Pierre Longhi pour le N. H. Jean Grimani dei Servi, patricien de Venise.

(*) « Eh quoi? Est-ce qu'on fait tort à sa réputation en disant que don Rodrigue la sert? Moi, je sers Me Virginie; vous servirez ma femme: quel mal y a-t-il? » Goldoni, *Il Cavaliere e la Dama*.

pour cette nouvelle Ninon de Lenclos (*). De ridicules querelles d'amour naissaient, non seulement entre les jeunes gens, mais encore entre les hommes déjà mûrs et censés sérieux, tels que le comte Charles Gozzi et le secrétaire Gratarol, dont la rivalité pour une actrice nommée Théodore Ricci fut longtemps le sujet des conversations, des satires et des railleries de toute la ville. Gratarol, cruellement persiflé par Gozzi dans une comédie intitulée *Le droghe d'amore* (Les drogues d'amour) demanda envain satisfaction de l'insulte aux tribunaux.

Poursuivi jusque dans la place publique par les brocards et la risée de la population, il dut prendre le triste chemin de l'exil.

Dans une ville où les étrangers abondaient, les courtisanes vénitiennes, renommées partout pour leur élégance, leur gentillesse et leur câlinerie (**) avaient mené toujours une vie luxueuse, (***) s'habillant avec faste, logeant

(*) Ballarini — lett. citées, vol. III, p. 205. Thérèse Depretis Venier ne devait pas être bien vieille au moment de son intrigue avec Pepoli, car un antre écrivain, de même farine que Ballarini, nous la peint alors comme un prodige de grâce et de beauté. (Longo. Memorie, Venezia, 1820,) Pepoli parle souvent d'elle dans la préface de ses drames.. (Pepoli, Teatro, Venezia, 1787).

(**) Dans *le Corriere svaligiato* (Le courrier dévalisé) de Ferrante Pallavicino, il y a une lettre bizarre sur le caractère des courtisanes de Venise. (Vol. II, p. 171.)

(***) Ce sont les courtisanes de haut bord qui menaient une existence magnifique (et qui en veut savoir davantage n'a qu'à lire *La primavera cittadina* de Lamberti); mais les filles de joie de basse condition, étaient confinées dans quelques rues excentriques. Aussi n'avait on pas à Venise, comme ailleurs, le désagrément d'habiter dans le voisinage d'une prostituée. Dans les rues qui leur étaient assignées, leurs vêtements étaient de plus legers, et il leur était permis, quand elles se mettaient à la fenêtre, de laisser pendre hors de l'appui, une jambe nue. Dans la suite, cet usage fut sagement aboli. A une certaine heure de la nuit, elles ne pouvaient plus circuler

dans des appartements somptueux et jouissant, malgré les lois, de la liberté la plus complète.

Envain le Sénat publiait décret sur décret, ému « de voir les prostituées se multiplier d'une manière si excessive. » Elles ont déposé toute honte et pudeur, et s'en vont publiquement par les rues, dans les églises et ailleurs, si bien mises et parées, que souvent nos bourgeoises et nos patriciennes, pour n'avoir dans le costume rien qui les distingue, sont confondues avec elles, *non solum* par les étrangers, mais par les habitants mêmes de la ville (*). Plus tard on interdit aux courtisanes l'usage des tapisseries et des cuirs d'or ou d'argent, de la soie, des chaînes, des perles, des bagues, etc.

Dans les derniers temps, les jeunes nobles *emmenaient* une jeune fille, comme on disait, lui faisaient meubler un appartement et l'entretenaient. Dans les théâtres après le spectacle les gens du bel air, les petits-maîtres, allaient prodiguer leurs hommages et leurs sequins aux danseuses, qui étaient souvent l'objet d'un trafic honteux.

« Dans la *Lauretta*, élégant ballet tirè d'un conte de Marmontel » — dit cyniquement Ballarini — « figure beaucoup la Pelosina, qui est la jeune personne la mieux faite de la troupe. Sa mère désirerait fort la voir sortir de virginité, mais le plus bas prix est de 300 sequins (**). » Souvent on se mettait quatre ou cinq pour entretenir une femme, dans la maison de laquelle on se réunissait presque tous les jours, riant, mangeant, jouant, sans ombre de jalousie. Mais si les ruses féminines avaient aveu-

dans la ville. (Negri Pasquale, Misteri di Venezia, tirés des écrits de Edmondo Lundy. Milan, 1858).

(*) Arch. di Stato — Sénat 1542, 21 févr. m. v.

(**) Ballarini — Lett. citées, vol. I, p. 205.

glé un gentilhomme au point de lui faire courir le danger d'une alliance disproportionnée, l'Etat était prêt à intervenir et à denouer ces liens à sa façon. Dans les *Annotazioni degli Inquisitori di Stato*, on lit, en date du 5 mai 1765 : « Une certaine Carlina ballerine, qui avait amené un jeune homme appartenant à une notable famille patricienne jusqu'à la *monstreuse résolution* de l'épouser, fut expulsée pour toujours » (*). Et cet exemple ne fut pas unique.

Dans une chanson du XVIIe siècle, Venise se vante de la beauté et de l'adresse de ses courtisanes : « Com« bien mes courtisanes sont madrées ! Elles savent em« ployer avec leurs amants l'artifice et la droiture : « elles donnent, prodigues, tout leur cœur et ne pren« nent que de l'or et de l'argent » (**). Et, pour ne rien dire des autres, Rousseau dans ses *Confessions* parle d'une belle padouane, et de cette brunette, fraîche, vive et piquante, pleine de charmes et de grâces, de cette Zulietta, en un mot, dans la chambre de laquelle le philosophe français entrait comme dans le sanctuaire de l'amour et de la beauté (***).

(*) Arch. di Stato, ann. 1763-69.

(**) *Storia graziosa e piacevole, la quale contiene un bellissimo contrasto che fa la città di Napoli con Venezia.* — Venezia, Veronesi, 1805.

(***) Rousseau — *Confessions*, Partie II, liv. VII. — Voyez aussi sur les courtisanes vénitiennes le président De Brosses ouvr. cité.

CHAPITRE VI.

Les naissances et les baptêmes. — Education. — Noces et funérailles. —

La naissance d'un gentilhomme se célébrait par des fêtes toujours plus brillantes, pour cacher, sous le luxe et l'ostentation, le sentiment du déclin de la grandeur nationale. On couvrait le nouveau-né de dentelles précieuses, on offrait, le jour du baptême, des rafraîchissements coûteux et le nombre des parrains s'élevait jusqu'à trente. Les accouchées faisaient un tel étalage de linge garni de franges et de draps brodés de soie et d'argent, que le Sénat renouvela aux patriciennes et aux bourgeoises la défense de rendre visite aux nobles accouchées, à moins d'être leurs parentes. Un édit imprimé, en date de 1634, limitait « le nombre des parrains dans les baptêmes à 12, dont chacun ne pourra envoyer en présent que quatre pains de sucre; » il défendait en ces occasion « l'apparat dans l'église, la musique, les dais et autres inventions d'une vanité sans signification » (*). Mais, comme toujours, les décrets restaient lettre morte. Les fêtes du baptême accomplies, le père ne s'occupait plus de ses enfants; il les laissait aux soins de la mère, qui, à son tour, trop occupée d'elle-même pour pouvoir veiller sur eux, les aban-

(*) Arch. di Stato — Sénat 1634, 7 août.

donnait aux nourrices et aux domestiques. Les enfants, parés magnifiquement pour la sortie, mais négligés dans la maison, grandissaient au milieu des obséquiosités de la valetaille, qui, par une dangereuse condescendance, les satisfaisait en toute chose (*). Entre enfants et parents, l'intimité était remplacée par le respect rigoureux des formes. Le matin, avant le déjeuner, les enfants allaient baiser avec une profonde révérence la main à *sior pare* et à *siora mare* (**). L'instruction des plus sommaires était spécieuse: on songeait à les exercer moins dans les sciences ou les lettres que dans le menuet. Les petites filles, confiées des leur naissance à des mains mercenaires (***), apprenaient de bonne heure à balbutier des cantiques pieux; devenues un peu plus grandelettes, on ne les élevait pas dans la maison paternelle, on les mettait dans un couvent, où elles apprenaient surtout à travailler à l'aiguille. Elles en sortaient, au bout de plusieurs années, pour se marier sans amour ni émotion, et se trouvaient tout d'un coup lancées dans le tourbillon d'une société pleine de séductions, avec la sainte ignorance des choses mondaines, souvent avec l'orgueuil de leur vertu, presque toujours sans l'énergie de la défendre. Et dans ce monde joyeux, peuplé d'oisifs et de galants, elles voyaient s'évanouir un à un les songes de leur couvent.

Les garçons au contraire, de trois à sept ans, apprenaient à épeler sur des cartes à jouer, où l'on avait

(*) Saint-Didier — ouvr. cité, 3e partie.

(**) Le chanoine César Gattoni, dans son livre sur l'*Education Chrétienne,* écrit dans les premières années de notre siècle, déplore la perte de « cette forme d'etiquette rigoureuse, qui environnait comme une forte barrière la vie de la première classe sociale, »

(***) Parini en dit autant des patriciennes de la Lombardie, *Tutto il mondo è paese;* le proverbe italien a raison!

imprimé les lettres de l'alphabet. A sept ans, ils passaient entre les mains d'un prêtre ou dans les Colléges, qui étaient la plupart dirigés par de Jésuites (*). Quelques jeunes gens, mais non pas le plus grand nombre, il faut le dire, n'ayant jamais vu dans leur famille aucun exemple de sage activité, couraient les tripots (**), aussitôt sortis de tutelle, ne pensaient qu'à leur toilette, aux petits souliers à boucles et à talons rouges, aux parfums et à autres pareilles balivernes (***). Quelque fois, indifférents aux intérêts publics, ils prenaient le titre d'abbé et se dispensaient ainsi de toute charge et de l'obligation d'assister aux Conseils. Il est juste d'ajouter que plusieurs d'entre eux, avant d'accepter des fonctions dans le Gouvernement, parcouraient l'Europe avec le consentement de la Seigneurie; ils accompagnaient souvent les Ambassadeurs et corrigeaient par les voyages la fausse éducation qu'ils avaient reçue. Cet usage dura autant que la République, et c'était notre devoir de le rappeler ici.

Les formalités dans les mariages avaient augmenté. Pour que dans certains cas il y eût au moins l'apparence de l'amour, le jeune homme, une fois le mariage arrêté, devait passer et repasser à une heure convenue sous les fenêtres de sa fiancée, qui devait lui rendre son salut (****). Il était tenu à lui faire cadeau d'un diamant qui s'appelait *ricordino* (petit souvenir). Avant la bénédiction nuptiale, la mère de l'époux donnait à la jeune fille un collier de perles, que celle-ci ne pouvait quitter avant

(*) Les Jésuites ayant été supprimés en 1773 on chargea la députation *ad pias causas* de faire leurs propositions pour instituer des écoles communes. (Arch. di Stato — Roma expulsis, f. 110).

(**) Voy. les *Sermoni* de G. Gozzi.

(***) Ibid.

(****) Saint-Didier, ouvr. cité, 3. partie.

que la première année du mariage fût écoulée. Au commencement du XVIIe siècle, la fiancée ne fit plus de visites aux monastères en gondole assise hors du *felze*, mais à demi couchée sur un très-riche tapis dans l'intérieur du *felze*, de manière toutefois à être vue par le grande nombre de personnes, qui la suivaient avec une grande quantité de gondoles (*). Le jour des noces, les parents se réunissaient dans le portique *(sala)*, et c'était un long échange de cérémonies, accompagnées d'un cliquetis d'épées et de breloques et d'un froissement de robes de soie. La fiancée, habillée de brocart d'argent et la poitrine couverte de dentelles et de bijoux, faisait son entrée, comme autrefois, en donnant la main au maître de cérémonies ou danseur, vêtu de noir et portant sur les épaules un petit manteau de damas à large collet. L'épousée s'agenouillait sur un carreau de velours, recevait la bénédiction de son père, de sa mère et de ses parents les plus proches ; puis, conduite par le maître des cérémonies au milieu de la *salle*, elle mettait sa main dans celle de son époux et le prêtre les benissait (**). La cérémonie accomplie, les époux échangeaient un baiser, tandis que les assistants criaient: *basa, basa!*-comme pour bien augurer de leurs joies nuptiales. L'orchestre se mettait alors à jouer et, dansant toute seule une espèce de menuet, la mariée ouvrait le bal, qui durait fort avant dans

(*) Franco, Habiti etc. p. 8.

(**) Saint-Didier, ouvr. cité, 3. partie. Les mariages se faisaient fréquemment dans les maisons. En 1752 Catherine Lorédan, nièce du doge François, fut mariée à Jean Mocenigo par l'évêque de Tiatira, dans la salle des banquets au palais Ducal. Nous avons encore une gravure exécutée par un nommé Joseph Filosi, laquelle représente la cérémonie nuptiale. Le doge est sur le trône ; à sa gauche, les mariés à genoux sur des coussins sont entourés de Sénateurs: à droite, un orchestre.

la nuit (*). Pendant le cours du XVIIIe siècle, ces coutumes subirent des modifications. Les dames invitées aux noces s'habillaient de soie noire, et se paraient de dentelles, de perles et de pierreries.

L'épousée en habit blanc portait au cou et autour des bras plusieurs rangées de grosses perles. Il y avait parfois une centaine de gondoles, où ramaient des bateliers vêtus de la livrée traditionnelle: jaquette et bas de soie, culottes courtes, ceinture et bonnet rouges, souliers blancs.

De retour chez elle, l'épousée, avant le banquet nuptial, changeait de robe: (**) elle en mettait une garnie de dentelle et de pierreries précieuses. Les dames invitées prenaient un habit de couleur. Les mêmes cérémonies et la même pompe avaient lieu pour les prises de voile des demoiselles nobles (***). Pour donner une idée de la magnificence royale (****), avec laquelle on célébrait les mariages, il suffira de rappeler qu'en 1676 le procureur Léonard Pésaro, à l'occasion des noces de sa fille, ouvrait les appartements de son colossal palais, alors en costruction, et y donnait une fête que décrit ainsi un contemporain: — « La variété et la richesse des décorations ne sont pas « croyables; mais surtout celle du salon de réception « revêtu de superbes broderies de toute hauteur, avec ses « petits siéges pareils, ses rideaux aux grandes croisées

(*) Lamberti, v. I. p. 189 et suiv. *Memorie degli ultimi cinquant'anni della repubblica.* (Bibl. Marc. It. cl. VII, Cod. MCDLIV, MCDLVI.)

(**) Id. ibid.

(***) Id. ibid.

(****) Dans les arch. privées Mocenigo se trouve un compte détaillé des dépenses faites par la Dogaresse Pisana Corner Mocenigo à l'occasion du mariage de son fils Alvise en 1766. Les dépenses montent à 456,487 livres. Les rafraîchissements seuls coûtèrent liv. 1,639; on dépensa pour le diner liv. 5,621.

« d' étamine tissue d'argent et d' or. Un lustre et des « bras de cristal de roche éclairaient cette salle magnifi- « que, d'où l'on voyait dans une salle contiguë des glaces et « des bras également de cristal de roche flamboyant « parmi des tentures précieuses. Le grand nombre de « torchères et de chandeliers d' argent, avec leurs torches « et leurs bougies allumées, ajoutaient à la magnificence. « Je ne m' étends pas sur tous les ornements en détail, « pour ne pas ennuyer; mais on a beaucoup admiré deux « galeries de tableaux et un cabinet de médailles. Les « médailles étaient exposées sur de petites tables à dessus « de cristal, bordées d'or ciselé, où brûlaient de chande- « liers d' argent. Moi qui assistais à cette visite comme *maître* « *de chambre,* destiné pour la susdite ambassade, j'ai entendu « le Nonce dire: — Voilà des appartements dignes d' un « roi! — Malgré le caractère privé de ces fêtes, la générosité « du chevalier est allée au delà. Il a fait paraître cinq « gondoles de sa maison, et l'équipage était vêtu d' une « riche et pompeuse livrée. On remarqua une nouvelle « et spendide invention, à savoir: les gondoliers, tenant « dans leur main d'énormes flambeaux, placés sur deux « rangs depuis les quais jusqu' aux escaliers du palais, « restèrent debout et immobiles jusqu' à la fin de la « fête. De même, les laquais sur les paliers de l'escalier, « outre le beau spectacle qu' il formaient, éclairaient « assez l' entrée de la salle, pour n' avoir pas à courir « après les invités avec de la lumière, comme d' habi- « tude (*). »

Les Provéditeurs *alle pompe,* ne trouvant pas de témoins dans les procès en contravention, obligeaient le danseur, la couturière et la coiffeuse de la mariée à dé-

(*) Ivanovich — Minerva al tavolino. Venezia, 1681, p. 129-30.

noncer les contraventions sous serment (*). Les dépenses considérables pour les trousseaux des fiancées déterminèrent plusieurs fois les Provéditeurs à interdire les caleçons de drap d'argent, que l'on portait sous les jupes, et les robes d'or brodées, qui ne servaient qu'à une vaine ostentation (**). Les dots augmentaient et le revenu des plus grandes familles s'en trouvait diminué; on songea au remède, qui fut de ne contracter des alliances qu'avec des familles, qui pourraient donner autant qu'elles recevaient. De là l'usage de ne se marier qu'entre parents: usage qui contribua, pour une large part, à la décadence physique et morale du patriciat.

La dépense et la pompe royales des funérailles n'avaient pas non plus diminué. En 1779, quand déjà la République touchait à sa fin, le convoi du doge Alvise Mocenigo fut d'une magnificence inouïe. « Toutes les classes de la société, ecclésiastiques et laïques » — dit l'aumônier du doge défunt, — « assistèrent en appareil funèbre à l'accompagnement, et la Procession, qui commença à dix-huit heures et demie ne finit qu'à 24 heures. Toute la ville, se pressant aux rues et aux fenêtres du palais, voulut voir le pompeux et splendide bien que lugubre accompagnement. La noble maison n'épargna rien pour honorer la mémoire de l'illustre défunt. Tous les valets et les subordonnés, au nombre de 80, furent noblement habillés de deuil, de la tête aux pieds; et on a distribué pour seize mille livres de cire (***). »

Ce n'est pas seulement le doge que l'on accompagnait avec ce faste à sa dernière demeure, mais tout pa-

(*) Arch. di Stato. — Prov. alle Pompe. Terminazione 20 mars 1625.

(**) Ibid. Term. 6 mai 1613.

(***) Arch. privé Mocenigo. — Lettres citées.

tricien riche ou tout citoyen, qui avait rempli une haute charge dans l'Etat. Les obsèques de Pierre Businello, Grand Chancelier, mort le 6 août 1713 suffiront pour nous édifier sur le luxe des funérailles au XVIIIe siècle. Le corps de Businello, étant descendu dans le caveau de ses aïeux, on éleva dans l'église de St. Jean et St. Paul un catafalque qui reposait sur seize colonnes et se terminait en une haute pyramide. On fit ensuite la statue du défunt et, après l'avoir revêtue d'une toge rouge et lui avoir mis au côté une épée à la poignée d'or, on la porta avec un grand nombre de flambeaux, de chandelles, de torches et de bannières (*) à Saint Marc et on la déposa dans le baptistère sur des tréteaux tendus de violet. Le lendemain, la statue couchée sur une civière et suivie des nobles, des secrétaires en toge noire à longue traîne, d'un grand nombre d'Ecoles avec leurs gonfalons, des neuf congrégation de prêtres habillées chacune d'une couleur particulière, des pauvres des hôpitaux et du peuple, fut transportée dans l'église de St. Jean et St. Paul, où l'on prononça l'éloge du défunt. Les rues que traversait le convoi étaient remplies d'une foule compacte, les fenêtres couvertes de damas, de tapisseries et de tapis: apparat de fête bien plus que d'enterrement (**) !

(*) La seule école de St. Marc arborait 150 bannières.

(**) Casotti — *Da Venezia 1713, lettere* — Prato, Guasti, 1866. p. 22, et suiv.

CHAPITRE VII.

Les couvents.

Dans les couvents, la corruption, qui datait déjà de loin, était devenue plus profonde. Trop souvent les mesures les plus sévères n'avaient servi à rien. Quand des mœurs nouvelles adoucirent la rudesse des Vénitiens, la licence pénétra dans la maison de Dieu et près des autels. La religieuse accueillit dans le secret de sa cellule l'audacieux, qui avait osé escalader les murs du cloître. Le 29 juin 1349 le Conseil approuva un arrêté *contra illos qui committunt fornicationes in monasteriis monialum Ducatus Venetiarum*. Ces fornicateurs furent depuis appelés *Monachini* ou *Moneghini*. La loi, qui ne reconnaissait pas à l'esclave des droits civils, admettait à témoigner en justice les esclaves des religieuses, dans le cas de fornication de leurs maîtresses. L'auteur de l'éloge d'André Contarini (1368-82) lui faisait un grand mérite d'avoir résisté aux séductions des nonnes. Marin Sanudo parle à plusieurs reprises de moinesses enceintes et de rébellions survenues à la suite de graves scandales dans les monastères (*). Entre autres, il nous raconte

(*) Sanudo, t. VI, p. 135, t. XVIII, p. 185; t. XXV, p. 205, etc.

une intrigue infâme de sœur Marie, supérieure de Santa Maria Maggiore, avec un prêtre nommé François de Saint Eustache. Le prêtre fut condamné à dix ans de prison, et la religieuse confinée à Chypre (*). Aucun essai de réforme des couvents ne réussit; et c'est bien vainement que le patriarche Antoine Contarini, élu le 10 novembre 1508, prit les plus énergiques mesures.

La dépravation continua dans les XVIIe et XVIIIe siècles; au reste, elle était générale en Europe, et dans Rome même. Le luxe et le dérèglement des couvents n'étaient pas plus grands à Venise qu'ailleurs: seulement, peut-être, il y avait plus d'élégance, les nonnes y'étaient plus jolies, les réceptions plus brillantes, la musique plus raffinée: ce qui donnait lieu à des scandales, non pas plus fréquents, mais plus bruyants.

On comptait à Venise 34 à 35 monastères. Dans quelques-uns on menait une vie pieuse et retirée; mais dans d'autres, au contraire, les religieuses ne suivaient d'autre règle que leur plaisir: elles se couchaient, se levaient, priaient à leur heure; et, au lieu de jeûner, elles se régalaient de toute sorte de friandises et de mets recherchés. Plusieurs d'entre elles avaient pris le voile par contrainte et, dans la solitude du cloître, elles caressaient mille rêves d'amour et de beauté. On leur faisait des trousseaux et, même après avoir prononcé leurs vœux, elles conservaient des habitudes mondaines et s'habillaient avec élégance, portant des corsages de soie plissés à petits plis, faisant friser leurs cheveux et laissant voir le haut de leur gorge (**). Elles passaient les heures de

(*) Sanudo t. IV, p. 143, 22 août 1502.

(**) Dans l'ouvrage de M. Racinet (Le costume historique. Paris Didot, 1876 liv. I) sont représentées une bénédictine de San Zaccaria élégamment vêtue et décolletée, une augustinienne en habit blanc, le

solitude d'une manière agréable ; et les conversations des parloirs rivalisaient avec celles de salons patriciens. On prodiguait les rafraîchissements, tandis que, riant et causant, les jeunes sœurs brillaient dans la fleur de leur fraîche beauté. Le silence du cloître était parfois interrompu par le son des trompettes et des fifres, et même par la voix joyeuse des gentilshommes badinant et dansant avec les religieuses. Elles ne craignaient pas de sortir la nuit même avec leurs amants (*). Il n'exagérait donc pas beaucoup le satirique qui, dans un pamphlet contre Venise, écrit à Rome à l'époque de l'interdiction de Paul V, faisait de nos couvents la description suivante: « Les religieuses sont en grand nombre à Venise et d'or-
« dinaire elles sont nobles, parce que tous ces patriciens
« illustres, qui ont des filles, les mettent dès leur bas âge
« au couvent et les forcent plus tard à y rester, pour ne
« pas trop dépenser d'argent dans les dots, qui sont très-
« considérables, et pour laisser leurs richesses aux enfants
« mâles. Aussi, pleines de licence, d'humeur indisciplina-
« ble et religieuses par contrainte, elles disent publique-
« ment, que, puisqu'on les a forcées d'entrer dans la reli-
« gion, elles feront le pis qu'elles pourront. Et lorsqu'il y
« a eu des prélats qui ont voulu les réformer, on les a vio-
« lemment chassés, et par le bras de leurs parents illustres
« on a tout rétabli : de là vient qu'elles vivent sans
« piété ni dévotion. Quelques-unes s'habillent d'une ma-
« nière plus libre, se frisant les cheveux, se décolletant,
« presque comme nos mondaines, et beaucoup d'entre
« elles ont leurs amoureux, qui vont les visiter souvent
« et faire la causette avec elles, échangeant sans cesse

corsage brodé, et une autre bénédictine avec la petite coiffe et l'éventail.

(*) Sanudo, t VIII, p. 147 25 mai 1509.

« des présents. Comme tous les monastères ont quatre « ou cinq sœurs converses qui vont quêter par la ville, « beaucoup les font servir à leurs amours; et comme « une vieille et une jeune vont toujours ensemble, la « jeune tient souvent une mauvaise conduite. Pendant « le carnaval, il y en a qui se déguisent et leurs amants « viennent les chercher en gondole. Elles vont à pied « par la ville, y font noce allégrement et rentrent quand « bon leur semble. L'an passé, dans un des principaux « couvents, on en découvrit plusieurs en état de gros- « sesse. On procéda à l'arrestation de quelques habitués, « et on leur intenta un procès, qui fut conduit avec ri- « gueur. Ils furent reconnus coupables et, comme dans « le premier feu de leur zèle, les juges parlaient de les « livrer au bourreau, un Sénateur monta à la tribune et « soutint que les coupables ne devaient pas être con- « damnés à mort, car, étant de leur sang, les juges se dés- « honoreraient eux-mêmes. Mieux valait les absoudre et « les déclarer innocents: on rendait par là l'honneur à « tout le monde. Quant aux religieuses, il fallait les faire « accoucher secrètement, et mettre leur faute sur le compte « de la calomnie. La proposition parut si raisonnable « qu elle fut acceptée (*). »

Après avoir lu ce que nous venons de citer, on devine aisément que l'austère figure du magistrat devait apparaître fréquemment dans le bercail de Dieu. Dans le cours du XVIe siècle, le Conseil des Dix défendit les entretiens des religieuses avec des personnes étrangères à la communauté; et prononça des peines sévères contre ceux qui emmenèraient des religieuses hors du couvent. Il ne permit aux moines d'entendre la confession, qu'à

(*) Bibl. Corsiniana à Rome. Relatione del Stato, Costumi, Disordini et Remediis de Venetia. M. du siècle XVIIe (Col. 39 B. 7).

travers les fenêtres de l'église ; et il interdit les banquets à l'occasion des prises de voile, cherchant tous les moyens pour régler « la vie licencieuse et mauvaise des monastères de religieuses (*). » Mais la fréquence des procès est la meilleure preuve du peu d'efficacité des remèdes. Nous choisirons quelques exemples du libertinage monacal dans les deux derniers siècles de la République.

Vers l'an 1645 une certaine Cécile Ferrari, d'humble condition, conçut le dessein de recueillir les orphelines sans ressources et de les élever en leur enseignant à travailler à l'aiguille. Bientôt la renommée de sa piété se répandit au loin et elle trouva les moyens de fonder un hospice, où l'on recueillit jusqu'à 300 jeunes filles. Un patricien, de la maison Ruzzini, mit à sa disposition un vaste et magnifique palais. Et bientôt elle put bâtir dans la ville de Padoue un nouvel hospice, qu'elle dirigeait de loin et qu'elle allait visiter de temps en temps. Les ouvrages à l'aiguille rapportaient à la Ferrari de 4 à 500 ducats par semaine, sans compter les aumônes qu'elle recevait à l'envi des familles les plus opulentes. Tout à coup la pieuse dame est accusée devant le Tribunal de la Sainte Inquisition de délits infâmes, et l'on découvre dans le procès des crimes honteux. Un contemporain en fait une peinture saisissante.

Enivrée d'orgueil, Cécile se mit à se contempler et à s'adorer elle-même. Voulant garder les apparences d'une personne exemplaire, elle portait une robe de bure comme celle des moines, mais par-dessous elle avait une jupe de soie et d'or, des bas richement brodés et des bijoux. Elle avait divisé l'hospice en deux parties. Les parents ne pouvaient voir leurs enfants qu'en sa présence;

(*) Arch. di Stato — Misti, ch. X, 1514, 9 août. — 1514, 30 août — 1519, 4 mai etc. etc.

et encore leur fallait-il un ordre spécial de l' un des chefs du Conseil des Dix. Les jeunes filles étaient soumises à une règle secrète et rigoureuse, qu' elles ne pouvaient ni transgresser ni révéler.

Et ici on parle avec force détails des leçons que les jeunes pensionnaires recevaient, *sous la rigueur du fouet*, et des amants masqués que quelques-unes avaient la liberté d' introduire la nuit dans l' hospice. Cette femme, devenue folle ou aveuglée par la vanité, s' était permis de remplir les fonctions de prêtresse: elle célébrait la messe et communiait les orphelines, dont elle se faisait vénérer comme une papesse, leur donnant son pied à baiser. Quand elle se rendait à Padoue, ou quand elle revenait à Venise, les jeunes filles allaient au-devant d' elle processionnellement jusqu' à la porte, et là, tenant la Croix et s' inclinant, elles chantaient: *Te Deum laudamus, te, Cecilia veneramur*. Voulant qu' on la crût douée de l' esprit prophétique, elle écoutait les confessions des demoiselles, derrière une cloison du confessional, sans que le confesseur se fût jamais aperçu de cette supercherie. Il en résulta que les pénitentes, s' apercevant que le secret de la confession était trahi, se gardaient d' avouer leurs pechés les plus graves. Elle prétendait aussi être visitée par les Saints et les Bienheureux, et avoir avec eux des entretiens spirituels; mais on découvrit à la fin que c'étaient des visites d' amants en chair et en os. Pendant ses prières, elle affectait des poses extatiques, comme si elle était transportée hors d' elle-même. Appelée par une des institutrices pour quelque affaire importante, elle s'écriait parfois, sans répondre: « O suavité! ô gloire! Vision et délices du paradis! » Elle disait que sa mère l' enfanta sans douleur et accoucha d' elle, ayant une herbe à la bouche, voulant par là faire entendre qu' elle

était venue au monde pour vivre d' herbes et pour nourrir les pauvres de mets plus substanciels. Cette femme, en somme, grâce à la règle sévère imposée à l' hospice de garder le secret sur tout ce qui s' y faisait, espérait se faire passer pour une sainte. Elle se persuadait qu'on ne pourrait jamais découvrir ses plaisirs clandestins, ses amours, la débauche où elle jetait les plus belles de ses pensionnaires. Elle fut publiquement amenée, un mardi matin, devant le Tribunal de la Sainte Inquisition, où elle dut lire à haute voix la liste de ses crimes. Tout le monde criait: Au feu! au feu! On lui fit abjurer l'hérésie; et puis le père Inquisiteur lui dit: — « Cécile, nous te faisons grâce de toutes les accusations portées contre toi par un grand nombre de témoins. C' est seulement sur tes propres aveux et sur les témoins produits par toi-même que nous te condamnons à 7 années de prison, avec l' obligation de réciter tous les jours le rosaire, de jêuner une fois par semaine, de te confesser et de communier une fois par mois. » — A quoi elle répondit: « J' appelle de cette sentence à la cour de Rome! » Et après avoir pris note de la demande d' appel, l' inquisiteur répliqua: — « Penses-y bien et nous y penserons de notre côté, pour revenir en ce même lieu dans huit jours (*). »

Parmi les nombreuxex emples des maux qu' occasionnaient les vœux monastiques imposés, le plus fameux est celui d' Archangèle Tarabotti, née à Venise d' une famille bergamasque en 1605. Forcée à 11 ans de prendre le voile dans le cloître de Sainte Anne, elle sentit bientôt une irrésistible aversion contre son nouvel état. Seule avec ses angoisses et ses désirs, avec son âme passionnée, avide d'émotions et de tendresse, il lui sembla qu'autour

(*) Arch. di Stato génois. — Roma, Carteg. diplom. B. 32.

d'elle tout était affreusement muet et désolé. Elle fut religieuse, mais seulement de nom : son costume était *d'une vanité pleine de folie et ses mœurs d'une folie pleine de vanité.* Elle chercha une distraction dans l'étude, et, entre autres ouvrages, elle publia la *Semplicità ingannata* (la simplicité trompée), *l' Inferno monacale* (l'enfer monacal) et la *Tyrannie paternelle,* qui fut mise à l'Index. Les sages remontrances du cardinal Frédéric Cornaro, patriarche de Venise, firent rentrer en elle même Archangèle. Elle se résigna enfin à la vie du cloître et, pour réparer le mal qu'avaient pu faire ses livres précédents, elle en composa de pieux et ascétiques (*).

Le temps marchait et les mœurs tombaient chaque jour plus bas. Il n'y avait pas de nonne un peu jolie, qui n'eût plusieurs adorateurs (**). Le Président de Brosses raconte qu'en 1739 trois couvents se disputaient l'honneur d'offrir une maîtresse au Nonce, qui allait arriver à Venise. Il va sans dire que nous laissons la responsabilité de l'anecdote à l'élégant, mais un peu léger voyageur. Dans les parloirs, où parfois elles festinaient gaîment, les vestales de Venise riaient, se montraient avides des cancans de la ville, s'occupaient de la chronique la plus scandaleuse et ne vivaient, par la pensée, que hors des murailles du cloître (***). Lamberti, qui a été le dernier poète rieur de la Venise républicaine, décrivit dans

(*) Cicogna — Iscriz. venez. vol. I, p. 135. — Tarabotti, — Lettere famigliari e di complimenti, Venezia 1650.

(**) Businello disait : « la nonne s'est vouée à Dieu, mais elle est tout le jour à la fenêtre avec son amant. »

(***) Longhi dans un tableau qui est au *Museo Civico*, a représenté le parloir des religieuses de San Zaccaria ; on croit voir un salon élégant. Au milieu du parloir, il y a un château de marionnettes !

un style négligé, mais plein de vivacité et de franchise, les monastères du siècle passé. Voici ses paroles: « Quoique « dans les monastères tout respirât la dévotion, la piété « et la modestie, les effluves de l'air mondain qui, à tra- « vers les parloirs, pénétraient dans les cellules, en vi- « ciaient peu à peu l'atmosphère. Quand l'esprit et les « mœurs nationales eurent pris de nouvelles formes, les « visites aux parloirs devinrent plus fréquentes, ainsi que « le contact avec les laïques; malgré la clôture, établie « dans tous les monastères, les parloirs devinrent, à partir « de la fin du XVIIe siècle jusqu'au milieu presque du « XVIIIe, le rendez-vous de personnes de qualité des deux « sexes. Les religieuses représentèrent bien et exercèrent « une grande influence (*). Les nobles dames à qui les « mœurs sévères ne permettaient pas de sortir de leurs mai- « sons et de causer avec les hommes, si ce n'est dans les « cérémonies publiques, dans les noces ou les prises de « voile, et dans le temps où il était permis de se masquer, « trouvaient une ressource contre l'ennui en fréquentant « les parloirs. On ne pouvait les empêcher d'aller dans « ces lieux sacrés, qui était censés ne respirer que reli- « gion et sainteté. Mais comme le beau sexe attire d'une « force insensible les hommes, naturellement portés à « l'admirer, à lui prêter une espèce de culte, ainsi on « les vit, sous les prétextes louables ou de la parenté ou « de la piété ou de la bienfaisance, y accourir à leur tour. « Les jeunes gens, les hommes d'un âge mûr, les per- « sonnages austères, les ecclésiastiques, même du plus « haut rang, assistaient à ces réunions et les parloirs de-

(*) Lamberti observe à cet endroit qu'il ne parle que des couvents dont la règle était libre; les autres, en petit nombre il est vrai, vécurent toujours séparés du monde.

« vinrent les cercles les plus brillants et les plus à la « mode. Ce fut alors que les religieuses se perfectionnèrent « dans l'usage du monde, joignirent aux manières les plus « séduisantes une décence, une modestie qui en releva le « charme: c'est alors aussi qu'elles se mirent à cultiver « les lettres (*). »

Ces religieuses, plus occupées des intérêts de la terre que du ciel, en se rendant nécessaires aux hommes d'Etat comme à la populace la plus grossière, ne durèrent pas jusqu'à la chute de la République. Pendant que Venise agonisait, la gaîté disparut des parloirs; et « les nonnains niaises » comme les appelle Lamberti, coulèrent leur vie entre les sermons et les messes, les tartelettes et le chocolat. Qui aurait pu comparer cette existence innocente et pieuse avec les usages brillants et corrupteurs, qui, vers le milieu du siècle, avaient changé les couvents en lieux de plaisir et de débauche!

Le Gouvernement étudiait toujours les moyens de réprimer les désordres, qui était parfois provoqués par les confesseurs des religieuses. En 1758, par exemple, monseigneur Giustinian, évêque de Murano, signifiait aux Inquisiteurs d'Etat que le monastère de Sainte Claire à Murano, était plein de troubles à cause du confesseur, l'abbé Calogéra, qui avait assuré que parmi les religieuses il y avait deux obsédées et une sorcière. Le Tribunal ordonna à l'abbé de cesser toute correspondence, directe ou indirecte, avec le couvent de Sainte Claire, et recommanda en même temps à l'évêque *le choix d'un confesseur prudent.* Mesures inutiles! Un nouvelle note des Inquisiteurs, portant la date du 18 mars 1759, nous apprend que l'on avait trouvé de fausses clés sur quelques nonnes, qui avaient résolu de fuir, et que l'abbé Calogéra

(*) Lamberti — ouv. cité.

était *pleinement informé de tout*. Le Tribunal invite l'abbesse à veiller sur la conduite de ses nonnains et relègue le Calogéra à l'abbaye de la Vagandizza (*).

Mais si les couvents n'étaient pas des sanctuaires sans tache, à qui la faute? s'écrie un de nos écrivains, non moins brillant que précis. Aux parents qui violentaient les inclinations de leurs enfants, qui condamnaient tant d'innocentes jeunes filles à cette vie de sacrifice.

A la douloureuse histoire de la religieuse de Monza, immortalisée par Manzoni, nous pourons ajouter celle de Marie da Riva. Marie, issue d'une famille ancienne, fut contrainte malgré sa résistance, à ensevelir la fleur de ses années dans le couvent de San Lorenzo. Mais, comme elle-même l'a déclaré, elle ne pouvait se résigner à la profession monastique, pour laquelle Dieu ne l'avait point faite. Froulay, ambassadeur de France à Venise, qui avait l'audace et l'humeur aventureuse propres de sons pays, vit un jour au parloir de San Lorenzo la religieuse da Riva: il s'en éprit; et son amour fut partagé avec l'ardeur qu'inspirent la longue captivité, les désirs contrariés et les luttes incessantes. La passion de Marie ne garda bientôt aucune retenue: le visage couvert d'un masque elle suivait Froulay dans les festins et ne rentrait secrétement dans sa cellule qu'à la pointe du jour. Mais les Inquisiteurs eurent vent de l'intrigue et ils défendirent à la Riva de paraître au parloir pour causer avec Froulay. Celui-ci, se tenant pour offensé, se plaignit à son gouvernement; il s'ensuivit un échange de conversations entre l'ambassadeur de Venise Zeno, et le garde de sceaux Chauvelin. Irrité par l'orgueil et les obstacles, Froulay, homme d'une cinquantaine d'années, résolu et entreprenant, ne voulut point renoncer à sa scandaleuse

(*) Arch. di Stato. Inquisitori di Stato — anni 1755, 1759.

relation et n'y renonça, que lorsque, quelque temps après, la Riva fut transportée dans un couvent de Ferrare. Là, elle s'amouracha d'un colonel nommé Moroni, se laissa enlever par lui et se retira à Bologne, où elle l'épousa (*).

Il n'est pas difficile d'imaginer le parti que Casanova, qui a dû connaître à fond les amours de la Riva, a su en tirer dans ses *Mémoires*, pour donner de la couleur aux aventures de la religieuse M. M. et de l'ambassadeur Bernis, dans lesquelles, comme on sait, il s'attribue à lui-même un rôle important.

(*) Fulin — Studii nell' Arch. degli Inquisitori di Stato, pag. 431 et suiv. Venise. 1868.

CHAPITRE VIII.

La bourgeoisie et le peuple. — Jeux et fêtes publiques.

Cependant, la classe moyenne n'avait pas entièrement perdu ni son activité ni sa probité. La vie, en effet, et l'intérieur des artisans et des marchands sont peints avec une évidence admirable dans le théâtre de Goldoni: le ménage conduit avec un très-grand soin ; l'amour des plaisirs, mais aussi beaucoup d'activité dans le commerce et les affaires: des demoiselles gardées sévèrement, des femmes spirituelles et gaies, des maris honnêtes et débonnaires, des fils niais ou débauchés, mais non pervers, des servantes bavardes et rusées, mais fidèles (*). L'immortel comique, juge impartial de son siècle, fait dire à sa *puta onorata*: « à Venise il y a de l'amusement pour « qui en veut, mais on va dans les promenades publi- « ques, là où l'on voit des persiennes et des coussins sur « les balcons, ou bien chez celles qui restent sur leur « porte; mais dans les maisons honorables, on ne va pas,

(*) Mutinelli lui-même, qui composa un livre où il a insulté la vieille République, pour rendre peut-être, par la peinture des vices de l'ancien gouvernement, moins lourdes les chaînes des Autrichiens, les nouveaux maîtres, est forcé d'avouer « que dans les familles des commerçants et des artisans on menait une vie patriarcale. »

« à Venise, frapper chez les jeunes filles. Allez, vous au-
« tres étrangers, quand vous parlez des femmes de Ve-
« nise, vous les mettez toutes en un tas ; mais il n'en va
« pas ainsi, par le sang de Diane ! Les demoiselles de
« bonne maison, dans ce pays-ci, ont du jugement et
« elles vivent avec une règle que peut-être on ne suit
« pas ailleurs. Elles sont jolies, mais en matière d'hon-
« neur je dirai avec le poète: — Les jeunes filles véni-
« tiennes sont un trésor qu'on n'acquiert pas aisément,
« car elles sont pures comme l'or et celui qui veut en
« faire à sa volonté, ne fait rien : Rome pour sa gloire
« vante une Lucrèce : vienne à Venise qui veut voir des
« preuves d'honneur ! » (*).

« Roma vanta per gloria una Lucrezia,
« Chi vol prove d'onor vegna a Venezia ! »

Le peuple vénitien bavard, malicieux et paresseux, autant qu'il avait jadis été actif, gai et d'humeur toujours égale, jouait à la loterie, se plaisait aux *sagre* aux *garanghelli* (parties de plaisir au Lido), à l'allégresse de ses carnavals et, plein de confiance et d'insouciance, il laissait aux gentilshommes les préoccupations politiques, ne se passionnant que pour les élections des curés et des bedeaux. Quelquefois, dans l'élection des curés, un prétendant était soutenu par les nobles, l'autre par le peuple. Le quartier se partageait alors en deux factions. On barbouillait à l'envi les murailles de louanges et d'insultes et, après la nomination, les partisans du candidat victorieux faisait un vacarme d'enfer avec des trompettes, des tambours, des feux d'artifice, des fusées et des pétards (**). Voilà à quoi s'était réduit l'antagonisme, si on peut l'appeler ainsi, de la noblesse et du peuple !

(*) Goldoni — Puta onorata. — Acte I. sc. 13.
(**) Casotti — Lettres citées, p. 31.

Sur la place, sur le môle, sur la rive des Esclavons, il y a toujours mille passe-temps : la baraque des marionnettes, le cirque des chevaux et des pantomimes, les serins savants, les faiseurs d'horoscopes, qui prédisaient l'avenir et qui avaient une loge dans la *Piazzetta*, les charlatans, qui débitaient des eaux de senteur et du fard, les conteurs, les improvisateurs, etc. (*).

Les *sagre* étaient des fêtes exclusivement populaires. Dans ce jour les *calli* et les *campi* étaient décorés d'étendards et de tapis ; des couronnes et des damas pendaient des fenêtres ; dans les boutiques improvisées on exposait des tableaux et des portraits ; sur le comptoir du vendeur de beignets, le soleil faisait étinceler les beaux plats de cuivre, plus luisants que l'or. Les blondes filles du peuple se paraient de couleurs voyantes : corsage d'écarlate, robe de soie à ramages, tablier à dessins de Perse, chaînettes d'or autour du cou, rubans bigarrés sur la tête et sur le corset, souliers blancs aux pieds. Quelquefois ils ornaient une *peota* (barque) de petits ballons et de feuillages, partaient le matin, s'en allaient à Mestre ou dans les autres villages des environs, dînaient et folâtraient dans les prairies, puis revenaient le soir et l'on entendait se perdre au loin sur les lagunes l'écho de leurs paisibles chansons. Les jours de fête, ils dansaient dans les *campi*, les *campieli* et le long des *fondamente*. Les danseuses, admirées pour l'agilité et la mollesse gracieuse de leurs mouvements, se paraient la tête de fleurs, portaient un corsage de brocart sans manches, une robe garnie de bouffettes d'argent et retroussaient, formant un tour de plis, les manches de leur chemise de toile surfine. Les danses préférées étaient la *monfrine* vive et gaie, et

(*) Riforma del Carnevale. Novella Giapponese. Venezia, Graziosi, sec. XVIII.

la *fourlane* (*), accompagnées du roulement des tambours et du chant cadencé des femmes du peuple, qui effleuraient la terre avec une grâce agile, et tantôt tournaient rapidement sur les talons, en faisant gonfler leurs robes, et tantôt accompagnaient le chant en repliant avec abandon leurs flancs et leur tête (**).

Le silence des nuits sereines de Venise était interrompu par la douce *cantilène* du Tasse, que les gondoliers, — les secrétaires les plus intimes de leurs maîtres — se répétaient d'une rive à l'autre, de l'un à l'autre *traghetto*. Et quelques champions de la rame ne montraient pas leur adresse seulement dans les régates, mais, nés et grandis au milieu des lagunes, sous un ciel enchanté, ils se sentaient poètes. En 1751 un « serviteur de gondole » Antoine Bianchi, était célèbre; il avait composé plusieurs poèmes héroïques et comiques.

Dans les fêtes et les spectacles publics, Venise savait montrer encore de la grandeur et de la magnificence.

Les élections des doges, des patriarches, des grandes chanceliers et des procureurs étaient encore accompagnées d'un faste extraordinaire. Après le couronnement du doge, on décorait splendidement quelques salles du Palais et l'on y donnait un bal, où étaient aussi invités les nobles étrangers. Les patriciens de Venise devaient y paraître en habit de cérémonie: toge rouge de drap de soie; les secrétaires en toge noire; les étrangers en habit de gala et l'épée au côté. Pourvu qu'ils fussent décemment masqués et en *bauta*, les hommes et les femmes de toute

(*) La *Monferrina*, originaire de Casale Monferrato, était une musique ballabile en 6/8 de temps. La *furlana*, du Frioul, avait le même mouvement de 6/8 semblable à la tarantelle, mais moins régulier.

(**) Saint-Didier, ouv. cité, III.

diadèmes, de dentelles, de pierres précieuses; les épaules et la gorge très-découvertes; de leurs manches, qui ne dépassaient pas le coude, pendaient des franges précieuses. Beaucoup de patriciennes avaient sur elles trente à quarante mille ducats de bijoux. La coupe et la lourde magnificence de ces habits ne permettaient pas d'autres danses que la *contredanse* et le *menuet*.

Les autres élections solennelles des patriarches et des procureurs ne différaient pas beaucoup de l'élection du doge (*). Un gentilhomme de la maison Pisani, ayant été nommé procureur, dépensa six mille ducats pour obtenir du magistrat spécial l'autorisation d'élever des arcs et des trophées, qui lui coûtèrent plus de trente mille ducats (**). Le 10 juillet 1713 Lorenzo Tiepolo prenait possession de la dignité de procureur. Un Florentin, qui avait assisté à la cérémonie, après avoir décrit Tiepolo en toge rouge, avec l'étole d'or sur l'épaule gauche, insigne de l'ordre des chevaliers, et le cortége des gentilshommes, des bombardiers, des *cappelletti* (***), du peuple, et l'entrée solennelle à Saint Marc, finit par ces mots: « Deux choses on rendu cette cérémonie, qui est si magnifique, belle et brillante au delà de ce qu'on peut dire. Avant tout les masques, dont on a vu jusqu'à nuit close un nombre incroyable, à cause de la liberté de se mas-

quer laissée aux personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition; et à cause de la facilité de déguisement, qui consiste pour les hommes en un masque et une *bauta*, pour les femmes en un loup; quant à l'habit, on garde son habit ordinaire: avec le masque tout habit est déguisement. Mais ce qui est bien plus joli à voir et qui suffit pour donner une haute idée de Venise, c'est la Mercerie en gala, arrangée avec beaucoup de goût par les marchands, qui transforment en belle décoration, d'un dessin exquis et d'une excellente disposition, les marchandises de leurs boutiques: draps, garnitures d'or, dentelles, franges surfines, toileries, rubans de toute sorte, et, au milieu, des marchandises de tous les genres; ce qui forme un spectacle très-beau et très-bien entendu. Voilà les nouvelles de ce courrier; et ce n'est pas peu de chose, que d'avoir pu, au bout de six jours, voir ce qu'on ne peut voir souvent qu'après plusieurs mois, et peut-être après des années, par la raison que les Procureurs élus pour leur mérite ne sont que neuf, et c'est seulement à eux qu'on donne un successeur à leur mort. Il n'en est pas de même pour les procureurs qui doivent leur office à l'argent. C'est à vrai dire une espèce de triomphe civil, mais magnifique. Quant à la Mercerie, on m'assure que le Magistrat *delle pompe* a ordonné aux marchands d'user d'une certaine modération: outre que, dans cette occasion, on ne voit pas les galons, les rubans, le draps d'or les plus beaux et de la derniére mode, le marchand ne voulant pas s'exposer au danger qu'on lui copie son dessin. Il avait été également défendu d'exposer le portrait du Procureur; on le voyait néanmoins en papier dans toutes les boutiques, différemment encadré par chacun dans ses propres marchandises. En quelques endroits, il était accompagné de devises érudites; sans parler

[illegible] lagunes. Un nombre infini de galères, de *peote*, de gondoles, suivaient encore le bucentaure doré; et l'eau était parsemée de fleurs, et les riantes couleurs des draps d'or, des brocarts, de la soie, ressortaient sur l'azur lumineux du ciel de Venise. Toutes les cloches de la ville carillonnaient; les canons grondaient à de courts intervalles; les boutiques se décoraient de petits dais peints de vives couleurs; des tapis et des velours flottaient aux fenêtres. Le long du canal qui de Saint Marc conduit à Saint Nicolas du Lido, — un mille environ, — étaient rangés les navires marchands et les vaisseaux de l'Etat, pavoisés de centaines de drapeaux (**).

Dans une des grandes salles du Palais, le Doge, entouré du Nonce, de l'Ambassadeur de France, des six Conseillers de la Seigneurie, des trois chefs de la Quarantie Criminelle, faisait dresser un banquet somptueux, bizarrement paré de trophées en verre de Murano, d'arcs de triomphe, de châteaux en cire, riche en mets recherchés, en fruits délicats, en fins gâteaux (***). C'était une joyeuse fête, un mouvement plein d'entrain, et un retour vers l'ancienne grandeur. Tous les invités portaient la toge de cérémonie et, pourvu qu'il eut un masque, chacun pouvait assister au commencement du banquet (****).

(*) Casotti — lettres citées, p. 10, 11.

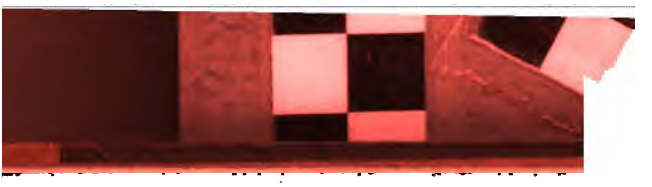

)ans la place, une enceinte de boutiques était destinée une merveilleuse exposition commerciale, industrielle t artistique (*). Une multitude de gens, en habits de ;ala et masqués, débouchait des rues dans la place et ' en allait de baraque en baraque, de comptoir en com-ıtoir, formant des groupes devant les magasins, regardant, narchandant, achetant les objets exposés. La place avait n air de fête: partout des cris, des rires, des badinages, es interruptions, des plaisanteries. Le soir, après le *fre-co* (**), plusieurs allaient dîner gaîment à la Giudecca.

Pour la réception de Ferdinand II, grand duc de To-cane, la République dépensa, en 1628, 50.000 ducats. .e prince fut logé dans le palais Cornaro, sur le Grand ;nal. Quelques gondoles avaient été richement étoffées .e velours; on fit en son honneur une régate, et toutes :s boutiques de la Mercerie furent tendues de soie et ' étoffes blanches. Dans leur palais, célèbre pour d' au-·es visites royales, les Foscari donnèrent une fête de bal ù parurent 130 dames, autorisées par les Magistrats à : parer de broderies, de dentelles et de joyaux du plus aut prix. Il existe une curieuse description contempo-aine de la visite faite par le Grand Duc au Doge: —

Après la messe, Son Altesse, accompagnée des trois personnes, alla rendre visite au Doge, il entra dans le palais de St. Marc comme un particulier, par l' escalier secret. Au sortir de la gondole, il fut reçu par les seigneurs Jean Pesaro et Jérôme Landi, présentement *Savi grandi;* en haut de l' escalier, il fut reçu par Sa Sérénité, qui prit aussitôt la gauche, comme, sans nul doute, il convenait de faire, et avec elle il y avait tout le Collége composé de 26 sénateurs. Arrivés à la der-

(*) Cod. Svayer, 986. (Museo Civico).

(**) Cours des barques sur le Grand-Canal.

« nière pièce de l' appartement, laquelle était une gra-
« de salle où l' on avait préparé le trône avec des sièges
« tout autour pour les Sénateurs, Son Altesse, sur l'in-
« vitation du Doge, occupa la première place; dans la
« seconde se mit Sa Sérénité . . . . Voici dans quel ordre
« on était assis; au bout du salon, sur un estrade à
« deux degrés surmontée d' un baldaquin, étaient pla-
« cées trois grandes chaises de velours, toutes trois pa-
« reilles, bien que celle du milieu parût avoir un dossier
« plus haut d' un doigt. Derrière les chaises, le long du
« mur, il y avait, en guise de tenture, trois lés de drap
« d'or unis et etendus, les lés du drap du milieu et des
« draps de la droite étaient de velours à fond d' or, et
« le lé, qui se deployait derrière l'autre chaise à gauche
« était d' un tissu différent et moins riche, c' est-à-dire
« de brocart (*). »

Même au XVIIIe siècle, quand sa situation n'avait rien de brillant, Venise fut toujours hospitalière. Au mois de janvier 1767 elle vit arriver, avec grande pompe et suite nombreuse, le prince de Würtemberg. Quelques passages des lettres, écrites par l' aumônier du doge Mocenigo, nous offrent un tableau curieux des mœurs de l' époque et de l' accueil fait à ce souverain

« Le prince, » dit l' aumônier, « a loué pour lui et sa brillante cour trois palais; il s' est engagé à payer au juif Mandolini, rien que pour l' ameublement, 300 sequins par mois de loyer. Sa cour est composée de 75 personnes : chevaliers de haut rang, officiers, professeurs de musique et gens de service. On dit qu' il a deux millions à dépenser en plaisirs. Il a donné en présent à S. E. Giovanelli de la porcelaine pour 60,000 florins.... Juste-

(*) Historia del viaggio d' Alemagna del S. G. D. di Toscana, Ferdinando II. Venezia, 1628, pag. 107 e 108.

ment dans ces derniers jours, la fille de la dogaresse a mis au jour un enfant. Toute la ville s' y intéressa et porta à la Sérénissime famille ses félicitations. Le nouveau-né fut tenu aux font de baptême par le procureur Rezzonico en qualité de premier parrain et par sept chevaliers, en qualité de seconds parrains.... Le Duc de Würtemberg s' était offert comme parrain....

« Marc-Antoine Mocenigo, fils du doge et l' un des présidents de la pieuse maison des *Mendicanti*, a donné au prince dans les clotîres une séance de musique et de chant, qui commença à deux heures et finit à cinq heures de nuit.... On invita également le duc à une fête de bal dans le théâtre *San Benedetto*, où l' on prépara en son honneur un souper de 160 couverts » (*).

Le superbe palais Rezzonico fut choisi pour les fêtes, les divertissements, et les séances de musique que l' on donna en 1769 à l' empereur Joseph II. On vit un soir dans ses vastes salles, peintes et décorées à neuf, toutes resplendissantes de meubles précieux, de cristaux, de lampadaires de bronze doré, se réunir une troupe de six cents nobles en robe patricienne et sènatoriale et cent vingt dames ruisselantes de pierreries.

Pour faire en 1784 un accueil digne de lui à Gustave III de Suède, les Pisani préparèrent deux fêtes de nuit, l' une dans leur palais de Santo Stefano, l' autre à la Giudecca. Ils dépensèrent 18,700 ducats. On comprend que les princes et les rois fussent saisis d' un sentiment mêlé de dépit et d' admiration devant toutes ces magnificences. En vérité, on savait faire à Venise avec une décente courtoisie et une dignité fastueuse les honneurs de la ville. Mais noblesse oblige et, même à l' étranger, un Vénitien n' oubliait jamais le faste ni la politesse tradi-

(*) Arch. priv. Mocenigo. Lettres citées.

Angèle Thérèse Coni Tologni adressait au frère de Correr, en date du 15 janvier, *une briève relation de la très superbe fête donnée par S. E. l'amiral*. Le compte-rendu, fort intéressant, d'un nommé Jacques Bonaccogli, mérite d'être cité.

« Il y avait une grande salle, dont les murs étincelaient de tentures superbes, de glaces et de tableaux qui composaient une très-belle galerie. Un dressoir grandiose couvert d'une superbe vaisselle d'or et d'argent s'élevait en face et, audessus, deux petits anges soutenaient en l'air le blason de l'illustre seigneur. Là, telle était la variété des fruits et la beauté des fleurs, que l'imagination flattée des assistants croyait y voir le trône du printemps. D'un côté, il y avait plusieurs sortes de mets froids, de l'autre les laitages préparés de cent manières différents. Vis-à-vis brillaient deux grandes pyramides de chatoyants cristaux. A droite, on contemplait des liqueurs précieuses s'élevant en triomphe sur des coffrets dorés; et l'on admirait, à gauche, l'image de Baccus, qui semblait se plaire au milieu de la profusion des vins exquis. Du haut de quatre grands mâts dorés pendaient quatre grandes lampes d'argent fin: et sur quatre pilastres élégamment décorés reposait, au milieu de la salle, un dais somptueux, autour duquel voltigeaient des chérubins for-

« belle disposition et dans le meilleur ordre, jusqu' à trois « heures de nuit. Après les danses, dames, et cavaliers « passèrent dans la grande salle où, assis à table, ils ne « surent jamais assez louer l'excellence des liqueurs, l'in- « nombrable multitude, la variété et la délicatesse des « mets, dont à quatre reprises on chargea, déchargea et « rechargea la nappe . . . Le souper fini à la satisfaction « générale et au milieu des compliments adressés au gé- « néreux Correr, les dames et les cavaliers retournèrent « au bal ; et dans cet agréable divertissement ils passèrent « le reste d' une nuit si heureuse, que Livourne n' en a « jamais vu une pareille (*). »

Mais rien ne saurait donner une idée plus exacte de l'époque, que les fêtes pour l' entrée à Venise des princes de Russie (1782). Parlons-en à notre aise, car le sujet en vaut la peine.

Le procureur Pesaro et le noble Grimani furent chargés de se rendre à Conegliano au-devant des comtes du Nord, qui, le long de toute la lagune, de Mestre à Venise, furent suivis par des *peote* élégantes, par de petites barques parées et des *bissone* magnifiques, envoyées par les plus riches patriciens. Sur le pont de Rialto, le long des *fondamenta*, sur les barques amarrées aux quais c'était une procession, une affluence énorme de peuple battant des mains; des balcons de tous les palais pendaient des tapis et des tapisseries précieuses. Le soir même de l' arrivée, les nobles se donnèrent rendez-vous au Casino des *filarmonici*, et les Comtes du Nord y assistèrent, reçus par un nombreux cortége de laquais (deux cents environ) habillés de velours et d' or. Là ils admirèrent pour la première fois ce spectacle nouveau pour eux, d'un

(*) Arch. priv. Correr Cod. 66.

bal costumé; et ils furent charmés par la verve spirituelle des dames vénitiennes, présentées à la princesse russe par la Foscarini. Dans le théâtre *San Benedetto*, éblouissant de lumières et embelli de volutes et d'arabesques dorées, les loges destinées aux princes avaient été transformées en petits salons élégants, ornés de fleurs, de bras d'or, de franges, de galons de satin. Toute la salle était tendue de soie bleue à crépines d'argent; et la scène, décorée de bas-reliefs en argent et d'énormes glaces de Murano, avait été transformée, comme par enchantement, en une salle de banquet, avec des tables pour 120 personnes. On organisa un concert de chant, auquel prirent part cent orphelines, élèves des divers conservatoires. Après la régate, le divertissement toujours préféré des Vénitiens, les fêtes se terminèrent par un spectacle grandiose sur la place de St. Marc. Au milieu, on avait érigé un amphitéâtre de 1500 pieds de circonférence, à plusieurs rangs de gradins: au-dessus, les loges montaient jusqu'aux chapiteaux des colonnes des Procuraties. Un vaste pavillon était dressé du côté de l'église San Geminiano, tandis que de l'autre côté vers la Basilique, l'amphitéâtre aboutissait à un arc de triomphe haut de 80 pieds. Le peuple était exclu de la fête: les loges et les gradins fourmillaient néanmoins d'une foule gaie et bigarrée. Le spectacle représentait: *Le triomphe de la Paix:* elle apparaissait dans un grand char où, tandis que l'Abondance lui mettait sur le front la couronne d'olivier, Mars et Bellone se reposaient sur les dernières marches de son trône. Il y avait seize musiciens richement habillés, et le char de la Paix, marchait précédé de quatre chars conduits chacun par quatre couples de bœufs blancs (*). Après *le triom-*

(*) Du séjour des comtes du Nord à Venise en janvier 1782. Lettres de M. la Comtesse Douairière des Ursins et Rosenberg. 1782.

he de la Paix, eut lieu le combat des taureaux; et ientôt quelques hommes, à carrure d'athlètes, conduirent les chiens dans l'arène et la lutte commença.

Le spectacle achevé, on ôta les barrières, et la foule e précipita avec une allégresse frénétique au milieu de arène, en criant: Vive Saint Marc! Mais le peuple d'aors était docile et soumis: il suffit de trois gardes pour ontenir cette multitude immense frémissante de curiosité t avide de s'amuser. « Dans nos pays, — s'écriait alors n Français, — le police s'exerce à coups de sabre et de usil. » L'autorité du Gouvernement était si grande à enise, que bien souvent, à la vue de la robe rouge du *apitan Grande,* ou *Missier Grande* qui était une espèce le chef de police, les rixes s'apaisaient et les rassemlements populaires se dispersaient (*).

(*) Un autre Français, De Lalande, disait des Vénitiens: « Ce peuple n'est ni remuant, ni féroce, mais gai, doux, tranquille et facile à contenir. » (Voyage en Italie, t. 7, ch. II. Genève, 1790.)

Les glorieus
des esprits élevés,
temps malheureu
de la rénomée de
lignes du tableau,
dant méritent d'ê
vénitienne est ann
ment est utile et
hontes.

La satire naît
Perse et Juvénal pa
chait à son déclin.
y déclinait, la satire
à la voix de la con
et non pas réfléchiss
tire noble et solenne
impudente, assouviss
sonnelles et dès lors

cènes, et s'introduisait jusque dans l'urne du vote avec des railleries empoisonnées et atroces (*). Quelquefois les libelles anonymes qu'on attachait sur les murs étaient des cris de rage, de colère et de haine, tenant de la malédiction et de la prophétie. Par exemple, on appelait Venise « la ville des tyrans » et l'on finissait par ces mots : *Tout est réduit à la famine. Bénie soit l'âme du doge Sylvestre Valier, que la vôtre et celle de vos fils soient maudites ! que la justice de Dieu foudroie vos greniers et vos caves !* — Un autre jour on trouva en plusieurs endroits du Palais quelques petits billets où on lisait. P. P. P ; — I. I. I. — R. R. R. — avec promesse de récompense à qui saurait en donner l'explication. L'explication la voici : *Prudentia Patrum Periet — Imprudentia Iuvenum Imperat — Res Reipublicae Ruunt.* Au-dessous, ce mot : *Gratis.*

Parmi les poètes satiriques, chez qui le ressentiment était accompagné d'une certaine finesse, le chevalier Bartolomeo Dotti fut célèbre pour son talent et pour sa fin tragique. Né à Valcamonica en 1642, relégué pour quelques écrits dans le château de Tortone, il réussit à s'évader en franchissant un torrent à la nage, et à venir à Venise, où il prit service dans l'armée. Son humeur médisante lui valut beaucoup d'ennemis ; de sorte que, souvent condamné à la prison, il fut enfin, dans l'année 1712, attaqué et tué (**). Les satires de Dotti (***) étaient

(*) Morpurgo — *Marco Foscarini e Venezia nel sec XVIII*, p. 135. Firenze, 1880.

(**) Tassini, dans ses *Denominazioni stradali*, dit qu'il fut tué le 27 janv. 1713 à 4 heures de nuit.

(***) Elles furent souvent réimprimées sous le titre : Satire del cav. Dotti, (Genève, Cramer 1757). Les principales sont : *le Camerotto, la Quaresima, il Carnevale*, etc.)

la plupart des invectives et des moqueries, visant plutôt le pécheur que le péché. Rien de plus immoral que le badinage, qui n'est pas le sourire d'une âme sereine. De même dans Businello, qui florissait vers le milieu du XVIIe siècle, on entend plutôt le grincement de dents du dépit que la voix d'une généreuse colère. Il joignit à sa profession d'avocat l'étude des lettres, et laissa, outre ses ouvrages imprimés, quelques satires inédites, où l'on peut trouver de curieuses particularités de l'époque.

Quelquefois cependant la satire touchait le but et flagellait les mauvaises mœurs, sans injurier les personnes.

C'est avec une austère et noble indignation que l'abbé patricien Ange Marie Labia, mort à l'âge de 66 ans en 1775 voue son déplorable siècle à la honte. Quelques-unes de ses poésies, qui n'ont pas été inspirées par des piques ou des ressentiments particuliers, révèlent chez lui le désir du bien et le regret de ne pouvoir le satisfaire. Il ne choisit pas toujours des thèmes vulgaires, car il écrit sur l'amour de la patrie, sur la triste condition de Venise, sur les mœurs dépravées des femmes, sur les caprices de la mode. Son caractère est peint dans ces vers:

Se retamente m' esaminerè,
Un vero citadin republichista,
Ch'altro no gà per punto mai de vista
Che la so patria, in mi vu trovarè.

(Si vous m'examinez bien, vous ne trouverez en moi qu'un vrai citoyen républicain, qui n'a jamais d'autre point de vue que sa patrie) (*).

On répandait aussi des papiers volants, où la vertu

(*) Bartolomeo Gamba, a publié pour la première fois quelques poésie du Labia. Mais on en trouve beaucoup d'inédites au Museo Civico. — *Collezione dei poeti in dialetto.*

était louée et le vice flétri. On imprimait des satires au bas des gravures et des estampes. Sous une gravure de Longhi représentant le *Ridotto* (Maison de jeu) on mit, par exemple, ce quatrain, blâmant à juste titre la passion du jeu:

Chi cerca, chi passeggia e chi desidera,
Chi dorme e chi si scalda senza fuoco;
Chi crede di arricchirsi e non considera
Che resta senza un soldo al fin del giuoco.

(L'un cherche, l'autre se promène; celui-ci désire, celui-là dort et se chauffe sans feu, un cinquième croit s'enrichir et ne voit pas qu'il reste à la fin du jeu sans le sou).

Lui-même, le bilieux Businello, regrettait le bon vieux temps et s'indignait de voir que le dernier des rustres pouvait devenir un Marcellus.

Sur les arcades des constructions en charpente érigées pour la foire de la *Sensa*, on colla un jour ce distique:

Archi de legno e colonami in carta,
Idee de Roma e povertà de Sparta.

(Arcs de bois et colonnes de carton, idées de Rome et pauvreté de Sparte).

Mais on peut trouver dans l'art un reflet de la vie de ces siècles.

L'architecture se laisse aller à toutes les extravagances et tantôt elle déchiquète la pierre, tantôt elle entasse les ornements, voulant, dit Tiraboschi, introduire jusque dans les bâtiments les métaphores et les concetti. Parmi les architectes à l'imagination confuse, le plus fameux a été Balthasar Longhena, qui dans ses ouvrages, au milieu des entablements sans élégance, des tympans

brisés et des arcs à paraphe, déploie encore une puissance grandiose. Les nombreux édifices religieux et civils de ce temps montrent à quel point les talents passèrent toute mesure dans l' extravagance et l'étrangeté. Sur le portail de *S.ta Maria del Giglio*, bâtie par Sardi, avec l'argent de la famille Barbaro, se pavanent des statues coiffées d' immenses perruques, et sur les piedestaux des colonnes s' étalent les plans topographiques des villes de Rome, de Candie, de Padoue, de Corfou, de Spalato et de Pavie. Le faux goût dépare également l'église de St. Moïsé d'Alexandre Trémignan, celle des *Scalzi*, riche en marbres et en folies, et plus encore celle de l' *Ospedaletto*, œuvre absolument dépravée de Longhena.

La sculpture aidait à la corruption du goût architectonique.

A la fin du XVIIe siècle, le sourire des Grâces disparut même de l'atelier des peintres. Mais l' art, surtout au XVIIe siècle, était toujours tenu en grande estime: nous en avons une preuve dans le haut prix des toiles des vieux maîtres. Le parmesan Gabriel Balestrieri, qui faisait le tour de l'Italie pour former une galerie à Paul Coccapanni, évêque de Reggio, écrivait de Venise le 9 janv. 1644: « Pour quatre morceaux de Paul (Veronèse) historiés, mais de petites figures, on m'a demandé 13,500 ducatons. Le prix le plus bas dont j'aie entendu parler, ç'a été de 60 ducatons. Pour quelques morceaux qui se trouvent dans les palais des nobles, on demande trois ou quatre mille doubles, plus qu' on ne demanderait de deniers chez nous: ce qui me comble d'étonnement. » D'où l' on peut inférer qu' il y avait encore à Venise des richesses considérables, et que la vente des tableaux des grands peintres à des prix élevés date de plus loin qu'on ne pense (*).

(*) Campori — Inventaires cités. Catal. dello Studio Coccapanni, p. 143.

Avec Palma le jeune, Padovanino et Liberi se clôt l'ère brillante de la peinture vénitienne. Le dernier grand peintre, c'est Tiepolo (né en 1696 mort en 1770), qui sut communiquer à ses œuvres la puissante vigueur de son génie et reproduire par la phosphorescence attrayante de la couleur, les plus difficiles effets de lumière. Ce « vigoureux génie, » comme l'appelle Ant. Marie Zanetti, marche à la tête de tous ses contemporains, et il est réellement le dernier des peintres vénitiens, qui ait conservé les traditions du Véronèse et du Titien, et se soit fait un grand nom en Europe. Il a été l'élève de Lazzarini, « bien que, — observe Da Canal, — il se soit éloigné de sa manière soignée et patiente, car, étant tout feu et tout esprit, il s'en est fait une expéditive et décidée » (*). Tiepolo s'affranchit des idées de son temps: seul il reste original, et sa grande figure s'élève géante au milieu de ses contemporains. Le ténébreux Piazzetta et Rizzi sont aussi deux peintres robustes et les derniers champions d'un art plein d'imagination, qui cède la place à une peinture d'alcôve, finie, jolie, se bornant à nous représenter les scènes de la vie quotidienne.

Au XVIIe siècle, les artistes se plurent dans l'emphase grotesque, au XVIIIe dans la légèreté minutieuse et délicate. La tragédie du Golgotha avait trop souvent inspiré les artistes; on avait peint trop souvent l'Olympe: trop de Vierges avaient pleuré au pied de la Croix: trop de Vénus avaient voluptueusement souri à travers les nuages. Longhi, Rosalba, Canaletto et Guardi retracèrent toute la grâce de leur temps et embellirent l'art de toutes les fleurs de la galanterie. Quelle élégance de couleur et de dessin dans les pastels de Rosalba Carriera! Quelles

(*) Vincenzo Da Canal — Vita di Gregorio Lazzarini. Venezia, Palese MDCCCIX.

belles têtes, mais sans vie, quelles mains potelées, quelle charmante confusion de dentelles, d'éventails, de franges de fleurs dans les toiles de Longhi, peintre des plus délicats, et de Flipart! On croit, devant ces tableaux, entendre le froufrou des robes de satin, et voir revivre ces temps de bonheur paisible et de joie paresseuse. Toutes les habitudes, tous les actes de la vie, la toilette, les leçons de musique, le bal, le jeu, les *cavalieri serventi*, tout enfin servait à l'artiste. Tandis que Longhi se renfermait dans ce petit monde de voiles, de soie, de perruques, de bibelots, Canaletto et l'éblouissant Guardi reproduisaient, avec une surprenante vérité, les édifices merveilleux de notre ville, et plus tard, par un retour salutaire, Antoine Canova ramenait la sculpture à l'élégance grecque.

La décadence des arts à Venise avait la beauté mélancolique d' un coucher de soleil sur la lagune. La pensée évoque avec plaisir ces jours et s' attarde aux sentiers fleuris du passé, car l'esprit a, comme le cœur, ses souvenirs chéris et pleins de charme.

Venise, qui a eu la gloire de produire le meilleur auteur comique de l' Italie, n'a jamais eu un poète, qui ait su, avec un art immortel, plier au vers le plus souple et le plus gracieux des dialectes italiens. Dans le XVIIe siècle, on nomme quelques malheureux versificateurs vénitiens, tels que Ange Inzegneri, frère Jules César Bona, Dominique Balbi, Darius Varotari, Pierre Caurlini, Thomas Mondini, Paul Marchesi Vedoa, Jean Baptiste Groto, César Tebaldi, un pére Caccia, et, moins inconnu que les autres, ce Paul Briti, vulgairement appelé *l' Aveugle de Venise* qui composa un certain nombre de chansonnettes, remarquables pour leur rythme musical qui ne déplaît pas.

Au XVIIIe siècle, les lettres s'efféminèrent, devinrent plus frivoles et plus creuses. Les poëtes furent ou obscènes, comme Georges Baffo (*) et Pierre Buratti, ou pleins d'afféterie et de mignardise, roucoulant comme Jacques Mazzolà, qui écrivit sur les *cavei de Nina* (cheveux de Nina) cinq cents sonnets, dont quelques-uns ont de la grâce. Il ne faut pas confondre avec les autres François Gritti, auteur des *Apologhi* (Apologues) (**) et Antoine Lamberti, qui surent rendre toutes les gradations de la pensée dans notre dialect flexible, original et naïf. Les poésies de Lamberti notamment évoquent mille gracieuses images. *La biondina in gondoletta*, chansonette, dont la musique de Jean Simon Mayr augmenta la vogue, était populaire à Venise, et fut souvent répétée dans les salons du palais, qui pouvait à bon droit être appelé l'hôtel Rambouillet de Venise, où régnait au milieu d'une cour aimable de beaux esprits et de savants, Isabelle Teotochi Albrizzi « belle, jeune, élégante, lettrée. » Lamberti naquit en 1757: il mourut en 1832 après avoir vu toutes les misères et toutes les hontes de la servitude de son pays. On a de lui *Quattro stagioni campestri* et *Quattro cittadinesche,* satire pleine de finesse et de vivacité; un essai de traduction des poésies de Meli, le poète sicilien, et quelques proverbes et épigrammes, beaucoup d'apologues très-beaux, dans le genre de Gritti et d'autres ouvrages moins connus et moins importants. Tous ses écrits sont en dialecte vénitien. « Il porta ce dialecte à un tel degré de perfection, — dit Cesarotti, — soit dans les

(*) *Poesie in dialetto veneziano*, Cosmopoli 1789.

(**) *Poesie.* Venezia, 1824. — On attribue aussi à Gritti un petit livre plein de brio et de finesse intitulé: *Viaggi e meravigliose avventure di uno studente veneziano, ch'esce la prima volta dalle lagune e si reca a Padova ed a Milano.* Gritti mourut en 1811.

sujets familiers et badins, soit (ce qu' on n' aurait pu cru aisément) dans les sujets touchants et délicats ou philosophiques, qu'il ne redoute pas la comparaison avec les écrivains les plus célèbres, et qu'il nous fait, à son gré, sentir Anacréon, Pétrarque et Lafontaine. » Lamberti a su, en effet, dans quelques odes imprimer une telle élévation au doux patois des lagunes, qu' on peut s'en servir pour combattre l'opinion d'Alfieri, qui prétend que le *jargon vénitien* n' est pas susceptible de majesté.

Quelquefois le peuple lui-même badinait et folâtrait par la bouche de ses poètes, tels que Bianchi, *servitor de barca* (batelier), et Jean Sibillato, doué d' un esprit vif et fin, né de pauvres gens à Noventa, aux alentours de Vicence, dans les premières années du XVIIIe siècle. Bien fait de sa personne et de belles manières, Sibillato possédait une telle facilité d' improvisation dans la langue padouane ou rustique, une veine poétique si abondante et si heureuse qu' on l' accueillait et fêtait dans les salons des patriciens. Forcé pour vivre à gouverner une barque, destinée à transporter d' abord du vin et ensuite des lettres par voie de mer, il employait ses longues heures de loisir à chanter ses vers, en s' accompagnant de la guitare qu' il portait toujours sur lui. Devant tout à l' inspiration naturelle, il lui arrivait, si on l' engageait à lire, de confondre les idées d' autrui avec les siennes et de perdre sa verve. Connu et aimé de tous à Venise, où il passa toute sa vie, il était lié avec Louise Bergalli Gozzi, avec Frédéric Antoine Seghezzi, l' abbé Verdani, le curé Sforza et d' autres poètes alors renommés. Ces amitiés prouvent sans doute le grand cas que l' on faisait du talent et du caractère de Sibillato. Un jour du mois d' août 1743, à l' occasion de la fête de St. Gaëtan, patron de la paroisse des *Tolentini*, où il avait sa demeure, le patricien

Antoine Condulmèr, voulant rendre hommage à la famille ducale de Modène, qui se trouvait à Venise, la pria de venir assister de son palais à la *Sagra* de ce quartier. Non content d' avoir somptueusement paré les salles de son palais, illuminé le jardin, préparé en abondance des rafraîchissements et des sérénades, le patricien, pour rendre encore plus agréable, la réunion princière, invita Sibillato à donner au duc un échantillon de son prompt et vif génie poétique. Notre poète improvisa les louanges de la maison de Modène, à la grande surprise des assistants, qui admirèrent son facile et aimable talent. On applaudit, dans la même circonstance, et on le pria d' écrire quelques stances poétiques en l' honneur de la *procuratessa* Foscarini dei Carmini, qui était au nombre des dames invitées (*).

Mais ce qui surtout affriandait les lecteurs, c' était, si nous en croyons Baretti, les romans et les histoires galantes, platement traduites du français. L' esprit et le cœur perdaient leur virilité dans de frivoles amusements littéraires. Un grain de beauté ou une mouche, un épagneul, une souris, un oiselet, la frisure d' une perruque, un éventail, une cuiller à chocolat, le petit soulier de la *procuratessa* Mocenigo (**) voilà les thèmes qu' affectionnaient les poètes. Il ne fallut rien moins, pour corriger ces poèteraux émasculés, que la colère et le sarcasme de Baretti. On sait avec quelle fureur il fit siffler les lanières

(*) Jérôme Zanetti — *Mem. autogr. per servire all'istoria civile dell' inclita città di Venezia.* — Bibl. Marciana, It. Cl. XI. N. 58.

(**) En 1760 un déluge de vers suivit l' interdiction de *Pulcinella* prononcée par le procureur Marc Foscarini. Et cette légèreté était commune à tout le monde. Goldoni lui-même écrivait une longue pièce de vers pour célébrer les charmes de *Babiole, vezzosissima cagnolina barbina di S. E. la Signora Madama la C. di Baschj, ambasciatrice di Francia in Venezia.*

de sa *Frusta* sur le dos de ces malheureux, qui n'étaient jamais las de griffonner des comédies indécentes, des tragédies stupides, des critiques puériles, des romans saugrenus, des dissertations frivoles. Et combien n'eût-il pas mieux mérité de la patrie et des lettres, s'il n'eût confondu dans sa moquerie sans retenue les honnêtes gens et les hommes d'élite avec les sots et les méchants ?

A cette époque, une grande végétation littéraire se développa à Venise; mais les fleurs odorantes croissaient en petit nombre près des touffes de mauvaises herbes. Les belles lettres servaient à occuper les loisirs des jolies dames et des beaux cavaliers, qui se réunissaient et formaient des cercles intimes, dont la plupart naissaient, mouraient et renaissaient sans laisser aucune trace.

Les nouvelles doctrines de France, la philosophie des encyclopédistes, se répandaient de cercle en cercle. Ces hommes sans souci, dont jamais une ombre de tristesse n'effleurait le front vide, admiraient inconsciemment parmi les tasses de chocolat et les madrigaux, les maximes qui devaient bientôt détruire la raison d'état et changer la face du monde assoupi. Plus tard, cette frivole draperie littéraire servit à couvrir quelques assemblées secrètes, qui, trompant la surveillance habile des Inquisiteurs d'Etat, propageaient à Venise les principes de liberté et de fraternité. Le véritable but de ces sociétés, unies par filiation aux francs-maçons, n'était bien connu que des chefs: les simples membres croyaient coopérer à des œuvres d'art ou de bienfaisance. « Notre but, disaient les Statuts, est de rassembler, dans une innocente société littéraire, quelques talents sains et vifs pour qu'ils puissent communiquer entre eux, de vive voix ou par écrit, sur des sujets de littérature et de science, rien de plus (*). »

(*) De ce genre étaient la *Confédération hannovroise*, qui devint

Dans les XVIIe et XVIIIe siècles, il y eut de nombreuses Académies littéraires et scientifiques, mais ou elles durèrent peu de temps ou elles jettèrent peu d'éclat. Au contraire, les Académies d'agriculture sont dignes de mention. Leur institution, soutenue à Milan par Beccaria, à Naples par Genovesi, trouva chez nous un courageux défenseur dans Zanon, qui écrivit un ouvrage intitulé: « De l'utilité morale, économique et politique des académies d'agriculture. » Ses vœux furent exaucés. Il avait poussé le Sénat en 1768 à favoriser ces institutions (*); et les académies agraires de la République, — une œuvre utile, — prospérèrent à Conegliano, à Vicence, à Bresse, à Udine, à Vérone. Quant aux académies littéraires et scientifiques, on ne saurait dénombrer avec certitude tous ceux qui prenaient part à ces pacifiques réunions et s'appelaient *Venturati* (fortunés), *Angustiati* (chagrinés), *Imperfetti* (imparfaits), *Imperturbabili* (imperturbables), *Informi* (informes), *Silenti* (silencieux), etc. (**).

Les Académies qui eurent le plus de réputation furent celle de *Physique*, à laquelle appartint Bernard Zendrini, celle de *Chirurgie* et de *Médecine*, et celle des *Planomaci*, qui compte au nombre de ses associés Marc Foscarini. L'Académie des *Animosi* (courageux) instituée en 1691, et dont le principal ornement était Apostolo Zeno, poète élégant, esprit vigoureux, grand érudit, précurseur

ensuite la *Colonia Delfico Adelfia*. Nous avons pu examiner les Statuts et l'innocente correspondance des associés dans les Archives privées Widmann-Rezzonico. Louis Widmann était secrétaire d'état de l'illustre *confédération hannovroise* dans les departements de Zaven (Venise).

(*) Lampertico — Giammaria Ortes e la Scienza economica al suo tempo. Venezia, 1865, p. 172.

(**) Battaglia — Accademie veneziane. Venezia, Picotti, 1826. — Cinelli (Bibl. volante, Venezia 1733-1747) rapporte qu'il y avait une colonie arcadienne même à Murano.

de Muratori, fut dissoute en 1724 et remplacée par la Société *Albrizziana*, fondée par le typographe vénitien Almorò Albrizzi (*). Une compagnie de *omaccini da bene* (de petits hommes de bien) se constitua en Académie sous le titre de *Granelleschi*, dont l'emblème était aussi obscène que le titre (**). Mais sous ces formes grotesques se cachait le but sérieux d'épurer la langue, de guérir l'emphase métaphorique, qui gâtait l'art et la pensée, de combattre les conventions en tournant en ridicule les usages académiques, de faire naître dans l'esprit des jeunes gens l'idée du beau (***), et, nouveau titre d'honneur, de restaurer le culte du Dante. Le but était excellent, mais les moyens ne pouvaient être ni plus vulgaires ni plus puérils. Cette académie fut instituée en 1747 par Daniel Farsetti, un homme jovial et porté au plaisir, mais amoureux du beau style, qui fit nommer président un prêtre chétif et laid, parlant ou plutôt bourdonnant d'une voix moustique nommé Joseph Sachellari, pauvre diable fait pour être berné, mais qui avait néanmoins des prétentions au titre de savant (****). Dans les séances, qui se tenaient d'abord rue des Tolentini, on faisait asseoir le pauvre prêtre, à qui on avait donné le sobriquet d'*Arcigrand*-

(*) V. Istituto e leggi della Letteraria universale società Albrizziana, fondé e sous les auspices du sérénissime Alvise Mocenigo doge par Almorò Abrizzi, imprimeur et libraire à San Lio. Venise, 22 juillet 1724. — Le Sénat, au mois de juin 1726 prenait cette société sous sa protection. Elle fut dissoute en 1745 le 9 janvier, (Mazzucchelli Scrittori d'Italia.)

(**) La devise des Granelleschi était un hibou, qui, dans une de ses pattes, tenait une paire de testicules. — Moschini. Lett. ven. Venise Palese 1806. —

(***) Carlo Gozzi — Mem. Inut. p. 11, c. 11.

(****) Farsetti — Memorie dell'Accademia Granellesca. Treviso Trento 1799.

lone, sur un tabouret incommode, sous prétexte qu'il avait déjà servi au cardinal Bembo; on lui ceignait la tête d'une couronne de laurier et de laitue, et on lui passait au cou une chaîne de fer. Pendant l'été on apportait aux académiciens des plateaux chargés de sorbets, mais au pauvre Sachellari on offrait, en signe de distinction, une grande tasse de thé bouillant, tandis que pendant l'hiver, les autres prenaient du café et lui de l'eau frappée (*).

Tels étaient les pitoyables amusements des littérateurs d'alors. Et cependant au milieu de cette grossière frivolité, des pensées nobles traversaient parfois l'esprit de ces hommes. Outre Farsetti, Balbi, Fiesco, Baretti, les frères Gozzi furent tous les deux de l'Académie des *Granelleschi*. Charles Gozzi, esprit fantasque, mais original, instruit, agressif, satirique, idolâtre du passé, ennemi de toute nouveauté, était le plus fanatique en fait de pureté de langue. Grâce à ces réunions de *dilettanti* lettrés et ces académies de savants empesés, Venise était partagée entre une espèce de *francesismo* social et le *toscanesimo* de Gozzi, de Schiavo et de Seghezzi (**). Antoine Frédéric Seghezzi nous a laissé des notices, sans grande nouveauté d'aperçus, mais pleines de sagacité critique, sur les nouvellistes du XVIe siècle, sur les œuvres de Bembo, sur les lettres de Caro et de Guidiccioni, sur le Tasse, etc. La recherche d'une élégance excessive domine dans les écrits de Seghezzi, qui tantôt dogmatise et se perd en de vagues généralités, tantôt s'attache avec trop de minutie aux détails. On ne saurait lui refuser non plus le titre de poète. Il publia, en effet, quelques petits poèmes en vers latins et italiens, dans lesquels, selon Moschini, il

(*) Gozzi, — ouvr. cité.

(**) Carducci — Pref. ai lirici del secolo XVIII. Firenze, Barbéra 1871.

Facciolati, Ceva, sur des questions de langue et de style. Son œuvre capitale est il *Filalete* (le Philalethe), qui est un dialogue où Schiavo défend Pétrarque et se défend lui-même contre les critiques du père Théobald Ceva. — Un autre érudit, digne de mention, est l'abbé Natale Dalla Laste di Marostica, dont Morelli parle fort au long. Mais l'homme qui représente vraiment les caricatures et les finesses, les défauts et les qualités de la famille poétique du XVIIIe siècle, c'est le petit comte François Algarotti — *Algaratolus comtulus.* — Né à Venise en 1712, il fit ses études à Bologne sous Eustache Manfredi, et fut lié avec ses contemporains les plus célèbres, non exclu le plus célèbre de tous, Frédéric le Grand. Aglietti l'appela « l'ornement de la patrie. » Possédant une instruction variée, il écrivit sur la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, l'art militaire, les lois, les sciences, le newtonisme, etc. et s'il ne porta pas dans les innombrables sujets qu'il a traités une grande originalité d'esprit, il révéla dans quelques-uns beaucoup de pénétration, et sa volumineuse correspondance, pleine d'expérience et de sagacité, peut être consultée avec profit. S'il fallait croire Bettinelli, Algarotti fut aussi poète et digne d'être proposé pour modèle; mais les molles cordes de sa lyre n'ont jamais rendu des sons vigoureux et élevés. Le man-

d'enlèvements de nonnes, de travestissements, de clairs de lune, d'escalades, de rencontres nocturnes. Charles Goldoni sentit que cet art était faux, qu'il joignait les extravagances des modernes aux vulgarités des anciens, et il voulut tenter une réforme, il voulut ramener le théâtre à la vérité; mais lui-même, homme simple et artiste sincère, faillit être entraîné par le génie de l'époque, et il ne sut pas toujours éviter les trivialités que le public demandait et applaudissait. Charles Gozzi avait une égale aversion pour Goldoni, dont la simplicité lui parassait vulgaire, et pour Chiari, dont le style était plein de bouffissure: — il composa contre eux en 1757 un almanach *La tartana degli influssi*, et quatre ans après, il fit représenter une parodie audacieuse, etincelante d'imagination, qu'il intitula *L'amore delle tre melarancie*. Goldoni y est peint sous les traits de Celio et Chiari sous ceux de la fée Morgane. Ce furent les premières étincelles de cette fameuse dispute littéraire, où Gozzi mit tant d'âpreté et répandit tant de venin, où Goldoni se montra calme et serein comme la vérité. Il y avait une ardeur toute nouvelle dans les polémiques entre Baretti, Chiari, Goldoni, Bettinelli et les deux Gozzi; et l'on pouvait déjà découvrir les préludes d'une grande révolution, même dans l'art. Baretti rédigeait la *Frusta* (le Fouet), G. Gozzi écrivait la *Difesa* et l'*Osservatore* (la Défense du Dante et l'Observateur) et le public applaudissait les *Rusteghi* et les *Baruffe* de Goldoni, comédies qui bouleversaient l'art de dire à l'impromptu, bien ou mal, ce qui venait à la bouche (*). Charles Gozzi, censeur rigide des hommes et des choses de son temps, se montra hostile à ces nouveautés et soutint l'ancienne comédie *dell'arte*, qu'il considérait comme une gloire italienne. Il y avait du

(*) Goldoni — *Il Teatro comico.*

vrai dans cette opinion, car la comédie *dell' arte*, où (taient contenus tous les éléments du théâtre modern observait, plus qu'on ne pense, la vérité, sinon la mora lité de mœurs; elle avait la facilité et la gaîté, quan les saillies des comédiens animaient la fable d'un agrémen spontané. Mais Gozzi, ne voyant pas, ou ne voulant pa voir, que la comédie *dell' arte* avait son couronnemen naturel dans la comédie goldonienne, affirma que celle là « ne pouvait souffrir de décadence, » et que c'étai vraiment ridicule de combatre Brighella, Pantalon le Docteur Tartaglia, et Truffaldin (*). Il se fit donc le défenseur de la troupe comique de Sacchi, surnommé *Truffaldino*, qui jouait dans le théâtre *San Samuele*. Les quatre masques *Truffaldino* (Antoine Sacchi), *Tartaglia* (Augustin Fiorelli), *Brighella* (Athanase Zanoni), *Pantalone* (César d'Arbes) et la soubrette Adrienne Sacchi Zanoni étaient hors de pair. Gozzi passait la plus grande partie de son temps dans la famille du comédien Sacchi, bien qu'il avouât que, parmi tous les mortels, les acteurs et les actrices sont certainement ceux qu'un philosophe observateur a le plus de peine à connaître dans le fond de l'âme (**).

Il semblait que les batailles de l'art, livrées avec un si ardent enthousiasme, fissent circuler un peu de sève nouvelle dans la vieille Venise.

(*) Gozzi — Ragionamento ingenuo.
(**) Gozzi — Mem. Inut. p. 11. ch. 11.

CHAPITRE X.

Les théâtres et les conservatoires de Musique.

L'amusement préféré des Vénitiens, c'était le théâtre. La musique avait fait de notables et sérieux progrès; aussi existait-il à Venise dans le XVIIe siècle seize théâtres de musique, les uns privés, les autres publics (*). Ceux-ci

(*) L. N. Galvani — I teatri musicali di Venezia nel secolo XVII. Milano, Tip. Ricordi 1879.

Galvani donne la liste suivante des théatres avec la date de leur ouverture :

1. San Cassiano . . . . . 1637.
2. Ss. Giovanni e Paolo . . . . . 1639.
3. San Moisè . . . . . 1639.
4. Novissimo . . . . . 1641.
5. Santi Apostoli. . . . . 1649.
6. Sant' Apollinare . . . . . 1651.
7. San Salvatore . . . . . 1661.
8. Ai Saloni. . . . . 1670.
9. Sant' Angelo . . . . . 1677.
10. San Giovanni Grisostomo . . . . . 1678.
11. Canal Regio . . . . . 1679.
12. Alle Zattere . . . . . 1697.
13. Altieri . . . . . 1690.
14. Santa Marina . . . . . 1698.
15. San Fantino. . . . . 1699.
16. San Moisè . . . . . 1699.

appartenaient presque tous à des patriciens, qui en retiraient des revenus considérables (*). En 1637, dans le théâtre de *San Cassiano*, on donna l' *Andromede*, paroles de Benoît Ferrari, musique de François Manelli ; et cet opéra est le premier qu' on ait entendu sur la scène à Venise (**). Vers le milieu du XVIIIe siècle, Métastase faisait représenter ses drames dans la salle San Giovanni Grisostomo. Au temps de Goldoni, il y avait sept théâtres, dont chacun portait le nom du saint titulaire de sa paroisse. « Celui de *San Benedetto*, — écrit Goldoni — a pris aujourd' hui la première place. Las autres cinq s' appellent: *San Samuele*, *San Luca*, *Sant'Angiolo*, *San Cassiano* et *San Moisè*. Sur ces sept théâtres, il y en a ordinairement deux pour l' opéra sérieux, deux pour l' opéra bouffe et trois pour la comédie (***). »

Le maestro Buranello avait remis en honneur la musique théâtrale, Marcello la musique sacrée, Porpora et Scarlatti l'une et l'autre (****). Parmi les maîtres de cha-

Outre ces théâtres de musique, il y en avait deux autres ; celui de *San Cassiano* (le vieux) et celui de *San Samuele*, où l' on ne jouait, que la comedie.

(*) A Gênes aussi tous les théâtres : le *Falcone*, la *Vigna*, le *S. Agostino*, appartenaient aux patriciens, ou plutôt à une famille patricienne, les Durazzo. Au printemps de l'année 1736 et puis au printemps de 1740, la troupe de *San Samuele* de Venise donna une série de représentations sur le théâtre *Falcone*. Goldoni l' accompagnait, et c' est alors (1736) qu' il tomba amoureux de Marie Nicolette Connio et qu' il l' épousa. (Belgrano, Feste e giuochi dei Genovesi, Arch. Stor. It. 1872.)

(**) *L' Andromeda* — Venezia, Bariletti, 1637.

(***) Goldoni — Memoires, p. I^a, c. VII.

(****) Les livrets d'opéra renfermaient des allégories, des êtres métaphysiques, des passages subits de la terre au ciel. On représenta à Venise la *Division du monde*, en y comprenant toutes les parties de la terre, avec leurs symboles et des prodiges de mécanique. — (Cantù, Parini e la Lombardia, Milano 1854, p. 144.)

pelle de la basilique de St Marc furent célèbres au XVIIe siècle : Claude Monteverde, Rovetta et Cavalli ; au XVIIIe Lotti et Furlanetto. Les Vénitiens n'étaient pas grands connaisseurs en fait de musique, et ils n'avaient pas, ce semble, une grande conformité de goût avec les Génois. Jean André Spinola, après avoir soutenu que les *arietto* « ne devaient servir qu'à reposer l'esprit des auditeurs de la majesté d'un récitatif affectueux, doucement ému et mouvementé » — ajoute : « Tel est le goût de Gênes. Celui de Venise est différent : beaucoup de formes n'y plaisent pas qui font ici plaisir » (*). Parlant ensuite d'un drame de lui, qu'on lui demandait de Venise : « Je ne me fierais pas de le faire jouer, avec la certitude du succès, dans tous les théâtres. J'ai écrit pour Gênes, non pour Venise ; et peut-être ce qui nous fait plaisir ici, causerait là de l'ennui » (**).

Il y avait quatre instituts de musique annexés aux quatre grands hôpitaux : *Pietà, Incurabili, Derelitti* et *Mendicanti*.

La musique produisait des effets puissants sur les âmes affectées de sentimentalisme et pleines de langueur : les mémoires des contemporains nous racontent que quelquefois des femmes pleuraient, criaient, se pâmaient en entendant les chantes solennels de l'Eglise. A l'*Ospedaletto* on donnait dans une salle, destinée à cet usage, des séances privées, et les concerts vénitiens jouissaient d'une grande réputation, même parmi les étrangers (***). En 1709

(*) Spinola — Il cuore in volta, p. 200.

(**) Ibid p. 178 et 559. Cependant Spinola fit faire à Venise par Antoine Giannettini la musique d'un de ses drames, d'une sérénade et de sa chanson *Mal corrisposto*.

(***) « On ne manque jamais, les jours de fête, d'aller aux Incurables entendre les vêpres en musique : il y a, entre autres, deux de

Frédéric IV, roi de Danemarck, assista à un *oratorio* dans l'hospice de la Pitié: l'empereur Joseph II (1769) et le Pape Pie VI (en 1782), assistèrent aussi dans les hôpitaux à des auditions de ce genre, dans l'année même où arrivèrent à Venise Paul et Sophie de Russie, sous le nom de Comtes du Nord. En 1784 Alvise Pisani offrit à Gustave Adolphe, roi de Suède, une fête musicale dans sa maison de plaisance à la Giudecca, et une cantate fut exécutée par les meilleures élèves des 4 Conservatoires. Vers la fin du siècle passé le Conservatoire qui avait le plus de réputation était celui des *Mendicanti*.

« Les femmes — écrit en 1784 Gœthe — chantaient dans un oratoire derrière la balustrade; l'église était pleine de monde, la musique très-belle, les voix admirables. Un soprano chantait le rôle de Saül, le protagoniste du drame. Pour moi, je n'avais jamais entendu pareille voix: la musique était dans quelques parties d'une beauté neffable (*). » Rousseau, en parlant de ces chants, se sert également de phrases enthousiastes: « Je ne sache rien d'aussi touchant que cette musique! » s'ecrie-t-il (**).

L'art musical, qui fut toujours cultivé passionément dans nos lagunes, était dans les derniers temps devenu indispensable (***); dans les théâtres le public était transporté en entendant la voix aiguë des *soprani*, ces éléphants mélodiaux, comme les appelait Parini, qui s'éleva dans ses vers contre cette barbarie infâme (****).

ces jeunes personnes, la *Greghetta* et *Anzoletta*, qui ne chantent pas, mais qui enchantent. » (Casotti, Lett. cit. 29 juillet, 1713.)

(*) Gœthe — Italienische Reise. I. Cotta, Stuttgart, 1840.

(**) Rousseau — Confessions, t. II, l. VII.

(***) En 1780 la voix de Pacchierotti transportait tout le monde. La Seigneurie même le priait de chanter le jour de Noël dans l'église de St. Marc.

(****) Parini — Le musica.

Les théâtres ouvraient à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, et il y avait une telle affluence que, les jours de spectacle, « toutes les maisons de Venise étaient à louer, » — disait en plaisantant Gaspard Gozzi.

Quelques-uns, pour jouir de plus de liberté, y allaient masqués, et les patriciens conduisaient souvent leurs maîtresses dans les loges, qui coûtaient cher (*). Ils s'amusaient riant, lançant des bouts de chandelle sur les chapeau des hommes du peuple, qui occupaient le parterre, et crachant même sur les épaules et les crânes de leurs sujets.

Ils seront enrhumés ; Dieu les bénisse ! — exclamait Gaspard Gozzi. Et Tommaseo ajoute spirituellement : le rhume a été heureusement guéri au mois de mai de l'an 1797 par les pastilles de France. — Le public ne se contentait pas de manifester son approbations par les applaudissements, mais il adressait aux chanteuses ou aux acteurs les expressions les plus flatteuses et les plus tendres : *Siestu benedeta ! Benedeto el pare che t'ha fato ! Ah ! cara ! me buto zozo !* (**) (Que tu sois bénie ! Beni le père qui t'a faite ! Ah ! chère ! je me jette à tes pieds), et autres semblables tendresses. Les chanteurs, habillés avec élégance, gesticulaient niaisement, souriaient, clignaient de l'œil vers les loges, parlaient avec le souffleur, prenaient du tabac. Dans les ballets, on admirait surtout les contorsions, les tours de force, les mouvements difficiles, les cabrioles et les entrechats risqués.

Le spectateurs épousaient les rivalités des premières danseuses : chacune avait son parti.

(*) Mais non pas les billets d'entrée. Jusque dans les derniers temps l'entrée était de 1 livre pour la comédie, de 2 *paoli* et demi pour l'opéra seria, et d'1 livre et 1/2 pour l'opéra bouffe.

(**) Saint-Didier — La ville etc. IIIe partie.

On faisait plus de tapage encore à la Comédie. Une heure avant que la toile fût levée, on allumait deux misérables lumignons placés au bout de deux flambeaux de bois, et ils suffisaient pour éclairer la scène jusqu'au commencement de la représentation. Dans la salle rien, ni lampes ni lampions. Ainsi l'économie contribuait à l'effet; et dans l'obscurité la scène rayonnait. A peine souffrait-on quelque lumière dans les rangs supérieurs, où l'on faisait de deux ou trois petites loges une grande pour la commodité des compagnies nombreuses, tandis que les pauvres musiciens n'étaient éclairés que de quelques pauvres chandelles de suif, dont l'odeur peu aromatique n'empêchait pas les spectateurs passionnés de préférer les stalles les plus rapprochées de l'orchestre. Ces stalles, lorsqu'on savait que le spectacle aurait attiré beaucoup de monde, on les arrêtait d'avance, ou bien on le faisait occuper par des domestiques, ou on les rachetait aux marchands de billets, moyennant un petit pourboire. Du reste, la foule pressée dans ces salles était elle-même un spectacle. La dernière ambassadrice de Venise à Paris écrivait à une amie: « je fréquente beaucoup les théâtres, qui sont ici bien différents des nôtres ! on y va pour écouter et non pour causer, comme chez nous (*). » Dans les théâtres vénitiens on applaudissait, ou l'on sifflait, suivant son humeur ou son parti: on y entendait des éclats de rire qui n'en finissait plus, des voix basses ou aiguës, des chuchottements de femmes, des miaulements de chat, des chants de coq, des éternuements, des toux simulées, des bâillements, des exclamations de toute sorte. On sait les clameurs du parterre à l'occasion des pièces de Chiari et de Goldoni.

(*) Arch. priv. Widmann-Rezzonico. Lettere aut. di Maria Lippomano Querini a Elisabetta Widmann, 20 ott. 1795.

Le public s'échauffa et même hors du théâtre, il se partagea en deux factions: les partisans de Goldoni attaquèrent, attaqués eux-mêmes, les amis de Chiari: les deux camps échangèrent tant de sonnets, de satires et d'épigrammes qu'Amédée Svajer pût en recueillir tout un volume sous ce titre: *Composizioni sui teatri, commedie e poeti nell'anno 1754 in Venezia*, (Pièces sur les théâtres, les comédies et les poètes, en l'an 1754 à Venise). Venise fut alors envahie par une sorte de fureur littéraire, et dans les rues, dans les salons, dans les magasins, c'était partout de continuelles discussions sur Chiari, sur Goldoni et Gozzi. Les hommes de lettres et les doctes se donnaient surtout rendez-vous au Café *Menegazzo*, près du pont des Baretteri.

Dans la salle du spectacle, aucune distinction de places pour les fonctionnaires militaires ou civils, aucun soldat de garde, aucun inspecteur d'ordre public. A peine quelque policier déguisé, qui ne se montrait qu'en cas de besoin. Les stalles, séparées entre elles, étaient de bois, grossières comme celles de nos églises pendant le sermon. Entre un acte et l'autre, le gardien, passant au milieu des rangs de stalles avec un rat-de-cave à la main, exigeait le prix modique. Vis-à-vis de la porte d'entrée du parterre, à cinq ou six pas de distance étaient placés les marchands de pommes et de poires cuites. Les vendeurs d'eau avec le *mistrà* (anisette), de *naranse* (d'oranges), de *bussolai* (d'échaudés,) de *frittole* et *bignè* (beignets), de caroubes et de chataignes sèches traversaient le parterre avec leurs paniers, tandis que dans les loges les cafetiers servaient du café et des glaces. Ce n'etaient que les femmes du peuple qui, à la comédie, s'asseyaient dans les stalles; mais à l'opéra on y voyait aussi des bourgeoises. A cette époque, les propriétaires de loges ne les revendaient pas,

mais ils les cédaient pour faire plaisir. Après la représentation, on éteignait les feux de la rampe et l'on restait avec les deux torches de bois mélancoliques. On ne se servait pas d'annonces imprimées comme celles qui couvrent ajourd'hui les murs des maison; on se contentait d'afficher deux petits placards portant le titre de la pièce, à la Piazzetta et à Rialto. Ce n'est que plus tard que les *imbonidori*, comme on les appelait, commencèrent à parcourir les rues en criant que tel jour il serait donné telle représentation (*).

Quant au goût du public, on commençait à voir, vers la moitié du XVIIIe siècle, des indices manifestant sa tendance à se raffiner. Lorsqu'on songe que, peu de temps avant 1742, le marquis Scipion Maffei tenta vainement de faire jouer les comédies de Ludovic Arioste, dont l'auditoire ne voulut guère entendre qu'une répétition, demandant le soir de la représentation une autre pièce, on est surpris comme d'un réveil et d'un progrès du goût public en voyant jouer en décembre 1742 *Ulysse le jeune*, tragédie de l'abbé Lazzarini, professeur à l'université de Padoue. Et quoique le développement de cette tragédie fût triste et sombre, et dès lors peu conforme aux habitudes de l'auditoire, elle plut néanmoins beaucoup et fut donnée plusieurs fois dans la même année. Avant l'*Ulysse*, on avait représenté l'*Oreste* de Rucellai, et cette tragédie n'avait pas été moins bien accuellie. Nous ne devons pas cependant omettre de remarquer, comme un signe du temps, que, assitôt imprimée, la tragédie de l'abbé Lazzarini fut parodiée par Zaccaria Vallaresso, un esprit gai et fin. La parodie, qui est des plus brillantes, fut souvent réimprimée sous le titre de *Rutzvanschad il giovane, arcitragichissima tragedia di Catuffio Panebianco Bubilio*

(*) Rossi — Rec. cité. *Costumi.*

Arcade. (Rutzvanschad le jeune, architragique tragédie etc). Jouée le 9 février 1743 avec une belle mise en scène et par d'excellents acteurs, elle fut grandement applaudie. Et la vieille habitude du rire bruyant s'étant réveillée. on fit chanter le chœur des aveugles par de vrais aveugles ramassés sur la place publique, lesquels chantèrent d'une manière si bizarre et si ridiculement dévote que l'on pouffait de rire dans la salle et que deux jours après le Magistrat *alla Bestemmia* intervint pour interdire la pièce. Le spirituel parodiste se donna carrière dans le personnage d' *Ulysse*, dont il fit un pleurnicheur si éploré et si outré, qu'il changea le thème sombre en ridicule (*). Quelques années plus tard, le bon goût remporta d'heureuses victoires. Lorsque Charles Gozzi, après le triomphe de l' *Amore delle tre melarancie* apprit que tout le monde acclamait Goldoni, il s'écria avec indignation que le public est bête et que la plupart de ceux qui vont au théâtre sont des gens du vulgaire, des ignorants applaudissant sans raison et sifflant de même. Cela est presque toujours vrai, mais ce ne l'était pas en cette circonstance : la foule, qui applaudissait émue et transportée, eut cette fois plus de raison que la critique. Le théâtre marchait vers son véritable but indiqué par l'avocat vénitien, dont l'art tranquille et sincère portait le dernier coup au regne du faux et de l'invraisemblable.

Les comédiens les plus connus, les danseuses les plus applaudies étaient familièrement accueillis dans les maisons patriciennes. Et le Gouvernement s'y opposait envain; envain Nicolas Marie Tiepolo, inquisiteur vers l'an 1778 parlait de cette manière aux acteurs : « rappelez-vous que vous les comédiens, vous êtes des personnes en haine à Dieu, mais tolérées par le prince, pour la pâture

(*) Zanetti — Mem. aut. cit.

des gens qui se plaisent à vos iniquités. » Le monde ne partageait pas cette manière de voir, et se plaisait en effet « aux iniquités des comédiens. » Le fameux Truffaldino Sacchi sans égal dans l'art de réciter des comédies *a soggetto*, était recherché et reçu avec grand honneur (*); les dames mêmes ne craignaient pas de protéger tantôt l'une, tantôt l'autre des filles de Terpsychore. En décembre 1783 une première danseuse, la Baccelli ayant été sifflée dans le premier ballet *Adrien en Syrie*, Cécile Tron la prit sous sa protection, et elle réussit à changer le sifflets en applaudissements bruyants. La Baccelli put, dans la soirée donnée à son bénéfice, recueillir la respectable somme de 600 sequins. Une amie d'Elisabeth Foscarini Widmann lui écrivait de Sinigaglia : « Ici nous avons un opéra qui est mauvais, mais le premier ballet intitulé *La mort de Sémiramis* est vraiment beau. La première danseuse, Mᵉ Marianne Fabris, qui m'est recommandée, se fait beaucoup d'honneur. Elle doit venir au prochain carnaval à *San Moisè*. » Et la Widmann aura été heureuse de protéger à son tour Mᵉ Marianne Fabris.

La Banti, cantatrice, exaltait le public jusqu'au délire ; la Todi, une autre cantatrice, suscita un tel enthousiasme qu'on imprima des gravures, où son portrait était environné de Génies avec cette inscription : — *Venetiis anno Todi* — Deux siècles plus tôt, l'année où on avait remporté la victoire de Lépante, avait été appelée *annus victoriae navalis*.

(*) Gratarol — Narraz. apologetica. p. 1.

CHAPITRE XI.

Vie des Vénitiens en hiver.
— La maison de jeu et les Casinos.

L'hiver, surtout pendant les fêtes du carnaval, était la saison du luxe à Venise. Nous allons tâcher de ressusciter un de ces jours de carnaval, qui commençaient à l'Epiphanie, au son de la cloche des vêpres. Dans la place, qui a un air de fête, une foule joyeuse s'agite: c'est un va et vient continuel, une procession, une fourmilière de masques, des cris assourdissants. Ici l'arménien vendeur de *bagigi,* là le babil des *gnaghe* (hommes déguisés en femmes du peuple), plus loin les chansons du nègre de place publique. Un arlequin murmure un propos risqué à l'oreille d'une jeune femme en domino, qui rit et fuit d'un pied agile à travers la foule; un *mattacino*, masque vêtu de blanc et chaussé de souliers et de jarretières rouges, jette aux patriciennes, qui se penchent aux fenêtres des Procuraties, des œufs remplis d'eaux de senteur (*). Pantalon, le roi du carnaval vénitien, au menton démesuré, au justaucorps rouge, à la simarre noire, prodigue ses conseils et ses observations d'un air de malice débonnaire, tandis qu'un fourbe, Brighella, aux larges

(*) Bertelli — *Omnium fere gentium nostrae aetatis habitus.* Ven. 1569.

culottes blanches bordées de vert, lâche des lazzis à tout venant. Un gros bourgeois, son manteau rouge sur les épaules, s'arrête pour regarder le monde nouveau *(cosmorama)*: tandis qu'un gondolier de la Seigneurie portant une cape de velours rouge garnie d'or et un bonnet à l'albanaise, court après une fille du peuple de Castello au type titianesque. Les nobles se mêlent familièrement dans la foule populaire, répondent aux marques de respect par un signe familier de la main et les mots *adio caro vechio!* Sur le Môle on élève des baraques *(casotti)*, où l'on montre des bêtes féroces, et où les bateleurs font leurs jeux, les acrobates et les écuyers leurs exercices. Partout un mouvement à donner le vertige.

Les fêtes sont un moyen de gouvernement, et les nobles songent, en effet, à amuser leur peuple, qui compte toujours au nombre de ses spectacles favoris, les combats de taureaux, les luttes à coups de poings et les forces d'Hercule. Le jeudi gras, sur la place de St. Marc, le peuple, en présence de la Seigneurie et des Ambassadeurs, se livre aux plus bruyantes folies; on coupe la tête à un taureau, on brûle des feux d'artifice en plein jour, des troupes de soldats, des compagnies de bouchers, bizarrement accoutrés, défilent, et du haut du clocher on fait descendre un enfant sur une corde tendue.

L'animation ne se restreint pas à St. Marc, il y a encore des fêtes et du mouvement dans les divers *campi* de Venise. Qu'il suffise de rappeler que, pendant le carnaval de l'année 1783, une compagnie de 120 jeunes patriciens élève un amphitéâtre sur le champ de *San Pola* et y donne un spectacle à l'imitation du Jeudi *Gnoccolari* de Vérone.

Les *malvasie*, boutiques qu'on appelait de ce nom à cause de la malvoisie qu'on y débitait, sont remplies

d'une foule tapageuse et gaie. Le soir, des lanternes entrelacées de fleurs sont suspendues à la porte de quelques maisons. Là un impresario donne de joyeux festins et, au son d'une épinette et d'un violon, on danse la contredanse et la *fourlane* avec certains petits pas figurés et des gestes pleins de grâce et d'élégance. Vieux et jeunes, patriciens et plébéiens, riches et pauvres, tous se déguisent. Beaucoup de mères portent dans leurs bras leurs marmots masqués, et beaucoup de servantes se mettent un masque sur le visage pour aller au marché (*). C'est une ivresse, une fièvre d'amusement.

Mais pendant que le peuple se livrait à sa bruyante allégresse, les nobles et les bourgeois consumaient leurs nuits en perdant les sequins amassés par leurs pères au *pharaon*, à la *bassette*, au *biribisso*, au *panfil* (**). La maison de jeu, les casinos, les cafés étaient devenus les lieux de réunion favoris des hommes et des femmes.

Les moins riches rivalisaient avec les plus opulents, et telle était la passion du jeu que plusieurs, après avoir

(*) Saint-Didier, ouvr. cité, IIIe partie.

(**) « 1743, 17 mai. On a publié que l'abbé Cornaro, fils du feu le procureur Cornaro de la Cà Grande, étant a Rome, où il était allé pour être élevé à la prélature, y perdit 17,000 écus au jeu. » (Zanetti, Mém. citées.) Du reste, le jeu n'était pas un vice particulier aux Vénitiens. Me de Montespan perdit un soir à la bassette quatre millions. En 1718 l'ambassadeur de Portugal gagna en une fois aux cartes un million et demi de livres à la sœur du duc d'Orléans. Pendant la révolution, la passion du jeu arrive en France à des excès épouvantables. Les nobles décavés y cherchent la fortune, et les députés se reposent en jouant des fatigues de l'Assemblée. Barnave perd dans une nuit 30.000 livres. Le comte de Genlis ruiné se fait entrepreneur de jeux. Les boutiquiers louent leurs boutiques aux joueurs et à chaque coin de rue, on rencontre des hommes proposant de former des sociétés de jeu. La ruine amène le suicide. — (Goncourt, Hist. de la Société française pendant la Révolution. Paris, 1875).

perdu le dernier ducat, jouaient leur montre, leurs bagues, les boites, les breloques, tous les objets précieux qu'ils avaient sur eux. La maison publique de jeu, appelée *Ridotto*, qui s'élevait dans la rue San Moisè, fut agrandie en 1768 sur le dessin de Macaruzzi. Dans ces vastes salles étaient disposés de longues rangées de tables, devant chacune desquelles était assis un patricien avec plusieurs monceaux de sequins et de ducats et plusieurs jeux de cartes, prêt à tenir la banque contre quiconque se présenterait, pourvu qu'il fût noble ou masqué. On n'y entendait ni voix ni cris : on jouait silencieusement, et l'on gagnait ou l'on perdait des sommes énormes avec un admirable sang-froid (*). Lorsque, dans les dernières années du XVIIIe siècle, le carnaval perdit de son éclat, lorsque le Grand Conseil « pour supprimer le vice du jeu dans son principal siége » ordonna la fermeture du *Ridotto* (27 nov. 1774) (**), les Vénitiens, qui ne pouvaient plus se promener dans la *chambre longue*, (la grande salle du *Ridotto*) en se dandinant autour des tables de la bassette, s'en allaient mélancoliquement par la place de St. Marc, bâillant et maugréant tout bas contre le Gouvernement. « Tous sont devenus hypocondriaques » écrivait-on alors, « les juifs ont jauni comme des melons: les marchands ne vendent plus rien, les fabricants de masques crèvent la faim, et certains gentilshommes bar-

(*) Saint-Didier, ouvr. cité, IIIe partie.

(**) Le scrutin dans le Grand Conseil pour fermer le *Ridotto*, où le jeu était *solennel, continuel, universel, violent*, donna le résultat suivant :

Oui	720.
Non	21.
Douteux	22.

On installa depuis dans le *Ridotto* des bureaux publics. (Arch. di Stato, Pregadi, 7 mai 1766. Sénat I, f. 3105.)

nabotti, habitués à mêler les cartes dix heures par jour, ont les mains engourdies. Décidément, les vices sont nécessaires à l'activité d'un Etat (*). » Mais le Vénitien trouve toujours dans la raillerie et la satire un exutoire à sa mauvaise humeur. Dans un *Plan de réforme du Carnaval proposé aux cinq Correcteurs,* publié sans nom d'auteur à la suite de sévères mesures du Grand Conseil, les *lustrissimi* (très-illustres) barnabotti raisonnent de cette manière ; « Les autres années nous attendions la « St. Etienne, comme les Juifs attendent le Messie. Et « l'on ouvrait le *Ridotto* pour nous amuser et nous ga- « gnions de l'argent; le matin nous allions chez le char- « cutier, et nous achetions nos bonnes tranches de sau- « cisson, une paire de côtelettes, deux sous de pain, du « vin et des fruits, et nous vivions en grands cavaliers. « Depuis que vous avez fermé les portes du *Ridotto*, adieu « le charcutier, adieu le fruitier, la table est desservie! »

Mais les jeux de hasard, bannis du *Ridotto*, se réfugièrent dans les cafés et les Casinos, petites maisons ou appartements qu'on louait pour s'y réunir, y jouer et causer. Les maîtres des cafés subdivisaient leurs salles en plusieurs cabinets qui, « servant à un tout autre usage que celui pour lequel ils semblaient destinés, » furent supprimés par ordre du tribunal (**). Les femmes, joueuses passionnées (***) trouvèrent le moyen d'éluder la loi: elles fréquentèrent les *malvasie*, les *pestrini* (****) et les

(*) Lettre de Mme Sara Goudar. Amsterdam, 1776.

(**) Arch. di Stato — Inquisitori di Stato, 12 sett. 1763.

(***) « Le café du pont de l'*Anzolo* est réduit en partie en Casino où l'on joue toute la nuit. L'excellentissime Me Cav. Madre ne part de là qu'à la troisième heure de nuit. » (Ballarini, Lettres citées, vol. I.)

(****) Le *pestrino* était l'endroit où l'on vendait de la crême battue et des oublies (*storti*).

si un arrêté du Conseil des Dix, en date du 17 de cembre 1455 dit que « *in domo scaletariorum* (les marchands d'échaudés) *huius nostrae civitatis*, ma *juvenes et alii diversarum aetatum et conditionum* se *reducunt de die et de nocte ubi tenentur ludi* (*) Un autre arrêté de 1457 ajoute que dans ces réunions on commettait *multa illicita et suspiciosa*, ce qu'il fallait défendre *pro honore Dei et nostrorum civium*. En 15[illegible] et en 1586 on interdit encore les endroits « qui causent grand dommage au public et aux particuliers » et en 1598 les Exécuteurs contre le blasphème publient un nouvel édit sur *les publics et infâmes, réduits de jeu, de crapule et d'autres choses déshonnêtes* (**). Il faut croire cependant que les Dix n'y mettaient pas toute la bonne volonté qu'ils apportaient dans d'autres affaires, car, pour ce qui regarde ces *réduits*, il est certain que le public s'y rendait, et sans mystère, même en 1609. Le 18 septembre de cette année un autre décret disait qu'ils étaient *tolérables tant qu'ils servaient à une honnête causerie*, mais qu'ils devenaient très-pernicieux à la famille comme à la République *quand on y tenait des réunions secrètes pour se livrer au jeu et à d'autres abominables et licencieuses manières de vivre*. On concluait qu'il était interdit, sous les peines les plus sévères, *de tenir une maison ou d'en louer à un autre, seul ou en société de*

posé. Il semblerait donc qu'on ne devrait plus en entendre parler. Eh bien! tout au contraire, dans le XVIIIe siècle il y avait à *San Cassiano*, au pont de *l'Anzolo*, à *San Zulian*, à *Sta. Margherita*, à *San Moisè*, à *San Geminiano*, à la *Giudecca* (*) des casinos où l'on jouait, où l'on donnait des fêtes, des banquets, des mascarades. Si le Tribunal Suprême prescrivait que l'on fermât les Casinos à une certaine heure de la nuit, on entendait par toute la ville des murmures de mécontentement. D'après ce qu'en dit un contemporain médisant, le Casino de *San Cassiano* était devenu en 1781 « le rendez-vous de toute la noblesse, des plus grandes dames mêlées aux plus infimes, de Monsieur le procureur Morosini et d'autres gens de son bord mêlés aux plus misérables. Personne ne voulait le céder à un autre dans l'habillement ou le jeu. Le *Panfil* régnait dans tous les coins. Les dames pauvres, pour pouvoir payer et continuer à s'amuser, étaient réduites à amuser les autres presque aux yeux de tous .. On voyait des scandales analogues dans le Casino du pont de l' *Anzolo* » (**).

Casanova aussi peint ces Casinos comme autant de temples de mollesse et de volupté, élégamment ornés, éclairés par des lustres de cristal, chauffés par des cheminées de marbre (***).

Ce luxe ne se retrouvait pas dans les Casinos particuliers, pas même dans celui, pourtant si célèbre, de la procureuse Catherine Tron à San Zuliano. Tous les lundis dans ce casino, où l'on ne faisait pompe d'aucune

(*) Arch. di Stato. Indice delle Annotazioni degli Inquis. di Stato.

(**) Ballarini — Lett. citées, v. I.

(***) Le 2 décembre 1628 on disait en *Pregadi* que ces detestables réduits avaient un appareil d'ostentation et de luxe comme on n'en avait jamais vu ici. (Arch. di Stato. Compilazione ecc. B. 326 R).

magnificence, où un gondolier suffisait pour introduire les visiteurs et moucher les chandelles, on remarquait un mélange bizarre de lettrés, de poètes, de princes, d'aventuriers, de chanteurs, de danseurs, et il n'était pas rare d'y voir un grave sénateur coudoyer quelque danseuse fameuse. Là on babillait, on jouait, on prenait du café, on faisait les yeux doux aux dames. C'était une société un peu libre, un peu maniérée, mais aimable et gracieuse. Le grand mouvement d'idées qui s'était manifesté en France avait un écho dans les salons de la Procureuse ; les noms de Voltaire et de Rousseau n'y étaient pas inconnus, et parmi les causeries futiles et brillantes, se glissait parfois quelque hardi projet de réforme sociale : à tel point que les Inquisiteurs crurent opportun de fermer le Casino de San Zuliano.

Quel gran Luni sociabile,
Quel Luni no ghé più,

disait une chanson de l'époque.

Mais les nobles n'étaient pas les seuls à rechercher les plaisirs de la société. Le 12 août 1782 avis était donné aux Inquisiteurs que, *derrière l'hôtel Salvadego,* on avait ouvert un Casino, *avec les règlements, les dispositions, les ballottages pour les charges, en tout et pour tout à imitation et sur le pied de ceux des nobles ; qu'il avait été fondé par des valets de chambre, par leurs femmes et d'autres personnes de même condition, où l'on jouait et l'on vivait avec un luxe peu en rapport avec leur état.* Le Tribunal en ordonna la fermeture immédiate (*). Le peuple aussi voulait donc avoir ses casinos et gaspiller son argent dans les bals et dans les jeux :

(*) Arch. di Stato. — Annot. degli Inquis. etc.

le peuple aussi, suivant le mouvement du siècle, voulait contrefaire les grands seigneurs.

Cette joyeuse insouciance, qui sort des salons dorés et pénètre dans la maison du pauvre, cache en vérité le germe de la dissolution.

CHAPITRE XII.

La vie au printemps, en été et en automne.

Mascarades, cavalcades, spectacles et jeux occupaient les loisirs de l'hiver. Au retour du printemps, les jeunes patriciens se rassemblaient en grand nombre dans le Manége, rue des Mendicanti, et y donnaient, avec beaucoup d'apparat, des représentations équestres. Le jeu del *calcio* (coup de pied), espèce de pugilat entre nobles, avait lieu à S. Bonaventura. Le tir à la cible ne se faisait pas seulement au Lido, mais encore dans les *campi* de la ville. Parmi les jeunes patriciens les plus passionnés pour ce genre d'exercice, ceux qui se distinguèrent dans les dernières années de la République sont: *el cortesan* (le brave) Federigo Calbo, fils du procureur Marc, grand abatteur de taureaux, et Michelange Lin, organisateur de régates et adroit joueur de ballon (*). Les spectacles curieux attiraient le peuple aussi bien que les patriciens. La saison se clôturait ordinairement par la grande fête de la *Sensa*. Le second jour de Pâques commençait le *Fresco*, promenade en gondole, qui se répétait réguliérement les dimanches et les jours de fête jusqu'à la fin de septembre. Avant le coucher du soleil, le *fresco* partait or-

(*) Cicogna. — Iscriz. Veneziane, T. III, p. 468.

dinairement de l'extrémité du Grand Canal, vis-à-vis de l'église St. Jérémie (*). Il y avait, entre trois ou quatre cents gondoles, une sorte de lutte à qui arriverait d'abord au pont de la Croce. Les patriciennes étaient souvent accompagnées par leurs femmes de chambre, et elles échangeaient avec les gentilshommes, qui les suivaient sur une autre gondole, des œillades et des sourires, nouant des intrigues d'amour dans cette rue unique au monde, entre les palais bruns de marbre, l'eau et le ciel aux riantes couleurs. La nuit, les sérénades parcouraient le Grand Canal, et l'on voyait d'élégantes figures de femmes se dessiner sur les balcons lumineux.

Au commencement de l'automne, on partait en villégiature pour la campagne. Là on dansait dans les champs, on dînait en plein air, et Venise se dépeuplait. On aimait la campagne, mais ce n'était pas un besoin poétique de se retremper dans les beautés de la nature: c'était un caprice artificiel et commun, qui s'évaporait au milieu des chansonnettes pastorales et des idylles. Dans les parcs réguliers, symétriques, uniformes l'art faisait tout, mais se laissait découvrir partout; on n'admirait que l'artifice, le simple paraissait vulgaire. Il y avait çà et là des fontaines, des viviers, des labyrinthes, des réduits solitaires revêtus de bourrache. Derrière les buissons de buis et les haies de myrtille, taillées par le ciseau industrieux de mille manières, en forme de vases, d'arcs, de pyramides, se dressaient des statues de marbre. Les plates-bandes étaient divisées en compartiments régu-

(*) « 11 juin 1743. — Temps frais et mauvais. On remit à cette époque en usage le *fresco*, ou course de gondoles dans l'après-diner. Elle a lieu maintenant vis-à-vis de Ste. Lucie. Passe-temps honnête. On l'avait abandonné depuis quelques années. Il y a cinquante ans elle avait lieu au *rio della Sensa*. » (Zanetti, Mem. aut. citées)

liers; les ruelles symétriques parsemées de sable blanc et menu; les allées, longues et tirées au cordeau, bordées de charmes se courbant en arc, aboutissaient à un berceau, dont les ombres discrètes pouvaient protéger les baisers furtifs. Il y avait des enceintes pour les animaux, et dans plusieurs parcs on entretenait, avec les tourterelles et les faisans, des aigles et des oursons. Tout cela n'était pas difficile à trouver dans les villas princières que les nobles possédaient sur le Brenta, à Mestre, et le long du *Terraglio* de Trévise (*). La villa Pisani à Strà (**), celle des Foscari à la Malcontenta, celle de Manin à Passeriano, des Contarini à Piazzola, des Erizzo à Pontelungo, des Baglioni à Massanzago (***), des Farsetti à Sala, (****) et tant d'autres étaient merveilleuses pour la richesse des ornements, pour la beauté des peintures de Paul Véronèse et de Tiepolo, pour le caractère grandiose de l'architecture et les collections de raretés. C'étaient des demeures plutôt faites pour des rois que pour des particuliers, avec des escaliers et des galeries spacieuses, des soffites couverts de fresques, de larges portiques ornés de statues,

(*) Seulement dans les pays de l'estuaire les plus proches de la capitale, Mutinelli compte plus de cinquante de ces villas appartenants à différentes familles. (Mutinelli — Gli ultimi cinquant' anni della repubblica, parte I, l. II. Venezia, 1854).

(**) Monument de la grandeur vénitienne, le palais de Strà fut bâti, au commencement du XVIIIe siècle, par ordre du patricien Alvise Pisani procureur de St Marc. On croit que le comte Jérome Frigimelica en a été l'architecte. Dans les salles, il y a des fresques de J. B. Tiepolo et des clairs-obscurs très-vantés du milanais Pierre Visconti. Dans la cour, les fresques sont de Fabius Canale et de Jacques Varano. Les grilles de métal, ouvrage du sculpteur podouan Joseph Cesa, sont aussi très-dignes d'observation.

(***) Goldoni a célébré la villa Baglioni à Massanzago (Compon. diversi, t. I. p. 173).

(****) P. Boscovich — Lettere, Venezia, Pinelli, 1811.

de bustes et de bas-reliefs. Les cuisines mêmes, aux murs étincelants de plats de Constantinople et au plafond semé de fleurs, avaient un air d'élégance (*). Bien plus modeste Gaspard Gozzi, qui, se promenant le long du Noncello, cher jadis à Navagero, dans sa petite villa de Vicinale, donnait à picoter aux poules, et, entouré d'une cour de chapons et de canards, n'enviait pas « la glorieuse et magnifique Brenta, où à chaque pas on rencontrait un palais » (**). Les patriciens transportaient à la campagne les habitudes de la ville, et par conséquent beaucoup de livrées, de laquais, de voitures dorées, de fêtes, de festins et des jeux et des veillées et des concerts. Le matin, ils prenaient l'indispensable chocolat (***) et, après avoir fait une promenade dans leur jardin, prenaient place à la table de jeu jusqu'à l'heure du déjeuner, riche en mets exquis. On déployait un grand luxe dans les dîners, fréquents, somptueux et très-coûteux. La mode du cuisinier français s'était déjà introduite dans les hôtels des nobles. Chaque mets était transformé, déchiqueté, inondé de sauces, de drogues, qui abîmaient l'estomac. Rien de plus varié que les interminables menus d'alors. Un banquet (bizarrerie des usages!) était servi dans trois salles différentes l'une destinée au potage et au bœuf: l'autre aux rôti: la troisième au dessert, aux entremets et aux gélatines. Cet étrange usage de l'aristocratie était imité par la classe moyenne, car le désir de paraître et de passer pour riche et magnifique est contagieux. Ces prodigalités,

(*) Ginnesio Gavardo — L'Arcadia in Brenta, p. 38. Venezia, 1793.

(**) Gozzi. — Lettere, anno 1741. Firenze, Lemonnier.

(***) Le jésuite Roberti écrivait que les plus délicieux moments que l'amitié puisse offrir et inventer, sont ceux où deux amis dégustent ensemble, lentement, une tasse de chocolat, en entremêlant aux savoureuses gorgées des propos encore plus savoureux.

disent les mémoires du temps, augmentèrent intolérablement à la ville comme à la campagne, le prix des comestibles, dont la consommation était la double de celle des années précédentes (*). Mais, quelle que fût leur gourmandise, ils étaient sobres dans le boire, et l'on voyait rarement un Vénitien ivre (**). Après le repas, on prenait le café et quelque liqueur délicate; ils recevaient ensuite leurs visites au jardin, dans un kiosque fermé de vitrages de couleur; vers le soir, ils allaient faire la *trottata* (la promenade) et, de retour chez eux, ils jouaient, ils s'amusaient à des farses, dansaient ou passaient la nuit en fêtes et concerts. La grande dame, après avoir joui de la compagnie de ses voisines de campagne, rentrait chez elle précédée de son fidèle épagneul, appuyée sur le bras de son abbé, non moins fidèle, qui éclairait la route avec une lanterne (***). « De tous les côtés pleuvaient les ra- « fraîchissements et les cérémonies » dit G. Gozzi, « les « riches jetaient au peuple de l'argent et du pain et du « vin en quantité. » Pendant l'été de 1788, le marquis Albergati, qui avait, en habitant dans les lagunes, contracté les habitudes vénitiennes, donnait l'hospitalité dans sa villa de Zola, près de Bologne, à une nombreuse compagnie d'amis de bonne humeur. Longo, type du pique-assiette vénitien, nous a laissé la description de la manière de vivre à la campagne d'Albergati et de ses hôtes: La règle qu'on y suivait dit Longo, était tout-à-fait monastique. La scrupuleuse exactitude dans le maintien de l'ordre faisait mieux ressortir la générosité du châtelain et la

(*) Zanetti — Mem. aut. cit.

(**) Confutazione alla Storia del Governo Veneto di Amelot de la Houssaie, p. 67. Amsterdam. 1769.

(***) C'est le sujet d'une estampe intitulée *Le soir*, dessinée par Tiepolo gravée par Dall'Acqua.

magnificence de l'édifice. A neuf heures précises du matin, une cloche invitait à se lever. Il y avait deux pièces, où se tenaient deux valets de chambre prêts à peigner et à raser les hôtes du marquis. Le premier qui entrait était le premier servi. Gare si, même en ce petit détail, on avait interverti l'ordre établi ! De là on passait au buffet, espèce de café où le crédencier restait tout le jour. Après le déjeuner, à dix heures sonnantes, une autre cloche annonçait que le maître de l'endroit était entré dans la salle dite du café, c'est-à-dire dans la salle de conversation. On y allait lui souhaiter le bon jour et on recommençait ensemble le déjeuner. A 11 heures, une sonnette invitait à la messe et, suivant le marquis, tout le monde se rendait à la chapelle. Le saint sacrifice terminé, c'était plaisir de voir un grand nombre de villageoises propres et bien mises venir présenter à leur seigneur des bouquets de fleurs et recevoir en échange des compliments et des cadeaux. On retournait à la salle du café, où quelques-uns jouaient un petit jeu très-modéré, tandis que les autres s'exerçaient aux balançoires, au billard, ou cherchaient dans les cabinets d'étude, un meilleur emploi de leur temps. A deux heures, une autre cloche avertissait que les *officiers* de cuisine mettaient sur le feu les potages, et alors les joueurs se faisaient leurs invitations et peu de temps après, quelques autres coups de cloche appelaient à table. Les mets étaient nombreux et si fins que la main hésitait, ne sachant auquel donner la préférence. Pendant le dîner, les raisonnements graves étaient bannis. Au sortir de table, la saison décidait de ce qu'on allait faire. En été, les uns se livraient au repos, les autres s'enfonçaient sous les allées de charmes, dont les jardins étaient environnés, et y attendaient le coup de cloche annonçant la grande promenade. En automne, celle-ci commen-

çait aussitôt après le dîner; on sortait les uns en calèche, les autres en petite chaise, ou bien à cheval. Quelquefois on formait une espèce de caravane: celui-ci portait le chaudron, celui-là se chargeait les épaules de la broche, qui avait le paquet de farine de maïs, qui le panier garni de bouteilles d'eau, qui le panier au vin, qui le filet chargé de petits oiseaux. C'était le nécessaire pour préparer et manger la *polenta* au milieu de quelque désert champêtre, criant, riant, improvisant. Le soir arrivé on reprenait tout cet attirail, et l'on retournait au jeu. A deux heures après minuit, les parties étaient terminées et chacun se retirait dans sa chambre (*).

Goldoni a décrit en vers vénitiens l'hospitalité reçue par lui à la villa Bagnoli du comte Ludovic Widmann:

Tutti gode un' intiera libertà,
Dorme chi vol dormir, magna chi ha fame, etc. (**).

L'uniformité de l'existence quotidienne était interrompue par des spectacles extraordinaires. Les fêtes données à Ernest, duc de Brunswick, par le patricien Marc Contarini dans sa villa de Piazzola, aux alentours de Padoue, sont vraiment dignes d'être rappelées. Ce prince-évêque se trouvant à Venise pendant les chaleurs caniculaires du mois d'août 1685, témoigna le désir d'aller se reposer quelques jours à la campagne, sous les doux ombrages: Contarini, qui avait déjà hébergé un duc de Saxe dans sa Piazzola, séjour autrefois des Da Carrara, lui offrit noblement l'hospitalité. Le Duc accepta et, suivi de son cortége de dames et de cavaliers, il quitta les lagunes. Lorsqu'il fut dans les environs de la villa Contarini, le patricien le reçut avec pompe, sous des arcs

(*) Longo — Memorie, V. I. ch. XXV. Venezia, Curti, 1820.
(**) Goldoni — Componim. p. 195.

triomphaux. On reste frappé de stupeur en lisant les fêtes variées et grandioses qu'un simple gentilhomme sut et put offrir à ce prince. Quarante hallebardiers, en costume suisse mi-parti rouge et vert, et autant de carabiniers, étaient rangés dans le vestibule du palais. Le soir, après s'être restauré, son hôte auguste alla, escorté de six laquais, portant chacun une torche allumée, au théâtre dit *delle Vergini* (des Vierges) où l'on joua un drame, l'*Ermelinda*, accompagné de chants, de danses et d'*opérations* scéniques, à grand spectacle. On prépara un bucentaure pouvant contenir 80 personnes, on le couvrit de velours cramoisi galonné d'or, paré de riches ornement et d'armoiries. On le voyait flottant sur les eaux qui environnent le palais. On dressa un souper, qui fut égayé par la musique, les fêtes, les illuminations, les scènes allégoriques et les sérénades. Par intervalles, les canons de deux galères, agiles, richement décorées, saluaient le Duc de salves. On publia les *cantate* qui furent exécutées cette nuit et sous les titres de *la Servitude heureuse de Neptune*, de *Portrait de la Gloire*, de *Heureux prélude*, et de *Mérite acclamé*, on déroula une variété infinie de scénes et de spectacles avec les artifices les plus ingénieux (*).

L'auteur d'une brochure étrange et peu connue, intitulée: *Encyclopédie morale et civile*, a fait d'une autre fête donnée dans cette même villa Contarini, une description qui nous semble mériter d'être reproduite: « J'arrivai à Piazzola, » dit l'auteur, « vers 22 heures et « demie. Je vis un immense vivier illuminé de flambeaux « et de lumières, avec un bucentaure au milieu cou- « vert de velours et armorié. J'entrai dans le palais, et

(*) L'orologio del piacere, ecc. del dott. Piccioli. Piazzola. Nel luogo delle Vergini, MDCLXXXV.

« j'y vis vingt chambres toutes royalement meublées. On « monta ensuite avec beaucoup de nobles dans le bucen- « taure ; du côté du vivier était le jardin, où des jeunes « filles chantaient une sérénade. Le maestro Don Paolo, « qui fut le professeur des jeunes filles à l' *Ospedaletto*, « me vit et m' appela dans l'endroit où elles chan- « taient la sérénade : elles étaient plus de 36 avec un « grand nombre d'instruments. Il vint aussitôt deux na- « vires, puis deux autres en stuc ; ils combattirent et les « navires de stuc volèrent en l' air. Dans la cale du « Bucentaure, il y avait encore vîngt-quatre musiciens « avec des bassins d' argent sans nombre, avec des trom- « pettes et des instruments. La fête a duré jusqu'à 7 « heures da matin. (*) »

Le caractère insouciant et enjoué des Vénitiens allait à la chasse des plaisirs, sans trop se préoccuper de l' épargne domestique. En prodiguant le superflu, ils commençaient à manquer du nécessaire et pour faire face aux dépenses croissantes, ils empruntaient des monastères, qui étaient très-riches, de grosses sommes, dont ils payaient l' intérêt, laissant à leurs héritiers le soin de rendre le capital. Ces emprunts furent dans la suite la cause de la ruine soudaine de plusieurs familles, car la République tombée et les Corporations religieuses supprimées par Bonaparte on dut vendre à bas prix les immeubles pour payer les créances des couvents, que le Gouvernement exigeait sans délai. Mais le désir de posséder une villa, de passer une partie de l' année à la campagne, s'était peu à peu généralisé parmi les

(*) Enciclopedia morale e civile della vita, costume ed impegni di religione, dell' abate Antonio Olivieri. Cosmopoli, MDCCXXIV, p. 40. Ce livre, qui avait fait rire toute une génération, est devenu très-rare. Voyez ce que Cicogna en dit dans ses *Iscrizioni*.

patriciens opulents, comme parmi les modestes bourgeois (*).

Dans plusieurs maisons de plaisance à la Mira, la table était toujours mise pour les hôtes, qui accouraient en foule ; la conversation le jour et la nuit était toujours animée ; dans le salon où se trouvait le clavecin, on entendait à toutes les heures la musique la plus choisie ; il y avait dans la salle des tables de jeu toutes préparées (**) ; dans une autre pièce il y avait le buffet et, pendant que tous s'amusaient à leur gré, la maîtresse de maison, portant des corbeilles de fruits, en offrait à ses hôtes (***). Dans nombre de villégiatures, il y avait aussi le théâtre, où l'on jouait des comédies et des petits opéras.

On cherchait avant tout ses aises ; et pour les voyages longs et ennuyeux, quand il fallait traverser les fleuves, les patriciens faisaient préparer de petits bateaux très-élégants, appelés *burchielli,* dans lesquels les cabines de bois tendues en brocatelle et en maroquin, étaient ornées de glaces, de peintures, de gravures et de tablettes (****). Les *burchielli,* destinés pour l'usage public, étaient aussi très-commodes, et celui de Padoue, qui avait à faire 25 milles sur le canal de la Brenta pour arriver à Venise, était fameux (*****). Durant la traversée on tuait le temps

(*) Gozzi, — Sermoni. Goldoni s'est aussi moqué dans ses pièces de la manie de la villégiature.

(**) Dans les derniers temps, on préférait le tré-sept à tous les jeux, excepté ceux de hasard. V. le *Trionfo del tresette* (triomphe de tré-sept), poème en vers blancs de Ludovic Morelli. (Venise, Zatta, 1756.)

(***) Longo — Mém. Ch. XIII.

(****) Goldoni — Mém. Partie I, ch. XII. — Le Président de Brosses en Italie (1737 et 1740.) liv. XIV. Paris, Didier.

(*****) Goldoni a composé sur le *burchiello* de Padoue une poésie en dialecte vénitien pleine d'esprit et d'enjouement. (Compon. p. 184.) G. Gozzi lui a consacré aussi quelques vers.

avec le jeu ou les contes joyeux, ou bien on admirait les rives du fleuve semées de petits hameaux de villas et de riants jardins.

CHAPITRE XIII.

Défense et justification.

Il nous est doux de répéter encore une fois que, au milieu de cette grande décadence politique et sociale, Venise offrait l'exemple de plus d'une âme généreuse et de plus d'un noble esprit. En regard de la corruption, plusieurs tableaux d'une vie honnête nous frappent.

L'ordre ancien contrastait encore avec la dissolution imminente; mais, après quatorze siècles, Venise devait subir la loi fatale de tout ce qui existe. Par moments, il y avait comme un réveil de vie dans ce corps tombé en décrépitude: c'était quelque vague aspiration, quelque velléité de réforme, comme sous le dogat d'Alvise Mocenigo (1762); mais les finances épuisées empêchaient toutes les mesures effectives.

Il ne faut pas oublier que la grande guerre de Candie appartient à la décadence; guerre où la République, s'offrant en quelque sorte elle-même, offrant ses flottes, ses trésors et son sang le plus noble en sacrifice, sauva peut-être la civilisation européenne de la barbarie ottomane. Et c'est encore à la décadence qu'appartient cette fameuse paix de Münster ou de Westphalie, où les plus grandes puissances de l'Europe choisirent Venise pour

arbitre: si grande était l'estime où l'on tenait ses diplomates!

Passons sous silence la grande âme de Paolo Sarpi (mort en 1623), qui, à la vérité, appartient plutôt au XVIe qu'au XVIIe siècle, et les exploits militaires des Da Riva, des Morosini, des Marcello, des Alvise et de Lazare Mocenigo (mort en 1655), le plus poétique héros de la République, et ne considérons que le XVIIIe siècle aux mœurs relâchées.

Nous avons déjà dit un mot de Charles Goldoni (né en 1707, mort en 1793), un des esprits les plus francs les plus sereins qui aient jamais existé, et de Gaspard Gozzi (né en 1713, mort en 1786). Quoique ayant vécu dans des jours de corruption, nous trouvons chez le premier la force physique jointe à la force intellectuelle. Conservant sa sérénité au milieu des malheurs, abhorrant le mensonge et l'hypocrisie, il ne se laissa jamais, comme il nous le dit lui-même en ses Mémoires, ni enflammer par la colère ni enivrer par la joie (*). Il écrivait à son ami Marc Milesi avec une aimable candeur :

Marco, la gloria mia non sta nei carmi,
Ma nel buon cuor di cui mi pregio e vanto.

(Marc, ma gloire ne réside pas dans mes vers, mais dans mon bon cœur, dont je m'estime et me vante.)

Il n'aima que l'art et sa patrie, dont il emprunta la délicatesse et la grâce, mais non la mollesse. Dans le cercle où il se renferma, il vit tout et la vérité ne lui refusa aucun de ses secrets. Il reproduisit les traits carac-

(*) Il acheva d'écrire ses Mémoires en français à l'âge de 80 ans. Ils furent imprimés pour la première fois chez la veuve Duchesne, rue St. Jacques, Temple du goût, 1787. L'année suivante le tipographe Zatta en publia une traduction italienne à Venise.

téristiques les plus déliés de la ville rieuse: le gondolier, le serviteur, la servante, les parasites, les aventuriers, les sigisbées de sa galerie comique nous passent encore devant les yeux. Il rendit à merveille les cancans des *calli* et des *campielli;* la réalité lui fournit avec les sujets les idées, et ces manières de dire énergiques et charmantes, qu'on ne rencontre guère que dans les dialectes et surtout dans le nôtre. La Venise populaire du dernier siècle palpite encore dans les pièces de Charles Goldoni.

Gaspard Gozzi affina son esprit et son âme parmi les chagrins domestiques et l'ennui d'une femme bas-bleu. Il usa son talent dans trop de matières et pas toujours bien choisies, mais il sut, avant tous, comprendre et défendre le Dante; il fit preuve d'une finesse sans fiel en critiquant les mauvaises mœurs et le mauvais goût de son siècle, et se montra un peintre admirable des mœurs contemporaines (*).

Il se trouvait même dans les conseils du Gouvernement des esprits généreux, qui s'efforçaient de combattre la corruption; et celui qui a affirmé que, pendant l'agonie de la République, l'innocence et le talent, soit par vengeance soit par caprice, étaient toujours opprimés, a menti (**). Au moment où il semblait que le vieil édifice de la République allait s'écrouler, l'Encyclopédie fit son apparition en France et aussitôt, avec l'assentiment et la protection des Réformateurs de l'Université, une nouvelle

(*) Tommaseo — Storia civile nella letteraria, p. 108 et suiv.

(**) Da Ponte — Memorie § XI. New-York, Bunce, 1829. - Il n'est pas étonnant d'entendre Da Ponte tenir ce langage: il lui avait été interdit par ordre et décret du Sénat d'exercer dans aucun collége, séminaire ou université de la domination vénitienne, les fonctions de professeur, lecteur, ou instituteur. Le témoignage d'hommes prévenus et offensés ne saurait faire preuve.

édition corrigée et considérablement augmentée, en fut publiée à Padoue. On pourvoyait à l'instruction publique avec beaucoup de munificence. En 1706 on inaugura dans la bibliothèque de St. Marc de lectures publiques de philosophie morale, de droit, de médecine, de notariat, de rhétorique et de géographie (*).

Le Collége de médecine avait la faculté d'accorder tous les ans la *laurea*, ou diplôme de docteur, à huit jeunes gens. Par un autre décret, on érigea en 1775 dans l'Arsenal une chaire de mathématiques et d'études théoriques et pratiques des choses navales. Dans tous les domaines de la République, on avait fondé des écoles d'art nautique, de commerce, d'agriculture, de mathématiques, de dessin, d'architecture civile et militaire; à la Giudecca, on avait institué l'Académie des nobles et, près de la place St. Marc, celle des beaux-arts. Un décret du Sénat ordonnait la création à Padoue d'une Académie de sciences et de belles-lettres composée de 24 membres ordinaires, auxquels était assignée une pension annuelle de cent ducats. On devait distribuer tous les ans plusieurs médailles d'or de la valeur de trente sequins pour les meilleurs mémoires de métaphysique, de droit public, de belles-lettres et d'archéologie (**).

Un Institut de beaux-arts était ouvert dans le palais des Farsetti, qui recueillaient à leurs propres frais dans la Gypsothèque les modèles des statues les plus célèbres de l'antiquité, et payaient un professeur chargé de faire un cours gratuit aux élèves. Ces mêmes Farsetti plantèrent dans leur villa de Sala le jardin botanique le plus riche de l'Europe. En 1763 les Pisani ouvraient dans leurs appartements une Académie, dont ils offraient la présidence

(*) Museo Civico — Cicogna, Schede, B. 495.

(**) Notizie del mondo, Italia. Venezia, 16 gennaio 1779.

à ce Pierre Longhi, dans les tableaux duquel se résume toute la joyeuse vie du siècle passé. François Foscari, digne héritier d'un si grand nom, fit publier à ses frais non moins de 54 volumes in folio d'antiquités sacrées et profanes (*). François Pesaro commanda à Morelli la célèbre édition de la *Storia Veneta* de Bembo, et l'historiographe Donà se préparait à rédiger les Mémoires de Venise, en faisant transcrire les 58 volumes des *Diari* de Sanudo. Et pour ne pas parler de beaucoup d'autres, ce furent des Mécènes dignes des âges les plus glorieux que Memmo, Cornaro, Gradenigo, Nani, Molin, Querini et enfin le sénateur Faliero, à qui le monde doit la révélation du génie de Canova (**).

Le patriciat vénitien trouvait encore à cette époque assez d'énergie pour élever, avec une hardiesse toute romaine, les *Murazzi* (1774-1782), et du sein de l'aristocratie énervée surgissaient Ange Querini, l'ami de Voltaire, Alvise Zenobio, esprit libéral, et Marc Foscarini, homme instruit et disert, l'un des doges les plus illustres de la République (***): Marc Barbaro, qui écrivait sur le droit

(*) Il fit compiler à ses frais par Blaise Ugolini le *Thesaurus antiquitatum sacrorum* et subventionna, en outre, la *Bibliotheca veterum patrum* de Galand.

(**) Jérôme Dandolo dans sa *Caduta della Republica di Venezia*, (Venezia 1857) noble réfutation du livre de Mutinelli, parle brièvement de tous les Vénitiens qui ont illustré les dernières 50 années de la République. Peu d'autres villes pourraient se vanter d'un nombre d'hommes éminents dans un aussi court espace de temps.

(***) Marc Forcellini dans une lettre adressée de Venise le 6 avr. 1747 à son frère Egide, le lexicographe latin, parle en ces termes de Foscarini : « Il y a plus d'un mois que je vais l'après-dînée, et quelquefois le matin, chez Foscarini. Je trouve toujours de nouveaux motifs de bénir la bonne fortune, qui s'est offerte à moi d'une manière si imprévue. Il a une politesse exquise et une familiarité des plus gracieuses: il se rallie à l'opinion d'autrui avec une facilité admirable:

pénal avec des idées neuves et courageuses, Jacques Nani qui s'appliquait à l'économie politique, et Pierre Mocenigo qui proposait des réformes sociales. Dans ce XVIIIe siècle, Paul Renier et André Tron parlèrent dans le Grand Conseil avec une dignité passionnée, et Ange Emo et Jacques Nani, en purgeant de corsaires la Méditerranée, renouvelèrent les exploits de leurs aïeux. « Il y a dans Venise des nobles d'un mérite distingué » disait un étranger (*). On ne devait pas non plus y mépriser les affaires ni le commerce, s'il est vrai qu'un gentilhomme Zenobio, dans les dernières années de la République, expédiait en Amérique des vaisseaux chargés d'avoine, et qu'il vendait ses propriétés pour en employer le produit en opérations commerciales. Les idées de réforme, venues de France ne restaient pas sans écho parmi les nobles et, comme par le passé, beaucoup de jeunes patriciens suivaient les ambassadeurs à l'étranger, acquérant des vues nouvelles dans les longs voyages et observant les divers pays et les cours de l'Europe. La diplomatie vénitienne conserva, jusque dans les derniers temps, ses glorieuses traditions.

Les caractères étaient doux; et dans une ville, dont les mille canaux et les ruelles obscures et tortueuses se prêtaient si bien aux guet-apens et aux assassinats, les

il écoute, il excite, il prie. Je trouve qu'il est vrai, qu'il ne sait point faire de reproches, ni penser d'une manière basse. Son cabinet de travail est très-beau et sa bibliothèque très-riche : aussi, me fait-elle perdre beaucoup de temps . . . . Au reste, il est si infatigable dans ses études que dix personnes auraient fort à faire pour le suivre. Je ne sais comment son cerveau est fait, ni quelle âme il possède éperdument passionnée pour la gloire. » Lettere di Egidio Forcellini al fratello Marco. Padoue, 1876, p. 44.

(*) De La Lande — Voyage en Italie, t. 7 ch. 11.

violènces y étaient plus rares que partout ailleurs (*). Dans les Etats romains, au contraire, sous le pontificat de Clément XIII, qui dura onze années, on enregistra 11,000 meurtres, dont 4,000 dans la capitale (**). A Venise, où l'éclairage n'était pas suffisant, des hommes de confiance, se tenant à des places déterminées, accompagnaient avec une lanterne l'étranger et le citoyen à travers les ruelles obscures. Le *codega*, — on les appelait de ce nom d'origine grecque, — est une des figures vénitiennes les plus curieuses du siècle passé (***). Les espions, les cachots, les bourreaux, imaginés par les romanciers, ne troublaient pas l'allégresse universelle. Même dans les derniers temps, Venise était la plus libre des villes de la péninsule. Dans les autres états, il y avait de cachots bien pires que ceux des *Plombs* et des *Puits*, abandonnés, du reste, dans les dernières années, de la République (****). Quant aux fameuses bouches de lion, on ne prenait en considération que

(*) « Quoique la ville soit mal éclairée, on court pendant la nuit sans aucun risque, malgré les masques et l'obscurité, » — écrivait M. de La Lande. Le président De Brosses affirme qu'il ne se commettait pas quatre meurtres dans l'année (Lettre XIV). A vrai dire, cela est plus facile à affirmer qu'à prouver. En effet, le président voyagea en Italie de 1739 à 1740. Or du 1 mars 1739 à la fin de janvier de l'année suivante, sans tenir compte des peines pour rixes et coups, nous trouvons dix-sept arrêts prononcés *super scalis Rivoalti* pour blessures graves et homicides, commis *con scandalo et mal esempio contro le leggi del signor Iddio et del Principe*. (Arch. di Stato — *Avogaria del Comun*, Raspe, L. 93).

(**) Cantù — Storia degl'Italiani, t. VI, l. XV c. CLXVII.

(***) Lamberti — ouvr. cité.

(****) A la chute de la République, il n'y avait que quatre prisoniers dans les *Puits*. Voici leurs noms : Antoine Bruni, Dominique Somin, surnommé Barbetta, Jean Marie Borni, André Gaole. Ils avaient tous été condamnés pour délits communs. (Fulin, Studii nell'Arch. degli Inquisitori p. 75.)

les dénonciations signées, en citant au moins deux témoins. Les espions étaient tenus à alléguer, pour être crus, des témoignages honorables. On ne croyait pas à l'anonyme, et l'Etat préservait sa dignité en refusant d'ajouter foi aux lettres *sans souscription* (*). Ni la vigueur du corps ni la force de l'âme n'étaient éteintes dans ces patriciens, qu'on nous peint comme des êtres chétifs et lâches. Voici un exemple digne des antiques vertus. Le sénateur Almorò César Tiepolo, en sortant un soir de sa gondole, s'embarassa dans sa longue robe patricienne, et il s'en fallut peu qu'il ne glissât dans l'eau. Le gondolier, voulant courir à son secours, laisse aller la rame qui, tombant violemment, frappe le bras du sénateur et le brise. Le gondolier ne s'en aperçoit pas; Tiepolo, maîtrisant sa douleur, ne souffle mot. Il monte dans ses appartements, le valet de chambre s'approche pour le déhabiller: « Tire doucement, — lui dit Tiepolo impassible — j'ai le bras droit cassé en deux morceaux » (**). Nous ne nous lasserons pas de le dire, la contradiction régne absolument dans la société vénitienne du XVIIIe siècle: on y voit à côté de l'effronterie la réserve, de la prodigalité l'avarice, de l'insouciance la gravité — un mélange singulier de folie et de sagesse. On ne concevrait pas comment certaines habitudes princières pouvaient s'accorder avec des lésineries mesquines, si l'on ne songeait que, de même que l'obstination est l'é-

(*) Sanudo raconte que le 5 octobre 1507, on trouva sur l'escalier du Palais, dirigée au prince, une lettre sans signature, dans laquelle on avertissait que trois patriciennes, Lucie Soranzo, Marine Emo et Adrienne Cappello ruinaient leurs familles par un luxe que la loi interdisait. « La lettre ne fut pas lue *publice*, parce que la loi ne veut pas qu'on lise les lettres sans signature. » (T. VII, c. 79.) Le XVIIIe siècle avait gardé la tradition de ces nobles exemples.

(**) Charles Gozzi — ouvr. cité, p. I, ch. XXVI.

nergie des caractères faibles, de même l'avarice alterne d'ordinaire avec la prodigalité. On dépensait des sommes fabuleuses pour une pantomime, tandis que les vers étaient payés en raison de 12 livres la feuille d'imprimerie, une comédie de Goldoni ou de Chiari rapportait à leur auteur trois cents livres vénitiennes, et un plan de comédie *à sujet* trois sequins. Même en parcourant les lettres privées de cette époque, on se heurte à chaque pas à des contradictions étranges. Nous parlons de faits particuliers, car n'est-ce pas de là qu'on tire les généralités? Le propriétaire d'une villa dépense plusieurs milliers de ducats dans une serre de plantes exotiques, mais il veut en même temps faire économie et diminue de trois livres le salaire quotidien de son jardinier (*). En 1765 la dogaresse Mocenigo, ayant accepté d'être la marraine de la fille du gouverneur du fief de Cordignano, appartenant à son mari, l'aumônier du doge écrit à son agent de faire sentir au gouverneur et à sa fille qu'ils doivent se contenter du grand honneur qu'on leur fait, et ne pas s'attendre à des présents, car la dogaresse n'est pas disposée à en faire (**). C'était cependant la même famille Mocenigo qui, le doge étant mort, habillait magnifiquement de noir, de la tête aux pieds, ses quatre-vingts domestiques et distribuait seize mille livres de cire, et qui, à l'occasion de la nomination du chevalier Pierre au titre de procureur de St. Marc, dépensait quarante mille ducats. Les patriciennes, étincelantes de pierreries dans les banquets, passaient de longues soirées à travailler à l'aiguille et mangeaient de concombres (*anguria*) dans les chambres les plus simples de ces palais superbes (***), dont un seul pouvait en moins

(*) Ballarini — lett. cit., vol. 3.
(**) Arch. priv. Mocenigo. — Lett. aut. citées.
(***) De Brosses — ouv. cité.

de sept heures, offrir le brillant et imposant spectacle de quarante salons admirablement meublés (*).

Si les mœurs des Vénitiens étaient, comme partout, relâchées et corrompues, le Gouvernement employait tous les moyens pour arrêter la contagion et ne négligeait pour cela aucun détail. Il interdisait, par exemple, sous des peines extrêmement sévères, le débit de certaines tabatières renfermant des figures obscènes (**). La loi, gardienne jalouse de l'honneur des patriciens, ne tolérait jamais les scandales imprudents. Nous avons déjà parlé des mesures rigoureuses prises par les Inquisiteurs d'Etat pour empêcher les intrigues des religieuses. Même dans les dernières années, le Tribunal suprême veillait sur les mœurs et n'épargnait pas les punitions à qui les blessait trop. Par exemple, un contemporain écrit que « la femme du Mr Jérôme Dolfin al Malcanton fut reléguée dans sa maison par décret du Tribunal Suprême, avec ordre de ne voir que les parents les plus proches, par la raison que, depuis longtemps, elle portait le désordre dans sa famille et vivait avec son cavalier Donà d'une manière peu exemplaire (***). » Le chevalier Zen, qui avait été ambassadeur en France et qui vivait publiquement avec une Française, mettait rarement la toge patricienne et n'allait presque jamais au Conseil, n'ayant

(*) Sébastiano Alvise Mocenigo de San Samuele, nommé procureur en 1788, faisait meubler et décorer en sept heures quarante pièces de ses trois palais communiquant entre eux.

(**) Un billet, trouvé dans les *calici* des sérénissimes Colléges de Gênes le 22 août 1696, dénonçait la vente des tabatières « obscènes » dans la loge des Banchi, et excitait les Colléges à supprimer cet abus, « comme on l'avait aussi fait dans la ville de Venise. » Nous devons ce billet à l'obligeance de M. le chev. Belgrano. (Arch. di Stato de Gênes — Fogliazzo, *Rerum publicarum* année 1675-1705.)

(***) Ballarini — lettr. cit. v. I.

aucun espoir de remplir des fonctions publiques (*). La pudeur n'était donc pas morte et la loi, si elle ne savait pas prévenir les scandales, savait du moins les réprimer dans une certaine mesure. Il restait encore des grandes dames assez fières pour oser suivre l'exemple de la Contarini. Charles Emanuel II de Savoie voulait lui baiser le bras: l'altière Vénitienne repoussa le prince en lui disant que, « si ces manières étaient admises à Turin, elles paraissaient bien étranges à Venise, et que Son Altesse ne réussirait pas à les y introduire. » L'anecdote est historique: Laurent Magalotti l'a racontée en 1667.

A Venise, comme dans le reste de l'Europe, on était agité par les inquiétudes et les présages d'une grande révolution. L'humanité vieillie avait besoin de fortes secousses pour sortir de son engourdissement, et les lois sages d'un seul état ne pouvaient servir que de palliatif, la plaie étant gangrenée. Venise n'était pas pire que les autres pays, elle valait même mieux, sous certains rapports. Le proverbe: — le matin une petite messe — l'après dîner une bassette — le soir une petite belle — *(alla mattina una messeta, al dopodisnar una basseta e alla sera una doneta)* — peint, il est vrai, quelques côtés du caractère vénitien, mais ni la sensualité, ni l'amour du jeu, ni la fausse dévotion n'empêchaient beaucoup de sérieuses vertus. « Les Vénitiens » — disait au siècle passé un écrivain très-sévère — « parlent avec « charité de leurs erreurs et de leurs faiblesses; ten- « dres de cœur, ils ont pour les lois uu respect profond (**). » Les vices que nous déplorons sont communs à tous les temps, on les retrouve chez toutes les nations, ils sont

(*) Ballarini — lett. cit. vol. I.

(**) Baretti — An account of manners and costums of Italy, XXVI.

inhérents à la nature humaine. Quelle était, en effet, à cette époque la vie du reste de l'Italie? Qu'y voyait-on? Les nobles arrogants, le peuple rançonné, le commerce entravé par le monopole, l'agriculture opprimée par les mainmortes et par les fidéicommis, la propriété mal défendue, la liberté méconnue (*). Les mœurs non plus n'y étaient pas d'une pureté virginale. A Rome, Benoit XIV, qui fut un pape excellent, confessait, dans un moment de bonne humeur, qu'il avait entendu dire ouvertement aux dames de son temps que la femme devait se marier pour se mettre dans la possibilité de jouir un jour des bienfaits du veuvage (**). La Suède sous la reine Christine, l'Angleterre sous la reine Anne, la Prusse sous Frédéric II ne valaient pas mieux pour la moralité. En Espagne, l'homme qui donnait le ton à la cour de Charles IV, c'était Manuel Godoy, l'amant de la reine. Pendant que Venise menait son joyeux train de vie, que les nobles jouaient leurs sequins et que le peuple s'amusait, celui de France travaillait et souffrait. « Pour qu'un homme vive délicieusement » disait Montesquieu, qui songeait principalement à la France « il faut que cent autres travaillent sans relâche. » Et La Bruyère, La Rochefoucauld, Pascal, Molière, Lafontaine, Saint-Evremont, Bossuet parlent avec amertume des basses passions et des vices de leur temps. La génération même qu'agitaient les idées hardies, d'où devait sortir en grondant la révolution de 89, se perdait dans les disputes mesquines des partisans de Gluck et de Piccini. Là, comme ici, le théâtre était devenu le complément de la vie, et Beaumarchais trouvait des reines pour jouer le rôle de Su-

(*) Franchetti — Storia d'Italia dopo il 1789. c. I. Milano, Vallardi.

(**) Masi — ouvr. cité.

sanne dans le *Mariage de Figaro,* des ducs et pairs pour revêtir le personnage du barbier, et des princes de sang pour se déguiser en Almaviva. Toute la vieille société européenne était en proie à cette soif de l'amour et du plaisir qui marque toujours l'extrême vieillesse des gouvernements.

CHAPITRE XIV.

La fin de la République.
— Conclusion. —

Comme les autres états de l'Europe, Venise s'émut peu quand la révolution éclata en France, et ce grand mouvement n'y excita guère que la curiosité. Le plus ancien des gouvernements était loin de prévoir qu'il serait bien vite entraîné par ce tourbillon. Qui aurait osé menacer la sérénissime République ? Sans doute la Révolution avançait à grands pas, mais les forces françaises ne se dirigeaient pas vers l'Italie, elles allaient rejoindre par-delà le Rhin les Princes du sang, afin de combattre pour la bonne cause. La diplomatie de Venise avait-elle un instant cessé d'être respectée dans les conseils des autres gouvernements ? Venise n'était-elle pas une nécessité dans l'équilibre de l'Europe ? Et la France, qui déclarait la guerre aux rois, ne devait-elle pas tendre la main à cette république, qui était son aînée ? Et, d'ailleurs, le peuple n'était-il pas dévoué ? Ne possedait-on pas une des flottes les plus formidables qui sillonnassent les mers ? L'arsenal n'etait-il pas bien pourvu, et tout danger de guerre avec les Turcs écarté ? Du reste, l'orage qui s'amassait à l'occident était loin d'égaler la tempête, qu'on avait su dissiper au temps de la guerre pour la succes-

sion de l'Espagne. Où étaient les armées de la France?... ses généraux .... ses trésors?...

Plusieurs sénateurs ne pensaient pas ainsi, à la vérité, et dès le premier partage de la Pologne, la République avait dû plus d'une fois être avertie et s'attendre à la même destinée. Les paroles amères du doge Renier retentissaient encore dans les salles du Sénat. François Pesaro et quelques autres avec lui demandaient à grands cris qu'on levât des armées, afin de ne pas être surpris par les événements; mais on les regardait comme de vains prophètes de malheur, et l'on continuait à se bercer dans une insouciante et voluptueuse paresse. Les fêtes du carnaval étaient toujours gaies, et sur l'eau des lagunes glissaient toujours les gondoles ornées de belles patriciennes, charme des jeunes gens langoureux et maniérés. Un poète adressait à l'une d'elles ces vers, où l'on retrouve la grâce mignarde de l'époque: « Si les Grecs jadis rêvaient de voir Vénus dans un coquillage, peut-être avaient-ils vu dans une gondole une belle comme toi! »

Se in conchiglia i Greci Venere
Se sognava un altro dì,
Forse visto i aveva in gondola
Una bela come ti.

Jacques Vittorelli, rimeur doucereux, partageait ses inspirations entre Irène et le *macaroni*, et l'on répétait sur les lagunes les chansonnettes de la *biondina in gondoleta* ou de la *bela moreta*, pendant que le canon tonnait à Montenotte, au pont de Lodi, à Arcole.

Le torrent de la révolution entraîna dans ses tourbillons la vieille république, tandis que la Terre ferme s'opposait vainement, et que, dans Venise même, le peuple, réveillé à la fin, demandait des armes et des chefs. Quelle

différence entre ce malheureux doge Ludovic Manin, qui devait signer l'acte de décès de la patrie, et les vieux doges Pierre Gradenigo, Thomas Mocenigo, François Foscari, Léonard Lorédan, Léonard Donato, François Morosini! Ce n'est que pour sa fortune que Manin avait été élevé à la plus haute charge de l'Etat dans la fatale année 1789. Etrange synchronisme! Les tristes pronostics n'avaient pas manqué et, d'après une tradition, quand l'élection du nouveau doge lui fut annoncée, Pierre Gradenigo *dal Rivo Marino*, un descendant du fondateur de l'Etat de Venise, s'écria: *I ga fato Doxe un furlan! La republica xe morta!* (On a faite doge un frioulan! La République est morte!) Il y avait quelque chose qui ressemblait à une prophétie dans ce mépris d'un patricien d'ancienne race pour le représentant d'une famille venue d'Udine et anoblie seulement en 1651. Ce mot, qui n'était pas dirigé contre une noble province de l'Etat, avait une signification profonde: il faisait allusion au défaut de traditions domestiques dans l'homme destiné à être le chef du Gouvernement. Ces traditions avaient sauvé la République, luttant contre la ligue de Cambrai, quoique toute la Terre ferme eût déjà été perdue. Manin, homme d'un caractère doux, sans force d'âme ni d'esprit, songeait peut-être à ses délicieuses villas de Masér et de Passeriano, lorsque, au bruit lointain du canon, il s'écriait: — *Cette nuit nous ne sommes pas sûrs même dans notre lit!* — Sans doute ce n'est pas le mauvais vouloir qui produisit ses erreurs; mais l'histoire ne peut lui pardonner d'avoir pris conseil de la peur et préféré son salut au salut public; de n'avoir pas su lutter contre la fortune; d'avoir ignoré que l'homme n'a pas dans sa vie de devoir à remplir plus grand que son devoir envers la patrie. La prudence est coupable, quand l'audace et l'é-

nergie sont nécessaires. Le doge Manin pleurant et disant dans la salle du Grand Conseil qu'il était *résigné aux dispositions divines,* se recommandant *à la miséricorde de Dieu notre Seigneur et de sa Très-sainte mère,* manquait à sa patrie et se manquait à lui-même (*). Hippolyte Nievo, âme généreuse de soldat et de citoyen, s'écrie à ce propos : « Ludovic Manin déshonorait par ses balbutiements, soi-même, le Grand Conseil, la patrie ; et il ne se trouva pas un homme pour lui arracher des épaules le manteau ducal ! pour broyer sa tête sur ces dalles, où avaient abaissé la leur les ministres des rois et les légats des pontifes (**) ! » Paroles graves, qui pourraient sembler excessives et cruelles à qui voudrait, pour excuser un homme, faire retomber la faute sur toute la nation. Ils auraient bien su, en effet, s'opposer à cette chute sans gloire s'ils avaient occupé le trône, Dominique Pizzamano, qui repoussait du Lido par la force un navire français, ou Donà, qui répondait à Bonaparte que la violence ne l'effrayait point. Ils auraient bien su sauvegarder la dignité de la patrie Alvise Mocenigo, lieutenant d'Udine, et Giustinian, podestat et capitaine de Trévise, qui disaient au même Bonaparte : — nous ne recevons d'ordres que du Sénat ! — Venise serait morte noblement, si l'on avait écouté François Pesaro et Grimani, qui conseillaient de résister et de maintenir d'une main ferme les anciennes institution de l'Etat.

Le 12 mai 1797, les membres du Grand Conseil se rassemblaient au nombre de 547, quand il en aurait fallu au moins 600. Trente seulement répondirent *non* à Bonaparte proposant de changer la forme du Gouverne-

(*) Romanin — Stor. Doc. vol. X, p. 177, 178.

(**) Nievo — Confessioni d'un ottuagenario, vol. II. p. 40. Firenze, 1867.

ment. Après l'invasion étrangère, les sectaires illusionnés et les hommes sans conscience saluèrent le nouveau régime avec l'enthousiasme inconscient qui accueille les nouveautés, et chantèrent le péan démocratique, renversant le lion ailé, brûlant sur la place publique le livre d'or et les insignes ducaux, tandis que quelques femmes demi-nues, bacchantes de la Révolution, dansaient la *carmagnole* autour des arbres de la liberté.

Ainsi finissait Venise. Mais au cri enthousiaste de cette liberté nouvelle, le peuple répondait par le vieux cri de la liberté antique : — Vive St. Marc! — le peuple, qui se montra plus hardi et plus généreux que ses maîtres.

Quand Venise était riche et puissante, les flatteurs disaient qu'elle était le séjour des dieux : quand elle tomba assassinée, plusieurs répétèrent, comme un écho servile, les calomnies de l'assassin. Nous, qui pourtant aimons notre pays d'un amour profond, nous n'avons eu garde de taire le mal, qui était la conséquence nécessaire des temps et de la civilisation ; mais on se tromperait fort, si l'on prétendait lire l'histoire de cette période dans les mémoires de Casanova (*), ou dans les pages mensongéres de Longo et de Ballarini, ou dans le

(*) Casanova — a dit excellemment un écrivain récent, — semble être lui-même l'expression d'une triste époque ; mais son existence de bandit au milieu de la société vénitienne, montre qu'il la calomnie, d'autant plus qu'en regard de ses mémoires nous avons ceux de Goldoni, ainsi que ses comédies, expression elles aussi d'une société qui tombe par la corruption de ses mœurs et par décrépitude, mais non pas à cause des excès que l'imagination de Casanova exagère. (Masi, ouv. cité, ch. IV.) — En effet, dans les Mémoires de Casanova, écrits avec une brillante vivacité de style et de pensée, le milieu n'est certainement pas faux, mais on y chercherait envain la vérité, quant aux personnages et aux vicissitudes du fameux aventurier.

livre de Mutinelli, ou, pis encore, dans les romans et les sombres ballades d'outremonts, ou même dans l'histoire de Daru, ou en d'autres écrits plus récents, sans exclure ceux de César Balbo. Nous n'acceptons pas les éloges et l'universelle justification de Charles Botta, mais nous n'acceptons pas non plus les injustes condamnations des autres. Quand toute l'Italie se salissait les genoux, comme on l'a dit avec hardiesse mais avec verité, sur les traces victorieuses de Bonaparte, Venise mourut sans grandeur, sans dignité, mais aussi sans les lâchetés dont on aurait voulu souiller son glorieux lion : l'audace de la résistance n'ennoblit pas sa chute, mais sa chute était inévitable. O patrie calomniée ! Tu mourus de vieillesse, mais non pas, comme on a osé le dire, faute de sagesse, de mœurs et de foi !

Le peuple salua d'une voix étouffée par les sanglots la fin de St. Marc, dont le drapeau recevait des Dalmates de Perasto un tribut de regrets qu'aucun autre n'a mérité jusqu'à ce jour ; et à ces patriciens, qui craignaient de ne pouvoir dormir avec sécurité dans leurs lits, plusieurs répondirent en supportant les coups de Brutus avec la dignité de César.

TABLE DES MATIÈRES

Note de l'Editeur . . . . . Pag. IX
Préface . . . . . » XI
INTRODUCTION — ORIGINES . . . . . » 1

PREMIÈRE PARTIE

LE MOYEN-AGE (du IXe siècle au XIVe).

CHAPITRE I. — Le Gouvernement . . . . Pag. 25
» II. — Les Lois . . . . . » 41
» III. — Les Grands et les Citoyens . . » 55
» IV. — Le peuple dans l'armée et dans les fêtes militaires et civiles . . » 67
» V. — Les Confréries des Arts et leurs Statuts — Action bienfaisante du Gouvernement sur le peuple — Fin des Confréries . . . . . » 82

CHAPITRE VI. — Commerce et Industrie — Valeur de la monnaie . . . . . pag. 92
» VII. — Le Costume dans les premiers temps . . . . . » 110
» VIII. — Les Croisades — La chevalerie et les femmes — La langue et la culture de l'esprit . . . . . » 121
» IX. — Architecture — Les maisons et les églises . . . . . » 140
» X. — Aspect de la Ville . . . . . » 155

DEUXIÈME PARTIE

GRANDEUR (XVe et XVIe siècles)

CHAPITRE I. — Considérations sur les institutions économiques, sur les lois et sur la politique des Vénitiens — Le Gouvernement et le Peuple pag. 169
II. — Nouvel âge et nouvelles idées — Aspect de la ville . . . . . » 187
» III. — La Renaissance — Les humanistes et les Académies — Les jardins de Murano et les villas de terre ferme — Aristote et Platon — Leur influence sur la vie publique et privée . . . . . » 196
» IV. — Les sciences — Les chroniqueurs et les historiens — Les poètes et les littérateurs . . . . . » 207
» V. — Les beaux-arts — L'art, image des mœurs — Vie des artistes . . » 216

CHAPITRE VI. — Le Gouvernement et le peuple — Le commerce et l'industrie — Fortunes nouvelles et nouvelle noblesse . . . . . pag. 231
» VII. — Les palais des patriciens — Bibliothèques et collections d'art — Les maisons du peuple . . . » 247
» VIII. — Pompes nuptiales — Baptêmes et funérailles . . . . . » 269
» IX. — Banquets et festins . . . . . » 285
» X. — Habillements et parures . . . » 299
» XI. — Lois somptuaires . . . . . » 313
» XII. — Les mœurs — Germes de corruption — Les esclaves . . . . » 323
» XIII. — Les femmes — Vie privée — Divertissements et jeux . . . . » 335
» XIV. — Le Théâtre . . . . . » 350
» XV. — Luxe public — Les Compagnies de la Calza — Les Foscari — Tournois . . . . . » 360
» XVI. — Les fêtes religieuses et civiles — Le couronnement de la dogaresse — Réceptions solennelles « 367

TROISIÈME PARTIE

DÉCADENCE (XVIIe et XVIIIe siècles)

CHAPITRE I. — Situation de Venise — Le Gouvernement — Les nobles et le peuple « 381
» II. — Les palais — Habillement et costume des nobles — Luxe — Lois somptuaires . . . . . » 394

Chapitre III. — Corruption des mœurs — Passe-droits — Point d'honneur et duels. pag. 414
» IV. — La galanterie — Anecdotes et médisances . . . . . » 421
» V. — Les divorces — Les sigisbées — Les courtisanes . . . . . » 441
» VI. — Les naissances et les baptêmes — Education — Noces et funérailles » 450
» VII. — Les couvents . . . . . » 458
» VIII. — La bourgeoisie et le peuple — Jeux et fêtes publiques . . . . . » 470
» IX. — Satires — Les arts et les lettres — Les Académies . . . . . » 484
» X. — Les Théâtres et les Conservatoires de musique . . . . . » 501
» XI. — Vie des Vénitiens en hiver — La maison de jeu et les Casinos . » 511
» XII. — La vie au printemps, en été et en automne . . . . . » 520
» XIII. — Défense et justification . . . » 531
» XIV. — La fin de la République — Conclusion . . . . . » 544

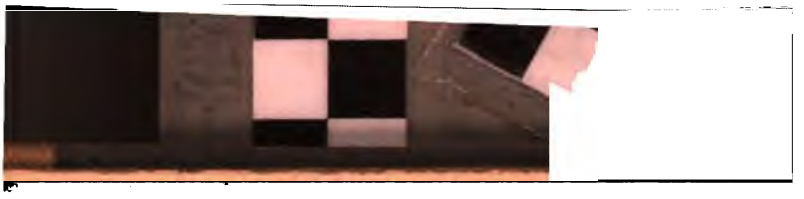

ACHEVÉ D'IMPRIMER

SUR LES PRESSES DE

KIRCHMAYR & SCOZZI IMPRIMEURS

A VENISE
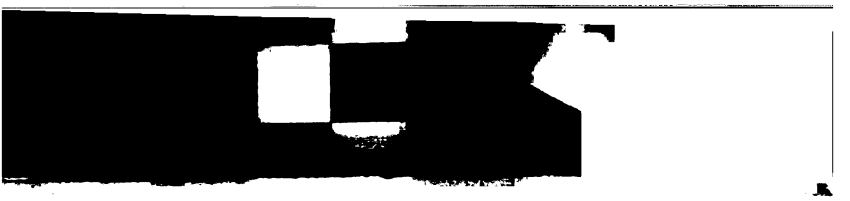
le 15 septembre 1881